



HAL
open science

Les monastères et l'espace urbain et périurbain médiéval en Pays d'Aude : Lagrasse, Alet et Caunes

Julien Foltran

► **To cite this version:**

Julien Foltran. Les monastères et l'espace urbain et périurbain médiéval en Pays d'Aude : Lagrasse, Alet et Caunes. Histoire. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2016. Français. NNT : 2016TOU20132 . tel-01527678

HAL Id: tel-01527678

<https://theses.hal.science/tel-01527678>

Submitted on 7 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



THÈSE

En vue de l'obtention du

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délivré par :

Université Toulouse - Jean Jaurès

Présentée et soutenue par :

Julien Foltran

le lundi 21 novembre 2016

Titre :

Les monastères et l'espace urbain et périurbain médiéval en pays d'Aude :
Lagrasse, Alet et Caunes

Volume 1 : synthèse

École doctorale et discipline ou spécialité :

ED TESC : Histoire

Unité de recherche :

TRACES-UMR 5608

Directeur/trice(s) de Thèse :

Pousthomis Nelly

Abbé Jean-Loup

Jury :

Abbé Jean-Loup, professeur émérite, FRAMESPA-UMR 5136, Université Toulouse-Jean Jaurès
Chavarria Arnau Alejandra (rapporteuse), professeure associée confirmée, Università degli

Studi di Padova, Dipartimento dei beni culturali

Garrigou Grandchamp Pierre, docteur en Histoire de l'Art

Lorans Elisabeth, professeure, CITERES-UMR 7324, Université de Tours-François Rabelais

Pousthomis Nelly, professeure, TRACES-UMR 5608, Université Toulouse-Jean Jaurès

Schneider Laurent (rapporteur), directeur de recherche CNRS, LA3M-UMR 7298, Université
Aix-Marseille

THÈSE

En vue de l'obtention du

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délivré par :

Université Toulouse - Jean Jaurès

Présentée et soutenue par :

Julien Foltran

le lundi 21 novembre 2016

Titre :

Les monastères et l'espace urbain et périurbain médiéval en pays d'Aude :
Lagrasse, Alet et Caunes

Volume 1 : synthèse

École doctorale et discipline ou spécialité:

ED TESC : Histoire

Unité de recherche :

TRACES-UMR 5608

Directeur/trice(s) de Thèse :

Pousthomis Nelly

Abbé Jean-Loup

Jury :

Abbé Jean-Loup, professeur émérite, FRAMESPA-UMR 5136, Université Toulouse-Jean Jaurès
Chavarria Arnau Alejandra (rapporteuse), professeure associée confirmée, Università degli
Studi di Padova, Dipartimento dei beni culturali

Garrigou Grandchamp Pierre, docteur en Histoire de l'Art

Lorans Elisabeth, professeure, CITERES-UMR 7324, Université de Tours-François Rabelais

Pousthomis Nelly, professeure, TRACES-UMR 5608, Université Toulouse-Jean Jaurès

Schneider Laurent (rapporteur), directeur de recherche CNRS, LA3M-UMR 7298, Université
Aix-Marseille

Remerciements

« Cela fait 20 ans que sept hommes vivent là. Ils sont noirs et poilus, bestiaux et tellement maigres qu'ils n'ont presque pas figure humaine ; ils ne mangent rien, excepté du millet, des fèves, des choux et d'autres herbes sauvages et ils ne font ni bien ni mal à personne [...] »

À lire ces quelques lignes sur la fondation légendaire de l'abbaye de Lagrasse, ici traduites par Jessica Lauroua, on croirait que Philomène, leur rédacteur du XIII^e siècle, a fait une incursion dans un bureau de doctorants d'une université française du début du XXI^e siècle. La liste des remerciements qui suit montre cependant à quel point la solitude ne m'a pas encombrée durant les cinq années d'élaboration de cette thèse.

Je dois remercier en premier lieu mes directeurs, Nelly Pousthomis et Jean-Loup Abbé, qui ont suivi mes recherches depuis sept ans, depuis la première année de mon master, et qui ont toujours été présents quand il le fallait. Nos rendez-vous réguliers, parfois sur le terrain, ont été efficaces. Carine Calastrenc, Bastien Lefebvre et Nicolas Poirier ont beaucoup apporté à cette recherche : ils m'ont aidé sur le terrain, nous avons fouillé et prospecté ensemble à Lagrasse, ils ont complété ma formation et ont relu des chapitres de cette thèse. Florent Hautefeuille a fortement contribué à me former à l'étude des registres fiscaux et à leur enregistrement dans la base de données qu'il a créée. Guilhem Ferrand a toujours été là pour m'apporter des conseils avisés et a relu une grande partie de cette thèse. Plus généralement, il me faut remercier tous les membres de l'équipe Terrae qui ont régulièrement suivi les avancées de mes recherches et ont apporté un recul nécessaire, notamment lors des journées de présentation des travaux des doctorants.

Maurice Scellès et Élisabeth Zadora-Rio ont participé au comité de suivi de la thèse et nos discussions m'ont notamment permis d'améliorer le plan et de dégager des priorités. Je remercie tout particulièrement Maurice Scellès qui a été très présent tout au long de mes travaux, m'a accompagné plusieurs sur le terrain à Caunes-Minervois, m'a donné des conseils avisés pour la datation des maisons et a relu l'intégralité de la thèse. Je lui exprime de surcroît, à lui ainsi qu'à Roland Chabbert, chef du service de la connaissance du patrimoine culturel (COPAC) de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranées (site de Toulouse), une vive reconnaissance pour m'avoir donné accès au logiciel RenablMP dans les meilleures conditions pour enregistrer, éditer et imprimer les données enregistrées sur le terrain. Les chercheurs du COPAC (site de Toulouse) et du service du patrimoine culturel régional (site de Montpellier) m'ont accompagné à Lagrasse durant une journée de terrain où je leur ai présenté des édifices du bourg.

Je remercie Pierre Garrigou Grandchamp qui m'a apporté un avis expert lors de nos rencontres et qui a pris de son temps pour passer en revue chacune des maisons d'Alet, de Caunes et de Lagrasse que j'avais identifiées. Avec Maurice Scellès, ils m'ont apporté leurs conseils pour l'étude du château médiéval de Saint-Simon-le-Vieux, dit de Candie, propriété de la Ville de Toulouse, que j'ai menée

avec des étudiants de l'UT2J durant trois ans. C'est à cette occasion que j'ai rencontré Laure Krispin, chargée de l'inventaire du patrimoine à la Mairie de Toulouse, qui m'a mis en contact avec son père Arno Krispin, propriétaire d'une maison du XIII^e siècle à Caunes-Minervois. Je lui exprime toute ma gratitude pour m'avoir hébergé, m'avoir ouvert les portes des maisons de ce bourg, et fait rencontrer Véronique Biberon qui m'a accompagné dans l'exploration des archives de la Commune.

Cette thèse n'aurait pas pu voir le jour sans la participation active des habitants des trois bourgs, dont certains sont devenus des amis et qui ont souvent remué leur réseau de connaissances pour me donner accès aux maisons et ont même assuré une veille en mon absence pour suivre les travaux qui se faisaient dans les maisons. Je dois aussi les remercier de m'avoir souvent offert le gîte et le couvert. Je tiens à citer ici tout particulièrement : Marie-Claire et Jean-Luc Berthomieu à Alet, qui ont été comme une deuxième famille, Bernadette Bethier, Édith Blanquet, Mr Limouzy à Alet ; Robert Peccolo et Frédéric Guiraud à Caunes ; Jean-Pierre Romelaere, Francine Boutry-de Laet, Cécile Lebecel, Alphonse et Annette Snoeck, la famille Guillot, Carlos et Mark, Axelle Lecoester et Christophe, Mme Rouch, Guy et Claire Viccars, Marie-Claude Sévely, Laurence Saulnier, Jeanne Sabine. À Lagrasse, Jean-Pierre et Françoise Sarret ainsi que Germain San Pablo ont été d'une aide précieuse et j'ai toujours eu beaucoup de plaisir à travailler avec eux.

Ma reconnaissance va aussi aux élus et aux employés municipaux des trois bourgs. En particulier à René Ortega, maire de Lagrasse, à ses adjoints Jacques Alquier et Jean-Pierre Sarret, ainsi qu'à Simon Barreda, secrétaire général de la Mairie, qui a toujours mis à ma disposition tout le matériel dont je pouvais avoir besoin et s'est souvent démené pour régler les problèmes pratiques que rencontrés sur le terrain ; à Jean Durand ; à Henri Huc, responsable du camping municipal – où j'ai souvent été gracieusement hébergé –, avec qui j'ai passé d'excellentes soirées à parler, entre autres, de Lagrasse. Je remercie aussi le personnel municipal et départemental des trois abbayes pour m'avoir donné accès à tous les recoins de ces importants bâtiments, ainsi que les chanoines de Lagrasse qui m'ont autorisé à faire des relevés dans les parties privées de l'abbaye.

J'ai toujours reçu un accueil chaleureux aux Archives départementales de l'Aude et je tiens à remercier tous ceux qui m'ont aidé et ont guidé mes recherches, en particulier Sylvie Caucanas, Jean Blanc et Georges Delmas. Je remercie aussi Charles Peytavie qui a une grande connaissance de l'Aude au Moyen Âge ainsi que Gauthier Langlois.

Ma reconnaissance va aux membres de l'association internationale de Recherche sur les Charpentes et les Plafonds Peints Médiévaux (RCPPM), notamment sa présidente Monique Bourin : nos rencontres régulières à Lagrasse dans le cadre du Projet Scientifique et Culturel de la Maison aux Images m'ont beaucoup apporté sur la connaissance des décors des maisons médiévales.

Je remercie tous mes amis doctorants, ou docteurs depuis peu, avec qui j'ai partagé cette aventure. En particulier Agathe Roby qui a commencé son master en même temps que moi, il y a 7 ans, et qui aura elle aussi soutenu sa thèse cette année. Bénédicte Bousquet n'a jamais hésité à me consacrer du temps pour discuter de nos sujets sur Lagrasse, elle sur l'abbaye mauriste et moi sur le

bourg médiéval. Anaïs Comet, Camille Lacroix et Cécile Rivals ont aussi été d'importants soutiens durant ces années de thèse et nos discussions autour de nos sujets ainsi que nos visites sur le terrain de chacun m'ont aidé à avancer dans mes propres recherches.

Monique Foissac a été d'une grande aide à la Bibliothèque d'Étude Méridionale dont elle connaît le fonds par cœur. Adeline Caraës a mis en page le volume d'illustrations : je lui dois une vive reconnaissance pour tout le temps qu'elle y a consacré.

Plus généralement, je remercie tous mes amis pour avoir réussi à me sortir de temps à autres la tête d'Alet, de Caunes et de Lagrasse. Enfin, je tiens à remercier mes parents et mes sœurs pour leur soutien et mon père pour avoir relu les chapitres de cette thèse.

Résumé

À travers les exemples de Lagrasse, Alet-les-Bains et Caunes-Minervois, cette thèse propose de déterminer les mécanismes et le rôle des acteurs du développement des bourgs monastiques du VIII^e au milieu du XVI^e siècle en pays d'Aude. Les modalités du peuplement des sites sont appréhendées, ainsi que les relations entre la communauté des religieux et celle des habitants. La construction de l'espace urbain de ces villes moyennes du Moyen Âge est un des thèmes principaux, abordé à travers l'inventaire des maisons, l'analyse des plans anciens et les sources écrites médiévales et modernes. L'espace périurbain est envisagé comme un secteur permettant aux deux communautés d'assurer une partie de leur approvisionnement et, en ce sens, comme un espace qu'elles devaient se partager et qui devenait essentiel dans les relations qu'elles entretenaient.

Abstract

Through the examples of Lagrasse, Alet-les-Bains and Caunes-Minervois, this thesis intends to determine the mechanisms and the stakeholders' role in the development of monastic towns in the Aude department from the 8th century to the mid-16th century. The modes of settlement on these sites are examined, as well as the relations between the religious community and the inhabitants. The construction of urban space in these medium-sized medieval towns is one of the main topics addressed through the inventory of houses, the analysis of historic plans and of medieval or modern written sources. The peri-urban space is regarded as an area allowing both communities to secure a part of their supplies and, in this sense, as a space they had to share and that was essential to the relations between them.

Abréviations

AASC : Académie des Arts et des Sciences de Carcassonne.

AC : Archives communales.

AD : Archives départementales.

AMM : Archéologie du Midi Médiéval.

AN : Archives nationales.

ASMVAL : Association pour la Sauvegarde et la Mise en Valeur de l'Abbaye de Lagrasse.

BnF : Bibliothèque nationale de France.

BSESA : Bulletin de la Société des Études Scientifiques de l'Aude.

BSAMF : Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France.

CAML : Centre d'Archéologie Médiévale du Languedoc.

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique.

CTHS : Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.

DOAT : Fonds de Jean de Doat, Bibliothèque nationale de France, 258 ms, 1664-1669.

EHESS : École des Hautes Études en Sciences Sociales.

HGL : DE VIC Claude, VAISSÈTE Joseph, *Histoire générale de Languedoc, avec des notes et les pièces justificatives*, Toulouse, Privat, 3^e éd., 1872-1904, 16 volumes.

MAASC : Mémoires de l'Académie des Arts et des Sciences de Carcassonne.

MSAMF : Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France.

PCR : Programme Collectif de Recherche.

PUM : Presses universitaires du Mirail.

PUR : Presses universitaires de Rennes.

SESA : Société des Études Scientifiques de l'Aude.

SAMF : Société Archéologique du Midi de la France.

SFA : Société Française d'Archéologie.

UT2J : Univeristé Toulouse-Jean Jaurès (ex UTM).

UTM : Univertisté Toulouse-Le Mirail (désormais UT2J).

Remarque

La thèse est composée de trois volumes. Le volume 1 contient le texte de synthèse. Le volume 2 contient les illustrations auxquelles le texte renvoie (fig.), classées dans l'ordre de lecture. Le volume 3 contient les annexes : il s'agit des édifices domestiques inventoriés dans les trois bourgs étudiés et classés selon la commune et l'adresse. Le texte du volume 1 renvoie régulièrement aux notices du volume 3 en indiquant l'adresse et le numéro cadastral actuel de l'édifice concerné ainsi que les pages du volume 3 dans lesquelles il se trouve. Par exemple : « Maison 1 place de la République à Alet, cad. B0158 (vol. 3, p. 134-140) ». Les notices peuvent ainsi être consultées pour plus de renseignements.

INTRODUCTION

Seize abbayes bénédictines...

Les seize abbayes bénédictines des anciens pays d'Aude (fig. 1), mentionnées pour la première fois ou fondées entre la fin du VIII^e et le début du XI^e siècle¹, sont à l'origine d'une littérature abondante, plus ou moins scientifique et parfois très ancienne. Les plus modestes, celles qui ont souvent été déclassées en simples prieurés avant le XIII^e siècle et dont ne subsistent, au mieux, que de rares élévations, restent les plus mal connues, bien qu'un article ait fait récemment le point sur l'histoire de quelques-uns des petits établissements des Corbières entre le IX^e et le XIII^e siècle². Les autres n'ont pas toujours bénéficié d'études historiques et archéologiques à la hauteur de leur puissance à l'époque médiévale. En 1933, Élie Griffé est le premier – et le seul jusqu'à présent – à avoir consacré un chapitre entier de son *Histoire religieuse* à tous les établissements monastiques des pays d'Aude – c'est-à-dire les *pagi* carolingiens traversés par le fleuve –, parmi lesquels Alet, Caunes, Lagrasse et Saint-Anian (ou Saint-Chinian), ont été considérés comme les plus importants³. Ayant partiellement structuré leur région aux niveaux religieux, politique et économique, ils sont d'ailleurs souvent cités dans des ouvrages dont ils ne sont pas le principal sujet⁴ et ont généralement bénéficié de monographies historiques, alors que d'autres, comme Joucou, Saint-Martin-Lys

¹ Saint-Jacques de Joucou (première mention en 768) ;
Sainte-Marie de Lagrasse (fondation en 779) ;
Saint-Polycarpe (fondation en 783) ;
Saint-Pierre et Saint-Paul de Caunes (première mention en 791, fondation en 794) ;
Saint-Jean-Baptiste de Mallast ou Montolieu (fondation en 815) ;
Sainte-Eugénie (première mention en 817) ; Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse (première mention en 817) ;
Saint-Hilaire (première mention en 820) ;
Saint-Anian d'Holotian ou Saint-Chinian (fondation en 826) ;
Saint-Martin-de-Cauchène (première mention en 836, probable abandon avant 844, date à laquelle la communauté religieuse semble avoir été rapatriée à Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse) ;
Saint-Étienne de Cabardès (première mention en 844, déjà soumise à l'abbaye de Saint-Anian) ;
Saint-Pierre de Cubières (fondation en 844) ;
Saint-Martin-des-Puits (première mention en 893) ;
Saint-Martin-Lys (1^{ère} mention en 898) ;
Saint-Pons-de-Thomières (fondation en 936) ;
Sainte-Marie d'Alet (première mention en 993, diplôme de fondation daté de 813 probablement faux ; P. Mérimée indique, sans citer ses sources, que l'abbatiale fut consacrée une première fois en 873 : MÉRIMÉE Prosper, *Notes d'un voyage dans le Midi de la France*, Fournier, Paris, 1835, p. 430-436, p. 436).

² LANGLOIS Gauthier, « Petits établissements monastiques masculins des Corbières : un encadrement religieux dense (IX^e-XIII^e siècles) », *BSESA*, tome CXIII, 2013, p. 51-68. G. Langlois considère aussi l'établissement de Montjoi (sur l'Orbieu, mentionné pour la première fois au XII^e siècle) comme une probable abbaye fondée à l'époque carolingienne, mais les sources sont trop discrètes pour pouvoir l'affirmer.

³ GRIFFE Élie, *Histoire religieuse des anciens pays d'Aude : des origines chrétiennes à la fin de l'époque carolingienne*, Picard, Paris, 1933, 297 p., p. 192-201.

⁴ DÉBAX Hélène, *La féodalité languedocienne, XI^e-XII^e siècle : serments, hommages et fiefs dans le Languedoc des Trencavel*, PUM, Toulouse, 2003, 407 p. MAGNOU-NORTIER Élisabeth, *La société laïque et l'Église dans la province ecclésiastique de Narbonne (zone cispyrénéenne), de la fin du VIII^e à la fin du XI^e siècle*, Publications de l'UTM, Série A, t. 20, 1974, 685 p., p. 99.

ou Saint-Polycarpe, ont seulement été le sujet d'articles sérieux, mais restreints⁵. Les vestiges de l'abbaye d'Alet ont très tôt attiré l'attention, dès le début du XIX^e siècle⁶. Toutefois, beaucoup de publications concernant cette abbaye, tant sur le plan historique qu'archéologique, sont ternies d'approximations et de mauvaises interprétations, parfois volontaires⁷. D'autres publications, plus sérieuses, sont anciennes⁸ ou restées superficielles⁹. En 1973, les bâtiments monastiques d'Alet, de Caunes-Minervois, de Lagrasse, de Saint-Hilaire et l'église de Saint-Martin-des-Puits ont été décrits en quelques pages dans les actes du *Congrès archéologique*¹⁰. Montolieu et Saint-Hilaire ont été abordées dans le cadre de masters d'histoire, respectivement en 1999¹¹ et en 2004¹² et dont inclus dans une thèse soutenue en 1998 sur l'occupation du sol en Lauraguais¹³, mais leur étude archéologique reste à faire. À Caunes, après plusieurs campagnes de fouilles programmées dans les années 1980 et 1990, un colloque a regroupé, en 2003, historiens, historiens de l'art et archéologues des périodes médiévales et modernes, et les actes ont été publiés en 2010¹⁴. À Lagrasse, la thèse de Jean Blanc soutenue en 1976 sur l'histoire de l'abbaye entre 1278 et 1502 est longtemps restée la seule référence¹⁵. Dès 2007, des archéologues, des historiens de l'art et des historiens des universités de Toulouse 2, Aix-Marseille 1 et Montpellier 3, se sont regroupés dans le cadre d'un Programme Collectif de Recherche (PCR) pour renforcer la connaissance de cette

⁵ BLANC Jean, « L'abbaye de Saint-Jacques de Joucou en Pays de Sault », *Pays de Sault, Espaces, peuplement, populations*, CNRS, Paris, 1989, p. 149-161 ; BONNERY André, « Deux églises abbatiales des Pyrénées audoises : Saint-Martin-Lys, Saint-Jacques de Joucou », *MAASC*, 5^e série, t. III, 1989-1990, p. 133-144 ; BLANC Jean, ROBION Claude-Marie, « Une abbaye méconnue des pays d'Aude : Saint-Polycarpe (VIII^e-XVIII^e siècles) », *BSESA*, t. XCIII, 1993, p. 33-38.

⁶ MÉRIMÉE P., *Notes d'un voyage...*, *op. cit.*

⁷ LASSERRE Joseph-Théodore, *Recherches historiques sur la ville d'Alet et son ancien diocèse*, Parer, Carcassonne, 1877, 372 p., dans lequel un chapitre est consacré à l'abbaye de Saint-Polycarpe (p. 345-351).

⁸ MORTET Victor, « Étude archéologique sur l'église abbatiale Notre-Dame d'Alet (Languedoc, Aude) », *Bulletin Monumental*, 7^e série, t. III, 1898, p. 97-126, 513-533.

⁹ MAZURE-DELAUDE Anne, « Hypothèses sur les différentes périodes de construction de Notre-Dame d'Alet », *BSESA*, t. XCVIII, 1998, p. 181-182.

¹⁰ DURLIAT Marcel, « L'abbaye de Caunes-Minervois », *Congrès archéologique de France, 131^e session, Pays de l'Aude*, Paris, 1973, p. 44-52 ; DURLIAT Marcel, DROCOURT Daniel, « L'abbaye de Lagrasse », *id.*, p. 104-122 ; DURLIAT Marcel, « L'église de Saint-Martin-des-Puits », *id.*, p. 140-147 ; DURLIAT Marcel, « Saint-Hilaire d'Aude », *id.*, p. 148-159 ; LEBLANC Gratien, « L'ancienne cathédrale d'Alet », *id.*, p. 254-290. LEBLANC Gratien, « Vestiges conservés de l'ancienne abbaye d'Alet », *id.*, p. 291-303.

¹¹ JEANJEAN Catherine, *Approche de l'abbaye bénédictine de Montolieu (Aude) du IX^e au XV^e siècle*, Mémoire de maîtrise sous la dir. de M.-C. Marandet, Université de Perpignan, 1999, 214 p.

¹² PONTIÈS Franck, *L'abbaye de Saint-Hilaire (Aude), des origines au début du XIV^e siècle*, Mémoire de maîtrise sous la dir. d'H. Debax, UTM, 2004, 2 vol., 228 et 108 p. Publié : PONTIÈS Franck, « L'abbaye de Saint-Hilaire (Aude) des origines à la fin du XII^e siècle », *BSESA*, t. CVI, 2006, p. 99-106.

¹³ CAZES Jean-Paul, *Habitat et occupation du sol en Lauraguais audois au Moyen Âge*, Thèse de doctorat sous la dir. de P. Bonnassie, UTM, 1998, 4 vol.

¹⁴ POUSTHOMIS-DALLE Nelly, BAUDREU Dominique (coord.), *L'abbaye et le village de Caunes-Minervois (Aude). Actes du colloque de Caunes-Minervois, 22-23 novembre 2003*, *AMM*, supplément n° 6, CAML, 2010, 223 p.

¹⁵ BLANC Jean, *L'abbaye de Lagrasse au Moyen Âge (1278-1502)*, Thèse de doctorat de 3^e cycle sous la dir. de P. Bonnassie, UTM, 1978, 4 vol.

abbaye, de son bourg, et de son terroir¹⁶. Le fonds de l'abbaye étant encore considérable et les bâtiments monastiques s'étant révélés d'une approche complexe, le premier PCR est resté concentré sur l'enclos monastique et, en 2013, un nouveau programme a été lancé pour élargir la recherche au bourg et au terroir¹⁷.

...Et presque autant d'agglomérations

Cependant, deux sujets de master concernant le bourg de Lagrasse avaient déjà été rattachés aux problématiques du premier PCR, afin de ne pas faire de l'abbaye un objet d'étude isolé de son contexte. Celui que j'ai soutenu en 2011 sur la *Morphogenèse du bourg de Lagrasse* avait pour objectif d'éclairer la formation et les transformations médiévales de l'espace urbain implanté à proximité de l'abbaye, sur la rive opposée de l'Orbieu¹⁸. Ce premier travail s'était fondé sur l'étude de quelques textes conservés dans les archives de l'abbaye, sur l'analyse des plans anciens et sur un pré-inventaire des édifices collectifs et domestiques les plus remarquables déjà repérés par Roger Hyvert, Antoine Bruguerolle et Pierre Garrigou Grandchamp¹⁹. Il avait montré une agglomération et des terroirs contigus au moins partiellement planifiés et un espace urbain très remanié au XIV^e siècle par de grands travaux approuvés par l'abbé. Lagrasse était un bourg actif et attractif, qui avait eu une croissance rapide dans la seconde moitié du XIII^e et jusqu'au milieu du siècle suivant, grand centre commercial des basses Corbières et de production de drap dans les premières décennies du XIV^e siècle. Puis, à travers les registres du notaire Nicolas de Calidis (1391-1411), Françoise Merle d'Aubigné avait réussi à donner un aperçu de la société du bourg à la fin du XIV^e et au début du XV^e siècle, en tout cas de la clientèle qui fréquentait ce notaire²⁰.

¹⁶ POUSTHOMIS-DALLE Nelly (coord.), *Lagrasse (Aude), l'abbaye, le bourg, le terroir, Étude archéologique et historique, Programme Collectif de Recherche 2007-2012*. En plus d'un pré-rapport en 2007, trois rapports ont été produits : 2008, 2009, 2010 ; ainsi qu'un rapport complémentaire en 2011, suivi de deux journées d'études en 2012 et de la publication des actes en 2013 : CAUCANAS Sylvie, POUSTHOMIS-DALLE Nelly (éd.), *L'abbaye de Lagrasse, Art, archéologie et histoire, Actes des journées d'études des 14-15 septembre 2012*, AD Aude, Carcassonne, 2013, 204 p.

¹⁷ POUSTHOMIS-DALLE Nelly (coord.), *Lagrasse (Aude), l'abbaye, le bourg, le terroir, Étude archéologique et historique, Programme Collectif de Recherche 2013-2015*. Deux rapports ont été produits : 2013, 2014 ; le rapport 2015 est en cours de rédaction.

¹⁸ FOLTRAN Julien, *Morphogenèse du bourg de Lagrasse du Moyen Âge à la fin de l'Ancien Régime*, Mémoire de M2 sous la dir. de J.-L. Abbé et N. Pousthomis-Dalle, UTM, 2011.

¹⁹ HYVERT Roger, *Dossier d'inventaire*, Casier archéologique, Paris, Centre de documentation, DRAC de la région Languedoc-Roussillon, Montpellier, 1946-1948. BRUGUEROLLE Antoine, *Lagrasse, Étude pour l'établissement d'une ZPPAUP*, 2000. GARRIGOU GRANDCHAMP Pierre, *Inventaire des édifices domestiques des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles à Lagrasse*, SAMF, 2012, 14 p., disponible à l'adresse : <http://societearcheologiquedumidi.fr/samf/grmaison/geomm/france/11/lagrasse/lagras01.htm> (consulté le 12/09/2016).

²⁰ MERLE D'AUBIGNÉ Françoise, *La vie quotidienne dans le bourg monastique de Lagrasse (Aude) au travers des registres du notaire de Calidis, 1391-1411*, Mémoire de M2 sous la dir. de J.-L. Abbé et N. Pousthomis-Dalle, UTM, 2013, 2 vol., 118 et 105 p.

Comme Lagrasse, mais à l'exception de Sainte-Eugénie et Saint-Martin-de-Cauchène, les abbayes bénédictines des pays d'Aude n'étaient pas ou ne sont pas restées isolées²¹, et ce, quelque fut leur importance : dans 14 des 16 cas, une agglomération existe encore à proximité directe des anciens enclos monastiques ; du simple village de quelques dizaines d'habitants au gros bourg de plusieurs centaines, il s'agit toujours du chef-lieu de la commune. Ils n'ont bénéficié que de rares études, souvent faites par des érudits locaux²², et la production scientifique les concernant est généralement bien faible comparée à celle des abbayes, même si cette dernière reste très hétéroclite. Quelques articles ont été rédigés par Dominique Baudreu, dont un avec Jean-Paul Cazes, sur les villages ecclésiastiques, mais faisant rarement référence aux bourgs monastiques²³. Caunes et Saint-Pons-de-Thomières ont bénéficié de monographies, mais sont demeurés des exceptions. Le premier a fait l'objet d'un article d'une douzaine de pages dans les actes du colloque de 2003, qui a posé les bases d'une étude du peuplement à proximité de l'abbaye et du développement de la ville en relation avec l'espace monastique²⁴. Pour le second, la formation et les transformations de l'espace urbain au Moyen Âge ont été le sujet d'un master soutenu en 2010 par Cécile Rivals et publié sous la forme d'un article l'année suivante²⁵.

Les bourgs monastiques ont été mieux appréhendés dans d'autres régions que les pays d'Aude, qu'il s'agisse d'études régionales ou de monographies. En 1996, Élisabeth Lorans publiait une thèse sur la formation du réseau paroissial et de l'habitat dans le Lochois dans laquelle les bourgs monastiques tenaient une place privilégiée²⁶. Elle avait estimé que les

²¹ En 1980, André Chédeville distinguait les abbayes érigées près des anciennes cités antiques ou des châteaux, de celles qui avaient été fondées dans des lieux isolés et qui avaient attiré une population près de leurs portes, postulant ainsi de l'antériorité des abbayes sur les agglomérations. Cependant, cette chronologie est rarement évidente sur les sites des pays d'Aude. CHÉDEVILLE André, « De la cité à la ville, 1100-1150 », DUBY Georges (dir.), *Histoire de la France Urbaine*, 2, LE GOFF Jacques (dir.), *La ville en France au Moyen Âge*, Seuil, Paris, 1998 (réédition), p. 29-181, p. 64-67.

²² Pour ne citer qu'eux : Lasserre

²³ CAZES Jean-Paul, BAUDREU Dominique, « Les villages ecclésiastiques dans le bassin de l'Aude », ZADORA-RIO Élisabeth, FIXOT Michel, *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales, Actes du IIIe congrès international d'archéologie (Aix-en-Provence, 28-30 septembre 1989)*, Société d'Archéologie médiévale, Caen, 1994, p. 80-97 ; BAUDREU Dominique, « Les enclos ecclésiastiques dans les anciens diocèses de Carcassonne et de Narbonne : la pluralité des formes », *Morphogenèse du village médiéval (IX^e-XII^e siècles)*, p. 189-203. Dans ce dernier article, l'auteur a considéré aussi le bourg de Saint-Hilaire.

²⁴ BAUDREU Dominique, POUSTHOMIS-DALLE Nelly, « Genèse du village abbatial de Caunes-Minervois », POUSTHOMIS-DALLE Nelly, BAUDREU Dominique (coord.), *L'abbaye et le village de Caunes-Minervois (Aude). Actes du colloque de Caunes-Minervois, 22-23 novembre 2003*, AMM, supplément n° 6, CAML, 2010, 223 p., p. 129-142.

²⁵ RIVALS Cécile, *Saint-Pons-de-Thomières au Moyen Âge : étude morphologique à partir des sources planimétriques, fiscales et archéologiques*, Mémoire de M2 sous la dir. de J.-L. Abbé et F. Hautefeuille, UTM, 2010, 3 vol. RIVALS Cécile, « Un aperçu de Saint-Pons-de-Thomières (34) à la fin du Moyen Âge à partir du croisement des sources planimétriques, fiscales et archéologiques », AMM, 2011, p. 209-225.

²⁶ LORANS Élisabeth, *Le Lochois du haut Moyen Âge au XIII^e siècle, Territoires, habitats et paysages*, Publications de l'Université de Tours, 1996, 289 p. LORANS Élisabeth, *La formation de l'habitat et du paysage*

églises et les abbayes, surtout celle de Cormery (Indre-et-Loire), avaient été des éléments essentiels à l'organisation de l'habitat dans la région durant le XI^e siècle. La même année Laurent Schneider s'est intéressé au peuplement à partir des domaines des abbayes d'Aniane et de Gellone en Languedoc central entre le VIII^e et le XII^e siècle dans sa thèse d'HDR²⁷. Il s'est aussi concentré sur le cas d'Aniane et de son agglomération, pour préciser notamment s'il y avait, ou non, une originalité dans la formation et les transformations d'une agglomération liée au caractère monastique de la seigneurie. En étudiant le cas de Cluny (Saône-et-Loire), Didier Méhu s'est intéressé aux rapports sociaux entre l'abbé, puissant seigneur monastique, et les laïcs qui vivaient sur ses terres, sans heurts majeurs jusqu'au début du XIII^e siècle²⁸. Puis, dans sa thèse d'HDR en 2002, Nelly Pousthomis a dégagé les facteurs favorables et les modalités topographiques et juridiques de la formation et des transformations des bourgs monastiques à partir de l'étude d'une cinquantaine d'établissements du Midi toulousain²⁹. Face à l'étendue de son corpus, elle n'avait généralement pas pu rentrer dans le détail des transformations urbaines, sauf pour quelques sites choisis comme Sorèze où l'analyse des formes avait été plus détaillée. En 2015, Cécile Rivals a soutenu une thèse sur Saint-Antonin-Noble-Val, bourg monastique du Rouergue³⁰. Son étude reposant sur une monographie, elle a pu mettre en place des outils pour l'analyse de l'espace urbain, de sa formation et de ses transformations, mais sans insister sur la spécificité monastique de l'agglomération, et a consacré une partie à la gestion de l'eau, omniprésente dans l'espace urbain par la présence de nombreux canaux. De la même façon que ceux de Cécile Rivals, les travaux sur la formation et les transformations des espaces urbains se sont multipliés ces dernières années³¹, en partie sous l'impulsion de l'université de Tours qui a mis

rural dans le Lochois du VIII^e au XIII^e siècle, Thèse de doctorat sous la dir. de B. Chevalier, Université François-Rabelais, Tours, 1991, 2 vol.

²⁷ SCHNEIDER Laurent, *Monastères, villages et peuplement en Languedoc central : les exemples de Saint-Sauveur d'Aniane et Saint-Sauveur de Gellone (VIII^e-XII^e siècles)*, Thèse de doctorat sous la dir. de M. Fixot, Université d'Aix-Marseille, 1996, 3 vol., 612 p.

²⁸ MÉHU Didier, *Paix et communautés autour de l'abbaye de Cluny, X^e-XV^e siècle*, Presses universitaires de Lyon, 2001, 636 p.

²⁹ POUSTHOMIS-DALLE Nelly, *À l'ombre du Moustier : Morphogenèse des bourgs monastiques en Midi toulousain*, Thèse d'HDR sous la dir. de M. Pradalier-Schlumberger et B. Cursente, UTM, 2002, 4 vol.

³⁰ RIVALS Cécile, *La construction d'une ville de confluence : les dynamiques spatiales de Saint-Antonin-Noble-Val (82) du Moyen Âge à la période pré-industrielle*, Thèse de doctorat sous la dir. de N. Pousthomis-Dalle et F. Hautefeuille, UT2J, 2015, 4 vol.

³¹ Pour ne citer que ceux qui regroupent les principales études : BOURIN Monique, FABRE Ghislaine, CAILLE Jacqueline, et al., *Morphogenèse du village médiéval (IX^e-XII^e siècles)*, Actes de la table ronde internationale de Montpellier (22-23 février 1993), Service régional de l'inventaire général du Languedoc-Roussillon, Cahiers du Patrimoine n° 46, Montpellier, 1996, 350 p. GAUTHIEZ Bernard, ZADORA-RIO Élisabeth, GALINIÉ Henri (dir.), *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, Presses universitaires François-Rabelais, Tours, 2003, 2 vol., 485 et 413 p.

en œuvre de nouveaux outils d'analyse³², mais ils ont rarement concerné les bourgs monastiques. Il faut noter, enfin, qu'à l'heure d'achever la rédaction, une autre thèse est en cours d'achèvement, celle de Franck Chaléat, sur les bourgs monastiques et castraux en Bourgogne du Sud³³.

Deux groupes d'individus sur un territoire commun

L'expression de bourg monastique qualifie des agglomérations situées à proximité d'un établissement religieux. Les travaux de ces dernières années ont montré qu'un habitat avait pu, dans de nombreux cas, précéder le monastère, mais qu'il pouvait être disséminé. La polarisation s'est souvent faite par la suite, entraînant la formation d'une agglomération près de l'enclos, agglomération ainsi qualifiée de monastique. Le bourg correspond un état *a posteriori* de cette agglomération : il désigne un habitat groupé d'une certaine ampleur, plus important que le village et pouvant être une petite ou une moyenne ville. Ainsi, l'expression de bourg monastique renvoie à un modèle, souvent observé, où le monastère a précédé l'agglomération, mais qui n'est pas nécessairement celui qui s'est imposé à l'ensemble des sites concernés. L'antériorité des abbayes sur l'habitat groupé ne peut être affirmée sans étude approfondie des textes et en l'absence de fouilles ou de prospections archéologiques et encore dans ces cas, la chronologie n'est jamais évidente. En pays d'Aude, les religieux apparaissent fréquemment dans les sources écrites ou archéologiques dès le VIII^e siècle et les habitants au XII^e ou au début du XIII^e siècle. Souvent, quelques indices laissent penser que des laïcs pouvaient résider sur ou près des sites choisis par les religieux dès le VIII^e siècle et peut-être même avant.

Ainsi, dans les bourgs monastiques, deux groupes d'individus distincts cohabitent sur un même territoire : le groupe des religieux et celui des habitants³⁴. Au moins trois espaces interconnectés composant ce territoire peuvent être identifiés. L'espace monastique est

³² Parmi les thèses soutenues ces dernières années à l'université François Rabelais de Tours : NOIZET Hélène, *Pratiques spatiales, représentations de la ville et fabrique urbaine de Tours (IX^e-XIII^e siècle) : chanoines, moines et laïcs à Saint-Martin et Saint-Julien*, Thèse de doctorat sous la dir. d'H. Galinié, Université François-Rabelais de Tours, 2003, 3 vol. LEFEBVRE Bastien, *La formation d'un tissu urbain dans la Cité de Tours : du site de l'amphithéâtre antique au quartier canonial (5^e-18^e s.)*, Thèse de doctorat sous la dir. d'É. Lorans et H. Galinié, Université François-Rabelais, Tours, 2008, 4 vol. MAROT Émeline, *Architecture civile et formation du tissu urbain de Châteauneuf (Tours) du X^e au XIV^e siècle*, Thèse de doctorat sous la dir. d'É. Lorans, Université François-Rabelais, Tours, 2013, 4 vol.

³³ CHALÉAT Franck, *Devant la porte du priore, dessoubz le chastel dudict lieu : la question des bourgs dits « castraux » et « monastiques ». Œkoumène, synœcisme et sens des lieux durant le « long Moyen Âge »*, Thèse de doctorat sous la dir. de N. Reveyron et C. Sapin, Université Lumière-Lyon 2, en cours de préparation.

³⁴ À ce stade, il est préférable de parler de groupes plutôt que de communautés : s'il est évident de qualifier le groupe des religieux de communauté, parce qu'ils vivent ensemble sous une règle commune, ce n'est pas le cas pour le groupe des habitants, au moins jusqu'à ce qu'ils s'organisent en *universitas*, c'est-à-dire en communauté des chefs de famille, rarement avant la fin du XIII^e siècle dans les bourgs monastiques des pays d'Aude.

contenu à l'intérieur de l'enclos. C'est le principal lieu de vie et d'activité des moines, où les laïcs sont tolérés en dehors de la clôture stricte à certains moments. L'espace urbain est le domaine des habitants. C'est là qu'ils ont leurs maisons et qu'ils travaillent le plus souvent. Cet espace est interdit aux moines, en théorie seulement comme le montre un règlement à Lagrasse au XIII^e siècle³⁵. L'espace peut être contenu dans des fortifications – comme c'est le cas avant le milieu du XIII^e siècle dans les trois sites retenus –, et s'étaler dans l'espace périurbain par l'existence de faubourgs. L'espace périurbain est constitué par les terroirs contigus de la muraille de l'espace urbain et de l'espace monastique, exploités pour les besoins de la communauté des habitants et des religieux – il pourrait à ce titre être aussi qualifié d'espace « périmonastique ». Il s'agit d'un espace commun aux deux groupes qui devaient en partager les ressources.

Dans de nombreuses régions, dont certaines voisines des pays d'Aude, le rôle qu'ont joué les établissements monastiques dans le regroupement de la population dès le VIII^e siècle a été bien étudié. L'immunité dont ils ont bénéficié au moment de leur fondation a souvent été considérée comme un des facteurs les plus favorables du regroupement. Au-delà de la polarisation initiale de l'habitat, les bourgs monastiques sont parfois devenus de véritables petites villes médiévales. Leur importance a parfois été mise en corrélation avec la puissance des abbayes, suggérant de ce fait que la première était proportionnelle à la seconde. Il convenait de mieux comprendre les mécanismes du développement des bourgs monastiques pour tenter de mesurer la part des religieux, seigneurs des bourgs, et celle des habitants et d'éventuelles autorités extérieures dans ce développement. L'exemple du bourg de Lagrasse, perçu à travers les rares travaux qui s'inscrivaient dans le cadre du PCR, semblait montrer que dans les derniers siècles du Moyen Âge, deux communautés relativement puissantes vivaient de part et d'autre de l'Orbieu, l'une dans l'enclos monastique, l'autre dans l'espace urbain. Il était alors légitime de se demander comment, dans de pareilles situations, s'étaient instaurés les rapports, qu'ils soient sociaux, économiques et spatiaux, entre ces deux communautés. La question s'est ainsi posée de connaître les modalités du partage d'un territoire et de ses ressources, communs entre deux groupes d'individus aux intérêts parfois divergents, deux groupes constitués en communautés à des dates variables, et de la façon dont ces partages se traduisaient dans les formes de l'occupation du sol, la gestion des ressources, et leur influence sur les transformations des espaces concernés.

³⁵ En 1248, l'archevêque de Narbonne rappelait que les moines ne devaient pas se rendre dans la ville de Lagrasse. PAILHÈS C., *Recueil...*, *op. cit.*, acte 171, p. 213-217.

Les choix de l'étude

Pour répondre à ces questions, il fallait éviter de rester dans une étude monographique et élargir le corpus au-delà de Lagrasse, point de départ de l'enquête, afin de déterminer d'éventuelles caractéristiques communes entre plusieurs bourgs monastiques. Les anciens pays d'Aude constituaient une aire historique et géographique cohérente. Il s'agissait des trois *pagi* carolingiens traversés par l'Aude et dont les limites suivaient, sauf au nord-est, assez fidèlement les limites du bassin du fleuve³⁶. Le *pagus Redensis*, le Razès, englobait le haut bassin de l'Aude, secteur pré-montagneux où se trouvait notamment Alet, et s'étendait au nord jusqu'à la plaine du fleuve et au *pagus Carcassensis*, le Carcassès. Ce dernier comprenait la partie occidentale de la plaine ainsi que de la Montagne Noire, au nord, et les premiers contreforts des Corbières au sud, où avait été fondée l'abbaye de Lagrasse, à la frontière avec le *pagus Narbonensis*. Le Narbonnais correspondait à la basse plaine de l'Aude et comprenait au nord le Minervois, où est située l'abbaye de Caune. En incluant Alet, Caunes et Lagrasse, seize monastères avaient été érigés dans ces trois pays entre le dernier tiers du VIII^e siècle et la fin du X^e siècle. Beaucoup avaient été fondés par le pouvoir carolingien suivant une visée stratégique : protéger, unifier et développer un territoire tout juste conquis à la fin du VIII^e siècle – Narbonne avait été prise par Pépin le Bref en 759 – en s'appuyant sur un réseau d'établissements fidèles, dont l'octroi de privilèges et d'immunités devait favoriser l'essor. Quatre siècles plus tard, lorsqu'apparaissent clairement les bourgs dans les sources, aucune abbaye n'avait atteint l'importance de celle de Lagrasse qui était l'une des plus puissantes du Midi, possessionnée jusqu'en Catalogne. Les abbayes d'Alet et de Caunes semblaient cependant pouvoir rivaliser avec celle de Lagrasse³⁷ et le choix a été fait de fonder l'étude sur des établissements comparables. De même, les espaces urbains des trois sites étaient, à première vue, équivalents : autour de 5,5 ha englobés dans des fortifications antérieures au milieu du XIII^e siècle. Les visites effectuées sur les sites au début de cette thèse

³⁶ GRIFFE É., *Histoire religieuse...*, *op. cit.*, p. IX.

³⁷ Alet et Caunes avaient plusieurs possessions dans la région, parmi lesquelles de nombreux villages ecclésiastiques présentés par J.-P. Cazes et D. Baudreu (CAZES J.-P., BAUDREU D., « Les villages ecclésiastiques... », *op. cit.*). Alet était bien possessionnée dans le bassin limouxin où elle contrôlait tous les accès (PEYTAVIE Charles, *La paroisse dans le bassin Limouxin au Moyen Âge, l'église Saint-Martin de Limoux (Aude)*, Mémoire de maîtrise sous la dir. de M. Fournié, UTM, 1996, 171 p., p. 29). Par ailleurs, Alet possédait aussi les monastères de Saint-Papoul dans le Lauragais, de Saint-Paul dans le Fenouillèdes et avait obtenu du pape Urbain II celui de Saint-Polycarpe en 1115, que lui disputait l'abbaye de Lagrasse (mais qu'elle perdit définitivement en 1160).

et les sondages dans les archives ont confirmé que les trois bourgs retenus pouvaient bénéficier d'un niveau d'étude analogue et être sélectionnés comme corpus de base³⁸.

Cependant, Lagrasse a profité d'une analyse plus poussée qu'Alet et Caunes. D'abord parce que les sources écrites et archéologiques y étaient plus nombreuses, ensuite parce que le réseau de connaissances que j'avais réussi à tisser y était plus dense, enfin parce que le PCR commencé en 2013, dont j'étais le coordinateur pour la partie consacrée au bourg, a été l'occasion de suivre les travaux menés dans l'espace urbain par la Municipalité et d'avoir l'appui des chercheurs participant au programme. Aussi, si Alet et Caunes appartiennent au corpus de base, la masse des données disponibles à partir des sources de toutes natures n'a jamais égalé celle de Lagrasse. Ce dernier bourg apparaît donc comme le site principal de cette thèse, les deux autres pouvant bénéficier sur certains points d'une étude aussi approfondie qu'à Lagrasse pour permettre la comparaison, mais restant globalement moins bien documentés. Les autres bourgs monastiques de la région, participant de ce qui pourrait être qualifié de corpus complémentaire, ont aussi été ponctuellement mobilisés sur quelques questions précises – par exemple : l'approvisionnement en eau de Saint-Polycarpe –, mais leur étude reste superficielle ou ponctuelle par rapport aux trois bourgs sélectionnés.

Sources et méthodologie générale

Pour répondre à la problématique fixée, il était important de considérer l'ensemble des sources disponibles, de quelque nature qu'elles soient : la pluridisciplinarité s'imposait et les sources écrites, archéologiques et planimétriques ont été principalement utilisées. Le détail des sources et de la méthodologie sera présenté tout au long des parties et des chapitres.

Au fil des années, la puissance des deux groupes vivant sur les sites sélectionnés a nécessairement évolué – l'organisation en communauté du groupe des habitants en est une manifestation – conduisant à des ajustements dans les modalités du partage qui peuvent être retranscrits dans les sources, surtout celles qui sont conservées dans les fonds des abbayes, car les moines étaient généralement les seigneurs des habitants. Il s'agit aussi, aujourd'hui, des fonds qui nous sont les mieux parvenus, surtout celui de l'abbaye de Lagrasse qui est exceptionnellement conservé depuis sa fondation en 779 jusqu'à sa dissolution un millénaire plus tard, en 1789³⁹. Il contient encore, entre autres, la copie des libertés accordées à la ville

³⁸ Les autres bourgs visités étaient soit trop petits pour être comparés à Lagrasse, soit ne conservaient pas – ou trop peu – d'édifices médiévaux. Un premier repérage avait déjà été réalisé à Caunes-Minervois par Arnaud Gaillard et Alet semblait avoir un potentiel correct.

³⁹ Le seul fonds de l'abbaye de Lagrasse est conservé dans 294 cartons aux Archives départementales de l'Aude, auxquels il faut ajouter les sources issues de divers autres fonds et conservés dans d'autres archives.

en 1287, de plusieurs textes concernant de grands travaux effectués dans l'espace urbain au XIV^e siècle, et d'autres sur les modalités du partage des ressources des terroirs voisins. De nombreux actes ont été transcrits⁴⁰. Les archives des abbayes d'Alet et de Caunes ont pour la majeure partie disparu, celles de Caunes ayant subi deux incendies dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle⁴¹. Elles sont surtout connues par quelques mentions et transcriptions dans la *Gallia Christiana* et l'*Histoire générale de Languedoc*, mais surtout, pour Caunes, par des copies dans le fonds de Jean de Doat⁴² et le *Cartulaire* de Mahul⁴³. Le fonds des archives civiles antérieur au milieu du XVI^e siècle est très réduit pour les trois agglomérations : aucun registre fiscal, peu de délibérations des communautés et de registres de notaires. À Lagrasse, les cinq registres du notaire Nicolas de Calidis (1391-1411) ont été utilisés, en s'appuyant sur les travaux de Françoise Merle d'Aubigné. Ils apportent relativement peu de renseignements pour le sujet ici abordé, malgré la masse de travail que leur dépouillement a nécessité. À Caunes, des sondages ont été effectués dans le registre d'un notaire anonyme de 1269⁴⁴, mais la masse de données à traiter aurait été trop grande pour qu'il puisse être pris en compte dans une étude comparative sur les trois sites, les sondages n'ayant d'ailleurs rien apporté. Des documents issus des archives communales d'Alet – qui étaient conservées dans l'église paroissiale Saint-André –, désormais disparues en grande partie, sont connus par des transcriptions du XIX^e et du tout début du XX^e siècle : quelques délibérations d'assemblées générales, qui concernent aussi Caunes et Lagrasse⁴⁵, et une copie moderne des libertés accordées à la ville à la fin du XIII^e siècle⁴⁶. Enfin, quelques reconnaissances de la fin du XIV^e siècle et du XV^e siècle et les registres fiscaux d'Ancien Régime des agglomérations, dont aucun n'est antérieur au milieu du XVI^e siècle, ont été utilisés ponctuellement pour Alet et Caunes et de façon plus approfondie pour Lagrasse. Dans ce dernier bourg, ils ont servi à établir des statistiques sur l'évolution des natures d'occupation du sol tout au long de l'Époque moderne, qui ont été mises en perspective avec les maisons conservées dans l'espace urbain pour les périodes antérieures.

CAUCANAS Sylvie, BLANC Jean, « Bilan documentaire : sources », POUSTHOMIS-DALLE N. (dir.), *Lagrasse (Aude)...*, *op. cit.*, Pré-rapport 2007, p. 16-27.

⁴⁰ MAHUL A., *Cartulaire...*, *op. cit.*, vol. 2. MAGNOU-NORTIER Élisabeth, MAGNOU Anne-Marie, *Recueil des chartes de l'abbaye de Lagrasse, t. I, 779-1119*, CTHS, Paris, 1996, 344 p. PAILHÈS Claudine, *Recueil des chartes de l'abbaye de La Grasse, t. II, 1117-1279*, CTHS, Paris, 2000, 446 p.

⁴¹ BÉA Adeline, « Les fonds d'archives et l'abbaye de Caunes-Minervois », POUSTHOMIS-DALLE N. (dir.), *L'abbaye et le village...*, *op. cit.*, p. 205-208, p. 205.

⁴² Pour Caunes : DOAT, ms 58.

⁴³ MAHUL A., *Cartulaire...*, *op. cit.*, vol. 4.

⁴⁴ AD Aude, 1 Mi 191, registre de minutes notariales anonyme, Caunes, 1269 ; BnF, Latin n° 11014.

⁴⁵ PICOT Georges, *Documents relatifs aux états généraux et assemblées réunies sous Philippe le Bel*, Ministère de l'Instruction publique, collection des Documents inédits sur l'Histoire de France, Paris, 1901.

⁴⁶ FONDS-LAMOTHE Louis-Henri, *Notice historique sur la ville de Limoux*, J. Boute, Limoux, 1838, 273 p.

L'inventaire des édifices domestiques antérieurs au milieu du XVI^e siècle sur les trois sites a conduit à l'ouverture de 276 dossiers⁴⁷. Ils ont été mis en œuvre pour l'étude des transformations de l'espace urbain – pas leur formation, car aucune maison n'est antérieure au XII^e siècle. Il s'agissait, en les croisant avec l'étude des plans et les données textuelles lorsqu'elles le permettaient, d'appréhender les grandes phases de construction et de reconstruction des espaces urbains. Ces maisons ont aussi été étudiées pour mieux saisir les catégories de population qui pouvaient peupler les agglomérations, afin de mieux comprendre les transformations liées à leurs besoins. À Lagrasse, dans le cadre du deuxième PCR, plusieurs opérations ont permis d'enrichir les données archéologiques. Des suivis ont pu être effectués sur des travaux de réfection de la calade de la place de la Halle, qui ont mis au jour les fondations d'éléments d'architecture disparus, et sur des travaux de consolidation d'une prise d'eau de la fin du XIV^e siècle, deux kilomètres en amont de l'abbaye. Un nettoyage de surface et une analyse des élévations encore en place de l'ancienne église paroissiale démantelée à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle ont aussi été programmés, de même qu'un relevé des élévations du pont vieux. Les rapports de ces opérations sont tous contenus dans les rapports du deuxième PCR⁴⁸. C'est aussi à Lagrasse que l'espace périurbain a bénéficié d'un plus grand nombre d'études. Le canal de dérivation de l'Orbieu, appelé béal, a été relevé au GPS sur tout son parcours et ses équipements ont été pris en compte pour mesurer la maîtrise hydraulique des religieux. Ces données ont été croisées avec les textes du XIII^e et du XIV^e siècle qui évoquent le partage des eaux du béal, et comparées avec celles qui avaient pu être récoltées sur les canaux de dérivation construits par les abbayes d'Alet et de Caunes. Sur les trois sites, des prospections ont aussi été menées dans l'espace périurbain pour reconnaître d'éventuelles carrières de pierre, dont une première idée de l'emplacement pouvait être fournie par la carte géologique.

Les cadastres du début du XIX^e siècle dans les trois bourgs ont été intégrés à un SIG et géoréférencés pour analyser les formes du réseau viaire, du parcellaire et du bâti, et proposer un modèle de la formation et des transformations des espaces urbains. L'intégration au SIG a permis une étude du parcellaire, de ses dimensions et de ses orientations à grande échelle dans les trois espaces urbains concernés. Les plans terriers du XVIII^e siècle à Caunes et à Lagrasse

⁴⁷ Voir le Volume 3 : annexes, p. 1-6.

⁴⁸ FOLTRAN Julien, « Le béal, étude historique et archéologique », POUSTHOMIS-DALLE N. (coord.), *Lagrasse (Aude)...*, Rapport 2013, *op. cit.*, p. 37-40. FOLTRAN Julien, POUSTHOMIS-DALLE Nelly, « Entre abbaye et bourg : l'ancienne église paroissiale », POUSTHOMIS-DALLE N. (coord.), *Lagrasse (Aude)...*, Rapport 2013, *op. cit.*, p. 41-50. FOLTRAN Julien, « Suivi de travaux de la calade, place de la Halle », POUSTHOMIS-DALLE N. (coord.), *Lagrasse (Aude)...*, Rapport intermédiaire 2014, *op. cit.*, p. 182-200. FOLTRAN Julien, « Le pont vieux », POUSTHOMIS-DALLE N. (coord.), *Lagrasse (Aude)...*, Rapport intermédiaire 2014, *op. cit.*, p. 201-214.

n'ont pas pu être utilisés à cet effet, car leur géoréférencement produisait des déformations rédhibitoires. Le compoix de 1712 à Lagrasse a été enregistré dans le SIG et restitué en s'appuyant notamment sur les limites du parcellaire et du bâti du plan cadastral de 1831 et de l'actuel. Cette restitution moderne, la plus ancienne qu'il a été possible d'effectuer, a été mise en perspective avec les grandes phases de construction et de reconstruction médiévale déterminées par l'étude des maisons afin de mieux appréhender les évolutions de l'espace urbain sur le temps long.

La mise en place des relations entre les deux communautés sera abordée à travers l'étude du peuplement des sites. Il s'agira de déterminer si les religieux se sont installés dans un lieu déjà habité ou dans un désert et si ce sont les établissements monastiques qui ont entraîné le regroupement de l'habitat. On tentera d'estimer la puissance des abbayes au Moyen Âge et l'importance des trois bourgs afin de mesurer les rapports de force qui ont pu jouer entre les deux communautés. Une attention particulière sera portée à l'intégration des agglomérations dans les différents réseaux – de circulation, de peuplement, etc. – de leur région en rapport avec les réseaux tissés par les abbayes et leurs dépendances. Ces éléments permettront de mieux appréhender les pouvoirs en présence dans les trois bourgs monastiques, notamment l'abbé, seigneur des habitants, et les consuls, représentants des chefs de famille du bourg. Une première vision de la composition sociale des communautés d'habitants pourra ainsi être dégagée.

Cette vision sera complétée par l'étude des maisons, en tant que lieu de vie et souvent de travail, qui fournissent de précieuses indications sur le cadre de vie des habitants, mais aussi sur le dynamisme des agglomérations. En tant qu'unité fiscale de référence, elle pouvait aussi constituer un enjeu entre le seigneur-abbé et les laïcs. La datation, même imprécise dans beaucoup de cas, et la localisation des maisons médiévales permettra d'apporter des renseignements sur les différentes phases de construction et de reconstruction de l'agglomération, qui seront complétées par les données des registres fiscaux d'Ancien Régime. Après avoir perçu l'évolution des différentes natures d'occupation du sol, les espaces urbains pourront être analysés dans le détail de leur plan pour proposer d'établir une chronologie de leur formation et de leurs principales transformations. Il s'agira de déterminer dans quelle mesure certains aménagements ont pu être planifiés et quelle autorité les auront initiés et réalisés dans l'espace urbain.

Au-delà des espaces urbains, d'autres aménagements ont été réalisés pour répondre aux besoins des bourgs et des abbayes. À travers deux exemples bien renseignés, il s'agira de mieux comprendre l'emprise des communautés sur les terroirs alentours et le partage nécessaire des ressources qu'elles y exploitaient. Les matériaux de construction seront étudiés et plus particulièrement la pierre, pour tenter de déterminer sa provenance et les éventuels circuits d'approvisionnement des chantiers des bourgs et des abbayes. L'eau enfin, omniprésente sur les trois sites, a été très tôt canalisée par les religieux, marquant le paysage périurbain et obligeant les deux communautés à négocier l'utilisation de cette ressource vitale. Elle sera envisagée sous deux aspects principaux : l'irrigation des terroirs proches des bourgs et des abbayes et son utilisation à des fins industrielles.

PARTIE I

Laïcs et religieux :

structuration des deux communautés et de leurs relations

1. Caractériser le contexte d'installation des religieux, pour comprendre les évolutions futures des abbayes et des bourgs

Caractériser le contexte d'installation des religieux sur les sites d'Alet, Caunes et Lagrasse, c'est d'abord le moyen de ne pas partir du présupposé qu'ils sont les premiers habitants de ces lieux, comprendre s'ils ont succédé à une autre occupation, un autre type d'habitat ou s'ils se sont réellement installés au désert comme la tradition cénobitique venue d'Orient le laisserait supposer. Cette question doit être abordée dans un objectif de mise en perspective des modifications que ces implantations ont pu apporter aux réseaux et aux formes de peuplement déjà en place dans leur région, éventuellement sur leur site, même s'ils furent occupés antérieurement. La question des agglomérations de laïcs aux portes de ces abbayes, et donc celle des relations entre leurs habitants et les religieux, est intimement liée à cette problématique : elles ne peuvent être envisagées de la même manière selon que l'abbaye s'est implantée sur un site déjà occupé ou dans une zone inoccupée, selon que les religieux ont cohabité avec une population déjà installée, une agglomération, un habitat dispersé, ou qu'ils ont généré le peuplement. Ce n'est qu'au terme de cette réflexion que pourront être appréhendées les dispositions de toutes natures – religieuses, politiques, mais aussi topographiques – ayant permis aux établissements religieux de se développer.

1.1. Comment caractériser le contexte d'installation des religieux ?

1.1.1. *Le casse-tête des chercheurs*

De nombreux chercheurs ont tenté de caractériser l'occupation ancienne des sites médiévaux – qu'ils soient monastiques ou castraux – et posé la question de la permanence de cette occupation qui rejoint celle de l'histoire du peuplement.

Les travaux de Pierre Toubert sur l'évolution de l'organisation du peuplement dans le Latium médiéval sont précurseurs en la matière. Sans s'attarder sur des sites particuliers, présentant plutôt le mouvement général, il affirmait dès son introduction que « le passage, entre les années 920 et le premier tiers du XI^e siècle, d'un habitat dispersé avec ses *curtes* et son semis de *casae coloniciae* à un habitat rigoureusement concentré de villages fortifiés (*castra*) a marqué dans tous les domaines une rupture quantitative décisive.⁴⁹ » Et d'insister sur l'évolution radicale provoquée par le phénomène de l'*incastellamento* sur les formes

⁴⁹ TOUBERT Pierre, *Les structures du Latium médiéval, le Latium médiéval et la Sabine du IX^e siècle à la fin du XII^e siècle*, École française de Rome, Rome, 1973, 2 vol., 1500 p., p. XXII.

anciennes du peuplement et des structures agraires⁵⁰. Lorsque Monique Bourin a voulu appréhender les sociabilités villageoises dans le Biterrois au XIII^e siècle⁵¹, elle n'a pu faire l'impasse sur les origines de l'habitat groupé, sur l'étude des modalités de l'*incastellamento* en Bas-Languedoc, région dont le substrat d'occupation antique était particulièrement important. Il s'agissait alors de comprendre les conséquences de l'évolution du peuplement sur les sociabilités postérieures et elle a su démontrer que le phénomène fut similaire à celui du Latium dès le XI^e siècle, bien que moins brutal et moins achevé, n'ayant pas supprimé entièrement l'habitat dispersé qui caractérisait la période précédente⁵². Cette recomposition de l'organisation du peuplement a entraîné une nouvelle définition des rapports entre les hommes, notamment, au moins dans un premier temps, une perte de liberté et d'indépendance des paysans. S'appuyant sur le dossier des *castra* du Biterrois ouvert par Monique Bourin et plus proche de notre problématique, Laurent Schneider a voulu définir une éventuelle originalité monastique dans l'histoire du peuplement en Bas-Languedoc entre les VIII^e et XII^e siècles⁵³. Pour lui, l'étude des occupations antérieures est intimement liée à celle des modalités de regroupement des hommes, différentes s'il s'agissait de sites neufs ou de sites où il fallait composer avec des habitats préexistants ; ce qui est déterminant dans l'approche des « signatures morphologiques [...] dans le plan des villages et dans la transformation des paysages [...] »⁵⁴. Il a dressé une typologie des habitats du haut Moyen Âge à substrat d'occupation antique en se fondant sur l'analyse des artefacts récoltés lors de prospections de surface systématiques⁵⁵ :

- une première catégorie s'inscrit dans la mouvance de la *villa* antique et regroupe quatre types de sites : les sites superposés, parmi lesquels les sites contractés dont l'emprise médiévale est plus petite que l'assiette de la *villa* antique ; les sites dédoublés où le point d'implantation du haut Moyen Âge se détache clairement de l'assiette de la *villa* antique ; les sites en nébuleuse, moins fréquents, où plusieurs noyaux d'habitat s'organisent autour d'un pôle constitué par l'ancienne *villa* ; les sites relais, où une nouvelle génération d'habitat ne possède plus de liens organiques forts avec le site de la *villa*.
- une deuxième catégorie regroupe deux types de sites déconnectés de la mouvance des *villae* : des sites à occupation longue dont le substrat antique est mal défini (habitat indépendant, ferme, etc.) ; des sites issus de communautés de hameaux à partir du V^e siècle.

⁵⁰ *Id.*, p. 330.

⁵¹ BOURIN-DERRUAU Monique, *Villages médiévaux en Bas-Languedoc : genèse d'une sociabilité (X^e-XIV^e siècle)*, L'Harmattan, Paris, 1987, 2 vol., 337 et 490 p.

⁵² *Id.*, p. 76.

⁵³ SCHNEIDER L., *Monastères...*, *op. cit.*, p. 8.

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ *Id.*, p. 265.

Laurent Schneider souligne ainsi que lorsqu'elle est perceptible, la permanence d'occupation n'est que formelle et « doit intégrer l'existence de micro-déplacements, de transformations de l'habitat et parfois aussi d'une rupture dans la fonction des sites⁵⁶ ». Le cas de la *villa* de Près-Bas à Loupian montre d'ailleurs que c'est l'église Sainte-Cécile construite sur le domaine près du captage de l'aqueduc qui est restée l'élément essentiel de la fixation du peuplement après le VI^e siècle, au détriment des bâtiments de l'ancienne *villa*⁵⁷. Finalement selon lui, l'appauvrissement sensible du semis des établissements dans les années 300 à 450 par rapport aux périodes antérieures participe d'un remaillage des réseaux d'exploitation et d'habitat plutôt que d'un déclin généralisé⁵⁸. Ensuite, dans les années 600-650, l'atonie apparente des sites de ce réseau remaillé ne doit pas masquer le fait qu'ils demeuraient des points d'ancrage du peuplement où la vie rurale était restée profondément enracinée et que ces sites ont su se restructurer entre les années 750-800 et 950⁵⁹.

Si Laurent Schneider insiste sur la nécessité d'approfondir les données de prospections systématiques par les fouilles afin de dépasser le simple stade de la chronologie et de la reconnaissance des grandes lignes topographiques, deux exemples enjoignent à nuancer ce dernier constat. C'est par la prospection de surface systématique sans fouille que Laurent Savarese a découvert 43 nouveaux gisements sur la commune de Sigean et qu'il a pu étudier les dynamiques de l'occupation du sol entre le I^{er} siècle av. n. è. et le X^e siècle, déterminant la permanence du modèle gallo-romain et de son influence jusqu'au haut Moyen Âge sur la gestion et l'organisation des terroirs vivriers à Sigean⁶⁰. Il a ainsi montré que sur une petite zone d'étude, cette méthode non invasive pouvait fournir des données non négligeables. Au contraire, l'étude de l'Abbaye-aux-Dames de Saintes (16) menée par Christian Vernou de 1986 à 1988⁶¹ a montré l'intérêt des fouilles pour bien appréhender l'occupation ancienne de ce site monastique, mais aussi leurs limites. Elles ont permis de dégager une succession de couches stratigraphiques dont la plus ancienne est datée du I^{er} siècle av. n. è. et diverses structures maçonnées du I^{er} siècle de n. è. au début du Moyen Âge, dont un bâtiment équipé

⁵⁶ *Id.*, p. 295.

⁵⁷ PELLECUER Christophe, SCHNEIDER Laurent, « Premières églises et espace rural en Languedoc Méditerranéen (V^e-X^e siècle) », DELAPLACE C. (dir.), *Aux origines de la paroisse rurale en Gaule méridionale (IV^e-IX^e siècle)*, Actes du colloque international de Toulouse, 21-23 mars 2003, Errance, Paris, 2005, 255 p., p. 98-119, p. 104.

⁵⁸ SCHNEIDER Laurent, « Structures du peuplement et formes de l'habitat dans les campagnes du Sud-Est de la France de l'Antiquité au Moyen Âge (IV^e-VIII^e s.). Essai de synthèse », *Gallia*, 64, 2007, p. 11-56, p. 17.

⁵⁹ *Id.*, p. 56.

⁶⁰ SAVARÈSE Laurent, « L'occupation du sol dans les Corbières Maritimes entre l'Antiquité et le haut Moyen Âge (I^{er} siècle av. J.-C.-X^e siècle) : l'exemple de Sigean (Aude). », *AMM*, t. 31, 2013, p. 3-54, p. 46.

⁶¹ TREFFORT Cécile, BRUDY Pascale (dir.), *Monastères entre Loire et Charente. Actes du colloque de Saintes et Saint-Amant-de-Boixe (1^{er}-3 avril 2005)*, PUR, Rennes, 2013, 319 p., p. 219-234.

d'un hypocauste. Mais l'interprétation de ces vestiges s'est révélée très difficile et la fonction des bâtiments reste encore un point particulièrement flou que les fouilles n'ont pas permis d'élucider⁶². Christian Vernou ne peut que prudemment proposer qu'il s'agissait d'un établissement d'accueil en s'appuyant sur sa situation géographique et le contexte historique.

Les fouilles programmées entre 2011 et 2014 sur le site de l'abbaye d'Aniane ont montré quant à elles que l'abbaye fut sans doute édifiée *ex nihilo*⁶³. Elles ont permis de restituer la topographie médiévale sur une emprise supérieure à 0,35 ha dans l'enclos monastique, à l'intérieur de laquelle aucune occupation antérieure à la fin du VIII^e siècle, c'est-à-dire à la fondation de l'établissement religieux, n'a été mise en évidence. Nelly Pousthomis s'est aussi intéressée à l'occupation antérieure aux sites monastiques en Midi toulousain pour mieux apprécier les modalités de regroupement des populations laïques près de ces établissements. L'étendue de son corpus – une cinquantaine d'établissements – ne l'autorisant pas à bénéficier de données issues de campagnes de prospections ou de fouilles pour chaque site, elle a principalement fondé son étude sur la carte archéologique nationale avec la prudence nécessaire dans l'utilisation de cet instrument qui reflète avant tout un état de la connaissance⁶⁴. Par cette méthode, elle a dégagé une vision partielle du contexte d'installation des religieux pour chaque établissement, mais elle indiquait au terme de ce tour d'horizon que « la continuité des sites occupés durant l'Antiquité est souvent soupçonnée, rarement prouvée, et [que] le concept même de continuité doit être nuancé en fonction des glissements ou des changements de l'occupation constatés.⁶⁵ » Elle nous engage ainsi à nuancer fortement une permanence d'occupation pouvant être trompeuse. Celle-ci peut, par exemple, avoir été interrompue pendant plusieurs siècles et sa réutilisation être plus le fait de dispositions géographiques avantageuses que celui de liens particulièrement forts entre le site antique et le nouveau site médiéval⁶⁶. De ce point de vue, elle valide les observations de John Percival : en s'appuyant sur plusieurs exemples renseignés par la littérature hagiographique et par quelques données issues d'opérations archéologiques en Gaule – parmi lesquels Ligugé et Marmoutier sont les plus précoces –, il avait estimé que même lorsqu'un habitat antique pouvait être reconnu sur le site, rien ne permettait d'attester une occupation ininterrompue⁶⁷. Surtout, il apparaît impossible de valider un quelconque processus de conversion des *villae*

⁶² *Id.*, p. 232.

⁶³ SCHNEIDER Laurent, « Aniane, abbaye », *Bilan scientifique de la région Languedoc-Roussillon, 2014*, DRAC, SRA, Région Languedoc-Roussillon, 2015, p. 117-122.

⁶⁴ POUSTHOMIS-DALLE N., *À l'ombre du Moustier...*, *op. cit.*, p. 28-29.

⁶⁵ *Id.*, p. 59.

⁶⁶ *Id.*, p. 23.

⁶⁷ PERCIVAL John, « Villas and monasteries in Late Roman Gaul », *Journal of Ecclesiastical History*, vol. 48, n° 1, janvier 1997, Cambridge University Press, p. 1-21.

antiques en centres religieux : selon lui, l'installation de communautés sur des sites ayant déjà été occupés renseigne avant tout sur la rareté des matériaux et des techniques de construction à une période donnée – on réutilisait donc d'anciens bâtiments – que sur une évolution fondée, comme le pensait Albert Grenier⁶⁸, sur le fait que la *villa* correspondait à un modèle d'organisation approprié aux besoins d'une communauté religieuse⁶⁹.

Enfin, dans le cas de Saint-Émilion, Pierre Régaldo-Saint Blancard s'est appuyé, comme Nelly Pousthomis, sur les données de la carte archéologique en fixant sa zone d'étude à un rayon d'une dizaine de kilomètres autour de la ville pour avoir une bonne vision du contexte local. Sans pouvoir cerner finement l'évolution du peuplement – encore une fois à cause du biais de l'instrument utilisé – il a démontré que le « désert » dans lequel l'ermite Émilion se serait installé d'après les hagiographes était bien relatif : il s'agissait plutôt d'un lieu de passage à proximité de populations sédentarisées sur des sites à longue occupation⁷⁰.

Quelle que soit la méthode utilisée pour caractériser le contexte d'installation des religieux sur un site – compilation des données de la carte archéologique, prospection systématique de surface, fouilles dans les enclos monastiques –, force est de constater qu'aucune n'a, jusqu'à présent, apporté de réponse tout à fait satisfaisante. Il nous faut, tout au plus, nous contenter de rappeler à partir de plusieurs exemples, pas nécessairement liés aux établissements monastiques, que la permanence d'occupation est une notion difficile à appréhender, demandant une perception très fine de l'occupation des sites – ce qui n'est pas toujours possible.

1.1.2. Les sources disponibles pour les trois sites étudiés

À Lagrasse, à Caunes, et surtout à Alet, le croisement de toutes les sources disponibles est indispensable, mais le constat est sévère : très peu de textes et peu d'éléments archéologiques, souvent issus de découvertes fortuites par les habitants, plus que de campagnes de prospections systématiques ou de fouilles.

Parmi les sources écrites, les actes établis dans les premières décennies de l'installation des religieux – notamment les chartes de fondation et les actes de confirmation des années suivantes –, lorsqu'il ne s'agit pas de faux, sont les seuls à pouvoir être pris en

⁶⁸ GRENIER Albert, *Habitations gauloises et villas latines dans la cité des Médiomatrices, étude sur le développement de la civilisation gallo-romaine dans une province gauloise*, H. Champion, Paris, 1906, 210 p., p. 185-187. L'auteur écrit notamment que l'abbaye médiévale procède de la *villa* antique.

⁶⁹ PERCIVAL J., « Villas and monasteries... », *op. cit.*, p. 11.

⁷⁰ RÉGALDO-SAINTE BLANCARD Pierre, « Un écrin d'histoire : le territoire de la juridiction de Saint-Émilion avant le Moyen Âge », BOUTOULLE Frédéric, BARRAUD Dany, PIAT Jean-Luc (coord.), *Fabrique d'une ville médiévale, Saint-Émilion au Moyen Âge, Aquitania*, supplément 26, Bordeaux, 2011, 411 p., p. 21-38, p. 36

compte. Ils ne contiennent aucune information directe sur le contexte d'installation des religieux et leur contenu lissé par la chancellerie carolingienne apparaît souvent stéréotypé. Néanmoins, ils éclairent parfois d'une faible lueur la configuration des sites que les moines avaient investis quelques années plus tôt, les quelques structures qu'ils avaient mises en place et celles qui préexistaient peut-être. Ces mentions si laconiques et soumises à de fortes interprétations ne peuvent être envisagées qu'en complément des sources archéologiques. La charte de fondation de Lagrasse est encore conservée dans sa version originale, mais, très dégradée, sa date a disparu. Si on l'admet, la date du 19 janvier 779 avancée par Élisabeth Magnou-Nortier⁷¹ implique que la fondation officielle de l'abbaye de Lagrasse est antérieure d'une décennie à celle d'Aniane. La charte a été accordée par Charles, roi des Francs et des Lombards, futur empereur Charlemagne, à la communauté des moines de Notre-Dame d'Orbieu que l'abbé Nimfridius, compagnon de Benoît d'Aniane, dirigeait. La charte de fondation de l'abbaye de Caunes accordée par Charles à Anian, lui aussi compagnon de Benoît, est datée de 794⁷². Elle avait été précédée par un acte daté de 791, émanant de Magnarius, comte de Narbonne, qui indiquait que les limites de l'ancienne *villa Buffentis* où s'étaient installés les religieux étaient les mêmes que « du temps des Goths »⁷³. La charte de fondation d'Alet datée de 813⁷⁴ ne peut pas être ici prise en compte : les termes utilisés dans le document – *romano pontifici vel suo legato... ita liberum sub apostolica defensione ut nulla magna parvaque persona... protestatem habeat... nisi apostolica potestas* –, le fait que le comte se dise « *gratia Dei comes* », les dispositions contenues et la contradiction avec la politique impériale du IX^e siècle, en mettant l'abbaye et le village sans contrepartie sous l'autorité du pape, ont poussé Élisabeth Magnou-Nortier à y voir sans aucune ambiguïté un faux et la marque d'un esprit du XI^e siècle⁷⁵. Elle ne dit pas s'il peut s'agir d'une extrapolation d'un texte plus ancien, carolingien par exemple, mais l'abbaye d'Alet n'apparaît pas parmi les 19 abbayes du Languedoc citées lors du concile d'Aix en 817⁷⁶, ce qui jette une suspicion supplémentaire sur sa fondation en 813. Enfin, à Lagrasse, la *Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam*, dite légende de Philomène, et qui retrace la fondation de l'abbaye par Charlemagne, est entachée d'anachronismes, d'inexactitudes et de faits dont la fausseté est prouvée – la venue de Charlemagne dans la vallée de l'Orbieu par exemple et sa

⁷¹ MAGNOU-NORTIER É., MAGNOU A.-M., *Recueil des chartes...*, *op. cit.*, Acte 1, p. 3.

⁷² *HGL*, t. II, pr. 58-59.

⁷³ *Id.*, pr. 57-58.

⁷⁴ *Id.*, pr. 79-80.

⁷⁵ MAGNOU-NORTIER É., *La société laïque...*, *op. cit.*, p. 99.

⁷⁶ *HGL*, t. I, p. 946-947.

rencontre avec les ermites qui occupaient le site⁷⁷. Ce texte, sans doute rédigé au XIII^e siècle, n'est plus considéré comme authentique depuis le milieu du XVII^e siècle⁷⁸, et il serait hasardeux de lui apporter quelque crédit pour la période de fondation du monastère : son auteur a surtout calqué sur le VIII^e siècle le contexte qui lui était contemporain – ce qui ne reste pas moins intéressant pour caractériser la situation à une époque plus tardive.

Les sources archéologiques se révèlent être, en fin de compte, les plus importantes pour caractériser le contexte d'installation des religieux. Toutefois, Lagrasse est le seul des trois sites à bénéficier de données à la fois issues de la carte archéologique nationale, de prospections systématiques menées dans le terroir par Nicolas Poirier entre 2013 et 2015 (fig. 2) et de fouilles réalisées dans l'enclos, en particulier celles de Christian Markiewicz et Sophie Lescure en 2011 dans la sacristie, celles de Bastien Lefebvre et Nelly Pousthomis en 2014 dans les jardins de l'abbé et le suivi des travaux effectués le long du dortoir en 2016 qui ont atteint des niveaux du VII^e ou du VIII^e siècle (fig. 3). Ces campagnes n'ont pas encore livré de résultats définitifs. Une partie des céramiques récoltées lors des prospections est encore en cours d'analyse. Le sondage de 2011 dans la sacristie a révélé des trous de poteau dont la datation du comblement par radiocarbone a livré trois fourchettes de probabilités : 780-790, 810-850, 850-980⁷⁹. Il a néanmoins été impossible d'aller plus loin dans la compréhension de ces structures, notamment à cause de l'étroitesse du sondage. La fouille dans les jardins de l'abbé en 2014 s'est arrêtée sur un niveau de cimetière qui n'a pas pu être fouillé par manque de temps. La datation des ossements prélevés dans deux sépultures par radiocarbone a livré une probabilité de datation estimée à 95,4 % pour une fourchette comprise entre 694 et 889 pour l'une et entre 689 et 882 pour l'autre. Les pics de probabilités se situent respectivement à 79,4 % entre 763 et 889 et à 62,7 % entre 760 et 882⁸⁰. Si l'on ne peut exclure que le cimetière ait été en service quelques décennies avant la fondation de l'abbaye, participant donc du contexte d'implantation des religieux, les pics de probabilités iraient plutôt dans le sens d'une contemporanéité avec les premiers temps de l'ermitage et de l'établissement religieux. La tranchée pratiquée devant le dortoir lors de travaux réalisés en

⁷⁷ BERNIER Ségolène, *Les légendes sur la venue de Charlemagne à Carcassonne et Lagrasse*, Mémoire de maîtrise sous la dir. de J.-L. Abbé, Université Montpellier 3, 1995, 153 p., p. 23.

⁷⁸ LAUROUA Jessica, *Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam*, Mémoire de M2 sous la dir. d'O. Devillers, Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3, 2011, 3 vol., vol. 1, p. 8.

⁷⁹ POUSTHOMIS-DALLE Nelly (coord.), *Lagrasse (Aude), l'abbaye, le bourg, le terroir, Étude archéologique et historique, Programme Collectif de Recherche 2007-2012*, Rapport complémentaire 2011, 2 vol., 219 et 176 p., vol. 1, p. 117.

⁸⁰ POUSTHOMIS-DALLE Nelly (coord.), *Lagrasse (Aude), l'abbaye, le bourg, le terroir, Étude archéologique et historique, Programme Collectif de Recherche 2013-2015*, Rapport intermédiaire 2014, 2 vol., 299 et 101 p., vol. 1, p. 76.

2016 a mis au jour un massif maçonné difficile à interpréter en l'état, au niveau du chevet du transept nord de l'église abbatiale. La datation directe des mortiers par radiocarbone indique un pic de 95,4 % de probabilité entre 609 et 668, soit plus d'un siècle avant la fondation de 779. Ces datations restent cependant soumises à caution⁸¹.

À Caunes, les fouilles du chœur de l'église abbatiale à la fin des années 1980 ont atteint des niveaux antérieurs au VIII^e siècle⁸². En se fondant sur un acte de Magnarius, comte de Narbonne, qui fixait en 791 les limites de l'ancienne *villa Buffentis* où se trouve le site de l'abbaye⁸³, les maçonneries mises au jour dans ces niveaux ont été interprétées comme celles d'une *villa* antique, mais rien ne permet de l'attester⁸⁴. La fenêtre d'observation, trop étroite, n'a pas permis d'aller plus loin. Aucune prospection pédestre n'a été réalisée à Caunes, ni à Alet où par ailleurs aucune fouille n'a jamais été entreprise dans l'enclos ou ses alentours.

Enfin, les sources planimétriques ont été déterminantes pour repérer les anciens tracés des chemins : la carte de Cassini dressée au XVIII^e siècle, des plans terriers contemporains à Caunes et Lagrasse⁸⁵, les cadastres actuels et anciens des trois communes⁸⁶, la carte IGN et les photographies aériennes actuelles et anciennes⁸⁷. Les cartes et plans anciens révèlent souvent des routes qui n'existent guère plus aujourd'hui que dans les limites parcellaires, ou qui ont été déclassées en simples chemins de service. Dans certains cas, ces axes apparaissent dans les sources fiscales d'Ancien Régime où ils sont dénommés selon les grandes villes qu'ils desservent.

1.2. Les abbayes furent-elles réellement fondées « au désert » ?

1.2.1. Lagrasse se trouvait à proximité d'un espace privilégié

Avant que les chercheurs du PCR ne tentent à partir de 2013 de cerner l'occupation antérieure au monastère par la prospection systématique dans le terroir et les fouilles dans l'enclos, les témoignages d'habitants et les collections particulières auxquelles j'ai eu accès

⁸¹ La datation porte directement sur le mortier de chaux, méthode qui peut fournir des résultats extrêmement variables selon l'exposition du matériau.

⁸² GINOUEZ Olivier, CASER Jean-Pierre, SARRET Jean-Pierre, « Interventions archéologiques dans les murs de l'abbaye bénédictine de Caunes-Minervois. Église et cloître méridional (1984-1991) : premier bilan », *L'abbaye et le village...*, *op. cit.*, p. 37-55.

⁸³ *HGL*, t. II, pr. 57-58.

⁸⁴ *Id.*, p. 41.

⁸⁵ AC Caunes, CC 21, plan de Caunes, XVIII^e siècle ; AD Aude, 1 Fi 975, plans des fiefs abbatiaux de Lagrasse, 1769.

⁸⁶ AD Aude, PW 08759, cadastre d'Alet, 1829 ; PW 08831, cadastre de Caunes, 1827 ; PW 08935, cadastre de Lagrasse, 1831.

⁸⁷ Disponibles sur le site géoportail.fr.

avaient montré que de nombreux espaces de la commune présentaient des concentrations relativement importantes de tessons et céramiques antiques, retrouvées au gré des travaux agricoles : la colline de Ville Bersan⁸⁸, les terroirs de la Borde Rouge en contrebas⁸⁹, ceux de Saint-Auriol⁹⁰, Prats Neuf et Prats Viel⁹¹ et de Villemagne⁹² (fig. 4). Cette première perception de la répartition du peuplement a été confirmée par les données de la carte archéologique et par la prospection systématique.

1.2.1.1. *L'apport des données de la carte archéologique*

Un important réseau de routes anciennes

Pour présenter la situation de Lagrasse dans la partie septentrionale du massif des Corbières, Yvonne Cassou fixait la frontière entre la plaine et la montagne au niveau du col de Ribaute⁹³ (fig. 5), juste après la confluence de l'Orbieu avec l'Alsou, un kilomètre au nord de l'abbaye : en aval de ce col, la vaste dépression de Fabrezan créée par le cours d'eau est directement en contact avec la plaine de l'Aude. Au sud, le vallon de Lagrasse est connecté à un très ancien couloir de l'Orbieu où coulent aujourd'hui la Nielle et le ruisseau de Prades : la dépression de Tournissan⁹⁴. Celle-ci était parcourue par l'antique voie des Corbières reliée à la façade littorale par Narbonne (fig. 6) et dont le XXIII^e mille se trouvait à peu près à l'endroit où le chemin rejoint l'actuelle RD3⁹⁵ (fig. 7). Les mines métallifères du massif du Mouthoumet exploitées entre la fin de l'âge du Fer et l'Époque moderne, dans les environs de Maisons et Palairac – qui au Moyen Âge firent l'objet de compromis entre l'abbé de Lagrasse et le seigneur de Termes sur l'exploitation de l'argent⁹⁶ – justifiaient cette voie pour le transit

⁸⁸ J. Grimal, habitant de Lagrasse, a trouvé de nombreux tessons d'amphores dans la forêt. Ce type de découverte avait déjà été signalé par les anciens auteurs. Je les ai moi-même repérés lors d'une excursion dans la garrigue de Ville Bersan avec J.-P. Romelaere, habitant de Lagrasse, puis avec l'équipe de prospection dirigée par N. Poirier.

⁸⁹ J. Alquier, premier adjoint au maire de Lagrasse, signale la découverte de plusieurs sarcophages en calcaire lors de la plantation d'oliviers (parcelle B802).

⁹⁰ Le propriétaire J.-P. Salvagnac a retrouvé de nombreuses pièces et médailles. L'importance de sa collection irait dans le sens d'une occupation antique. Il a indiqué une concentration de tessons de céramique, éclats de terre cuite architecturale, moellons, et autres matériaux de construction sur la parcelle C518-ouest où un site a effectivement été identifié lors des campagnes de prospections.

⁹¹ J. Sabineu possède une importante collection de tessons d'amphores, de type Dressel 1B et 1C, collectés dans les vignes de Prat Neuf et Prat Viel dans la dépression de Tournissan.

⁹² Le propriétaire M. Carbonnaux a mis au jour de nombreux tessons d'amphores, et même des amphores complètes sur le terroir de Villemagne.

⁹³ CASSOU Yvonne, *La basse plaine de l'Orbieu*, mémoire de DES, Toulouse 2, [s.d.], 135 p., p. 2.

⁹⁴ *Id.*, p. 13.

⁹⁵ OURNAC Perrine, PASSELAC Michel, RANCOULE Guy, *Carte archéologique de la Gaule, pré-inventaire archéologique, l'Aude 11/2*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère de la Recherche, Ministère de la Culture et de la Communication, MSH, Paris, 2009, 573 p., p. 72.

⁹⁶ BLANC Jean, *L'abbaye de Lagrasse...*, *op. cit.*, p. 53. RIEU Magali, *Entraide et conflit : l'abbaye de La Grasse, les aristocraties locales et le roi de France, dans les vallées de l'Orbieu et de la Têt, d'après le Recueil des chartes de l'abbaye (1118-1279)*, Mémoire de maîtrise sous la dir. de L. Macé, UTM, 2004, 248 p., p. 125.

des minerais vers Narbonne et son port⁹⁷. Vers l'ouest, elle se raccordait peut-être au chemin du Val-de-Dagne en contournant Ville Bersan par le nord. Celui-ci débouchait à Carcassonne et se prolongeait même jusqu'à Toulouse, constituant un itinéraire secondaire parallèle à la grande voie d'Aquitaine qui parcourait la plaine de l'Aude. Le raccord entre la voie des Corbières et le chemin du Val-de-Dagne est difficile à identifier, mais le départ de ce dernier semble se trouver juste au-dessus du vallon de Lagrasse, à moins d'un kilomètre au sud de l'abbaye : Guy Rancoule estime en effet que l'ancien chemin de Rieux-en-Val en était la portion orientale⁹⁸.

Le sud de la vallée de Lagrasse – la zone de Ville Bersan et de Borde Rouge plus précisément – se trouvait donc à la croisée de trois routes : une vers Narbonne à l'est *via* la dépression de Tournissan, une vers les mines du Mouthoumet au sud et une autre vers Carcassonne à l'ouest *via* le Val-de-Dagne. L'abbaye a ainsi été fondée sur un emplacement qui marque l'entrée du massif des Corbières et peut contrôler le transit entre la vaste plaine de l'Aude et les premiers contreforts pyrénéens par sa position au carrefour de deux dépressions formées par les actuel et ancien cours de l'Orbieu.

Plusieurs sites repérés, du Néolithique au Moyen Âge

L'extraction numérique de la base Patriarche, présentée par Nicolas Poirier dans le rapport 2014 du PCR⁹⁹, localise les sites repérés datés du Néolithique au Moyen Âge. Si ces données reflètent avant tout un état de la connaissance et sont surtout le fait de découvertes fortuites, elles permettent de donner de premiers indices pour appréhender la dynamique de l'occupation de Lagrasse et de ses environs (fig. 9 à 13). Toutes périodes confondues, il faut signaler la relative continuité de densité de sites découverts au nord et à l'est de la montagne d'Alaric : la plaine de l'Aude et, dans une moindre mesure, la dépression de Fabrezan. Il n'en va pas de même pour la région plus accidentée située au sud de la montagne d'Alaric, les premiers reliefs des Corbières où se trouve Lagrasse : la densité des sites repérés est très variable d'une période à l'autre.

Pour le Néolithique, près de 45 sites ont été recensés sur le secteur (fig. 9). Sur la commune de Lagrasse, outre une grotte funéraire dans la vallée de l'Alsou, l'extrême sud-est du territoire correspond à une zone dense, dans le prolongement de la dépression de Tournissan : deux sites funéraires et deux sites d'artisanat. Des indices d'occupation jusqu'à

⁹⁷ OURNAC P., PASSELAC M., RANCOULE G., *Carte archéologique...*, *op. cit.*, p. 72.

⁹⁸ *Id.*, p. 73. Le chemin du Val-de-Dagne apparaît sur la figure 18 mais son tracé n'est pas commenté par l'auteur.

⁹⁹ POUSTHOMIS-DALLE N. (coord.), *Lagrasse (Aude)...*, Rapport intermédiaire 2014, *op. cit.*, p. 223-235.

Tournissan montrent que la vallée de la Nielle a sans doute joué un rôle important dans la fixation des populations.

Encore à l'âge du Bronze (fig. 10), un indice d'occupation apparaît près de Tournissan mais les sites découverts sont plus rares – 26 en tout sur la zone – et surtout concentrés dans la vallée de l'Aude ; aucun n'a été signalé sur la commune de Lagrasse.

L'impression d'un repli de l'occupation augmente à l'âge du Fer : aucun site n'est repéré sur la commune ou dans la dépression de Tournissan et seulement 17 sur toute la zone (fig. 11). Pourtant, après une prospection sur le mont de Ville Bersan, Yves Solier a repéré un *oppidum* d'importance secondaire du 2^e âge du Fer dédié, selon lui, à la surveillance de la voie de Narbonne à Toulouse *via* le Val-de-Dagne¹⁰⁰. C'est encore une fois plus au nord et à l'est de la montagne d'Alaric que l'occupation résiste le mieux : dans la plaine de l'Aude, notamment avec l'*oppidum* de Miramont datant du 2^e âge du Fer, et dans la basse dépression de Fabrezan, avec des habitats groupés signalés à Fabrezan et Moux. Plus au sud, un foyer notable apparaît dès la deuxième moitié du VI^e siècle av. n. è. autour de l'*oppidum* du Carla sur la commune d'Albas¹⁰¹.

Pour la période romaine, le nombre de sites découverts augmente considérablement : près de 80 (fig. 12). Selon le même schéma observé pour les périodes précédentes, la plaine de l'Aude présente la plus grosse concentration avec la dépression de Fabrezan ainsi que celle de Tournissan parcourue par la voie des Corbières. Sur la commune de Lagrasse, les témoignages des habitants sont confirmés : le terroir de Villemagne a livré des amphores italiques de type Dressel 1A et 1C et quelques sépultures à inhumation avec des céramiques de l'Antiquité tardive¹⁰² ; à Saint-Auriol un site d'artisanat et des indices d'agriculture ont été repérés ; Ville Bersan est encore présenté comme un site d'habitat groupé. Sur le site même de l'abbaye, un éventuel indice d'habitat a été repéré en 1960 lors d'un sondage lié à des travaux de drainage, connu par un rapport laconique de deux pages¹⁰³ (fig. 14) : dans le jardin au nord-est du chevet, le remblai de terre contenait des débris de matériaux – marbres, cipolin, granit, porphyre – supposés gallo-romains et des fragments de campanienne et de sigillée. Au

¹⁰⁰ SOLIER Yves, « L'*oppidum* de Villebersan à Lagrasse », *BSESA*, t. LXV, 1965, p. 161-165. Cette fonction défensive proposée par Yves Solier ne doit pas faire oublier que ce site s'est probablement développé à cet emplacement aussi – et avant tout ? – pour profiter des activités liées à cette importante voie de circulation.

¹⁰¹ OURNAC P., PASSELAC M., RANCOULE G., *Carte archéologique...*, *op. cit.*, p. 120.

¹⁰² *Id.*, p. 310.

¹⁰³ AD Aude, 1046 W 41, rapport présenté par M. l'architecte en chef J. Donzet à l'appui d'un projet de travaux pour le dégagement des anciens collecteurs pour l'assainissement avec le plan du projet d'établissement d'un égout, 1956. Les fouilles de la chapelle sud du bras nord du transept ont montré en 2014 que ces travaux avaient aussi crevé les fondations d'une abside semi-circulaire datée du XI^e siècle : POUSTHOMIS-DALLE N. (coord.), *Lagrasse (Aude)...*, Rapport intermédiaire 2014, *op. cit.*, p. 38.

niveau inférieur du remblai, un blocage soigné a été mis au jour et interprété comme une « importante structure gallo-romaine arasée¹⁰⁴ ». Cette découverte pourrait être mise en relation avec la structure maçonnée mise au jour en 2016, dont le mortier a été daté entre 609 et 668.

Enfin, les très nombreux sites repérés pour la période médiévale (fig. 13) témoignent de la mise en place du réseau des agglomérations que nous connaissons aujourd'hui autour de Lagrasse, et présentent l'abbaye et le bourg comme un pôle attractif du secteur. Entre autres exemples de la nouvelle attraction du site de Lagrasse au nord du vallon de l'Orbieu, Ville Bersan, au sud du même vallon, qui avait polarisé l'habitat pour l'époque précédente est alors marginalisé : une chapelle dédiée à Saint-Sisclé et un ermitage lié à l'abbaye, occupé jusqu'au début du XVIII^e siècle, ont remplacé l'ancien *oppidum*¹⁰⁵.

La carte archéologique nationale ne donne pas d'idée précise des occupations d'un secteur : de nombreux sites ont forcément échappé aux découvertes fortuites et on ne sait pas correctement dater la plupart de ceux qui sont mentionnés. Les prospections de surface menées par Nicolas Poirier avaient pour objectif de pallier ces inconvénients.

1.2.1.2. L'apport du PCR : prospections pédestres et fouilles

Les prospections pédestres dans le terroir

Les prospections systématiques ont été menées par Nicolas Poirier dans le terroir cultivé (fig. 2). Les campagnes de 2013 et 2014 ont couvert 70 ha, principalement dans la vallée de l'Orbieu et sur les terroirs de Borde Rouge, Prats Neuf et Saint-Auriol. Seuls deux sites ont été identifiés : l'un, antique, à Saint-Auriol¹⁰⁶ ; l'autre à Camp Mol, interprété comme une annexe agraire, peut-être antique¹⁰⁷. Une troisième campagne à l'automne 2015 a permis de repérer deux sites sur le terroir de Villemagne, à l'est du territoire communal¹⁰⁸.

Hors-site, le mobilier récolté est directement lié aux techniques agricoles. En effet, les tessons étaient présents dans la fumure utilisée pour l'amendement des terres, car ils avaient été « jetés avec les autres déchets sur les tas de fumiers généralement situés à proximité de l'habitat »¹⁰⁹. Lorsque le mobilier est daté, il révèle l'époque à laquelle les terres ont été

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ La première mention de l'église Saint-Sisclé de Ville Bersan date de 959 : AD Aude, H 10, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Noir, XVIII^e siècle, f° 138. L'ermitage apparaît dans la légende de fondation de l'abbaye au XIII^e siècle comme le site originel des premiers religieux de Lagrasse. Il est mentionné pour la dernière fois en 1715, lorsque le dominicain Antoine Prom reçoit l'accord de l'abbé de Lagrasse pour y habiter : MAHUL A., *Cartulaire...*, *op. cit.*, vol. 2, p. 540.

¹⁰⁶ Parcelle C518 (partie ouest), signalée par le propriétaire J.-P. Salvagnac.

¹⁰⁷ POUSTHOMIS-DALLE N. (coord.), *Lagrasse (Aude)...*, Rapport intermédiaire 2014, *op. cit.*, p. 228.

¹⁰⁸ Le rapport du PCR dans lequel seront présentés ces sites est actuellement en cours de rédaction.

¹⁰⁹ POUSTHOMIS-DALLE N. (coord.), *Lagrasse (Aude)...*, Rapport intermédiaire 2014, *op. cit.*, p. 227.

amendées et donc cultivées. Cette technique demandant un fort investissement, les terres les plus amendées se trouvaient principalement à proximité de l'habitat. D'ailleurs, les prospections ont soulevé, toutes périodes confondues, « un gradient bien marqué de diminution du mobilier récolté à mesure que l'on s'éloignait de l'abbaye et du bourg de Lagrasse¹¹⁰ » (fig. 15). L'absence de tessons d'amphores dans la vallée de l'Orbieu a été constatée (fig. 16). Ils auraient pourtant permis de déceler immédiatement une occupation antique : seuls des tessons de céramiques ont été découverts et s'il est facile de déterminer assez rapidement si ceux-ci sont modernes ou antérieurs à partir de leur glaçure, l'affinage des datations demande une analyse plus poussée qui n'a pas encore pu être effectuée. Ainsi, les nombreuses céramiques antérieures à la période moderne qui ont été récoltées, notamment la céramique « commune », peuvent autant être rattachées à la période antique – donc à un établissement antérieur à l'abbaye – qu'à la période médiévale – donc à l'abbaye et même au bourg –, ce qui interdit de prendre en compte ces données brutes pour caractériser le contexte d'implantation des religieux.

De notables concentrations de tessons d'amphores ont été repérées au pied de la colline de Ville Bersan, au Camp Mol et à Borde Rouge, et dans une moindre mesure près du site de Saint-Auriol. L'exploitation de ces terroirs à la période antique est donc avérée. Si on ne peut assurer que les religieux ont investi une vallée qui avait déjà été cultivée avant leur arrivée, la prospection confirme ce que la carte archéologique avait révélé : le site de l'abbaye se trouvait à proximité d'un secteur, près de la route des Corbières, mis en valeur dans l'Antiquité.

Les opérations archéologiques dans l'enclos : une occupation dès le VII^e siècle ?

Les sondages menés en 2011 par Christian Markiewicz et Sophie Lescure dans le bras nord du transept de l'église abbatiale, ainsi que dans la sacristie contiguë et sa cour, se justifiaient, entre autres, par la nécessité de comprendre les relations entre ces trois espaces et leur articulation avec l'église abbatiale avant la réalisation de travaux par le Conseil général de l'Aude, propriétaire du site¹¹¹. Ils ont permis de reprendre des fouilles anciennes, menées par Marcel Durliat et n'ayant donné lieu à aucun rapport, qui avaient déjà mis en évidence la conservation en sous-sol de deux absidioles du XI^e siècle, inscrites dans les deux chapelles nord du XIV^e siècle du bras nord du transept¹¹². Mais ce qui nous intéresse ici plus

¹¹⁰ *Id*, p. 228.

¹¹¹ POUSTHOMIS-DALLE N. (coord.), *Lagrasse (Aude)...*, Rapport complémentaire 2011, *op. cit.*, p. 91-123.

¹¹² Les fouilles dirigées par Nelly Pousthomis effectuées en 2014 dans la chapelle sud du bras nord du transept ont permis de mettre au jour une troisième absidiole du XI^e siècle, inscrite de la même façon dans une chapelle postérieure.

particulièrement concerne la découverte d'un sol ancien dans la travée du transept¹¹³. Sa surface est régulière et il est composé d'un mélange de chaux et de sédiment sablo-limoneux avec de nombreux cailloutis. Il présente surtout des traces très nettes de rubéfaction dont la datation par radiocarbone fournit une fourchette de 660-780, antérieure à la fondation du monastère et peut-être aussi de l'ermitage si l'on retient l'hypothèse haute. De l'autre côté de la travée, le sondage effectué dans la sacristie a mis au jour quatre trous de poteaux comblés, creusés dans le substrat naturel. Leur comblement, daté par radiocarbone, a révélé trois fourchettes qui le situent dans les premières décennies après la fondation, au plus tard deux siècles après : 780-790, 810-850 et 850-980¹¹⁴. Dans le même secteur, à l'est du chevet du transept, le mortier d'une structure maçonnée a été daté entre 609 et 668. Les fenêtres ouvertes à l'occasion de ces sondages et suivies de travaux sont trop étroites pour interpréter ces découvertes : le sol rubéfié ne peut pas être replacé dans son contexte et il est impossible de restituer, ne serait-ce que partiellement, l'organisation de la structure rattachée aux trous de poteaux.

En 2014, les fouilles dirigées par Bastien Lefebvre et Nelly Pousthomis dans le jardin de l'abbé avaient pour objectif de caractériser l'occupation des marges de l'abbaye où se trouvait l'hôtellerie au moins depuis le XIV^e siècle, dans un secteur mal connu à proximité du cimetière paroissial (fig. 3). La fouille dans la zone au nord du revers oriental du mur de l'hôtellerie encore en place, a mis au jour trois sépultures orientées, dont une était signalée en surface par deux dalles de pierre, à une altitude de 120,2 m NGF qui est celle du niveau de circulation. Les ossements prélevés dans deux d'entre elles ont été datés par radiocarbone : le pic de probabilité principal s'étale pour les deux échantillons entre les années 760 et les années 880¹¹⁵. En retenant cette fourchette, ce cimetière aurait donc été mis en service dans les premiers temps de l'établissement fondé en 779 : soit quelques années avant la fondation, lorsqu'il s'agissait encore d'un ermitage, soit dans le courant du siècle qui a suivi. La découverte ayant eu lieu lors des derniers jours de la campagne de fouille, il n'a pas été possible de récolter suffisamment de données pour interpréter ce cimetière, le rattacher à l'abbaye dont les bâtiments se trouvent à 25 m au sud de la zone de fouille ou au cimetière paroissial et son ancienne église Saint-Michel dont la limite actuelle se situe à environ 15 m

¹¹³ POUSTHOMIS-DALLE N. (coord.), *Lagrasse (Aude)...*, Rapport complémentaire 2011, *op. cit.*, p. 110.

¹¹⁴ *Id.*, p. 118.

¹¹⁵ POUSTHOMIS-DALLE N. (coord.), *Lagrasse (Aude)...*, Rapport intermédiaire 2014, *op. cit.*, p. 76.

au nord¹¹⁶. Quoi qu'il en soit, son utilisation fut sans doute d'une courte durée, car aucun recoupement de sépulture n'a été observé¹¹⁷.

Une structure maçonnée construite durant les deux premiers tiers du VII^e siècle ; un éventuel incendie antérieur à 780 – et donc à la fondation officielle de l'abbaye – peut-être même en 660 ; des trous de poteau d'une structure inconnue, pouvant avoir été comblés entre 780 et 790 mais aussi entre 850 et 980 ; un cimetière d'une courte durée d'utilisation, dont les sépultures pourraient dater des années 680, plus certainement entre 760 et 880, mais que nous ne pouvons ni rattacher à la présence l'abbaye, ni à celle de l'ancienne église paroissiale dans le secteur : voici les seuls éléments que les opérations archéologiques menées dans le cadre du PCR à l'intérieur de l'enclos ont fournis pour approcher les décennies entourant la fondation de l'abbaye. À travers ces rares données, nous percevons à grand-peine des éléments difficiles à interpréter et à dater avec précision, qui révèlent cependant peu à peu une image, certes encore trop floue, de l'occupation du site avant le X^e siècle. Malgré la convergence des efforts des chercheurs dans le cadre d'un PCR, l'exemple de Lagrasse montre que l'occupation des sites avant l'arrivée des religieux et dans les premiers temps des établissements, temps des ermites puis des fondations carolingiennes, se laisse difficilement appréhender.

1.2.2. Caunes directement au contact d'un secteur densément occupé

1.2.2.1. La région de Caunes très active durant l'Antiquité

Caunes se trouve à 2 km au nord de l'ancien chemin de l'Estrade d'axe est-ouest, qui reliait dès l'Antiquité les mines du Cabardès et Narbonne (fig. 6). Il s'agit d'une route parallèle à la grande *via Aquitania* entre Narbonne et Toulouse dans la plaine de l'Aude qui suit le pied de la Montagne Noire, tout comme un autre chemin de l'Estrade parallèle lui aussi à la voie d'Aquitaine longe le pied de la colline de la Piège vers le sud-est de la plaine. Au niveau de Caunes, le chemin de l'Estrade reste matérialisé par la limite avec la commune de Laure-Minervois et il était encore représenté sur le cadastre de 1827¹¹⁸. Son prolongement occidental vers Béziers par Quarante serait une création médiévale¹¹⁹. Le grand chemin de pénétration du massif de la Montagne Noire dès l'Antiquité, d'axe nord-sud entre Carcassonne et Castres, traversait celui de l'Estrade au niveau de Villegailhenc, 15 km à l'ouest. Excentré par rapport à cette voie, il n'en reste pas moins que Caunes, directement au débouché des gorges de l'Argent-Double, contrôlait un des accès à la Montagne Noire. Pour

¹¹⁶ *Ibid.*

¹¹⁷ *Id.*, p. 80

¹¹⁸ AD Aude, PW 08831, cadastre de Caunes-Minervois, 1827, Section D 03.

¹¹⁹ OURNAC P., PASSELAC M., RANCOULE G., *Carte archéologique...*, *op. cit.*, p. 75.

Dominique Baudreu et Nelly Pousthomis, en effet, une autre pénétrante de la Montagne Noire antérieure à la fondation de l'abbaye était le chemin de Castres à Peyriac, dit de la Montagne ou Rousset, *via* Castanviels, Cabrespine et Mazamet¹²⁰. Il se rattachait à la vallée de la Clamoux au-delà de Cabrespine. Au Moyen Âge, il passait à Caunes par la rue qui séparait l'abbaye de l'agglomération, l'actuelle rue de l'Église, ce qui a dû lui conférer une certaine importance. Pour la période antérieure à la fondation de l'abbaye, le site de Caunes se trouvait donc près de l'important chemin de l'Estrade et sur une pénétrante secondaire de la Montagne Noire : une situation à la croisée de deux routes d'importance régionale.

Dans ce réseau de routes et de chemins, on a relevé de nombreux sites antiques, surtout à Laure, au sud de Caunes¹²¹. Le chemin de l'Estrade semble avoir constitué un axe majeur desservant de nombreuses *villae* et autres sites d'occupation, apparaissant ainsi comme un élément structurant du peuplement. Laurent Schneider pense que le réseau des *villae* antiques dans la plaine était si dense qu'elles étaient jointives¹²². Au contraire, très peu de sites ont été repérés dans les communes situées au nord de Caunes, dans le relief de la Montagne Noire, figeant ainsi un fort contraste entre l'espace montagneux et la plaine.

Le territoire de Caunes est donc situé à l'extrême nord d'un secteur densément occupée dans l'Antiquité ; il a aussi révélé plusieurs sites d'occupation antique. Le site du Cros à 2 km au nord-est, apparaît comme un habitat perché avec enceinte, occupé pendant le Bronze final et le 1^{er} âge du Fer et abandonné au début du VI^e siècle av. n. è. Le site de Villerembert, à 2,5 km à l'ouest du bourg, a livré du matériel des dernières décennies du II^e siècle av. n. è. Mais ce qui nous intéresse au plus haut point pour caractériser le contexte d'implantation des religieux, ce sont les nombreuses grottes de la vallée de l'Argent-Double¹²³, situées entre 1 et 2 km en amont du bourg. Parmi elles, la grotte de Buffens a livré du mobilier de l'âge du Bronze final et du début de l'âge du Fer, mais aussi des V^e et VI^e siècles, ce qui a particulièrement retenu l'attention de Dominique Baudreu et Guy Rancoule¹²⁴. Leur étude, prudente, fait apparaître qu'il pourrait s'agir d'une occupation « liée à des activités pastorales à la rencontre de deux secteurs anciennement complémentaires, la plaine et le causse », mais ils insistent sur le fait que des études complémentaires seraient

¹²⁰ BAUDREU Dominique, POUSTHOMIS-DALLE Nelly, « Genèse du village abbatial de Caunes-Minervois », *L'abbaye et le village...*, *op. cit.*, p. 129-142, p. 133.

¹²¹ OURNAC P., PASSELAC M., RANCOULE G., *Carte archéologique...*, *op. cit.*, p. 319-323.

¹²² SCHNEIDER L., *Monastères...*, *op. cit.*, p. 313.

¹²³ *Id.*, p. 246-247.

¹²⁴ BAUDREU Dominique, RANCOULE Guy, « À l'origine de Caunes-Minervois : Buffens », *L'abbaye et le village...*, *op. cit.*, p.13-23.

nécessaires et que la fonction du site ne peut pas encore être clairement déterminée¹²⁵. Une église dédiée à saint Geniès, martyr d'Arles au milieu du III^e siècle, mentionnée dans l'acte de 791 évoqué plus haut, pourrait avoir été en fonction ce site dès le très haut Moyen Âge¹²⁶.

1.2.2.2. *La villa Buffentis de Caunes*

Il est important de rappeler que l'acte de 791 apporte aussi des renseignements particulièrement précieux pour le très haut Moyen Âge car, en plus d'évoquer les reliques de saint Geniès, il fixe les limites de la *villa* de Caunes anciennement nommée *Bufintis* : en cette fin de VIII^e siècle, elles sont identiques à celles « du temps des Goths », peut-être donc dès le VI^e siècle¹²⁷. Pour Dominique Baudreu et Guy Rancoule, le terme *villa* ne peut pas être interprété comme une agglomération à Caunes¹²⁸ ; alors, la continuité ne serait pas nécessairement celle de l'occupation du site même de l'établissement religieux, mais plutôt des structures territoriales. Aline Durand va dans le même sens : la présence dans un acte de la formule *in ipsa villa* est plutôt révélatrice d'un habitat groupé où prévaut la stabilité du groupement humain ; les formules *in terminium de villa* ou *in villa* – comme dans l'acte de 791 – renvoyant à un territoire traduiraient plutôt la présence d'un habitat de type dispersé qui n'est pas nécessairement fixé¹²⁹. Pour Laurent Schneider, le texte de 791 montre surtout qu'une partie du réseau des *villae*-territoires des IX^e et X^e siècles s'était structuré bien avant¹³⁰. L'affirmation des érudits locaux que le terme *villa* présageait de l'existence d'un village au moment de l'installation des religieux – localisé juste au nord du bourg actuel, sur les lieux-dits Terralbo et Casserot, où pourtant aucun vestige n'a été retrouvé à l'exception de l'église Saint-Geniès désormais disparue et qui apparaît sur un plan du XVIII^e siècle¹³¹ – est donc, plus qu'hasardeuse, irrecevable en l'état. Peut-être y avait-il un habitat dispersé dans les limites de la *villa* car, malgré tout, il y avait quelques hommes en 791 pour témoigner que ces

¹²⁵ *Id.* p. 19-21.

¹²⁶ Il s'agit de la plus ancienne évocation d'un lieu de culte en pays d'Aude. Durant le Moyen Âge et jusqu'au début de l'époque contemporaine, l'église paroissiale de Caunes, située *extra muros* à 125 m au nord du bourg, lui était dédiée.

¹²⁷ Élie Griffe pense que la *villa* de Caunes dont les limites en 791 étaient les mêmes qu'à l'époque gothique était rattachée à l'église Saint-Geniès qui devait donc au moins remonter à l'époque gothique : GRIFFE Élie, *Études d'histoire audoise (IX^e-XIV^e siècles)*, Gabelle, Carcassonne, 1976, 118 p., p. 42. Il pourrait même s'agir de l'église paroissiale de la région du Minervois qui se prolongeait jusqu'à la haute vallée du Clamoux, au nord du chemin de l'Estrade qui en matérialisait la limite méridionale : *id.*, p. 44.

¹²⁸ BAUDREU D., RANCOULE G., « À l'origine de Caunes-Minervois : Buffens », *op. cit.*, p. 20.

¹²⁹ DURAND Aline, *Les paysages médiévaux du Languedoc, X^e-XII^e siècle*, PUM, Toulouse, 1998, 491 p., p. 86.

¹³⁰ SCHNEIDER L., *Monastères...*, *op. cit.*, p. 310.

¹³¹ AC Caunes, CC 21, *Plan de Caunes et de ses tènements, dit plan Lautié*, XVIII^e siècle, pièce n° 21 : « Caunes, plan de leglis [sic] la Teralbe partie de Vivants au marin ».

limites étaient anciennes et dix ans plus tard, en 802, un certain Pinaud travaillait les terres de la *villa Rissellum* qui appartenait aux religieux et se trouvait 4 km au sud de l'abbaye¹³².

1.2.3. *L'invention des origines antiques d'Alet*

La difficulté de percevoir l'occupation antérieure aux établissements monastiques et le laconisme des sources ont autorisé les érudits d'Alet à laisser libre cours à leur imagination pendant deux siècles, entretenue jusqu'aujourd'hui par l'absence d'une véritable recherche scientifique¹³³. Il s'agira donc en premier lieu de déconstruire un discours qui nuit fortement à la caractérisation du contexte de l'implantation de l'abbaye avant de présenter les rares éléments qui peuvent finalement être retenus dans cette optique.

1.2.3.1. *La publicité autour des thermes romains*

La communication autour des bains d'Alet, dont la première mention apparaît en 1818¹³⁴, semble avoir en grande partie orienté le discours des érudits quant à l'occupation antique du site. En 1854, Félix Maynard déplorait la ruine des bains d'Alet, mais leur nouveau propriétaire semblait désireux de les moderniser¹³⁵ et la découverte d'une nouvelle source en 1859 avait permis dès 1864 de porter le nombre de bains à 3000/jour contre 120 auparavant¹³⁶. La capacité d'accueil de la ville thermale était alors de 400 lits – que le directeur des thermes, optimiste, prévoyait de doubler –, sans compter les 42 chambres de l'établissement thermal, et elle était desservie par trois liaisons quotidiennes en voiture depuis la gare de Carcassonne¹³⁷. L'arrivée du chemin de fer à la fin des années 1870, avec quatre allers-retours quotidiens depuis Carcassonne, a sans doute contribué à l'augmentation de la fréquentation des thermes : 75000 voyageurs ont emprunté cette ligne en 1897¹³⁸. Le développement des infrastructures thermales, de transport et d'accueil, s'accompagnait de la création d'une salle de jeux à la fin des années 1860 et du début de l'exploitation industrielle

¹³² GRIFFE É., *Histoire religieuse...*, *op. cit.*, p. 223-224. *HGL*, t. 2, pr. 64.

¹³³ N. Pousthomis le déplorait aussi en Midi toulousain : « les inventeurs ont parfois eu tendance par le passé, même inconsciemment, à vouloir prouver l'ancienneté de l'occupation de leur commune ou de leur région, à vouloir démontrer l'antériorité de l'habitat groupé sur l'abbaye ou l'inverse, selon leurs convictions. » POUSTHOMIS-DALLE N., *À l'ombre du Moustier...*, *op. cit.*, p. 22.

¹³⁴ TROUVÉ Claude-Joseph, *Description générale et statistique du département de l'Aude, avec cartes et gravures*, Firmin Didot, Paris, 1818, 679 p., p. 257.

¹³⁵ MAYNARD Félix, *Notice sur les eaux salines thermales et eaux ferrugineuses froides d'Alet près Limoux (Aude) avec un aperçu sur leurs propriétés médicales*, Larade, Paris, 1854, 14 p., p. 4.

¹³⁶ FOURNIER Édouard, *De l'emploi thérapeutique de l'eau d'Alet dans les convalescences des fièvres graves et des maladies aiguës en général, les dyspepsies, la migraine, la chlorose et l'état nerveux, avec quelques considérations théoriques et pratiques sur ces diverses affections*, 9^e édition augmentée, Impr. L. Guérin, Paris, 1864, 80 p., p. 69.

¹³⁷ *Id.*, p. 80.

¹³⁸ POURAGEAUX Guillaume, « Carcassonne-Quillan-Rivesaltes : la double destinée d'une ligne à voie unique », *Rail passion*, n° 97, novembre 2005, p. 74-87, p. 79.

des sources¹³⁹. Ainsi, la ville a clairement profité d'un XIX^e et d'un début de XX^e siècle prospères. Les luxueux chalets et villas construits au lieu-dit les Hortes au sud de la ville, le long de la rue de la Rouquille entre la porte Calvière et l'établissement thermal, en sont sans doute la meilleure preuve¹⁴⁰. En parallèle, la communication pour attirer les curistes dans la petite ville, au-delà bien sûr des bienfaits médicaux de l'eau d'Alet, fut axée sur deux points principaux : le cadre pittoresque de ses environs et l'exploitation bimillénaire des sources qui tendait à prouver leur efficacité en affirmant qu'elles avaient déjà été utilisées par les Romains. Cette valorisation se justifiait par la concurrence avec l'établissement thermal de Rennes-les-Bains, 15 km plus au sud, où une exploitation des sources par les Romains était bien attestée¹⁴¹. Au début du XX^e siècle, presque tous les ouvrages et la documentation à disposition des éventuels baigneurs – depuis les traités d'analyse de la composition des eaux¹⁴² jusqu'aux ouvrages d'érudition¹⁴³ en passant par les articles encyclopédiques et notices historiques¹⁴⁴ – affirmaient que les Romains exploitaient déjà les sources d'Alet au début de notre ère. Depuis un siècle, toutes les brochures touristiques et ouvrages d'érudition ont repris ces assertions sans aucune vérification¹⁴⁵. S'intéresser au peuplement du site d'Alet avant l'installation des religieux, c'est donc se débarrasser avant tout de la publicité qui a entouré l'établissement thermal.

¹³⁹ Ses eaux furent embouteillées à grande échelle dès l'agrément du Ministère de la santé en 1886.

¹⁴⁰ Quelques exemples de ces demeures prestigieuses du XIX^e siècle : le chalet Darnis (cad. C0434), la villa Castagnède (cad. C1826), la villa Lividia (datée de 1896, actuelle mairie-école, cad. C0426).

¹⁴¹ OURNAC P., PASSELAC M., RANCOULE G., *Carte archéologique...*, *op. cit.*, p. 442-447.

¹⁴² MAYNARD F., *Notice...*, *op. cit.*, p. 4 : « Les Romains avaient fondé, à Alet, un établissement durable ; ils y avaient construit des thermes et un temple dédié à Diane, et en avaient fait un chef-lieu de district qu'ils appelaient *Pagus Electensis*. » ; DU MÈGE Alexandre, *Statistique générale des départements pyrénéens ou des provinces de Guienne et de Languedoc*, Treuttel et Wurtz, Paris, 1828, t. I, 400 p., p. 287 : « Les premières sources que nous examinerons sont celles d'Alet : ce lieu possède encore de précieux vestiges de l'Antiquité, et une voie Romaine y conduisait. On peut conjecturer qu'Aleth a dû son ancienne importance aux Sources salutaires qui coulent près de son enceinte. »

¹⁴³ LASSERRE J.-T., *Recherches historiques...*, *op. cit.*, p. 12 : « Ses piscines thermales étaient déjà fréquentées par le Peuple-Roi. » ; ROQUELAURE Jean-Baptiste, *Histoire de la vallée de l'Aude d'après des documents authentiques inédits*, Parer, Carcassonne, 1879, 333 p., p. 155 : « La vieille station (*mansio*) gallo-romaine d'Aletha (*Alekta* en celtique) était de longue date renommée pour la bonté de ses eaux thermales que les Romains, puis les Visigoths avaient fréquentées. »

¹⁴⁴ FÉDIÉ Louis, *Le comte de Razès et le diocèse d'Alet, notices historiques*, Lajoux Frères, Carcassonne, 1880, 236 p., p. 62 : « Nous résumons donc notre opinion sur cette phase de l'existence historique d'Alet de la façon suivante : les Romains, après avoir, suivant l'usage qu'ils avaient adopté, changé le nom d'Alektha en celui d'Aletha, créèrent dans cette localité un poste militaire et un établissement balnéaire avec l'adjonction d'un petit édifice religieux, spécial à ces sortes d'établissements publics. » ; TROUVÉ C.-J., *Description générale...*, *op. cit.*, p. 258.

¹⁴⁵ SARRET Françoise, BLANC Jean, *L'abbaye d'Alet : guide du visiteur*, CAML, Carcassonne, 1984, 31 p., p. 28 (supprimé dans la réédition de 2008) ; MARIE Franck, *Alet-les-Bains, les portes du temps*, Denat, Montrouge, 1984, 48 p., p. 6 ; JALABERT André (dir.), *Alet-les-Bains, 2000 ans déjà*, Ville d'Alet-les-Bains, 1997, 91 p., p. 13.

1.2.3.2. *Quelle réalité archéologique pour l'Antiquité à Alet ?*

Les éléments sur lesquels les auteurs du XIX^e siècle se fondaient pour décréter l'antiquité d'Alet sont particulièrement tendancieux. Tous reprennent la découverte de « débris de constructions¹⁴⁶ » mis au jour à l'est de la ville, au-dessus des sources thermales : morceaux de ciment et briques à crochet¹⁴⁷. Il y a aussi quelques découvertes de pièces romaines dans les environs de la ville, une piscine et les murs des thermes, ainsi que le « pont du diable » en pierre, 700 m en aval d'Alet, qu'une légende dit avoir été construit en une journée par les armées de César. Il n'en fallait pas plus pour que le chœur roman de l'ancienne abbatale (fig. 17) – certes très influencé par l'art romain – soit interprété comme le vestige d'un ancien temple dédié à Diane qui marquait la limite occidentale d'une vaste cité gallo-romaine¹⁴⁸ ; même si certains auteurs émettaient de timides réserves à ce sujet¹⁴⁹, le seul à ne pas l'évoquer fut Prosper Mérimée¹⁵⁰. La présence d'un pareil temple suffisait pour prouver la grandeur d'Alet qui devait être, par conséquent, le chef-lieu de la contrée¹⁵¹.

Guy Rancole est revenu sur l'ensemble de ces éléments et son constat est sévère : de nombreux vestiges n'ont pas été retrouvés sur le terrain – la piscine et les murs des anciens thermes par exemple – mais surtout, une grande confusion a prévalu, car beaucoup sont en fait médiévaux, souvent des remplois provenant des ruines de l'abbaye¹⁵². Guy Rancole cite entre autres le chœur de l'abbaye, qui n'est évidemment pas romain mais roman ; un bas-relief inclus dans les remparts près de la porte de Cadène¹⁵³ ; un autel antique en marbre qui ne provient sans doute pas d'Alet, mais plutôt des environs de Rennes-les-Bains¹⁵⁴. Le cas d'une structure interprétée comme un « *columbarium* romain » par les érudits reste quant-à-lui assez délicat (fig. 18). Les quarante-cinq niches taillées dans la falaise près de la porte de Cadène, au nord du village, ont fait penser aux auteurs anciens à des logements pour des urnes funéraires romaines. Plus récemment, Jean Blanc a plutôt penché pour une structure

¹⁴⁶ LASSERRE J.-T., *Recherches historiques...*, *op. cit.*, p. 7.

¹⁴⁷ JOURDANNE Gaston, « Climat et productions naturelles de l'Aude durant la période romaine », *BSESA*, t. V, 1894, p. 144-158, p. 152.

¹⁴⁸ LASSERRE J.-T., *Recherches historiques...*, *op. cit.*, p. 7 ; TROUVÉ C.-J., *Description générale...*, *op. cit.*, p. 258.

¹⁴⁹ FÉDIÉ L., *Le comte de Razès...*, *op. cit.*, p. 61.

¹⁵⁰ MÉRIMÉE P., *Notes d'un voyage...*, *op. cit.*, p. 430-436.

¹⁵¹ LASSERRE J.-T., *Recherches historiques...*, *op. cit.*, p. 10.

¹⁵² OURNAC P., PASSELAC M., RANCOULE G., *Carte archéologique...*, *op. cit.*, p. 121.

¹⁵³ Ce bas-relief n'est plus visible dans les remparts : des habitants m'ont indiqué qu'un maçon travaillant à une maison contre le rempart l'avait arraché et volé au début des années 2010. Aucune photographie ou carte postale ancienne d'assez bonne qualité ne permet de l'identifier.

¹⁵⁴ OURNAC P., PASSELAC M., RANCOULE G., *Carte archéologique...*, *op. cit.*, p. 122.

médiévale¹⁵⁵. Elle apparaît pour la première fois dans le compoix de 1627 comme étant le pigeonnier des héritiers du viguier Jean de Forquet¹⁵⁶. Est-ce alors une création récente ou un changement de fonction d'un élément plus ancien dont les niches se prêtaient particulièrement bien à l'accueil des pigeons ? Les deux possibilités sont acceptables, bien que la situation de ce pigeonnier soit surprenante : à l'extérieur de la ville à flanc de falaise, alors que le dépouillement des estimations modernes et les visites des maisons du bourg ont révélé de nombreux pigeonniers du XVII^e siècle à l'intérieur même des demeures. En l'état actuel de la recherche, on ne peut donc ni dater cet élément, ni assurer quelle fut sa fonction d'origine. Il convient, par conséquent, de ne pas le retenir pour caractériser le contexte ancien d'Alet.

L'axe majeur de la région d'Alet reliant la plaine de l'Aude à la Cerdagne n'empruntait pas la vallée de l'Aude mais les hauteurs, 4 à 7 km plus à l'ouest : à partir de Limoux, il passait par Magrie, Roquetaillade, Conilhac-de-la-Montagne et la Serpent (fig. 6). L'Étroit d'Alet en contrebas, constitué par les gorges encaissées de l'Aude, aurait représenté un trajet le long du fleuve moins commode et rallongé¹⁵⁷ (fig. 8). Le long de la route allant de la plaine de l'Aude à la Cerdagne, de nombreux établissements ont été repérés : à Magrie, Conilhac-de-la-Montagne, La Serpent, Fa, mais surtout à Bouriège où une petite agglomération économiquement très active au lieu-dit du Carla est attestée dès la fin du 2^e âge du Fer et à l'époque romaine républicaine, « ayant servi de relais, de lieu d'échanges, de transit, notamment pour la diffusion des vins et produits campaniens.¹⁵⁸ » On connaît aussi désormais très bien l'importance qu'a eue Limoux, 10 km au nord d'Alet, tout au long de l'Antiquité et même durant le haut Moyen Âge : c'est là, après avoir franchi l'Étroit d'Alet, que l'Aude quitte la montagne pour rejoindre la plaine. Limoux, sur la route de Cerdagne, a ainsi bénéficié de cette situation et il n'est pas surprenant d'y constater une forte présence durant l'Antiquité : la *villa* de Flassian sur les hauteurs au nord de l'agglomération médiévale, activement occupée durant toute la période impériale et sans doute même jusqu'au VI^e siècle, ainsi que le site de Marceille en sont les exemples les plus révélateurs¹⁵⁹.

¹⁵⁵ BLANC Jean, *La haute et moyenne vallée de l'Aude dans l'Antiquité préromaine et romaine*, Mémoire de maîtrise d'enseignement de l'histoire, UTM, 1973, p. 240.

¹⁵⁶ AD Aude, 4 E 8/CC 18, compoix de la ville d'Alet, 1627, déclaration n° 5, f° 52v : déclaration des héritiers de Jean de Forquet, viguier : « pour le verger clos de muraille et pigeonnier près la porte de Cadene conservant une cesteré, confronte d'aultan le rec, cers chemin estimé trois livres. » Dans l'Estime de 1595, le viguier Jehan Forquet – le même qu'en 1627, car certaines parcelles correspondent entre les deux dates – ne déclare pas ce bien. AD Aude, 5 J 56, estimations pour la ville d'Alet, 1595 : de la déclaration n° 3, f° 10 v à la déclaration n° 7, f° 11 v.

¹⁵⁷ OURNAC P., PASSELAC M., RANCOULE G., *Carte archéologique...*, *op. cit.*, p. 75.

¹⁵⁸ *Id.*, p. 154.

¹⁵⁹ ABBÉ Jean-Loup (dir.), *Histoire de Limoux*, Privat, Toulouse, 2009, 269 p., p. 36-37.

Une route de moindre importance devait toutefois franchir l'Étroit d'Alet, longer la rive droite de l'Aude et se raccorder à Montazels à l'itinéraire identifié par Guy Rancoule et qui longeait l'Aude jusqu'à Quillan¹⁶⁰. Cette route éventuelle, antérieure à l'établissement religieux, ne le desservait pas directement : à son niveau, elle s'éloignait du fleuve d'une centaine de mètres vers l'est suivant les courbes du relief à une hauteur suffisante pour la laisser hors d'eau en cas de crue¹⁶¹ ; un parcours parallèle qui rejoint directement l'enclos et son portail monumental du XII^e siècle paraît d'ailleurs avoir été tracé à l'ouest après la construction de l'abbaye. Les religieux, installés sur un site quelque peu excentré d'un secteur de peuplement relativement dense le long de l'axe allant vers la Cerdagne restaient, selon cette hypothèse, dans un espace relativement bien desservi, sur une route secondaire de la haute vallée de l'Aude qui les mettait directement en contact avec Limoux et la plaine au nord. Vers le sud, la route pénétrait dans le piémont pyrénéen, vers Espéraza, Fa, Rennes-les-Bains où de nombreux sites d'occupation antique et alto-médiévale ont été révélés¹⁶².

Au vu de la faiblesse et de l'aspect suspect des données disponibles pour l'Antiquité, il est évident qu'on ne peut donner aucun crédit aux érudits locaux quant à l'importance d'Alet à cette période. D'ailleurs concentrés sur la période antique, ils n'ont pas constaté l'absence de vestiges pour le haut Moyen Âge, époque supposée de l'installation de la communauté sur les rives de l'Aude – et même la charte de fondation de 813, première source écrite sur Alet, s'est avérée être un faux sur lequel on ne peut donc pas s'appuyer pour caractériser le contexte d'installation des religieux¹⁶³. Si le vallon d'Alet n'était peut-être pas un véritable désert lorsque les religieux ont choisi d'y construire leur monastère – je pense notamment à l'existence de la route secondaire –, force est de constater qu'il ne s'agissait sans doute pas non plus d'un site où le peuplement s'était fixé avec vigueur à quelque époque que ce soit. Depuis l'Antiquité et au moins jusqu'au haut Moyen Âge, ce sont en effet les régions situées entre 4 et 15 km à l'ouest, au nord et au sud, le long de la route reliant la plaine de l'Aude à la Cerdagne, qui ont profité d'un certain dynamisme du peuplement.

¹⁶⁰ OURNAC P., PASSELAC M., RANCOULE G., *Carte archéologique...*, *op. cit.*, p. 81.

¹⁶¹ Cette situation n'a rien de surprenant : Max Guy indique par exemple à propos de la voie d'Aquitaine qu'on préférerait longer le pied des collines quitte à rallonger le parcours plutôt que de passer par les bas-fonds humides : OURNAC P., PASSELAC M., RANCOULE G., *Carte archéologique...*, *op. cit.*, p. 66.

¹⁶² OURNAC P., PASSELAC M., RANCOULE G., *Carte archéologique...*, *op. cit.*, p. 283-285 et 442-447.

¹⁶³ MAGNOU-NORTIER É., *La société laïque...*, *op. cit.*, p. 99.

1.2.4. L'occupation antérieure des trois sites ne peut pas être correctement caractérisée

Au terme de cette partie, le bilan que nous pouvons établir pour caractériser le contexte d'installation des religieux à Alet, Caunes et Lagrasse est très mitigé. Si l'insertion des établissements dans les réseaux régionaux et locaux peut être relativement bien cernée, l'occupation des sites mêmes où furent érigées les abbayes a été impossible à caractériser.

D'après les travaux de Laurent Schneider et de Nelly Pousthomis, il ressort sans trop de surprise de l'étude du contexte régional et local que si les premiers ermites voulaient s'installer au désert, suivant la tradition érémitique venue d'Orient, cette notion est restée très relative. Alexandra Chavarria Arnau a même présenté le cas de l'abbé Nanctus qui, au VI^e siècle en Hispanie, avait reçu du roi Léovigild (568-586) un domaine du fisc avec les habitants qui travaillaient ses terres¹⁶⁴. De fait, l'abbé devenait leur nouveau seigneur et si les habitants ne résidaient pas nécessairement à proximité du site où il s'était installé, force est de constater que Nanctus n'avait pas cherché à s'extraire totalement du monde. Pour Gilles Rollier, le désert monastique exprimé dans les sources hagiographiques relèverait même de l'anagogie, tant sont nombreux les ermitages établis près des cours d'eau, voies essentielles de pénétration des hommes et des marchandises¹⁶⁵. De plus, Pierre Clément remarquait quant-à-lui que les fondations bénédictines ont jalonné les anciennes voies gallo-romaines du Languedoc : il y voit un mouvement délibéré destiné à avoir un certain contrôle sur le réseau routier dès l'époque carolingienne¹⁶⁶. Les sites que nous avons étudiés abondent clairement dans son sens. Lagrasse et Caunes se trouvent à seulement 2 km de grands axes régionaux desservant dès l'Antiquité des sites miniers, respectivement ceux des régions de Palairac et du Cabardès. Même Alet qui apparaît dans son vallon encaissé plus à l'écart de la grande voie de Cerdagne n'en est distante que de 4 à 7 km et se trouve sans doute déjà traversé au moment de l'installation des moines par une voie qui longe le cours de l'Aude. Si elle était alors un axe secondaire, les religieux ont verrouillé son parcours en construisant leur établissement dans le vallon d'Alet. Les trois abbayes furent aussi fondées à proximité de zones peuplées – intimement liées au réseau routier –, au moins à la période antique : la plaine de l'Aude pour Caunes et Lagrasse, le secteur compris entre Limoux et Fa pour Alet. Mais les trois abbayes

¹⁶⁴ CHAVARRIA ARNAU Alexandra, « Monasterios, campesinos y villae en la Hispania visigoda : la trágica historia del abad Nancto », *Mélanges d'Antiquité tardive, Studiola in honorem Noël Duval*, p. 113-125, p. 115.

¹⁶⁵ ROLLIER Gilles, *Implantation et hydraulique monastiques : le cas de Cluny*, Thèse de doctorat sous la dir. de N. Reveyron, Université Lumière Lyon 2, 2010, 2 vol., 457 et 221 p., vol. 1, p. 58-59.

¹⁶⁶ CLÉMENT Pierre-Albert, *Les chemins à travers les âges en Cévennes et Bas-Languedoc*, Presses du Languedoc, Montpellier, 2003, 352 p., p. 217.

étaient aussi en contact avec des zones moins exploitées ou qui, du moins, ont été soumises à un type d'exploitation ayant laissé moins de traces matérielles : la Montagne Noire, les Corbières, les premiers contreforts des Pyrénées. Le contraste entre ces deux zones est très marqué à Caunes où les religieux semblent clairement s'être installés dans un espace de transition et de contact entre la plaine de l'Aude agricole et les causses pastoraux. Certaines logiques nous échappent peut-être : l'exemple plus tardif de l'abbaye cistercienne de Bonneval en Aveyron montre qu'à la fin du XII^e siècle, la captation des droits de pacage dans un secteur de transhumance, entre autres, n'a sans doute pas été étrangère à l'installation des religieux¹⁶⁷.

Sur les sites mêmes des abbayes, rien ne permet aujourd'hui d'attester qu'il y a eu une occupation antérieure pour quelque époque que ce soit. De fait, il est impossible de savoir s'il existait un habitat groupé encore en fonction – ou même un simple habitat – lorsque les religieux ont choisi de s'y installer. Alet est le cas le plus obscur : aucun indice fiable ne permet de soupçonner une occupation antérieure et en l'état actuel de la connaissance, les religieux sont les premiers habitants attestés du vallon en 993¹⁶⁸. L'indication dans la chartre de fondation de Lagrasse en 779, selon laquelle les moines se sont installés dans un lieu vide d'hommes, ne peut être prise qu'avec la prudence nécessaire à l'égard d'un acte aux formes stéréotypées émanant de l'administration carolingienne. Pourtant, il est vrai que les indices d'occupations antérieures sont surtout répartis à quelques kilomètres du site et les vestiges découverts dans les années 1960, à l'est du dortoir, sont trop mal connus pour être interprétés comme un établissement antérieur à l'abbaye – et quand bien même ils le seraient, nous n'aurions pas d'indication sur sa fonction ou sa durée d'occupation. À Caunes, la *villa* dont les limites sont les mêmes qu'au temps des Goths et l'église Saint-Geniès, peut-être en fonction avant l'arrivée d'Anian et de ses compagnons, sont les deux seuls indices qui iraient dans le sens d'une occupation antérieure du site. Mais là encore, de quel type ? Et, surtout, était-elle encore en fonction lorsque les religieux sont arrivés : y avait-il déjà des habitants sur le site ?

En l'état actuel de la recherche et dans l'attente de fouilles ou prospections qui permettront d'avancer sur ce point, les moines sont les premiers habitants attestés des trois

¹⁶⁷ BOUSQUET Jacques, *Le Rouergue au premier Moyen Âge (vers 800-vers 1250) : les pouvoirs, leurs rapports et leurs domaines*, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, Rodez, 1992, t. 2, p. 697.

¹⁶⁸ *Gallia Christiana*, t. XIII, *Pars secunda*, col. 149. Il s'agit d'un acte de 993 par lequel le pape Jean XV confirme la réunion des monastères de Mas-Grenier, Lézat, Cuxa, Saint-Hilaire et Alet en créant une congrégation sous la direction de Garin, abbé de Lézat. Prosper Mérimée indiquait que l'abbatiale avait été consacrée une première fois en 873, mais il ne cite aucune source et ce fait n'apparaît pas dans la *Gallia Christiana*. En l'état, on ne peut donc pas retenir cette mention pour attester de l'existence de l'abbaye à la fin du IX^e siècle. MÉRIMÉE P., *Notes d'un voyage...*, *op. cit.*, p. 436.

sites mêmes des abbayes, à partir de la fin du VIII^e siècle pour Caunes et Lagrasse, de la fin du X^e siècle pour Alet. Si ce fait était confirmé, cela signifierait que l'existence des bourgs près de ces abbayes est liée à la présence des communautés religieuses : nous ne pouvons qu'émettre l'hypothèse fragile que ce sont les abbayes qui ont favorisé le regroupement des populations et qui ont (re)structuré le peuplement de leur secteur. Néanmoins, dans le cas contraire où les religieux se seraient installés sur des sites déjà occupés ou mis en valeur, les largesses des pouvoirs laïques envers les abbayes et la puissance qu'elles ont rapidement acquise dès les premières décennies de leur existence auront inévitablement transformé les structures et les rapports sociaux. Car il est un fait commun aux trois sites étudiés : l'installation des communautés religieuses protégées par le pouvoir laïque et largement dotées dès leur fondation a modifié les équilibres locaux alors en place, les abbés étant les seigneurs temporels et spirituels des habitants des bourgs qui leur étaient liés.

1.3. Les conditions de l'émergence de puissants établissements religieux

Une fois les communautés de religieux installées, la question des raisons de l'émergence de puissants établissements se pose. Le pouvoir carolingien a systématiquement favorisé leur essor dans tout le Languedoc, notamment du fait de leur situation géographique, dans des zones à protéger et à valoriser¹⁶⁹. Alet, Caunes et Lagrasse ont participé de ce mouvement et elles ont mené une politique de réorganisation des réseaux régionaux à leur avantage. Dans une optique plus recentrée sur le contexte local, nous verrons aussi que les caractéristiques des sites choisis par les trois communautés ont pu contribuer à leur développement, au moins dans un premier temps.

1.3.1. La vallée de l'Aude : un espace stratégique pour les Francs

1.3.1.1. Au VIII^e siècle, une zone de frontière à protéger

Lorsque les abbayes de Lagrasse et de Caunes furent fondées, dans les dernières décennies du VIII^e siècle, la région venait d'être soumise par les Francs et relevait encore d'une conquête en marge du royaume à consolider, à pacifier et à organiser¹⁷⁰. C'est d'ailleurs ce qui transparaît dans la légende de Philomène qui, bien que tardive, décrit les expéditions des armées franques traquant les dernières troupes de « sarrasins » retranchées dans la région des Corbières. Aussi, il ne fait aucun doute pour Laurent Schneider que la politique royale,

¹⁶⁹ On peut d'ailleurs se demander dans quelle mesure la situation des abbayes n'a pas été suscitée (ou choisie dans le cas d'une occupation antérieure telle qu'un ermitage) par le pouvoir fondateur (ou « récupérateur ») ?

¹⁷⁰ Narbonne, occupée par les musulmans depuis 719, avait été prise par Pépin le Bref en 759.

très favorable aux établissements religieux de Septimanie par l'octroi de privilèges et d'immunités, avait pour objectif d'asseoir la domination des Francs en créant un réseau de relais aux marges des *pagi* éloignés des cités, centres traditionnels des pouvoirs¹⁷¹. Ainsi, en s'éloignant de la basse plaine languedocienne caractérisée par une forte implantation urbaine pour privilégier le piémont du Massif Central, Aniane et Gellone infléchissaient la prééminence antique du littoral¹⁷². Il est vrai qu'en pays d'Aude, aucune abbaye bénédictine antérieure au XI^e siècle n'a été fondée près d'une cité et toutes se trouvent soit à la limite entre la plaine et les montagnes, soit plus en arrière dans le relief (fig. 1).

Cette stratégie du pouvoir laïque de s'appuyer sur les établissements religieux pour structurer les territoires sous leur domination a aussi été mise en évidence en pays charentais : plusieurs fondations carolingiennes ont offert aux monastères des concessions et privilèges importants, sans doute pour structurer une région fortement perturbée par les invasions vikings de la deuxième moitié du IX^e siècle¹⁷³. Cécile Treffort a aussi souligné que la réforme bénédictine du X^e siècle portée par les comtes de Poitiers leur a permis de contrôler peu à peu de grands établissements religieux qui constituaient de véritables seigneuries ecclésiastiques au rôle politique fondamental dans les marges du territoire¹⁷⁴ et Sylvie Dinet Refalo a montré à quel point la logique d'implantation des prieurés des grandes abbayes poitevines dans les pays charentais a participé d'un maillage territorial dense au profit des comtes de Poitiers, ducs d'Aquitaine, à partir du X^e siècle. Il s'agissait de créer des relais de pouvoir qui pouvaient développer les structures économiques et sociales des espaces où ils étaient implantés, notamment en organisant la production¹⁷⁵.

En Septimanie et en pays charentais, les conséquences de cette politique ont été les mêmes : aux premiers siècles des fondations monastiques on a assisté à des transferts de biens considérables des aristocraties vers les établissements religieux pour constituer de véritables « instruments d'une politique sociale et d'une gestion publique.¹⁷⁶ »

1.3.1.2. *L'unité religieuse scellée par les moines réguliers*

Pour Élisabeth Magnou-Nortier, l'adoptianisme qui s'est manifesté en Languedoc à partir du VIII^e siècle n'est pas étranger aux largesses accordées par les monarques francs aux monastères. Alcuin, théologien proche de Charlemagne, semble en effet avoir eu une certaine

¹⁷¹ SCHNEIDER L., *Monastères...*, *op. cit.*, p. 82.

¹⁷² *Id.*, p. 47.

¹⁷³ TREFFORT C., BRUDY P. (dir.), *Monastères entre Loire...*, *op. cit.*, p. 19.

¹⁷⁴ *Id.*, p. 20.

¹⁷⁵ *Id.*, p. 43-46.

¹⁷⁶ *Id.*, p. 46-47 ; SCHNEIDER L., *Monastères...*, *op. cit.*, p. 69.

méfiance à l'égard du clergé séculier de la Septimanie et, de ce fait, voulu favoriser le rôle du clergé régulier¹⁷⁷. La nomination au siège métropolitain de Narbonne vers 800 de Nimfridius, premier abbé de Lagrasse et adversaire des adoptianistes Félix d'Urgell et Elipand de Tolède, est sans doute révélatrice de la volonté du monarque franc et de ses conseillers d'écarter un épiscopat traditionnel considéré comme trop laxiste dans la lutte contre l'hérésie. Le but évident était d'unifier dans la même foi tous les territoires conquis pour qu'aucune divergence religieuse ne vienne ranimer « la volonté d'indépendance des Méridionaux.¹⁷⁸ »

1.3.1.3. Favoriser la mise en valeur des terroirs

S'appuyant sur les abbayes pour conforter leur domination politique et religieuse, les Francs en ont aussi profité pour développer économiquement les territoires désormais sous leur contrôle. En pays charentais, l'aristocratie locale s'était clairement appuyée sur les établissements religieux pour développer les structures économiques de leur zone d'influence et mettre en valeur les nombreux espaces marécageux, surtout pour la production de sel¹⁷⁹. Nous avons vu que les abbayes d'Alet, Caunes et Lagrasse se situent dans des secteurs excentrés des anciens centres du pouvoir, dans des espaces d'interface entre des plaines relativement densément peuplées aux périodes antérieures et des montagnes dont l'activité principale semble avoir été pastorale et où l'occupation apparaissait moins dense. Pour Laurent Schneider, cette situation a conféré aux abbayes un rôle de pionniers agricoles¹⁸⁰ – comme les abbayes du pays charentais ont pu avoir un rôle de pionniers « salants ». Monique Bourin, en se fondant sur le dépouillement des cartulaires des monastères du Biterrois, abonde dans ce sens en soulignant que les entreprises de défrichement menées par les abbayes furent considérables jusqu'au milieu du X^e siècle¹⁸¹. Sur des terres fiscales « vides d'hommes », Nimfridius et ses compagnons apparaissent dans la charte de fondation de 779 comme les acteurs de la mise en valeur de leurs terroirs : outre édifier leur monastère, ils avaient planté des vignes, labouré des champs, des prés¹⁸². À cette haute époque, les gains de production agricole reposaient d'abord sur l'extension des terres cultivées, à laquelle les abbayes ont pris une large part.

Pour favoriser le développement économique au profit des abbayes, le pouvoir carolingien leur a accordé des exemptions de taxes et péages. C'est le cas pour Aniane qui

¹⁷⁷ MAGNOU-NORTIER É., *La société laïque...*, *op. cit.*, p. 88.

¹⁷⁸ *Ibid.*

¹⁷⁹ TREFFORT C., BRUDY P. (dir.), *Monastères entre Loire...*, *op. cit.*, p. 44.

¹⁸⁰ SCHNEIDER L., *Monastères...*, *op. cit.*, p. 83.

¹⁸¹ BOURIN-DERRUAU M., *Villages médiévaux...*, *op. cit.*, t. 1, p. 95.

¹⁸² *Ibique domus, ecclesiam et reliquas habitationes aedificasset, et vineas plantasset et campo laborandum, vel prata [...]* MAGNOU-NORTIER É., MAGNOU A.-M., *Recueil des chartes...*, *op. cit.*, Acte 1, p. 3.

reçut un diplôme de Louis le Pieux le 29 avril 814¹⁸³, immédiatement après sa prise de fonction, ainsi que pour Lagrasse qui obtint des dispositions identiques le 1^{er} septembre de la même année ou le 1^{er} janvier de l'année suivante. Ce dernier précisait qu'aucune taxe ne pouvait être exigée du monastère ou de ses hommes pour le commerce et le transport de marchandises qui lui étaient destinées, venant de tout l'empire par terre ou par eau¹⁸⁴. Pour ces deux abbayes, ces diplômes s'inscrivent dans une série accordée par Louis la même année, confirmant les biens acquis au temps de Charlemagne et l'octroi d'immunités judiciaire, de plaid, de gîte, à la demande des abbés¹⁸⁵.

1.3.2. La restructuration des réseaux routiers à l'avantage des abbayes

1.3.2.1. Le traitement de cette question par les chercheurs

Les conséquences de la fondation des abbayes sur le réseau des routes anciennes ont été différemment abordées par les travaux concernant les établissements monastiques. Nelly Pousthomis, qui a étudié de nombreux monastères, n'a pas pu approfondir cette question, préférant se concentrer directement sur la topographie des sites¹⁸⁶. Dans l'étude de Saint-Émilion, Ézéchiel Jean-Courret a proposé un modèle de développement du bourg monastique qui prenait en compte l'arrivée des routes aux abords de l'agglomération, sans toutefois le replacer dans le réseau régional ni estimer la part, volontaire ou non, de l'abbaye dans la mise en place des tracés¹⁸⁷. Le PCR sur les monastères du pays Charentais s'est peu soucié de cette question. Le colloque de Caunes-Minervois a permis à Dominique Baudreu et Nelly Pousthomis de se pencher sur le réseau des routes convergeant vers Caunes à partir du XI^e siècle. L'analyse est malheureusement restée au niveau du réseau local et ne fut effectuée que pour quantifier l'attraction que l'établissement a exercée sur les agglomérations des environs, donnant déjà une bonne idée de l'influence de l'abbaye sur son environnement¹⁸⁸. Laurent Schneider a de son côté ouvert la focale en prenant le réseau régional en compte dans le cas d'Aniane et de Gellone : la première abbaye a largement contribué à réorganiser le réseau routier et à dynamiser les marchés de toute la région dès le X^e siècle, notamment en facilitant les communications¹⁸⁹. La construction d'un pont sur l'Hérault par les deux abbayes à partir

¹⁸³ SCHNEIDER L., *Monastères...*, *op. cit.*, p. 94

¹⁸⁴ MAGNOU-NORTIER É., MAGNOU A.-M., *Recueil des chartes...*, *op. cit.*, Acte 6, p. 11-12.

¹⁸⁵ Aniane, les 23 et 24 avril 814 : SCHNEIDER L., *Monastères...*, *op. cit.*, p. 94 ; Lagrasse, le 19 novembre 814 : MAGNOU-NORTIER É., MAGNOU A.-M., *Recueil des chartes...*, *op. cit.*, Acte, 7 p. 12-14.

¹⁸⁶ POUSTHOMIS-DALLE N., *À l'ombre du Moustier...*, *op. cit.*, p. 187 et suiv.

¹⁸⁷ BOUTOULLE F., BARRAUD D., PIAT J.-L. (coord.), *Fabrique d'une ville...*, *op. cit.*, p. 155-180.

¹⁸⁸ BAUDREU D., POUSTHOMIS-DALLE N., « Genèse du village abbatial... », *op. cit.*, p. 133.

¹⁸⁹ SCHNEIDER L., *Monastères...*, *op. cit.*, p. 438.

des années 1020-1030 constitue l'achèvement de la réorganisation du réseau et a correspondu à « un temps de décloisonnement des terroirs septentrionaux et plus généralement de toute la microrégion¹⁹⁰ » en facilitant les communications entre le littoral méditerranéen et le relief. Par ailleurs, Hervé Guiet est allé le plus loin sur la question des réseaux de circulation en démontrant que la fondation de la Sauve-Majeure en 1079 a eu deux conséquences : la déformation du réseau préexistant au profit du nouveau site et la formation de nouvelles routes¹⁹¹. C'est ce même processus que Jean-Loup Abbé avait déjà observé à propos des possessions des cisterciens pour une période plus tardive : les religieux ont mené dès le XIII^e siècle de grandes campagnes d'intégration de leurs possessions à l'espace environnant, dont la modification du réseau des routes pour en faciliter l'accès, ce qui a contribué « à densifier le réseau viaire et à créer un espace cistercien original.¹⁹² »

1.3.2.2. Déformation du réseau préexistant et amélioration des routes

Dans l'étude sur le contexte d'installation qui visait à replacer les sites des abbayes dans les grands réseaux de circulation de la plaine audoise dans l'Antiquité, on a vu qu'ils ne se trouvaient jamais directement sur les principaux axes, mais systématiquement à une faible distance de ceux-ci. Lagrasse à 2 km de la grande route des Corbières qui reliait Narbonne aux mines de la région de Palairac au sud et au Val-de-Dagne vers l'est – qui se prolongeait vers Toulouse, en créant un axe secondaire à la *via Aquitania* ; Caunes à 2 km du chemin de l'Estrade qui reliait Narbonne aux mines du Cabardès ; Alet sur une route secondaire entre la plaine de l'Aude et la Cerdagne était le site le plus excentré de la zone densément occupée située sur le plateau, plus à l'ouest, le long de la route majeure de la région. Mais une fois que ce contexte d'installation est plus ou moins bien cerné, qu'est-il advenu de ce réseau après la fondation des trois abbayes ?

À Lagrasse, la route de Carcassonne s'affirme

Quelques siècles après sa fondation, l'abbaye de Lagrasse, au nord du grand carrefour antique des Corbières, a visiblement exercé une attraction sensible sur le réseau routier local et régional. Pierre Clément indique que Lagrasse commandait dès sa création « la principale vallée de pénétration des Corbières et tout l'écheveau des chemins anciens et drailles des

¹⁹⁰ *Id.*, p. 445.

¹⁹¹ GUIET Hervé, « L'agglomération de la Sauve-Majeure de la fin du XI^e au début du XIV^e siècle : naissance et apogée d'une ville monastique », *La Sauve, Actes du V^e colloque « L'Entre-Deux-Mers à la recherche de son identité »*, tenu à La Sauve les 9-10 et 16-17 septembre 1995, Langon, 1996, p. 73-109, p. 83.

¹⁹² ABBÉ Jean-Loup, *Société, espace et parcellaire : contribution à l'étude de l'aménagement de l'espace en Languedoc au Moyen Âge (XI^e-XV^e)*, Thèse d'HDR sous la dir. de B. Cursente, UTM, 2004, 6 vol., vol. 2, p. 275.

troupeaux¹⁹³ », soit tout le transit entre la plaine de l'Aude et le massif des Corbières. La situation au XIII^e siècle montre une réorganisation hiérarchique des chemins (fig. 7) : la route de Carcassonne, qui passait par le Val-de-Dagne dans l'Antiquité, avait été déviée à partir de la plaine de Montlaur pour arriver plus directement vers Lagrasse. Il faut dire qu'au Moyen Âge, Carcassonne apparaissait comme un nœud routier incontournable, entre le Lauragais et le Midi toulousain à l'ouest, le littoral méditerranéen et Narbonne à l'est, la Montagne Noire et l'Albigeois au nord, le Pays de Sault, les Corbières et les Pyrénées au sud. La route de Carcassonne à Lagrasse représentait donc une liaison de toute première importance pour la puissante abbaye dont les possessions se répartissaient dans toute la région. C'était devenu un axe majeur avec la construction d'un pont en pierre sur l'Alsou (fig. 19) au niveau du moulin de Boysède et d'un autre sur l'Orbieu au niveau du bourg (fig. 20), peut-être à la fin du XII^e siècle¹⁹⁴. Au XVIII^e siècle, alors que le bourg et l'abbaye avaient perdu de leur influence, il s'agissait du seul accès à Lagrasse représenté sur la carte de Cassini (fig. 7 : « grande route de Carcassonne »). Son tracé avait alors évolué pour être affecté de longues portions rectilignes et faciliter l'ascension de l'obstacle que constituaient les versants de la Maillorquères entre Montlaur et Lagrasse : un tracé plus ancien a été reconnu sur le plan cadastral actuel sous l'appellation « ancien chemin de traverse de Carcassonne à Lagrasse », qui renvoie à une variante secondaire du tracé principal. Il fait peu de doute que cette variante devait constituer l'ancien tracé principal, car elle a structuré le parcellaire au niveau de la plaine de Montlaur, là où la route rectiligne moderne a visiblement tranché un parcellaire déjà en place.

En parallèle, l'antique chemin des Corbières semble être resté en service assez longtemps. À l'Époque moderne, il apparaît, avec son prolongement vers l'ouest, comme un axe d'intérêt régional : dans la *Recherche du diocèse civil* de 1623, il est appelé « chemin allant de Limoux à Narbonne¹⁹⁵ ». L'absence de pont avant la fin du XIX^e siècle à son franchissement de l'Orbieu, uniquement possible à gué au niveau de Borde Rouge, nuance toutefois cet intérêt : malgré son appellation, aucune infrastructure sur la commune de

¹⁹³ CLÉMENT P.-A., *Les chemins...*, *op. cit.*, p. 210.

¹⁹⁴ M. Scellès a mis en garde contre la facilité de considérer la réalisation de plusieurs ponts sur un même site comme la modernisation de certains axes : il indique qu'à Cahors, la construction de deux ponts à l'est et à l'ouest de la ville, le pont Neuf et le pont Valentré, s'inscrivent plus dans un contexte de croissance de l'agglomération que dans un souci d'organiser la grande route commerciale de Montpellier à la Rochelle qui traversait la ville (SCELLÈS Maurice, *Cahors, ville et architecture civile au Moyen Âge, XII^e-XIV^e siècles*, Éd. du Patrimoine, Paris, 1999, 252 p., p. 97). Il est vrai qu'à Lagrasse, la construction du pont sur l'Orbieu a aussi accompagné la croissance de la ville (voir : 6.2.6. *Un bourg plusieurs fois planifié sans volonté urbanistique ?*), mais il me semble qu'avec le pont sur l'Alsou, ce dernier étant éloigné de la ville et contemporain du premier, ils participent aussi d'un ensemble concerté pour améliorer la communication avec la vallée de l'Aude, fondamentale pour la gestion des domaines de l'abbaye et pour le commerce dans le bourg.

¹⁹⁵ AD Aude, 17 C 2, recherche du diocèse civil de Carcassonne, 1623, f° 85.

Lagrasse ne facilitait le transit. Sur le cadastre de 1829, le chemin de Limoux à Narbonne est encore représenté, bien que certaines portions soient appelées par des noms de communes voisines – chemin de Caunettes par exemple. D’après l’importance de ce chemin à la période moderne et au début du XIX^e siècle, la partie orientale de l’antique chemin des Corbières était resté un axe majeur au Moyen Âge, si ce n’est le principal, entre Lagrasse et Narbonne, autre nœud routier régional – terrestre et maritime : une déviation à partir de Tournissan rejoignait directement l’abbaye sans passer par le sud de la vallée et le mont de Ville Bersan ; ce fut le cas jusqu’à la construction de la RD3.

À Alet, une route secondaire devient route principale

Le pont médiéval en pierre situé à 700 m en aval de l’abbaye, aujourd’hui ruiné (fig. 21), faisait passer la route venant de Limoux de la rive gauche de l’Aude à la rive droite à l’entrée du vallon d’Alet (fig. 8). Dans la situation actuelle, il est impossible de retrouver le tracé de la route sur la rive gauche au-delà du pont : la construction de la voie ferrée sur son talus et la route départementale ont détruit son approche et le reste de cette ancienne route est désormais dissimulée sous un épais couvert végétal. L’analyse des cartes et plans anciens dressés avant ces modifications n’a livré que peu d’indications sur ce tracé : d’après le cadastre de 1829, il paraît remonter vers le plateau, peut-être pour se raccorder à l’antique route de la Cerdagne, mais il n’est pas exclu qu’une autre branche ait longé la rive gauche de l’Aude vers Limoux. Il faut ajouter qu’une autre route allait vers le nord à partir du pont en longeant la rive droite du fleuve, elle aussi représentée sur le cadastre napoléonien sous la dénomination de chemin de Vendémies, commune située entre Alet et Limoux. Difficile de savoir s’il pouvait s’agir d’un ancien tracé se prolongeant jusqu’à Limoux avant la construction du pont en pierre. Ce dernier ne fut visiblement pas en fonction bien longtemps car un autre pont fut établi plus près de l’agglomération. En effet, le pont actuel (fig. 22), construit au XVII^e siècle et pénétrant directement dans la ville au nord de l’enclos abbatial, a remplacé un pont plus ancien déjà en pierre, constitué de sept piles, situé sans doute au même emplacement ou quelques mètres à peine en amont ou en aval¹⁹⁶. Quoiqu’il en soit, la route qui empruntait l’Étroit d’Alet entre la plaine de l’Aude et la Cerdagne, secondaire dans l’Antiquité, était alors devenue suffisamment importante pour qu’on y construise une infrastructure de ce type, 700 m en aval d’Alet dans un premier temps, en un point de passage plus commode où le lit du fleuve se resserre ; directement dans la ville, dans un second temps, pour un accès plus pratique. Les documents de la période moderne montrent que cette route

¹⁹⁶ AD Aude, 4 E 8/DD 1, Articles des réparations qu’il convient de faire au pont de la ville d’Alet sur la rivière daude, 1627.

avait alors acquis une importante envergure et était devenue un enjeu pour la province : c'est l'assemblée générale du Pays de Languedoc qui décida en 1627 de l'amélioration de son parcours par la réédification du pont de l'Aude. La date de 1662 gravée sur la face aval de la clé de l'arche orientale correspond sans doute à son achèvement, ce qui a conduit les érudits locaux à faire de l'évêque d'Alet Nicolas Pavillon (1637-1677) le grand décideur de cet équipement. Enfin, sur la carte de Cassini au XVIII^e siècle, il s'agit de la seule route représentée entre la Cerdagne et la plaine de l'Aude *via* le pays de Sault¹⁹⁷ et une bifurcation après Quillan conduisait vers le comté de Foix ; l'antique route du plateau n'est pas indiquée.

Le report de la route principale du plateau occidental vers la vallée de l'Aude en passant par l'Étroit d'Alet me semble relever de la seule présence de l'abbaye sur ce dernier parcours. En effet, l'antique route de la Cerdagne desservait de nombreux foyers de peuplement, certains très actifs, et redescendait vers les rives de l'Aude au niveau de Fa, Espérazza et Couiza (fig. 6). Or, entre Limoux et ce secteur dans la vallée de l'Aude, le seul habitat groupé au Moyen Âge – et encore aujourd'hui – était l'abbaye d'Alet et son bourg. L'abbaye a ainsi suscité une réorganisation du réseau des routes à son profit en détournant un itinéraire de premier ordre. Si le trajet par l'Étroit et la vallée de l'Aude était apparu pour les périodes précédentes peu commode, c'est sans doute l'abbaye qui fut dans un premier temps à l'origine de la construction des ponts permettant d'y faciliter le transit, avant que les États de la Province de Languedoc ne prennent le relais à la période moderne, consacrant ainsi l'intérêt de cet itinéraire¹⁹⁸.

À Caunes, une moindre attraction sur le réseau régional

L'abbaye de Caunes a sans doute exercé au Moyen Âge une moindre attraction sur le réseau des routes en place, du moins au niveau régional, car le réseau local semble s'être plus recentré sur l'abbaye¹⁹⁹ (fig. 6). Cela s'explique sans doute par sa situation, déjà au contact de la plaine de l'Aude où le réseau antique a bien subsisté et auquel elle était directement et aisément connectée par le chemin de l'Estrade qui permettait aussi d'accéder rapidement à la grande route de pénétration de la Montagne Noire. La carte de Cassini montre au XVIII^e

¹⁹⁷ Seules deux routes pour accéder à la Cerdagne sont alors représentées : celle d'Alet par la vallée de l'Aude et celle de la vallée de la Têt entre Montlouis et Perpignan.

¹⁹⁸ En 1318, l'abbaye d'Alet était devenue le chef-lieu d'un diocèse créé par Jean XXII. Au XVII^e siècle, Alet était exsangue suite aux guerres de Religion, très violentes dans la région (la ville aurait été brûlée à la fin du XVI^e siècle) et les évêques, retranchés depuis plusieurs années dans leur château de Couranel au sud de Limoux, n'avaient certainement plus les moyens – ni peut-être la volonté – d'entretenir la route de Cerdagne qui parcourait leur diocèse. C'est certainement pour cela que les États de la Province prirent le relais pour rebâtir le pont d'Alet, confirmant de ce fait que l'abbaye avait rendu quelques siècles plus tôt cet itinéraire incontournable dans la région.

¹⁹⁹ BAUDREU D., POUSTHOMIS-DALLE N., « Genèse du village abbatial... », *op. cit.*, p. 129-142.

siècle que Caunes est directement reliée à Carcassonne par une grande route royale et que le chemin de l'Estrade s'est plutôt bien maintenu vers l'est à partir de Caunes.

1.3.2.3. Synthèse : des abbayes attentives à leurs dessertes

La remarque de Pierre Clément concernant l'implantation systématique des monastères bénédictins sur les anciennes voies gallo-romaines pour en contrôler le transit est de fait nuancée par l'étude des abbayes de Caunes, mais surtout d'Alet et de Lagrasse²⁰⁰. Pour verrouiller la grande route des Corbières au sud de Lagrasse, Yves Solier a en effet montré que l'*oppidum* de Ville Bersan était bien mieux placé que le site de l'abbaye²⁰¹. Celle-ci a d'ailleurs contribué à modifier la hiérarchie du réseau en privilégiant l'axe vers Carcassonne, bien que l'ancien chemin des Corbières ait gardé une certaine importance. Ensuite, la réorganisation assez spectaculaire du réseau des routes de la haute vallée de l'Aude par l'abbaye d'Alet, dans une zone d'accès relativement difficile, tient avant tout d'une évolution du réseau régional dans l'intérêt de l'abbaye plus que d'une volonté de contrôle du réseau ancien, d'ailleurs éloigné du site. La modernisation des nouvelles routes par la construction de ponts en pierre par les abbayes d'Alet et de Lagrasse au moins dès le XIII^e siècle, peut-être avant, a participé de ce mouvement – comme ce fut le cas des abbayes d'Aniane et de Saint-Guilhem avec le pont sur l'Hérault dans la seconde moitié du XI^e siècle. Dès le Moyen Âge central, les trois sites se trouvaient donc sur des itinéraires importants, voire incontournables dans leur région. Il est évident que les exemptions de taxes et de péages accordées aux abbayes par le pouvoir carolingien et confirmées tout au long du Moyen Âge ont sensiblement favorisé le transport lié aux activités des abbayes et contribué à la réorganisation des réseaux en leur faveur. Enfin, si Alet apparaît sur la carte de Cassini au XVIII^e siècle comme une étape sur la route entre Carcassonne à la Cerdagne et le comté de Foix, Lagrasse et Caunes sont représentées comme les dernières cités desservies depuis Carcassonne. Il semble erroné d'interpréter cette situation comme celle d'une impasse : c'est la première impression que nous rend cette représentation des seules routes royales, mais elle ne rend pas compte de tout le réseau local qui desservait les pays montagneux à partir de ces deux sites, vers la Montagne Noire pour Caunes, vers les Corbières pour Lagrasse, réseau qui s'est mis en place à partir des abbayes et qui devait au Moyen Âge participer de leur vitalité : c'est ce que Pierre Clément

²⁰⁰ CLÉMENT P.-A., *Les chemins...*, *op. cit.*, p. 217.

²⁰¹ SOLIER Yves, « L'*oppidum* de Villebersan... », *op. cit.*, p. 163.

soulignait lorsqu'il écrivait que Lagrasse commandait dès sa création « tout l'écheveau des chemins anciens et drailles des troupeaux.²⁰² »

Quelle que soit l'origine des habitants qui ont peuplé les bourgs près des abbayes, il est évident qu'ils ont largement profité d'un réseau plus ou moins spectaculairement restructuré par et pour les abbayes. Après avoir vu la constitution de ce réseau restructuré à l'avantage des abbayes, il convient de bien appréhender les caractéristiques des sites eux-mêmes. En quelque sorte, après avoir apprécié les facteurs exogènes de la croissance des abbayes, il s'agit maintenant d'en évaluer les facteurs endogènes.

1.3.3. Des sites d'implantation propices à un développement modéré

Jusqu'à présent, plusieurs pistes ont été suivies pour caractériser le contexte d'implantation des religieux et comprendre comment ils ont modifié leur environnement local, voire régional, à leur avantage. Les sites choisis ne sont pas véritablement au désert : dans des espaces de transition entre plaine et montagne, jamais très éloignés d'un foyer de peuplement, toujours à proximité d'une route. Mais au-delà de ces traits généraux, il est important d'appréhender les propriétés topographiques des sites eux-mêmes qui ont pu être déterminantes pour l'installation des religieux et ont conditionné leur développement, au moins dans un premier temps, un temps qui a précédé la modification des réseaux et la constitution d'un riche patrimoine. Deux éléments majeurs sont apparus : la possibilité de mettre en culture les terres directement à proximité des abbayes et l'omniprésence des cours d'eau.

1.3.3.1. Les terres disponibles pour la culture

Les abbayes d'Alet et Lagrasse ont été construites dans des vallons (fig. 23 et fig. 24), celle de Caunes se trouve directement au contact de la vaste plaine de l'Aude (fig. 25). Lorsqu'il a décrit le département de l'Aude en 1818, Claude-Joseph Trouvé a localisé les bonnes et médiocres terres, puis il s'est intéressé aux mauvaises :

« Les mauvaises terres sont celles que renferment toutes les Corbières dont le sol escarpé, pierreux, et aride, est peu propre à l'agriculture, et dont les produits suffisent à peine à la nourriture d'un petit nombre d'habitants ; les montagnes de l'arrondissement de Limoux, et la Montagne-Noire, en exceptant quelques parties situées au sommet, et le fond des vallons resserrés où les terres sont grasses et abondantes.²⁰³ »

²⁰² CLÉMENT P.-A., *Les chemins...*, op. cit., p. 210.

²⁰³ TROUVÉ C.-J., *Description générale...*, op. cit., p. 464.

Lagrasse dans les Corbières, Alet dans l'arrondissement de Limoux, Caunes sur le revers sud de la Montagne Noire : les trois bourgs sont concernés par ce constat. Il insistait sur le cas du canton de Lagrasse : « Son sol aride n'est guère propre qu'à l'entretien des troupeaux ; aussi, c'est sa principale richesse.²⁰⁴ » Alet et Lagrasse se trouvent dans le fond de vallons, c'est bien là la seule fortune de ces deux sites si l'on en croit l'auteur de 1818. D'Expilly écrivait d'ailleurs en 1763 qu'on récoltait peu de blé dans les paroisses du diocèse d'Alet, bien que le vallon où se trouvait la ville soit assez fertile²⁰⁵ ; Claude-Joseph Trouvé lui-même concédait qu'à Lagrasse, « quelques-unes des vallées » du canton étaient relativement productives²⁰⁶ – sans doute pensait-il aussi à celui de l'abbaye.

De fait, à Alet, l'abbaye a été construite dans un vallon où les religieux ont pu immédiatement disposer d'une trentaine d'hectares de terres cultivables qui ne nécessitaient pas d'aménagements ou de travaux particuliers – je pense notamment aux terrasses. Le vallon de Lagrasse en offre près du triple, environ 75 ha, loin derrière Caunes, directement en contact avec la vaste plaine de l'Aude. En considérant les limites de la commune actuelle, cette dernière aurait disposé d'un terroir de 1200 ha ne nécessitant ni travaux ni aménagements particuliers pour être mis en culture. Ce chiffre est néanmoins à augmenter avec les terroirs d'Oufrières, Camplong et Abrens, aujourd'hui situés sur la commune de Laure, au sud de Caunes, mais qui semblent avoir été au moins partiellement sous l'influence de l'abbaye tout au long du Moyen Âge²⁰⁷. À Alet et à Lagrasse, la quantité relativement faible de terres disponibles dans un premier temps a dû être bien suffisante pour les communautés de moines et leur *familia*²⁰⁸. La capacité de ces vallons à produire suffisamment de nourriture a dû néanmoins être mise à rude épreuve lorsque les bourgs ont connu une forte croissance démographique²⁰⁹.

1.3.3.2. L'omniprésence des cours d'eau

L'eau des moines

Dans un article sur les établissements cisterciens, Karine Berthier et Joséphine Rouillard ont estimé que les monastères avaient besoin d'aménagements hydrauliques pour

²⁰⁴ *Id.*, p. 199.

²⁰⁵ EXPILLY (D'), *Dictionnaire géographique, historique et politique des gaules et de la France*, Avignon, 1763, 882 p., p. 101.

²⁰⁶ TROUVÉ C.-J., *Description générale...*, *op. cit.*, p. 199.

²⁰⁷ *Id.* p. 132.

²⁰⁸ On ne sait pas combien de personnes composaient alors ces communautés. Les premiers chiffres sont tardifs : il y avait par exemple 31 moines à Lagrasse en 965. MAGNOU-NORTIER É., *La société laïque...*, *op. cit.*, p. 382.

²⁰⁹ Au moins à partir du XIII^e siècle. Nous reviendrons sur cette problématique dans le chapitre 2 en élargissant aux ressources disponibles dans les terroirs plus éloignés.

assurer leur bon fonctionnement²¹⁰. Nombre d'entre eux furent déplacés à cause de besoins mal anticipés et d'une ressource en eau insuffisante²¹¹ : ainsi l'abbaye de Cîteaux fut-elle déménagée sur les rives de la Vouges dix ans seulement après la création de la communauté²¹². Les auteurs ont proposé une typologie des abbayes d'après leur rapport au cours d'eau²¹³ :

- les abbayes situées sur des terrasses alluviales surplombant le cours d'eau dont l'alimentation ne peut être effectuée que par une prise en amont ;
- les abbayes en fond de vallée qui obligent les religieux à de lourds travaux d'assainissement et de drainage ;
- les abbayes près de sources.

Ces exemples tardifs apparaissent cependant révélateurs des problématiques auxquelles furent sans doute confrontés les religieux des premières abbayes bénédictines. André Dupont avait déjà remarqué que l'eau représentait un élément fondamental pour les établissements carolingiens du Roussillon, déterminant les mêmes relations à l'eau que Karine Berthier et Joséphine Rouillard : « on est frappé du grand nombre de celles établies soit au fond d'une vallée, au point de concentration des eaux descendues de la montagne, soit en bordure des rivières, sur les alluvions utilisables, soit au contact des sources.²¹⁴ ». En pays d'Aude, les abbayes se trouvent toutes sur les rives d'un cours d'eau : l'Aude à Alet et Saint-Martin-Lys, l'Argent-Double à Caunes, l'Orbieu à Lagrasse, le Rébenty à Joucou, la Dure à Montolieu, le ruisseau de Saint-Polycarpe à l'abbaye éponyme, le Jaur à Saint-Pons-de-Thomières. Saint-Hilaire fait figure d'exception, sur une petite éminence à 200 m des rives du Lauquet. De même, les abbayes de Gellone et d'Aniane étudiées par Laurent Schneider sont respectivement sur les rives du Verdus et du ruisseau des Corbières. Les diplômes carolingiens accordés à toutes ces abbayes, comme la majorité des documents rédigés durant les deux siècles et demi de cette dynastie, contiennent régulièrement, en même temps que le diocèse, le territoire ou le pays, une référence aux cours d'eau pour localiser plus précisément les abbayes, montrant qu'il s'agissait alors de puissants repères géographiques et soulignant

²¹⁰ BERTHIER Karine, ROUILLARD Joséphine, « Nouvelles recherches sur l'hydraulique cistercienne en Bourgogne, Champagne et Franche-Comté », *Archéologie Médiévale*, 1998, p. 121-148, p. 122.

²¹¹ Elles citent les établissements de Maizières (71), La Bussière-sur-Ouche (21) dont le site primitif est l'Oizerolle, à 5 km, Echarlis (89).

²¹² BERTHIER Karine, « L'hydraulique de l'abbaye de Cîteaux au XIII^e siècle (Côte d'Or, France) », PRESSOUYRE Léon, BENOÎT Paul (dir.), *L'hydraulique monastique : milieux, réseaux, usages, Actes du colloque de Royaumont, 18-20 juin 1992*, Créaphis, Paris, 1996, 516 p., p. 35-36.

²¹³ BERTHIER K., ROUILLARD J., « Nouvelles recherches... », *op. cit.*, p. 122.

²¹⁴ DUPONT André, « Considérations sur la colonisation et la vie rurale dans le Roussillon et la Marche d'Espagne au IX^e siècle », *Annales du Midi*, t. LXVII, 1955, p. 223-245, p. 240.

aussi leur proximité directe avec les établissements religieux²¹⁵. En Midi toulousain, Nelly Pousthomis a aussi pointé le fait que les abbayes se trouvaient le plus souvent immédiatement à proximité d'un cours d'eau et très rarement dans des zones accidentées²¹⁶. Gilles Rollier estimait d'ailleurs que « chez les bénédictins, il ne semble pas possible de dissocier les conditions d'implantation du monastère et l'hydraulique attachée à celui-ci. S'implanter sur une montagne ou dans un fond de vallée suppose des conditions de vie différentes et des moyens appropriés pour faire face aux difficultés de s'approvisionner en eau ou d'évacuer les déchets.²¹⁷ » Si la recherche de l'eau est une constante de tout habitat, les abbayes semblent avoir eu un rapport particulier avec l'eau, déterminant leur localisation.

Le rapport au cours d'eau à Lagrasse, Alet et Caunes

L'enclos de l'abbaye de Lagrasse a été construit à une trentaine de mètres de l'Orbieu, sur une terrasse alluviale aménagée : à l'est, elle est contenue par le rempart de l'enclos à la cote moyenne de 124 m NGF (fig. 26 et 27). Un sondage mené par Christian Markiewicz au chevet de l'église abbatiale a révélé une succession d'exhaussements entre le XI^e et le XVI^e siècle qui ont augmenté le niveau du sol d'environ 1,50 m dans ce secteur²¹⁸. Cependant, les sondages qu'il a effectués dans le bras nord du transept ont rapidement atteint le substrat, montrant que cette partie du site n'a pas subi de « rehaussement massif »²¹⁹. La rivière en contrebas s'écoule dans son lit mineur à une altitude de 116 m NGF. La situation actuelle met l'établissement à l'abri des crues centennales, ce qui n'était pas le cas avant les exhaussements de la fin du Moyen Âge : la plus grosse crue, enregistrée en 1891, a atteint 123,52 m NGF. Si elle a emporté un pont en pierre²²⁰, sans doute le pont Vieux, elle n'a pas atteint les bâtiments de l'abbaye. La crue de 1999 a culminé à 122,83 m NGF, inondant une partie des jardins de l'Hortete, sous les murs de l'enclos (fig. 28). L'adduction en eau de l'établissement se fait à partir d'une prise constituée par un barrage-seuil barrant la rivière à

²¹⁵ La mention du cours d'eau disparaît peu à peu au XI^e et presque complètement au siècle suivant. Pour ne citer que quelques exemples : à Caunes, l'acte de 791 fixant les limites de la villa : ...*Anniano abate qui cum fratribus suis deserviebat sancti Joannis Exequariensis vel sancti Petri et Pauli monasteriis quae edificavit supradictus Anianus cum fratribus suis supra ribo Argentodublo in villa Caunense...* ; à Lagrasse, la charte de fondation de 779 : ... *in territorio Narbonense super fluvium Orobionem in loco nuncupante Novalitio...* ; à Montolieu, la charte de protection de 815 : ...*monasterio quod nuncupatur Malasti quod est situm in territorio Carcassense super fluvium Duranum...* Des trois abbayes étudiées, il n'y a qu'à Alet où l'Aude fut rarement mentionné, mais les textes conservés pour celle-ci sont tardifs – aucun n'est sans doute antérieur à 993 –, d'une époque où déjà, ailleurs, les hydronymes se faisaient moins fréquents.

²¹⁶ POUSTHOMIS-DALLE N., *À l'ombre du Moustier...*, op. cit., p. 187.

²¹⁷ ROLLIER G., *Implantation et hydraulique monastiques...*, op. cit., p. 10.

²¹⁸ POUSTHOMIS-DALLE N. (coord.), *Lagrasse (Aude)...*, Rapport final 2010, op. cit., p. 68.

²¹⁹ POUSTHOMIS-DALLE N. (coord.), *Lagrasse (Aude)...*, Rapport complémentaire 2011, op. cit., p. 112.

²²⁰ ROUSSEAU M., *Bulletin météorologique du département de l'Aude, 18^e année, année 1891*, Conseil général de l'Aude, 1892, 48 p., p. 27.

2 km en amont de l'abbaye, comme c'est le cas général des établissements situés sur des terrasses alluviales²²¹. La première mention indirecte du canal alimenté par cette prise d'eau date de 1212²²².

À Alet, la terrasse alluviale sur laquelle est construite l'abbaye ne la met pas à l'abri des crues les plus puissantes. Elle se trouve à une cote moyenne de 203 m NGF, le lit du fleuve à 197 m NGF et la crue centennale de 1891 a dépassé 204 m NGF (fig. 29). Comme à Lagrasse, la terrasse a été aménagée et contenue par de puissants murs de soutènement qui constituaient les remparts de l'enclos, arasés dans les années 1730 pour être couronnés d'une balustrade (fig. 30). L'adduction en eau de l'établissement ne s'est pas faite à partir de l'Aude, mais à partir d'une des nombreuses sources des environs, celle du Théron, à 700 m en amont de l'abbaye, qui fournissait sans aucun doute une eau plus pure que celle du fleuve. Aussi, il est possible de nuancer le classement établi par Karine Berthier et Joséphine Rouillard en notant qu'Alet est établie sur une terrasse alluviale, mais n'est pas alimentée par une prise en amont du cours d'eau.

L'abbaye de Caunes a été construite dans un méandre que dessine l'Argent-Double à son arrivée dans la plaine. Son cours à ce niveau a sans doute été modifié : le parcours le long de la ville est entièrement endigué et le méandre, dont la forme est aussi déterminée par des digues, ne suit pas le relief naturel d'origine (fig. 25). L'abbaye a été soumise à des remontées d'eau incessantes tout au long du Moyen Âge jusqu'à l'intervention des moines mauristes qui ont effectué d'importants travaux de remblaiement à l'Époque moderne afin de mettre le bâtiment hors d'eau²²³. Le détournement du cours de l'Argent-Double peut participer des nombreuses interventions qui ont été menées dans le but d'assainir le site. L'adduction en eau de l'établissement se fait à partir d'une prise sur la rivière située à 1,5 km en amont qui n'est mentionnée dans aucun texte antérieur au XVIII^e siècle et qui a été entièrement reprise à l'époque contemporaine.

Le module de la rivière n'apparaît pas déterminant dans le choix du site

Si les changements climatiques de ce dernier millénaire et les prélèvements contemporains ont obligatoirement fait varier le débit des cours d'eau depuis l'installation des premiers religieux près des rivières, leur module observé ces dernières décennies peut donner une idée pour la comparaison des cours d'eau. L'Aude, avec une longueur de 224 km, est sans

²²¹ BERTHIER K., ROUILLARD J., « Nouvelles recherches... », *op. cit.*, p. 122.

²²² PAILHÈS C., *Recueil...*, *op. cit.*, acte 98, p. 108. Le béal de l'abbaye et son système de prise d'eau seront étudiés dans le dernier chapitre.

²²³ GAILLARD Arnaud, « L'intervention archéologique de 2004 dans les galeries nord et est du cloître de l'abbaye de Caunes-Minervois », *L'abbaye et le village...*, *op. cit.*, p. 57-67, p. 65.

surprise le plus puissant. À Alet, le fleuve draine un bassin versant de 1020 km²²²⁴ – pour un bassin versant total de 6074 km² dans lequel sont d'ailleurs intégrés ceux de l'Argent-Double et de l'Orbieu. Les modules relevés en amont à Belviane-et-Cavirac et en aval au pont Vieux de Carcassonne sont respectivement de 13,4 m³/s. et 19,6 m³/s. Le module de l'Aude au niveau d'Alet s'établit donc autour de 15 m³/s. Depuis le levé du cadastre de 1827, son cours a légèrement évolué : à quelques centaines de mètres en aval de l'abbaye, juste après le pont, la courbe du fleuve s'est déplacée de quelques mètres vers l'est, rognant la rive droite et augmentant la surface de la grève sur la rive gauche. Le lit mineur de la rivière est resté en place malgré cette modification sensible de l'écoulement. À Lagrassse, l'Orbieu, qui est déjà une rivière de moyenne importance, draine un bassin versant de 263 km² pour un bassin versant total de 680 km² et une longueur totale de 84 km. Son module n'est disponible qu'à Luc-sur-Orbieu, 26 km en aval après avoir reçu les eaux de deux affluents relativement importants, l'Alsou et la Nielle : 4,62 m³/s. Manuel Suco donne un module de 2 m³/s. pour l'Orbieu à Ribaute entre 1922 et 1940²²⁵, juste après la confluence avec l'Alsou. Le débit à Lagrassse est donc inférieur à ce dernier chiffre. Le débit de l'Argent-Double, petite rivière de 34 km de long et d'un bassin versant de 144 km², est sans commune mesure avec celui de l'Orbieu et *a fortiori* de l'Aude. Le module à sa confluence avec l'Aude sur la commune de La Redorte, près de 20 km en aval de Caunes-Minervoises, est de 0,94 m³/s.

Si le régime des eaux et le module des rivières citées a changé depuis la fondation des abbayes au haut Moyen Âge, le rapport entre elles n'a pas dû beaucoup varier : l'Aude était déjà un fleuve puissant, l'Orbieu une rivière moyenne, l'Argent-Double un petit cours d'eau. Il apparaît que si les religieux ont systématiquement choisi la proximité d'un cours d'eau, son importance ne fut pas déterminante dans ce choix. En effet, les aménagements qu'ils ont effectués pour conduire l'eau vers les monastères montrent leur bonne maîtrise des techniques hydrauliques quelle que soit l'origine du captage²²⁶. Cette situation est assez différente de ce qu'a pu observer Albrecht Hoffmann dans les régions de Thuringe et de Hesse en Allemagne centrale, où la grande majorité des monastères furent établis à proximité de cours d'eau de faible débit, drainant des bassins versants inférieurs à 10 km², surtout pour se prémunir des

²²⁴ Toutes les données concernant les débits des stations et les bassins versants sont disponibles sur le site de la « banque hydro » du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie : <http://www.hydro.eaufrance.fr/indexd.php> – site consulté le 03/04/2015.

²²⁵ SUCO Manuel, *Étude des dynamiques paysagères d'un territoire marginal méditerranéen, le cas de la haute vallée de l'Orbieu*, Mémoire de maîtrise sous la dir. de C. Carcenac et G. Bertrand, UTM, 1998, 90 p., p. 20.

²²⁶ Le dernier chapitre sera consacré aux aménagements hydrauliques.

crues incontrôlables, mais où, de la même façon, l'approvisionnement en eau fut réglé des aménagements hydrauliques²²⁷.

La grande plaine de l'Aude pour Caunes, de petits vallons fertiles de fond de vallée dans des régions considérées ingrates pour Alet et Lagrasse ; des cours d'eau dans tous les cas. On voit là se profiler les deux leviers de l'augmentation de la production agricole destinée à nourrir les religieux et les habitants des bourgs et que ceux-ci pouvaient mettre en œuvre à la période médiévale : l'extension des cultures et la mise en valeur des terres par les défrichements et les aménagements comme les terrasses dans un premier temps ; l'intensification de la production par la réalisation d'ouvrages hydrauliques importants, comme les canaux d'irrigation, dans un second temps. Nous reviendrons dans les chapitres suivants sur ces deux points afin de comprendre dans quelle mesure les deux communautés, celle des religieux et celle des habitants, ont œuvré à cette tâche et se sont partagé les gains de production agricole.

1.4. Conclusion

Ce premier chapitre voulait donner un aperçu de l'intérêt des sites choisis par les religieux lors de leur installation, en prenant en compte le réseau préexistant dans lequel ils se sont intégrés, les modifications qu'ils y ont apportées et selon quelles modalités. En conclusion de sa thèse, Laurent Schneider dressait un constat d'échec partiel pour caractériser le contexte d'implantation des religieux : « Ce que l'on commence d'entrevoir, ce sont surtout les grandes lignes de l'histoire du peuplement du haut Moyen Âge languedocien, tout au plus le contexte général des réseaux d'habitats et des terroirs dans lesquels les monastères se sont insérés et développés.²²⁸ » La chose est aussi vraie pour Alet, Caunes et Lagrasse. Même dans ce dernier cas, malgré les campagnes de prospections et de fouilles du PCR, le sujet reste encore délicat à démêler.

Il ressort que les trois abbayes ont été insérées à des degrés divers dans des réseaux de peuplement et de circulation antiques. Caunes fut sans doute la mieux intégrée : à 2 km au nord du chemin de l'Estrade, l'abbaye a pu succéder à un habitat, peut-être dispersé, mais en tout cas rattaché à l'église Saint-Geniès mentionnée dans un acte de 791 et qui se trouvait à environ 250 m au nord de l'enclos. Lagrasse était à proximité des réseaux antiques des basses

²²⁷ HOFFMANN Albrecht, « L'hydrologie des sites bénédictins et cisterciens de l'Allemagne centrale », PRESSOUYRE L., BENOÎT P. (dir.), *L'hydraulique monastique...*, op. cit., p. 99-109, p. 102.

²²⁸ SCHNEIDER L., *Monastères...*, op. cit., p. 590.

Corbières : les zones de peuplement des dépressions de Fabrezan et Tournissan et de la plaine de l'Aude, la route des mines entre Palairac et Narbonne. Là, les prospections du terroir et les fouilles dans l'enclos n'ont révélé aucun indice qui puisse aller dans le sens d'un habitat antérieur à l'ermitage mentionné dans la charte de fondation sur le site même de l'abbaye, malgré des soupçons après des découvertes mal enregistrées dans les années 1960. Alet apparaît comme la plus excentrée par rapport aux anciens foyers de peuplement et aux axes de circulation qui se trouvaient plus à l'est, sur les plateaux de la rive gauche de l'Aude. Le site n'a livré aucun indice objectif confirmant d'une quelconque manière l'existence de l'agglomération antique imaginée par les érudits.

En l'état actuel de la recherche, les religieux sont donc les premiers habitants attestés de ces sites – ce qui ne signifie évidemment pas qu'ils le soient véritablement –, les premiers habitants dont nous avons une trace certaine. Selon cette incertaine apparence, leurs établissements furent les polarisateurs de l'habitat, attirant des populations laïques qui peuplèrent les bourgs. C'est en ce sens que Nelly Pousthomis et Dominique Baudreu ont interprété la situation à Caunes, où tous les habitats dans un rayon de 4 km de l'abbaye constatés dans les sources écrites à partir du IX^e siècle ont peu à peu été déclassés, voire entièrement dépeuplés, au profit de l'agglomération qui s'était formée près de l'abbaye²²⁹. Le réseau des chemins en étoile, centré sur le pôle abbatial et qui rayonne vers les anciens sites habités, leur a d'ailleurs semblé révélateur de cette forte attraction²³⁰.

Les trois abbayes montrent que la réorganisation des anciens réseaux de circulations a été d'autant plus spectaculaire que l'établissement s'en trouvait éloigné. Caunes, se trouvant directement au contact de la plaine de l'Aude très bien dotée en infrastructures, a profité du réseau déjà en place. Les transformations apparaissent limitées, surtout cantonnées au réseau très local et liées aux anciens sites habités marginalisés. Lagrasse, implantée à proximité du réseau des Corbières et du Val-de-Dagne, a exercé une certaine attraction sur le réseau local, en détournant notamment la route des Corbières au niveau de Tournissan pour s'y connecter directement. L'équipement de la route de Carcassonne de ponts en pierre a achevé de faire de la route venant de Carcassonne l'axe principal de la région des Basses-Corbières. Enfin à Alet, l'abbaye a réussi à détourner le trafic à son avantage lorsque la route principale reliant la plaine de l'Aude à la Cerdagne a été déviée sur les rives du fleuve alors que ce nouveau parcours présentait de nombreux inconvénients par rapport au précédent. Les exemptions de

²²⁹ BAUDREU D., POUSTHOMIS-DALLE N., « Genèse du village abbatial... », *op. cit.*, p. 132.

²³⁰ *Ibid.*

taxes et péages qui furent accordées à ces établissements ont accompagné la création de ce réseau en leur faveur.

Les sites sur lesquels se sont installés les religieux présentaient quant à eux des dispositions favorables pour nourrir la communauté, surtout à Caunes largement tourné vers la plaine agricole de l'Aude. À Alet et Lagrasse, les petits vallons étaient bien suffisants, du moins avant que les bourgs ne se peuplent considérablement, augmentant la pression sur les terres. La présence systématique de cours d'eau à proximité des établissements n'a pu que contribuer à l'intensification des cultures par la réalisation d'aménagements hydrauliques permettant l'irrigation. Les établissements religieux ont ainsi concouru sur leurs propres sites à la volonté du pouvoir carolingien de mettre en valeur les marges du royaume.

En favorisant l'émergence et la croissance des établissements monastiques de Septimanie, le pouvoir carolingien a réussi à structurer ses nouveaux territoires à partir de trois leviers principaux : politique, en créant un réseau d'établissements fidèles pour consolider des pays d'Aude tout juste conquis et à la marge du royaume ; religieux, en s'appuyant sur le clergé régulier pour assurer l'unité confessionnelle du royaume, puis de l'empire ; économique, en mettant les terroirs en valeur par le défrichement et en dynamisant les échanges par les exemptions de taxes et péages. Là se dessinent les fondements de ces grands établissements, centres de stabilité politique, religieuse et économique, qui ont, par la suite, constitué de puissantes seigneuries temporelles et ecclésiastiques dont les habitants des bourgs étaient les sujets. Contrôlant des territoires qu'elles mettaient en valeur, des églises, des routes importantes de mieux en mieux équipées, les abbayes ont sans conteste constitué des pôles majeurs d'attraction des populations à une époque où l'on commence à percevoir les premiers signes d'une croissance démographique constante.

2. Apparition et affirmation des bourgs monastiques

Distinguer les premiers temps des bourgs monastiques est une tâche toute aussi complexe que celle de caractériser le contexte d'implantation des religieux. À Lagrasse, mais surtout à Caunes, des indices ont laissé supposer que les religieux avaient pu s'installer sur des sites déjà occupés. Mais avant le milieu du XII^e siècle, plus souvent encore avant la fin du XIII^e siècle, les sources restent laconiques au sujet des laïcs présents sur les sites, pour ne pas dire absolument muettes : aucune donnée de fouilles ou de prospections pouvant être rattachée à un habitat laïque ; aucune maison conservée dans l'espace urbain antérieure au XII^e voire au début du XIII^e siècle ; pas de mention dans les textes avant cette même période, ou trop peu pour identifier une agglomération avec certitude. Tout semble s'accélérer dès le deuxième quart et surtout la seconde moitié du XIII^e siècle, période durant laquelle le nombre de mentions dans les textes et de maisons conservées explose. Et dès le début du siècle suivant, Alet, Caunes et Lagrasse étaient visiblement de véritables petites villes avec de nombreuses grandes demeures bourgeoises en pierre de taille, des institutions politiques autonomes, une économie dynamique et structurée, une forte influence locale voire régionale. Le contraste est si vif entre la situation telle qu'elle apparaît à la fin du XII^e siècle et celle du début du XIV^e siècle que l'impression qui ressort de cette émergence soudaine, presque violente pour le cas de Lagrasse, est celle de véritables « villes champignons ».

2.1. Le regroupement de l'habitat près des abbayes : état de la question

2.1.1. *Les bourgs monastiques, dans la catégorie des villages ecclésiastiques*

L'installation de laïcs près des établissements religieux participe d'un mouvement plus large et complexe, celui du regroupement des hommes durant le haut Moyen Âge et le Moyen Âge central. En définissant le modèle de « l'encellulement », Robert Fossier a pointé le phénomène de concentration de l'habitat autour des pôles que constituaient les châteaux, les églises et les cimetières, entraînant la création des villages, nouvelles structures durables du peuplement à partir des X^e et XI^e siècles²³¹. Benoît Cursente a établi une grille causale pour classer les agglomérations nouvelles du Moyen Âge d'après l'élément qui les a générées²³² :

²³¹ CHAPELOT Jean, FOSSIER Robert, *Le village et la maison au Moyen Âge*, Hachette, Paris, 1980, 357 p. FOSSIER Robert, *Enfance de l'Europe, X^e-XI^e siècles, aspects économiques et sociaux*, Presses universitaires de France, Paris, 1982, 2 vol.

²³² CURSENTE Benoît, *Des maisons et des hommes, la Gascogne médiévale, XI^e-XV^e siècle*, PUM, Toulouse, 1998, 605 p., p. 187.

le village castral déterminé par le château – phénomène que Pierre Toubert a appréhendé dans le Latium en parlant d'*incastellamento*²³³ ; le village ecclésial près de l'église et du cimetière – que Michel Lauwers a désigné par le modèle de l'*inecclesiamento*²³⁴ ; le bourg marchand où le marché occupe une place centrale, avec les villes neuves et les bastides ; les villages à maisons ou casaliers d'apparence inorganique, sans véritable pôle d'attraction²³⁵.

La référence au village a souvent été mise en avant pour caractériser le phénomène du regroupement dès le X^e siècle, mais surtout aux XI^e et XII^e siècles, village né d'une volonté politique des élites dans un contexte de rupture avec un habitat supposé plus lâche, temporaire et fragile aux périodes précédentes. Cette représentation a été largement nuancée par les travaux plus récents des archéologues qui ont pu montrer des formes stables d'habitat groupé dès le très haut Moyen Âge, qu'on pourrait qualifier de villages²³⁶, et qui ont aussi souligné que la conception intellectuelle du village comme structure d'encadrement par les élites des XI^e-XII^e siècles et leur volonté politique de l'imposer, ne correspondent pas nécessairement à des réalisations concrètes sur le terrain²³⁷. Sans se projeter dans un débat qui a déjà fourni une littérature abondante, mais en gardant à l'esprit qu'il n'est pas clos, il est préférable dans le cadre de cette étude d'en rester aux concepts élémentaires du village du Moyen Âge central, qui nous intéresse ici plus particulièrement : en s'appuyant sur la grille établie par Benoît Cursente, les bourgs d'Alet, Caunes et Lagrasse rentreraient dans la catégorie des villages ecclésiaux, bien que dans aucun des trois cas, on puisse affirmer que l'abbaye a précédé le village. Tout en concédant qu'elle reste un bon point de départ pour l'étude des agglomérations, Nelly Pousthomis a mis en garde quant à « cette classification traditionnelle

²³³ TOUBERT P., *Les structures du Latium...*, op. cit. BOURIN-DERRUAU M., *Villages médiévaux...*, op. cit.

²³⁴ LAUWERS Michel, *Naissance du cimetière, lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Aubier, Paris, 2005, 393 p. LAUWERS Michel, « De l'*incastellamento* à l'*inecclesiamento*, monachismes et logiques spatiales du féodalisme », IOGNAT-PRAT Dominique, LAUWERS Michel, et al. (dir.), *Cluny, les moines et la société au premier âge féodal*, PUR, Rennes, 2013, 586 p., p. 315-338. Pour les villages ecclésiaux : BAUDREU Dominique, CAZES Jean-Paul, « Les villages ecclésiaux dans le bassin de l'Aude », *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales. Actes du III^e Congrès international d'archéologie médiévale, Aix-en-Provence, 28-30 septembre 1989*, MSH, Paris, 1994, p. 80-97. Pour les *sagrere* et *celleres* : BONNASSIE Pierre, *La Catalogne au tournant de l'an mil, croissance et mutations d'une société*, Albin Michel, Paris, 1990, 497 p. et CATAFAU Aymat, *Les celleres et la naissance du village en Roussillon (X^e-XV^e siècles)*, Presses universitaires de Perpignan, 1998, 717 p.

²³⁵ CURSENTE B., *Des maisons...*, op. cit.

²³⁶ LAUWERS Michel, « Circuit, cimetière, paroisse. À propos de l'ancrage ecclésial des sites d'habitat (IX^e-XIII^e siècle) », YANTE Jean-Marie, BULTOT-VERLEYSSEN Anne-Marie (éd.), *Autour du « village », établissements humains, finages et communautés rurales entre Seine et Rhin, IV^e-XII^e siècles : actes du colloque international « Autour du « village médiéval » », Louvain-la-Neuve, 16-17 mai 2003*, Institut d'études médiévales de l'Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2010, 543 p., p. 302-324 ; SCHNEIDER L., « Structures du peuplement... », op. cit.

²³⁷ ZADORA-RIO Élisabeth, « Le village des historiens et le village des archéologues », MORNET Élisabeth (éd.), *Campagnes médiévales : l'homme et son espace. Études offertes à Robert Fossier*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1995, 736 p., p. 145-153.

[qui] présente l'inconvénient d'être à caractère uniquement génétique, et donc de ne pas coller à l'évolution ultérieure des agglomérations, ni à la perception, également évolutive, qu'en ont eue les contemporains. »²³⁸ Ainsi, dans le cas des bourgs monastiques, si ce sont les abbayes qui ont généré le regroupement dans un premier temps ou qui l'ont amplifié dans le cas d'un habitat déjà en place, le développement des agglomérations tout au long du Moyen Âge central, la création de structures politiques et économiques autonomes, leur influence croissante au niveau local et régional ont indéniablement contribué à attirer une population supplémentaire, indépendamment de la présence des abbayes.

2.1.2. *L'attraction des abbayes*

Les monastères septimaniens ont bénéficié d'octrois d'immunités, parmi de nombreux autres privilèges, dès le début de la période carolingienne, contribuant à l'autonomie de ces nouvelles puissances foncières²³⁹. Pour Nelly Pousthomis, l'amalgame progressif du droit d'asile, de la paix de Dieu, de l'immunité et de la sauvegarde, perçu pour la première fois en 822 dans un diplôme de Louis le Pieux accordé à l'abbaye d'Aniane, avait trois objectifs principaux : « Réduire, d'abord dans les zones immunitaires ou d'asile puis dans toutes les terres ecclésiastiques, les réquisitions pour l'ost, le gîte, la construction et l'entretien de forteresses ; lutter contre les laïques qui prétendaient conserver ou ressaisir des droits qu'ils exerçaient sur les terres ecclésiastiques ; faire bénéficier les clercs, les marchands, les pèlerins, les pauvres de cette paix.²⁴⁰ » Les avantages pour les monastères et ceux qui se mettaient sous leur protection étaient alors évidents, mais pour concevoir pleinement le regroupement de l'habitat près des abbayes, il faut encore considérer un contexte politique et social marqué par la montée de la féodalité et sa violence : les droits attachés à l'immunité et au territoire de l'asile, alors réactivés par le mouvement de la Paix de Dieu, ont entraîné une territorialisation des privilèges, qui a finalement conduit au regroupement de l'habitat²⁴¹. Dans cette même perspective, Élisabeth Lorans a montré que dans le Lochois, diocèse de Tours, les prieurés bénédictins ont tenu un rôle majeur dans la constitution du réseau paroissial et la formation d'un habitat groupé grâce à l'immunité dont bénéficiaient les abbayes de la première génération auxquelles ils étaient rattachés²⁴².

²³⁸ POUSTHOMIS-DALLE Nelly, « Les bourgs monastiques en Languedoc », *Lieux sacrés et espace ecclésial (IX^e-XV^e siècle)*, Cahiers de Fanjeaux, 46, Privat, Toulouse, 2011, p. 331-366, p. 331.

²³⁹ SCHNEIDER L., *Monastères...*, op. cit., p. 93.

²⁴⁰ POUSTHOMIS-DALLE N., *À l'ombre du Moustier...*, op. cit., p. 94.

²⁴¹ *Id.*, p. 101-102.

²⁴² LORANS É., *Le Lochois...*, op. cit., p. 134.

Le besoin en main d'œuvre des religieux a aussi favorisé le regroupement. André Dupont a souligné le rôle important joué par les établissements religieux dans les défrichements et la mise en valeur des terres du Roussillon alto-médiéval²⁴³ et Monique Bourin qu'ils avaient été de grands défricheurs jusqu'aux années 950, puis parmi les promoteurs de l'intensification des cultures²⁴⁴. Nelly Pousthomis a constaté qu'en Midi toulousain, la culture des terres des monastères n'était pas assurée par les moines et a donc nécessité une main d'œuvre agricole ayant pu se fixer près des abbayes²⁴⁵. Dans les pays d'Aude aussi, la plupart des abbayes cédaient leurs terres en bénéfice ou en précaire, comme Élie Griffé l'a montré à Caunes, où l'abbaye faisait travailler les terroirs de la *villa Rissellum*, 4 km au sud, par un certain Pinaud qui lui devait redevances et dîmes annuelles en 802²⁴⁶. Si Pinaud ne résidait pas directement à proximité de l'abbaye, il se trouvait établi non loin de là et cette dernière devenait pour lui un centre où il devait payer ses taxes. Il n'y a aucun indice de population agglomérée dans ce fait, mais il montre déjà l'importance qu'avait l'établissement monastique au niveau local et son potentiel attractif. La même abbaye de Caunes disposait aussi d'une main d'œuvre servile, puisque le 13 février 819, l'abbé Jean avait émancipé un certain Benoît²⁴⁷, mais rien n'indique où il résidait – près de l'abbaye ou plus à l'écart dans le terroir. De plus, on peut encore une fois se demander dans quelle mesure cette population n'était pas déjà présente sur le site avant l'arrivée des religieux, comme des exemples ont été révélés ailleurs, en Hispanie²⁴⁸.

Les grands chantiers de construction des abbayes, surtout à partir du XI^e siècle, ont obligé les religieux à recourir à des travailleurs extérieurs, comme de nombreux exemples tardifs pourraient le révéler. Pour leur grand chantier commencé à la fin du XV^e siècle, les Célestins de Sens (Yonne) ont fait appel à une main d'œuvre exclusivement extérieure et assez considérable, dans des domaines très diversifiés : maçons, charpentiers, couvreurs, menuisiers, serruriers, verriers, plâtriers, manœuvres²⁴⁹. Philippe Bernardi a présenté, entre autres, le cas de l'abbaye de Westminster où 453 ouvriers étaient employés en 1253 ou encore celui du château de Beaumaris avec ses 1630 ouvriers en 1278-1280, chiffre comparable à celui qu'Eugène Viollet-le-Duc avait avancé pour la construction du château de Coucy

²⁴³ DUPONT André, « Considérations sur la colonisation... », *op. cit.*

²⁴⁴ BOURIN-DERRUAU M., *Villages médiévaux...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 95 et 105.

²⁴⁵ POUSTHOMIS-DALLE N., *À l'ombre du Moustier...*, *op. cit.*, p. 103.

²⁴⁶ GRIFFE É., *Histoire religieuse...*, *op. cit.*, p. 223-224. *HGL*, t. 2, pr. 64.

²⁴⁷ *Gallia Christiana*, VI, col. 156 C.

²⁴⁸ CHAVARRIA ARNAU A., « Monasterio campesinos... », *op. cit.*

²⁴⁹ CAILLEAUX Denis, « Les comptes de construction des Célestins de Sens, 1477-1482 : édition et commentaire », CHAPELOT Odette, BENOÎT Paul (dir.), *Pierre et métal dans le bâtiment au Moyen Âge*, EHESS, Paris, 1985, p. 117-156, p. 144-149.

(Aisne) entre 1220 et 1240 à partir du relevé des marques laissées par les tailleurs de pierre : environ 1600²⁵⁰. Philippe Bernardi nuance ces chiffres élevés par d'autres exemples, comme celui de l'église abbatiale de Saint-Victor de Marseille où les effectifs ne dépassaient guère la cinquantaine en 1363²⁵¹. Sur le chantier de Windsor, 36 à 710 ouvriers ont été enregistrés chaque semaine entre le milieu du mois de février et la fin du mois de mars 1344, le plus souvent entre 400 et 500²⁵². Ces variations me semblent significatives : elles peuvent indiquer que le maître d'œuvre avait à disposition des travailleurs mobilisables selon les besoins du moment et qui devaient donc être établis à proximité du chantier. Les abbayes des pays d'Aude n'ont sans doute pas fait exception et l'appel à une main d'œuvre extérieure et rapidement disponible a dû être un des facteurs de la croissance du peuplement à proximité de ces établissements. Enfin, la gestion des vastes domaines qu'avaient constitués les monastères a généré une activité administrative conséquente pouvant être confiée, au moins partiellement, à des laïcs : nous verrons que la majorité des actes établis par le notaire Nicolas de Calidis (1391-1411), habitant de Lagrasse, concernait des lieux où l'abbaye était possessionnée.

Il faut ajouter que la puissance spirituelle de ces grands établissements, les pèlerinages qu'ils ont entraînés et leur vocation d'accueil et d'assistance, notamment aux plus pauvres, ont aussi pu fixer l'habitat. Pour Laurent Schneider, un des passages de la *Vita S. Benedicti* laisse entendre qu'on trouvait un habitat relativement misérable aux abords du monastère : « Ardon rapporte [...] qu'après une grande famine, de nombreux indigents avaient établi leur cabane aux portes du monastère car ils pouvaient y trouver secours et nourriture. N'a-t-on pas là un point de départ de la formation du bourg ?²⁵³ » De fait, la centralisation des récoltes des possessions de ces puissantes abbayes, notamment révélé par Jean-Pierre Devroey à travers les polyptiques carolingiens, a constitué une base solide pour la redistribution des denrées au profit des populations locales²⁵⁴.

Finalement, on arrive à distinguer, encore difficilement, trois temps dans le peuplement médiéval des sites monastiques. D'abord, avant l'arrivée des religieux, le peuplement est mal perçu : les sites étaient peut-être déserts, comme la tradition cénobitique le suggérerait, mais l'indigence des sources ne peut pas être considérée comme une bonne

²⁵⁰ BERNARDI Philippe, *Bâtir au Moyen Âge, XIII^e-milieu XVI^e siècle*, CNRS, Paris, 2014, 349 p., p. 38-39.

²⁵¹ *Id.*, p. 40.

²⁵² *Id.*, p. 40-41.

²⁵³ SCHNEIDER L., *Monastères...*, *op. cit.*, p. 409-410.

²⁵⁴ DEVROEY Jean-Pierre, « Les services de transport à l'abbaye de Prüm au IX^e siècle », *Revue du Nord*, 61, 1979, p. 543-569 et DEVROEY Jean-Pierre, « Un monastère dans l'économie d'échanges : les services de transport à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés au IX^e siècle », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 39, 1984, p. 570-589.

raison d'exclure qu'ils étaient déjà habités. Ensuite, les abbayes ont été fondées et ont gagné en puissance, attirant pour diverses raisons des populations qui commençaient tout juste à peupler les sites, dans le cas de déserts, ou grossissaient le peuplement déjà en place, mais qui dans tous les cas étaient désormais contraintes par les structures déterminées par les abbayes. Il faut noter la probable diversité sociale des populations s'établissant près des monastères, mues par des motivations variées : indigents, paysans, artisans, administratifs, etc. On peut reconnaître dans la complexité de cette société qui se met en place les fondements de bourgs aux activités multiples et dotés d'une économie diversifiée favorisant la consolidation de l'habitat aggloméré. Enfin, les laïcs, devenus suffisamment nombreux dès le XII^e siècle, plus souvent au cours du XIII^e siècle, ont créé les structures autonomes nécessaires au développement des bourgs avec le consentement de l'abbé, attirant une population supplémentaire qui ne serait pas venue du seul fait de l'abbaye.

2.2. L'apparition des bourgs monastiques dans les sources (milieu XII^e-début XIII^e siècle)

Les deux principales sources de cette étude – sources écrites et sources archéologiques, en l'occurrence les maisons médiévales – ne donnent presque aucune indication sur les bourgs et leurs habitants avant le début du XII^e siècle. Ils apparaissent directement dans les sources écrites encore à notre disposition à des moments différents : Caunes dans le premier tiers du XII^e siècle, Alet dans la deuxième moitié de ce siècle, Lagrasse au début du suivant. C'est à Lagrasse que les mentions sont les plus abondantes, mais ce fait tient surtout à la bonne conservation du fonds de l'abbaye qui ne présente pas de lacune particulière entre 779 et 1789²⁵⁵, alors que celui de Caunes a partiellement disparu²⁵⁶ et celui d'Alet complètement²⁵⁷. Face à la masse de documents considérable à Lagrasse, seuls les textes concernant directement le bourg et ses habitants et issus des cartulaires et des inventaires de l'abbaye ont été retenus pour la statistique²⁵⁸. Quant aux maisons, aucune n'est apparemment antérieure au milieu du XII^e siècle dans les trois agglomérations. Avant de

²⁵⁵ AD Aude, H 7-191, H 452-545, H 592-593, H648-656, H 873-875. CAUCANAS Sylvie, BLANC Jean, « Bilan documentaire : sources », *Lagrasse (Aude)*..., Pré-rapport 2007, p. 16-27.

²⁵⁶ AD Aude, H 1-6, H 647, H 928 ; DOAT, ms 58.

²⁵⁷ Aucun document des AD Aude série H n'est issu des archives de l'abbaye (érigée en diocèse en 1318). Quelques documents modernes épars issus de l'évêché sont conservés sous les cotes G 303-304, G 315-316, G 342-344. Quelques textes sont connus par des copies ou des résumés modernes, notamment dans la *Gallia Christiana* ou dans l'*HGL*.

²⁵⁸ Il s'agit principalement des inventaires et cartulaires (notamment les Livres verts A et B) conservés aux AD Aude sous les cotes H 7 à H 10.

présenter les statistiques sur celles-ci, il convient de faire un point sur les éléments qui ont été retenus pour proposer une datation de chacune des maisons.

2.2.1. Un point sur la datation des maisons

Dans les trois bourgs, aucune maison antérieure au XII^e siècle n'a été repérée. À ce stade, on ne peut pas lier ce constat à l'absence d'agglomération : les maisons antérieures au XII^e siècle sont souvent difficiles à repérer parce qu'on ne dispose pas des outils nécessaires pour les reconnaître – elles ont pu l'être dans quelques villes toutefois – ou qu'elles ont été particulièrement malmenées par les constructions postérieures, au point de les faire quasiment disparaître²⁵⁹. À Alet, à Caunes et à Lagrasse, beaucoup de maisons médiévales postérieures au XI^e siècle sont connues, mais elles sont rarement datées avec précision. Il existe peu d'éléments caractéristiques aux trois agglomérations permettant de resserrer les fourchettes chronologiques proposées et la plupart des critères retenus proviennent des nombreuses études de maisons menées dans d'autres agglomérations médiévales et de typochronologies établies à partir de ces études, avec toute la prudence que requiert l'utilisation de telles comparaisons²⁶⁰. Ces dernières sont surtout effectuées par rapport à la mise en œuvre des matériaux et aux modénatures. Quelques références locales ont cependant été dégagées pour adapter les datations des maisons des trois sites.

À Alet, on peut supposer, d'après une mention dans la *Gallia Christiana*, que les fortifications ont été érigées sous l'abbatit de Pons Amiel (1167-1197). Les portes de la ville, Cadène au nord et Calvière au sud, pourraient être rattachées à cette période de construction, sachant que le reste du rempart a été reconstruit dans les années 1560, d'après les techniques de construction et un chronogramme de 1563 sur une pierre du rempart sud. Les arcs de ces deux portes sont assez bien extradossés, les claveaux sont relativement étroits et les sommiers plus massifs (fig. 31). Ils sont liés à des parements plutôt soignés, d'un petit à moyen appareil réglé en pierre de taille. De la même façon, des claveaux étroits sont mis en œuvre dans deux portes sur le mur gouttereau nord de l'abbatiale du XII^e siècle, lesquelles sont liées à un appareil à peu près similaire de celui des portes de la ville (fig. 32). Ces formes se retrouvent dans un ensemble de quatre maisons au sud de l'agglomération, bâties à proximité de la porte

²⁵⁹ GARRIGOU GRANDCHAMP Pierre, « Les maisons urbaines du X^e au milieu du XIII^e siècle : état de la question », *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, actes des journées d'étude de Toulouse, 1, 19-20 mai 2001, MSAMF*, Hors-série, Toulouse, 2003, p. 75-107.

²⁶⁰ Les ouvrages traitant plus spécifiquement des maisons et de leurs formes seront abordés dans le chapitre suivant. Notons ici, par exemple, que la base de données de l'inventaire du patrimoine de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée peut fournir une bonne base pour les comparaisons. Elle contient, en particulier, au moins 65 édifices datés par dendrochronologie, parmi lesquels 43 maisons, dont une du XII^e siècle et 17 du XIII^e siècle.

Calvière, qui ont donc été datées de la deuxième moitié du XII^e siècle²⁶¹. Dans l'abbaye, certaines réalisations du XII^e siècle ont été décorées de cordons moulurés en cavet décoré de boules à intervalles réguliers et surmonté d'un bandeau. L'imposte du portail nord du cloître possède un bandeau assez large et l'intervalle des boules est assez resserré (fig. 33) et le cordon couronnant le mur gouttereau nord de l'église abbatiale, de la fin du XII^e siècle, est plus complexe : il comprend deux cavets superposés, séparés par une baguette et un anglet, surmontés d'un autre cordon à motif de billettes (fig. 34). Le cordon d'imposte des baies supérieures de la tour nord de l'église abbatiale, construite au début du XIII^e siècle, présente le même profil, bien que le bandeau soit séparé du cavet par un anglet et que l'intervalle entre les boules soit plus resserré encore. Des maisons du bourg possédant des cordons d'appui au profil similaire pourraient donc être datables de la fin du XII^e ou du début du XIII^e siècle. La création d'une typonologie des 41 consoles d'encorbellement en place sur 30 maisons différentes d'Alet a été tentée²⁶². Aucun pan-de-bois supporté par ces consoles ne semble antérieur au XVI^e siècle, mais une console a gardé les armes de l'évêque Guillaume d'Alzonne (1333-1348 ou 1355) sur la maison du viguier²⁶³. Il n'a pas été possible d'établir de relations chronologiques entre les différentes consoles à partir de ce seul élément, d'autant plus que leur profil est uniforme et que les mesures varient fortement d'une console à une autre.

Pour dater les maisons du bourg de Lagrasse, notre attention s'est portée sur deux éléments en particulier : il s'agit de coussinets et de congés dont le profil est courant dans l'agglomération, mais aussi dans tous les bâtiments monastiques construits ou remaniés par l'abbé Auger de Gogenx (1279-1309). Ces bâtiments sont identifiés par la représentation des armes de cet abbé, ou par les études menées dans le cadre du PCR²⁶⁴, et il ne semblerait qu'on retrouve des coussinets et des congés identiques sur les bâtiments des autres périodes. Le coussinet est constitué de deux quarts-de-rond à listel chanfreinés superposés en ressaut (fig. 35). Des coussinets de ce type sont largement représentés dans les portes barlongues du bourg (fig. 36). Ces portes fonctionnent souvent avec un chanfrein amorti par un congé bifolié concave avec arête médiane surmonté d'une baguette moulurée en chevron. Il en existe quelques variantes infimes : dans quelques cas par exemple, la pointe inférieure du congé est légèrement redressée alors qu'elle est plus souvent droite. Plus de la moitié des congés

²⁶¹ Ensemble de quatre maisons mitoyennes rue du Huit Mai 1945, cad. B0198, B0199, B0201, B0202 (vol. 3, p. 108-112).

²⁶² Les maisons à console d'encorbellement d'Alet (vol. 3, p. 11-26).

²⁶³ Maison 1 place de la République, cad. B0158 (vol. 3, p. 134-140).

²⁶⁴ CAUCANAS S., POUSTHOMIS N., *L'abbaye de Lagrasse...*, *op. cit.*, p. 93-199.

reconnus dans le bourg (44 sur 80) sont rattachés à ce profil et la quasi-totalité des réalisations datées de l'abbatiale d'Auger de Gogenx (1279-1309) dans l'enclos portent des congés identiques : sur les baies de l'église, sur celles de l'escalier du palais abbatial (fig. 37).

À Caunes, le profil récurrent d'un coussinet – un tore, un cavet et un bandeau – a souvent été utilisé pour proposer des datations (fig. 38 et 39), datable par chronologie relative du XIII^e siècle ou avant²⁶⁵, sans plus de précision. Ce profil est cependant identique à celui de tailloirs repérés par Pierre Garrigou Grandchamp à Cluny dans des maisons du XII^e siècle²⁶⁶.

Les plus anciennes maisons des habitants qui nous sont parvenues ne sont jamais antérieures au XII^e siècle. Pour établir un corpus permettant la comparaison sur chacun des trois sites, et comme il est souvent difficile de dater avec précision les maisons conservées à partir de ces critères, le *terminus post quem* et le *terminus ante quem* de chaque maison et vestige en place enregistrés sur le terrain ont été retenus²⁶⁷. Il est ainsi possible d'obtenir le nombre de maisons ayant pu être construites ou reconstruites pour chaque période de 50 ans entre 1100 et 1550. Il ne s'agit pas de chiffres absolus, mais de probabilités²⁶⁸ qui reflètent seulement une tendance générale des rythmes de construction sur 450 ans. À ce stade de la réflexion, il ne s'agit pas encore d'observer les conséquences des rythmes de construction sur les transformations de l'espace urbain, mais seulement de percevoir les premiers temps des agglomérations en croisant les sources qui nous sont parvenues.

2.2.2. *La ville de Caunes et ses habitants apparaissent en 1149*

La première mention directe de la ville de Caunes date de 1149, la deuxième des années 1220. Au total, 23 actes établis entre 1149 et 1525, contenus dans les archives de l'abbaye, concernent l'agglomération, dont deux pour le XII^e siècle, 13 pour le XIII^e siècle, trois pour le XIV^e, autant pour le XV^e et deux entre 1500 et 1525. Avec dix actes, la deuxième moitié du XIII^e siècle est la plus représentée. En parallèle, les grandes phases de construction ou de reconstruction des maisons (tableau 1) suivent une tendance similaire au nombre de mentions dans les textes (tableau 2).

²⁶⁵ Maisons 8 rue du Plo de la Sal, cad. D0279 (vol. 3, p. 274-276).

²⁶⁶ Notamment la maison 6^{ter} rue Joséphine-Desbois, aujourd'hui détruite. GARRIGOU GRANDCHAMP P., *La ville de Cluny et...*, op. cit., p. 172 et 185.

²⁶⁷ Voir volume 3 : annexes.

²⁶⁸ Entre telle et telle date, x maisons auraient pu être construites ou reconstruites ; une maison pouvant être affectée à plusieurs périodes selon l'amplitude de sa datation et le nombre de remaniements qu'elle a subi (par exemple : la maison 8 rue Foy (cad. 1589) à Lagrasse a été construite à la fin du XIII^e ou au début du XIV^e siècle (soit deux périodes possibles : 1250-1300 ou 1300-1350), puis remaniée à la fin du XIV^e ou au début du XV^e siècle (soit deux périodes supplémentaires où elle apparaît : 1350-1400 et 1400-1450), puis de nouveau dans la première moitié du XV^e siècle (soit une période supplémentaire : 1500-1550)).

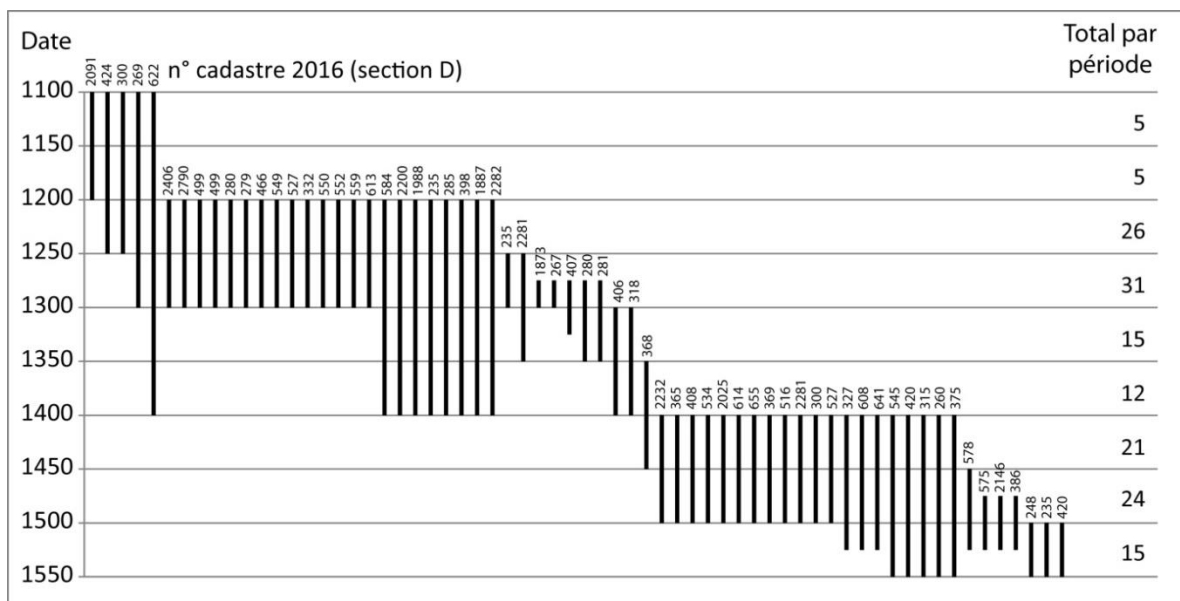


Tableau 1 : datation des vestiges conservés en place dans les édifices domestiques de Caunes : les barres indiquent la fourchette chronologique, les numéros correspondent aux parcelles du cadastre 2016 (section D).

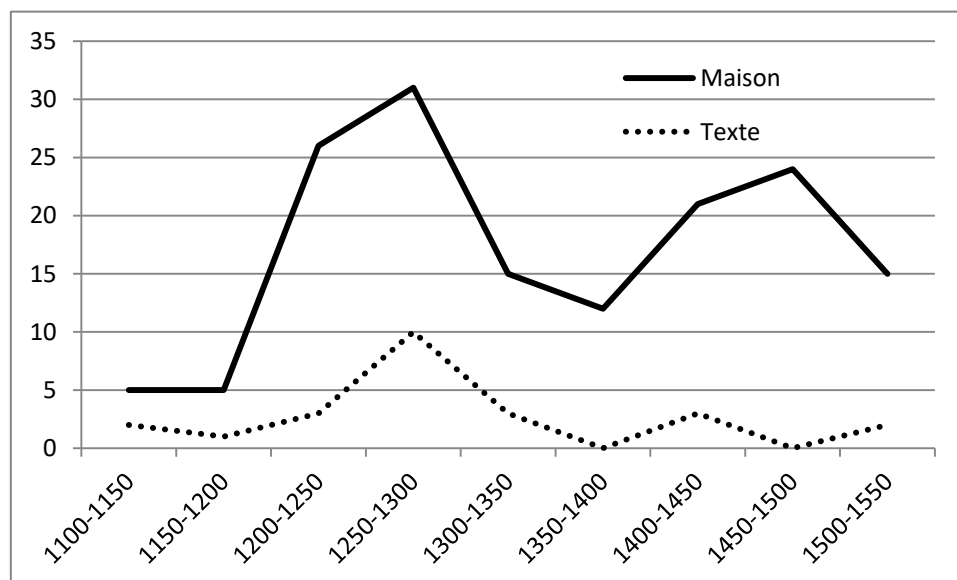


Tableau 2 : nombre de textes conservés et nombre de maisons ayant pu être construites par période de 50 ans à Caunes.

La ville de Caunes et ses habitants apparaissent dans le deuxième tiers du XII^e siècle. La première fois en 1136, Roger I^{er} Trencavel²⁶⁹ s'engageait à respecter l'immunité du monastère et à n'exercer aucune violence dans les fortifications de la ville, entre autres²⁷⁰. L'acte est passé dans le monastère, en présence de plusieurs témoins, parmi lesquels les

²⁶⁹ Roger I^{er} Trencavel avait succédé à son père Bernard Aton IV aux vicomtés d'Albi, de Razès et de Carcassonne. C'est sans doute à ce dernier titre qu'il intervient en 1136 à Caunes, comme pourrait l'indiquer la présence du viguier de Carcassonne, Bernard de Fremals, parmi les témoins. L'abbaye de Caunes était sous la domination des Trencavel depuis les premières années du XI^e siècle au moins (DÉBAX H., *La féodalité...*, op. cit., p. 37).

²⁷⁰ *Et ego Rotgerius eam tenebo, nec infringam ullo modo neque in supradicta salvitate, neque in ipsa turre, neque in ipsius clocheriis ecclesiae, neque in ipsius villae fortitiis. Gallia Christiana, t. VI, instr. p. 36.*

religieux et les habitants de la ville²⁷¹. Dans un texte de 1149, les hommes et les femmes de la *villa de Caunis* rachetaient à l'abbaye un droit qu'elle percevait injustement, pour 1200 sous melgoriens²⁷², en présence de Guillaume de Saint-Félix, viguier de Carcassonne, et de Roger I^{er} qui avaient sans doute appuyé la requête des habitants. Dès cette époque, l'agglomération était donc fortifiée et les habitants étaient suffisamment nombreux pour pouvoir négocier leurs droits avec les religieux et obtenir le soutien du puissant vicomte Trencavel qui participait, par son intervention, à l'effort d'émancipation de la communauté des habitants. Les plus anciennes maisons conservées pourraient être contemporaines de cette époque : cinq maisons pourraient avoir été construites dès le début du XII^e siècle, en pierre de taille ou en moellons équarris²⁷³.

Le nombre de mentions directes de l'agglomération et de ses habitants augmente fortement à partir des années 1230-1240. Après l'exécution à Caunes d'un évêque cathare vers 1226, le dominicain Ferrier installa le tribunal de l'inquisition dans la ville de 1237 à la fin des années 1250. Pour Julien Roche, le choix de Caunes pour implanter ce qui devint sans doute le principal tribunal de l'Inquisition de la région pouvait être lié à plusieurs facteurs : sa position géographique, au cœur du Minervois, région encore mal soumise ; la présence de la puissante abbaye ; la sécurité offerte par la ville de Caunes, déjà fortifiée²⁷⁴. Vers 1248, l'abbé de Caunes écrivait, avec les autres abbés de la région, une demande de grâce au roi de France qui avait ordonné de raser les murailles de la ville pour contrer les derniers soubresauts du catharisme²⁷⁵. L'enceinte dont le tracé est bien visible sur le plan cadastral de 1827 et dont certaines portions sont encore en élévation correspond peut-être à celle du milieu du XIII^e siècle. Les 26 maisons qui auraient pu être construites entre 1200 et 1250 sont assez bien réparties dans cet espace qui englobe une superficie déjà remarquable de 5,6 ha, sans compter l'enclos monastique. À titre de comparaison, la Cité de Carcassonne englobait un espace urbain de 6,7 ha ; les villes d'Alet et de Lagrasse respectivement 5,5 et 5,35 ha. Un texte de 1240 fait état des habitants résidant *intra muros* et dans les faubourgs pouvant être construits²⁷⁶. Dominique Baudreu et Nelly Pousthomis y ont vu un projet d'extension réalisé

²⁷¹ *Factum est hoc in monasterio Caunensi in praesentia totius conventus et populi ipsius villae [...], id.*, p. 37.

²⁷² DOAT, ms 58, f° 279-281 v, f° 279 v : [...] *ipsam toustam et fortiam de quista, quod faciebamus vobis iniuste, homines et foeminas qui estis istius villae de Caunis [...]*

²⁷³ Voir notamment la maison 15 rue Pontus de la Gardie / 1 rue Auguste Gouttes, cad. D0299, D0300, D0301 (vol. 3, p. 277-282).

²⁷⁴ ROCHE Julien, « Caunes-Minervois et l'hérésie cathare », POUSTHOMIS-DALLE N., BAUDREU D., *L'abbaye et le village...*, *op. cit.*, p. 105-113, p. 107 et 108.

²⁷⁵ MAHUL A., *Cartulaire...*, *op. cit.*, vol. 4, p. 140.

²⁷⁶ [...] *omnibus hominibus nostris de Caunis et omnibus habitantibus ibidem videlicet infra muros vel, in barriis extra qui imposterum fient [...]* DOAT, ms 58, f° 321 v-322.

quelques années plus tard, lorsqu'un texte de 1277 mentionnait la ville et ses faubourgs²⁷⁷, mais cette extension n'a pas pu être identifiée sur le terrain. En effet, les 31 maisons ayant pu être construites dans la deuxième moitié du XIII^e siècle (parmi lesquelles sept ont un *terminus post quem* fixé vers 1250) s'intercalent entre les maisons plus anciennes dans l'espace urbain. Qu'un tel projet fut véritablement concrétisé ou qu'il s'agisse seulement d'une clause de style, la mention de faubourgs pouvant être construits révèle que le bourg de Caunes était alors dans une phase de croissance ressentie par l'abbé et les habitants. Cette période est celle où le rythme de construction a pu être le plus soutenu dans l'agglomération et, avec dix textes conservés, c'est aussi celle où le bourg apparaît le plus dans les sources écrites.

Par le texte de 1240, l'abbé renonçait au droit de succéder aux biens de ceux qui décédaient sans héritier légitime, en échange de la somme de 10 000 sous melgoriens. Cent hommes du bourg avaient alors été mandatés par les habitants pour mener les négociations, « pour [eux-mêmes] et pour toute l'université des hommes de Caunes », face à l'abbé et ses religieux, dont 18 sont cités à la fin de l'acte. Malgré l'absence de pouvoir municipal véritablement constitué – les consuls sont mentionnés pour la première fois en 1269 –, les habitants avaient déjà la possibilité de mandater certains d'entre eux, révélant une capacité à s'organiser, au moins de façon ponctuelle. Le nombre important d'hommes mandaté n'est pas surprenant pour des négociations de ce type²⁷⁸ et révèle que la ville était alors relativement bien peuplée. Si les 100 hommes mandatés étaient tous des chefs de famille, ce qui était assurément le cas, un nombre identique de maisons devait exister dans l'agglomération, nombre qu'il faudrait majorer de celui des habitants qui n'étaient pas mandatés. Il y avait donc au moins 100 maisons à Caunes en 1240, à comparer aux 27 maisons éventuellement construites avant le milieu du XIII^e siècle qui nous sont parvenues et aux 420 maisons qui occupent actuellement l'espace *intra muros*.

Le XIV^e siècle montre une tendance à la baisse dans la construction de maisons et dans la production de textes concernant l'agglomération. Si la première repart à la hausse au XV^e siècle, la seconde est apparemment restée atone dans les derniers siècles du Moyen Âge.

Sources écrites et archéologiques suivent ainsi une tendance à peu près similaire sur les deux premiers siècles où l'on perçoit l'agglomération de plus en plus clairement. Au milieu du XII^e siècle, le bourg était déjà assez important et contenait possiblement des maisons construites en pierre de taille et, un siècle plus tard, après une phase de croissance de

²⁷⁷ BAUDREU D., POUSTHOMIS-DALLE N., « Genèse du village abbatial... », *op. cit.*, p. 138.

²⁷⁸ A Cluny, D. Méhu indiquait qu'aux XIV^e et XV^e siècles à Cluny, les représentations les plus larges des habitants comprenaient 130 à 140 personnes. MÉHU D., *Paix et communautés...*, *op. cit.*, p. 480.

la construction apparemment considérable, le bourg atteignait son apogée vers le milieu du XIII^e siècle.

2.2.3. Alet à la fin du XII^e siècle

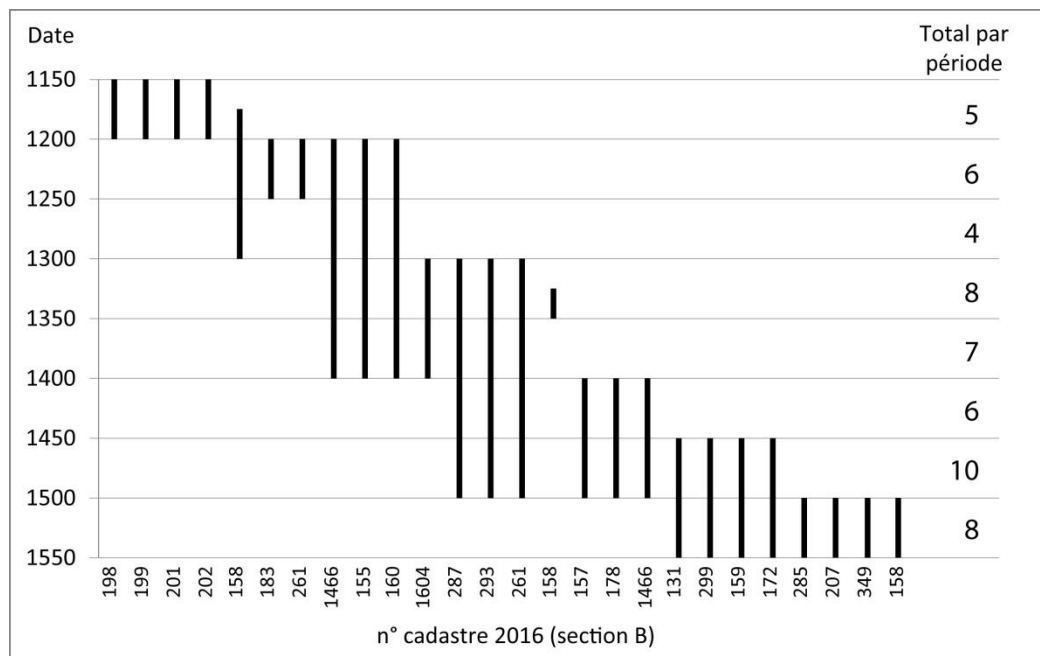


Tableau 3 : datation des vestiges conservés en place dans les édifices domestiques d’Alet : les barres indiquent la fourchette chronologique, les numéros correspondent aux parcelles du cadastre 2016 (section B).

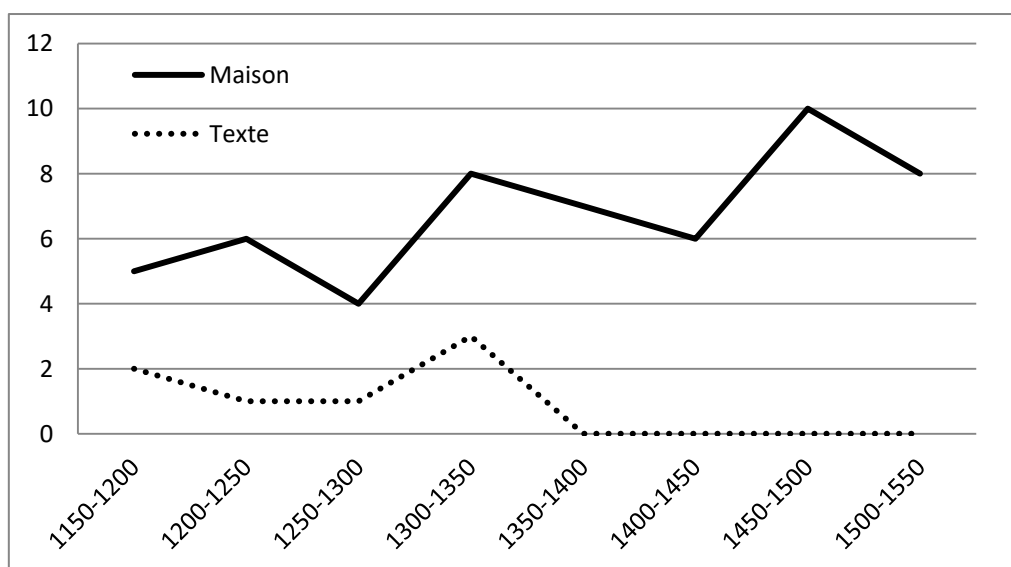


Tableau 4 : nombre de textes conservés et nombre de maisons ayant pu être construites par période de 50 ans à Alet.

À Alet, la disparition des archives de l’abbaye explique en grande partie le peu de sources écrites concernant le bourg pour la période médiévale. La comparaison entre sources écrites et archéologiques est donc périlleuse, mais le chiffre des maisons peut être observé selon d’autres éclairages.

Un acte de 1193, dans le cartulaire des Trencavel, mentionne pour la première fois les juifs de la ville²⁷⁹. Cette communauté semble avoir été relativement importante dans le bourg tout au long du Moyen Âge et une rue porte encore le nom de « Juiverie ». Un autre acte concernerait l'érection de fortifications et le creusement de fossés autour de la ville par l'abbé Pons Amiel entre 1167 et 1197. Le document ne nous est pas parvenu et est uniquement connu par une mention dans la *Gallia Christiana*²⁸⁰ et l'*Histoire générale de Languedoc*²⁸¹, dont les auteurs ne donnent pas de référence précise – une note dans l'*Histoire générale de Languedoc* le localise simplement dans les « Archives de l'abbaye d'Alet ». Toutefois, s'il était authentique, le tracé du rempart évoqué dans ce texte de la fin du XII^e siècle correspondrait sans doute au tracé facilement identifiable sur les plans cadastraux ancien et actuel, dont la majeure partie est encore en élévation : son périmètre de 830 m est plus ou moins bien conservé sur environ 650 m, principalement dans son état de la fin du XVI^e siècle. À ses extrémités orientale et occidentale, le rempart moderne, réalisé avec de nombreux remplois de l'abbaye déjà ruinée, s'appuie sur des structures plus anciennes en terre crue qui pourraient être les vestiges de la fortification prévue par l'acte de Pons Amiel²⁸² et les deux portes conservées, Cadène au nord et Calvière au sud, pourraient dater de la même époque. Les remparts englobaient une superficie de 5,5 ha, soit presque autant que Caunes (5,6 ha) et plus que Lagrasse (5,35 ha). Les plus anciennes maisons conservées sont peut-être contemporaines de l'abbatiale de Pons Amiel : cinq maisons auraient pu être construites à la fin du XII^e siècle et cinq autres dans la première moitié du XIII^e siècle. Elles sont toutes réparties dans l'ensemble du bourg, à l'exception de la partie très abrupte à l'est où se trouvaient des jardins terrassés – quartier qui semble ne jamais avoir été bâti –, ce qui confirmerait que le bourg avait déjà la forme que nous lui connaissons aujourd'hui. Dans la première moitié du XIII^e siècle, un serment fut prêté par les habitants à Louis IX en 1240, au bas duquel le sceau du consulat était appendu²⁸³ : les habitants disposaient déjà d'une organisation municipale.

Un autre acte conservé pour Alet concerne les privilèges de la ville, rédigés en 1285 et seulement connus par une transcription de Louis-Henri Fonds-Lamothe en 1838²⁸⁴. De la deuxième moitié du XIII^e siècle, seulement quatre maisons nous sont possiblement parvenues.

²⁷⁹ Cartulaire des Trencavel, acte 578.

²⁸⁰ *Gallia Christiana*, tome VI, p. 271.

²⁸¹ « Pons Amelii, abbé [du monastère d'Alet de 1167 à 1197], étant mort en 1197, après avoir fait clore de murs la ville et l'avoir environnée de fossés, de même que les principaux lieux de ses dépendances [...] » *HGL*, t. VI, p. 158 et t. IV, p. 422, note 76-V.

²⁸² Voir partie 7.2.2.1. *Les murs en terre crue*.

²⁸³ BEDOS Brigitte, *Corpus des sceaux français du Moyen Âge, Tome premier : Sceaux des villes*, AN, Paris, 1980, 546 p., p. 45-46.

²⁸⁴ FONDS-LAMOTHE L.-H., *Notice historique...*, *op. cit.*, p. 601-614.

Les privilèges de 1285 organisent la justice, le consulat et règlementent le marché ainsi que le prix des actes passés chez les notaires. Ils s'ouvrent ainsi : *Aysso soun les privilèges de la Ciutat d'Alet*. Qu'Alet soit qualifiée de « cité » en 1285 paraît surprenant, le terme renvoyant plutôt aux villes épiscopales, alors qu'elle ne fut érigée en chef-lieu de diocèse par Jean XXII qu'en 1318. L'acte transcrit par Louis-Henri Fonds Lamothe est donc sans doute une copie, postérieure à 1318, des privilèges accordés en 1285, contenant aussi probablement une mise à jour des statuts. De la première moitié du XIV^e siècle, deux autres actes nous sont parvenus, un de 1303 et un autre de 1308, qui concernent des délibérations de la communauté des habitants pour choisir ses représentants aux États²⁸⁵. C'est aussi de cette période qu'on conserve le plus de maisons : huit pourraient avoir été construites dans la première moitié du XIV^e siècle et sept autres dans la deuxième moitié. Avec la transformation de l'abbaye en évêché, de grands travaux furent menés dès le deuxième quart du XIV^e siècle pour reconstruire l'église abbatiale en cathédrale²⁸⁶.

2.2.4. Lagrasse dans la première moitié du XIII^e siècle

Les premières mentions directes des agglomérations d'Alet et de Caunes dès le XII^e siècle touchaient à la vie des habitants : protection de la ville, rachat de droits, fortifications. Il n'en est pas de même à Lagrasse, où les sources ne sont pas aussi prolixes. Entre sa première mention en 1201 et la charte de coutumes accordée en 1287²⁸⁷, l'agglomération est principalement citée dans des formules attachées à des titres de viguiers ou de notaires (tableau 5).

²⁸⁵ PICOT G., *Documents relatifs aux états généraux...*, *op. cit.*, p. 154-155 et p. 701.

²⁸⁶ MAZURE-DELAUDE A., « Hypothèses sur les différentes périodes... », *op. cit.*, p. 181-182.

²⁸⁷ AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 183.

Date	villa	burgus	autre	Formule	référence (PAILHES 2000)
12/1201	1			[...] quod nisi fecero, veniam in villa Crasse [...]	acte 80
19/06/1211		1		[...] et P. de Roca Negada, vicarius burgi Crasse [...]	acte 97
07/05 ou 25/04/1212		1		Adhuc autem dono eidem monasterio tres mansos quos habeo in burgo Crasse [...]	acte 98
24/08/1215		1		[...] et in omnibus aliis castris et villis quas habet monasterium Crasse in toto Terminensi, excepto burgo de Crasse [...]	acte 103
16/11/1216	1			[...] in villa Crasse et in ejus terminis et in Villa Berciannis et in ejus terminis [...]	acte 104
01/01/1234		1		[...] unam domum in burgo Crasse [...]	acte 145
20/03/1238	1			[...] Berengarii Majoris, notarii publici ville Crassensis [...]	acte 184
12/11/1245	1			[...] et ego Berengarius Major, notarius publicus predicti domini abbatis et ville Crasse [...]	acte 167
18/05/1248	1			[...] ut nullus villam Crasse nisi equitando, die vel nocte, intret nec pedes intret [...]	acte 171
13/05/1254	1			[...] Berengarius Major, notarius publicus domini abbatis et ville Crasse [...]	acte A28
23/01/1257	1			[...] Berengario Majore, publico notario predicti abbatis in villa de Crassa [...]	acte A31
30/09/1257			1	[...] in fore Crasse [...]	acte 205
12/07/1259	1			[...] Berengarii Majoris, notarii publici domini abbatis et ville Crasse [...]	acte 210
05/02/1260	1			[...] et ego Berengarius Major, notarius publicus domini abbatis et ville Crasse [...]	acte 212
12/03/1260	1			[...] et ego Berengarius Major, notarius publicus domini abbatis et ville Crasse [...]	acte 213
27/06/1268	1			[...] Berengarii Majoris, notarii publici ville Crassensis [...]	acte 236
10/09/1268	1			[...] Berengarii Majoris, notarii publici ville Crassensis [...]	acte 237
25/12/1269	1			[...] sito in villa de Crassa [...]	acte 243
29/12/1271	1			[...] habitatores ville Crasse [...]	acte 249
11/06/1274	1			[...] Berengarii Majoris, notarii publici ville Crassensis [...]	acte 257
1274	1			[...] Berengarii Majoris, notarii publici ville Crassensis [...]	acte 258
	16	4	1		

Tableau 5 : mentions de l'agglomération de Lagrasse antérieures à la charte de coutumes de 1287.

Parmi les 21 mentions antérieures à 1287, onze sont liées au titre de Bérenger Major, notaire de l'abbaye et de la ville, personnage parmi les plus importants de Lagrasse au XIII^e siècle. L'agglomération est désignée quatre fois par le terme *burgus* dans le premier tiers du XIII^e siècle et 16 fois par le terme *villa*, qui devient l'appellation presque systématique à partir du deuxième tiers de ce même siècle. Le terme *forum*, utilisé en 1257, doit être rattaché à la place publique où se tient le marché : Judicaël Petrowiste indique que *mercatum* et *forum* étaient employés dans les sources comme synonymes pour désigner les assemblées

commerciales²⁸⁸. Ce texte nous apprend donc qu'il existait déjà un marché localisé dans la ville au milieu du XIII^e siècle²⁸⁹. C'est d'ailleurs Bérenger Major qui baille alors la maison située sur la place, et il apparaît comme viguier²⁹⁰, représentant de l'abbé dans la ville. Or, on sait, avec assurance à partir 1457²⁹¹, que la maison du viguier se trouvait au sud de la place du marché, dans la maison qui accueille la Mairie depuis la Révolution²⁹². Pourrait-on voir dans le texte de 1257 une première mention de la maison du viguier sur la place publique de Lagrasse ? Rien ne permet de l'affirmer en l'état actuel des connaissances.

Au XIII^e siècle, les textes désignent l'agglomération soit par le terme de « ville », soit par celui de « bourg », sans que l'on puisse y reconnaître sûrement des réalités formelles différentes²⁹³. Le terme de « bourg » est toutefois généralement employé au Moyen Âge pour qualifier les nouveaux quartiers des cités anciennes. Dans la région, c'est le cas des bourgs Saint-Sernin et Saint-Cyprien à Toulouse, des extensions de Limoux et de la bastide de Carcassonne. Nous verrons dans le chapitre suivant que l'agglomération telle qu'elle nous est parvenue semble être une création de la fin du XII^e ou du début du XIII^e siècle ; l'hésitation entre les deux termes dans les textes du XIII^e siècle est peut-être liée à la réalisation de cette ville nouvelle. Dans la charte de coutumes de 1287, elle est appelée *ville seu burgi Crasse* et en 1303, le terme « bourg » apparaît pour la dernière fois dans la légende du sceau de la communauté des habitants²⁹⁴ (fig. 40) ; l'ensemble des sources écrites postérieures ne la désignaient plus que par l'appellation *ville*.

²⁸⁸ PETROWISTE Judicaël, *Naissance et essor d'un espace d'échanges au Moyen Âge : le réseau des bourgs marchands du Midi toulousain (IX^e-mil. XIV^e s.)*, Thèse de doctorat sous la dir. de M. Mousnier, UTM, 2007, 3 vol., p. 110.

²⁸⁹ Nous verrons que le marché fut délocalisé *extra muros* entre 1279 et 1309, puis relocalisé sur la vieille place publique après 1315.

²⁹⁰ Le sceau matrice de Bérenger Major a été retrouvé dans un champ d'oliviers près de l'abbaye (cadastre C59), au carrefour de la route de Caunettes et du chemin du Carla, et restitué à la Commune de Lagrasse en 2015. Sa légende indique « + s. berengar[i]u[s] maioris vicarii cr.a.s.s.e ». Bérenger Major apparaît dans les actes de l'abbaye comme notaire public entre 1231 et 1274, et comme viguier entre 1257 et 1273.

²⁹¹ AD Aude, 1 Fi 975, plans des fiefs abbatiaux de Lagrasse, 1769.

²⁹² Maison 13 place de la Halle à Lagrasse (cad. B0294).

²⁹³ Les agglomérations d'Alet et de Caunes ne sont jamais désignées par le terme bourg : Alet est appelée « cité » dans la charte de 1285 et Caunes est toujours appelée « ville ».

²⁹⁴ BEDOS B., *Corpus des sceaux français...*, *op. cit.*, p. 266.

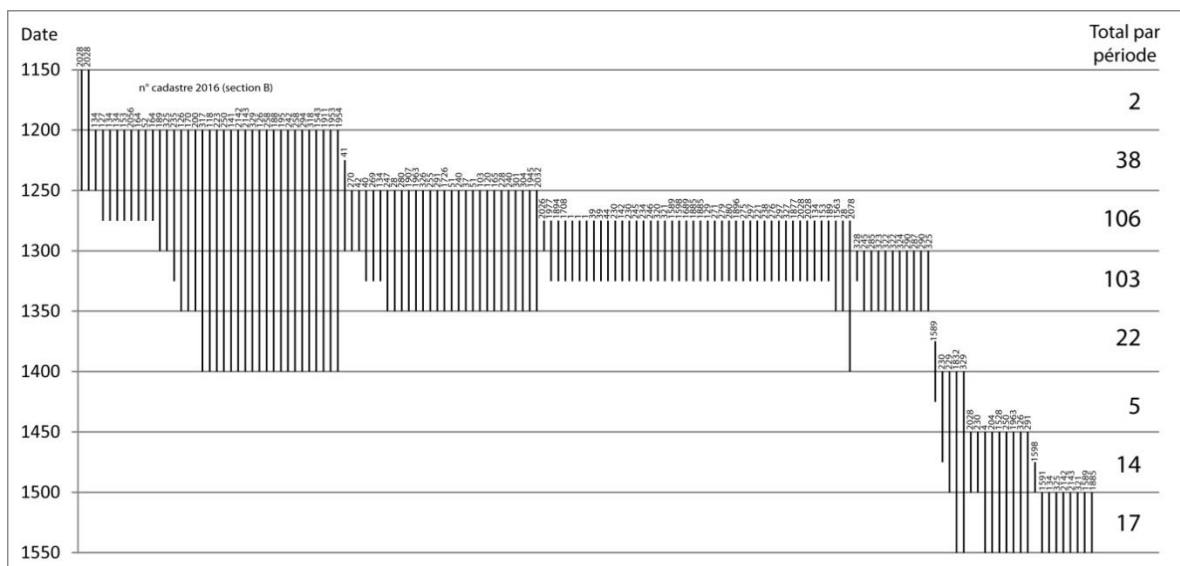


Tableau 6 : datation des vestiges conservés en place dans les édifices domestiques de Lagrasse : les barres indiquent la fourchette chronologique, les numéros correspondent aux parcelles du cadastre 2016 (section B).

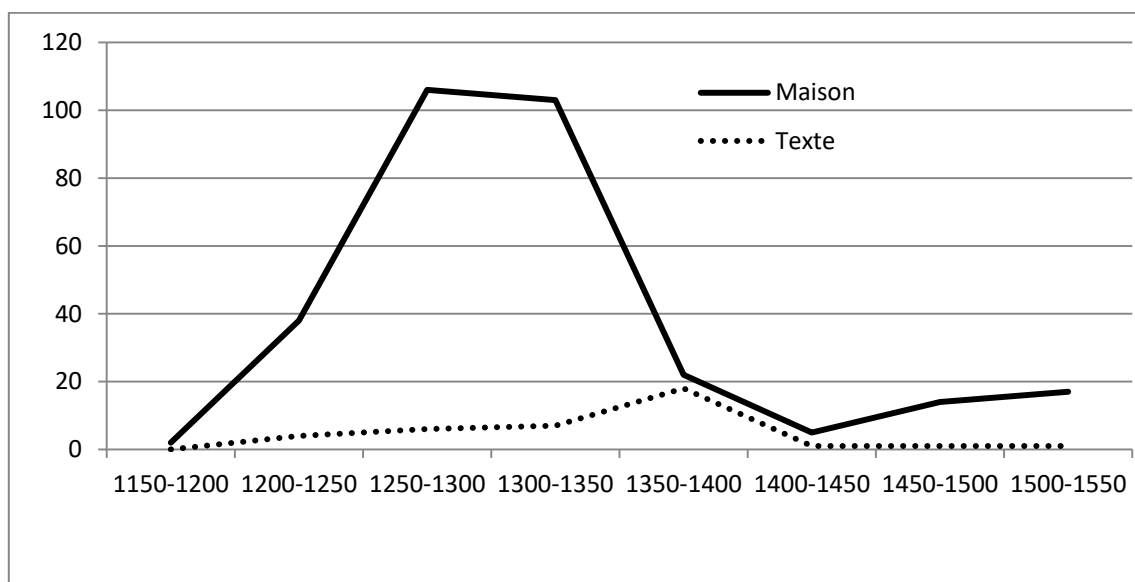


Tableau 7 : nombre de textes conservés et nombre de maisons ayant pu être construites par période de 50 ans à Lagrasse.

Après la charte de 1287, les sources écrites deviennent extrêmement nombreuses : entre 1201 et 1287, 21 actes évoquaient laconiquement le bourg ou la ville de Lagrasse ; entre 1287 et 1525, on ne compte plus le nombre d'évocations et, surtout, 37 actes ont l'agglomération pour objet principal et touchent, pour la majorité, directement à la vie des habitants et à la ville comme lieu de vie et d'activités – règlements sur l'élection des consuls, sur l'organisation du marché, les fortifications, l'église paroissiale, les métiers. La charte de coutumes de 1287 apparaît ainsi comme un tournant : on peine encore à apprécier le bourg lorsqu'elle est rédigée et institue le consulat²⁹⁵ alors que la période qui suit voit une profusion

²⁹⁵ Les consuls avaient déjà été évoqués en 1269, lorsqu'ils avaient participé aux États de la Province de Languedoc tenus à Carcassonne : MAHUL A., *Cartulaire...*, op. cit., vol. 2, p. 461. Nous ne savons pas si, à

de textes à son sujet. C'est au XIV^e siècle que le nombre d'actes impliquant la ville a été le plus important : 25, dont 18 entre 1350 et 1400. Ces chiffres seraient à majorer : certains textes tels qu'ils apparaissent dans les archives de l'abbaye sont issus de la compilation de plusieurs actes antérieurs. Ainsi pour la transaction sur le marché datée de 1315, mais qui ne regroupe pas moins de six actes établis entre 1315 et 1348²⁹⁶, ou de la transaction sur le transfert de l'église paroissiale et les fortifications du bourg datée de 1359, qui compile au moins quatre actes successifs.

L'adéquation entre la perception du bourg dans les sources écrites et sa perception dans les sources archéologiques n'est pas évidente. Une quarantaine de maisons auraient pu être construites dans la première moitié du XIII^e siècle, lorsque le bourg apparaît timidement dans les sources écrites. Plus de 100 maisons pourraient être rattachées à la deuxième moitié du XIII^e siècle, alors que six textes seulement concernaient directement l'agglomération ; les chiffres sont presque identiques pour la première moitié du XIV^e siècle. Au contraire, alors que le rythme de construction, particulièrement soutenu jusque-là, chute considérablement dans la deuxième moitié du XIV^e siècle pour s'établir à 22 constructions possibles, le nombre de textes conservés pour cette période, 18, triple par rapport à la période précédente. L'apparente diminution du rythme de la construction domestique a en fait été compensée par de grands travaux effectués dans l'espace urbain tout au long du XIV^e siècle qui sont à l'origine de la production d'actes : le réaménagement de la place du marché et la construction d'une nouvelle église paroissiale. Enfin, les nouvelles constructions de la fin du XV^e et du début du XVI^e siècle correspondent quant à elles à la constitution d'hôtels particuliers liés au regroupement de maisons plus anciennes dans une agglomération encore densément bâtie, mais où la population avait beaucoup diminué.

À travers ces sources, on perçoit finalement un bourg qui s'affirme de plus en plus tout au long du XIII^e siècle, jusqu'à atteindre son apogée au début du XIV^e siècle et une importance suffisante pour que soient conservés, pour tout le XIV^e siècle, de nombreux actes le concernant dans les archives de l'abbaye. Malheureusement, il est difficile de déterminer dans quelle mesure le mouvement qu'on perçoit ainsi n'est pas lié à un effet de sources. L'absence de documents et la rareté des maisons antérieures au XIII^e siècle n'est pas une preuve qu'il n'existait pas de bourg auparavant : l'apparente période de prospérité de la fin du XIII^e et du début du XIV^e siècle a pu entraîner une reconstruction massive de l'agglomération,

cette date, l'institution était déjà permanente – auquel cas la charte de 1287 n'a fait qu'officialiser une situation antérieure, ou s'ils avaient été élus ponctuellement pour l'occasion.

²⁹⁶ FOLTRAN J., *Morphogenèse du bourg...*, *op. cit.*, p. 126-128.

finissant par écraser entièrement les anciennes structures qui ne nous sont donc pas parvenues²⁹⁷.

2.2.5. *Des bourgs importants dès la fin du XIII^e siècle*

On commence à percevoir, d'après ces données, une temporalité légèrement différente pour les trois bourgs monastiques. Caunes apparaît dans les sources dans le premier tiers du XII^e siècle et semble atteindre un premier apogée un siècle plus tard, dans les 1240-1260, alors que l'Inquisition s'installe dans le bourg fortifié, que le nombre de maisons conservées devient très important et que la communauté des habitants, qui a déjà des représentants, obtient plusieurs privilèges non négligeables de la part du seigneur-abbé. À Alet, l'acte qui mettrait en place les fortifications entre 1167 et 1197 est à peu près contemporain de plusieurs maisons. Il semblerait que ce soit un bourg déjà important dans la première moitié du XIII^e siècle – il y avait un consulat en 1240 – et dont la prospérité s'est prolongée au XIV^e siècle, au moins dans ses premières décennies, alors que l'abbaye était élevée en évêché et que de grands travaux étaient menés pour la construction d'une nouvelle cathédrale. Lagrasse, qui n'apparaît pas dans les sources avant le début du XIII^e siècle, avait pris une importance certaine dès le dernier quart de ce siècle – correspondant par ailleurs à un apogée de l'abbaye sous l'abbatiat d'Auger de Gogenx (1279-1309) – que ce soit en se fondant sur le nombre considérable de maisons conservées ou sur le nombre d'actes concernant l'agglomération et ses habitants, et en particulier la charte de coutumes de 1287²⁹⁸. L'activité des constructions domestiques semble néanmoins avoir considérablement chuté à partir du deuxième quart du XIV^e siècle, compensée par la construction de grands équipements collectifs *intra muros* – le marché à vocation régionale et l'église paroissiale – alors même que le nombre d'actes concernant le bourg est devenu très important durant tout ce siècle.

Malgré le léger décalage chronologique qu'on peut observer dans leur évolution, et qui résulte peut-être d'un effet de sources, il semble évident que dans les trois cas étudiés, nous sommes, au début du XIV^e siècle et sans doute même bien avant pour Caunes, face à de

²⁹⁷ Ce phénomène peut d'ailleurs être observé sur une autre chronologie dans de nombreuses agglomérations des pays d'Aude, comme ailleurs, que nous savons médiévales, mais dans lesquelles aucune structure bâtie n'apparaît antérieure au XVIII^e siècle.

²⁹⁸ Ces dates sont relativement tardives : en pays d'Aude, les habitants de Limoux avaient obtenu leurs coutumes en 1178 du vicomte de Béziers, Carcassonne vers 1204, Narbonne en 1232 par le vicomte de la cité. Parmi les bourgs monastiques, l'abbé Ermengaud avait accordé une charte aux habitants de Montolieu en 1231, et l'abbé Géraud à ceux de Saint-Papoul en 1255. Voir BATIGNE Virginie, *L'encadrement des fidèles dans les chartes de coutumes dans six départements du Midi de la France : l'Ariège, l'Aude, l'Aveyron, la Haute-Garonne, le Tarn et le Tarn et Garonne (du XII^e au XV^e siècle)*, Mémoire de maîtrise sous la dir. de M. Fournié, UTM, 2003, 170 p., p. 17-22.

véritables petites villes, prospères et bien organisées, qui ont réussi à créer des structures leur assurant une certaine autonomie politique et économique.

2.3. Essai sur la démographie des trois bourgs

2.3.1. La capacité démographique des espaces urbains

On ne connaît pas avec précision le nombre d'habitants des grandes villes des pays d'Aude au Moyen Âge, mais l'historiographie traditionnelle considère qu'au début du XIV^e siècle, Narbonne aurait eu 30 000 habitants dans son enceinte de 35,5 ha et la ville neuve de Carcassonne 10 000 habitants dans ses 33 ha, auxquels il faut ajouter ceux de la Cité. À partir de la soumission de la Cité de Carcassonne au roi de France en 1226 qui énumère la liste de 824 chefs de famille, Jean-Marie Carbasse a évalué sa population entre 3500 et 4000 habitants²⁹⁹, contenus à l'intérieur d'un espace urbain de 6,7 ha ; il estime qu'il s'agit d'un maximum et c'est aussi le niveau atteint par la population au XVIII^e siècle. D'après les estimations de Jean-Loup Abbé, Limoux aurait été la troisième ville des pays d'Aude en nombres d'habitants : entre 7000 et 8000³⁰⁰, peut-être même 10 000, auraient pu vivre dans les 26 ha de son enceinte³⁰¹.

Nous connaissons pour le bourg de Caunes – qui a une superficie de 5,6 ha, soit légèrement inférieure à la Cité de Carcassonne – la population agglomérée *intra muros* en 1841 grâce au recensement officiel, parmi ceux qui ont enregistré le plus grand nombre d'habitants depuis le début du XIX^e siècle : 2023 personnes agglomérées, sur une population communale de 2270 habitants. Il n'est donc pas exclu que la population médiévale *intra muros* ait pu atteindre ce chiffre.

De même à Alet, le recensement de 1876 enregistrerait une population totale de 1266 habitants sur la commune qui comprenait encore le village de Véraza, séparé d'Alet par la suite. L'abbé Lasserre indique qu'à cette date, la population agglomérée dans la ville était de 907 personnes³⁰². La population médiévale aurait donc pu atteindre 1000 habitants dans les 5,5 ha *intra muros*, voire les dépasser : Louis-Henri Fonds-Lamothe écrivait qu'un dénombrement de 1314 avait attribué 500 feux à Alet, mais ce chiffre est à prendre avec

²⁹⁹ GUILAINE Jean, FABRE Daniel (dir.), *Histoire de Carcassonne*, Privat, Toulouse, 1984, 323 p., p. 88. L'auteur ne précise pas s'il englobe dans ce chiffre la population des deux faubourgs de la Cité, rasés en 1240.

³⁰⁰ ABBÉ Jean-Loup, « Planification et aménagement de l'espace urbain de la moyenne vallée de l'Aude au Moyen Âge. Espéraza, Couiza, Quillan, Limoux », *Village et ville...*, op. cit., vol. 1, p. 149-182, p. 179.

³⁰¹ ABBÉ J.-L. (dir.), *Histoire de Limoux...*, op. cit., p. 70.

³⁰² LASSERRE J.-T., *Recherches historiques...*, op. cit., p. 4.

précautions, car l'auteur ne cite pas la source sur laquelle il se fonde³⁰³ et je n'ai pas réussi à l'identifier par ailleurs. Si en 1956, Philippe Wolff avait déjà mis en garde contre les dangers d'utiliser le nombre de maisons d'une ville pour en évaluer la population³⁰⁴, il faut toutefois noter que les *Estimes* d'Alet pour l'année 1551 ont enregistré 209 *hostals* dans le périmètre des fortifications³⁰⁵, nombre qui pourrait bien correspondre avec une population de l'ordre du millier d'habitants, si l'on considère en restant prudent que chaque maison ait pu accueillir en moyenne 4 ou 5 habitants – le nombre de maisons a fortement chuté après les guerres de Religion qui n'ont pas épargné la ville : le compoix de 1627 n'en a enregistré que 119, celui de 1650, 150.

Il n'existe pas pour Lagrasse de statistique de la population agglomérée au XIX^e siècle. Si elle est aujourd'hui nantie de moins de 600 habitants, les recensements antérieurs aux années 1900 ont enregistré 1300 habitants en moyenne, avec un pic de 1444 habitants pour l'année 1889. Pour l'année 1831, date de recensement officiel et d'établissement du premier cadastre, il y avait 1327 habitants et 320 maisons sur l'ensemble de la commune, soit une moyenne de 4,15 habitants/maison. Sur ces 320 maisons, 269 se trouvaient à l'intérieur des murs et 51 dans les 17 écarts du terroir. Aussi, la population agglomérée dans les 5,35 ha *intra muros* pouvait être, en 1831, d'environ 1120 habitants, nombre qui ne serait pas excessif pour le Moyen Âge, surtout pour le début du XIV^e siècle. En 1287, la liste de 387 chefs de famille ayant ratifié un acte contenant plusieurs plaintes adressées l'abbé³⁰⁶ irait même dans le sens d'une population plus importante : il est précisé qu'ils constituaient plus des deux tiers des hommes de la ville³⁰⁷. Combien étaient-ils alors au total : 500, 600 ? Dans cet ordre d'idée, lors de la première révision des feux intervenue en 1360, la communauté de Lagrasse recensait 301 feux fiscaux. La plupart des communautés des pays d'Aude ont perdu entre la moitié et les deux-tiers de leurs feux en passant du comptage de feux réels à celui de feux fiscaux dès les années 1360³⁰⁸. On peut donc supposer que Lagrasse aurait eu 700 ou 800 feux réels dans les premières décennies du XIV^e siècle, ce qui correspondrait bien avec la liste de

³⁰³ FONDS-LAMOTHE L.-H., *Notice historique...*, *op. cit.*, p. 912.

³⁰⁴ WOLFF Philippe, *Les estimes toulousaines des XIV^e et XV^e siècles*, Association Marc Bloch, Toulouse, 1956, 333 p., p.53-54.

³⁰⁵ AD Aude, 4 E 8/CC 1, *estimes de la ville d'Alet, 1551*.

³⁰⁶ AD Aude, H 153, acte de l'assemblée générale des habitants de Lagrasse, 2 mai 1287.

³⁰⁷ [...] *qui faciebant numerum duarum partum et amplius hominum dicte ville* [...] AD Aude, H 153, *Acte de l'assemblée générale...*, 2 mai 1287, ligne 31.

³⁰⁸ Narbonne est passée de 7000 feux réels en 1344 à 2500 feux fiscaux en 1366, soit une division par 2,8 (BOURIN-DERRUAU M., *Villages médiévaux...*, *op. cit.*, t. 2, p. 216). ; Montréal de 1022 feux réels en 1314 à 383 feux fiscaux en 1369, soit une division par 2,7 (MAHUL A., *Cartulaire...*, *op. cit.*, vol. 3, p. 340) ; parmi les communautés de moindre importance, Saint-Martin-le-Viel est passée de 142 feux réels en 1325 à 57 feux fiscaux en 1365, soit une division par 2,5 (MAHUL A., *Cartulaire...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 219).

1287 et une population supérieure à 3000 habitants ; on pourrait alors raisonnablement imaginer que le bourg *intra muros* ait pu accueillir 2000 à 2500 habitants.

D'après ces données, les trois bourgs d'Alet, Caunes et Lagrasse ont pu accueillir à l'intérieur de leurs murs, sur des superficies à peu près comparables, des populations de l'ordre du millier d'habitants, peut-être jusqu'à deux fois plus à Caunes et à Lagrasse – il faut dire que les espaces urbains de ces deux derniers apparaissent, pour la période médiévale, plus denses que celui d'Alet où la partie orientale en terrasse n'a visiblement jamais été occupée par des maisons. Il s'agissait alors de véritables villes, sans doute parmi les plus peuplées des pays d'Aude après les grandes villes de Narbonne, Carcassonne et Limoux.

2.3.2. *Les terroirs, un des indicateurs de la démographie ?*

Caunes, directement en contact avec les riches terres de la plaine audoise, n'a pas dû faire face aux mêmes problèmes d'approvisionnement qu'Alet et Lagrasse, situées dans d'étroits vallons au milieu de zones montagneuses peu fertiles. En effet, de lourds aménagements ont dû être réalisés dans ces deux vallons afin de compenser la faible quantité de terres immédiatement disponibles, pour augmenter la surface cultivable et intensifier la production. Les terrassements ont ainsi porté l'exploitation des terroirs jusqu'aux cimes des vallons, créant des paysages entièrement artificiels, encore remarquables sur les cartes postales du début du siècle dernier (fig. 41 et fig. 42).

En 1831, alors que la commune de Lagrasse avait 1327 habitants, les terrassements permettaient de disposer d'à peine plus de 210 ha de terres dans le vallon (fig. 43). Carine Calastrenc a identifié de nombreux murs de terrassement en analysant la photographie aérienne de 1948, dans un contexte de paysage en transition où les terrains cultivés reculaient au profit des friches³⁰⁹. Il est probable que les paysages pelés et terrassés tels qu'on pouvait encore les voir il y a 70 ans – et qui n'ont évoqué « rien d'agréable » à Claude-Joseph Trouvé lorsqu'il est arrivé à Lagrasse en 1818³¹⁰ – se rapprochaient de la situation médiévale, lorsque la population était au moins aussi nombreuse qu'au XIX^e siècle.

Par ailleurs, la construction de canaux de dérivation par les religieux à Alet et à Lagrasse, mais aussi à Caunes, a déterminé des bandes de cultures irrigables directement à proximité des bourgs et exploitées comme jardins par les habitants³¹¹. Monique Bourin a

³⁰⁹ CALASTRENC Carine, « Traitement et exploitation des photographies aériennes de l'IGN de 1948 », POUSTHOMIS-DALLE N. (coord.), *Lagrasse (Aude)...*, Rapport intermédiaire 2014, *op. cit.*, vol. 1, p. 236-257.

³¹⁰ TROUVÉ C.-J., *Description générale...*, *op. cit.*, p. 201.

³¹¹ À Alet, le toponyme « les Hortes » sur le cadastre de 1829 révèle le type de culture qu'on y pratiquait. À Lagrasse, un texte de 1212 atteste de la culture des terres situées « entre deux eaux » par les habitants :

montré qu'à partir des années 950-1050, les campagnes furent transformées par « l'urbanisation des territoires ruraux », c'est-à-dire l'intensification de l'exploitation des terres les plus proches des agglomérations, après que les seuls gains de production avaient reposé sur l'augmentation des défrichements, notamment par les établissements monastiques, jusqu'aux années 950³¹². Les monastères et leurs bourgs naissants et croissants n'ont visiblement pas échappé à cette règle.

2.3.2.1. *Les limites de la production des terroirs d'Alet et de Lagrasse*

Pour Robert Fossier, la couverture des besoins en céréales des 20 000 habitants de la ville d'Amiens au XIII^e siècle – 8000 tonnes par an – nécessitait le contrôle de 16 000 à 20 000 ha de terres, soit un rayon de 15 à 18 km autour de la ville, sachant que les terres de cette région étaient plutôt riches³¹³. À la fin du XIII^e siècle à Toulouse, ville peuplée de 35 000 habitants environ, Quitterie Cazes et Jean Catalo ont montré que le *dex*, territoire soumis à l'autorité des consuls de la ville, les capitouls, s'étendait sur un rayon de 12 km autour de Toulouse, soit environ 14 000 ha de terres fertiles de la vallée de la Garonne³¹⁴ ; la viguerie couvrait, quant à elle, une superficie d'environ 22 500 ha pour un rayon de près de 16 km³¹⁵.

Dans les espaces pré-montagneux où se trouvent Alet et Lagrasse, les rendements agricoles sont considérés comme très médiocres et peu productifs au XIX^e siècle³¹⁶. Leurs terres furent les premières à être abandonnées après la révolution agricole des « Trente glorieuses », même avant 1948 à Lagrasse, au profit de celles de la plaine de l'Aude. Aussi, les terroirs des deux bourgs monastiques n'auraient jamais eu la capacité de nourrir à eux seuls des agglomérations très peuplées, même si on ne peut prendre en compte, dans le cadre

PAILHÈS C., Recueil..., op. cit., acte 98, p. 106 ; AD Aude, H 9, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert B, XVI^e siècle, f^o 27².

³¹² BOURIN-DERRUAU M., *Villages médiévaux...*, op. cit., vol. 1, p. 95 et p. 105.

³¹³ FOSSIER Robert, *Histoire de la Picardie*, Privat, Toulouse, 1974, 458 p., p. 123.

³¹⁴ Pour plus de précisions sur le *dex* et sa réalité médiévale : MOUSNIER Mireille, BILLY Pierre-Henri, « *Dura lex, sed dex !* De la borne au territoire, variations sur le dex du XII^e au XV^e siècle », CURSENTE Benoît, MOUSNIER Mireille (dir.), *Les territoires du médiéviste*, PUR, Rennes, 2005, p. 235-268. Les auteurs précisent que « Le *dex* tend à être une zone d'usage exclusif au profit d'un seul groupement. Il est une unité spatiale. Cette étendue de terre appropriée par une communauté agricole, plus ou moins complètement exploitée, généralement continue et délimitée, aux possibilités agraires variées et complémentaires, répond très précisément au finage cher aux géographes. » *Id.*, p. 253.

³¹⁵ CATALO Jean, CAZES Quitterie (dir.), *Toulouse au Moyen Âge, 1000 ans d'histoire urbaine*, Loubatières, Portet-sur-Garonne, 2010, 270 p., p. 48.

³¹⁶ « Les mauvaises terres sont celles que renferment toutes les Corbières, dont le sol escarpé, pierreux, et aride, est peu propre à l'agriculture, et dont les produits suffisent à peine à la nourriture et à l'entretien d'un petit nombre d'habitants ; les montagnes de l'arrondissement de Limoux, et la Montagne-Noire, en exceptant quelques parties situées au sommet, et le fond des vallons resserrés où les terres sont grasses et abondantes. » TROUVÉ C.-J., *Description générale...*, op. cit., p. 464.

de cette étude, d'autres paramètres qui ont pu entrer en jeu, comme l'optimisation des espèces cultivées vers du quantitatif. Par conséquent, si les sites d'implantation ont d'abord été propices à l'essor des communautés religieuses et au regroupement des hommes, ils ont sans doute par la suite contrarié le développement des bourgs, limité par les ressources qu'offraient les terroirs proches qui ne pouvaient accompagner une croissance démographique trop soutenue. Il faut chercher dans l'exploitation de terroirs plus lointains l'explication partielle du développement des bourgs monastiques qui ont pu être, nous l'avons vu, bien peuplés au Moyen Âge.

2.3.2.2. *Le contrôle des terroirs à proximité*

Jean-Pierre Devroey a montré, à partir de l'étude des polyptiques carolingiens, que les grandes abbayes de Prüm et de Saint-Germain-des-Prés centralisaient les récoltes d'une partie de leurs dépendances et des terroirs sous leur directe, en s'appuyant sur un réseau de transport particulièrement bien organisé, et revendaient les surplus sur les marchés locaux³¹⁷ – l'abbaye de Prüm avait d'ailleurs réussi à créer un véritable réseau de marchés locaux dans ce but, grâce à un droit accordé par Charles-le-Simple en 920. Pour Judicaël Petrowiste, tous les surplus domaniaux n'étaient pas nécessairement centralisés : il révèle l'exemple des grains de l'évêque de Carcassonne qui étaient aussi vendus à... Lagrasse, à 25 km de sa *Civitas*³¹⁸.

À Alet, Charles Peytavie a montré que l'abbaye avait plus d'une douzaine de possessions dans le bassin limouxin au milieu du XII^e siècle, dans un rayon d'environ 15 km (fig. 44). Presque toutes étaient situées sur les principaux axes de circulation, ce qui lui permettait de contrôler de surcroît les accès à la ville de Limoux, sauf par l'est après la perte définitive de l'abbaye de Saint-Polycarpe en 1160³¹⁹.

L'analyse par Jean Blanc du *Mémoire des recettes et dépenses* de l'abbaye de Lagrasse pour l'année 1351 offre par ailleurs un bon exemple de centralisation des récoltes pour le XIV^e siècle. En effet, une grande partie des céréales provenant des terroirs voisins et plus lointains où elle était possessionnée arrivaient directement à l'abbaye³²⁰. Après avoir couvert les besoins du monastère et payé certaines rentes et échanges avec les céréales – notamment à

³¹⁷ DEVROEY J.-P., « Les services de transport à l'abbaye de Prüm ... », *op. cit.*, et DEVROEY J.-P., « Un monastère dans l'économie... », *op. cit.*

³¹⁸ PETROWISTE J., *Naissance et essor...*, *op. cit.*, p. 503.

³¹⁹ PEYTAVIE Charles, *La paroisse dans le bassin Limouxin au Moyen Âge, l'église Saint-Martin de Limoux (Aude)*, Mémoire de maîtrise sous la dir. de M. Fournié, UTM, 1996, 171 p., p. 29.

³²⁰ Sont principalement mis à contribution les terroirs de Prats (1,8 km par les routes anciennes), Ribaute (3 km), Tournissan (3,9 km), Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse (6 km), Villemagne (6,6 km), Montlaur (7,8 km), Thézan (11,6 km), Saint-Couat, Comigne (13,5 km), Foncouverte (13,8 km) – où le toponyme « Le chemin de Lagrasse », au sud de la commune, est révélateur de l'attraction de l'abbaye –, Malviès et Cépian (tous deux à plus de 45 km). BLANC Jean, *L'abbaye de Lagrasse...*, *op. cit.*, p. 191.

des habitants du bourg, ce qui contribuait donc à son approvisionnement –, l'abbé était autorisé par la communauté à vendre les surplus : 702,5 setiers de froment et 356 setiers d'orge en 1351 par exemple³²¹. Il en va de même pour les autres denrées, transformées ou non, dont les excédents étaient vendus dans la ville, parmi lesquelles le vin et l'olive³²².

S'il est difficile d'apprécier les quantités effectivement écoulées sur les marchés locaux de cette façon³²³, plusieurs sources soulignent ces échanges de matières premières ou de produits transformés entre religieux et habitants. D'après la charte de coutumes de 1287, l'abbaye était la seule à pouvoir vendre son vin dans le bourg au mois de mai, disposition lui permettant d'écouler ses réserves sans préjudice de la concurrence. Les habitants avaient alors obtenu qu'elle cesse de le faire à des prix arbitraires, sans correspondance avec les cours des mois précédents³²⁴. Par ailleurs, Françoise Merle d'Aubigné a montré, à partir de l'étude des registres du notaire Nicolas de Calidis (1391-1411), que des boulangers de Lagrasse se fournissaient directement en blé à l'abbaye³²⁵ et une sentence arbitrale prononcée par l'évêque d'Albi en 1476, à propos d'un conflit sur les droits de pêche dans l'Orbieu, contient le récit très détaillé d'une révolte des habitants du bourg contre les religieux un siècle plus tôt, dont un passage retient particulièrement l'attention. Les moines, retranchés dans leur enclos, subissaient les assauts de femmes en colère :

« Aussi [les femmes du bourg] tirèrent dedans les murs dudit monastère ung grant nombre de pain, lequel pain avoyent, lesdites femmes, par force et violence, ousté et prins dedans la mayson dung hostellier de la dita villa, et ce faysoient pour ce quil avoyt achapté ledit pain dung serviteur desdits religieux. »

Il ne fait ici aucun doute que les habitants du bourg pouvaient se fournir en produits transformés auprès de l'abbaye.

Se fonder sur les chiffres de la seule année 1351 à travers le *Mémoire* de l'abbaye ou sur les rares mentions directes ou indirectes d'échanges contenues par ailleurs ne permet pas de généraliser, mais il faut garder à l'esprit que ce système a compensé le déficit des terroirs proches et contribué à un meilleur approvisionnement des villes, et donc à leur croissance, bien qu'il soit impossible de savoir dans quelle proportion. Ne voit-on pas dans l'exploitation des terroirs sous la directe des abbés, la centralisation des récoltes et la vente des surplus aux

³²¹ *Id.*, p. 194-196.

³²² *Id.*, p. 203-205.

³²³ La congestion du marché de Lagrasse au début du XIV^e siècle évoquée par les consuls de la ville semble révélatrice de l'afflux de denrées et de produits, de marchands et de consommateurs, dans le bourg à cette époque.

³²⁴ PETROWISTE J., *Naissance et essor...*, *op. cit.*, p. 504.

³²⁵ MERLE D'AUBIGNÉ F., *La vie quotidienne...*, *op. cit.*, p. 93. AD Aude, 3 E 1533, f^o 69 v.

habitants, se dessiner, certes dans une moindre mesure, une zone de contrôle similaire à celle décrite par Robert Fossier pour Amiens, ou au *dex* de Toulouse ? À la différence près que dans les bourgs monastiques, les abbés étaient les intermédiaires – qui prenaient donc leur part – entre ces terroirs et les habitants.

Quoi qu'il en soit, il est évident que les bourgs n'ont pas appuyé leur développement sur une production agricole considérable, notamment à cause du manque de terre à cultiver, mais qu'ils étaient avant tout devenus de grands centres de consommation, sans doute dès le Moyen Âge central ; villes de services dont les activités principales étaient la production artisanale, voire industrielle, le commerce, l'administration. Aussi, ce n'était pas dans leur espace périurbain géographique, c'est-à-dire les terroirs contigus des agglomérations, qu'ils prélevaient l'essentiel de leurs ressources³²⁶, mais dans un espace périurbain défini dans un sens plus large : celui de l'espace de l'approvisionnement qui correspondait au moins en partie aux possessions des abbayes.

2.4. L'affirmation des bourgs monastiques : l'influence locale et régionale

À travers le réseau de l'abbaye, on commence à voir que le bourg de Lagrasse était déjà bien intégré dans les circuits locaux et régionaux. Au niveau économique, Gilbert Larguier a déjà montré l'intégration des trois bourgs monastiques étudiés dans les circuits commerciaux du Midi : Alet, Caunes et Lagrasse produisaient des draps qui s'exportaient et qu'on pouvait trouver, par exemple, sur les marchés narbonnais ou sur ceux d'Arles³²⁷. Pour mieux comprendre l'importance et l'influence des trois bourgs monastiques dans leur région, d'autres approches peuvent être tentées. La première se fonde sur une comparaison des nombres de feux fiscaux des communautés de la région, qui pourraient être un révélateur d'une certaine influence des bourgs. Pour approfondir cette étude, c'est une fois de plus à Lagrasse que la documentation est suffisamment solide : une correspondance de 1348 concernant la peste, entre le viguier de Narbonne et les jurats de Gérone, indique que le bourg monastique était bien intégré dans le réseau des communications régionales et les registres du

³²⁶ Les habitants avaient bien quelques jardins dans ces terroirs, près des remparts et dans les fossés en temps de paix. Si pour les habitants qui les possédaient, ces jardins pouvaient fournir une part non négligeable de leur alimentation, leur surface totale semble relativement faible par rapport au nombre d'habitants de l'agglomération au Moyen Âge et, plus globalement, ils devaient constituer avant tout un complément à l'approvisionnement du bourg.

³²⁷ LARGUIER Gilbert, *Le drap et le grain en Languedoc : Narbonne et Narbonnais, 1300-1789*, Presses universitaires de Perpignan, 1996, 3 vol., 1366 p., vol. 1, p. 206.

notaire Nicolas de Calidis, de la fin du XIV^e siècle-début du XV^e siècle, mettent en valeur son implantation dans de nombreux villages alentours.

2.4.1. *Les feux fiscaux du XIV^e siècle : un marqueur du rayonnement ?*

2.4.1.1. *Comment exploiter les feux fiscaux ?*

Dans ses travaux sur les villages médiévaux en Bas-Languedoc, Monique Bourin a effectué une comparaison du nombre de feux réels de toutes les communautés recensées en 1344 sur le territoire de la viguerie de Béziers³²⁸. Nous ne disposons pas de recensement systématique de feux à cette date sur notre zone d'étude : les séries à peu près complètes les plus anciennes sont tardives, principalement des années 1370, et sont issues de révisions, ou « réparations », consacrant le dénombrement des feux fiscaux³²⁹, prenant en compte d'autres critères que la démographie, au détriment des feux réels³³⁰. Les nombreuses révisions effectuées en Languedoc entre 1360 et 1398 par l'administration royale tendent à confirmer ce basculement : beaucoup de communautés ont subi au moins deux révisions, souvent très fortes et dans un intervalle de temps très rapproché. Il n'est pas rare que le nombre de feux soit divisé par deux en dix ans et parfois même d'une année sur l'autre³³¹, ce qui peut difficilement se justifier par la seule diminution brutale du nombre d'habitants. L'exemple de Saint-Guilhem-le-Désert (34) montre l'écart qui peut exister entre feux fiscaux et feux réels : passée de 39 à 33 feux en 1384, cette communauté n'en avait plus que 22 en 1387, alors qu'un compoix de 1392 enregistrait 130 chefs de feu³³². Les feux peuvent donc être considérés comme fiscaux, car d'autres critères que la démographie entraînent visiblement en jeu dans un calcul dont la subtilité nous échappe : le nombre d'habitants, bien sûr, mais aussi

³²⁸ BOURIN-DERRUAU M., *Villages médiévaux...*, *op. cit.*, vol. 2, p. 211-219.

³²⁹ Sauf mention contraire, les données fournies dans cette étude proviennent du recueil des *Ordonnances des rois de France de la troisième race*. Pour les années 1355-1363 : 3^e volume ; 1364-1366 : 4^e vol. ; 1367-1373, 5^e vol. ; 1374-1382 : 6^e vol. ; 1383-1394 : 7^e volume. G. Langlois a eu l'obligeance de me communiquer un catalogue inédit de sources sur la fiscalité royale de la sénéchaussée de Carcassonne qu'il avait dressé dans les années 1990 pour l'Association de Sauvegarde du Château de Termes « Termes en Termenès ». Il estime que les listes publiées dans les *Ordonnances des rois de France* sont souvent fautives quant à l'orthographe des noms propres et à l'identification des localités. Aussi serait-il nécessaire à l'avenir, pour mieux valider l'étude des feux fiscaux, de reprendre la totalité des sources originales conservées aux AN et à la BnF.

³³⁰ M. Bourin situe ce basculement après la grande Réformation des années 1360. BOURIN-DERRUAU M., *Villages médiévaux...*, *op. cit.*, vol. 2, p. 212.

³³¹ À titre d'exemple, Narbonne, qui avait encore 7000 feux lors du dénombrement de 1344 (*Id.*, p. 216) n'en avait plus que 2500 en 1366 et seulement 873 en 1378. Montréal avait 1022 feux en 1314 (MAHUL A., *Cartulaire...*, *op. cit.*, vol. 3, p. 340), 383 en 1369 et seulement 200 en 1377. Limoux est passé de 807 feux en 1372 à 504 en 1381. Caunes a subi deux réparations en deux ans : 95 feux en 1377, seulement 55 en 1378. Dans ce même intervalle, Conques était passé de 51 à 25 feux, Villalier de 25 à 14, Espérazza de 16 à 6. Au contraire, Alet était passé de 45 feux en 1372 à 77 en 1377 et Cailhau de 12 feux en 1373 à 24 en 1377.

³³² CHALLET Vincent, « La réalité du prélèvement fiscal en Languedoc à la fin du Moyen Âge : le cas de Saint-Guilhem-le-Désert », *Écritures de l'espace social, mélanges d'histoire médiévale offerts à Monique Bourin*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2010, 720 p., p. 557-573, p. 559 et 565.

leur niveau de richesse et l'aptitude des communautés à négocier la réparation avec l'administration royale. Sur ce dernier point par exemple, Maurice Scellès reconnaît que les 460 feux fiscaux de Cahors en 1377 révéleraient d'abord le succès des négociateurs envoyés par la cité³³³.

On ne peut dégager de quelconques statistiques démographiques sur une base aussi incertaine et il faut considérer les feux fiscaux pour ce qu'ils sont : un outil utilisé par l'administration pour déterminer la capacité fiscale des communautés soumises à l'impôt. C'est uniquement en ce sens qu'ils peuvent aujourd'hui constituer un outil non négligeable de comparaison entre ces communautés, lorsque nous disposons de séries suffisamment complètes à des dates très rapprochées : le nombre de feux fiscaux apparaît alors à la fois comme un reflet de la vitalité démographique et de la prospérité économique d'une communauté et donc, plus généralement, de son attractivité et de son influence au niveau local et régional.

L'étude a été arbitrairement restreinte aux limites actuelles du département de l'Aude : cet espace permet déjà de situer les bourgs d'Alet, de Caunes et de Lagrasse dans leur contexte régional. Par ailleurs, prendre en compte l'ensemble des communautés des anciens pays d'Aude aurait représenté une masse de données trop importante à gérer dans le cadre de cette étude, mais il serait intéressant dans un second temps d'élargir la zone même au-delà des pays d'Aude, sur l'ensemble du Languedoc³³⁴. Seule la période allant de 1360 à 1383 a été retenue : c'est durant cette période que la presque totalité des communautés considérées a été révisée, parmi lesquelles Alet (en 1372 et 1377), Caunes (en 1377 et 1378) et Lagrasse (en 1360 et 1377). Toutes les données ont été intégrées dans une base de données géoréférencée sous le logiciel ArcGIS pour fournir plusieurs niveaux de comparaisons : nombre de feux absolu de chaque communauté, densité, pourcentage par rapport au total. L'enregistrement des données sous SIG permet une restitution cartographique de tous ces éléments.

Dans la zone d'étude, qui compte actuellement 438 communes, 310 communautés ont fait l'objet d'au moins une révision de feux entre 1360 et 1383³³⁵, parmi lesquelles 83 en ont

³³³ SCELLÈS M., *Cahors...*, *op. cit.*, p. 37. L'auteur préfère retenir les 687 feux d'un acte de 1395.

³³⁴ La série de révisions de la fin du XIV^e siècle serait suffisamment complète dans tous les diocèses du Languedoc pour mener une telle étude.

³³⁵ Ce chiffre doit être nuancé, car il évoque ici les communes dans leurs limites actuelles. Certaines communautés du XIV^e siècle ont désormais fusionné et il a fallu retrouver, dans la mesure du possible, les unités d'origine. Je me contente ici de donner quelques exemples. La communauté de Gasparets (révisée à 5 feux) se trouve actuellement dans la commune de Boutenac (15 feux) : la base de données enregistre donc 20 feux pour la commune actuelle de Boutenac. De même, les 8 feux de Donos ont été fusionnés avec les 10 feux de Thézand-Corbières, commune dans laquelle elle se trouve désormais ; Védilhan (5 feux) est fusionnée avec Moussan (38 feux), soit 43 feux. Ce travail de reconnaissance des fusions est facilité par « l'index des communes

subi au moins deux. Pour celles-ci, seule la dernière a été retenue pour aborder la situation telle qu'elle apparaissait au terme de cette série qui a duré 23 ans jusqu'en 1383. À cette date, 7672 feux étaient répartis entre les 310 communautés (fig. 45), soit une moyenne de 25 feux par communauté. La médiane se situait entre dix et onze feux³³⁶ et la majorité des communautés avait un faible nombre de feux³³⁷.

2.4.1.2. Les secteurs accidentés moins représentés

En 1383, la densité moyenne des feux, en prenant uniquement en compte les 310 communautés révisées (fig. 46), était de 1,62 feux/km². Trois secteurs de densité se distinguaient :

- les plus fortes densités, supérieures à 3,5 feux/km², sont observées le long du fleuve d'Aude, que ce soit dans la haute vallée ou dans la basse plaine, autour des grandes cités de Narbonne et Carcassonne et dans la partie occidentale de la zone d'étude, le Lauragais ;
- les communautés de la Montagne Noire, dans les franges nord de la zone d'étude, étaient moins denses, mais elles atteignaient fréquemment 2 feux/km² ;
- la zone montagneuse des Corbières présentait la plus faible densité, généralement inférieure à 0,5 feu/km², rarement supérieure à 1 feu/km².

Avec près de 5 feux/km², Lagrasse était une exception dans les Corbières et même au niveau régional. Alet et ses 3,2 feux/km² faisait partie des communautés les plus denses à l'échelle régionale, mais peinait à se distinguer dans sa zone géographique, la haute vallée de l'Aude, notamment à cause de la proximité de Limoux (15 feux/km²) et de Quillan (3,5 feux/km²). La densité de Caunes, 1,9 feu/km², supérieure à la moyenne régionale, restait trop faible pour faire ressortir cette communauté dans sa zone géographique, entre la Montagne Noire et la plaine de l'Aude.

Le contraste entre la dense vallée de l'Aude et les Corbières clairsemées est encore plus fort en utilisant un autre outil de comparaison : le pourcentage du nombre de feux de chaque communauté par rapport au total, qui traduit la hauteur relative de leur contribution à l'impôt royal (fig. 47). Vingt communautés contribuaient à elles seules pour plus de la moitié du nombre de feux ; elles étaient majoritairement dans les zones les plus denses – en Lauragais et le long du fleuve³³⁸. Les communautés des secteurs de fort relief, la Montagne Noire, les plateaux de la haute vallée de l'Aude et surtout les Corbières, contribuaient rarement à plus de 0,25 %. Lagrasse avec plus de 2 % faisait encore figure d'exception dans

disparues depuis 1790 », ROEDERER Marie-Caroline (dir.), *Paroisses et communes de France, dictionnaire d'histoire administrative et démographique : Aude*, CNRS, Paris, 1979, 557 p.

³³⁶ 168 communautés (soit 52,2 %) avaient onze feux ou moins et 147 (47,4 %) dix feux ou moins

³³⁷ 255 communautés (82,3 %) avaient moins de 25 feux – la moyenne – et 296 (soit 95,5 %) moins de 75.

³³⁸ Avec respectivement plus de 10 % du nombre de feux, Narbonne (11,40 %) et Carcassonne (10,50 %) sont, sans surprise, les communautés contribuant le plus.

les Corbières ; Alet avec 1 % se détachait aussi au niveau local malgré la présence de Limoux (6,6 %) et de Quillan (1 %) ; Caunes avec 0,7 % était au centre d'une zone qui contribuait faiblement, la Montagne Noire, et d'une autre qui contribuait plus fortement, la basse plaine.

2.4.1.3. Nombre de feux absolu : cinq niveaux de communautés

D'après ces données, et sans parler de hiérarchie urbaine, il est possible de classer les communautés selon six degrés relativement larges qui donnent un ordre d'idée de leur capacité fiscale au niveau régional :

- *degré 1* : six communautés de plus de 151 feux, regroupant à elles seules plus du tiers des feux³³⁹ – Narbonne (873 feux), Carcassonne (807 feux), Limoux (504 feux), Castelnaudary (203 feux), Montréal (200 feux) et Lagrasse (158 feux)³⁴⁰ ;
- *degré 2* : 18 communautés entre 51 et 150 feux³⁴¹, principalement dans le Cabardès et le long du fleuve, parmi lesquelles Alet (77 feux), Caunes (55 feux) et le bourg monastique de Montolieu (113 feux) ;
- *degré 3* : 31 communautés en-dessous de 50 feux, mais au-dessus de la moyenne des 25 feux³⁴², surtout près des grandes villes de Narbonne, Carcassonne et Castelnaudary ;
- *degré 4* : 108 communautés entre 11 et 25 feux³⁴³, surtout dans les espaces de montagne où elles constituaient les plus grandes communautés, parmi lesquelles les bourgs monastiques de Saint-Hilaire (20 feux) et Saint-Polycarpe (12 feux) ;
- *degré 5* : 147 communautés en-dessous de la médiane, entre 1 et 10 feux³⁴⁴, surtout dans des secteurs au relief très marqué, dans les hautes Corbières, le Razès et le Pays de Sault, au sud-est de la zone d'étude ;
- *degré 6* : 128 communautés qui n'apparaissent pas dans les révisions des feux des années 1360-1383, soit parce qu'elles étaient alors trop petites et indigentes pour être dotées d'un feu fiscal, soit que l'administration n'ait pas trouvé nécessaire de réviser leur nombre de feux.

2.4.1.4. Éléments de comparaisons à l'échelle locale

Replacée dans son contexte local, Lagrasse avec 158 feux était de loin la plus puissante communauté d'habitants en termes de capacité fiscale : aucune communauté limitrophe n'avait plus de 25 feux en 1383³⁴⁵ (fig. 48). Cependant, le bourg se trouvait à moins de 10 km de Fabrezan, soit à peine plus de 2 heures de marche, qui comptait alors 112

³³⁹ Soit 2745 feux ou environ 36 % du total.

³⁴⁰ Il s'agit aussi des seules communautés à contribuer individuellement pour plus de 2 % du nombre total. Les cinq premières étaient intégrées dans des secteurs de forte densité : Carcassonne et Narbonne dans la plaine de l'Aude, Limoux dans la haute vallée, Castelnaudary et Montréal en Lauragais. Lagrasse apparaissait isolée dans les Corbières, secteur le plus clairsemé de la zone d'étude

³⁴¹ Soit 1307 feux ou environ 17 % du total

³⁴² Soit 1010 feux ou environ 13 % du total

³⁴³ Soit 1755 feux ou environ 23 % du total.

³⁴⁴ Soit 875 feux ou 11 % du total.

³⁴⁵ Montlaur : 22 feux ; Ribaute : 15 ; Saint-Pierre-des-Champs : 11 ; Tournissan : 9 ; Rieux : 8 ; Serviès : 4 ; Caunettes : 3.

feux³⁴⁶. Si l'on fait exception de cette dernière, aucune autre communauté n'était de taille à rivaliser avec Lagrasse jusqu'à Narbonne au nord-est et Carcassonne au nord-ouest, toutes deux à 35 km du bourg monastique, soit une journée de marche par les chemins médiévaux. Fabrezan, dans la plaine de l'Aude, était directement en contact avec le dense réseau routier décrit dans le chapitre précédent, et donc très tourné vers cet espace où l'on arrivait rapidement sur des communautés relativement importantes – Lézignan (66 feux), Argens-Minervois (56 feux)³⁴⁷. Or, en considérant les communautés situées plus à l'intérieur des Corbières, au sud et à l'est, Lagrasse était la plus importante : elle était ainsi la dernière grande communauté en venant de la plaine de l'Aude ou la première en arrivant des Corbières³⁴⁸. Nul doute que le marché de Lagrasse, fort bien détaillé dans une série de documents des années 1315 à 1348, était la grande assemblée commerciale qui drainait toute cette région des basses Corbières : si l'on se fie au nombre de feux, aucune communauté ne pouvait avoir autant d'attraction dans un rayon d'une demi-journée de marche.

La situation à Alet était tout à fait différente : si, très localement, le bourg apparaissait prédominant avec ses 77 feux – les communautés limitrophes avaient majoritairement moins de 10 feux³⁴⁹ –, il se trouvait à seulement 18 km au nord de Quillan, soit une demi-journée de marche, qui comptait 76 feux³⁵⁰, et surtout à seulement 10 km de la grande ville de Limoux et ses 504 feux, à peine plus de 2 h de marche (fig. 49). Le marché d'Alet, réglementé par la charte de coutumes de 1285, devait néanmoins avoir une attraction locale, au moins sur les villages limitrophes. Mais à l'échelle régionale, Alet n'était qu'une communauté relativement grosse parmi les autres de la haute vallée de l'Aude.

Enfin, si Caunes faisait partie des communautés relativement grandes avec ses 55 feux, sa position dans la plaine de l'Aude la mettait directement en concurrence avec les communautés alentours (fig. 50). Elle était intégrée à un espace où la densité de feux était

³⁴⁶ Avant sa deuxième réparation en 1377 qui abaissa le nombre de feux à 158, Lagrasse apparaissait bien plus puissante que Fabrezan avec 301 feux contre 112. Mais alors que 12 ans plus tard Lagrasse subissait sa deuxième réparation à 158 feux, Fabrezan était restée au même niveau. Peut-on voir là une plus grande capacité des habitants de Lagrasse à négocier leur nombre de feux, ou une véritable diminution de sa capacité fiscale, sachant que, dans le même temps, nous le verrons dans les chapitres de la 3^e partie, la ville semblait encore relativement prospère.

³⁴⁷ Lors de la création des départements, Fabrezan fut d'ailleurs rattachée au canton de Lézignan-Corbières dans la plaine de l'Aude et Lagrasse devint chef-lieu d'un canton englobant les communes du Val-de-Dagne à l'est et des basses Corbières au sud.

³⁴⁸ L'absence de données pour les communautés de Talayran et de Villerouge-Termenès, au sud-est de Lagrasse ne doit pas perturber ce constat. En effet, si l'on se réfère à l'espace urbain de ces deux villes, moins d'un hectare à chaque fois, il devait s'agir de communautés bien plus petites que Lagrasse (5,35 ha au XIV^e siècle) et même de Fabrezan (près de 3 ha).

³⁴⁹ Roquetaillade : 9 feux ; Conilhac et Véraza : 4 ; Magrie : 11 ; Vendémies : 1 ; Cournanel : 8 ; Luc : 18 ; Montazels : 5 ; Antugnac : 6.

³⁵⁰ Quillan avait même 175 feux entre 1373 et 1381 alors qu'Alet n'en avait que 45 entre 1372 et 1377.

déjà assez importante et ne s'en détachait pas par une densité exceptionnelle. Elle était ainsi moins grande que Laure (74 feux), limitrophe au sud, qu'Azille (79 feux) à 10 km au sud-est et, bien sûr, que Carcassonne (807 feux), seulement 18 km au sud-est, soit à peine une demi-journée de marche. Caunes était toutefois plus importante que les communautés situées au nord, vers la Montagne Noire. Mais cette importance était très relative, car ces communautés avaient souvent plus de 10 feux³⁵¹.

Alors que Caunes se trouvait dans un espace relativement dense, directement connectée au réseau routier de la plaine de l'Aude et assise sur de bonnes terres, elle ne se distinguait pas des autres communautés alentours et, surtout, restait beaucoup moins dense qu'Alet et que Lagrasse, pourtant dans des régions peu propices à l'agriculture. Au premier abord, cette situation peut paraître paradoxale. Elle s'explique pourtant par les structures médiévales du peuplement languedocien : le Minervois, région de Caunes, peut ainsi être assimilé à un secteur d'urbanisation au maillage resserré, similaire à celui décrit par Monique Bourin dans le Biterrois³⁵². Un contexte propice au développement des communautés a conduit à un peuplement dense, regroupé en gros villages peu distants les uns des autres et de taille comparable. Au contraire, avec leur relief accidenté et leurs terres médiocres, les Corbières n'ont pas été le théâtre d'un important développement du peuplement médiéval. Lagrasse a su se démarquer grâce à la variété de son économie, sans doute héritée de la diversité sociale des habitants fixés près de l'abbaye et des activités générées par l'établissement, qui sont rapidement devenues celles du bourg et ont augmenté son attractivité dans une région au peuplement lâche. Exceptionnellement prospère par rapport aux communautés de sa région, Lagrasse n'avait finalement pas de concurrente directe. Alet se situait à mi-chemin entre les situations de Caunes et de Lagrasse : les derniers gros villages et petites villes se côtoyaient dans la moyenne vallée de l'Aude avant le relief des Pyrénées et sa zone de faible densité. Malgré l'importance de Quillan et surtout de Limoux, Alet a réussi à s'imposer comme une véritable petite ville dans ce secteur et le pôle d'attraction des communautés limitrophes, peut-être pour les mêmes raisons que Lagrasse.

2.4.1.5. *L'évolution à la période moderne : la situation en 1709*

Le dénombrement des feux réalisé par Claude-Marie Saugrain en 1709 ouvre la perspective sur l'évolution du nombre de feux. Feux réels, ils recouvrent une dimension démographique plus évidente que les feux fiscaux du XIV^e siècle. Aussi, la comparaison brute

³⁵¹ Villeneuve-Minervois : 18 feux ; Lespinassière : 15 ; Cabrespine : 13 ; Castans : 12 ; Pradelles-Cabardès : 8.

³⁵² BOURIN-DERRUAU M., *Villages médiévaux...*, op. cit., vol. 1, p. 21.

des chiffres n'est pas tout à fait pertinente, puisque seul le nombre de chefs de famille est comptabilisé, la dimension économique des feux fiscaux étant écartée. Il faut donc garder à l'esprit ce paramètre pour utiliser les données issues du recensement de 1709. La méthodologie suivie a été la même que pour 1383 : travail de reconnaissance des communautés ayant fusionné³⁵³ et enregistrement des données dans un SIG commun pour faciliter l'analyse.

Dans les limites du département de l'Aude, 38851 feux réels étaient répartis entre 387 communautés (fig. 51), soit une moyenne de 100 feux par communauté, une médiane fixée à 62 feux et une densité de 6,8 feux/km² (fig. 52). Chaque communauté contribuait en moyenne à hauteur de 0,26 % par rapport au total (fig. 53).

Les cinq communautés les plus importantes étaient les mêmes qu'en 1383, bien que Carcassonne (2725 feux) fût passée devant Narbonne (2098 feux). Suivaient, dans le même ordre qu'en 1383, Limoux (1054 feux), Castelnaudary (1015 feux) et Montréal (663 feux). Au niveau régional, la comparaison montre qu'Alet, Caunes et Lagrasse étaient restées parmi les communautés les plus importantes, mais que leur puissance relative s'était affaiblie depuis 1383. Lagrasse avait été reléguée en 18^e position avec seulement 233 feux³⁵⁴, Alet à la 38^e place (13^e en 1383) avec 178 feux, Caunes à la 43^e place (23^e en 1383) avec 169 feux.

Ce déclassement pourrait s'expliquer par deux phénomènes : la population des trois bourgs a augmenté moins vite que la moyenne des autres communautés entre 1383 et 1709 ; les trois bourgs, surtout Lagrasse, étaient bien plus riches que la moyenne en 1383 et la perte de ce paramètre dans le calcul de 1709 – qui ne se fondait plus que sur le nombre de chefs de famille – a fait chuter leur position dans le classement. Néanmoins, cette dernière hypothèse est à relativiser, car au niveau de la zone d'étude, on retrouve les mêmes contrastes entre les différentes régions : la vallée de l'Aude, haute et basse, et le Lauragais sont les deux secteurs

³⁵³ Par exemple pour Carcassonne, le chiffre de 2725 feux est le résultat de l'addition des feux de la Cité (604), des paroisses de Saint-Michel (926 feux) et Saint-Vincent (1177 feux) ainsi que de la communauté de Gougens (18 feux), aujourd'hui hameau sur un petit promontoire au nord de la ville. D'autres cas sont plus délicats, comme celui de Villeneuve-les-Corbières, qui n'est devenue une commune indépendante de Cascastel-les-Corbières qu'à la fin du XIX^e siècle. Pourtant, les deux communautés avaient été révisées indépendamment en 1377. La série de 1709 ne fournit aucun chiffre pour Villeneuve-les-Corbières : les données de Cascastel-les-Corbières englobaient sans doute les deux communautés. Pour rester fidèle à la situation du XIV^e siècle, il m'a semblé préférable de conserver les limites des deux communautés telles qu'elles apparaissent encore aujourd'hui et de ne pas renseigner Villeneuve-les-Corbières pour l'année 1709, plutôt que de fusionner les deux territoires sur la carte.

³⁵⁴ Elle était sixième en 1383 avec 158 feux. Sur les douze communautés qui s'intercalaient en 1709 entre Montréal et Lagrasse, cinq n'avaient pas été recensées en 1383. Pour les sept autres, certaines comme Conques-sur-Orbiel et Routier ont pris une grande importance entre 1383 et 1709, passant respectivement de la 57^e à la 12^e place et de la 53^e à la 14^e place.

où le nombre de feux et leur densité étaient encore les plus forts en 1709 et les Corbières apparaissaient toujours comme le secteur le plus clairsemé.

Au niveau local, la situation relative d'Alet, 178 feux, avait évolué entre 1383 et 1709. Elle était toujours parmi les communautés importantes de la haute vallée de l'Aude, entre la ville de Quillan qui avait désormais deux fois plus de feux qu'elle (366 feux) et la grande ville de Limoux, mais les villages limitrophes ont eu tendance à avoir une croissance moyenne du nombre de feux supérieure à la sienne et l'ont parfois même dépassée (203 feux à Espéraza).

Quant à Caunes (169 feux), si elle pouvait encore prétendre à une certaine importance en 1383, surtout par rapport aux communautés situées plus au nord, elle se retrouvait définitivement fondue dans son environnement en 1709. Elle était de la même taille que les deux communautés limitrophes de Laure (164 feux) et Peyriac-Minervois (167 feux). Citou, limitrophe au nord, avait 108 feux et Villeneuve-Minervois, à l'ouest : 93. Plus loin, les communautés relativement faibles au nord de Caunes en 1383 avaient pris de l'ampleur en 1709 : 110 feux à Pradelles-Cabardès, 125 à Castans, 158 à Lespinassière. À proximité, les communautés de Rieux-Minervois et de Conques-sur-Orbiel ont émergé entre 1383 et 1709, s'établissant respectivement à cette dernière date à 227 et 335 feux.

Enfin, concernant Lagrasse, même si la communauté a perdu de son importance relative au niveau régional et que son nombre de feux a progressé moins vite que les communautés limitrophes, le bourg avait encore en 1709 le plus grand nombre de feux et faisait toujours figure d'exception dans les Corbières³⁵⁵.

Au début du XVIII^e siècle, on observe finalement, dans les limites de la zone d'étude, une tendance au regroupement de la population dans la vallée de l'Aude et le Lauragais au détriment des zones montagneuses comme les Corbières – même Lagrasse n'a pas échappé à ce mouvement. Il s'agit d'une tendance longue qu'on peut observer jusqu'à nos jours³⁵⁶.

2.4.1.6. *Pas de spécificité des bourgs monastiques en pays d'Aude ?*

En pays d'Aude, d'un bourg monastique à l'autre, le nombre de feux est extrêmement variable : en 1383, Lagrasse et Montolieu étaient parmi les dix premières communautés, après les villes de Narbonne, Carcassonne et Limoux et au même titre que des bourgs castraux comme Fabrezan et Castelnaudary ; Alet et Caunes faisaient encore partie des agglomérations les plus importantes, mais Saint-Hilaire et surtout Saint-Polycarpe et Joucou apparaissaient

³⁵⁵ Nous pourrions voir dans l'attribution du chef-lieu de canton à Lagrasse en 1790 l'exemple du poids qu'avait encore la communauté dans son environnement, bien qu'il ne faille pas sous-estimer aussi la dimension politique de ces choix au lendemain de la Révolution.

³⁵⁶ ROEDERER M.-C. (dir.), *Paroisses et communes de France...*, op. cit., p. 276.

comme de petites communautés fiscales dans la région. La capacité fiscale des bourgs monastiques n'est donc pas corrélée avec la puissance des abbayes : l'abbaye de Lagrasse a certes été l'une des plus puissantes du Midi de la France, mais celles de Montolieu, de Caunes et de Saint-Hilaire, peut-être même d'Alet, ont toutes eu une importance à peu près équivalente, qui ne correspond pas avec la capacité fiscale des habitants de ces bourgs en 1383. Ces données fournissent les premiers indices d'une forme d'autonomie des agglomérations par rapport aux abbayes au Moyen Âge : le nombre et la prospérité des habitants ne semblent pas complètement liés à la présence des puissants établissements religieux.

Néanmoins, le cas de Lagrasse pourrait bien nuancer ce dernier constat. Situé dans un secteur pré-montagneux peu propice à l'agriculture, relativement éloigné des grands axes de circulation du littoral méditerranéen et de la plaine de l'Aude, le bourg monastique est parvenu à devenir l'une des plus grandes villes des pays d'Aude et apparaissait en 1383, au niveau local, comme un îlot de forte densité au milieu de la zone très lâche des Corbières. Le nombre et la prospérité des habitants de Lagrasse révélés par le nombre de feux au XIV^e siècle, peuvent sans doute être mis en relation avec son économie diversifiée – héritée de la diversité sociale de sa population d'origine fixée près de l'abbaye et des nombreuses activités qu'elle a générées et qui sont aussi devenues celles du bourg, comme cela a été évoqué dans la partie précédente – et avec les sources d'approvisionnement variées liées à la présence de l'établissement religieux, qui compensent partiellement le déficit de ses territoires : dans le cas de Lagrasse au moins, l'origine monastique du bourg a sans doute été un élément déterminant de sa prospérité au Moyen Âge.

2.4.2. Lagrasse, dans le réseau des relations des villes de la région

Un document exceptionnel, conservé au XIX^e siècle dans les archives de la sénéchaussée de Gérone, transcrit par Jaime Villanueva en 1850³⁵⁷ et traduit en français par Philippe Wolff³⁵⁸, donne à voir le réseau des relations entre les grandes villes des pays d'Aude et de la Catalogne lorsque la peste a frappé ces régions en 1348. Avertis de la grande mortalité qui sévissait en Narbonnaise et jusqu'en Italie, les jurats de la cité de Gérone, encore épargnée par la maladie, ont adressé une lettre au viguier du vicomte Aymeri VII de

³⁵⁷ VILLANUEVA Jaime, *Viage literario a las iglesias de España, Urgell y Girona*, t. XII, Academia de la Historia, Madrid 1850, p. 270-271.

³⁵⁸ WOLFF Philippe, *Documents sur l'Histoire du Languedoc*, Privat, Toulouse, 1988, 540 p., p. 159-161.

Narbonne, André Bénézech, afin de lui en demander les causes et des conseils pour éviter qu'elle ne se propage dans leur région.

La réponse d'André Bénézech, le 17 avril 1348, fait d'abord état de la grande mortalité dans les villes des pays d'Aude :

« À Narbonne, à Carcassonne, à Lagrasse et dans les lieux voisins, une telle mortalité a fait rage pendant tout le Carême, et continue de le faire que, selon l'opinion commune, un quart des habitants en a péri. »

Le viguier expliquait que les causes de la maladie ont été attribuées aux ennemis du royaume de France et précisait que plusieurs pauvres et mendiants de diverses nations avaient avoué, de gré ou de force par la torture, avoir été payés par des gens dont ils ne connaissaient pas le nom pour empoisonner les puits, les maisons, les églises et les vivres avec des poudres et potions qu'on avait d'ailleurs retrouvées sur eux. Il détaillait les mesures prises à leur rencontre :

« Les coupables ayant avoué à Narbonne, suppliciés avec de grosses tenailles de fer ardentes, furent écartelés, le poing coupé, puis brûlés. Il en fut ainsi fait justice de quatre à Narbonne, de cinq à Carcassonne, de deux au lieu de Lagrasse, et plusieurs autres sont encore prisonniers pour de tels faits. »

André Bénézech terminait en ajoutant que certaines personnes expliquaient la grande mortalité plutôt par l'alignement de deux planètes.

Dans cette correspondance, le viguier semble avoir gardé un certain recul sur les événements, en les décrivant sans excès dans un souci de communiquer aux jurats de Gérone des faits précis pour qu'ils puissent correctement anticiper la mortalité. Il ne s'empresse pas à fournir une estimation extravagante du nombre de morts : un quart de la population disparue pourrait très bien correspondre à la réalité de ce premier épisode de peste. De plus, il ne s'avance jamais à affirmer que la mortalité a véritablement été provoquée par les ennemis du roi de France ou que les planètes en sont responsables, mais il se borne à présenter les seules explications que ses contemporains ont pu trouver – montrant le désarroi de la population face à la maladie – et les solutions qu'ils ont appliquées sans certifier qu'elles soient les bonnes.

Il n'est pas anodin que les jurats de Gérone se soient adressés aux autorités de Narbonne : on a vu qu'il s'agissait d'une grande ville, d'autant plus qu'elle se situait sur l'arc méditerranéen, directement sur les routes de la Catalogne. Il est intéressant de noter que la situation à Lagrasse était systématiquement mentionnée, au même titre que Narbonne et Carcassonne, et que le viguier de Narbonne était tout à fait au courant des événements qui s'y

déroulaient, et cela quelques jours seulement après leur occurrence : la lettre est datée du 17 avril, soit deux semaines après la fin du Carême durant lequel ils se sont produits. Il ne fait dès lors aucun doute que les autorités de Lagrasse étaient en contact permanent avec celles de Narbonne et sans doute aussi de Carcassonne, montrant que le bourg était très bien intégré au réseau de communications entre les communautés des pays d'Aude et jusqu'en Catalogne, où les jurats ont pu prendre connaissance de la situation dans laquelle il se trouvait.

2.4.3. Le rayonnement des notaires : l'exemple de Lagrasse (1391-1411)

2.4.3.1. L'analyse territoriale à partir des registres notariés

Après s'être appuyé sur le nombre de feux fiscaux et la correspondance entre autorités des cités de la région pour tenter de déterminer l'importance des bourgs monastiques au XIV^e siècle, surtout celui de Lagrasse, les registres de notaires apportent des indices supplémentaires. Christine Barnel a mené une étude des relations entre Toulon, ville médiévale comparable à Lagrasse en termes de feux, et sa campagne à partir des registres notariés : une trentaine a été conservée entre 1325 et 1402, appartenant à dix notaires, qu'elle estime correspondre à 8 ou 9 % du total des registres qui auraient pu alors être produits³⁵⁹. En analysant les mentions géographiques dans ceux de quatre notaires entre 1325 et 1376, elle a déterminé leur aire de travail, ou bassin notarial, et remarqué qu'ils se déplaçaient très rarement, recevaient surtout dans la ville, contrairement à ceux des *castra* alentours, notamment Ollioules, qui n'hésitaient pas à entreprendre une à deux journées de marche pour instrumenter dans les villages de la région.

Une semblable analyse territoriale n'a pu être menée que pour le bourg de Lagrasse, où les registres du notaire Nicolas de Calidis (1391-1411) ont été dépouillés par Françoise Merle d'Aubigné³⁶⁰. Elle a enregistré l'ensemble des actes des cinq registres conservés³⁶¹ dans une base de données qu'elle a accepté de mettre à notre disposition. Nous sommes malheureusement loin de la quantité de registres conservés à Toulon sur laquelle Christine Barnel a pu fonder une solide étude géographique.

³⁵⁹ BARNEL Christine, « Une ville provençale et sa campagne au XIV^e siècle : Toulon, les notaires et leur clientèle », COULET Noël, GUYOTJEANNIN Olivier (dir.), *La ville au Moyen Âge. I, Ville et espace, Actes du 120^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Aix-en-Provence, 1995*, CTHS, Paris, 1998, p. 233-245.

³⁶⁰ MERLE D'AUBIGNÉ F., *La vie quotidienne...*, *op. cit.*

³⁶¹ AD Aude, 3 E 1531, 1532, 1534, étendues du notaire Nicolas de Calidis, 1391-1411 ; 3 E 1533, minutier du notaire Nicolas de Calidis, 1397-1398 ; 3 E 1535, liasse de papiers épars appartenant au fonds du notaire Nicolas de Calidis, 1395-1398.

Se fonder sur les actes d'un seul notaire peut en effet s'avérer délicat. Pour être tout à fait exhaustif et gommer l'effet du réseau personnel du notaire, il faudrait disposer des registres des autres notaires de la même période : Françoise Merle d'Aubigné indique qu'ils étaient au moins cinq en activité à Lagrasse en même temps que Nicolas de Calidis³⁶². Leurs registres n'étant pas conservés, il faut rester très attentif au fait que l'on ne peut pas généraliser les données issues d'un seul notaire : son réseau ne peut pas révéler à lui seul le rayonnement et l'influence d'un bourg tout entier, mais il livre des indices supplémentaires non négligeables. Françoise Merle d'Aubigné a déjà souligné que les religieux ont souvent eu recours aux services de Nicolas de Calidis, mais pas exclusivement : des particuliers, souvent des gens de métier et en particulier des métiers du drap, constituaient une part non négligeable de sa clientèle³⁶³.

Cinq types de renseignements géographiques figurant dans les actes du notaire donnent un aperçu de son rayon d'action et de l'étendue de son réseau : le lieu où est passé l'acte ; l'origine du client, demandeur de l'acte ; l'origine du contractant passant l'acte avec le client ; l'origine des témoins ; les lieux concernés par la transaction, lorsqu'il s'agit de biens immobiliers. Le choix a été fait de concentrer l'analyse sur les mentions de lieux situés dans la région autour de Lagrasse. Au-delà, les mentions sont plus rares et plus ponctuelles : sur 1419 mentions, 43 seulement se trouvent en dehors de cette zone d'étude³⁶⁴.

2.4.3.2. *Lagrasse revient le plus souvent*

Le bourg de Lagrasse est toujours le mieux représenté dans l'ensemble des registres. Dans la zone d'étude, 60 communautés sont mentionnées 1376 fois et Lagrasse apparaît 920 fois, soit dans deux tiers des cas (fig. 54). Dans près de neuf cas sur dix³⁶⁵, l'acte a été passé à Lagrasse (fig. 55). Christine Barnel pense qu'à Toulon, si les notaires se déplaçaient peu, c'est qu'ils trouvaient suffisamment de travail dans leur ville³⁶⁶ ; il semblerait que ce soit aussi le cas pour Nicolas de Calidis : Françoise Merle d'Aubigné avait déjà indiqué qu'en règle générale les clients des communautés voisines se déplaçaient à Lagrasse pour passer l'acte et non le contraire³⁶⁷. Près de six clients sur dix étaient des habitants de Lagrasse (fig. 56) et cette proportion était la même parmi les contractants³⁶⁸ (fig. 57). Les témoins étaient

³⁶² MERLE D'AUBIGNÉ F., *La vie quotidienne...*, *op. cit.*, p. 15.

³⁶³ *Id.*, p. 19-22.

³⁶⁴ Pour un traitement statistique plus efficace, j'ai enregistré les données fournies par F. Merle d'Aubigné dans une base de données géoréférencée sous le logiciel ArcGIS.

³⁶⁵ Soit 297 actes sur 334.

³⁶⁶ BARNEL Christine, « Une ville provençale... », *op. cit.*, p. 238.

³⁶⁷ MERLE D'AUBIGNÉ F., *La vie quotidienne...*, *op. cit.*, p. 22.

³⁶⁸ Soit 144 clients sur 250 et 170 contractants sur 298 dont on connaît l'origine.

proportionnellement plus nombreux encore à habiter le bourg monastique : près des deux tiers³⁶⁹ (fig. 58). Enfin, plus de la moitié des terres concernées par les actes³⁷⁰ étaient dans le terroir de Lagrasse (fig. 59).

2.4.3.3. *Le réseau de l'abbaye mis en évidence*

Les communautés mentionnées dans les registres du notaire Nicolas de Calidis sont souvent des lieux où l'abbaye avait ou pouvait avoir des intérêts. Dans la zone d'étude, en faisant abstraction de Lagrasse, l'abbaye était possessionnée dans près de la moitié des communautés³⁷¹ et, parmi les lieux en dehors de la zone d'étude, certains étaient des possessions de l'abbaye, comme Saint-Germain (82). D'autres pouvaient aussi correspondre à des villes où l'abbaye avait des liens d'autre nature : des chefs-lieux de diocèse comme Carcassonne, auquel Lagrasse était rattachée, Narbonne, siège de l'archevêché, ou encore Rodez ; d'autres bourgs monastiques, comme Caunes et Saint-Hilaire. Les habitants de ces communautés qui apparaissent dans les actes étaient souvent des membres de l'Église : administrateur du diocèse de Carcassonne, franciscains, dominicains, simples clercs. Nicolas de Calidis s'est aussi rendu en Avignon, résidence des papes, avec plusieurs officiers claustraux de l'abbaye en 1397. Il y a même établi une procuration pour le prieur de Prats et Villebersan, Aymeric Fabre, sur lettre du pape Benoît XIII³⁷².

2.4.3.4. *Le réseau personnel de Nicolas de Calidis*

Le notaire avait aussi son propre réseau : de nombreux clients et contractants étaient originaires de villages voisins où l'abbaye n'était pas possessionnée, surtout en Val-de-Dagne, à l'ouest de Lagrasse, mais aussi dans le Termenès et les hautes Corbières plus au sud.

C'est à Rieux-en-Val, communauté limitrophe de Lagrasse au sud-ouest, que le notaire était le mieux implanté³⁷³ et où il s'est le plus déplacé pour établir ses actes – dix fois au total. Il s'est aussi déplacé deux fois à Labastide-en-Val et une fois à Serviès-en-Val, toutes deux en Val-de-Dagne, et cinq fois à Castelmaure, plus au sud dans les hautes Corbières. Il est intéressant de noter que Nicolas de Calidis s'est plus souvent déplacé dans les communautés où l'abbaye n'était pas possessionnée, et qui relevaient donc de son réseau personnel, alors

³⁶⁹ Soit 252 témoins sur 385 dont on connaît l'origine.

³⁷⁰ Soit 57 sur 109.

³⁷¹ Soit 27 des 59 communautés apparaissant dans les registres. Les 59 communautés sont mentionnées 456 fois et les 27 où l'abbaye était possessionnée 267 fois, soit près de six fois sur dix. Dans le détail, étaient originaires de ces lieux : 58 % des clients (61 sur 106) ; 63 % des contractants (80 sur 128) ; 61 % des témoins (81 sur 133). Dans près de la moitié des cas (24 sur 52), les biens immobiliers concernés se trouvaient dans des lieux où l'abbaye avait des intérêts et sur les 37 actes établis en dehors de Lagrasse, 17 l'ont été dans un de ces lieux.

³⁷² AD Aude, 3 E 1533, f° 10.

³⁷³ Cette communauté est mentionnée 56 fois dans ses actes.

même que c'est le réseau de l'abbaye qui lui fournissait le plus important travail : 20 des 37 lieux en dehors de Lagrasse où les actes établis ne sont pas des possessions de l'abbaye, sans compter celui qu'il a rédigé en Avignon. Peut-on y voir la nécessité pour le notaire d'avoir à faire plus d'effort pour entretenir son propre réseau ? Ce n'est pas à exclure, mais il n'en reste pas moins que dans l'immense majorité des cas, même pour les personnes originaires de ces lieux, ce sont les clients et contractants qui se sont déplacés à Lagrasse.

2.4.3.5. Réseau de l'abbaye, réseau d'un notaire : l'influence de Lagrasse

Les actes de Nicolas de Calidis révèlent particulièrement bien le réseau de l'abbaye dans lequel le notaire semblait très intégré, mais aussi son propre réseau. Plusieurs enseignements peuvent être tirés de cette étude statistique :

- les actes concernant Lagrasse et les Lagrassiens, religieux ou habitants, représentaient l'essentiel du travail de Nicolas de Calidis ;
- l'étude de l'influence du bourg est largement perturbée par l'omniprésence du réseau de l'abbaye ;
- la présence de l'abbaye a généré une importante activité de notariat dans le bourg³⁷⁴ ;
- un nombre important de personnes liées à l'abbaye se trouvait en permanence à Lagrasse, ce qui a sans doute aussi généré d'autres activités dans le bourg ;
- la détermination du réseau de Nicolas de Calidis, fortement implanté en Val-de-Dagne et dans les hautes Corbières, tendrait à confirmer l'attraction que pouvait avoir le bourg dans ces régions, comme nous l'avons déjà supposé à partir de l'étude du nombre de feux dans la région.

2.4.4. Une influence certaine perçue par les contemporains ?

L'étude du nombre de feux fiscaux du bassin de l'Aude a révélé plusieurs niveaux de communautés selon leur capacité fiscale. Alet et Caunes, moins pourvues, restaient des communautés relativement importantes, s'inscrivant parmi les villes secondaires de la fin du XIV^e siècle. Par contre, Lagrasse faisait incontestablement partie des grandes villes de la région, dont on attendait une contribution largement supérieure à la moyenne, traduisant à la fois sa vitalité démographique et sa prospérité économique par rapport aux autres communautés. La hiérarchisation des villes selon leur nombre de feux pose la question de la

³⁷⁴ Cette forte activité notariale s'inscrit dans un mouvement plus général en Languedoc, mais dans le cas de Nicolas de Calidis à Lagrasse et des notaires contemporains uniquement connus par leur signature dans des actes de l'abbaye, on remarque qu'une partie importante de leur activité était liée à l'abbaye.

perception qu'on pouvait avoir de cette hiérarchie au Moyen Âge : il n'est pas certain qu'on en ait eu une conscience affirmée. Pourtant, la correspondance entre le viguier de Narbonne et les jurats de Gérone en 1348 montre que Lagrasse était bien intégrée dans le réseau des communications, confirmant son rang de ville importante dans la région, et révélant à quel point les autorités avaient conscience de sa notoriété. L'analyse territoriale à partir des registres du notaire Nicolas de Calidis tendrait par ailleurs à souligner l'influence du bourg dans les Corbières, confirmant là aussi ce que l'étude du nombre de feux avait révélé. On avait ainsi, du moins au XIV^e siècle, conscience de l'importance de Lagrasse dans sa région, que ce soient les autorités des autres villes en contact permanent avec celles du bourg monastique, ou les habitants des communautés environnantes, qui se rendaient à Lagrasse pour son marché, pour consulter le notaire. Nul doute que dans cette influence, l'établissement monastique a joué un rôle, ne serait-ce que partiel : on reconnaît par exemple le réseau de l'abbaye à travers les actes du notaire de Lagrasse autour des années 1400.

2.5. De véritables villes médiévales intégrées dans le réseau régional

Si les moines ont pu s'implanter sur des sites déjà habités à l'époque carolingienne, il ne fait aucun doute que les bourgs monastiques tels qu'ils apparaissent après la fondation des abbayes sont issus du regroupement de l'habitat favorisé et structuré par les établissements religieux. Ces derniers ont constitué des pôles d'attraction en matérialisant à leurs portes un espace de protection et de prospérité. Protection fiscale et physique grâce aux privilèges qui leur ont été accordés, mais aussi, on l'oublie trop souvent, protection spirituelle : il s'agissait d'abbayes renommées. On voit là se dessiner les grands traits des relations postérieures entre les communautés de religieux et des habitants, fondées sur le double rôle des abbés, seigneurs temporels – qui garantissaient donc la sécurité de leurs sujets et les imposaient – et seigneurs spirituels – chargés de guider les âmes vers l'au-delà. Un espace de prospérité aussi, par les nombreux défrichements effectués par les moines et mis en culture, la centralisation des récoltes de leurs possessions qui assuraient partiellement l'approvisionnement des bourgs, l'activité constructive intense qui nécessitait une main d'œuvre permanente et le développement d'une administration efficace pour la gestion de domaines parfois lointains, souvent confiée aux laïcs. Par la diversité des raisons qui ont pu attirer les femmes et les hommes près des abbayes, on peut supposer que la composition sociale de la population agglomérée dans ces nouveaux bourgs monastiques devait être particulièrement variée : indigents, gens de la terre et gens du métier, lettrés rattachés aux services administratifs, etc.

Le phénomène du regroupement près des abbayes semble achevé au XII^e ou au XIII^e siècle. C'est alors qu'apparaissent enfin les trois bourgs dans les sources, déjà fortifiés et bien peuplés – plusieurs centaines d'habitants auraient pu vivre dans les près de 5,5 ha de leur espace urbain. De surcroît, ils étaient suffisamment puissants pour être dotés d'institutions politiques et économiques autonomes avec le consentement du seigneur-abbé. Dès lors, il ne s'agissait plus d'un groupe d'individus agglomérés près d'un établissement religieux, mais de communautés d'habitants structurées pour faire valoir les intérêts de leur ville. Ces villes, parfaitement intégrées dans tous les réseaux régionaux – notamment ceux des abbayes pour leur approvisionnement, mais pas uniquement –, comptant parmi les moyennes et grandes agglomérations des pays d'Aude, étaient devenues de véritables centres de production et de consommation qui ont pu eux-mêmes générer le regroupement de l'habitat, indépendamment de l'attraction des monastères, bien que ce dernier ait pu favoriser ce mouvement³⁷⁵. En effet, tout au long du Moyen Âge, les privilèges des habitants de Caunes, les chartes de coutumes d'Alet et de Lagrasse et les statuts des métiers de cette dernière agglomération ont été octroyés ou validés par les abbés, souvent après négociation avec les habitants et parfois avec l'appui d'autres pouvoirs.

³⁷⁵ Tout au long du Moyen Âge,

3. L'autorité sur et dans la ville : pouvoirs, administration et espace urbain

La seigneurie temporelle et spirituelle des bourgs monastiques revenait naturellement aux religieux, eux qui avaient reçu les terres du fisc et qui avaient bénéficié d'immunités à l'époque carolingienne. Il est apparu dans les régions voisines des pays d'Aude que les seigneurs ecclésiastiques, surtout les abbés, avaient été moins favorables que les seigneurs laïcs à accorder des privilèges aux habitants et au développement d'institutions municipales. Alet, Caunes et Lagrasse, devenues des villes de taille moyenne et bien intégrées dans leur réseau régional et même au-delà, ont cependant connu une pression démographique assez importante sans doute dès la seconde moitié du XII^e siècle, mais surtout au XIII^e siècle, et jusqu'aux premières années du XIV^e siècle. Dans les trois villes, cet essor a accompagné la constitution de communautés d'habitants agissant pour la défense de leurs intérêts, parfois dans le cadre d'un consulat, et capables de négocier avec les puissantes communautés religieuses voisines. Étudier les relations entre les deux puissantes communautés qui cohabitaient sur les sites permet de déterminer leur influence respective sur le développement des agglomérations et, plus précisément dans le cas qui nous concerne ici, sur l'aménagement de l'espace urbain et de l'espace périurbain.

3.1. Les institutions du pouvoir dans les trois bourgs monastiques

3.1.1. Le monopole de la seigneurie monastique

3.1.1.1. Un seul seigneur : l'abbé

Les abbayes d'Alet, de Caunes et de Lagrasse se sont peu à peu constituées en puissantes seigneuries spirituelles, mais surtout temporelles. Dans le cas de Caunes et de Lagrasse, l'immunité de plaide accordée par les diplômes carolingiens successifs excluait le comte et ses agents de l'administration des possessions qui dépendaient des abbayes³⁷⁶. D'autres dispositions, comme l'exemption des hommes du monastère – ceux qui vivaient sur ses terres – des taxes sur la circulation et les marchés, complétaient ce privilège. La fausse

³⁷⁶ Pour Lagrasse, voir notamment MAGNOU-NORTIER É., MAGNOU A.-M., *Recueil...*, *op. cit.*, p. XIX-XX. À Caunes, Charlemagne accordait sa protection au monastère par une charte de 794 qui confirme la donation de la *villa* aux religieux par le comte Milon. N. Pousthomis et D. Baudreu précisent que cette charte « ne fait pas expressément mention du privilège d'immunité, mais celle-ci est confirmée vers 873-877 par le roi Charles le Chauve, en même temps que la protection impériale » : BAUDREU D., POUSTHOMIS-DALLE N., « Genèse du village abbatial... », *op. cit.*, p. 138.

charte de fondation de l'abbaye d'Alet, attribuée au comte Béra en 813 et probablement rédigée deux siècles plus tard, allait dans le même sens, soustrayant l'abbaye à l'influence du pouvoir laïque en la plaçant directement sous la protection pontificale. Pour Didier Méhu, l'immunité a constitué l'élément principal de la naissance de la seigneurie monastique de Cluny³⁷⁷. Georges Duby en était convaincu : les monastères avaient largement fondé leur puissance seigneuriale sur ce privilège d'immunité, qui défendait à quiconque de pénétrer et de contraindre les hommes sur leurs terres, privilège interprété, dès la fin du X^e siècle, comme leur conférant de fait le droit de ban. Les précisions apportées par l'historien correspondent apparemment à la situation des établissements d'Alet, de Caunes et de Lagrasse : « Comme les châtelains, ils prétendent donc commander les paysans, faire la police, exercer la justice vicariale [...]. Conformément aux prescriptions du diplôme d'immunité, leur pouvoir doit s'étendre sur tout le patrimoine foncier du sanctuaire [les terres du monastère] et sur tous ceux qui y résident, qu'ils soient ou non de condition libre. »³⁷⁸

L'exclusion des agents du roi des terres des abbayes et la protection des établissements devaient être garanties par le pouvoir carolingien lui-même, en témoignent les nombreuses confirmations de leurs privilèges demandées à la chancellerie par les abbayes tout au long du IX^e siècle, qui s'interrompent à Lagrasse dès la fin de ce même siècle. Par la suite, ce fut vers le pape que l'abbaye se tourna pour obtenir une protection que le souverain franc était désormais incapable d'assurer, selon l'interprétation proposée par Élisabeth Magnou-Nortier³⁷⁹. C'est sous cet aspect que doit être analysée la rédaction au XI^e siècle d'un faux acte de fondation de l'abbaye d'Alet, qui la plaçait sous la protection directe du pape à une période où son enclos fut profané à plusieurs reprises³⁸⁰, ainsi que la confirmation de l'immunité de Caunes par le pape Gélase II en 1119³⁸¹.

Selon les époques, d'autres seigneurs que le roi ont pu agir en tant que suzerains, comme Roger I^{er} Trencavel à Caunes dans la première moitié du XII^e siècle³⁸², ce qui ne changeait théoriquement rien au monopole de la seigneurie monastique sur ses terres. En effet, en 1136, le vicomte s'était engagé à respecter l'immunité du monastère³⁸³, bien qu'en

³⁷⁷ MÉHU D., *Paix et communauté...*, *op. cit.*, p. 520-521.

³⁷⁸ DUBY Georges, *La société aux XI^e et XII^e siècles dans la région mâconnaise*, EHESS, 1988, 525 p., p. 177.

³⁷⁹ MAGNOU-NORTIER É., MAGNOU A.-M., *Recueil...*, *op. cit.*, p. XXI.

³⁸⁰ L'abbaye fut plusieurs fois profanée au XI^e siècle, notamment vers 1060 par Pierre Raimond, comte de Carcassonne et vicomte de Béziers-Agde, qui avait violé la trêve en prenant et faisant pendre deux chevaliers qui s'étaient réfugiés dans l'enclos monastique : DÉBAX H., *La féodalité...*, *op. cit.*, p. 141.

³⁸¹ BAUDREU D., POUSTHOMIS-DALLE N., « Genèse du village abbatial... », *op. cit.*, p. 138.

³⁸² DÉBAX H., *La féodalité...*, *op. cit.*, p. 37

³⁸³ *Gallia Christiana*, t. VI, instr. p. 36.

1149, il apparaisse encore dans un acte où les habitants rachetaient un droit perçu par l'abbaye – peut-être les avait-il soutenus face au puissant établissement monastique³⁸⁴.

Le recours à l'arbitrage d'un puissant tiers pour régler les relations entre les communautés de religieux et d'habitants n'était pas rare. À Lagrasse en 1359, l'évêque de Carcassonne fut sollicité par les habitants dans un conflit qui les opposait à l'abbé concernant le financement des fortifications et le déplacement de l'église paroissiale³⁸⁵ et en 1476, ce fut l'évêque d'Albi qui assura la médiation entre les deux communautés après une révolte des habitants³⁸⁶. Que l'abbé fut le seigneur exclusif des habitants n'empêchait donc pas l'intervention d'une autre autorité, en particulier lorsqu'elle était sollicitée par l'une ou l'autre des communautés pour gagner un appui supplémentaire dans la négociation ou apporter un arbitrage extérieur. Au final, le seigneur-abbé restait le maître unique des bourgs monastiques et de leurs territoires ; et même si les litiges modernes montrent qu'il existait en pratique une sorte de coseigneurie entre les abbés et certains officiers claustraux, le droit de ban restait l'affaire exclusive des monastères dans les trois bourgs étudiés.

3.1.1.2. *La charge du viguier : représenter l'abbé dans le bourg*

Ainsi que dans de nombreuses autres agglomérations, il existait à Alet, à Caunes et à Lagrasse, un viguier, représentant du seigneur auprès des habitants, qui tenait sa maison dans le bourg. Outre celui du viguier, un dénombrement des biens et revenus de l'abbaye de Lagrasse, du début du XVI^e siècle, énonce les offices possibles pour assurer l'exercice de la justice seigneuriale dans les territoires relevant de son temporel : sous-viguier, juge ordinaire, juge d'appel (*d'appeaux*), bailli, procureur, sergent, notaire, serviteur et autres gens nécessaires à la perception des émoluments³⁸⁷. Les hommes occupant ces offices sont ponctuellement – pour ne pas dire rarement – mentionnés dans les sources, mais ce sont les viguiers qui apparaissent le plus souvent. C'est peu dire, car à l'exception d'Alet, ses fonctions ne sont jamais explicitement spécifiées et ils ne sont présentés, dans les actes des abbayes, qu'en tant que personnages secondaires : indirectement, pour rappeler un usage institué par un ancien viguier ; le plus souvent directement, mais signant comme simples témoins – c'est aussi le cas dans les actes des bourgs monastiques de Montolieu et de Saint-Hilaire aux XIII^e et XIV^e siècles. Résidant dans les bourgs et en contact direct avec les

³⁸⁴ DOAT, ms 58, f° 279-281 v.

³⁸⁵ AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f° 231 v-240 v.

³⁸⁶ *Id.*, f° 104-126.

³⁸⁷ *Id.*, f° 54 v. L'acte n'est pas daté et il s'agit d'une copie du XVIII^e siècle. A. Mahul propose les années 1499 à 1511, durant lesquelles Bernard de Soubiran, sacristain du monastère déclarant le dénombrement, a exercé ses fonctions : MAHUL A., *Cartulaire...*, *op. cit.*, vol. 2, p. 450.

habitants dont ils étaient sans doute d'ordinaire les premiers interlocuteurs, il serait surprenant qu'ils aient effectivement été cantonnés au rôle effacé que leur prêtent les sources, qu'ils n'aient pas participé plus directement aux compromis que scellent les actes au bas desquels leur nom apparaît sans distinction particulière, que celle de leur titre, parmi une liste de religieux et d'habitants. Voici une des limites de la documentation disponible : les actes contenus dans les chartriers, recopiés à l'extrême fin du Moyen Âge ou à l'Époque moderne, en majorité des octrois de libertés et de franchises, forment les règles primordiales des relations entre le seigneur et ses sujets. Aussi sont-ils officiellement établis par l'abbé en personne, qui accordait habituellement les concessions de sa grâce spéciale, effaçant tout le processus préalable des négociations qu'on peut imaginer avoir été mené entre des représentants de l'établissement religieux – le viguier ? – et ceux de la communauté des habitants – consuls, syndics, procureurs. La proximité entre le bourg et l'abbaye a certes pu effectivement réduire le rôle du viguier. À Pézilla, possession roussillonnaise de Lagrasse, c'était le prévôt, représentant de l'abbaye, qui signait généralement les accords avec l'université des habitants et non l'abbé³⁸⁸, alors qu'à Montlaur, à 8 km de Lagrasse, les transactions étaient signées par l'abbé : ses représentants n'y apparaissent, à l'instar des accords conclus dans le bourg monastique, que dans la liste des témoins³⁸⁹.

Les fonctions des viguiers des trois bourgs monastiques ne sont toutefois pas toujours aussi obscures. Dans une perspective plus globale, nous savons, depuis les travaux de Paul Dognon, que les seigneurs leur déléguaient couramment l'ensemble des facultés seigneuriales et que les viguiers inféodaient eux-mêmes les terres, percevaient les revenus et rendaient la justice ; ils étaient rétribués au moyen des droits, notamment ceux de justice, et la viguerie participait plus d'une sorte de fief qu'elle n'était un ressort³⁹⁰. À Alet, l'exercice de la justice par le viguier a fait l'objet des cinq premiers articles des libertés accordées par l'abbé aux habitants en 1285 : il pouvait mener des perquisitions dans les maisons d'Alet, des enquêtes et interrogatoires auprès des habitants, rendre un jugement et prononcer des peines corporelles, mais sans jamais négliger d'en avertir les consuls et de solliciter leur conseil³⁹¹. Des

³⁸⁸ FIGUÈRES Robert, *La prévôté de Pézilla, une possession Roussillonnaise de l'abbaye de Lagrasse (1282-1462)*, Mémoire de maîtrise sous la dir. de J.-L. Abbé, Université Montpellier 3, 2004, 140 p., p. 29.

³⁸⁹ MAHUL A., *Cartulaire...*, *op. cit.*, vol. 2, p. 561-566.

³⁹⁰ DOGNON Paul, *Les institutions politiques et administratives du pays de Languedoc du XIII^e siècle aux guerres de religion*, Privat, Toulouse, 1895, 652 p., p. 50-51.

³⁹¹ Les cinq articles déterminent les droits de l'abbé et de ses officiers, dont le viguier, en matière de justice, ainsi que ceux des consuls. Par exemple, le premier article : *qué quand scorcols per la Cour de Moussu d'Alet per son officié seran fassadors, en la ciutat d'Alet, en los hostals dels habitans de ladita ciutat, le viguier et la Cour del dit Moussu d'Alet appelé als dits scorcols, les cossols de ladita ciutat, et si les cossols no y soun, appelé autrés proshommés de ladite ciutat, al negoci no suspectosés, et à la viste et testimoni d'aquels los dits scorcols se fassen*. FONDS-LAMOTHE L.-H., *Notice historique ...*, *op. cit.*, p. 601.

dispositions de ce type avaient été prises à Limoux en 1292 : le juge, le viguier ou le bailli de la cour du seigneur devait informer les consuls ou les prud'hommes pour qu'ils assistent aux enquêtes et apportent leurs conseils³⁹². Il existe beaucoup de similitudes dans le contrôle du viguier d'Alet et dans celui des officiers – plus souvent des consuls et des conseillers que des viguiers – d'autres villes de l'arc méditerranéen à la même époque, contrôle consigné dans les chartes de coutumes pour éviter tout conflit d'intérêt : l'interdiction de cumuler plusieurs ministères ou de désigner aux offices et faire intervenir des membres de leur famille dans les affaires dont ils avaient la charge sont deux exemples des plus marquants³⁹³. Des interdits similaires existaient à Pise en 1286 et à Mantoue en 1327 et l'éloignement des membres de la famille était une pratique courante jusque dans le droit belge³⁹⁴. Plus près d'Alet, les coutumes accordées en 1292 aux habitants de Limoux prévoyaient de la même façon que les officiers du seigneur ne puissent s'investir dans des affaires concernant leurs parents jusqu'au 4^e degré, conformément aux usages établis par la cour de Carcassonne et par les ordonnances du roi³⁹⁵ – rappel de la « Grande ordonnance » promulguée en 1254 par Louis IX qui voulait éliminer la corruption des baillis et sénéchaux.

À Lagrasse, l'abbé disposait des basse, moyenne et haute justices dans le bourg³⁹⁶. La présence répétée d'un juge des terres du monastère de Lagrasse dans le bourg³⁹⁷ montre que le viguier pouvait s'appuyer sur un personnel qualifié en matières judiciaires. Jean Blanc a montré que les agents de l'abbé de Lagrasse, dont le viguier, avaient le droit, comme à Alet,

³⁹² BUZAIRES Louis-Alban, *Libertés et coutumes de la ville de Limoux*, Boute, Limoux, 1851, 128 p., p. 49-52.

³⁹³ Sur le non cumul des ministères à Alet : *que cascun officier de Mossu d'Alet no tenga dos officis, ni prenga gagés des dits senhors en ladita cour per se o per son loctenen, egalament que lo viguier o autre no sia ni puesca estre duran sa vigueria ou jugearia, notari, ni offici de notarii tenne et aissi per consequent mas autras officiers, més que cascun sia content de son offici*. FONDS-LAMOTHE L.-H., *Notice historique ...*, op. cit., p. 612. Sur l'éloignement des membres de la famille : *Ni al viguier ni al bayle deldit Mossu d'Alet no sia permés éligir ses parens proprés ni alcun o alguns homés d'Alet sur sa propria autoritat a des officis et que dégun ne devia estré jugé en sa propria causa, més qué per lodit mossu d'Alet, o son jugé, o son loctement al dit viguier o bayle de sa quérélas se fassa razo et justicia*. Id., p. 605-606.

³⁹⁴ MOULIN Léo, « Les origines religieuses des techniques électorales et délibératives modernes », *Politix*, vol. 11, n° 43, 3^e trimestre, 1998, p. 117-162, p. 128.

³⁹⁵ BUZAIRES L.-A., *Libertés et coutumes...*, op. cit., p. 20-21.

³⁹⁶ [...] *dominos temporales eiusdem ville de Crassa et totius terre monasterii Crassensis cum alta media bassa et quacumque alia jurisdictione meroque et mixto imperio et pleno jure fici* [...] AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f° 104 : « *Ultima tansactio facta super modo piscandi in devesia monasterii* », 1476.

³⁹⁷ À Lagrasse, A. Bataille est témoin de la charte de coutumes de 1287 (*magister Arnaudus Batalhe iudex terre Crasse*) ; B. Villare est témoin d'un bail à acapte en 1349 (*Berengari Villare baccallarii in legibus iudicis Crasse*) ; P. Villare est présent lors de la prestation des consuls en 1355 (*Petri Villarii licentiati in legibus, iudicis*) et témoin de la charte de coutumes la même année (*Petro Villari iudice dicti monasterii*) ; J. de Podio est témoin des règlements du métier des tisserands en 1360 (*magistro Johanne de Podio, baccallario in legibus iudice Crasse et terre monasterii Crassensis*) ; A. de Lissac est présent lors de la prestation des consuls en 1399 (*Arnaudi de Lissaco licenciati in legibus iudicis ordinarii Crasse*). À Caunes, P. Lautier [de Saint-Amans], assiste à l'assemblée générale des habitants en 1308 (*Petri Lauterii, iudicis curie et terre domini abbatis monasterii Caunensis*).

d'emprisonner les hommes soupçonnés d'avoir commis un crime et de leur infliger, s'il était avéré, peines corporelles ou de mort³⁹⁸. Libéré sous caution, l'inculpé devait s'acquitter auprès de la cour de l'abbaye des frais d'incarcération, de sa garde et de bouche³⁹⁹. Le viguier pouvait imposer certaines conditions à l'exercice de la justice, puisqu'en 1315, les consuls s'employèrent à faire annuler le paiement, qu'ils considéraient comme une exaction, d'une livre de cire pour chaque incarcération faite au nom de la cour de l'abbé, introduite quelques années plus tôt par l'ancien viguier, Guillaume de Villeneuve⁴⁰⁰.

3.1.1.3. *Le viguier, damoiseau et vassal de l'abbé*

Pour les raisons reconnues plus haut – leur effacement dans les sources qui nous sont parvenues –, on connaît généralement assez peu de choses sur les viguiers qui avaient pourtant un rôle sensible dans les bourgs, puisqu'ils pouvaient théoriquement appliquer tous les pouvoirs du seigneur et devaient être, pour ce dernier, dignes de confiance.

Le plus ancien connu à Alet est Pons Brunet en 1303⁴⁰¹ ; le second Jean de Forquet au moins dès 1551 et peut-être jusqu'aux premières années du XVII^e siècle⁴⁰². À Caunes en 1303, c'était un noble : le damoiseau Gaillard Donat⁴⁰³ ; et en 1561, maître Louis de la Court⁴⁰⁴. De même à Lagrasse, où neuf viguiers issus de huit familles différentes entre 1211 et 1405 sont connus, la fonction était toujours occupée par un noble, issu d'une famille proche de l'abbaye, bien qu'elle ne fût pas héréditaire. Le premier connu est Pierre de Roquenégade, en 1211⁴⁰⁵. Guillaume et Raymond de Villeneuve, coseigneurs de Palaja⁴⁰⁶, occupaient respectivement cette fonction en 1296 et de 1355 à 1360, mais entre eux s'intercalaient le

³⁹⁸ BLANC J., *L'abbaye de Lagrasse...*, *op. cit.*, p. 669.

³⁹⁹ AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 188-188 v : article 13 de la charte de coutumes du 2 mai 1287, intitulé « *de incarceratis et eorum expensis* ».

⁴⁰⁰ AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 192-192 v : article 2 de la charte du 8 juillet 1315, intitulé « *secundus articulus est super una libra de cere quod solviebatur per incarceratos* ».

⁴⁰¹ PICOT G., *Documents relatifs aux états généraux...*, *op. cit.*, p. 155.

⁴⁰² R. Hyvert remarque que J. de Forquet, viguier, a une maison sur la place dans les compoix de 1551 et 1609 ; ses héritiers en 1627. AD Aude, 58 J 1, HYVERT R., *Dossier d'inventaire...* Alet, fiche « maison Brutinel ».

⁴⁰³ PICOT G., *Documents relatifs aux états généraux...*, *op. cit.*, p. 172.

⁴⁰⁴ MAHUL A., *Cartulaire...*, *op. cit.*, vol. 4, p. 158.

⁴⁰⁵ [...] *Petrus de Roca Negada, vicarius burgi Crasse* [...] PAILHÈS C., *Recueil...*, *op. cit.*, acte 97, p. 106. Roquenégade est désormais un hameau de la commune de Pradelles-en-Val. Situé à environ 12 km au nord-ouest de Lagrasse, le château de la famille Roquenégade est désormais à l'état de ruine.

⁴⁰⁶ Palaja est à 30 km au nord-ouest de Lagrasse, entre le Val-de-Dagne et la plaine de l'Aude ; 26 feux fiscaux en 1366 et 11 en 1377. Les Villeneuve tenaient Palaja en coseigneurie, notamment avec les Palaja et les Fournier, puis le roi en paréage à partir de 1317. Ils semblent avoir été influents à la cour de l'abbaye tout au long du XIV^e siècle : en 1355, Auger de Villeneuve, bachelier en droit, est conseiller auprès de l'abbé. En 1296, G. de Villeneuve, viguier de Lagrasse, fondait le prieuré de Sainte-Marie de Saint-Foulc à Palaja, avec la confirmation de l'abbé de Lagrasse A. de Gogenx (MAHUL A., *Cartulaire...*, *op. cit.*, vol. 5, p. 213).

chevalier Pierre Ermengaud (1315) et le damoiseau Guillaume (1353), seigneur de Durfort⁴⁰⁷. Le damoiseau Bernard Textor, seigneur d'Aragon⁴⁰⁸, avait cette charge en 1386 et, entre 1399 et 1405, Hélie de Fontiès⁴⁰⁹ avait pour sous-viguiier Jean Pézilla⁴¹⁰. Cependant, le viguiier le mieux connu à Lagrasse est Bérenger Major, ou Mage, notaire de l'abbaye et de la ville dès 1231, viguiier entre 1257 et 1274 au moins, mort avant 1300⁴¹¹. Il n'était déjà plus viguiier en 1287, puisque la fonction était occupée par Pierre Bernard de Baylayville lorsque la charte de coutumes fut accordée aux habitants⁴¹². Bérenger est le fondateur de la dynastie des Mage ou Major, seigneurs de Salza et de Vignevieille⁴¹³, dont les armes sont répétées plusieurs fois sur les plafonds peints de sa maison de Lagrasse (fig. 60), et il possédait un sceau au titre de la viguerie, représentant le pont fortifié et portant la légende « + S. BERENGAR[I]U[S] MAIORIS VICARII CR.A.S.S.E » (fig. 61).

Dans tous les cas à Lagrasse, comme à Caunes au début du XIV^e siècle, les abbés confiaient la fonction de viguiier à des individus issus de grandes familles locales, à des chevaliers possédant une seigneurie par ailleurs, ou à de jeunes nobles, des damoiseaux, que la charge formait sans doute à intégrer les fondements et bons réflexes de la gestion seigneuriale. Généralement, à Lagrasse, les viguiiers provenaient de lieux où l'abbaye était possessionnée, parfois de familles qui tenaient d'elle des territoires en fief. La viguerie s'apparentait alors à une faveur qu'on accordait à un vassal ou à son fils damoiseau. Cette situation est très différente de celle observée en Catalogne par Pere Benito i Monclús. Là, les seigneurs ecclésiastiques ont préféré recruter leurs ministériaux, les *baiuli*, parmi les prud'hommes locaux qui avaient une bonne connaissance des territoires et des pratiques

⁴⁰⁷ Durfort, communauté indépendante (14 feux fiscaux en 1366) est rattachée à Vignevieille depuis l'Époque moderne. Le château des seigneurs de Durfort, encore partiellement en élévation, est à 15 km au sud-ouest de Lagrasse, objet de nombreux litiges entre l'abbaye et les seigneurs de Termes. En 1215, il était possédé à titre de fief de l'abbaye par Simon de Montfort et à titre d'arrière-fief par Alain de Roucy et, en 1259, Guillaume de Durfort était vassal de l'abbaye (NELLI Suzanne, *Les Durfort de Languedoc au Moyen Âge*, Privat, Toulouse, 1989, 208 p., p. 30 et p. 33. MAHUL A., *Cartulaire...*, *op. cit.*, vol. 2, p. 262 et *Id.*, vol. 3, p. 479).

⁴⁰⁸ Aragon, à 12 km au nord-ouest de Carcassonne, comptait 53 feux fiscaux en 1366 et 24 en 1377.

⁴⁰⁹ Le prieuré Saint-Étienne de Fontiès-d'Aude, lieu-dit Caunes, est cité parmi les biens de l'abbaye en 1118 (*Id.*, vol. 2, p. 246 ; SABARTHÈS Antoine, *Dictionnaire topographique du département de l'Aude, comprenant les noms de lieu anciens et modernes*, Impr. Nationale, Paris, 1912, 595 p., p. 78). Il est aussi possible qu'il s'agisse de Fontiès-Carbadès, communauté limitrophe à celle d'Aragon dont était originaire le viguiier précédent.

⁴¹⁰ Le sous-viguiier était sans doute originaire de Pézilla en Roussillon (actuellement Pézilla-la-Rivière). Depuis la donation de Radulfe, comte de Roussillon, vers 900, l'abbé possédait la basse, moyenne et haute justice de Pézilla et le prieuré Saint-Félix. MAHUL A., *Cartulaire...*, *op. cit.*, vol. 2, p. 218, 246 et 447.

⁴¹¹ En 1300, Jean Barthélemy de Saint-Pierre-des-Champs donne deux francs d'or à l'abbaye de Lagrasse pour deux obits pour les âmes de Bérenger Major et Jean Bastier de Fabrezan. AD Aude, H 32, obits de Lagrasse, 1300-1394.

⁴¹² AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 191 et AD Aude, H 153.

⁴¹³ Salza est à 25 km au sud-ouest de Lagrasse ; 14 feux fiscaux en 1366. Les Mage ou Major étaient aussi seigneurs de Vignevieille à partir de 1389, commune dans laquelle fut plus tard annexé le château de Durfort.

judiciaires locales, plutôt que parmi les *milites* qui, trop souvent, s'approprièrent le contrôle militaire et le ban au détriment du seigneur⁴¹⁴. Comme à Lagrasse toutefois, la charge des représentants des abbayes catalanes ne se transmettait pas de père en fils : dès la fin du XII^e siècle, pour éviter que leurs *baiuli* – leurs représentants – n'aient trop de pouvoir, les abbés s'étaient efforcés d'en empêcher la transmission héréditaire⁴¹⁵. Les mandats des viguiers d'Alet et de Lagrasse pouvaient être longs – plusieurs décennies –, mais il semblerait que les deux abbayes aient pris, à l'image de celles de la Catalogne, des précautions pour limiter une trop forte influence à long terme des familles à qui elles confiaient leurs affaires temporelles.

Malgré la relative proximité de leur château – fréquemment situé à une demi-journée de marche – et à l'image de Bérenger Major, les viguiers avaient sans doute une résidence dans la ville de Lagrasse, au plus près de la cour de l'abbé. La présence d'une population de ce rang a sans doute joué sur l'économie des bourgs, aussi sur la construction – Bérenger Major a probablement fait directement venir des fenêtres géminées des grands chantiers de Carcassonne pour sa maison⁴¹⁶ –, mais il est impossible, en l'état actuel des sources et de nos connaissances, d'en mesurer réellement l'influence⁴¹⁷.

3.1.2. *L'affranchissement partiel des habitants (mi XII^e - début XIV^e siècle)*

Avant que les abbés n'instituent le consulat, les habitants d'Alet, de Caunes et de Lagrasse avaient déjà la capacité de nommer un ou plusieurs représentants pour des événements ponctuels, le plus souvent appelés syndics, parfois avoués ou procureurs (*actores, procuratores*), plus rarement consuls.

3.1.2.1. *Représenter la ville sans consul : le rôle de l'assemblée générale*

Plusieurs textes, surtout à Caunes où l'officialisation du consulat est tardive, indiquent la capacité des habitants à se réunir, généralement « la plus grande et plus saine partie » (*major et sanior pars*) d'entre eux, pour prendre des décisions les concernant, acheter des franchises.

À Caunes, Nelly Pousthomis et Dominique Baudreu interprètent la mention *populus ipsius villae* dans une charte de 1136 comme le premier signe de l'émergence de la

⁴¹⁴ BENITO I MONCLÚS Pere, « Agents du pouvoir ou entrepreneurs ruraux ? Les intermédiaires de la seigneurie en Catalogne médiévale, essor et déclin », MENANT François, JESSENNE Jean-Pierre (éd.), *Les élites rurales dans l'Europe médiévale et moderne, Actes des XXVII^e journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, septembre 2005*, PUM, Toulouse, 2007, p. 111-127, p. 118.

⁴¹⁵ *Id.*, p. 125-126.

⁴¹⁶ Maison 9 rue des Cancans à Lagrasse, cad. B2026 (vol. 3, p. 405-418).

⁴¹⁷ La seule maison personnelle d'un viguier connue à Lagrasse, celle de B. Major (v. 1257-v. 1274), avait un décor assez raffiné, mais n'était pas remarquable par ses techniques de construction, son ampleur, ou son organisation interne par rapport aux autres maisons de l'agglomération (9 rue des Cancans (cad. B2026)).

communauté des habitants⁴¹⁸. Entre 1149 et 1277, alors qu'il n'existait aucun consulat officiel, les habitants ont acheté trois franchises à l'abbé. En analysant les préambules de 200 chartes, Mireille Mousnier a remarqué que l'achat de franchises au seigneur, qu'il soit laïc ou ecclésiastique, était fréquent dans le Languedoc occidental dès le XII^e siècle et que les habitants, surtout les notables, n'hésitaient pas à dépenser des sommes considérables⁴¹⁹. À Caunes, le premier achat, en 1149, les délivrait de la taille seigneuriale (*touta et fortia de quista*) pour 1200 sous melgoriens ; charte ratifiée en présence de Roger I^{er} Trencavel et de son représentant, le viguier de Carcassonne Guillaume de Saint-Félix, sur qui les habitants s'étaient sans doute appuyés pour l'obtenir⁴²⁰. Si aucun exemple d'une telle exemption n'est connu en Bas-Languedoc⁴²¹, les habitants de la ville de Castres l'obtenaient de Raymond Trencavel en 1160⁴²² et ceux de Saint-Hilaire, autre bourg monastique des pays d'Aude, l'achetaient eux aussi à l'abbé près d'un siècle plus tard (*tallia, quista et tolta*), en 1235, pour 1300 sous melgoriens⁴²³. Dans ce dernier bourg, alors qu'il n'existait pas encore de consulat permanent, l'acte d'achat avait été passé entre douze religieux et douze prud'hommes représentant les hommes et les femmes de la communauté des habitants. La seconde franchise de Caunes, en 1240, empêchait l'abbé de succéder aux habitants mourant sans enfant, rachetée pour 10 000 sous melgoriens et ratifiée par 18 religieux et 100 chefs de famille spécialement mandatés (*pro nobis et pro tota universitate hominum de Caunis de ipsorum speciali mandato*)⁴²⁴. Jusqu'en 1270, les habitants avaient réussi à s'organiser pour recouvrir 9600 sous tournois et les porter à l'abbé⁴²⁵. Puis, en 1277, ils obtenaient le droit de recevoir les litières et les suaires réservés aux inhumations au cimetière du monastère⁴²⁶, comme ceux d'Alet grâce aux coutumes de 1285 qu'ils avaient achetées 400 livres tournois⁴²⁷.

Les habitants de Caunes avaient aussi la capacité de députer certains d'entre eux. Le 20 juillet 1303, réunis en présence du damoiseau Gaillard Donat, viguier de l'abbé, 75 chefs

⁴¹⁸ BAUDREU D., POUSTHOMIS-DALLE N., « Genèse du village abbatial... », *op. cit.*, p. 140.

⁴¹⁹ MOUSNIER Mireille, « Seigneurs en quête d'*universitas* dans la France méridionale : de la corne d'abondance à la fontaine de miséricorde », BOURIN Monique, MARTÍNEZ SOPENA Pascual (dir.), *Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales (XI^e-XIV^e siècles) : les mots, les temps, les lieux. Colloque tenu à Jaca du 5 au 9 juin 2002*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2007, 571 p., p. 197-228, p. 211-212.

⁴²⁰ DOAT, ms 58, f^o 279-281 v.

⁴²¹ BOURIN-DERRUAU M., *Villages médiévaux...*, *op. cit.*, t. 1, p. 31.

⁴²² POUSTHOMIS-DALLE N., *À l'ombre du Moustier...*, *op. cit.*, p. 236.

⁴²³ MAHUL A., *Cartulaire...*, *op. cit.*, vol. 5, p. 109-110.

⁴²⁴ DOAT, ms 58, f^o 319-328 v.

⁴²⁵ *Recognoscit Petrus abbas cum suo conventu an. 1270 XIV cal. Febr. se ab universitate de Caunis recepisse 9600 solidos Turonenses ex illis decem millibus, quibus se monasterio eadem universitas obligaverat ob libertam et franchisiam Escaducarum sibi ac singulis hominibus de Caunis concessam. Gallia Christiana*, tome VI, *Ecclesia Narbonensis*, p. 168-E.

⁴²⁶ MAHUL A., *Cartulaire...*, *op. cit.*, vol. 4, p. 140.

⁴²⁷ FONDS-LAMOTHE L.-H., *Notice historique ...*, *op. cit.*, p. 610.

de famille avaient choisis deux syndics, le juriconsulte Pierre Raymond et Guillaume d'Olonzac, pour les représenter aux États de Montpellier prévus deux jours plus tard⁴²⁸. Le 26 avril 1308, pour les États de Tours du mois de mai, les noms de 14 prud'hommes apparaissent ainsi que « plusieurs autres » : ces habitants ont voté pour choisir deux députés en présence du juge en la cour et terre du seigneur abbé du monastère de Caunes, Pierre Lautier de Saint-Amans⁴²⁹. Il s'agit d'une situation similaire à de nombreuses autres communautés, comme celle d'Agde (34) : le consulat n'y reçut son premier statut officiel qu'en 1260, mais l'université des habitants avait su, par l'élection de représentants temporaires notamment, négocier à plusieurs reprises avec son seigneur, l'évêque, à partir de 1207⁴³⁰.

Les archives de l'abbaye de Lagrasse contiennent deux documents permettant de mieux comprendre l'organisation municipale dans cette ville à la fin du XIII^e siècle. Le 2 mai 1287, 387 chefs de famille, composant « plus des deux tiers » des hommes de l'université avaient ratifié 16 pétitions adressées à l'abbé Auger de Gogex pour lui demander de respecter les coutumes et les libertés de la ville et ils avaient « spontanément » créé quatre syndics chargés de les négocier⁴³¹. Monique Bourin a montré que dans les villages du Bas-Languedoc, la règle générale pour valider les décisions était le quorum des 2/3 des présents, mais que ce qui comptait le plus, était la présence des prud'hommes, les « principaux » hommes de l'université⁴³². À Lagrasse, les 387 signataires adhéraient aux conclusions de l'assemblée générale, les autres, opposés et en minorité, n'apparaissent pas dans l'acte envoyé à l'abbé pour exposer leurs griefs et ouvrir la discussion⁴³³. Le viguier, Pierre Bernard de Baylayville, ainsi que le juge en la cour du monastère, maître Arnaud Bataille, furent témoins

⁴²⁸ PICOT G., *Documents relatifs aux états généraux...*, op. cit., p. 171-173. Il ne fait aucun doute, vue la date tardive de la désignation, que les deux syndics n'arrivèrent pas à temps aux États du 22 juillet, comme d'ailleurs de nombreux autres représentants et, pour ces raisons, les séances des États avaient été ajournées au 25 juillet.

⁴²⁹ *Id.*, p. 702.

⁴³⁰ CASTALDO André, *Seigneurs, villes et pouvoir royal en Languedoc : le consulat médiéval d'Agde (XIII^e-XIV^e siècles)*, Picard, Paris, 1974, 603 p., p. 107-111.

⁴³¹ *Omnibus predictis habitatoribus dicte ville, qui faciebant numerum duarum partum et amplius hominum dicte ville, ut dicebatur, qui prenominati homines pro se et dicta universitate concorditer et spontanea voluntate constituerunt, creaverunt seu ordinauerunt Arnaldum de Amacio, Guillerum Pontii, Guiraudum Caune fabrum, et Guillerum Pagesii, habitatores dicte ville syndicos suos et dicte universitatis.* AD Aude, H 153.

⁴³² BOURIN-DERRUAU M., *Villages médiévaux...*, op. cit., t. 2, p. 174-175.

⁴³³ Ainsi, plusieurs dizaines de chefs de famille pointés dans des actes antérieurs ou postérieurs de 10 ans à celui de 1287 n'apparaissent pas parmi les signataires des 16 pétitions et de l'élection des syndics. Étaient-ils absents de l'assemblée générale ou ont-ils refusé de se prononcer, par crainte ou par intérêt, sur une procédure engagée à l'encontre du seigneur abbé ? Notons que les juifs n'étaient pas impliqués dans le processus décisionnel de l'université : aucun de ceux qui sont connus à Lagrasse à la fin du XIII^e siècle, notamment les six membres de la famille Vinas enregistrés dans un acte de 1298 (MAHUL, *Cartulaire...*, op. cit., t. 2, p. 466), n'est mentionné. Là aussi, cette apparente exclusion est-elle un hasard ? À Narbonne, les juifs, qui avaient obtenu une charte de franchises en 1217, possédaient leur propre consulat en 1278 : AMOUROUX Robert, *Le consulat et l'administration municipale de Narbonne, des origines à la fin du XIV^e siècle*, Thèse pour le doctorat en droit sous la dir. de P. Ourliac, Toulouse, 1970, 341 p., p. 127-128.

des actes de l'assemblée, aux côtés, entre autres, d'un moine de Montolieu et du recteur de Caunettes. La charte de coutumes rédigée au terme des négociations a été recopiée dans un des plus importants cartulaires de l'abbaye : le Livre Vert A du XV^e siècle⁴³⁴. Elle édicte un règlement pour les 16 pétitions et n'évoque jamais l'assemblée générale des hommes, mais uniquement les quatre syndics ou avoués (*syndicos seu actores*⁴³⁵) envoyés par l'université : du point de vue de l'abbé, la procédure de la prise de décision au sein de la communauté importait visiblement assez peu, tant qu'il avait des interlocuteurs directs.

Après l'officialisation du consulat, l'assemblée des hommes pouvait se réunir pour députer ponctuellement lorsque les sièges de consuls n'étaient pas pourvus. L'université des habitants d'Alet, ou sa majeure partie (*universitate habitancium ville de Electo vel majori parte ejusdem*), prenant acte de la vacance du consulat, s'était réunie le 14 juillet 1303, à l'appel du crieur public et en présence du viguier de l'abbé – donc sous le contrôle du seigneur –, afin de désigner deux procureurs pour les États de Montpellier⁴³⁶. À l'issue des États, le 25 juillet, ces procureurs, ayant adhéré au jugement porté contre Boniface VIII, validèrent leur signature en apposant le sceau du consulat : une croix pattée portant pour légende « + S. CONSULUM ELECTENCIUM » (fig. 62) ; le contre-sceau représentait un écu au chef avec la légende « + S. CONSULUM »⁴³⁷. Ville provisoirement sans consul, Alet n'en restait pas moins capable de disposer d'une personnalité morale à travers son université et sa capacité à élire des représentants ponctuels en lieu et place de ses institutions régulières, momentanément défailtantes. Lorsque le consulat existait, il était toujours possible de faire représenter la ville par d'autres – syndics ou procureurs – mandatés pour des occasions ponctuelles. Le 24 avril 1308, à Alet, le consulat n'était plus vacant puisqu'il y avait cinq consuls. Ils donnèrent procuration à deux habitants de la ville, Raymond Novals et Pierre de Serre, pour assister aux États de Tours au mois de mai suivant⁴³⁸. Plusieurs autres habitants furent témoins de cette procuration, dont cinq seulement sont nommés personnellement, en plus du notaire public d'Alet, Raymond Arnaud, mais contrairement aux actes où il n'y avait

⁴³⁴ AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f° 183-191 v.

⁴³⁵ L'arbitrage de 1260 qui réglait officiellement le consulat d'Agde adoptait la même terminologie : [...] *inter venerabilem patrem dominum Petrum Dei gratia episcopum agathensem ex una parte et Johannem Raynardi procuratorem, scindicum vel auctorem Universitatis hominum et singulorum de Agathe ex altera* [...] CASTALDO A., *Seigneurs, villes...*, op. cit., p. 532.

⁴³⁶ L'acte enregistré par Guillaume de Bressolles, notaire public d'Alet, indique que l'assemblée a été convoquée sur la demande d'Amalric, vicomte de Narbonne, de Guillaume de Plassian (légiste membre du conseil du roi s'étant illustré aux côtés de Guillaume de Nogaret dans la lutte contre les Templiers) et du commissaire du roi Denis de Senones. Les deux procureurs désignés sont Guillaume Calayre et Guillaume Broquat. PICOT G., *Documents relatifs aux états généraux...*, op. cit., p. 154-155.

⁴³⁷ BEDOS B., *Corpus des sceaux français...*, op. cit., p. 46.

⁴³⁸ PICOT G., *Documents relatifs aux états généraux...*, op. cit., p. 701.

pas de consuls, le viguier de l'abbé n'apparaît pas⁴³⁹. Le sceau habituel des consuls de la ville – à croix pattée – en cire rouge fut appendu sur simple queue au bas du parchemin de la procuration⁴⁴⁰. Lorsque les consuls ne pouvaient se rendre aux États, ils avaient donc la possibilité de désigner eux-mêmes les représentants de la communauté sans recourir aux assemblées générales des habitants. Cependant, quelques habitants, sans doute uniquement les prud'hommes, étaient présents lors des désignations et signaient en tant que témoins.

L'assemblée des États de la sénéchaussée de Carcassonne en 1269, qui avait interdit l'exportation du blé par terre ou par mer⁴⁴¹, pourrait soulever un discret problème de vocabulaire. Dans tous les actes de nomination, les représentants ponctuels élus par les universités étaient appelés syndics, avoués ou procureurs. En 1269, seul le consulat d'Alet était probablement constitué et, pourtant, les consuls de Caunes et de Lagrasse furent énoncés parmi ceux des 26 communautés citées. De même, les envoyés de la communauté d'Azille portaient le titre de consuls, alors que l'institution n'y fut définitivement créée par Charles V qu'en 1379⁴⁴². Le terme de « consuls » appliqué en 1269 revêt donc, exceptionnellement, un sens générique et ne correspondrait pas, dans certains cas dont ceux de Caunes et de Lagrasse, à une représentation communale permanente. Cependant, Guilhem Ferrand a montré qu'en Rouergue, la nature du consulat pouvait varier d'une communauté à une autre et d'une époque à une autre : l'institution était toujours en mouvement et, de ce fait, les mots pour la désigner étaient variables⁴⁴³. Aussi, faut-il se garder de donner à la terminologie une trop grande importance : à Narbonne au XII^e siècle, les représentants ponctuels de la ville sont des consuls, alors que ce n'est qu'à partir de la fin des années 1220 que ce titre s'est plus spécifiquement paré des fonctions de l'administration urbaine⁴⁴⁴.

Lorsque l'université se réunissait pour mandater des représentants temporaires en l'absence de consuls établis, un représentant de l'abbé signait toujours l'acte rédigé à son issue, en tant que témoin, que ce soit à Alet, à Caunes ou à Lagrasse. C'était aussi le cas dans

⁴³⁹ On peut donc penser que les consuls avaient la faculté de réunir l'assemblée sans demander d'autorisation au seigneur abbé.

⁴⁴⁰ BEDOS B., *Corpus des sceaux français...*, *op. cit.*, p. 45-46.

⁴⁴¹ ALBISSON Jean, *Loix municipales et économiques du Languedoc, ou Recueil des ordonnances, édits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil, du parlement de Toulouse et de la Cour des aides de Montpellier*, Rigaud et Pons, Montpellier, 1780, t. 1, p. 327. Voir aussi HGL, t. 3, col. 586.

⁴⁴² *Ad eorum status et regimis incrementum concedimus ac donamus consulatum et insignia consulatus, domum, arcam et sigillum [...]* MAHUL A., *Cartulaire...*, *op. cit.*, vol. 4, p. 9. Après la création du consulat, le roi accordait donc à l'université d'Azille une maison, un coffre et un sceau, trois éléments qui sont les attributs de la personne morale d'après BOURIN-DERRUAU M., *Villages médiévaux...*, *op. cit.*, t. 2, p. 146 ;

⁴⁴³ FERRAND Guilhem, *Communautés et insécurité en Rouergue à la fin du Moyen Âge*, Thèse de doctorat sous la dir. de M. Mousnier et J.-L. Abbé, UTM, 2009, 532 p., p. 323.

⁴⁴⁴ CAILLE Jacqueline, « Le consulat de Narbonne, problème des origines », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, vol. 16, année 1985, n° 1, p. 243-263, p. 246.

d'autres bourgs monastiques de la région : à Saint-Hilaire en 1386, 31 chefs de famille représentant la « plus grande et plus saine partie » de l'université avaient donné une procuration à cinq syndics pour négocier la garde des clés et le financement des réparations des murailles avec le seigneur abbé et en présence de ce dernier, mais aussi de son juge⁴⁴⁵. Habituellement, le viguier, parfois le juge ordinaire ou l'abbé lui-même étaient présents⁴⁴⁶ : on peut supposer qu'au moins dans ces cas, l'assemblée générale était soumise à l'autorisation du seigneur. Toutefois, même lorsqu'il y avait des consuls ou même lorsque le viguier était absent, les assemblées semblent avoir été soumises à l'autorisation de l'abbé, comme c'était le cas dans la plupart des communautés du Bas-Languedoc⁴⁴⁷.

La majorité des actes rendant compte des assemblées générales d'Alet, de Caunes et de Lagrasse, du XIII^e au XVI^e siècle au moins, indiquent que c'est à l'appel du crieur public, parfois accompagné du son de la trompette, qu'étaient convoqués les chefs de famille. Sans consulat, les assemblées étant soumises à l'autorisation du seigneur, c'était sans doute lui, ou plutôt son viguier, qui faisait publier l'annonce. Mais lorsqu'il existait un consulat, il est assez difficile de savoir qui, de l'abbé ou des consuls, avait le loisir de solliciter le crieur public, sachant que rien n'est jamais prévu en la matière dans les chartes de coutumes. À Limoux en 1292, les publications étaient faites au nom du seigneur et des consuls, mais à la requête de ces derniers et c'était eux qui éalisaient le crieur public et le présentaient au seigneur ou à son représentant pour qu'il reçoive l'investiture⁴⁴⁸. À Caunes et à Lagrasse, mais surtout à Alet où les coutumes de 1285 sont très proches de celles de Limoux, il est probable qu'un système similaire fut en vigueur : les consuls pouvaient saisir le crieur, mais la prérogative demeurait au seigneur, car il semble que les assemblées aient toujours été soumises à son autorisation. En effet, en 1295, une sentence prononcée contre plusieurs dizaines de chefs de famille de Lagrasse, condamnés à payer de fortes amendes, affirmait (de nouveau ?) l'interdiction de

⁴⁴⁵ MAHUL A., *Cartulaire...*, *op. cit.*, vol. 5, p. 112.

⁴⁴⁶ Pierre Bernard de Baylayville à l'assemblée du 2/05/1287 à Lagrasse (AD Aude, H 153). Pons Brunet à l'assemblée d'Alet le 14/07/1303 (PICOT G., *Documents relatifs aux états généraux...*, *op. cit.*, p. 155). Gaillard Donat à l'assemblée de Caunes le 20/07/1303 (*Id.*, p. 172). Pierre Lautier de Saint-Amans, juge en la cour et terre du seigneur abbé du monastère, à l'assemblée de Caunes le 26/04/1308 – ce dernier signant en tant que témoin lors de l'assemblée de 1303 (*Id.*, p. 702).

⁴⁴⁷ M. Bourin donne l'exemple de communautés comme Pézenas où, même lorsqu'un consulat, les assemblées ne se tenaient qu'avec l'autorisation du seigneur. BOURIN-DERRUAU M., *Villages médiévaux...*, *op. cit.*, t. 2, p. 176. Cette situation se comprend juridiquement : le seigneur a toujours autorité sur les droits des communautés qu'il leur délègue.

⁴⁴⁸ BUZAIRES L.-A., *Libertés et coutumes...*, *op. cit.*, p. 53-54.

tenir des assemblées illicites à des fins de pervertir l'obédience et la dévotion du peuple de la ville envers le seigneur abbé⁴⁴⁹.

3.1.2.2. Des consulats institués à des dates variables (avant 1240-1337)

En Languedoc, le mouvement d'officialisation des consulats est entamé au XII^e siècle. En pays d'Aude, Carcassonne possède un consulat apparemment permanent à partir de 1192⁴⁵⁰ et Narbonne au début des années 1220 : en 1209-1210 pour le bourg et en 1221 pour la Cité⁴⁵¹, mais il existait déjà des consuls – sans doute désignés ponctuellement – en 1148⁴⁵². Dans d'autres grandes villes, le consulat est plus tardif : à Limoux, la première mention des consuls apparaît en 1218, mais le consulat ne fonctionne régulièrement qu'à partir de 1260⁴⁵³. En Biterrois la diffusion des consulats s'était heurtée à une forte résistance des seigneurs ecclésiastiques, parmi lesquels les évêques d'Agde et surtout de Lodève s'y opposèrent féroce­ment. Ils avaient même réussi à bloquer le processus aux marges de leur aire d'influence, souvent appuyés par de grands seigneurs laïcs comme les vicomtes de Narbonne ou les Guilhem de Clermont⁴⁵⁴. De même en Rouergue, les seigneurs ecclésiastiques furent toujours réticents à cette diffusion, jusqu'à détruire d'anciens actes établissant les privilèges des communautés⁴⁵⁵. À Nant, dans cette même région, les habitants dépendaient de l'abbaye, mais avaient officiellement reçu – tardivement – un consulat du roi en 1369 ou 1370. L'abbaye, par sa vive opposition, avait réussi à casser cette institution et la communauté n'avait alors pu obtenir qu'un simple syndicat⁴⁵⁶, ce que Monique Bourin considère comme une « institution municipale incomplète »⁴⁵⁷. Cependant, en Languedoc occidental, l'analyse des préambules des chartes de coutumes par Mireille Mousnier révèle que le poids et l'importance du seigneur sont les premiers facteurs à avoir joué face aux habitants, plus que sa condition ecclésiastique ou laïque qui n'a que rarement constitué une particularité dans le

⁴⁴⁹ [...] *quod non nulli homines ville Crassensis, ausu temerario illicitas conventiculas, congregaciones, coniuraciones ac eiam illicita collegia in eadem villa et eius terminis teneant et fieri procuraverant, et bonum statum dicte ville, tranquillitatem et concordiam incolarum ville ipsius pervertendo, cedicionem commoverant in popelo dicte ville et eundem populatum tunc hobedientem et devotum domino abbati dicti monasterii [...]* AD Aude, H 176, procédures, 1295. L'affaire fut portée devant le célèbre juriste Bremond de Montferrier, alors sénéchal de Beaucaire, qui dut s'en dessaisir au profit du viguier de Carcassonne suite à son départ pour la cour du roi de Majorque où il avait été appelé.

⁴⁵⁰ GUILAINE J., FABRE D., *Histoire de Carcassonne*, op. cit., p. 51-52.

⁴⁵¹ MICHAUD Jacques, CABANIS André (dir.), *Histoire de Narbonne*, Privat, Toulouse, 1981, 330 p., p. 128.

⁴⁵² DOGNON P., *Les institutions...*, op. cit., p. 58.

⁴⁵³ ABBÉ J.-L. (dir.), *Histoire de Limoux...*, op. cit., p. 75.

⁴⁵⁴ BOURIN-DERRUAU M., *Villages médiévaux...*, op. cit., t. 2, p. 162-165.

⁴⁵⁵ BOUSQUET Jacques, « La fondation de Villeneuve d'Aveyron (1053) et l'expansion de l'abbaye de Moissac en Rouergue », *Annales du Midi*, 1963, t. LXXV, n° 64, p. 517-543, p. 525-526 et note 27.

⁴⁵⁶ FERRAND G., *Communautés et insécurité...*, op. cit., p. 111-112.

⁴⁵⁷ BOURIN-DERRUAU M., *Villages médiévaux...*, op. cit., t. 2, p. 152.

processus de négociation des coutumes⁴⁵⁸. Nelly Pousthomis a d'ailleurs montré, dans les bourgs monastiques de cette région, que le consulat s'était développé dans un certain climat de violence durant le XIII^e siècle face aux prétentions des abbés, notamment parce que ces derniers étaient généralement affaiblis dans un contexte politique défavorable lié, entre autres, aux déstabilisations provoquées par la Croisade⁴⁵⁹. Là, les nombreux paréages conclus avec le roi de France – lui permettant d'asseoir son pouvoir dans un espace tout juste conquis – avaient achevé d'aider à la diffusion du consulat dans les bourgs monastiques, que les abbés avaient visiblement tenté de freiner dans un premier temps. Dans ces trois régions, Biterrois, Rouergue et Midi toulousain, il semblerait donc que les seigneurs ecclésiastiques aient fait preuve d'un certain « conservatisme » contre l'affranchissement de leurs sujets, peut-être principalement parce qu'ils se trouvaient alors en difficulté. Or, dans les trois bourgs monastiques d'Alet, de Caunes et de Lagrasse, mais aussi d'autres des pays d'Aude comme Montolieu et Saint-Hilaire, aucun acte de violence entre le seigneur abbé et ses sujets n'a été enregistré dans les archives de ces abbayes avant le XIV^e siècle : la reconnaissance du consulat par les abbés n'a apparemment pas créé de vives tensions. La forte variabilité des dates de création des consulats montrerait qu'elles étaient probablement moins dépendantes du statut ecclésial des seigneurs que de la volonté et de la capacité des habitants – surtout des bourgeois et prud'hommes – à les négocier avec les abbés.

Le premier consulat connu parmi les trois bourgs étudiés est celui d'Alet, non pas par une charte l'instituant, mais indirectement par un acte de 1240 qui fixe le *terminus ante quem* de sa création : la ville, après avoir soutenu les Trencavel dans un premier temps, se soumettait à Louis IX en lui prêtant serment⁴⁶⁰, la croix pattée et la légende identiques à celui qui était encore utilisé en 1303, bien que le contre-sceau fut différent aux deux dates : en 1240, si sa légende était déjà « + S. CONSULUM », il représentait une étoile à huit rais et non pas un écu au chef (fig. 62). La date d'officialisation du consulat, antérieure donc à 1240, n'est pas connue, mais à partir du moment où le consulat disposait d'un sceau, attribut de la personne morale⁴⁶¹, il ne fait aucun doute qu'il avait déjà été reconnu par le seigneur abbé : la charte de coutumes achetée par les

⁴⁵⁸ M. Mousnier nuance ce constat général par quelques cas particuliers. Par exemple, les seigneurs laïcs ont accordé, plus fréquemment que les autres, des chartes pour rémunérer des services rendus, des cadeaux ou des dons de la part des habitants – il ne s'agissait pas encore d'achats. Elle souligne aussi l'absence quasi-totale d'invocations à caractère religieux dans les préambules, même lorsque le seigneur est une abbaye, et déduit que les chartes s'inscrivent d'abord dans un cadre de référence civil. MOUSNIER M., « Seigneurs en quête... », *op. cit.*, p. 211.

⁴⁵⁹ POUSTHOMIS-DALLE N., *À l'ombre du Moustier...*, *op. cit.*, p. 232-236.

⁴⁶⁰ BEDOS B., *Corpus des sceaux français...*, *op. cit.*, p. 45-46.

⁴⁶¹ BOURIN-DERRUAU M., *Villages médiévaux...*, *op. cit.*, t. 2, p. 146.

habitants à l'abbé pour la somme de 400 livres tournois en 1285 correspondait ainsi à une mise à jour et non à une création⁴⁶². La mise en place du consulat d'une ville moyenne comme Alet n'est pas beaucoup plus tardive que dans une grande ville comme Limoux, à 10 km de là. Parmi les bourgs monastiques des pays d'Aude, le consulat de Montolieu était peut-être à peu près contemporain de celui d'Alet, puisqu'une charte de coutumes était accordée à ses habitants par l'abbé en 1231, les autorisant à élire leurs consuls et leurs conseillers tous les six mois ou chaque année⁴⁶³. Mais, sans doute moins avisés que les habitants d'Alet, ceux de Montolieu avaient prêté un serment à Raymond Trencavel en 1240, ce qui leur coûta l'abolition de leurs coutumes par le roi la même année, rachetées en 1243 au prix de 1800 sous melgoriens⁴⁶⁴.

Lagrasse obtint son consulat en 1287, plus tard que les grandes villes des pays d'Aude avec lesquelles elle pouvait prétendre rivaliser au début du XIV^e siècle. Quatre « syndics ou avoués » avaient été spécialement désignés par une assemblée de 387 chefs de famille pour présenter 16 pétitions et mener les négociations avec l'abbé⁴⁶⁵. Après avoir répondu aux pétitions ainsi soumises, l'abbé offrait de créer le consulat, sur la supplication des syndics et de plusieurs prud'hommes de la ville : ces derniers souhaitaient surtout faciliter les discussions avec l'abbé, mais aussi permettre aux hommes de chasser le petit gibier de leur propre autorité et contrôler les poids et mesures en vigueur dans la ville⁴⁶⁶. La communauté pouvait désigner chaque année deux à quatre consuls et son sceau est apparu 15 ans plus tard sur l'acte d'adhésion de la ville au jugement prononcé par Philippe IV contre le pape Boniface VIII, le 25 juillet 1303⁴⁶⁷ : il représente le pont fortifié et porte en légende « + S. U[NIVERSIT]ATIS HOMINUM BURGI GR[AS]SE » (fig. 40).

⁴⁶² Il est aussi possible que le consulat existait déjà sans charte de coutumes, s'appuyant simplement sur le droit coutumier que la charte de 1285 a permis de fixer et, éventuellement, de modifier.

⁴⁶³ MAHUL A., *Cartulaire...*, op. cit., vol. 1, p. 127-128.

⁴⁶⁴ *Id.*, p. 128-130.

⁴⁶⁵ AD Aude, H 153.

⁴⁶⁶ Introduction de la deuxième partie de la charte de coutumes de 1287 instituant les consuls : *Verumptamen quod in multis aliis casibus et capitulis posset in futurum inter predictam universitatem et dictum monasterium succitari materia questionis et comoditates dicte universitatis et singulorum de eadem retardari sicut est quia dicta universitas nullum habet consulem, scindicum vel alium rectorem qui negocia causas seu questiones dicte universitatis vel alicuius de eadem prosequatur et utrum aliquis de dicta universitate possit propria auctoritate facere garenam seu rensu cuniculorum in possessionibus suis, et etiam super mensura bladi, vini et olei et pannorum et super ponderibus lane, pastellorum, cere, piperis et aliorum que pondere vel mensura emuntur et qua pena tenentes falsa pondera vel mensuras vel ipsius utentes et rensos vel circa ipsos venantes puniantur ad instantem supplicationem dictorum scindicorum et multorum proborum virorum dicte universitatis, fuit per dictum dominum abbatem de speciale gratia concessum de expresso concensu et assensu dictorum scindicorum, statutum et ordinatum ut inferius continetur [...] AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f° 189-189 v.*

⁴⁶⁷ BEDOS B., *Corpus des sceaux français...*, op. cit., p. 266.

Plus obscure est la création du consulat de Caunes, dont aucun sceau médiéval ne nous est parvenu : une seule mention dans la *Gallia Christiana* laisse penser qu'il fut officialisé le 9 avril 1337, date à laquelle la communauté est autorisée par les religieux à avoir six consuls et 18 conseillers chaque année⁴⁶⁸, ce qui correspond à une institution relativement importante⁴⁶⁹. Il est vrai qu'avant cette date, jamais des consuls n'ont été évoqués à Caunes : les représentants ponctuellement désignés par les habitants ne portaient pas ce titre, sauf en 1269. Dans la liste des villes adhérentes au procès de Boniface, le 25 juillet 1303, les communautés sont classées selon l'appellation de leurs représentants : d'abord celles qui ont député leurs consuls, comme Lagrasse et Montolieu, appelées « cité », « bourg » ou « villare » ; ensuite celles qui n'ont député que des procureurs ou des syndics, parmi lesquelles Alet – à cause de la vacance temporaire de son consulat – et Caunes, appelées « lieux », « castrum » ou « villare »⁴⁷⁰. Mais Caunes ne fut pas le dernier bourg monastique des pays d'Aude à être doté d'un consulat, car Saint-Hilaire n'en eut peut-être pas avant la fin du Moyen Âge. En 1386, ses prud'hommes devaient encore désigner en assemblée des syndics pour négocier avec l'abbé et ce n'est qu'au détour d'un conflit de 1441 qu'apparaissent des officiers réguliers, élus chaque année et prêtant un serment au seigneur, qui ne portent cependant pas le titre de consuls, mais de conseillers ou de procurateurs de l'université (*consilarii seu procuratores universitatis hominum*)⁴⁷¹. Plus loin, le bourg monastique de Saint-Guilhem-le-Désert n'avait pas non plus de consulat à la fin du XIV^e siècle, mais seulement trois syndics élus dont les attributions étaient limitées par les abbés de Gellone à qui ils devaient prêter serment, malgré une certaine latitude en matière de fiscalité⁴⁷².

3.1.2.3. Major et sanior pars : le « faux-semblant » de la démocratie au bourg monastique

Le fonctionnement de l'institution consulaire, dont on sait peu de choses pour la période médiévale, est mieux connu pour la période moderne. À Caunes, un litige entre l'abbé et les habitants au XVIII^e siècle dévoile un système oligarchique : chacun des trois consuls sortants présentait à l'abbé une liste de trois successeurs potentiels. L'abbé validait ces listes, pouvait théoriquement rayer certains noms, puis elles étaient ensuite soumises à l'élection des

⁴⁶⁸ *Permisit de consensu fratrum anno 1337 die 9 Aprilis universitati Ceunensi, ut sex haberet consules et 18 consiliarios in annum eligendos. Gallia Christiana, t. VI, Ecclesia Narbonnensis, p. 173.*

⁴⁶⁹ Cependant, le nombre de consuls et de conseillers mentionné dans les chartes officialisant l'institution municipale ne correspond pas toujours à celui qu'on constate dans les sources postérieures où ils apparaissent.

⁴⁷⁰ PICOT G., *Documents relatifs aux états généraux...*, op. cit., p. 208.

⁴⁷¹ MAHUL A., *Cartulaire...*, op. cit., vol. 5, p. 111-115.

⁴⁷² CHALLET V., « La réalité du prélèvement... », op. cit., p. 559.

chefs de famille⁴⁷³. À Alet, au moins à partir du XVII^e siècle, quatre consuls étaient élus chaque année en suivant un système plus exclusif encore. Les sortants présentaient chacun une liste de six électeurs au viguier qui en retenait quatre, formant au final un conseil de 16 électeurs désignant les nouveaux consuls et devenant ensuite le conseil politique de la ville, assistant les consuls dans leurs décisions, et tous étaient investis par le viguier : consuls et conseillers prêtaient serment dans ses mains et sur les évangiles de s'acquitter de leur charge en gens de bien⁴⁷⁴. À Lagrasse en 1759, il y avait un maire et deux consuls, prenant leur fonction le 6 janvier, et eux aussi élus par un conseil politique restreint⁴⁷⁵.

C'est sans doute au moment de la révision des coutumes en 1525, qui prévoyait déjà l'investiture de trois consuls le jour des Rois pour un mandat de trois ans, que le conseil politique restreint fut créé : déplorant la perte de temps qu'impliquait l'assemblée générale des habitants, nuisant surtout aux pauvres de la ville qui perdaient une journée de travail, un parlement composé des trois consuls, de leurs conseillers et de douze députés, tous choisis par les consuls, devait se réunir chaque fois que nécessaire⁴⁷⁶. On prévoyait que deux devaient être des marchands, six occuper un ministère (*manestreyral*) et quatre des paysans ou laboureurs. Tous devaient prêter serment dans les mains de l'abbé ou de son viguier en touchant les quatre Évangiles de leur main droite. La coutume de 1525 ne laissait possibilité d'avoir recours à l'assemblée générale des habitants qu'en deux cas particuliers : lorsque le parlement ne pouvait prendre de décision faute de majorité sur quelque affaire que ce soit ; lorsqu'il fallait désigner des enregistreurs (*registrayres*) pour l'élaboration de nouveaux compoix. Aussi, faut-il déduire que ce même parlement désignait lui-même, au terme des trois années, les nouveaux consuls ? C'était visiblement le cas au XVIII^e siècle, donnant alors l'impression que la politique de la ville n'était pas directement l'affaire de tous. Mais l'était-elle auparavant ?

De prime abord, on retiendrait en négatif du texte de 1525 que l'assemblée générale des hommes de Lagrasse avait eu, jusqu'à la fin du Moyen Âge, une force de décision

⁴⁷³ AC Caunes, BB 6, *Procès de la communauté de Caunes contre messire de Fouquet, abbé de Caunes, à propos de l'élection consulaire*, 1765-1768. Le litige porte sur l'annulation des élections consulaires par l'abbé suite à la non-présentation préalable des listes par les consuls sortants.

⁴⁷⁴ FONDS-LAMOTHE L.-H., *Notice historique...*, *op. cit.*, p. 212. AD Aude, 4 E 8/BB 24, nomination des consuls et des conseillers politiques d'Alet, 1613-1785. La liasse contient les nombreux « cartels » de consuls adressés au viguier au moment des élections, avec les noms des six électeurs, dont deux sont rayés.

⁴⁷⁵ AD Aude, 1 C 3, notes de Bonnet, curé de Lagrasse, 1759.

⁴⁷⁶ [...] *per evitar perdition de temps que fan lesdits habitans quand conseil general se deu tenir entre les habitans de la dicte ville per aucuns affayres que survenen a la dicte ville ont un chascun des dicts habitans se deu trouvar per le bien public et les paures ma o a saignar leur journal per leur sustentation de leur paure vide et le perden a cause del dict conseil per so ques necessary de sy atrouvar* [...] AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o B-D (pages *in capite* du Livre Vert A).

certaine et qu'elle se réunissait régulièrement pour traiter des affaires qui la concernaient. Il est vrai que les coutumes de 1287 donnaient à l'université, par exemple, le pouvoir d'élire les consuls chaque année et les archives de l'abbaye en fournissent plusieurs exemples, surtout à partir du XIV^e siècle (tableau 8).

Date	Motif(s) de l'assemblée générale	Nb de chefs de famille	Nombre de feux ou de propriétaires (pour comparaison)
02/05/1287	Coutumes et libertés, élection de syndics	387	<i>env. 600 ou 700 feux réels ?</i>
17/08/1355	Libertés	70	<i>1366 : 301 feux fiscaux</i>
17/09/1359	Église paroissiale, fortifications et divers	46	
24/03/1398	Sonnerie des cloches	26	<i>1377 : 158 feux fiscaux</i>
23/06/1399	Libertés, élection des consuls et divers	137	
08/07/1476	Règlement sur la pêche dans l'Orbieu	49	<i>1457 : 177 propriétaires⁴⁷⁷</i>
23/07/1476	Règlement sur la pêche dans l'Orbieu	66	
01/09/1525	Libertés et élection des consuls	53	<i>1533 : 202 propriétaires</i>

Tableau 8 : Assemblées générales de l'université des hommes de Lagrasse mentionnées dans les actes de l'abbaye de la fin du XIII^e au début du XVI^e siècle, avec le nombre de chefs de famille ayant ratifié les actes.

Cependant, si en 1287 les syndics avaient été élus par l'assemblée générale des habitants, plusieurs indices dans les textes du XIV^e siècle montrent que ce n'était plus le cas pour l'élection des consuls : chaque consul sortant désignait son successeur, bien que l'université semble avoir gardé un droit de regard. La tendance oligarchique du système était ainsi quelque peu modérée. En 1332, les anciens consuls, Arnaud Tornier et Raymond Camplong, avaient modifié leur choix à cause de l'opposition de l'université et demandé à l'abbé d'investir Pierre de Centellis et Bernard Cleric plutôt que Bernard Bocale et Arnaud de Podio qu'ils avaient présentés dans un premier temps⁴⁷⁸. En 1399, la *major et sanior pars* des consuls et des conseillers sortants désignèrent pour une année ou plus les trois nouveaux consuls et les présentèrent à l'abbé. L'université des habitants ratifiait ce choix en même temps que de nouvelles coutumes⁴⁷⁹. Les universités restaient donc vigilantes et conservaient un certain poids politique, mais leurs décisions reflétaient-elles l'opinion de tous les habitants ?

Dans le Biterrois, Monique Bourin avait comparé le nombre de membres présents à l'université de 25 villes au début du XIV^e siècle avec le nombre de feux réels enregistrés en 1344⁴⁸⁰. Il en ressort que, pour une dizaine d'entre elles, le ratio s'établissait autour de 1 et était supérieur à 1/2 pour une douzaine d'autres. S'il est difficile de comparer les chiffres pour

⁴⁷⁷ En 1476, les deux assemblées de juillet ont réuni un total de 79 chefs de famille différents ; 36 ont participé aux deux, 13 uniquement à la première et 30 uniquement à la seconde. La liste des propriétaires de la reconnaissance de 1457, rédigée au XVIII^e siècle avant la disparition du registre, comprend 177 noms (AD Aude, 73 C 252).

⁴⁷⁸ AD Aude, H 153, 1^{er} avril 1332.

⁴⁷⁹ AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 159-166 v.

⁴⁸⁰ BOURIN-DERRUAU M., *Villages médiévaux...*, op. cit., t. 2, p. 424-425.

le XIV^e siècle à Lagrasse – on ne dispose que des feux fiscaux –, les assemblées générales des années 1350 n’avaient pas autant attiré les foules que celle de 1287 et il est très probable que le nombre de chefs de famille qui y assistèrent était bien loin de leur nombre total. Plus tard, les trois assemblées de 1476 et 1525 ont enregistré un nombre de chefs de famille deux à quatre fois plus faible que le nombre des propriétaires dans les registres fiscaux de la même époque, mais il est probable que n’apparaissaient alors dans les actes que ceux qui adhéraient aux conclusions de l’assemblée, la majorité ou *major pars*. Car, déjà en 1399, 137 chefs de famille de Lagrasse avaient signé après l’assemblée générale du 18 août, mais sept autres s’étaient ajoutés à la liste le lendemain : étaient-ils absents la veille ou avaient-ils changé d’avis dans la nuit, concédant finalement d’apposer leur nom ? Dans tous les cas, la liste avait été laissée ouverte quelques heures supplémentaires pour ceux qui souhaitaient s’ajouter.

En supposant donc que n’apparaissaient dans les actes que la majorité des habitants assemblés, le ratio de présence en 1476 et 1525 aurait pu atteindre, dans le meilleur des cas, 3/4. Cependant, utiliser les registres fiscaux pour présager de l’assiduité des habitants, introduit un biais non négligeable : par définition, ces registres ne fournissant que des listes de propriétaires, ils taisent le peuple de ceux que Philippe Wolff appelait les *nichils*. En pratique, on peut estimer que les assemblées générales de Lagrasse ne regroupaient jamais la moitié des hommes, même sans doute rarement plus du cinquième – sans compter, évidemment, l’exclusion des femmes, qui ferait encore plus chuter cette proportion.

Loin d’être démocratique, cette situation révèle l’accaparement de la vie politique par une faible portion de la population, celle des « gros » de Robert Fossier⁴⁸¹, les *maiores*, celle qu’on qualifiait dans les textes médiévaux de Lagrasse, mais aussi d’Alet, de Caunes, et de tout autre bourg réunissant ses habitants en assemblée dite générale, comme la *sanior pars*. Pour Robert Fossier, les coutumes constituaient de fait un instrument d’exclusion sociale, car ces « gros » étaient ceux qui avaient réclamé un texte à leur seigneur et qui l’avaient négocié avec lui, en tirant le meilleur profit pour eux-mêmes et il en dénonçait le faux-semblant démocratique⁴⁸². C’est encore ce qu’avait retenu Mireille Mousnier à travers les achats de franchises : notables et nantis, « à l’assaut du pouvoir », pouvaient payer très cher leurs

⁴⁸¹ Pour Robert Fossier, les « gros » représentaient souvent à peine un homme sur quatre dans les universités d’habitants, du moins en Picardie : ceux qui disposaient, d’après les censiers du XIV^e siècle, de 6 à 8 ha de terres minimum, avaient un train de labour, de l’encaisse ou des revenus représentaient 10 à 15 % des hommes auxquels on pouvait ajouter une proportion un peu inférieure d’artisans. FOSSIER Robert, « Les coutumes “vues de dos” », MOUSNIER Mireille, POUMARÈDE Jacques (éd.), *La coutume au village dans l’Europe médiévale et moderne, Actes des XX^e journées internationales d’histoire de l’abbaye de Flaran, septembre 1998*, PUM, Toulouse, 2001, p. 53-59, p. 55.

⁴⁸² *Id.* p. 54-55 et 58.

coutumes et même quelquefois une partie de la seigneurie⁴⁸³. Pourtant, un des objectifs des *minores* dans la majorité des villes avait été de se voir garantir un accès aux fonctions de consuls ou de conseillers, surtout pour avoir un regard sur la répartition des impôts et les comptes de la ville⁴⁸⁴. Pour Philippe Wolff, le système des échelles en Bas-Languedoc était lié, dans une certaine mesure, à « une conquête des travailleurs » et dans des villes comme Foix et Castres, la population était divisée en trois groupes de fortunes, les *minores*, les *mediocres* et les *maiores*, qui désignaient un représentant chacun⁴⁸⁵. Cette hiérarchie existait aussi en Toscane. Dans le bourg d'Anghiari, un texte coutumier du XIII^e siècle définissait d'ailleurs les catégories : les *maiores* étaient des chevaliers entretenant les chevaux de guerre pour la commune ; les *minores* allaient quotidiennement au champ pour un salaire ; les *mediocres* n'appartenaient à aucune de ces deux catégories – c'était la « bourgeoisie de village », caractérisée par une rapide ascension dès le début du XIII^e siècle⁴⁸⁶. À Castres, Philippe Wolff a montré que les trois catégories étaient surtout définies par le niveau de richesse des habitants. Il remarquait malgré cette distinction, que « si quelques authentiques pauvres semblent être parvenus à la dignité de conseiller, aucun ne s'éleva jusqu'à celle de consul » : cette dernière fonction étant surtout monopolisée par une portion de la population ayant suffisamment de moyens, de temps et d'instruction⁴⁸⁷. Au début du XIII^e siècle, dans plusieurs grandes villes du Midi – à Montauban, Agen, Cahors, Albi⁴⁸⁸ – des conflits sont nés entre le « peuple » et les « prud'hommes », entre *minores* et *maiores* : à Cahors, en 1279, par exemple, les *minores* qui s'étaient révoltés et avaient brûlé un bourgeois et sa maison avaient finalement obtenu que les consuls et les conseillers soient choisis dans toutes les catégories de la population⁴⁸⁹. Dans ce dernier cas, la promotion du petit peuple avait d'ailleurs été

⁴⁸³ MOUSNIER M., « Seigneurs en quête... », *op. cit.*, p. 212.

⁴⁸⁴ WOLFF Philippe, « Consuls des riches et consuls des pauvres à Castres, au Moyen Âge », *Regards sur le Midi médiéval*, Privat, Toulouse, 1978, p. 385-392, p. 388.

⁴⁸⁵ *Id.*, p. 386-387.

⁴⁸⁶ PINTO Giuliano, « Bourgeoisie de village et différenciations sociales dans les campagnes de l'Italie communale (XIII^e-XV^e siècle) », MENANT F., JESSENNE J.-P. (éd.), *Les élites rurales dans l'Europe...*, *op. cit.*, p. 91-110, p. 103-104.

⁴⁸⁷ *Id.*, p. 392.

⁴⁸⁸ À Albi, M. Berthe a montré qu'entre 1401-1402 et 1561-1562, la charge consulaire était accaparée par un groupe dominant composé de marchands, de juristes et de patriciens des métiers de santé : les petits artisans n'ont composé que 2,75 % de l'effectif consulaire durant cette période. BERTHE Maurice, « Les élites urbaines méridionales au Moyen Âge (XI^e-XIV^e siècles) », SCELLÈS Maurice, NAPOLÉONE Anne-Laure (coord.), *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, 1, actes des journées d'étude de Toulouse, 19-20 mai 2001*, MSAMF, Hors-série, Toulouse, 2003, 288 p., p. 21-40, p. 26.

⁴⁸⁹ WOLFF Philippe, « Les luttes sociales dans les villes du Midi français du XIII^e au XV^e siècle », *Regards sur le Midi...*, *op. cit.*, p. 77-89, p. 82. Les bourgeois (*borzes*), que l'on peut entendre comme étant ceux qui occupaient des ministères, gardaient toutefois la majorité relative : sur les douze consuls, six devaient être choisis parmi eux et six autres parmi les différents métiers (un pour les marchands, un pour les tanneurs et savetiers, un pour les fouteurs, un pour les cardeurs et teinturiers, un pour les bouchers et un pour les ouvriers-manouvriers : ALBE Edmond, *Cahors : inventaire raisonné et analytique des archives municipales, première*

encouragée par l'évêque, comte de Cahors, qui voyait une menace dans une affirmation trop prononcée de la grande bourgeoisie⁴⁹⁰. À l'opposé, dans les communautés rurales du Bas-Languedoc, il ne semble pas qu'il y ait eu une véritable volonté des *maiores* d'exclure les *minores* de leur participation à la vie de la cité, ni aucune tension palpable entre les deux groupes⁴⁹¹. Parmi les trois bourgs monastiques étudiés, il n'y a qu'à Lagrasse qu'on ait conservé quelques traces d'une éventuelle lutte : Alphonse Mahul cite un règlement du 2 juillet 1394 entre les syndics des riches et des pauvres habitants⁴⁹². Malheureusement, son contenu n'a pas été transcrit et il n'apparaît pas dans les inventaires des Archives départementales de l'Aude⁴⁹³.

Il faut aussi sans doute chercher du côté des abbayes voisines l'affirmation de la *sanior pars* dans le mécanisme décisionnel de l'université. Le chapitre 64 de la règle bénédictine prévoyait en effet que l'élection de l'abbé se fasse soit à l'unanimité de la communauté, soit par une petite partie de celle-ci au plus sage conseil⁴⁹⁴. Pour Léo Moulin, les consulats naissant du Moyen Âge central, dans les villes ou les campagnes, se sont fortement inspirés des institutions ecclésiastiques pour fixer leur propre organisation⁴⁹⁵ et le principe de la « saniorité » édicté par Benoît semble avoir été largement repris, peut-être parce qu'il justifiait la confiscation de la vie de la cité par les *maiores*, sans doute aussi parce que, par rapport aux conseils généraux, il présentait une plus grande souplesse et efficacité dans la prise de décision, facilitée par la restriction et l'homogénéité du groupe constituant ce conseil particulier.

Quelle qu'en ait été la raison, le résultat fut le même et il me semble qu'à Lagrasse, la révision des libertés en 1525 et l'établissement d'un bureau politique restreint réputé représentatif de chaque catégorie de la population, mais désigné par les consuls eux-mêmes et composé pour moitié de *manestreyrals*, c'est-à-dire de personnes occupant un ministère, ne fait qu'entériner une situation provoquée par un mouvement de fond, voire une situation déjà en place : la difficulté de réunir tous les hommes aura alors justifié la création d'un système à

partie : XIII^e siècle (1200-1300), Impr. G. Rougier, Cahors, 1915, 217 p., p. 91-92 ; SCELLÈS M., *Cahors ...*, *op. cit.*, p. 28.

⁴⁹⁰ SCELLÈS M., *Cahors ...*, *op. cit.*, p. 26-27.

⁴⁹¹ BOURIN-DERRUAU M., *Villages médiévaux...*, *op. cit.*, t. 2, p. 182.

⁴⁹² MAHUL A., *Cartulaire...*, *op. cit.*, vol. 2, p. 504.

⁴⁹³ Si le vocabulaire employé par A. Mahul est le même que celui employé dans l'acte, ce sont des syndics des riches et des pauvres et non des consuls qui sont évoqués : il s'agirait donc de représentants désignés par ces deux catégories de la population pour régler un problème ponctuel. Il faut aussi noter que l'acte était conservé dans les archives de l'abbaye : le seigneur abbé a donc joué un rôle – qu'on ne peut pas déterminer – dans le règlement des tensions entre les habitants riches et pauvres.

⁴⁹⁴ *In abbatibus ordinatione illa semper consideretur ratio : ut hic constituatur quem sive omnis concors congregatio secundum timorem dei sive etiam pars quamvis parva congregationis saniore consilio elegerit.*

⁴⁹⁵ MOULIN L., « Les origines religieuses... », *op. cit.*, p. 158-159.

forte tendance oligarchique – déjà perceptible au XIV^e siècle – sous prétexte de dégager les plus pauvres d’entre les hommes des contraintes générées par les assemblées. Même si les décisions de ces dernières, si d’aventure elles étaient encore convoquées, prévalaient apparemment sur celles du parlement, les « gros » s’étaient ouvertement emparés du débat public et des institutions municipales, mainmise qui plongeait ses racines dans l’exclusion pluriséculaire et implicite de ceux qui n’appartenaient pas à la *sanior pars* des habitants. Au vu du fonctionnement des institutions consulaires d’Alet et de Caunes durant l’Ancien Régime, le mouvement y fut apparemment similaire à celui de Lagrasse.

3.1.2.4. *Entre les mains des grandes familles : le consulat de Lagrasse au XIV^e siècle*

L’étude anthroponymique menée à Lagrasse confirme la tendance oligarchique de l’institution consulaire. Tout au long du XIV^e siècle, 31 habitants ayant été consuls de la ville ont été repérés dans les textes et la profession de 15 d’entre eux est connue. Pour Jean Blanc, les métiers exercés par les consuls étaient représentatifs des activités de Lagrasse, car ils concernaient l’industrie drapière⁴⁹⁶. La production du drap revêtait une importance non négligeable, mais il est difficile d’en estimer le poids dans l’économie globale de la ville médiévale et, donc, d’en déterminer la représentativité parmi la population. D’ailleurs, sur les 15 connus, seulement deux étaient pareurs de drap et deux tisserands, alors que cinq étaient marchands et quatre notaires, un savetier et un autre paysan (tableau 9). Pourtant, ne prenant en compte que ces deux dernières professions, il est fort à parier qu’elles furent bien mieux représentées dans l’économie réelle de la ville au Moyen Âge, notamment les savetiers qui avaient 18 des 57 tables du marché en 1345-1348 et une chapelle dans l’église paroissiale après 1359⁴⁹⁷. De même, aucun boucher n’apparaît parmi les consuls connus, alors qu’ils disposaient eux aussi de 18 tables au marché en 1345-1348. Et *quid* des autres métiers qui possédaient des tables au marché : changeurs, épiciers et poissonniers ? Il semblerait que ce soit les propriétaires des tables, plutôt que les artisans qui y exposaient, qui briguaient la charge consulaire, comme Pierre de Centellis, consul en 1332, qui avait deux tables de boucher et une autre de corroyeur.

⁴⁹⁶ BLANC J., *L’abbaye de Lagrasse au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 453.

⁴⁹⁷ FOLTRAN J., *Morphogenèse du bourg...*, *op. cit.*, p. 184-185.

Nom	Prénom	Profession	Consul en	Autre date d'apparition	Remarques
Ribaute (de)	Raymond		1308		
Jacques	Pierre	Savetier	1308, 1315		
Tornier	Pons		1315		
Tornier	Arnaud		1331		
Camplong	Raymond		1331	1287 (?), 1295 (?), 1345 ou 1348	A une table de coyratier au marché
Magistri	Pierre		1332		
Podio de	Arnaud		1332	1287	Clerc marié, élection annulée
Bocale	Bernard		1332		Clerc marié, élection annulée
Centellis (de)	Pierre		1332	1345, 1345 ou 1348	A deux tables de boucher et une de coyratier au marché et une maison sur la place
Cleric	Bernard		1332	1295, 1315	
Aurelhas	Jean	Marchand	1350, 1357	1355, 1359	Consuls ensemble à sept ans d'intervalle
Borrasol	Guillaume	Marchand	1350, 1357	1359, 1367	
Fogassier	Pierre		1354	1355	Conseiller en 1355
Stagi	Pierre		1354		
Tornier	Raymond		1354	1345 ou 1348, 1359	A une maison sur la place
Bosquet	Bernard	Tisserand	1355	1359, 1360	Prévôt du métier des tisserands en 1360
Penchenier	Vital	Pareur de drap	1355		
Raynard	Pierre	Notaire	1355	1349, 1353, 1357, 1360, 1371, 1375	Clerc marié, investiture d'abord refusée, puis acceptée
Barran	Jean	Notaire	1356	1355	
Fabre	Guillaume	Tisserand	1356	1355, 1359	
Sophie	Bernard		1356	1355	
Adalbert	Pierre	Marchand	1359		
Cete	Raymond	Notaire	1359		
Pech	Pierre	Laboureur	1359	1355, 1360, 1399	Conseiller en 1355
Raymond	Bernard Pons		1360	1399	Conseiller en 1355
Austrench	Barthélemy	Marchand	1398	1392, 1397, 1409-1411	Conseiller en 1399
Deodat	Pierre		1398		
Fulche	Jean	Pareur de drap	1398	1404, 1410, 1411	
Deodat	Thomas	Marchand	1399	1409, 1410	
Pons	Auger Raymond	Notaire	1399	1392, 1404, 1410	
Porquier	Pierre Martin		1399		

Tableau 9 : Consuls de Lagrasse connus pour le XIV^e siècle.

Quoi qu'il en soit de sa représentativité professionnelle, on accorde difficilement à la liste des consuls du XIV^e siècle une grande représentativité sociale. Il semblerait bien qu'on ait affaire à des personnages parmi les plus notables de l'agglomération, ceux qu'on retrouve le plus régulièrement dans les textes, témoins des actes passés avec l'abbé, conseillers à d'autres dates, vendant ou achetant des terres, des maisons dans la ville, occupant d'éminentes fonctions au sein de leur métier. Beaucoup proviennent de grandes familles de Lagrasse, dont on retrouve souvent plusieurs des membres dans ces types d'actes :

- les Jacques, famille d'artisans, dont cinq membres sont connus entre 1302 et 1355, parmi lesquels Guillaume, prévôt du métier des tisserands en 1302 et Pierre, savetier, deux fois consul en 1308 et en 1315 ;
- les Tornier, dont six membres sont connus entre 1315 et 1399, parmi lesquels deux propriétaires de tables de boucher au marché, ainsi que Jean, prévôt du métier des pareurs de drap en 1350, et Pons et Pierre, respectivement consuls en 1315 et 1354 ;
- les Stagi, famille de notaires dont dix membres sont connus entre 1315 et 1438 ;
- les Bosquet, notaires et artisans, dont sept membres sont connus entre 1302 et 1437, parmi lesquels Bernard était prévôt des tisserands en 1360 ;
- les Raynard, famille de notaires dont neuf membres sont connus entre 1300 et 1392, parmi lesquels Jacques qui s'était opposé en 1381 à l'entrée du viguier de Narbonne dans la ville ;
- les Adalbert, famille de marchands, dont sept membres sont connus entre 1315 et 1411 ;
- les Pech, famille à deux branches, dont treize membres sont connus entre 1353 et 1476, une partie d'artisans et une autre partie de paysans originaire de Mirailles, terroir au sud de la ville, parmi lesquels Pierre, conseiller en 1355 et consul en 1359 ;
- les Raymond, familles de notaires, marchands et artisans, dont six membres sont connus entre 1345 et 1398 ;
- les Austrench, famille de marchands et de notaires, dont quatre membres sont connus entre 1355 et 1411, parmi lesquels Bernard, bachelier en droit et lieutenant du juge en 1405 ;
- les Deodat, famille de marchands dont six membres sont connus entre 1315 et 1410 ;
- les Pons, famille de notaires dont dix membres sont connus entre 1287 et 1457, parmi lesquels Guillaume, syndic ayant mené les négociations pour les premières libertés de Lagrasse en 1287 ;
- les Porquier, famille de teinturiers, dont huit membres sont connus entre 1355 et 1533, parmi lesquels Bernard, conseiller des consuls en 1355 et Pierre Martin, consul en 1399.

Dans la liste des consuls, et de la même façon que dans celles des habitants cités lors des assemblées générales de l'université, c'est encore la *sanior pars* des familles de la ville qui se dégage.

Aucun noble ne fut investi au XIV^e siècle à Lagrasse et un seul clerc apparaît dans la liste des consuls, encore était-il marié et notaire : l'institution consulaire était l'affaire des seuls bourgeois. Paul Dognon a détaillé l'éviction progressive du consulat, dès la fin du XIII^e siècle et tout au long du XIV^e, des catégories de la population qui refusaient, par leur statut, d'acquiescer l'impôt ; éviction parfois radicale – comme dans les coutumes de Narbonne interdisant clairement, en 1293, les charges de consul et de conseiller aux clercs –, souvent plus pacifique et acceptée – de l'action des nobles eux-mêmes, par exemple, lorsqu'ils préféraient, à la gestion des communautés, se retirer sur leurs terres et, plutôt que de s'identifier comme citoyens d'une ville, se réclamer de la noblesse de leur pays⁴⁹⁸. Maurice Berthe a vu dans l'origine de ce mouvement l'affaiblissement des lignages chevaleresques, divisés en plusieurs branches collatérales, dont les cadets furent contraints de quitter les villes

⁴⁹⁸ DOGNON P., *Les institutions...*, op. cit., p. 154-162.

pour des maisons fortes de campagne dès le début du XIII^e siècle, et a montré que de nombreuses familles avaient ainsi renoncé à « leurs assises urbaines »⁴⁹⁹. Il nuancait toutefois par quelques exemples de villes où la noblesse constituait encore à la fin du Moyen Âge, l'élément le plus stable de l'institution consulaire : à Périgueux et surtout en Provence, à Tarascon et à Arles⁵⁰⁰. Monique Bourin a quant à elle remarqué que les consulats du Biterrois avaient affiché une politique anticléricale, se méfiant du vœu d'obéissance fait par les clercs qui pouvait les pousser à des actes contraires aux intérêts de la communauté – ce qui se comprend d'autant plus dans les bourgs monastiques où le seigneur est un ecclésiastique –, et ont exclu les nobles par un mouvement souvent insensible tout au long du XIII^e siècle⁵⁰¹, insensible bien que de vives tensions purent être exprimées dans certains cas jusqu'au début du XIV^e siècle comme à Agde⁵⁰². Maurice Berthe précisait que dans les petites villes, la composition et l'évolution des élites ne se distinguaient pas de celles des plus grandes⁵⁰³. Il semblerait que Lagrasse n'ait pas échappé à cette règle. Il faut ajouter que dans ce bourg monastique les principales prérogatives des consuls étaient économiques : ils organisaient l'indemnisation des habitants dont les maisons étaient détruites par de grands travaux urbains ; ils dédommageaient l'abbé des cens perdus à cause de ces destructions ; ils négociaient l'abonnement de la taille ; ils géraient les activités économiques agraires ; ils entretenaient, aux frais du consulat, les grands équipements collectifs – halle, église, fortifications ; et tant d'autres attributions de cette nature qui existaient aussi dans tous les consulats du Bas-Languedoc⁵⁰⁴. Il est assez probable que ce type d'attributions ait favorisé les grands bourgeois, déjà rompus aux affaires économiques par leurs propres activités.

Voilà donc qu'à Lagrasse, tout au long du XIV^e siècle, les habitants étaient représentés par un consulat de bourgeois notables, des notaires les plus réputés, des marchands demeurant sur la place, des artisans prévôts de leur métier, face à qui le premier interlocuteur, le viguier de l'abbé, était systématiquement issu de l'aristocratie, de la classe des *domini*, lui-même maître d'une seigneurie de la région. Nul doute, s'il en était, que l'essence monastique de la seigneurie de Lagrasse n'a jamais constitué une quelconque originalité dans les relations que les habitants entretenaient avec elle.

⁴⁹⁹ BERTHE M., « Les élites urbaines... », *op. cit.*, p. 26.

⁵⁰⁰ *Id.*, p. 27-28.

⁵⁰¹ BOURIN-DERRUAU M., *Villages médiévaux...*, *op. cit.*, t. 2, p. 187-194.

⁵⁰² Dans cette ville, plusieurs procès et recours avaient été déposés par les nobles devant le seigneur évêque pour contester ces exclusions. Dans une transaction de 1301, par exemple, entre les nobles et les consuls, les premiers étaient contraints de s'acquitter de leur quote-part à toutes les tailles imposées par l'université. CASTALDO A., *Seigneurs, villes...*, *op. cit.*, p. 201-208.

⁵⁰³ BERTHE M., « Les élites urbaines... », *op. cit.*, p. 38.

⁵⁰⁴ CASTALDO A., *Seigneurs, villes...*, *op. cit.*, p. 147.

3.1.2.5. Dans les mains de l'abbé, le serment des consuls

Avant l'Époque moderne, on ne trouve nulle trace d'intervention directe des abbés ou de leur viguier dans la désignation des consuls des trois bourgs, celle-ci restant l'affaire de l'université des habitants – ou plus exactement de sa *sanior pars*. Le seigneur n'intervenait qu'en fin de processus, pour valider l'élection et investir les représentants de l'université. Monique Bourin qualifiait une telle organisation de « consulat politique », au contraire du « consulat administratif » qui avait plus de pouvoir, mais dont les consuls étaient choisis par le seigneur lui-même. En Languedoc, les premiers se retrouvaient dans tout le Biterrois, alors que les seconds dominaient en Lauragais⁵⁰⁵. Lagrasse avait un consulat politique, puisqu'une quelconque ingérence de l'abbé dans le mécanisme de désignation était écartée par les coutumes dès 1287 : chaque année, c'était à l'université de nommer deux, trois ou quatre consuls, lesquels pouvaient avoir huit conseillers de leur choix. Ce n'est qu'ensuite qu'ils devaient se présenter devant l'abbé ou son viguier ou son lieutenant, et jurer dans ses mains et la main droite sur les quatre évangiles qu'ils agiraient au nom de l'université pour en défendre les libertés et les intérêts sans porter préjudice à ceux du monastère⁵⁰⁶. Ce rituel rappelle par certains aspects le serment de fidélité, voire l'hommage, du vassal à son seigneur, notamment à travers le serrement des mains, ainsi que le contact avec les écritures sacrées qui faisaient de la foi le fondement de la fidélité⁵⁰⁷.

La pratique du serment des consuls de Lagrasse envers l'abbé en personne est exposée dans deux actes du 22 mai 1355 et du 17 février 1399⁵⁰⁸. Aux deux dates, l'absence d'un ou de plusieurs consuls et conseillers obligea la tenue de séances supplémentaires en comité réduit – le 27 mai 1355 et les 19 et 21 février 1399. Dans leur globalité, elles se déroulaient selon les exigences des coutumes de 1287. Les anciens consuls présentaient les nouveaux à l'abbé, donnant leur nom, éventuellement leur titre et profession. Ces derniers juraient de bien et fidèlement tenir leur office de consul et de défendre les libertés et l'intérêt de la ville, sans fraude ni causer dommage ou préjudice à l'abbé et à son monastère. Puis les conseillers, introduits à leur tour par les nouveaux consuls, juraient de la même façon à l'abbé de bien et

⁵⁰⁵ BOURIN-DERRUAU M., *Villages médiévaux...*, *op. cit.*, t. 2, p. 151.

⁵⁰⁶ [...] *quod dicta universitas de se singulis annis eligat et possit eligere duos, tres vel quatuor consules [...] ratione persone, et octo consiliarios [...] qui consules et consilarii sic electi antequam in aliquo consulatus officio utantur semper presententur domino abbati dicti monasterii qui pro tempore fuerit, vel eius vicario vel eiusdem domini abbatibus locumtenenti et in eius presencia et manibus jurabunt ipsi consules ad sancta dei evangelia quod bene et fideliter pro posse suo jura et libertates dicte universitatis procurabunt custodient et deffendent sine dampno et prejudicio monasterii supradicti [...] AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 189 v.*

⁵⁰⁷ DÉBAX H., *La féodalité...*, *op. cit.*, p. 141.

⁵⁰⁸ AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 215 v-217 et f^o 159-161.

fidèlement tenir leur office de conseiller et de donner aux consuls de bons, sains et salubres conseils. C'est là une différence sensible avec ce que Monique Bourin a souligné en Biterrois, où les consuls recevaient eux-mêmes le serment des conseillers⁵⁰⁹ : l'abbé de Lagrasse avait apparemment une assez grande volonté de contrôle. Du reste, l'abbé ou son viguier donnaient aussi l'investiture au personnel subalterne des consuls que les chartes de coutumes les autorisaient à avoir. À Lagrasse en 1287, les prud'hommes – la *sanior pars*, donc – éalisaient un bandier affecté à la surveillance des récoltes (*messengerius*), qui était confirmé par l'abbé ou son viguier et recevait, pour salaire, la moitié des redevances exigées par l'abbé sur les récoltes⁵¹⁰.

En 1399, le rituel d'investiture des consuls contenait en plus une remise des clés des portes de la ville, sans doute introduite après un litige survenu en 1359 au sujet des fortifications⁵¹¹ : les anciens consuls les rendaient à l'abbé, qui les remettait à son tour aux nouveaux, lesquels reconnaissaient les tenir de lui en signe de sa vraie seigneurie⁵¹². La cérémonie de remise des clés du seigneur aux consuls était courante dans les villes du Midi au XIV^e siècle⁵¹³ et a causé, au bourg monastique de Saint-Hilaire, deux conflits en 1386 et en 1441, entre l'abbé et les *procurayres* de l'université qui refusaient de les rétrocéder⁵¹⁴. Cependant, dans une grande ville comme Bordeaux au XV^e siècle, la cérémonie de remise des clés de la ville, se faisait directement des anciens aux nouveaux jurats. Sandrine Lavaud a considéré que ces derniers jalousaient la garde des clés, considérées comme une incarnation de la gouvernance et un marqueur de la seigneurie sur la ville, au point de ne pas intégrer le rituel de leur remise lors des cérémonies d'entrées royales, rituel pourtant courant partout

⁵⁰⁹ BOURIN-DERRUAU M., *Villages médiévaux...*, *op. cit.*, t. 2, p. 147.

⁵¹⁰ [...] *Ita perpetuo obervetur quod dictus dominus abbas faciat diligenter custodiri per messengerios sufficientes electos per probos homines dicte ville ad expensas ville Crasse medietate predicta computata quam ipsi messengerii recipiant ab illis quos ipsi culpabiles invenerint et alia bannorum medietas dicto monasterio applicetur.* AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 186 v.

⁵¹¹ L'abbé refusait alors de financer le tiers du coût de la mise en défense de la ville et l'article 7 de la charte prévoyait que les consuls ou leurs députés auraient les clés, qu'ils devraient toutefois reconnaître les tenir de l'abbé, en vertu de sa seigneurie. AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 239-239 v.

⁵¹² *Et de huiusmodi receptione et confirmatione factis, prenominatim olim consules claves portarum dicte ville de Crassa in signum verii domini eidem domino abbati realiter tradiderunt et easdem claves a dicto domino abbate se tenuisse et tenere recognoverunt. Quibus quidem clavibus sic ut premittitur per eundem dominum abbatem receptis et retentis ipse dominus abbas, Thome Deodati, magistro Raymundo Poncii et Martino Porquerii consulibus modernis predictis tradidit et restituit. Quas quidem claves iidem consules moderni ab eodem domino abbate et manibus eiusdem gracie receperunt et easdem ab eodem domino abbate habere et tenere recognoverunt easdem que restituere sibi vel deputatis ab ipso promiserunt in mutatione sui consulatus officii predicti in signum veri domini antedicti.* AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 159 v.

⁵¹³ MICHON Cédric, « Une ville contre son seigneur : Albi dans la première moitié du XVI^e siècle », *Cahiers du Centre de Recherche d'Histoire Quantitative*, n^o 1, 2009, p. 4. <http://www.crhq.cnrs.fr/cahiers/page-article.php?num=305&ch=6> Consulté le 18/04/2016.

⁵¹⁴ MAHUL A., *Cartulaire...*, *op. cit.*, vol. 5, p. 111-115.

ailleurs⁵¹⁵. À Lagrasse en tout cas, il s'agissait d'un véritable geste d'investiture, semblable à celui que faisait le seigneur envers son vassal avant de clore l'hommage, lorsqu'il lui remettait un objet symbolisant le fief dont il était question. Hélène Débax a d'ailleurs montré que dans les cas des *castrum* du Languedoc au XII^e siècle, les clés remises par un seigneur supérieur à un seigneur local marquaient l'inféodation ; la détention des clés devenant même « un enjeu majeur à l'intérieur de la hiérarchie féodo-vassalique »⁵¹⁶. On peut alors se demander si les consuls de Lagrasse ne tenaient pas en fief les pouvoirs délégués par l'abbé dans le cadre des libertés, comme c'était le cas des consuls d'Agde⁵¹⁷.

Un seul refus de l'abbé de Lagrasse d'investir un consul est connu. Le 22 mai 1355, l'abbé refusait, lors de la prestation de serment, d'investir Pierre Raynard, notaire et clerc marié⁵¹⁸, présenté en même temps que Vital Penchenier et Bernard Bosquet. Mais moins de trois mois plus tard, le 17 août 1355, après une protestation des habitants rappelant l'abbé aux coutumes établies par son prédécesseur Auger de Gogenx⁵¹⁹, de nouvelles libertés contenaient, parmi onze points réglant divers différends, un très court article selon lequel le seigneur n'était pas tenu de confirmer plus d'un clerc marié à l'office de consul⁵²⁰ ; difficile de ne pas voir de lien avec le rejet de la prestation du 22 mai : un compromis avait été trouvé en limitant le nombre de clercs mariés pouvant recevoir l'investiture à un par mandature. L'acte, passé entre l'abbé et les deux consuls ayant reçu l'investiture deux mois plus tôt et ratifié par 70 chefs de famille, contient d'ailleurs, tout à la fin, la prestation de serment en bonne et due forme de Pierre Raynard, qui recevait enfin l'investiture pour son office de

⁵¹⁵ LAVAUD Sandrine, « Les clés de Bordeaux (XV^e-XVI^e siècle) », *Annales du Midi*, t. CXXIII, n° 273, janvier-mars 2011, p. 59-77, voir notamment p. 62-69.

⁵¹⁶ DÉBAX Hélène, « Les clés de la féodalité : l'enceinte du *castrum* en Languedoc au XII^e siècle », *MSAMF*, 2006, t. LXVI, p. 89-100, p. 92.

⁵¹⁷ Ailleurs en Biterrois, les consuls tenaient les pouvoirs accordés par leur seigneur en censive. BOURIN-DERRUAU M., *Villages médiévaux...*, *op. cit.*, t. 2, p. 146.

⁵¹⁸ Le notaire Pierre Raynard, fils d'un autre notaire du même nom (ca. 1298-mort entre 1347 et 1349), a validé plusieurs actes de l'abbaye entre 1349 et 1375 et n'apparaît avec le titre de clerc marié qu'en 1355. Un acte de 1371 indique qu'il était marié à Esclarmonde qui possédait une maison dans la ville : AD Aude, H 70, ventes et achats, 1360-1379. Huit membres de la famille Raynard, parmi lesquels cinq notaires, sont régulièrement mentionnés dans les actes de l'abbaye entre 1298 et 1392.

⁵¹⁹ [...] *pro eo quia dicebat et asserebat idem dominus abbas quod non astringebatur aliquem vel aliques dicte ville admictere cum sibi ut prefetur presentarentur nisi essent de foro dicti monasterii ratione persone juxta transactionem super hoc factam inter bone memorie dominum Augerium quondam abbatem dicti monasterii et universitatem ville Crasse prenominatis consulibus dicentibus dictum dominum abbatem debere in consulo recipere dictos clericos conjugatos dum tamen alias sint ydonei [...]* AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f° 207. Il s'agit des coutumes de 1287, dans lesquelles il est indiqué que l'abbé ou son représentant reçoit le serment des nouveaux consuls élus (AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f° 189 v) : d'après l'interprétation faite ici par les habitants, l'abbé ne pouvait pas refuser une présentation.

⁵²⁰ *Super tercio vero dictarum questionum articulo convenerunt etiam transigendo in hunc modum quod dictus dominus abbas non teneatur recipere nisi unum clericum conjugatum in consulem et in qualibet ratione consulum confirmare.* AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f° 209 v.

consul⁵²¹. En 1332, la situation avait été différente⁵²². Les consuls sortants, Arnaud Tornier et Raymond Camplong, avaient d'abord présenté deux clercs mariés, Bernard Bocale et Arnaud de Podio. Ce qui avait alors posé problème, ce fut l'opposition d'une partie de l'université à cette élection et les consuls sortants avaient finalement supplié l'abbé d'investir Pierre de Centellis et Bernard Cleric pour apaiser les tensions. À Alet, la question de la réception par l'abbé de clercs mariés s'est sans doute posée dans des termes à peu près comparables à ceux de Lagrasse, puisque les libertés de 1285 réglaient l'obligation du premier, ou de ses officiers, d'investir les seconds qui lui étaient présentés⁵²³. À Alet, de même qu'à Lagrasse, le seigneur n'intervenait donc qu'en fin de processus, pour accorder l'investiture de ceux qui avaient été élus. C'était aussi le cas à Montolieu en 1231, où les consuls élus devaient jurer dans les mains de l'abbé ou de son bayle⁵²⁴. La fin de non-recevoir opposée par l'abbé de Lagrasse en 1355 se solda donc par un échec. Monique Bourin avait déjà montré qu'en Biterrois, lorsque les seigneurs avaient (rarement) tenté pareils blocages sans l'appui de la population, ils n'avaient jamais eu gain de cause, comme à Ouveillan (11) en 1327, ce qui, pour elle, peut être interprété comme une véritable garantie d'autonomie de l'organisation municipale⁵²⁵.

L'affranchissement des habitants dans les trois bourgs monastiques étudiés s'est donc principalement fait au XIII^e siècle, selon des modalités différentes, plutôt liées à la qualité des relations que les habitants entretenaient avec leur seigneur et à la capacité de chaque communauté à négocier pour défendre ses intérêts. Contrairement au Midi toulousain, les abbés sont restés suffisamment puissants pour garder un certain contrôle sur les universités et, surtout, pour ne pas avoir besoin de recourir à l'aide du roi pour affirmer leur seigneurie, malgré des difficultés apparues à partir du XIV^e siècle.

3.1.3. *L'immixtion repoussée des agents du roi à Lagrasse au XIV^e siècle*

Le XIV^e siècle – surtout sa seconde moitié – fut émaillé de nombreuses tensions entre le monastère de Lagrasse et l'administration royale. D'abord, directement, lorsque les agents du roi s'aventuraient sur ses terres pour capturer tel criminel, mais aussi par l'intermédiaire des consuls. En même temps que se jouait le double écartement des *minores* et des non-

⁵²¹ *Id.*, f^o 215.

⁵²² AD Aude, H 153, 1^{er} avril 1332.

⁵²³ *Item que si alguns Clergués, tonsurats et conjugats fasen un offici public sien éligits cossols deven estré presentats a Mossu d'Alet o ses officis et ledit Mossu d'Alet o ses officiers sian tenguts de les réecevré talomen qué par causa de la dita tonsura no les puesca repellir ni recusar, sino que per la tonsura se valquessé eximir de las taillas et autres cases diversoment appelats, car aytal no sian pas présés de l'offici de la villa.* FONDS-LAMOTHE L.-H., *Notice historique ...*, *op. cit.*, p. 612.

⁵²⁴ MAHUL A., *Cartulaire...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 128.

⁵²⁵ BOURIN-DERRUAU M., *Villages médiévaux...*, *op. cit.*, t. 2, p. 147 et note 13 p. 377.

roturiers de l'institution consulaire, les bourgeois de Lagrasse ont tenté de s'émanciper plus encore de l'autorité de l'abbé en s'appuyant sur l'administration royale. Ce fut toujours un échec, car à chaque fois, l'abbé fut suffisamment puissant pour repousser l'ambition royale et rester le maître unique et incontestable – bien que régulièrement contesté, donc – de la ville et de ses habitants.

Une sentence prononcée par un commissaire du roi dès 1295, confirmée jusqu'en 1298 par le juge temporel de Lagrasse, vidait un contentieux selon lequel des bourgeois de Lagrasse avaient tenu des assemblées clandestines contre les intérêts de l'abbé. Plusieurs dizaines de chef de familles avaient alors été condamnés à de lourdes amendes. Soixante ans plus tard, en mars 1355, les habitants avaient obtenu de l'administration royale des lettres de sauvegarde pour les consuls et conseillers et pour tout le personnel subalterne désigné par les consuls : clavares, conseillers, gardes des récoltes (*messengerius*), bandiers et autres. Les consuls pouvaient placer la bannière (*penuncellus*) du roi dans leur maison et partout où s'exerçait leur pouvoir afin d'imposer le respect des sauvegardes⁵²⁶. De telles lettres n'étaient pas rares et Didier Méhu en a souligné la multiplication à Cluny dès la fin du XIII^e siècle⁵²⁷. À Lagrasse, il dut immédiatement s'ensuivre une violente protestation du seigneur abbé. C'est sans doute pourquoi la prestation de serment des consuls à l'abbé en mai 1355 fut un des rares actes de ce type conservé dans les archives de l'abbaye : il fallait marquer le coup, réaffirmer la seigneurie temporelle de l'abbé sur les habitants de la ville, quitte d'ailleurs à augmenter l'agitation en refusant un clerc marié – rapidement réglée trois mois plus tard dans les nouvelles libertés. Et surtout, un procès fut intenté : en 1358, deux arrêts du parlement de Paris cassaient les sauvegardes de 1355, qui accusaient les consuls de les avoir obtenues par surprise⁵²⁸. Le premier, du 18 mai, réaffirmait la justice du monastère et interdisait aux habitants de créer des consuls au nom du roi⁵²⁹ ; le second, du 1^{er} septembre, intimait le respect de l'ancienne coutume pour la création des consuls, qui devaient prêter serment à l'abbé et non au roi ou à ses officiers, et le retrait des armes du roi qu'avaient fait placer les habitants sur la porte du pont, sur la maison du consulat et sur celle de chacun des consuls⁵³⁰.

⁵²⁶ MAHUL A., *Cartulaire...*, *op. cit.*, vol. 2, p. 484.

⁵²⁷ MÉHU D., *Paix et communautés...*, *op. cit.*, p. 424-425.

⁵²⁸ En 1304, une affaire similaire s'était déjà produite à Thézan (Aude), dont l'abbé de Lagrasse était aussi seigneur temporel : « Barthélemy Dejean, habitant de Tézán, ayant décliné la juridiction et sujétion de l'abbé de La Grasse, obtint par surprise des lettres de sauvegarde du Roi, lesquelles supposaient que l'abbé n'était point seigneur de Tézán et étaient exécutoires par le sénéchal de Carcassonne. Ce magistrat était sur le point de faire mettre les panonceaux royaux sur les biens de Dejean, quand l'abbé démontra sa seigneurie et pût déclarer les lettres subreptices ». AD Aude, H 173.

⁵²⁹ AD Aude, H 153.

⁵³⁰ MAHUL A., *Cartulaire...*, *op. cit.*, vol. 2, p. 492.

À Cluny, l'abbé était aussi attentif à ne pas être lésé et demandait régulièrement au roi de casser les lettres de sauvegardes, dont beaucoup étaient d'ailleurs subreptices comme à Lagrasse⁵³¹. Dans ce dernier bourg en 1370, douze ans après les arrêts du parlement de Paris, les consuls continuaient pourtant de se tourner vers l'administration royale, puisque le gouverneur de la province de Languedoc, Louis d'Anjou, obligeait le sénéchal de Carcassonne à cesser d'accorder son autorisation aux assemblées des hommes de Lagrasse, prérogative qui devait rester à l'abbé⁵³². En mai 1380, les habitants furent de nouveau mis en défaut suite à l'obtention de lettres de sauvegarde royales par lesquelles ils avaient tenté de se soustraire de la juridiction de l'abbé⁵³³.

L'immixtion des agents du roi sur les terres de l'abbaye ne fut pas toujours provoquée par les habitants. En 1353, le sénéchal de Carcassonne avait dû réprimer les exactions commises par les sergents royaux à Lagrasse, incursions intolérables sur les terres de l'abbé qui voyait là une remise en cause de sa seigneurie temporelle⁵³⁴. En 1368 et en 1370, l'abbé avait aussi réussi à casser deux condamnations faites sans son autorisation par les officiers du roi dans la ville : celle de Pons Bonelli d'abord⁵³⁵ et de plusieurs particuliers ensuite⁵³⁶. Mais au contraire, en 1386 et en 1390, l'abbé donna sa permission aux mêmes officiers d'intervenir ponctuellement sur ses terres pour exercer la justice : lorsque la demande était formulée, l'abbé pouvait faire valoir son droit de seigneur temporel et il ne semble pas qu'il y ait eu de réticence de sa part.

La relation entre les institutions consulaires et le pouvoir royal diffère fortement d'une communauté à une autre, de sorte qu'il est assez difficile de dégager des traits communs. Limoux s'était rebellée en 1381-1382 contre la nomination de Jean, duc de Berry, comme lieutenant général du roi en Languedoc, lui préférant le comte de Foix Gaston Fébus. Le pouvoir royal avait alors maté le soulèvement et condamné la communauté à une lourde peine, ainsi que la suppression du consulat jusqu'en 1385⁵³⁷. À Cahors au contraire, « petit peuple » et « grands bourgeois », après des années de lutte d'influence, s'étaient alliés pour constituer une force cohérente face à leur seigneur, l'évêque : ce fut ce dernier, en situation croissante de faiblesse et n'ayant plus de prise sur l'université des hommes, qui dû recourir au roi, en lui adressant en 1270 un mémoire de 19 articles argumentant en faveur de l'annulation

⁵³¹ MÉHU D., *Paix et communautés...*, *op. cit.*, p. 425.

⁵³² *Id.*, p. 503.

⁵³³ *Id.*, p. 504.

⁵³⁴ AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 252 v-254.

⁵³⁵ AD Aude, H 153, déclaration d'un commissaire de Carcassonne comme la justice criminelle de Lagrasse est à l'abbé, octobre 1368.

⁵³⁶ MAHUL A., *Cartulaire...*, *op. cit.*, vol. 2, p. 503.

⁵³⁷ ABBÉ J.-L. (dir.), *Histoire de Limoux...*, *op. cit.*, p. 76.

des coutumes et du consulat de la ville, à cause des prérogatives que s'attribuaient les édiles municipales au détriment de sa seigneurie temporelle⁵³⁸. Dès lors, les officiers du roi devenaient plus présents dans la gestion de la cité, favorisant le consulat par diverses dispositions, comme le droit de nommer des notaires publics en 1289⁵³⁹, affaiblissant tellement le pouvoir de l'évêque qu'il dut se résoudre à conclure un paréage en 1307, faisant du roi le coseigneur de Cahors, à part égale avec lui. Malgré la volonté affichée des habitants de Lagrasse dès la fin du XIII^e siècle, surtout dans la deuxième moitié du XIV^e siècle, de provoquer un phénomène similaire à celui qu'avait connu Cahors, rien de tout cela ne se produisit dans le bourg monastique et la situation se rapproche plutôt de celle qu'avait connue Narbonne à la fin du XIII^e siècle : le vicomte avait supprimé le consulat suite à la sédition de ses représentants, qui avaient voulu se placer directement sous la protection du roi ; le consulat fut rétabli peu après, certes à la suite de l'intervention des agents du roi, mais le vicomte avait pu manifester sa puissance et gardait la main sur la communauté⁵⁴⁰.

Malgré une très forte agitation dans la deuxième moitié du XIV^e siècle, l'abbé de Lagrasse gardait un poids politique considérable : jamais les habitants du bourg ne réussirent à se soustraire à son autorité et jamais les officiers du roi ne réussirent à imposer leur juridiction sur les terres de l'abbaye, si ce n'est ponctuellement et avec son consentement préalable. La situation de l'abbé de Lagrasse restait donc bien plus confortable que celle d'autres seigneurs ecclésiastiques du Midi, comme l'évêque de Cahors ou, en pays d'Aude, l'abbé de Montolieu, qui avait dû lui aussi se résoudre à conclure un paréage avec le roi en 1312⁵⁴¹.

3.1.4. Le seigneur et le métier des tisserands à Lagrasse

Un autre aspect des relations entretenues entre le seigneur abbé et les institutions de la ville concerne la réglementation des activités économiques ; relations apaisées, car les gens du métier se plaçaient apparemment d'eux-mêmes sous la protection de l'abbé pour garantir leur production, l'organisation du travail, les liens entre les travailleurs. Parmi les trois bourgs monastiques, il n'y a qu'à Lagrasse qu'on ait conservé des statuts médiévaux de métiers : il

⁵³⁸ SCELLÈS M., *Cahors...*, *op. cit.*, p. 27.

⁵³⁹ *Id.*, p. 30.

⁵⁴⁰ MICHAUD J., CABANIS A., *Histoire de Narbonne...*, *op. cit.*, p. 129.

⁵⁴¹ MAHUL A., *Cartulaire...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 134.

s'agit de ceux des tisserands, édictés en 1302 et complétés en 1350⁵⁴² – ces derniers étant révisés en 1360.

Les premiers furent pris à l'initiative des tisserands eux-mêmes : le texte précise qu'ils avaient été décidés par tous les tisserands de la ville, ou par plus des deux tiers d'entre eux⁵⁴³. Bernard Epauqueti et Guillaume Jacques, prévôts du métier, et quatre conseillers avaient présenté les 21 articles des statuts à l'approbation de l'abbé Auger de Gogex, qui les avait validés. Le premier article établissait l'équipe encadrant le métier, théoriquement renouvelée chaque année : deux prévôts assistés par six conseillers. Comme les consuls et leurs conseillers, les huit représentants devaient jurer dans les mains de l'abbé ou de son lieutenant et sur les quatre évangiles de bien servir leur métier. Les prévôts devaient contrôler que chaque tisserand respecte les statuts et prélever les amendes en cas de manquement⁵⁴⁴. Du montant de ces dernières, l'abbaye percevait la moitié, l'autre revenant aux prévôts et à l'intérêt des hommes du métier⁵⁴⁵. Contrairement au consulat, la charge de prévôt du métier des tisserands n'était pas bénévole : ils recevaient un salaire annuel de 20 sous, financé par les amendes. Quand le montant total de celles-ci s'avérait insuffisant pour atteindre cette somme, les deux prévôts partageaient également ce qu'ils avaient réussi à prélever, mais aucun article ne considère l'emploi des sommes en cas d'excédent. Ce système de financement dut probablement inciter les prévôts à une moindre complaisance, au moins jusqu'à ce qu'ils réunissent les 80 sous assurant leur salaire légal⁵⁴⁶. Gestionnaires des sommes d'argent, les prévôts étaient responsables de la bonne comptabilité du métier et rendaient compte à leurs successeurs de toutes les recettes et dépenses de l'année de leur ministère.

⁵⁴² AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, 229-231 v et f^o 245-252 v.

⁵⁴³ [...] *Bernardus Epauqueti et Guillelmus Jacobi prepositi antedicti, in presencia predicti domini abbatis, personaliter constituti licentia tamen et auctoritate eiusdem, et etiam de voluntate, consilio et assensu omnium textorum ville Crasse vel plurium quam duorum partium eorundem* [...] *Id.*, f^o 229.

⁵⁴⁴ Des 21 articles, cinq institutionnalisèrent et fixèrent les missions des deux prévôts du métier, sept donnaient des directives sur la qualité des draps (notamment l'obligation de faire des draps de 18 ligatures au minimum, c'est-à-dire un drap pouvant déjà être considéré comme de qualité supérieure, et d'utiliser uniquement de la pure laine – en excluant les déchets de toisons – sur des métiers bien entretenus), neuf établissaient les obligations des maîtres (notamment l'aménagement de leur temps de travail ou envers les autres membres du métier et la formation de leurs apprentis). Les peines relatives à la qualité du drap étaient les plus lourdes : cinq sous en moyenne, jusqu'à dix. Les autres infractions – comme l'absence injustifiée d'un maître au mariage d'un autre ou au baptême des enfants de tisserands – étaient généralement sanctionnées par des amendes de 12 deniers.

⁵⁴⁵ *De quorum commissorum pena dictus abbas et eius monasterium habeat medietatem, et aliam medietatem percipiant prepositi dicte artis, convertendam in communem utilitatem hominum dicte artis prout predictis prepositis et eorum consiliariis videbitur expediens* [...] AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 229 v.

⁵⁴⁶ Comme la moitié des sommes devaient être reversées à l'abbé, il leur fallait au moins 80 sous pour s'octroyer chacun 20 sous de salaire annuel.

Les statuts de 1350, rédigés en occitan, venaient renforcer les dispositions sur la qualité du drap. Ils furent présentés à l'abbé par les prévôts du métier des tisserands, mais aussi par ceux du métier des teinturiers au chaudron et par les consuls ; puis criés sur les places principales de la ville le jour du marché. Le document de sept articles est très technique. Il révisait à la baisse le nombre minimal de ligatures du drap de Lagrasse, passant de 18 à 14 et même à 13 pour ceux qui étaient teints au chaudron, fixait un poids à respecter : entre 34 et 37 livres, à peser selon la tare conservée au consulat ; ainsi qu'une longueur : 15 cannes et 6 palmes de longueur – soit 28,98 m⁵⁴⁷. Tout drap ne respectant pas ces dispositions devait être troué, les autres, reconnus comme bons draps, pouvaient recevoir la marque de l'abbaye – une crosse – et celle de la ville : une bande rouge de 12, 16 ou 20 doigts de large, encadrée de deux bandes blanches d'équivalente mesure⁵⁴⁸. Le poids de référence était conservé au consulat, ainsi que le coin utilisé pour trouer ceux qui ne respectaient pas les critères de qualité, et la personne chargée de donner la marque était députée par les consuls⁵⁴⁹. Les statuts de 1350 étaient une véritable entreprise de marchandage en vue de faciliter l'exportation : il fallait un drap de qualité qu'on pouvait partout reconnaître et assimiler à la ville de Lagrasse et à son abbaye, ce qui explique le consensus entre les habitants et l'abbé et l'implication de ce dernier. Le drap devait répondre à des critères sévères : toute mauvaise publicité estampillée Lagrasse pourrait conduire à une perte de crédit de la marque et à la dévalorisation du produit. Des dispositions de ce type, sur la qualité de l'approvisionnement des professionnels du drap et sur la qualité de leurs produits, ont été relevées dans de nombreuses villes du Languedoc à la fin du XIII^e et au XIV^e siècle⁵⁵⁰.

Les statuts des tisserands de 1302 et de 1350 ont été recopiés au XV^e siècle dans le Livre Vert A de l'abbaye, illustrant l'importance qu'ils avaient pour le seigneur de Lagrasse : ils servaient ses intérêts en même temps que ceux de l'université et des tisserands. Ces derniers, en faisant confirmer leur métier par l'abbé et, surtout, en obtenant l'autorisation de frapper les draps de la marque d'une des plus puissantes abbayes du Midi de la France, donnaient un gage de qualité à tous les acheteurs potentiels en dehors du bourg monastique.

⁵⁴⁷ Cette longueur vaut pour une canne de Lagrasse de 1,84 m. Le calcul de cette longueur est détaillé dans la partie 4.2.5.3. *Une nouvelle église paroissiale au centre du bourg.*

⁵⁴⁸ *Encaremays que per so que bos draps sian conneguts entre los auls e per lo contrari, que a tots los draps que seran catorzes o de mays de moyso de penche sia feita al telier al cap prumer une crosse denotan lo seinhal deldit mossur labat, et apres dejos la crosse lo seinhal de la viela soys assaber une barra vermelha ampla de doze ou de XVI ou de XX dochas entorn et II barras blancas e apres dous blancas de caduna part de la vermelha que entre totas ayen atan dample comme la dicha barra vermelha entorn.* AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f° 246.

⁵⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁵⁰ J. Petrowiste cite notamment à Castelnaudary, Beaumont-de-Lomagne, Saint-Antonin-Noble-Val, Najac, Villefranche-de-Rouergue, Castres, Limoux, Foix. PETROWISTE J., *Naissance et essor...*, op. cit., p. 563.

Dominique Cardon estimait néanmoins que la draperie lagrassienne ne pouvait prétendre atteindre le niveau de celles de Lérída et de Carcassonne⁵⁵¹, bien que pour Gilbert Larguier, Lagrasse ait été considéré, à la fin du XVI^e siècle, comme un foyer de fabrication de draps de qualité appelés « draps du pays » ou *estamets*, au même titre que Limoux et Chalabres⁵⁵². À Caunes, en 1470, les habitants furent aussi autorisés par l'abbé à marquer les draps produits dans la ville d'un sceau particulier : s'agissait-il de celui de l'abbaye⁵⁵³ ?

À Lagrasse, l'abbé trouvait un intérêt économique à la validation des statuts : directement en percevant la moitié des amendes, indirectement en contribuant à la prospérité du bourg par le développement d'une industrie puissante. Il y trouvait aussi un intérêt politique, puisqu'il recevait le serment des prévôts du métier et affirmait donc sa seigneurie temporelle sur une des institutions les plus importantes de la ville. Enfin, les consuls exerçaient eux aussi leur contrôle sur la production du drap, puisque les poids utilisés pour le drap se trouvaient au consulat et que les tisserands pouvaient apposer la marque de la ville sur leur produit, la personne chargée de l'attribuer étant désignée par les consuls.

3.2. Pouvoirs et espace urbain : l'enjeu des équipements collectifs

Avec la mise à l'écart de l'administration royale, il n'y a donc eu guère que deux autorités qui ont pu agir directement ou indirectement sur l'espace urbain des bourgs monastiques étudiés : les consuls et l'abbé. D'abord, on reconnaît une première influence par la répartition des espaces où ils s'exerçaient. Plus difficile à déterminer est la véritable attribution de chaque institution en matière de gestion de l'espace urbain et de l'emplacement ou de l'entretien des équipements collectifs. Il ne s'agit pas ici d'étudier les transformations urbaines, qui feront l'objet des chapitres suivants, mais plutôt de mesurer la part de chaque institution dans l'établissement de la topographie urbaine et les attributions de chacune dans ce domaine.

3.2.1. Existe-t-il une répartition spatiale réfléchie des lieux du pouvoir ?

Dans les bastides fondées à partir du deuxième quart du XIII^e siècle et durant plus d'un siècle dans tout le Sud-Ouest, jusqu'aux limites des pays d'Aude, la maison du consulat

⁵⁵¹ CARDON Dominique, *La draperie au Moyen Âge, essor d'une grande industrie européenne*, CNRS, Paris, 1999, 661 p., p. 22.

⁵⁵² LARGUIER G., *Le drap et le grain...*, op. cit., p. 599.

⁵⁵³ *Anno 1470 die ultima Junii frater Guillelmus Bosqueti vicarius generalis Johannis abbatis cum ceteris monachis, indultam ab eodem abbate Caunensibus incolis facultatem habendi peculiare sigillum, quo pannos a se confecto obsignarent, calculo suo roboravit. Gallia christiana. t. VI. col. 180.*

était presque toujours prévue sur la place, généralement logée dans le bâtiment même de la halle, au centre de l'agglomération⁵⁵⁴. Le pouvoir consulaire est affirmé, central, conforté par l'assurance des nombreuses prérogatives concédées par les seigneurs au moment de la fondation pour provoquer et amplifier le peuplement, prérogatives consignées dans les chartes de coutumes, et notamment le contrôle des assemblées commerciales. Dans les vieilles villes antiques, érigées en chefs-lieux de diocèse, les plus grandes institutions préféraient, aux extensions médiévales, l'espace de l'ancienne Cité. Ainsi à Toulouse, où chacune avait sa maison ou son palais contre une porte antique, selon une répartition presque symbolique⁵⁵⁵, ou à Narbonne, où l'archevêque logeait près du pont de l'Aude, point de passage primordial de la *via domitia*. Dans les trois bourgs monastiques étudiés, qui ne sont ni des planifications médiévales *ex nihilo* accompagnées par les largesses d'une charte de fondation, ni héritées de grandes agglomérations antiques, il existait une grande diversité des lieux où s'exerçait le pouvoir et rares sont ceux qui avaient été originellement conçus pour accueillir des fonctions de cette nature.

3.2.1.1. Des espaces détournés de leur fonction d'origine

À Alet, à Caunes et à Lagrasse, les principaux lieux à avoir été détournés de leur fonction d'origine au profit de l'exercice – ponctuel – du pouvoir, sont les espaces religieux (fig. 63, 64 et 65).

Bien sûr, le premier d'entre eux est l'espace monastique, d'abord lieu de résidence clos de ces religieux s'extrayant du siècle et choisissant la vie réglée d'une communauté autonome, il devint bientôt, par la force des donations et des acquisitions de plus en plus nombreuses, le siège d'un puissant seigneur temporel : l'abbé. Et, de fait, c'était là que se rendaient régulièrement les habitants pour régler un litige avec le maître du bourg, pour recevoir l'investiture de leurs représentants, pour établir des règlements pour leur métier. Si les notaires se contentaient le plus souvent d'indiquer que l'acte fut conclu à l'intérieur du monastère sans préciser dans quel bâtiment, les abbés avaient leur palais indépendant, ensembles monumentaux où ils pouvaient recevoir leurs sujets (fig. 66). À Alet, on sait peu de choses sur le palais abbatial, désormais détruit. À Caunes, il se développait à l'ouest de l'enclos, donnant sur une petite place formée devant l'entrée principale de l'abbaye du côté du bourg. Il a été rebâti au début du XVII^e siècle sur l'emplacement d'un précédent logis

⁵⁵⁴ Parmi les meilleurs exemples conservés : Grenade (31), Solomiac (32).

⁵⁵⁵ La maison du capitoulat, à peu près à l'emplacement de la mairie actuelle, est située contre la porte septentrionale de la muraille antique, qui s'ouvrait sur le bourg médiéval, extension urbaine autour de l'église Saint-Sernin ; le palais des comtes, actuel palais de justice, était contre la porte Narbonnaise, s'ouvrant au sud de la cité vers son domaine foncier ; l'évêché, actuelle préfecture, était contre la porte orientale, au levant.

abbatial⁵⁵⁶. À Lagrasse, il était au nord de l'enclos, face à l'ancienne église paroissiale et au bout de la rue menant à l'abbaye depuis le bourg, équipé depuis l'abbatiale d'Auger de Gogenx (1279-1309), au moins, d'une chapelle privée et d'une salle d'apparat, ou de parement, desservies par un escalier monumental. C'est là, dans la salle d'apparat, ou « une chambre de parement » (*in camera paramenti*), que les consuls avaient prêté leur serment en 1399, alors que c'était dans le grand réfectoire (*in tinello maiori*) qu'ils avaient été reçus pour les mêmes raisons en 1355. Le symbole restait fort : on devait passer l'Orbieu, quitter la ville par le pont fortifié représenté sur le sceau du consulat, pour rencontrer le seigneur.

On n'allait pas toujours à l'abbaye pour rencontrer le seigneur : c'était aussi un lieu de réunion des conseils généraux ou particuliers des habitants. En 1240, 100 chefs de famille s'étaient réunis dans le « consistoire » du monastère de Caunes (*in consistorio monasterii de Caunis*) – était-ce la salle capitulaire ? –, en présence de 18 religieux, puis de nouveau 80 chefs de famille au même endroit en 1303 (*in consistorio curie de Caunis domini abbatis*) pour désigner les députés aux États, en présence du viguier Gaillard Donat⁵⁵⁷. De même, à Saint-Hilaire, en 1386, 31 prud'hommes s'étaient rassemblés dans la galerie de la maison abbatiale (*in portico domus abbatialis*) en présence de l'abbé et de son bayle⁵⁵⁸. À Alet, en 1303, les habitants s'étaient réunis dans le cimetière Sainte-Marie, qui était sans doute déjà à son emplacement actuel, entre les églises abbatiale et paroissiale⁵⁵⁹. Il s'agissait, en tout cas, du « lieu accoutumé » pour de pareils rassemblements⁵⁶⁰, ce qui était alors courant dans les petites villes, mais aussi les plus grandes : en 1308, les habitants de Nevers avaient choisi le cimetière de l'abbaye Saint-Martin pour tenir leur assemblée générale et ceux de Dijon le cimetière de la cathédrale Saint-Bénigne⁵⁶¹.

Hors de l'enclos, les équipements paroissiaux ont été des lieux réguliers de rassemblement, spécialement grâce à leur capacité d'accueil. Il n'est pas d'exemple de réunions dans les cimetières paroissiaux, même si cette pratique était courante par ailleurs, comme à Viviers en 1303 et à Lunel en 1303 et 1308⁵⁶². À Lagrasse, c'est dans l'église paroissiale, alors sur la rive gauche, que fut réunie l'université en 1359 pour ratifier la

⁵⁵⁶ DURAND Geneviève, « L'abbaye de Caunes-Minervois sous la direction des Mauristes : état des lieux et reconstructions (1663-1791) », *L'abbaye et le village...*, *op. cit.*, p. 161-190, p. 163.

⁵⁵⁷ PICOT G., *Documents relatifs aux états généraux...*, *op. cit.*, p. 171-173.

⁵⁵⁸ MAHUL A., *Cartulaire...*, *op. cit.*, vol. 5, p. 111.

⁵⁵⁹ Il s'agit d'un emplacement courant dans d'autres bourgs monastiques, où les églises abbatiale et paroissiale sont séparées par un cimetière : à Figeac (46), à Catus (46) ou encore à Conques (12). POUSTHOMIS-DALLE N., « Les bourgs monastiques... », *op. cit.*, p. 343.

⁵⁶⁰ [...] *in loco consueto, scilicet in grazis ciminterii ecclesie Beate Marie Electi* [...] PICOT G., *Documents relatifs aux états généraux...*, *op. cit.*, p. 154-155.

⁵⁶¹ Nevers : *Id.*, p. 668 ; Dijon : *Id.*, p. 646.

⁵⁶² Viviers en 1303 : *Id.*, p. 167-168 ; Lunel en 1303 : *Id.*, p. 161-167 et en 1308 : *Id.*, p. 714.

transaction conclue avec l'abbé qui prévoyait justement, entre autres, de déplacer l'église à l'intérieur du bourg pour des raisons sécuritaires. L'évêque de Carcassonne, qui avait alors arbitré les nombreuses dissensions entre l'abbé et les habitants, assistait même à cette assemblée et reçut le serment des consuls, dans ses mains et sur les quatre évangiles, qu'ils respecteraient les modalités de l'accord. En 1399, 137 chefs de famille se réunissaient de nouveau en l'église paroissiale, mais cette fois sur la rive droite, depuis son transfert après 1359. Il s'agissait là encore d'une pratique courante par ailleurs : en 1301, 156 roturiers d'Agde s'étaient retrouvés dans l'église Saint-Sever pour ratifier l'obligation des nobles de payer leur part des tailles levées par l'université⁵⁶³. À Alet, les archives de la ville – qui sont un des attributs du consulat – étaient conservées à l'église paroissiale Saint-André : le texte des coutumes de 1285 mentionne un instrument public contenant des exemptions de péages et de leudes « *lo qual es à Sanct Andrieu als archives*⁵⁶⁴ ».

3.2.1.2. Des lieux conçus pour accueillir les pouvoirs

Les lieux conçus pour accueillir les pouvoirs se limitaient, dans les bourgs monastiques étudiés, à la viguerie et à la maison du consulat, encore qu'il soit fort probable qu'il s'agissait, à l'origine, d'édifices domestiques remaniés pour la cause. Il n'y a qu'à Alet et à Lagrasse, que l'emplacement de la viguerie est connu : sur la place du marché dans les deux cas. Avant 1348 à Alet ; peut-être dès 1257 à Lagrasse, plus sûrement avant 1457.

À Alet, seules les armes de l'évêque Guillaume d'Alzonne (1333-1348 ou 1355), gravées sur un pilier de la façade, distinguent cette maison des autres ; il faut dire qu'elle fut très remaniée à la fin du Moyen Âge et surtout à l'Époque moderne⁵⁶⁵. Dans les registres fiscaux modernes, elle est toujours enregistrée dans les biens du viguier de la ville, simplement appelée maison ou *hostal*, alors qu'à Lagrasse, elle est reportée dans le cahier des biens nobles. Dans ce dernier bourg, sa façade a été entièrement reconstruite après 1818, avancée sur la place de 0,65 m, et son organisation intérieure remaniée pour l'adapter aux institutions municipales qui y avaient été transférées⁵⁶⁶. Le plan du rez-de-chaussée dressé avant les travaux indique que la maison abritait une salle de réunion, ou consistoire, des boucheries, et trois « cachots » (fig. 67) – le viguier était chargé d'exécuter la basse, moyenne et haute justice émanant de l'abbé dans le bourg.

⁵⁶³ CASTALDO A., *Seigneurs, villes...*, op. cit., p. 206.

⁵⁶⁴ FONDS-LAMOTHE L.-H., *Notice historique ...*, op. cit., p. 613.

⁵⁶⁵ Maison 1 place de la République (cad. B0158).

⁵⁶⁶ Maison 1 place de la Halle (cad. B0294).

La localisation de ces maisons sur la place indique-t-elle, outre le fait qu'il s'agissait de l'espace le plus recherché des agglomérations, que c'était au viguier que revenait le contrôle du marché ? À Alet, on sait que les poids et mesures appartenaient à l'abbé : deux poids sont connus, antérieurs à 1318 et marqués à ses armes⁵⁶⁷. Mais s'ils étaient la propriété du seigneur, rien n'indique que c'était le viguier qui les conservait, bien que d'après un article de la charte de 1285, rédigé dans un occitan un peu confus, c'était à l'abbé de surveiller les poids et mesures et de prononcer les peines en ce domaine⁵⁶⁸. En 1287 à Lagrasse, alors que le marché avait peut-être déjà été transféré *extra muros* par Auger de Gogenx (1279-1309), les habitants s'étaient plaints que l'abbé ne faisait pas correctement surveiller les viandes vendues par les bouchers et obtenaient qu'il désigne chaque année un informateur⁵⁶⁹. Plus tard, dans les années 1340, alors que le marché se trouvait de nouveau *intra muros*, les peines infligées à ceux qui vendraient de mauvaises viandes sur les tables du *mazel* devaient être perçues par l'abbé, mais sans préciser qui de ses agents ou des représentants de l'université étaient alors chargés de la surveillance et des perceptions⁵⁷⁰.

Judicaël Petrowiste a montré que le contrôle du marché relevait plus généralement de la communauté que du seigneur, comme à Lagrasse où les consuls ont été largement impliqués dans la réorganisation du marché au XIV^e siècle⁵⁷¹. Dès 1287, une partie du contrôle du marché semblait en effet leur revenir, notamment celui des poids et mesures. À la suite des articles détaillant l'élection et le serment des consuls dans la charte de coutumes de 1287, d'autres portaient sur la surveillance du marché. Un article listait les produits vendus à mesurer ou à peser selon les tares tenues sous l'autorité de la cour du monastère⁵⁷² : le pain, le blé, le vin, l'huile, le gingembre, le poivre, le cumin, la laine, le pastel ; un autre indiquait que les peines pour les fausses mesures devaient être les mêmes que celles observées depuis

⁵⁶⁷ Les deux poids monétiformes ont une croix carrée à l'avant et une crosse au revers. L'un pèse 51,4 g (1/8^e de livre) et a pour légende « + .MIEG. CARTO : » et au revers « + .ABBAT . DALECTI . » ; l'autre pèse 24,8 g (une once) et a pour légende « + I ONSA DA . LEIT » et au revers « + ABAT . DA . LEIT ». MACHABEY Armand, *Poids et mesures du Languedoc et des provinces voisines*, Musée Dupuy, Toulouse, 1953, 143 p., p. 35.

⁵⁶⁸ « Sur les pesés et las mesuras lasquals lo dit Mossu d'Alet voldra pénar et examiner ». FONDS-LAMOTHE L.-H., *Notice historique ...*, op. cit., p. 603.

⁵⁶⁹ [...] *quod dictus dominus abbas non facit observari statutum surorum predecessorum super computo faciundo de carnibus que in macello Crasse venduntur, taliter perpetuo observetur quod macellarii ville Crasse non audeant vendere carnes apud Crassam nec suis terminis donec fuerint computate per computatores ad hoc specialiter deputatos per totum annum [...]* AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 189.

⁵⁷⁰ *Id.*, f^o 201.

⁵⁷¹ PETROWISTE J., *Naissance et essor...*, op. cit., p. 569-581.

⁵⁷² [...] *vt omnes et singulis habitatores ville crasse mensuram pannorum, bladi, vini et oley et pondera zinziberis, piperis, cuminis, lane, pastellorum et omnium aliorum que mensuris vel ponderibus venduntur, recipiant a curia monasterii Crasse, vel ab alio qui auctoritate dicte curie ipsas pondera tenebit, et eisdem mensura et ponderibus vtantur, vendendo ac emendo vel alias contrahendo.* AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 190 v.

longtemps et qu'elles appartenait au monastère ; un troisième détaillait une grille tarifaire proportionnelle aux produits à peser pour le paiement d'un receveur des leudes (*leuderius*), c'est-à-dire des redevances sur les transactions⁵⁷³. Il faut rappeler qu'en 1350, les poids pour les draps de Lagrasse se trouvaient dans la maison du consulat, ainsi que le coin utilisé pour trouser les draps qui ne respectaient pas les critères de qualité⁵⁷⁴.

Concernant les trois maisons du consulat, leur emplacement n'est pas connu avant l'Époque moderne, et leur existence médiévale est d'ailleurs soumise à caution à Alet et à Caunes. D'ailleurs, si la maison consulaire pouvait être, pour Monique Bourin, un des attributs de la personne morale, elle indiquait aussi qu'à Roujan (Hérault), le siège du consulat était, dans les premières années de sa fondation, l'église paroissiale : *misit (eodum mortuum) ad locum communem, scilicet ad ecclesiam*⁵⁷⁵. Mais le fait que les universités d'Alet, de Caunes et de Lagrasse se réunissaient souvent dans les églises, les cimetières ou les monastères, ou que les archives de la ville d'Alet étaient à l'église Saint-André, ne signifie pas nécessairement qu'il n'existait pas de maison commune, seulement qu'elles n'étaient pas suffisamment vastes pour accueillir tous les chefs de famille, ou qu'on leur préférait un lieu consacré pour sceller le serment prononcé à l'issue de l'assemblée, comme Antoine Sabarthès le pensait pour Narbonne⁵⁷⁶.

L'emplacement de la maison consulaire d'Alet reste une énigme avant la fin du XVII^e siècle. En 1762, un contrat de réparation prévoyait la destruction des pans-de-bois de l'étage et leur remplacement par des murs en pierre⁵⁷⁷. Le détail des travaux est suffisamment précis pour nous assurer qu'il s'agissait bien de la maison située sur la place, où était encore la mairie il y a quelques années⁵⁷⁸, et qu'ils furent effectivement réalisés. Un bail de 1671, passé devant le notaire Lanabière, évoquait déjà des travaux à effectuer sur cette même maison, sur

⁵⁷³ Tarif prélevé par le *leuderius* : Jusqu'à un poids de 5 livres ou inférieur (soit env. 2 kg) : pas de leude. Pour un pogesale (6,25 livres soit env. 2,54 kg) : 1 obole tournois (soit ½ denier). Entre une pogesale et un quintal (16 pogesales ou env. 40,7 kg) : 1 obole supplémentaire. Pour chaque quintal : 1 denier tournois. Pour une charge (valant trois quintaux soit env. 122,1 kg) : 3 deniers tournois. AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 190 v-191. Les équivalences et conversions de mesures sont uniquement données à titre indicatif d'après les tables de conversions de l'an VII : ABBÉ Jean-Loup, « Les anciennes mesures de l'Aude », CHARBONNIER Pierre (dir.), *Les anciennes mesures du Midi méditerranéen d'après les tables de conversion*, Institut d'études du Massif Central, Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand, 1994, 280 p., p. 73-106., p. 92.

⁵⁷⁴ AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 246.

⁵⁷⁵ BOURIN-DERRUAU M., *Villages médiévaux...*, *op. cit.*, t. 2, p. 146 et note 7.

⁵⁷⁶ Les habitants de Narbonne pouvaient se réunir sous l'orme de l'église Saint-Paul, dans le cloître des frères mineurs, dans les églises de Saint-Étienne, de Saint-Paul, de Saint-Félix dans le cloître de l'église Saint-Just. SABARTHÈS Antoine, *Les manuscrits consulaires de Limoux (Aude) : étude historique et philologique*, Leroux, Paris, 1930, 353 p., p. 41.

⁵⁷⁷ AD Aude, 4 E 8/DD 1, devis des réparations à faire à l'hôtel de ville, 1762.

⁵⁷⁸ Maison 2 rue de l'Ancienne Mairie, cad. B0162 (vol. 3, p. 54-60).

le mur mitoyen avec l'hôpital. À peu près à la même époque, avant 1683, elle fut équipée de quatre arcades en rez-de-chaussée. Pourtant, quelques années plus tôt, en 1662, un devis très détaillé permet de restituer assez fidèlement le projet de construction d'un bâtiment entièrement en pierre de 13,4 m × 7,1 m, sur l'emplacement d'une ancienne « place couverte », dont le rez-de-chaussée largement ouvert par des séries d'arcades devait accueillir le marché et l'étage, la maison du consulat⁵⁷⁹ (fig. 68 et 69). La « vieille maison de ville » est évoquée, sans préciser sa localisation, mais le projet ayant visiblement été abandonné, il est possible de penser que cette « vieille maison » est celle que nous connaissons aujourd'hui : les travaux des années 1670-1680 constituent peut-être une solution de remplacement.

À Caunes, l'emplacement de la maison de Ville dans la « descente du monastère », actuelle rue Pontus de la Gardie menant de la place du marché au portail principal de l'abbaye, est attestée dans les registres fiscaux à partir de 1638, lorsqu'elle confrontait une maison de Gabriel d'Alibert⁵⁸⁰, de même qu'en 1662⁵⁸¹. C'est à ce même endroit qu'elle se trouvait lorsque fut dressé le plan du XVIII^e siècle (fig. 70) et le cadastre de 1827 (fig. 71).

À Lagrasse, le consulat avait déjà une maison au milieu XIV^e siècle – les consuls y avaient apposé les armes du roi après les lettres de sauvegarde de 1355 – ce qui n'empêchait pas l'université de se réunir dans l'église paroissiale en 1359 et en 1399. Plus tard, à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle, l'université ne se réunissait plus que dans la maison consulaire, où jusqu'à 66 chefs de famille s'étaient retrouvés en 1476. Son emplacement n'est connu avec assurance qu'à partir de 1712⁵⁸² : près d'une des principales portes de la ville, celle du Consulat à l'est, à l'opposé de la porte du pont vieux s'ouvrant sur la route de Carcassonne et vers l'abbaye. Si à Alet et à Caunes, la maison du consulat, au moins à l'Époque moderne, était située à proximité du portail des abbayes, sur la place du marché ou sur une rue y menant directement, à Lagrasse, elle était excentrée, bien que restant sur un des axes principaux partant de l'agglomération⁵⁸³.

⁵⁷⁹ AD Aude, 4 E 8/DD 1, articles de la construction de la maison de ville de la cité d'Alet à l'endroit de la place couverte qui y est à présent, 1662.

⁵⁸⁰ AD Aude, 73 C 101, compoix de Caunes, f^o 74, déclaration n^o 2.

⁵⁸¹ *Id.*, f^o 1, déclaration n^o 2.

⁵⁸² Les habitants actuels de Lagrasse connaissant l'issue du procès de 1358 restent persuadés que la maison 11 place de la Halle (cad. B1598), mitoyenne à l'est de l'ancienne viguerie (actuelle mairie), était la maison médiévale du consulat. En effet, selon eux, les armes érodées au-dessus de la porte de l'escalier en vis étaient celles du roi de France, que l'arrêt du parlement de Paris avait obligé les consuls à retirer. Cette assertion est fautive, car la porte et l'escalier en vis sont des constructions de la fin du XV^e-début du XVI^e siècle.

⁵⁸³ Après la suppression de la seigneurie abbatiale à la Révolution Française et donc la disparition de l'office de viguier, le pouvoir municipal fut transporté dans l'ancienne viguerie, sur la place de la Halle, qui fut remaniée très rapidement au début du XIX^e siècle.

3.2.2. *Initiative et réalisation des transformations urbaines*

« Ils se prétendent maîtres des murs, des portes, fossés, places et rue de la ville : ils les ont occupés et y bâtissent ou donnent licence d'y bâtir à leur volonté »⁵⁸⁴. L'article 9 du mémoire de l'évêque de Cahors pour demander au roi la suppression du consulat en 1270 est clair : les consuls ne pouvaient prétendre à la maîtrise de l'espace urbain qui devait rester une prérogative du seigneur, mais ne l'était apparemment plus dans les faits. Les nouvelles coutumes rédigées quelques mois plus tard et les textes postérieurs donnaient cependant de larges attributions aux consuls en matière d'urbanisme : ils avaient la garde du domaine public dont la propriété restait au seigneur⁵⁸⁵. Monique Bourin a montré qu'en Bas-Languedoc, les consuls avaient la direction de « l'urbanisme », de la voirie et de l'hygiène⁵⁸⁶.

3.2.2.1. *Les sources écrites sur de grands travaux à Lagrasse*

Deux documents de la fin du XV^e siècle compilant une série d'actes du XIV^e siècle d'un grand intérêt pour appréhender les transformations de l'espace urbain de Lagrasse sont conservés dans le *Livre Vert A* des archives de l'abbaye⁵⁸⁷. Il n'existe aucune source sur ce sujet de la même importance à Alet et à Caunes.

Le premier est une copie de six actes rédigés entre 1315 et 1349, fixant les modalités du transfert *intra muros* de la halle et du réaménagement de la vieille place publique⁵⁸⁸. Le premier acte a été rédigé le 8 juillet 1315, sous l'abbatiat de Guillaume d'Alzonne (1309-1333) et le consulat de Pierre Jacques et Pons Tournier : ces deux derniers présentent une requête au seigneur-abbé pour transférer le marché et sa halle, situés *extra muros* depuis l'abbatiat d'Auger de Gogenx (1279-1309), sur la vieille place publique à l'intérieur de la ville. Le deuxième acte, réalisé sous le même abbé et les mêmes consuls, date du 29 août 1315 : l'abbé accepte la requête et présente l'ensemble des dispositions à prendre pour le transfert de cet équipement. Les trois actes suivants sont de simples résumés dans lesquels sont mentionnés des membres de l'université des habitants et des listes de témoins, uniquement datés du 31 août 1315, du premier septembre et « du même jour ». Enfin, le dernier acte de cette compilation prévoit l'organisation des tables d'artisans et de marchands sur la place du marché et dans les rues du bourg. Il débute ainsi : « Après quoi, l'année

⁵⁸⁴ SCELLÈS M., *Cahors...*, *op. cit.*, p. 27.

⁵⁸⁵ *Id.*, p. 88.

⁵⁸⁶ BOURIN-DERRUAU M., *Villages médiévaux...*, *op. cit.*, t. 2, p. 147.

⁵⁸⁷ AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle.

⁵⁸⁸ *Id.*, f^o 191 v-206.

susdite, le 23^e jour du susdit mois de décembre »⁵⁸⁹. Toutefois, il ne s'agit plus de l'année 1315, car Guillaume d'Alzonne, abbé qui accepta la requête en 1315, est désigné comme évêque d'Alet, siège qu'il n'occupa qu'à partir de 1333 et jusqu'en 1348 ou 1355. Pour mieux dater ce dernier acte, j'avais mené en master 2 une analyse anthroponymique fondée sur les listes de noms fournies dans tous les actes du fonds de l'abbaye entre 1287 et 1398. Elle avait révélé que les six actes avaient été établis sur deux générations au moins⁵⁹⁰, mais l'étude du document n'avait porté que sur les transcriptions de Jean de Doat et d'Alphonse Mahul⁵⁹¹. En reprenant la source d'origine, il s'est avéré que le nom d'un abbé avait été mal transcrit dans une phrase pourtant capitale pour la compréhension de la chronologie du document, puisqu'elle précise que le dernier acte est un arbitrage prononcé par l'abbé Raymond⁵⁹² et non Guillaume comme indiqué par Doat et Mahul. Dans la fourchette chronologique concernée, il ne peut s'agir que de Raymond II d'Aigrefeuille, abbé entre 1345 et 1349 et donc contemporain d'une partie de l'épiscopat de Guillaume d'Alzonne à Alet (1333-1348 ou 1355). Le sixième acte de la copie a donc été rédigé entre 1345 et 1349, mais plus probablement avant l'épisode de peste de 1348 qui semble avoir entraîné une chute importante du nombre d'habitants dans le bourg.

Le deuxième document, daté du 17 septembre 1359, contient quatre parties portant principalement sur la sécurité des habitants⁵⁹³. Après la sanglante chevauchée d'Édouard Plantagenêt en Languedoc en 1355, les consuls demandent à l'abbé Hélie II de Champiers (1349-1362) de participer au tiers du financement de la réhabilitation des fortifications de la ville et l'autorisation de construire l'église paroissiale à l'intérieur des murs, pour éviter de sortir de la ville en temps de guerre : c'est la première partie de l'acte. Dans la deuxième partie, l'abbé oppose un refus argumenté aux requêtes des consuls : ne possédant aucun bien dans la ville, il n'est pas tenu à participer au financement de sa mise en sécurité. Quant à l'église paroissiale, seul l'évêque possède le droit de donner une pareille autorisation. Les consuls répondent à l'abbé dans la troisième partie et font appel à l'arbitrage de l'évêque de Carcassonne, Geoffroy de Vayrols (1358-1361). Le règlement final du litige est contenu dans la quatrième partie, rédigée en présence de l'évêque de Carcassonne, dispensant effectivement l'abbé de toute participation à la réhabilitation des fortifications de la ville, mais le contraignant à accepter le transfert de l'église paroissiale. Toutes les dispositions pratiques sur

⁵⁸⁹ *Post hec, anno quo supra, die vingesima tercia mensis decembris prefati. AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 198 v.*

⁵⁹⁰ FOLTRAN J., *Morphogenèse du bourg de Lagrasse, op. cit.*, p. 129-130.

⁵⁹¹ DOAT, ms 67, f^o 294 et sq. ; MAHUL A., *Cartulaire...*, vol. 2, *op. cit.*, p. 469-478.

⁵⁹² AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 198.

⁵⁹³ AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 231 v-241 v.

la construction de la nouvelle église sont alors détaillées, de la destruction des maisons sur lesquelles elle devait être édifiée jusqu'à ses dimensions et la localisation des portails. L'acte du 17 septembre 1359 reprend les étapes importantes des décisions prises pour mettre en sécurité la ville et ses habitants et présente le règlement final, mais la prise de conscience des dangers de la guerre s'est sans doute manifestée très tôt chez les habitants, au lendemain de la chevauchée de 1355, et la requête des consuls, exposée dans la première partie du document, peut avoir été présentée à l'abbé assez rapidement.

3.2.2.2. *L'initiative des transformations de l'espace urbain à Lagrasse*

Dans les libertés accordées par les abbés aux trois bourgs monastiques au XIII^e siècle, il n'est que celles d'Alet qui contiennent des articles sur l'aménagement de l'espace urbain, bien que ceux-ci soient limités à l'autorisation de construire des encorbellements jusqu'au tiers de la rue et à la surveillance du percement de nouvelles baies dans les maisons des habitants, de sorte qu'elles ne portent préjudice au voisinage⁵⁹⁴, disposition identique retrouvée dans l'article 8 des coutumes de Limoux accordées en 1292⁵⁹⁵. D'autres articles concernaient d'abord la propreté des rues : l'interdiction de jeter les eaux souillées par les fenêtres, parce qu'elles arrosaient les passants ou de disposer du fumier dans les rues, notamment les jours de marché⁵⁹⁶, dispositions qui semblent directement inspirées d'un règlement édicté à Narbonne quelques années plus tôt, en 1278⁵⁹⁷.

C'est donc en négatif des textes qu'il faut comprendre l'aménagement de l'espace urbain dans les trois bourgs monastiques. À Lagrasse en 1345 ou 1348, la transaction sur la réorganisation du marché prévoyait la destruction des portiques de maisons situés autour de la place et dans les rues adjacentes. Il était précisé que Pierre de Umbris avait construit son portique contre l'ordonnance faite par l'abbé quelques temps auparavant au sujet du déplacement du marché, c'est-à-dire en 1315⁵⁹⁸. On remarque que c'est l'abbé qui avait prononcé l'ordonnance, mais la garde de la voirie pouvait très bien avoir été affectée aux

⁵⁹⁴ *Item que tot, aven bastiments en la ciutat d'Alet dedins la dita ciutat d'Alet et de forà, puesca francoment et sin dèguna péna ni empechoment far edificar, et sins bastiments novels et autres portals, finestras petitas et grandas san prejudici de sés vésis et far vetrescas et gratas, et vigos et cabirols de las veitrescas estendre o quitar oltra serparets et clausuras entro à la tersa part de las carrieras o vias publicis.* FONDS-LAMOTHE L.-H., *Notice historique ...*, op. cit., p. 612-613.

⁵⁹⁵ *Item quod quilibet et quaelibet de Limoso potest facere domum vel hospitium altum et bassum facere, et in eadem ostia et fenestras per tecta secundum jura tot quot et quantum eidem placuerit, sine praejudicio vicini sui, ut est hactenus consuelum.* BUZAIRES L.-A., *Libertés et coutumes ...*, op. cit., p. 15.

⁵⁹⁶ FONDS-LAMOTHE L.-H., *Notice historique ...*, op. cit., p. 603.

⁵⁹⁷ Ce règlement interdisait, par exemple, les rejets d'eau dans les rues, sauf pour les arroser en été et nettoyer les tonneaux de vin. AMOUROUX R., *Le consulat ...*, op. cit., p. 291.

⁵⁹⁸ [...] *quod Petrus de Umbris quia contra ordinationem per dominum abbatem dudum super mutacione dicti mercati infra muros reducti factam et in damnum masselli et sabatairie solerios edificavit [...]* AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 193.

consuls, comme c'était souvent le cas dans de nombreuses autres agglomérations⁵⁹⁹. On remarque aussi que cet habitant aura pu, en l'espace de 30 ans, empiéter illégalement sur la rue sans qu'aucune autorité ne l'en déloge, et que ce n'est qu'à l'occasion d'une réorganisation globale du marché qu'il en fut inquiété. Cette situation n'était pas isolée dans les villes médiévales. À Paris, les empiètements étaient tolérés, même soumis à autorisation, tant qu'ils ne nuisaient pas à l'intérêt public et ils pouvaient faire l'objet de destructions rétroactives le cas échéant⁶⁰⁰. À Cahors, les consuls constataient des empiètements illégaux et, s'ils n'en demandaient pas la destruction, se satisfaisaient de faire reconnaître au propriétaire que la construction fut faite avec leur assentiment : « il arrive parfois que le pouvoir se contente de ne pas être bafoué », écrivait Maurice Scellès à ce propos⁶⁰¹.

En matière d'aménagement de l'espace, non pas urbain, mais rural avec les assèchements d'étangs par exemple, Jean-Loup Abbé a posé la question du rôle des seigneurs dans les opérations : en tant que propriétaires fonciers, ils sont les rédacteurs des chartes autorisant les opérations, mais il n'est pas toujours évident qu'ils en soient les initiateurs⁶⁰². Nous rejoignons là le problème des sources, celui de la majoration du rôle seigneurial dans le règlement des opérations d'aménagement urbain : il semblerait que les consuls aient eu un rôle plus important que ne leur prêtent les textes. En réalité, les chartes du XIV^e siècle conservées dans les archives de l'abbaye de Lagrasse montrent que l'initiative des projets est systématiquement prise par les habitants, projets soumis par les consuls à l'autorisation du seigneur qui l'accordait de sa grâce spéciale, ou pas. Les chartes conservées affichent effectivement un mouvement en deux temps : la requête des consuls et la réponse de l'abbé. En 1315, ce sont les consuls qui voulurent le retour de l'assemblée commerciale à l'intérieur de la ville, comme à Najac où, à partir de la fin des années 1270, les consuls furent à la manœuvre pour aménager le marché et le déplacer vers des espaces propices à sa tenue⁶⁰³. Alors que les consuls de Lagrasse évoquaient, entre autres, le besoin de faciliter l'accès au marché, le seigneur apparaissait surtout soucieux de continuer à prélever les cens sur les étals sans préjudice : la description, l'emplacement, le propriétaire et l'allivrement de chacun sont soigneusement consignés afin de lutter contre l'établissement d'étals clandestins. Des dispositions identiques avaient souvent été prises dès la fin du XIII^e siècle pour recadrer des

⁵⁹⁹ BOURIN-DERRUAU M., *Villages médiévaux...*, *op. cit.*, t. 2, p. 147.

⁶⁰⁰ WEIDENFELD Katia, « Le contentieux de la voirie parisienne à la fin du Moyen Âge », *Revue historique*, 1999/2, n° 123, p. 211-236.

⁶⁰¹ SCELLÈS M., *Cahors...*, *op. cit.*, p. 88.

⁶⁰² ABBÉ Jean-Loup, *Société, espace et parcellaire : contribution à l'étude de l'aménagement de l'espace en Languedoc au Moyen Âge (XII^e-XV^e)*, Thèse d'HDR sous la dir. de B. Cursente, UTM, 2004, 6 vol., vol. 1, p. 107.

⁶⁰³ PETROWISTE J., *Naissance et essor...*, *op. cit.*, p. 511.

assemblées commerciales devenues particulièrement actives et de plus en plus désordonnées, notamment à Toulouse en 1318, où le développement anarchique des étals de regrattiers dans la rue des Changes portait grand préjudice à l'activité des changeurs⁶⁰⁴.

L'abbé de Lagrasse ne se désintéressait pas tout à fait de l'aménagement de la nouvelle assemblée commerciale puisqu'il devait élire, avec les consuls, des maîtres pour contrôler le démontage et le remontage de l'ancien couvert⁶⁰⁵. En 1359, l'abbé refusant d'abord d'accéder à la plupart des requêtes des représentants de l'université, dont celle de trouver un emplacement à l'intérieur de la ville pour y ériger une nouvelle église paroissiale, l'arbitrage de l'évêque de Carcassonne fut sollicité pour trancher le différend entre les deux communautés. L'initiative aux habitants, certes, mais la prérogative de l'aménagement de l'espace urbain laissée à l'abbé : en théorie, c'était lui qui avait le dernier mot ; le reste n'était donc qu'un jeu de négociations.

Toutefois, la charte sur la reconstruction du marché en 1315 indique aussi en préambule que l'assemblée commerciale avait été déplacée *extra muros* par l'abbé Auger de Gogenx (1279-1309) : les habitants semblent alors n'avoir eu aucune prise sur cette décision, que les consuls contestèrent quelques années seulement après la fin de son abbatiat. Le déplacement *extra muros* n'a produit aucune charte qui nous soit parvenue et son processus nous reste donc inconnu. Aurait-il pu intervenir avant la création du consulat (1287), ce qui expliquerait que les habitants semblent en avoir été absents ? Si la nécessité d'agrandir le marché à la fin du XIII^e siècle⁶⁰⁶ et le problème de son accès évoqué au début du XIV^e siècle ne doivent pas être négligés, une raison politique aux déplacements successifs de l'assemblée commerciale est aussi envisageable. Dans la transaction de 1315, les consuls désignaient le marché *extra muros* comme le « marché du monastère »⁶⁰⁷ et deux piliers des halles remployés pour le marché *intra muros* portent les armes d'Auger de Gogenx⁶⁰⁸. Ces deux

⁶⁰⁴ *Id.*, p. 510.

⁶⁰⁵ *Ita tamen quod dictum antiquum mercatum bene et sufficienter cohoperiatur et edificetur prout decet et alia faciant que erunt necessaria ad noticiam bonorum magistrorum qui noticiam habeant de premissis, qui magistri eligantur per dictum dominum abbatem et consules dicte ville.* AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 195.

⁶⁰⁶ J. Petrowiste insistait sur l'exiguïté des places du marché à la fin du XIII^e siècle, nécessitant des aménagements (PETROWISTE J., *Naissance et essor...*, *op. cit.*, p. 511). À Lagrasse, le transfert du marché *extra muros* a pu être déterminé par l'exiguïté de la vieille place *intra muros*. N. Pousthomis a par ailleurs souvent constaté le dédoublement des places dans les bourgs monastiques qu'elle a étudiés, notamment à Figeac et à Sorèze (POUSTHOMIS-DALLE N., « Les bourgs monastiques... », *op. cit.*, p. 354).

⁶⁰⁷ [...] *prout pridem fuit ante constructionem dicti monasterii mercati* [...] AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 193.

⁶⁰⁸ La halle actuelle, située *intra muros*, est un bâtiment rectangulaire composé de deux rangées de cinq piliers, de 8 × 22 m. Les traces de démontage et remontage observées sur les piliers, la présence des armes de l'abbé A. de Gogenx sur deux d'entre eux, attestent du remploi des piliers du marché *extra muros*. Il est toutefois

éléments, qui attestent une emprise certaine du seigneur, pourraient révéler que le marché primitif, sous prétexte d'être agrandi et pourvu d'une halle, fut déplacé dans l'espace périurbain pour être éloigné du contrôle du consulat fraîchement institué, ou du moins, pour être rapproché du pouvoir seigneurial ; d'autant plus que, comme l'a montré Judicaël Petrowiste, la création d'un bâtiment couvert permettait de centraliser les étals et d'assurer plus efficacement la perception des redevances et le contrôle des marchandises⁶⁰⁹. Son emplacement *extra muros* reste inconnu mais, selon cette hypothèse, il pouvait se trouver sur la rive gauche, près de l'abbaye. Florent Hautefeuille a signalé un évènement similaire à Castelsarrasin (82), près de Montauban, qui révèle aussi l'importance du marché à la fin du XIII^e siècle et les enjeux de son emplacement pour le seigneur et les habitants. En 1268, les habitants s'étaient opposés aux agents du comte de Toulouse qui voulaient déplacer le marché hors de la place *intra muros* où il se tenait habituellement⁶¹⁰. Deux ans plus tard, les consuls ayant obtenu satisfaction rappelaient « que la place [avait] toujours été une propriété communale destinée au marché »⁶¹¹. De la même façon, la place de Lagrasse était-elle une propriété communale dès le XIII^e siècle ? Son statut n'est pas révélé par la charte, mais elle est plusieurs fois appelée « place vieille, publique et commune » (*in platea veteri, publica et communi*).

Notons qu'à Alet et à Caunes, aucun texte médiéval de cette ampleur ne nous est parvenu pour mieux comprendre les enjeux de l'aménagement de l'espace urbain et de l'initiative de sa réalisation. Seulement plus tard, à la fin de l'Ancien Régime, les consuls géraient seuls les réparations et reconstructions des grands équipements collectifs comme les halles ou les églises paroissiales⁶¹². À Lagrasse, la charte sur le déplacement de l'église paroissiale et la réhabilitation des fortifications en 1359 rappelait que leur entretien était perpétuellement à la charge des habitants.

Maurice Scellès remarque qu'à Cahors, « au fil de leurs interventions, les consuls réalisent une certaine idée de la ville à défaut d'être en mesure de mettre en œuvre un

impossible de déterminer si le bâtiment d'origine *extra muros* avait l'aspect que nous lui connaissons aujourd'hui. FOLTRAN J., « Suivi de travaux... », *op. cit.*, p. 193.

⁶⁰⁹ PETROWISTE Judicaël, *À la foire d'empoigne : foires et marchés en Aunis et Saintonge au Moyen Âge (vers 1000-vers 1500)*, Université francophone d'été Saintonge-Québec, CNRS-UTM, Jonzac, 2004, 403 p., p. 167-168.

⁶¹⁰ HAUTEFEUILLE Florent, « La fondation de villes neuves dans le Sud-Ouest de la France au XII^e siècle : du bourg central au bourg « mercadier » », *Revue de l'Agenais*, n° 131-1, 2004, p. 69-87, p. 76-77.

⁶¹¹ *Ibid.*

⁶¹² AD Aude, 4 E 8/DD 1, articles pour la construction de la maison de Ville d'Alet, 1662 et 4 E 8/DD 3, Articles pour les réparations de l'église paroissiale Saint-André d'Alet, 1653. AC Caunes, DD 1, 1714-1788 et DD 2, 1757-1789.

véritable plan d'urbanisme.»⁶¹³ De même, il est difficile de qualifier d'opérations d'urbanisme toutes les interventions menées dans l'espace urbain des trois bourgs monastiques, tant elles semblent plutôt constituer des réponses à des problèmes pratiques posés sur le moment que de véritables réflexions inscrites dans un projet global d'aménagement ; nous verrons dans le chapitre suivant comment ces interventions ont été toutefois intégrées dans des espaces urbains déjà densément occupés. L'organisation de l'espace urbain restait un des problèmes majeurs des consuls qui tentaient de veiller, par exemple, à la fluidité du trafic les jours de marché, à faciliter son accès, à constituer un espace de sécurité pour les habitants. Un espace de sécurité nécessaire en temps de guerre et matérialisé par les fortifications que les communautés remettaient en état lorsqu'elles se sentaient vulnérables, fortifications marquant l'espace, matérialisant un dedans sûr et un dehors inquiétant⁶¹⁴, une contrainte pour les circulations, et montraient aussi un aspect des relations entre les habitants et leur seigneur.

3.2.2.3. *Cristallisation des tensions autour des fortifications*

Les remparts, équipements défensifs, incarnaient la seigneurie temporelle dans sa dimension protectrice des populations, qui était donc, en théorie, du ressort de l'abbé dans les bourgs monastiques. Pourtant, Guilhem Ferrand a constaté que l'initiative de la mise en défense des villes rouergates pouvait rarement être déterminée, constat valable dans de nombreuses régions⁶¹⁵. La *Gallia Christiana* indique, dans un court résumé et sans citer de source, que c'est l'abbé Pons Amiel qui fit fortifier la ville d'Alet durant son abbatiat, entre 1167 et 1197⁶¹⁶. Si effectivement les portes de la ville peuvent correspondre à une datation de la seconde moitié du XII^e siècle⁶¹⁷ (fig. 31), cette simple indication ne permet en aucun cas d'affirmer que c'est au seigneur que revint l'initiative de la mise en défense de la ville – d'autant plus que l'organisation municipale d'Alet paraît ancienne⁶¹⁸ –, mais c'est lui qui détient le pouvoir de fortifier et qui, donc, donne au moins l'autorisation. L'exemple contemporain de Saint-Pons-de-Thomières irait dans ce sens : là, l'abbé du monastère fut à l'initiative de la construction des fortifications du *castrum* de *Salvetas* en 1171, en tant que seigneur local⁶¹⁹. Cette intervention provoqua une expédition punitive du vicomte de Trencavel, seigneur supérieur, à qui l'abbé n'avait pas demandé l'accord. Le litige se solda

⁶¹³ SCCELLÈS M., *Cahors...*, *op. cit.*, p. 75.

⁶¹⁴ FERRAND G., *Communautés et insécurité...*, *op. cit.*, p. 323.

⁶¹⁵ *Ibid.*, p. 316.

⁶¹⁶ *Gallia Christiana*, tome VI, p. 271.

⁶¹⁷ La question de la datation des fortifications sera abordée dans les chapitres suivants.

⁶¹⁸ Cependant, la charte de coutumes de 1285 ne fait jamais référence aux fortifications.

⁶¹⁹ DÉBAX H., « Les clés de la féodalité... », *op. cit.*, p. 92.

par l'absolution du vicomte pour ses méfaits et l'autorisation donnée à l'abbé de fortifier en tant que seigneur local ; la communauté des habitants n'apparaissait à aucun moment. À Caunes, dans les années 1240, le roi semble avoir voulu faire raser les murailles de la ville, comme il le fit à Montolieu en 1240 après le serment des habitants aux Trencavel. Alors que l'université de Caunes avait déjà la capacité de s'organiser pour désigner des représentants, ce fut l'abbé qui demanda à être reçu par le roi afin de le supplier de renoncer à la destruction, soutenu dans sa démarche par les prieurs de nombreux monastères de la région⁶²⁰ : il agissait alors en tant que seigneur temporel des lieux.

La cérémonie de remise des clés introduite à Lagrasse lors de l'investiture des consuls dans la deuxième moitié du XIV^e siècle, mais aussi dans d'autres bourgs monastiques comme Saint-Hilaire à la même époque et à l'image de nombreuses villes du Midi, avait pour effet de leur rappeler que les fortifications appartenaient à l'abbé et, symboliquement, qu'il était le seigneur des habitants. D'ailleurs, lorsqu'ils voulurent se soustraire de sa juridiction dans les années 1350, les consuls de Lagrasse firent poser les armes du roi sur la porte du pont, celle-là même qui était représentée sur leur sceau en 1303⁶²¹. Dans ce dernier bourg, l'abbé ne disposait plus des clés durant la mandature des consuls, puisqu'il les leur abandonnait, mais il bénéficiait de passe-droits autorisant des allées et venues illimitées : les consuls, ou leur député détenteur des clés, étaient tenus d'ouvrir les portes, à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, à l'abbé, à son vicaire général, à ses juges, à son viguier temporel et à leurs accompagnateurs ; mais aussi, avant le signal du crépuscule de la nuit dit « *lo sen del gayt* » sonné au clocher de l'abbaye, aux moines et à leur *familia* et, si cela était nécessaire, au médecin et au barbier de l'abbaye qui résidaient dans la ville⁶²².

Même si l'abbé affirmait sa seigneurie à travers la maîtrise des fortifications, il en avait délégué, ou plutôt rejeté, l'entretien à la communauté des habitants et refusait de participer à leur remise en état au début de la guerre de Cent Ans⁶²³, sous prétexte qu'il ne

⁶²⁰ MAHUL A., *Cartulaire...*, op. cit., vol. 4, p. 140.

⁶²¹ *Id.*, vol. 2, p. 492.

⁶²² *Et quod quacumque hora dictus dominus abbas [...] sive de die sive de nocte aut eius vicarii generales aut iudices seu vicarii sue temporalitatis cum eorum decentibus committivis omni suspicione carentibus intrare vel exire volverunt dictam villam quod dicti consules vel ab eis deputati super ipsis clavibus tenendis aperire eisdem [...] Et quod usque ad horam qua communiter pulsatur et pulsare consuevit simbalum aut signum seu campana monasterii que communiter vocatur lo sen del gayt in crepusculo noctis domino abbati et aliis prenomatis nec non et omnibus et singulis monachis dicti Crassensis monasterii et etiam quibuscumque familiaribus dicti domini abbatis publica suspitione carentibus tam eundo quam redeundo, intrando et exeundo, dicti consules aut ipsorum clavium detentorum portas dicti loci aperire teneantur [...] In casu vero quo medicus aut barbitonsor dicti monasterii [...] accedere volverunt ad dictum monasterium et dictam villam exire, quod tunc deputatus predictus ad dictas claves [...] aperire teneantur, si tum periculum non sit pro tunc [...] AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 239-239 v.*

⁶²³ *Consules nichil petere possunt a monasteris ratione fortalicii ville. Id.*, f^o 236.

possédait aucun bien dans la ville et que tout le monde serait bien plus en sécurité dans l'enclos monastique en cas de péril⁶²⁴. Les habitants avaient pourtant insisté, rappelant que l'abbé tenait les fortifications de sa directe et que les agents du roi demandaient aux seigneurs de contribuer au tiers de la dépense⁶²⁵. Malgré ce refus, nous verrons dans les chapitres suivants que les fortifications semblent bien avoir été réalisées et, donc, sans doute en très grande partie financées par les habitants : l'investissement assez considérable a alors été accepté par l'université qui le pensait inférieur aux éventuelles pertes que pouvaient entraîner une prise de la ville⁶²⁶. Philippe Contamine a montré que la « fiscalité de guerre » avait favorisé la cohésion des communautés urbaines et donné un plus grand essor aux institutions municipales : d'abord parce qu'elles voulurent obtenir la contribution des plus proches villages pouvant bénéficier de leur sécurité ; ensuite parce qu'elles ont dû négocier collectivement avec les groupes sociaux qui refusaient de contribuer ainsi qu'avec le prince ou le roi⁶²⁷. On reconnaît dans la charte de 1359 à Lagrasse une certaine duplicité de la part des habitants et de l'abbé. Jusqu'en 1358, le procès autour des lettres de sauvegardes royales montre que les premiers avaient ouvertement tenté de se soustraire à la juridiction du second en faisant poser les armes du roi sur les fortifications ; et que l'abbé était particulièrement attentif au respect de sa seigneurie, en introduisant notamment le rituel de transmission des clés. Or, en 1359, un an après la sentence du parlement de Paris, les habitants arguaient de la seigneurie de l'abbé pour lui réclamer une participation financière et ce dernier s'en dédouanait par un brillant subterfuge : il préférait assurer leur protection grâce aux murailles de son enclos. André Castaldo avait remarqué un jeu similaire entre l'évêque d'Agde et la communauté des habitants, dans une sorte d'inversion des responsabilités : au XIII^e siècle, le premier possédait les murs et clés de la ville et réclamait aux seconds de contribuer à l'entretien des fortifications, alors qu'au XIV^e siècle, les consuls prétendaient avoir la garde la ville et exigeaient à ce titre de l'évêque une participation financière⁶²⁸. À Lagrasse en tout cas, l'acte de 1359 précisait clairement qu'on ne pourrait désormais plus rien exiger de l'abbé pour

⁶²⁴ [...] *monasterium predictum adeo forte existat quod procul dubio melius forcius et securius in eo quisquis salvare potest quam in dicta villa* [...] *Id.*, f° 234.

⁶²⁵ [...] *de quorum gentium regiarum mandanto ipsi consules circa premissam fortificationem plures expensas subierunt et sumptus quasi inportabiles fecerunt et adhuc facere non desinunt incessanter in quibus juxta et secundum ordinationes regias in similibus factas, idem dominus abbas* [...] *pro tercia parte saltem contribuere tenebatur et tenentur prout asserebant consules memorati. Id.*, f° 232.

⁶²⁶ Sur la notion d'investissement défensif : CONTAMINE Philippe, « Les fortifications urbaines en France à la fin du Moyen Âge : aspects financiers et économiques », *Revue historique*, t. CCLX, n° 527, 1978, p. 23-47, p. 23-24. L'auteur présente notamment le cas de Chablis (89), où les propriétaires de la communauté des habitants avaient été prêts à engager la moitié de leur capital immobilier pour l'érection de fortifications au début du XV^e siècle.

⁶²⁷ *Id.*, p. 30.

⁶²⁸ CASTALDO A., *Seigneurs, villes...*, *op. cit.*, p. 367.

l'entretien des remparts et aussi de la nouvelle église paroissiale : leur entretien était à la seule charge de l'université⁶²⁹.

À Alet aussi, il semblerait que l'entretien des fortifications était à la charge de la communauté. Dans un extrait du compoix de 1769, elles sont parmi les déclarations de la communauté et un litige intervenu en 1808, quelques années après la vente comme bien national de l'ancienne abbaye d'Alet à Jacques Dellac, indique qu'elles étaient bien à la charge des habitants. Le mémoire produit par le maire d'Alet commence ainsi : « il résulte d'une délibération prise par le conseil général de la communauté d'Alet le 29 octobre 1679 que les murailles qui sont le long du jardin de l'évêché, sur la rivière d'Aude, sont murailles de ville, et que ladite communauté étoit en conséquence chargée de les réparer. »⁶³⁰ Il semblerait donc qu'avant 1679, les murailles entourant Alet étaient déjà à la charge des habitants et qu'après cette date, le périmètre extérieur de l'évêché devint aussi rempart de ville.

Ainsi, dans les trois bourgs monastiques, au moins jusqu'à la guerre de Cent Ans, les fortifications, déjà existantes au milieu du XIII^e siècle, ne semblent pas avoir posé un quelconque problème dans les relations entre les communautés. Les abbés, en tant que seigneurs temporels, les tenaient sous leur directe. Face aux dépenses considérables engendrées par la remise en défense dans les années 1350, ils ont préféré rejeter la charge sur les communautés qui ont assumé les dépenses d'entretien, comme cela était courant partout ailleurs : comme un aveu d'échec à protéger les habitants, un désaveu, donc, de leur seigneurie, symboliquement compensé par l'introduction du rituel de remise des clés qui permettait de continuer à affirmer, au moins en apparence, leur emprise sur les fortifications.

3.3. Le seigneur, seul maître de l'espace urbain ?

Tout au long du Moyen Âge, et même durant l'Époque moderne, l'abbé a régné en seul seigneur des bourgs monastiques, malgré les tentatives de l'administration royale, souvent appuyées par les consuls, de s'immiscer sur ses terres, surtout au XIV^e siècle. L'affirmation de la communauté des habitants par l'organisation municipale, d'abord inaboutie avec la seule réunion des assemblées générales députant ponctuellement, puis complète lors de l'autorisation du consulat par l'abbé, s'est faite assez progressivement. À ce titre, la seigneurie monastique ne divergeait que très peu de la seigneurie laïque et

⁶²⁹ AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 236 et 237 v.

⁶³⁰ AD Aude, 4 E 8/4 D 1, mémoire à consulter pour le maire et conseil municipal d'Alet contre le sieur Jacques François Dellac de la même communauté, 1808.

l'instauration du consulat dépendait plus de la force de la communauté et du seigneur que de la nature de la seigneurie, contrairement à ce qui avait été observé en Rouergue, en Biterrois ou en Midi toulousain. Le consulat, accaparé par les grands bourgeois, était une instance de gestion, plus que de décision, notamment en matière d'aménagement de l'espace urbain qui, malgré l'initiative fréquente des habitants, était toujours, au moins en théorie, la prérogative exclusive de l'abbé : rien ne pouvait se faire sans son aval et il gardait, par l'accord de sa grâce spéciale selon sa bonne volonté, un œil sur ce qu'il se passait dans le bourg. L'exemple des fortifications est d'ailleurs révélateur à cet égard : si dans les faits, c'était aux habitants de gérer leur réhabilitation dès la seconde moitié du XIV^e siècle au moins, elles appartenaient encore à l'abbé et l'introduction de la cérémonie de restitution des clés était là pour rappeler sa seigneurie.

PARTIE II

**Demeurer dans le bourg monastique :
formation et transformations de l'espace urbain**

Fondées sur des domaines sans doute déjà habités, les abbayes ont structuré et amplifié le peuplement en attirant à leurs portes une population variée leur permettant, entre autres, de répondre à un besoin croissant de main d'œuvre, et ce, dès les premières décennies de leur fondation. S'ils apparaissent dans les sources seulement au XII^e ou au début du XIII^e siècle, les bourgs d'Alet, de Caunes et de Lagrasse étaient devenus, deux siècles plus tard, des agglomérations bien peuplées, relativement influentes au niveau régional et participant du réseau des villes secondaires des pays d'Aude. Pour une multitude de raisons – situation le long de grands axes de circulation, présence d'un grand marché, population aux activités diversifiées (notaires, marchands, artisans) –, chacune était localement incontournable et Lagrasse apparaissait même dans la correspondance des consuls de Gérone et du viguier de Narbonne au milieu du XIV^e siècle.

Il convient désormais d'appréhender les modalités de l'occupation de l'espace urbain par cette population devenue nombreuse et établie à proximité d'un enclos monastique où résidaient d'importantes et puissantes communautés religieuses. La maison, cadre de vie des habitants, constitue l'unité de base de cette étude, notamment parce qu'elle représente « l'expression d'une modalité d'occupation du sol »⁶³¹. La composition apparemment hétéroclite des communautés d'habitants se reflète-t-elle dans les différents programmes des maisons conservées dans les espaces urbains de ces villes moyennes et qui étaient enregistrées dans l'inventaire ? Surtout, il s'agira de rester attentif à l'articulation des maisons avec deux autres éléments qui constituent l'espace urbain : la rue et la parcelle. À partir de l'étude des maisons et, à Lagrasse surtout, en croisant les données des inventaires de terrain avec celles des registres fiscaux, il est possible de saisir partiellement les grandes phases de construction et de reconstruction des édifices domestiques, phases qui peuvent être mises en relation avec celles des remaniements entrepris dans les enclos monastiques ou encore celles de l'édification de grands équipements collectifs dans les agglomérations. Plus largement, ce sont la formation et les transformations des espaces urbains qu'il s'agit de saisir : les modalités et la chronologie des extensions et des rétractations successives.

⁶³¹ GARRIGOU GRANDCHAMP Pierre, « Enjeux et lacunes du programme des journées et de la recherche sur la maison médiévale dans le Midi », *La maison au Moyen Âge...*, 1, *op. cit.*, p. 11-20, p. 13.

4. Les maisons : programmes et cadre de vie

Par leur population et leurs activités économiques, Alet, Caunes et Lagrasse étaient des villes moyennes, au moins jusqu'à l'Époque moderne, ce qui conduit inévitablement à considérer les demeures de leurs habitants comme des maisons urbaines. Les maisons urbaines de bourgs monastiques comparables ont déjà été étudiées dans d'autres régions, comme à Cluny (Saône-et-Loire) et à Saint-Antonin-Noble-Val (Tarn-et-Garonne), mais celles des pays d'Aude n'ont jamais bénéficié d'une étude approfondie qui resterait donc à faire⁶³². Pourtant, tout en s'appuyant autant que possible sur les sources écrites, le nombre et l'état de conservation des maisons d'Alet, de Caunes et de Lagrasse montrent qu'il est possible de proposer une étude relativement approfondie des édifices domestiques de ces trois bourgs monastiques entre le milieu du XII^e et le milieu du XVI^e siècle. C'est le cadre de vie des habitants et son évolution sur quatre siècles qu'il est ainsi possible de percevoir. Les maisons pouvaient avoir des fonctions aux finalités différentes : domestiques, économiques, sociales⁶³³. En choisissant lesquelles seraient pratiquées dans sa demeure, le commanditaire en établissait le programme : la maison polyvalente regroupait plusieurs de ces fonctions alors qu'une seule dominait dans la maison monovalente ; nous verrons que le premier programme était si répandu dans les trois agglomérations jusqu'au XV^e siècle qu'il était alors presque unique, le second s'étant surtout développé dans les derniers siècles du Moyen Âge. Le programme a naturellement influencé les formes architecturales de la maison, son articulation avec la rue et la parcelle sur laquelle elle était bâtie, mais ces formes ont aussi été déterminées par le savoir-faire technique et la disponibilité des matériaux mis en œuvre. Lieu de vie, lieu de travail, lieu de réception, les maisons médiévales d'Alet, de Caunes et de Lagrasse conservent toutefois assez peu d'équipements et de décors, empêchant une vision détaillée de la qualité de vie de leurs occupants. En tant que bien immobilier construit sur les terres du monastère et qu'espace regroupant la famille autour du foyer, la maison a aussi servi d'unité fiscale de référence.

⁶³² L'inventaire mené par R. Hyvert à la fin des années 1940 est resté la seule référence, mais aucune synthèse n'a été réalisée. HYVERT R., *Dossier d'inventaire...*, *op. cit.*

⁶³³ GARRIGOU GRANDCHAMP P., *Demeures médiévales...*, *op. cit.*, p. 9-10.

4.1. Une historiographie de plus en plus riche

La maison urbaine médiévale n'est pas un sujet neuf pour les chercheurs. Elle a été au centre de nombreuses études concernant les villes médiévales depuis de nombreuses années, mais c'est surtout au début des années 1990 qu'elle a pris un nouvel essor. Dans le Midi, l'ouvrage de Bernard Sournia et de Jean-Louis Vayssettes sur Montpellier publié en 1991 et les thèses d'Anne-Laure Napoléone et de Maurice Scellès soutenues en 1993 et 1994 sur Figeac et sur Cahors⁶³⁴ sont parmi les premières études à avoir tenté une approche des espaces urbains par un inventaire le plus exhaustif possible des maisons médiévales ou du moindre vestige pouvant en attester l'existence – encore nombreux dans les trois cas. Les maisons enregistrées, parmi lesquelles certaines ont bénéficié d'une étude archéologique, constituaient la base d'un important corpus sur lequel il était possible de se fonder pour dégager les principales caractéristiques des édifices domestiques antérieurs au XV^e siècle⁶³⁵. Il s'agissait plus particulièrement de saisir la diversité de l'habitat urbain alors que, quelques années plus tôt, des historiens avaient estimé que seules les maisons de l'élite sociale nous étant parvenues, on ne pouvait fonder d'étude en la matière que sur les sources écrites⁶³⁶. Il est vrai que, comme le rappelait Yves Esquieu dans un article sur l'état de la recherche en 1995⁶³⁷, les premières études ont été biaisées par le fait qu'elles ne prenaient en compte que les exemples les plus remarquables, à l'exception notable des travaux de Raymond Quénédey qui, déjà en 1926, avait mis à profit des sources variées et avait replacé les maisons dans leur contexte physique et humain⁶³⁸. Dans sa thèse sur les maisons de Cluny en 1997, Pierre Garrigou Grandchamp a suivi la même méthode d'inventaire systématique que celle mise en œuvre à Montpellier, à Figeac et à Cahors⁶³⁹. À chaque fois, les chercheurs ont insisté sur la nécessité

⁶³⁴ SOURNIA Bernard, VAYSSETTES Jean-Louis (dir.), *Montpellier : la demeure médiévale*, Imprimerie nationale, Paris, 1991, 252 p. NAPOLÉONE Anne-Laure, *Figeac au Moyen Âge : les maisons du XII^e au XIV^e siècle*, Thèse de doctorat sous la dir. de M. Pradalier-Schlumberger, UTM, 1993, 2 vol., 392 et 430 p. SCELLÈS Maurice, *Structure urbaine et architecture civile de Cahors aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècles*, Thèse de doctorat sous la dir. d'Y. Bruand, UTM, 1994, 5 vol. Voir aussi la publication : SCELLÈS M., *Cahors...*, *op. cit.*

⁶³⁵ À Montpellier, B. Sournia et J.-L. Vayssettes ont repéré 20 maisons des XI^e-XII^e siècles, 160 des XIII^e-XIV^e et 47 des XV^e-XVI^e siècles. À Figeac, parmi les dizaines de demeures pointées sur le terrain, A.-L. Napoléone en a sélectionné huit qui ont pu être étudiées en détail dans le cadre de la thèse. À Cahors, M. Scellès a enregistré 84 maisons.

⁶³⁶ ROUX Simone, *La maison dans l'Histoire*, A. Michel, Paris, 1976, 299 p., p. 144 ; NAPOLÉONE Anne-Laure, *Figeac...*, *op. cit.*, p. 5.

⁶³⁷ ESQUIEU Yves, « La maison médiévale urbaine en France : état de la recherche », *Bulletin monumental*, 1995, p. 109-142.

⁶³⁸ *Id.*, p. 114-116. QUÉNEDEY Raymond, *L'habitation rouennaise : étude d'histoire, de géographie et d'archéologie urbaines*, Lestrignant, Rouen, 1926, 430 p.

⁶³⁹ GARRIGOU GRANDCHAMP Pierre, *La ville de Cluny du XII^e au XIV^e siècle, Architecture domestique et structures urbaines*, Thèse de doctorat sous la dir. de L. Pressouyre, Université Paris-Sorbonne, 1997. Voir aussi GARRIGOU GRANDCHAMP Pierre, *La ville de Cluny et ses maisons : XI^e-XV^e siècles*, Picard, Paris, 1997, 247 p. Son corpus est composé de 80 maisons repérées sur le terrain.

de pousser les inventaires jusqu'à l'intérieur des maisons, où pouvaient être conservés des vestiges antérieurs à ceux visibles depuis la rue. En 2001, les travaux de Jean-Denis Clabaut ont démontré avec force à quel point les visites systématiques et l'étude des intérieurs peuvent s'avérer déterminantes pour restituer un état médiéval du bâti dans des villes où aucune façade médiévale ne nous est parvenue. À Lille, où aucune maison antérieure au XVI^e siècle n'a été conservée en élévation, 572 des 750 maisons du centre-ville ont été visitées en trois ans, aboutissant à la découverte de 26 caves antérieures au XV^e siècle⁶⁴⁰. Même cas de figure à Douai où 43 caves médiévales ont été repérées dans 336 des 420 maisons en 2007⁶⁴¹. Dans les deux villes, Jean-Denis Clabaut a ainsi réussi à proposer des hypothèses sur l'emprise des maisons médiévales à partir de la seule étude des caves.

Au début des années 1990, Pierre Garrigou Grandchamp a publié un ouvrage de synthèse sur la demeure urbaine médiévale⁶⁴² dans lequel il détaille leurs fonctions et les principaux programmes pouvant être choisis par les propriétaires. Cette approche est nuancée par celle de Maurice Scellès à Cahors. Selon lui, par sa relation avec la rue sur laquelle elle est largement ouverte, la boutique procédait de la topographie urbaine plus qu'elle n'appartenait à la maison qui la contenait⁶⁴³. Maurice Scellès rejoignait ainsi Georges Duby qui présentait les maisons de Cluny au XII^e siècle comme des « appendice[s] de la route et du marché », avec leur « grand arc béant sur la rue [qui] ouvre à tout venant »⁶⁴⁴. Dans ce cas, on peut estimer que la question de construire une maison polyvalente ne se posait pas au propriétaire d'une parcelle à bâtir le long d'une rue marchande : c'était presque naturel de faire largement communiquer le rez-de-chaussée avec l'espace public. La forme et le programme de la maison seraient alors plus liés à la topographie urbaine qu'à un véritable choix du propriétaire. Aussi, s'il est vrai que la grille de lecture proposée par Pierre Garrigou Grandchamp se vérifie sur le terrain – et sera d'ailleurs mise en œuvre dans le cadre de cette étude –, il faut systématiquement replacer l'édifice dans son contexte urbain médiéval, dans son quartier, dans sa rue, et avoir à l'esprit les rues commerciales et les espaces collectifs auxquels elles conduisaient – l'église, la halle, les lieux du pouvoir. En 1998, le groupe de recherche « Sociétés et cadres de vie au Moyen Âge » du CNRS a souhaité offrir une collection de données brutes pour aider la comparaison et faciliter la recherche sur la maison

⁶⁴⁰ CLABAUT Jean-Denis, *Les caves médiévales de Lille*, Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2001, 222 p.

⁶⁴¹ CLABAUT Jean-Denis, *Les caves de Douai : la construction civile au Moyen Âge*, Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2007, 332 p.

⁶⁴² GARRIGOU GRANDCHAMP Pierre, *Demeures médiévales, cœur de la cité*, Desclée de Brouwer, REMPART, Paris, 1992, 126 p.

⁶⁴³ SCELLÈS M., *Cahors...*, *op. cit.*, p. 100.

⁶⁴⁴ DUBY G., *La société...*, *op. cit.*, p. 309.

en publiant un recueil de 100 maisons médiévales dans différents contextes – urbain, rural, minier. Ils ont proposé, à partir de ce corpus, de courtes synthèses méthodologiques – fouilles, archéologie du bâti, sources écrites, iconographie –, mais aussi thématiques, se rapportant aux nombreux aspects de la maison médiévale – sa construction (en pierre, en terre crue, en bois), ses espaces et sa distribution, ses éléments de confort (éclairage, chauffage, eau et hygiène), ses décors⁶⁴⁵.

À la suite de ce regain d'intérêt pour les demeures médiévales dans les années 1990, le groupe de travail sur la maison médiévale formé dans le cadre de la Société Archéologique du Midi de la France⁶⁴⁶ a été à l'origine de trois journées d'études, dont deux sont publiées⁶⁴⁷. Les actes de ces journées embrassent l'ensemble des problématiques rattachées à la maison médiévale : réglementations urbaines, statut des propriétaires, techniques et matériaux de construction, équipements, décors. Des typochronologies régionales, surtout à partir des baies, ont pu être dégagées, essentielles pour dater des édifices par comparaison en l'absence de textes.

4.2. Les programmes courants des maisons d'Alet, de Caunes et de Lagrasse

4.2.1. Travailler et résider dans sa maison : le programme polyvalent

4.2.1.1. La maison polyvalente, un programme presque unique

Une des plus anciennes représentations de la maison urbaine médiévale figure sur le pilier d'angle déposé d'une maison de Cluny, daté du XII^e siècle⁶⁴⁸. La maison se développe sur deux niveaux. Au rez-de-chaussée, un cordonnier travaille dans son atelier largement ouvert sur la rue par une grande arcade, pendant qu'une mendicante lui tend sa sébile. Sur une face latérale, un musicien joue de la vielle dans l'encadrement d'une porte, donnant sans doute accès aux pièces d'habitation. À l'étage, les occupants sont assis sur les coussièges des fenêtres, discutant et regardant le spectacle de la rue. Dans ce bourg de Cluny, le programme polyvalent exprimé par cette représentation était majoritaire dans les maisons des XII^e au

⁶⁴⁵ ESQUIEU Yves, PESEZ Jean-Marie (dir.), *Cent maisons médiévales en France (du XII^e au milieu du XVI^e siècle) : un corpus et une esquisse*, CNRS, Paris, 1998, 450 p.

⁶⁴⁶ <http://societearcheologiquedumidi.fr/spip.php?rubrique41> – site consulté le 22/09/2016.

⁶⁴⁷ SCELLÈS M., NAPOLÉONE A.-L. (coord.), *La maison au Moyen Âge...*, 1, *op. cit.*, SCELLÈS Maurice, NAPOLÉONE Anne-Laure (coord.), *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, 2, *actes du colloque de Cahors, 6, 7 et 8 juillet 2006, MSAMF*, Hors-série, Toulouse, 2008, 370 p. La troisième session des journées d'études s'est déroulée les 11 et 12 juillet 2013 à Toulouse : *La médiévale en Aveyron*.

⁶⁴⁸ GARRIGOU GRANDCHAMP P. (dir.), *Des pierres et des hommes : la sculpture civile clunisoise du XI^e au XIV^e siècle*, Centre d'études clunisiennes, Musée d'art et d'archéologie de la Ville de Cluny-Ochier, Cluny, 2010, 127 p., p. 69-70.

XIV^e siècle⁶⁴⁹. C'était aussi un fait dans d'autres bourgs monastiques, comme à Saint-Antonin-Noble-Val, où Cécile Rivals a récemment reconnu au moins 69 maisons polyvalentes parmi les 102 qu'elle a étudiées⁶⁵⁰, ainsi que dans des villes plus grandes du Midi de la France, comme à Figeac⁶⁵¹ et à Cahors⁶⁵². Plus largement, ce programme est très répandu dans les villes de l'ensemble du territoire actuel de la France⁶⁵³ et se retrouve dans la majorité de celles de l'Occident médiéval, bien que la proportion et le type de maison puissent varier d'une région à une autre⁶⁵⁴. En Toscane, les fresques du XIV^e siècle du Palazzo pubblico de Sienne donnent aussi à voir des maisons largement ouvertes d'arcades en rez-de-chaussée, où se tient un commerçant ou un artisan au travail et des étages ajourés de fenêtres, souvent géminées, accueillant l'espace résidentiel de la demeure⁶⁵⁵. Toujours en Italie, mais cette fois en Vénétie, l'étude systématique des maisons de Padoue, en Italie, dans le cadre du programme ARMEP (Architetture Medievali di Padova), a souligné l'omniprésence des maisons équipées de portiques en rez-de-chaussée, espaces de circulation liés aux échanges, donnant accès à des boutiques et magasins dès la fin du XIII^e siècle⁶⁵⁶.

Les représentations médiévales renvoient l'image d'une réalité courante de la maison médiévale, celle qui regroupe dans un programme unique la fonction professionnelle et la fonction résidentielle : la maison polyvalente. Et la plupart des études ont révélé la prédominance de ce programme dans l'espace urbain du XII^e au XV^e siècle dans les régions de la Méditerranée nord-occidentale. Il faut toutefois nuancer ce constat par le fait que les maisons au-delà des remparts, dans les faubourgs, sont mal connues et il est souvent difficile de proposer une vision générale des maisons d'une agglomération toute entière en comprenant les édifices *extra muros*.

⁶⁴⁹ GARRIGOU GRANDCHAMP P., *La ville de Cluny et...*, *op. cit.*, p. 116.

⁶⁵⁰ Sur les 33 maisons qui ne sont pas des maisons polyvalentes, 26 sont trop mal conservées pour être rattachées à un programme. RIVALS C., *La construction d'une ville...*, *op. cit.*, p. 236.

⁶⁵¹ NAPOLÉONE A.-L., *Figeac au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 316.

⁶⁵² SCELLÈS M., *Cahors ...*, *op. cit.*, p. 99-104.

⁶⁵³ PIPONNIER Françoise, ROUX Simone (collab.), « Distribution et fonctions des maisons », *Cent maisons médiévales...*, *op. cit.*, p. 89-92, p. 91.

⁶⁵⁴ GARRIGOU GRANDCHAMP Pierre, « La maison urbaine du X^e au milieu du XIII^e siècle : état de la question », *La maison au Moyen Âge...*, 1, *op. cit.*, p. 75-107, p. 94. Si dans le Midi et de nombreuses autres régions, le rez-de-chaussée est privilégié pour les échanges, l'auteur donne, entre autres, l'exemple de villes de la France du Nord où les caves sont préférées ou de villes des pays de la Hanse où ce sont les combles qui tiennent lieu d'entrepôts.

⁶⁵⁵ Ambrogio Lorenzetti, « Les effets du bon et du mauvais gouvernement ».

⁶⁵⁶ CHAVARRIA ARNAU Alexandra, « Padova medieval : primero resultados des proyecto ARMEP », *Arqueologia medieval, Recerca avançada en arqueologia medieval*, V, Curs Internacional d'Arqueologia Medieval, Pagès editors, Lleida, 2013, p. 81-90, p. 89. CHAVARRIA ARNAU Alexandra, « Percezione e dato archeologico sull'architettura medievale a padova in età comunale », *AARQ*, p. 151-162, p. 158. CHAVARRIA ARNAU Alexandra, *Padova architetture medievali (progetto ArmeP 2007-2010)*, Mantoue, 2011, 333 p.

En l'absence d'équipement spécifique révélant la nature des activités qui se déroulaient à l'intérieur des maisons et de textes pouvant en attester le programme, il est essentiel de s'appuyer sur une typologie issue des inventaires sur le terrain pour en qualifier le programme. Le choix a donc été fait de rattacher au programme polyvalent toute maison dont l'organisation de la façade et/ou de l'intérieur peut révéler la multiplicité des activités : celles dont le rez-de-chaussée est largement ouvert sur la rue par une grande arcade ou une baie sous sablière⁶⁵⁷ et dont l'étage, souvent desservi par un accès indépendant, possède des caractéristiques relevant d'une fonction résidentielle ou sociale – fenêtres géminées ou croisées, équipements de confort, décors. Ces considérations sont mises en relation avec la topographie urbaine, à savoir si la maison se trouve sur un axe médiéval fréquenté ou à l'écart des rues principales. L'emprise des maisons polyvalentes peut varier, mais plusieurs groupes se distinguent, parmi lesquelles les maisons élémentaires et d'autres, qui appartenaient à des personnages importants et sont richement décorées, qui s'approchent de la maison patricienne. Pour présenter la répartition des maisons selon leur programme, seules les maisons conservant des vestiges dont la datation entre le milieu du XII^e et la fin du XIV^e siècle est suffisamment bien établie ont été prises en compte afin de retenir une fourchette chronologique cohérente⁶⁵⁸, bien que des exemples postérieurs soient aussi présentés pour approcher l'évolution à la fin du Moyen Âge.

À Lagrasse, parmi les 124 maisons conservant des vestiges des XIII^e-XIV^e siècles⁶⁵⁹, 55 n'ont pas pu être rattachées à un programme. Sur les 69 restantes, 67 étaient des maisons polyvalentes et deux des maisons possiblement monovalentes dont une à dominante professionnelle et une autre à dominante résidentielle. Les maisons polyvalentes étaient principalement localisées autour de la place (fig. 72), avec les maisons à couverts du XIV^e siècle, et le long des rues des Cancans et Saint-Michel au nord, de l'Église au centre et du Pech au sud. À Caunes, 36 maisons conservent des vestiges du XII^e à la fin du XIV^e siècle. Le programme de 15 d'entre elles n'a pas pu être défini, alors que les 19 autres étaient sans doute polyvalentes (fig. 73). Elles étaient surtout situées au nord-est de l'agglomération, le long des rues du Plo de la Sal et de la Charité (ancienne rue Droite) et dans le sud-ouest, le long des

⁶⁵⁷ La baie sous sablière est généralement liée à un couvert, la sablière supportant les solives formant le couvert.

⁶⁵⁸ P. Garrigou Grandchamp insiste sur une rupture manifeste dans le paysage urbain à partir du XV^e siècle : « après les inflexions qui marquent l'évolution régulière de l'habitat du XII^e au milieu du XIV^e siècle, une sorte de révolution se produit pendant la grande reprise de la construction : intense regain de l'emploi du bois, affirmation d'un nouveau style et émergence de nouveaux partis architecturaux. » GARRIGOU GRANDCHAMP P., *Demeures médiévales...*, *op. cit.*, p. 52.

⁶⁵⁹ Les quatre maisons ayant été remaniées durant cette période lors d'une phase de travaux n'ont été comptabilisées qu'une fois, car le programme d'origine a souvent été conservé.

rues Montgaillard et de la Petite Fontaine. À Alet enfin, où les critères de datation ne sont généralement pas suffisamment marqués pour assurer la distinction entre les maisons antérieures et postérieures au milieu du XIV^e siècle, seulement douze maisons ont pu être prises en compte (fig. 74). Trois ont un programme inconnu et trois autres étaient des maisons polyvalentes, le long des rues principales, en comprenant la maison du viguier sur la place.

4.2.1.2. *La maison, lieu de travail et de résidence à Lagrasse*

L'approche par la typologie peut se révéler délicate : il existe dans quelques villes des exemples confirmés ou supposés, certes marginaux et souvent tardifs, où l'arcade de rez-de-chaussée ne donnait pas accès à une boutique ou à un atelier. À Lagrasse, les registres fiscaux d'Ancien Régime vont aussi dans ce sens, mais quelques mentions dans les textes antérieurs confirment la réalité du programme polyvalent dans l'espace urbain.

Remises et étables en rez-de-chaussée

L'arcade de rez-de-chaussée et le couvert ne participent pas, dans quelques cas marginaux, de la pratique d'une activité professionnelle. À Cahors, Maurice Scellès concède qu'une maison à arcade à l'écart des grandes rues commerçantes aurait pu abriter une remise plutôt qu'un ouvroir, « l'arcade n'étant pas la marque exclusive de la boutique »⁶⁶⁰. À Saint-Antonin-Noble-Val, les registres fiscaux indiquent dès le XIV^e siècle que certains rez-de-chaussée étaient occupés par des étables, bien que ce niveau soit alors plus fréquemment dévolu à l'exercice des métiers⁶⁶¹. On ne peut évidemment pas exclure une évolution des fonctions de la maison au cours du temps, les propriétaires successifs pouvant y avoir pratiqué des activités différentes : un rez-de-chaussée d'abord prévu pour accueillir un atelier peut, quelques années plus tard, servir d'écurie.

Les premiers registres fiscaux d'Alet, en 1551, et de Lagrasse, en 1533, dénombrent respectivement 174 et 191 maisons ainsi que 7 et 15 étables *intra muros*⁶⁶². À Lagrasse, rien ne laisse supposer que ces étables étaient au rez-de-chaussée d'habitations et à Alet, trois d'entre elles sont localisées « devant la maison », comme parfois des jardins, sans qu'on puisse concrètement interpréter cette spatialisation. Il n'est jamais question de boutiques ou d'ateliers dans ces registres, mais seulement de maisons et d'*hostals* : la maison était donc considérée comme une unité fiscale et peu importait les activités qu'on y exerçait ; ce qui laisserait penser que les étables étaient finalement des bâtiments distincts des habitations, si ce

⁶⁶⁰ *Id.*, p. 102.

⁶⁶¹ RIVALS C., *La construction d'une ville...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 237.

⁶⁶² AD Aude, 4 E 8/CC 1, estimés de la ville d'Alet, 1551 et 17 C 1, recherche générale du diocèse civil de Carcassonne, 1533.

n'est physiquement au moins fiscalement, contrairement aux espaces professionnels. On ne peut donc pas se fonder sur ces registres pour évaluer le programme des maisons médiévales, d'autant plus qu'ils sont relativement tardifs, d'un XVI^e siècle où la démographie et le dynamisme de ces agglomérations n'avaient plus rien à voir avec la situation des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles.

Un ouvroir sur la place de Lagrasse au milieu du XIII^e siècle

À Lagrasse, une maison accueillant une activité professionnelle est pour la première fois exprimée dans un acte de 1257, lorsque le sacristain Bérenger bailla un ouvroir sur la place au viguier Bérenger Major⁶⁶³. Ici, le terme d'ouvroir utilisé pour qualifier l'espace baillé ne doit pas être interprété d'emblée comme celui d'une boutique, lieu d'exposition et de vente des marchandises d'un artisan ou d'un commerçant, car Bérenger Major, alors viguier de l'abbé, est d'abord, par sa profession, un notaire, et un personnage public de premier rang dans le Lagrasse du XIII^e siècle, régulièrement cité dans les actes de l'abbaye de 1231 à 1274. Les rez-de-chaussée à vocation professionnelle ont pu voir se succéder différents corps de métiers, de l'artisan au notaire, en passant par le commerçant⁶⁶⁴ et on peut légitimement se demander quelles activités cet ouvroir était destiné à accueillir : éventuellement à l'origine l'étude du notaire et/ou la salle du viguier ? On sait avec assurance que la viguerie se trouvait dans une maison de la place de la Halle à partir de 1457, l'actuelle mairie⁶⁶⁵ ; ne peut-on pas voir dans le bail conclu deux siècles plus tôt la première évocation de la maison du viguier sur la place ? Auquel cas, c'est surtout une fonction publique, plus que professionnelle, qu'aurait eu cet ouvroir, nonobstant l'éventualité que le viguier y ait aussi établi son étude. Enfin et surtout, rien n'indique que l'ouvroir baillé se situait dans une maison ayant aussi une fonction résidentielle et il semblerait d'ailleurs que Bérenger Major faisait lui-même résidence dans une autre maison au nord de l'agglomération⁶⁶⁶.

Les maisons polyvalentes exprimées par les textes du XIII^e et du XIV^e siècle

Plus explicite est le dernier article de la charte de coutumes de 1287, qui autorise les habitants à vendre et à acheter dans leur propre maison en utilisant les poids et mesures de l'abbé, sans avoir à payer le leudaire, sauf si ce dernier était appelé pour effectuer la

⁶⁶³ *Berengarius sacrista concessit per modum acapiti Berengario Majori, vicario Crasse, quoddam operatorium quod erat in fore Crasse [...] PAILHÈS C., Recueil..., op. cit., acte 205 p. 265.*

⁶⁶⁴ SCELLÈS M., *Cahors..., op. cit.*, p. 102.

⁶⁶⁵ Maison 1 place de la Halle à Lagrasse, cad. B0284 (vol. 3, p. 328).

⁶⁶⁶ Maison 9 rue des Cancans à Lagrasse, cad. B2026 (vol. 3 : p. 405-418).

mesure⁶⁶⁷. Il est assez fréquent de retrouver ce type de dispositions dans les textes médiévaux : à Limoux, par exemple, près d'Alet, la charte de coutumes de 1292 autorisait les habitants à tenir des tables devant leur maison et leur boutique sans payer de cens supplémentaire⁶⁶⁸.

Soixante ans plus tard, le commerce dans les maisons était encore actif, d'après la transaction conclue entre 1345 et 1348 au sujet de la réorganisation de la place du marché et de la répartition du cens entre les tables des différents commerçants et artisans. À plusieurs reprises, le seigneur abbé rappelait que les jours de marché, le commerce de certains produits était prohibé en dehors des tables attribuées sur la place et dans les rues environnantes – principalement les viandes fraîches et les cuirs alors que les fromages, viandes et poissons salés, graisses et bougies n'étaient pas concernés. Les habitants avaient alors interdiction d'écouler les produits concernés « dans les maisons où ils tenaient leur atelier et faisaient habituellement résidence »⁶⁶⁹. Ces dispositions, instaurant une primauté de l'assemblée commerciale dans les échanges, rappellent celles de la coutume de Provins, où les habitants du quartier du marché neuf ne pouvaient pas louer de locaux à des fins commerciales en période de foire⁶⁷⁰. Surtout, le texte souligne que les maisons où vivaient les Lagrassiens accueillait aussi des boutiques et des ateliers, combinant donc les fonctions professionnelle et résidentielle. Ce témoignage est précieux, d'abord parce qu'il montre qu'à la fin des années 1340, les Lagrassiens avaient pleinement conscience de la dualité fonctionnelle de leurs maisons – confirmant le concept de maison polyvalente proposé par Pierre Garrigou Grandchamp⁶⁷¹ – et que, lors d'événements exceptionnels, la maison devait perdre temporairement sa vocation économique pour ne pas porter préjudice à d'autres activités, en l'occurrence celles du marché sur lequel l'abbé percevait un cens. Ce texte à lui seul, par la réglementation rigoureuse des activités économiques visiblement dynamiques, fixe la

⁶⁶⁷ *Et si habitatores dicte ville absque extraneo, inter se emerint vel vendiderint merces aliquas, eas possint in domibus propriis cum recto tamen pondere, absque requisitione leudarii, ponderare, et quod nichil dicto leudario dare vel solvere teneantur. Si vero dicti habitatores vellent quod dictus leudarius dictas merces ponderaret, teneantur dare dicto leudario pro ponderatione tantum quantum et extraneus, prout superius est expressum.* AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 191.

⁶⁶⁸ *Item quod quilibet et qualibet de Limoso qui habens vel tenens tabulas vel tabularios ante suas domos vel sua operatoria, vel juxta domum contiguas, tenet et debet eas tenere sub censu operatorii, sive domus consueto, francas et liberas ab omni petitione et exactione taulagii...* BUZAIRIES L.-A., *Libertés et coutumes...*, op. cit., p. 15-16.

⁶⁶⁹ *Item volumus et ordinamus quod nullus cuiuscumque conditionis existat, audeat in diebus forensibus, vendere in dicto mercato de Crassa, nisi in dictis tabulis pro sabatayria et curatayria deputatis, sotulares, coria, et corias gomerias, nisi hoc facerent in eorum domibus propriis et operatoriiis in quibus continuam faciunt, seu facere residentiam domorum eorumdem [...]* AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 202 v-203.

⁶⁷⁰ GARRIGOU GRANDCHAMP Pierre, MESQUI Jean, *Provins, Seine-et-Marne : plan et notice*, CNRS, Paris, 1991, 5 p., p. 3.

⁶⁷¹ GARRIGOU GRANDCHAMP P., *Demeures médiévales...*, op. cit., p. 26.

dimension commerciale du bourg médiéval de Lagrasse, que valide l'étude des maisons encore en élévation.

Parmi les articles de l'ordonnance sur la fabrique des draps rédigée en 1360, deux réglementaient l'ouverture des ouvroirs de pareurs dans la ville : on ne pouvait tenir ouvroir de ce métier sans s'être auparavant acquitté de dix sous de droit d'entrée auprès des préposés du métier et il était obligatoire de disposer à l'intérieur de l'ouvroir de tous les instruments nécessaires à l'exercice de cette profession⁶⁷². Il est très probable que les ateliers de pareurs se soient multipliés au Moyen Âge, Lagrasse ayant en partie fondé sa prospérité sur la fabrication du drap⁶⁷³, et que ces dispositions avaient pour objectif de lutter contre la tenue d'ateliers clandestins au sein de la ville.

4.2.2. Résider ou travailler : les maisons monovalentes

À Cahors, à Figeac, à Cluny, à Saint-Antonin-Noble-Val, dans toutes les villes où les maisons ont été étudiées avec attention à l'exception peut-être de celles d'Angleterre et d'Allemagne⁶⁷⁴, les maisons polyvalentes sont les plus nombreuses, au moins jusqu'au XV^e siècle, laissant peu de place aux maisons monovalentes dont le programme est caractérisé par l'affirmation d'une seule fonction. À Alet, à Caunes et à Lagrasse, de tels programmes sont difficiles à mettre en évidence et, lorsqu'on croit pouvoir en repérer, les indices sont trop ténus pour pouvoir l'assurer. Dans le sud du bourg d'Alet, quatre maisons de la deuxième moitié du XII^e siècle avaient peut-être une vocation professionnelle (fig. 74 et 75). À Caunes et à Lagrasse, les exemples sont rares de maisons antérieures au XV^e siècle qui ne répondent pas aux critères du programme polyvalent. Cependant à chaque fois, en l'état actuel des connaissances, rien ne tend de façon décisive en faveur du programme monovalent. Tout bascule à partir du XV^e siècle, durant lequel le nombre de maisons monovalentes à vocation résidentielle augmente de façon considérable ; la quantité d'exemples qui nous est parvenu permet alors de mieux les reconnaître.

⁶⁷² *Item que degu, de qualque condicio que sia, no auze tener ny levar ourador de parairie dins la viala de la Grassa ni sous termenals si doncas premeriementz no avia portat lo senhal de parayrie als sobrepausatx et pagatz X sols al ciry dels paraires per intrada et que aye en lourador la espleta en lo mestier necessarie [...]* *Item que degu home, de qualque condicio que sia, no ause adobar draps, ny stags, dins la viala de la Grasse ny sous termenals sino que tenga ourador public de paireria [...]* AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 252.

⁶⁷³ FOLTRAN J., *Morphogenèse du bourg...*, *op. cit.*, p. 109-124.

⁶⁷⁴ GARRIGOU GRANDCHAMP P., *Demeures médiévales...*, *op. cit.*, p. 35.

4.2.2.1. Des maisons à dominante professionnelle à Alet ?

Quatre maisons mitoyennes de la deuxième moitié du XII^e siècle à Alet sont les seuls exemples conservés de maisons antérieures au XV^e siècle éventuellement monovalentes, dont le programme serait centré sur la fonction professionnelle⁶⁷⁵. Elles n'ont pas pu être visitées, ce qui aurait pourtant sans doute permis d'ajuster les interprétations effectuées à partir des seules façades. Elles se situent dans une petite rue au sud du bourg, à l'écart de la place centrale, l'actuelle rue du Huit Mai 1945 qui se prolongeait probablement vers le nord lorsque les maisons furent construites, longeant le rempart entre la porte Calvière et le quartier de l'église paroissiale Saint-André. D'après le cadastre de 1829, les maisons étaient sises sur des parcelles barlongues d'environ 5 × 8,5 m, présentant leur petit côté sur la rue : entièrement en pierre, d'amples arcades s'ouvraient en rez-de-chaussée, d'une largeur autour de 2 m et une hauteur moyenne de 3,5 m (fig. 75). La hauteur des baies et leur forme laisseraient alors penser qu'il existait un niveau supérieur d'une hauteur identique au rez-de-chaussée : près de 2,6 m, éclairé et aéré par la seule ouverture de l'arc au-dessus des consoles, ce qui n'irait pas dans le sens d'un étage propice à l'habitation. Comme toujours, lorsque les hypothèses ne sont fondées que sur la typologie de la façade et les interprétations liées à l'idée qu'on peut se faire du confort minimum nécessaire au logement des habitants du XII^e siècle, il faut rester prudent, d'autant plus que le premier étage aurait très bien pu être ajouré par une baie sur l'élévation postérieure⁶⁷⁶. Cependant, en l'état actuel de la recherche, l'interprétation la plus probable serait un rez-de-chaussée dévolu à une activité professionnelle – bien qu'il puisse aussi s'agir d'une remise – et un espace de stockage au niveau supérieur.

4.2.2.2. Une maison à dominante résidentielle à Lagrasse ?

Une maison du XIII^e siècle dans la rue des Tineries aurait pu ne pas abriter d'activité professionnelle⁶⁷⁷ (fig. 76). En effet, sa façade sur rue d'une largeur de 11,96 m⁶⁷⁸ ne disposait sans doute que d'une seule baie dans son état d'origine, dans un angle de la façade. Le reste du rez-de-chaussée de la façade était aveugle, ce qui est rare. Une porte en grès a été percée au centre de la façade lors d'une phase de remaniement de la fin du XIII^e-début du XIV^e siècle. Que ce soit dans sa phase initiale ou dans son état remanié, la façade contraste fortement avec celles conservées pour ces périodes dans le reste du bourg, dont les rez-de-

⁶⁷⁵ Ensemble de quatre maisons mitoyennes, rue du Huit Mai 1945 à Alet, cad. B0198, B0199, B0201, B0202 (vol. 3, p. 108-112).

⁶⁷⁶ Les élévations postérieures n'ont pas pu être observées. Dans leur état actuel, ces maisons sont très profondes et se prolongent jusqu'à l'ancienne ligne méridionale des fortifications.

⁶⁷⁷ Maison 1 rue des Cancans / rue des Tineries à Lagrasse, cad. B2028 (vol. 3, p. 377-384).

⁶⁷⁸ Exactement 6,5 cannes pour une canne de 1,84 m.

chaussée sont largement ouverts sur la rue par des séries d'arcades. Il est donc possible que le programme de cette maison n'ait pas eu de composante professionnelle, bien que l'absence de fenêtre ou même de jour en rez-de-chaussée n'aille pas non plus dans le sens d'une vocation résidentielle de ce niveau : s'agissait-il simplement d'un espace de stockage ? À l'intérieur de la maison, le rez-de-chaussée présente un grand volume sans refend d'une longueur de 12 m et une largeur de 5,5 m, mais il a sans doute été largement repris avant les années 1930, lorsque la maison accueillait l'école publique. Les murs sont recouverts d'enduit, interdisant l'observation des parements.

4.2.2.3. *La maison exclusivement résidentielle se développe au XV^e siècle*

À partir du XV^e siècle et tout au long des siècles suivants, la maison est fermée à la rue et acquiert une dimension monovalente en même temps que sa surface augmente : la fonction résidentielle devient alors dominante au détriment de la fonction professionnelle, bien qu'à Lagrasse, les décors montrent que leurs propriétaires étaient de riches marchands qui devaient recevoir associés, clients et fournisseurs dans leur demeure⁶⁷⁹. Ces maisons ne sont plus équipées de séries d'arcades, mais d'une porte piétonne unique souvent mise en valeur par un décor. Dans la majorité des cas, elles ont été construites sur des parcelles occupées et elles s'appuient sur des maisons plus anciennes, souvent élémentaires, regroupées dans des ensembles plus vastes⁶⁸⁰, tendance que Véronique Lamazou-Duplan avait déjà observée à Toulouse à partir des registres notariés du XV^e siècle⁶⁸¹. Elles peuvent parfois s'étendre sur une grande partie de leur îlot d'habitation⁶⁸². Cette évolution traduit la baisse de la pression démographique dans les agglomérations par rapport aux siècles précédents. Les bourgs ne disposaient pas d'espaces libres en quantité suffisante pour bâtir de grands ensembles *ex nihilo*, révélant qu'ils étaient encore densément construits, mais la diminution de la population autorisait le regroupement de maisons autrefois occupées par plusieurs familles. De tels regroupements ne peuvent toutefois être opérés que par une population ayant la capacité financière d'acquérir de nombreuses parcelles. À Lagrasse, ces ensembles

⁶⁷⁹ Il s'agit des nombreuses demeures où sont encore conservées des plafonds peints de la fin du XV^e-début du XVI^e siècle, sur lesquels sont souvent représentés des marques de marchand. Voir par exemple la maison 8 rue Foy, cad. B1589 (vol. 3, p. 506-512) et la maison 8 place de la Halle, cad. B0323 (vol. 3, p. 575-582).

⁶⁸⁰ Maison 10 rue du Plo de la Sal à Caunes, cad. D0280 (vol. 3, p. 249-254) ; Maison 16 rue Paul Vergnes à Lagrasse, cad. B0230 (vol. 3, p. 623-633) ; Maison 1 rue des Cancans à Lagrasse, cad. B2028 (vol. 3, p. 371-376).

⁶⁸¹ « La description des plus grands ensembles prouve qu'ils sont constitués de blocs immobiliers rassemblés au fil des générations, certains hôtels ouvrant directement sur la rue tandis que d'autres sont placés derrière une première rangée de maisons. » LAMAZOU-DUPLAN Véronique, « Décors, parures et couleurs des intérieurs toulousains d'après les registres notariés de la fin du Moyen Âge », *La maison au Moyen Âge...*, 2, *op. cit.*, p. 285-315, p. 286.

⁶⁸² Maison 14 rue des Deux Ponts / 2 rue du Consulat à Lagrasse, cad. B1591, B2115 (vol. 3, p. 433-439).

appartenait à de riches marchands ou négociants qui affichaient leur marque sur les plafonds peints qui décoraient leur demeure. Les activités nécessitant un large accès à la rue semblent aussi s'être affaiblies : les arcades de boutique sont alors bouchées ou réduites pour insérer une porte piétonne désormais isolée sur la façade⁶⁸³. Dans d'autres cas, les façades sont partiellement reconstruites pour insérer la porte unique⁶⁸⁴. Dans le quartier nord-occidental de Caunes, les maisons résidentielles ne constituent pas de vastes ensembles, mais sont de petites demeures présentant une façade encore étroite sur la rue avec une unique porte piétonne⁶⁸⁵. Il faut noter que dans le même quartier, de petites maisons polyvalentes sont encore construites à la fin du Moyen Âge⁶⁸⁶. À Caunes, la maison du XV^e siècle n'est pas la seule affaire des nantis qui se faisaient construire, au centre du bourg, de grands hôtels particuliers exclusivement résidentiels.

Les séries d'arcades de la période précédente ne présentaient jamais de décor très développé – souvent un simple chanfrein amorti par un congé. Les portes isolées des XV^e et XVI^e siècles sont quant-à-elles en matériau tendre autorisant une expression ornementale plus élaborée à travers des moulures ou sculptures parfois complexes (fig. 77). Elles se distinguent du reste de la façade alors que, jusqu'au XIV^e siècle, les portes se fondaient dans l'alignement des baies du rez-de-chaussée. Surtout, les armes du propriétaire sont de plus en plus affichées au-dessus de la porte⁶⁸⁷ : le seuil franchi, on entrait dans l'intimité de la famille occupant les lieux. Les rez-de-chaussée pouvaient être équipés de fenêtres relativement réduites et situées en hauteur pour éclairer efficacement des pièces naturellement sombres, dans des rues étroites, et pour interdire l'observation de l'intérieur depuis la rue⁶⁸⁸, dispositif qui n'a pas été observé dans les trois bourgs pour les siècles précédents.

4.2.3. *À Lagrasse, des maisons de moines en ville ?*

Parmi les maisons dont le programme serait à dominante résidentielle, il y a celles qu'auraient pu occuper les moines dans la ville, qu'il convient de traiter à part à cause de la spécificité monastique des bourgs étudiés. Ce sont les sources écrites conservées à Lagrasse

⁶⁸³ Maison 10 rue du Plo de la Sal à Caunes, cad. D0280 (vol. 3, p.249-254) ; maison 14 rue Calvière à Alet, cad. B0261 (vol. 3, p.92-104).

⁶⁸⁴ Maison 6 rue des Tinerias à Lagrasse, cad. B0004, B0005 (vol. 3, p. 745) ; Maison 16 rue Paul Vergnes à Lagrasse, cad. B0230 (vol. 3, p. 623-633).

⁶⁸⁵ Maison 16 rue des Martyrs à Caunes, cad. D0386 (vol. 3, p. 155).

⁶⁸⁶ Maison 4 bis rue Montgaillard à Caunes, cad. D0408 (vol. 3, p. 232-234).

⁶⁸⁷ Maison 10 rue Cadène à Alet, cad. B0299, B0300, B0301 (vol. 3, p. 61-67) ; Maison 16 rue des Martyrs à Caunes, cad. D0386 (vol. 3, p. 155) ; Maison 16 rue Paul Vergnes à Lagrasse, cad. B0230 (vol. 3, p. 623-633) ; Maison 11 place de la Halle à Lagrasse, cad. B1598, B1840, B1841 (vol. 3, p. 521-546).

⁶⁸⁸ Maison 16 rue Paul Vergnes à Lagrasse, cad. B0230 (vol. 3, p. 623-633).

qui conduisent à nous interroger sur l'éventuelle existence de telles maisons à l'intérieur des espaces urbains au XIV^e siècle, mais les références sont si rares qu'aucune conclusion définitive ne peut être apportée.

4.2.3.1. *Les maisons individuelles à l'intérieur de l'enclos*

Avant d'aborder la question des maisons de moines à l'intérieur de la ville, il faut évoquer les maisons monastiques, à peine mieux connues, à l'intérieur des enclos. Le chapitre 22 de la Règle bénédictine, qui s'imposait aux abbayes de Caunes et de Lagrasse et à celle d'Alet jusqu'en 1318 – date de son érection en cathédrale – engageait les religieux à dormir tous ensemble en un même lieu où chacun disposait de son propre lit. À Lagrasse, l'imposant dortoir attribuable à l'abbé Auger de Gogenx (1279-1309)⁶⁸⁹ répond parfaitement aux attentes de la Règle : il renvoie l'image idéale d'une vaste salle commune rythmée par des rangées de lits (fig. 78). Dans la pratique, le précepte fut assez soupagement appliqué par les moines de Lagrasse, puisqu'à défaut de couches individuelles regroupés dans un dortoir, ils possédaient des maisons particulières rassemblées contre la muraille méridionale et occidentale de l'enclos et entre la muraille occidentale et l'aile ouest du cloître. C'est ce qu'indique une convention passée entre l'abbé Guido et les religieux du monastère en 1369, convention qui rappelle l'ancienneté de l'existence de ces maisons⁶⁹⁰. Elles apparaissent encore sur le plan de l'enclos dressé en 1675⁶⁹¹ sous l'appellation « maisons des religieux anciens », c'est-à-dire des moines présents dans l'abbaye au moment de l'arrivée des Mauristes (fig. 79, n° 12), ainsi que sur une vue cavalière de 1687 (fig. 80).

Pour Yves Esquieu, la différence majeure entre la physionomie des quartiers cathédraux et celle des enclos monastiques est la profusion de maisons individuelles dans les premiers, alors que dans les seconds, seuls les dignitaires et quelques officiers en disposaient⁶⁹². Il est vrai qu'à Lagrasse, la centaine de religieux qui composaient la communauté jusqu'au deuxième tiers du XIV^e siècle⁶⁹³ n'aurait pas contenu dans les 15 maisons monastiques dénombrées en 1369, d'autant plus que l'abbaye pouvait

⁶⁸⁹ POUSTHOMIS-DALLE N. (coord.), *Lagrasse (Aude)...*, Rapport 2012, *op. cit.*, p. 173-176.

⁶⁹⁰ BOUSQUET Bénédicte, *L'abbaye de Lagrasse, entre Renaissance et Réforme mauriste (1501-1792). Les trois derniers siècles d'une abbaye bénédictine*, Blayac (Impr.), Fumel, 2014, 317 p., p. 61. Le premier texte est de 1369 et non de 1349 comme indiqué par B. Bousquet. Il s'agit d'une convention entre l'abbé et les religieux touchant la jouissance des maisons connue par une copie moderne de J. de Doat (ms 67, f° 429). Une autre convention sur le même sujet en 1439 évoque 18 maisons, aussi connue par une copie de DOAT (ms 68, f° 197).

⁶⁹¹ BnF, N/3/Aude/3/1, *Premier plan et dessein du monastere de La grasse comme il est a present*, 1675.

⁶⁹² ESQUIEU Yves, *Autour de nos cathédrales, quartiers canoniaux du sillon rhodanien et du littoral méditerranéen*, CNRS, Paris, 1992, 355 p., p. 275.

⁶⁹³ BLANC J., *L'abbaye de Lagrasse...*, *op. cit.*, p. 360. J. Blanc précise qu'en 1332, de nouveaux statuts limitaient le nombre de religieux à 83 : 70 moines, douze prêtres et l'abbé.

potentiellement compter jusqu'à douze officiers⁶⁹⁴, lesquels avaient tous des domestiques⁶⁹⁵. Dans la convention de 1369, le camérier, le prieur claustral, le jardinier et le sacristain possédaient chacun une des 15 maisons, tout comme les prévôts des prieurés de Saint-Michel-de-Nahuze et de Saint-Martin dépendant de l'abbaye et situés à moins de 10 km de Lagrasse⁶⁹⁶. Dans les inventaires après décès et actes de ventes de l'Époque moderne dépouillés par Bénédicte Bousquet, il s'agissait de véritables résidences où les moines mangeaient, se reposaient, mouraient et pour l'entretien desquelles ils disposaient de domestiques vivant sur place⁶⁹⁷. Il semblerait donc que les moines bénédictins faisaient le même usage de leurs maisons que les chanoines des chapitres cathédraux : dans le sud-est de la France et à Tours, les maisons canoniales disposaient habituellement, dès le XIV^e siècle, d'une grande salle, d'une ou de plusieurs chambres à coucher, d'un cellier, d'une cuisine, quelquefois de caves, plus rarement d'une chapelle privée⁶⁹⁸.

Yves Esquieu concède que les maisons canoniales présentaient peu de différences majeures avec les maisons urbaines des habitants ayant un niveau social équivalent à celui des chanoines, que ce soit dans leur forme, leur décor et leur équipement⁶⁹⁹, ce que Bastien Lefebvre rattache à l'absence d'exigence sur l'architecture des maisons canoniales dans les Règles de Chrodegang et d'Aix, tout en nuanciant : « les choix architecturaux des chanoines dans la construction de leurs demeures correspondent moins à une attitude passéiste qu'à la revendication d'appartenir à une communauté ecclésiastique prestigieuse, ou à un statut »⁷⁰⁰. Les informations concernant les maisons de moines à Lagrasse au Moyen Âge ne permettent pas de dresser un tel constat. Le plan de 1675 montre seulement qu'elles avaient des emprises différentes, mais généralement un plan allongé. D'après leur représentation en 1687, toutes étaient équipées de cheminées et leur façade était, à chaque fois, percée d'une porte apparemment unique et de nombreuses fenêtres – surtout aux étages, celles des rez-de-

⁶⁹⁴ J. Blanc cite le prieur claustral, le sous-prieur, le camérier, le trésorier, l'infirmier, le sacristain, le jardinier, l'aumônier, le réfectoier, le maître d'œuvre, le précenteur et le maître des novices. *Id.*, p. 378-387.

⁶⁹⁵ *Id.*, p. 384.

⁶⁹⁶ DOAT, ms 67, f° 437 et suiv.

⁶⁹⁷ BOUSQUET B., *L'abbaye de Lagrasse...*, *op. cit.*, p. 64-65.

⁶⁹⁸ LEFEBVRE B., *La formation d'un tissu urbain...*, *op. cit.* ESQUIEU Y., *Autour de nos cathédrales...*, *op. cit.*, p. 239-268.

⁶⁹⁹ ESQUIEU Y., *Autour de nos cathédrales...*, *op. cit.*, p. 268-275. Y. Esquieu évoque par ailleurs une maison canoniale de la fin du XIV^e siècle à Viviers (07) équipée d'une cave, signe d'un espace d'entreposage dans la maison (ESQUIEU Y., PESEZ J.-M. (dir.), *Cent maisons médiévales...*, *op. cit.*, maison n° 69, p. 364-365), alors que P. Garrigou Grandchamp signale le cas d'une maison canoniale du XIII^e siècle à Provins (77) qui se distingue des maisons provinoises à l'entour par un programme strictement résidentiel et par l'absence de caves (*Id.*, maison n° 12, p. 185-189).

⁷⁰⁰ LEFEBVRE B., *La formation d'un tissu urbain...*, *op. cit.*, p. 295.

chaussée apparaissant plutôt comme des jours hauts –, révélant la monovalence des maisons qui n'avaient qu'une fonction résidentielle et étaient centrées sur l'espace domestique.

4.2.3.2. *Des moines faisaient-ils résidence en ville ?*

À Lagrasse toujours, si des religieux pouvaient habiter dans des maisons particulières à l'intérieur de l'enclos, certains en possédaient aussi dans le bourg, sans qu'on sache s'ils pouvaient y résider ou s'ils les louaient pour en tirer des revenus. Elles ne sont connues que par un acte du 5 septembre 1389 qui ne figure plus dans le cartulaire de l'abbaye, mais fut résumé et produit par l'abbé en 1769 pour prouver sa directe universelle face aux officiers claustraux qui la lui contestaient en prélevant, à ses dépens, un cens sur plusieurs maisons du bourg⁷⁰¹. Parmi les 25 articles de cet acte, les articles 12, 22 et 25 réglaient un différend entre la communauté des habitants et celle des religieux au sujet de maisons récemment acquises par ces derniers dans la ville et ses faubourgs et pour lesquelles ils refusaient de contribuer à l'abonnement de la censive due chaque année à l'abbé, d'un montant de 12 livres, 9 sous et 9 deniers. Si la perte de l'acte nous prive du détail de chaque article, nous retiendrons deux faits majeurs. D'abord en droit, les maisons concernées étaient apparemment possédées à titre privé par les moines et, comme elles n'appartenaient pas à la communauté religieuse, ils pouvaient théoriquement en disposer comme bon leur semblait. Ensuite, si le résumé est exact, le texte évoquait des maisons acquises et non pas construites par les moines. Elles auraient donc pu être polyvalentes. Si les religieux y résidaient, leur programme aurait aussi pu être remanié pour mieux correspondre à leurs besoins. Du reste sur le terrain, toutes périodes confondues, aucune maison ayant pu être habitée par un moine n'a été repérée dans l'espace urbain de Lagrasse, ni d'ailleurs à Alet et à Caunes, peut-être par méconnaissance de ce type de demeure.

4.2.4. *Face au palais abbatial, pas de palais urbain ?*

4.2.4.1. *Les palais abbatiaux, lieux de l'administration des villes*

Les palais urbains se distinguent des grandes maisons patriciennes ou des hôtels particuliers par le statut et le rang de leur propriétaire⁷⁰², ainsi que par le cumul de « fonctions publiques développées (sociales, administratives, voire judiciaires) et [de] fonctions résidentielles démultipliées »⁷⁰³. À Alet, Caunes et Lagrasse, les seuls palais véritablement

⁷⁰¹ AD Aude, 1 Fi 975, plans des fiefs abbatiaux de Lagrasse, 1769.

⁷⁰² ARIÈS Philippe, DUBY Georges, *Histoire de la vie privée*, t. 2, *De l'Europe féodale à la Renaissance*, Seuil, Paris, 1985, 638 p., p. 467.

⁷⁰³ GARRIGOU GRANDCHAMP P., *Demeures médiévales...*, *op. cit.*, p. 46.

attestés sont ceux des abbés. Celui d'Alet a disparu et celui de Caunes, situé au nord-ouest de l'enclos, se composait d'un corps de logis et de deux ailes en retour et a été reconstruit au début du XVII^e siècle⁷⁰⁴.

Le palais abbatial de Lagrasse, largement remanié à la fin du XIII^e siècle, a été étudié en profondeur dans le cadre du PCR⁷⁰⁵. D'abord composé d'une aile unique flanquée d'une tour à son extrémité orientale, il a été augmenté de plusieurs ailes par la réunion de bâtiments existants, mais disjoints, qui ont été centrés autour d'une cour régulatrice commandant la distribution verticale et horizontale sous l'abbatiale d'Auger de Gogenx (1279-1309). Partant de la cour, un escalier monumental dessert une galerie au premier étage d'où on peut accéder au logis, à la chapelle privée de l'abbé et à la grande salle ou *aula*, que Philippe de Lévis (1502-1537) agrémenta d'une cheminée monumentale et de plafonds moulurés (fig. 81). L'abbé étant le seigneur temporel des habitants, une grande partie de la vie politique de Lagrasse se déroulait au monastère, notamment l'introduction des nouveaux consuls à qui l'abbé remettait les clés de la ville, parfois dans le palais abbatial. Séparé de la ville par l'Orbieu à Lagrasse ou par sa clôture à Caunes, le monastère restait un lieu où s'exerçait l'administration des habitants, qui s'y rendaient régulièrement pour négocier avec leur seigneur et participer à des cérémonies, comme celle de l'introduction des nouveaux consuls. Dans la mesure où le palais abbatial, résidence des abbés, constituait un lieu régulier de réception des habitants en tant qu'espace du pouvoir temporel, il peut être considéré comme un palais urbain, au même titre que les évêchés dans les cités épiscopales⁷⁰⁶.

4.2.4.2. *La maison du viguier est-elle un palais urbain ?*

À Saint-Antonin-Noble-Val, la maison du viguier du vicomte, véritable palais avec sa salle à l'étage, pourrait être considérée comme polyvalente avec ses grandes arcades en rez-de-chaussée qui s'ouvraient sur des boutiques⁷⁰⁷, ce qui n'est pas exceptionnel en Occident médiéval : les grands palais italiens possédaient aussi des boutiques en rez-de-chaussée sur les rues marchandes. Ce type de demeure montre, encore une fois, les difficultés de déterminer le programme des maisons à partir des seuls repères formels et, sur le terrain, il n'a pas été possible d'identifier avec assurance de palais urbain à Alet, Caunes de Lagrasse. Les maisons

⁷⁰⁴ DURAND G., « L'abbaye de Caunes-Minervois... », *op. cit.*, p. 163.

⁷⁰⁵ POUSTHOMIS-DALLE N. (coord.), *Lagrasse (Aude)...*, Rapport 2012, *op. cit.*, p. 169-170.

⁷⁰⁶ GARRIGOU GRANDCHAMP P., *Demeures médiévales...*, *op. cit.*, p. 47.

⁷⁰⁷ LONCAN Bernard (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val, Tarn-et-Garonne, Le patrimoine de deux cantons au confins du Quercy et du Rouergue*, Cahiers du Patrimoine, n° 29, Imprimerie nationale, Paris, 1993, 400 p., p. 196-212.

des viguiers, représentants des abbés dans les villes⁷⁰⁸, pourraient-elles être classées dans cette catégorie ? Leur emplacement est connu à Alet⁷⁰⁹ et à Lagrasse⁷¹⁰, sur la place dans les deux cas. Si ces maisons ne nous sont pas parvenues dans leur état médiéval, elles étaient un centre d'exercice du pouvoir. À Alet, la sculpture des armes de l'évêque Guillaume d'Alzonne (1333-1348 ou 1355) sur la console d'encorbellement de la maison du viguier révèle la haute portée politique de l'édifice et il est attesté par les sources fiscales modernes que le viguier y résidait. À Lagrasse, la charte de coutumes et plusieurs textes médiévaux indiquent que la réception des consuls ou des prévôts des métiers devait se faire par l'abbé ou par son représentant, le viguier⁷¹¹. Si les lieux ne sont jamais précisés, on peut supposer que c'est dans sa maison sise sur la place depuis au moins 1457 – peut-être même dès 1257 –, que le viguier recevait les notables concernés. En l'absence de texte explicite et de vestiges suffisamment conservés sur le terrain, la prudence reste de mise et ces maisons ne peuvent pas être envisagées comme des palais urbains, bien que cette hypothèse doit être gardée à l'esprit. De même, deux maisons d'Alet et de Caunes pourraient entrer dans cette catégorie par leurs dimensions, par leur emprise, par leur façade d'une largeur supérieure à 25 m⁷¹² (fig. 73 et 74). À Caunes, cette maison se trouvait au nord de la place de la Halle et a été transformée en hôtel particulier à la fin du Moyen Âge. À Alet, elle était le long de la rue du Séminaire, dans la première couronne de maisons autour de l'enclos, entre l'église paroissiale et la place de la Halle.

4.3. Partis de structure et de distribution

Les maisons polyvalentes sont souvent les plus nombreuses, ce qui a eu des conséquences sur leur articulation avec la rue et leur organisation sur la parcelle, ainsi que sur leurs structures et leurs distributions, mais pas uniquement : la pression démographique et les savoir-faire techniques sont aussi des paramètres à prendre en compte.

⁷⁰⁸ Ou de l'évêque d'Alet après l'érection de l'abbaye en cathédrale en 1318.

⁷⁰⁹ Maison 1 place de la République, cad. B0158 (vol. 3, p. 134-140).

⁷¹⁰ Maison 11 place de la Halle, cad. B0294 (vol. 3, p. 328).

⁷¹¹ [...] *qui consules et consiliarii sic electi [...] semper presententur domino abbati dicti monasterii qui pro tempore fuerit vel eius vicario* [...] AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 189 v^o.

⁷¹² Maisons 13-15 rue du Séminaire, cad. B0183, B0245... (vol. 3, p. 147-153) ; 15 rue Pontus de la Gardie / 1 rue Auguste Gouttes, cad. D0299, D0300 (vol. 3, p. 277-282).

4.3.1. *L'articulation de la maison avec la rue : l'intérêt de la façade*

À Montpellier, trois partis de distribution de la maison polyvalente ont été mis en évidence, tous dotés d'au moins un étage : la maison à corps unique, ou élémentaire, la maison à cour distributive et la maison en retrait de la rue, plus rare. À Alet, à Caunes et à Lagrasse, si les deux premiers types ont pu être observés, il n'en va pas de même pour le troisième ; Anne-Laure Napoléone avait dressé un constat identique à Figeac⁷¹³. Quel que soit d'ailleurs son programme, la maison urbaine se différencie de la maison rurale par l'existence, entre autres, presque systématique, d'étages, liée à la nécessité d'assurer un accès direct à la rue pour tous les édifices, incitant à développer les maisons en hauteur plutôt qu'en surface⁷¹⁴. En effet, dans les trois bourgs étudiés, les maisons ont toujours un étage, plus rarement deux avant le XV^e siècle.

4.3.1.1. *L'étendue des façades principales sur la rue*

À Alet, à Caunes et à Lagrasse, la façade principale de chaque maison borde la rue dans un alignement ininterrompu : même les façades les plus développées ne se distinguent pas par un jeu de volumes ou de décrochements, d'avant et d'arrière-corps (fig. 82 et 83). La façade principale de la maison est un écran plat qui, au niveau des volumes, se différencie de sa voisine surtout par la largeur qu'elle occupe sur la rue, comme cela avait été souligné à Cluny⁷¹⁵.

À Lagrasse, les largeurs de 74 façades de maisons antérieures au milieu du XIV^e siècle ont été relevées sur le terrain⁷¹⁶ (fig. 84). Elles ont été réparties dans le tableau 10 par classes de 0,50 m, afin de déterminer si des séries se dégagent. À titre d'essai et de comparaison, elles ont aussi été réparties dans le tableau 11 par classes de deux palmes, soit 0,46 m en se fondant sur l'acte de 1359 relatif au transfert de l'église paroissiale dans lequel la longueur de la canne a été évaluée à 1,84 m⁷¹⁷.

⁷¹³ NAPOLÉONE A.-L., *Figeac au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 268.

⁷¹⁴ J. Chapelot et R. Fossier notaient que les maisons rurales ont été pendant très longtemps de plain-pied et que ce n'est qu'à la fin du Moyen Âge qu'apparaissent les maisons à étage, mais les exemples fournis sont surtout valables pour le nord de l'Europe. CHAPELOT J., FOSSIER R., *Le village et la maison...*, *op. cit.*, p. 222-228.

⁷¹⁵ GARRIGOU GRANDCHAMP P., *La ville de Cluny...*, *op. cit.*, p. 167.

⁷¹⁶ Il est parfois difficile de déterminer l'emprise réelle de la façade, surtout pour les maisons mitoyennes. L'interprétation de cette emprise sur le terrain s'est donc faite au cas par cas et en s'appuyant sur les plans cadastraux actuels et anciens. Dans le cas de maisons mitoyennes, en l'absence de ligne de reprise, le choix a souvent été fait d'arrêter chaque façade au centre du pilier mitoyen entre les deux maisons (pilier de couvert ou pilier d'arcade). Parfois, la façade principale a été entièrement reprise à l'Époque moderne ou contemporaine, mais à l'intérieur, les murs médiévaux encore en place montrent que sa largeur n'a pas été modifiée.

⁷¹⁷ Voir partie 6.2.5.3. *Une nouvelle église paroissiale au centre du bourg.*

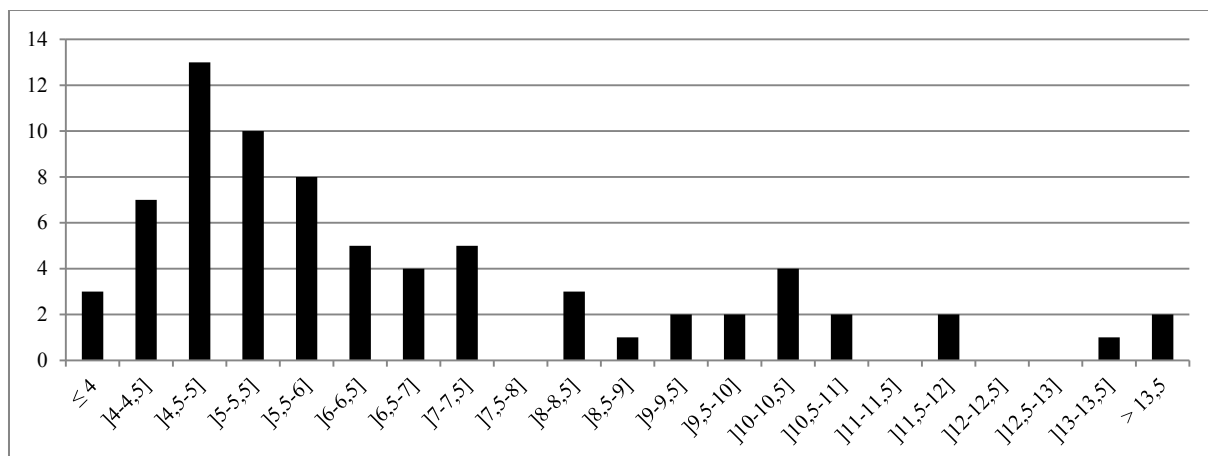


Tableau 10 : Répartition des largeurs de façades à Lagrasse par classe de 0,50 m. Ordonnées : nombre de façades ; abscisses : classes (en canne).

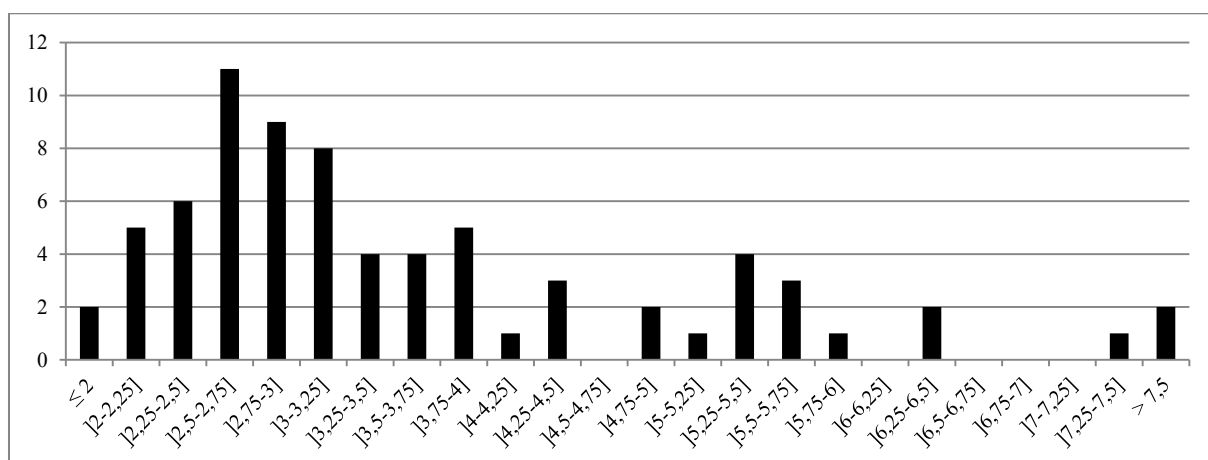


Tableau 11 : Répartition des largeurs de façades à Lagrasse, par classe de deux palmes (soit un quart de canne ou 0,46 m pour une canne de 1,84 m). Ordonnées : nombre de façades ; abscisses : classes (en canne).

Qu'elles soient classées en mesure contemporaine ou médiévale présumée, le constat est identique : les façades médiévales de Lagrasse ont une faible largeur. Elles varient de 3,45 m⁷¹⁸ (1 canne 7 palmes) à 16,5 m (9 cannes). La moyenne est de 6,8 m et la médiane s'établit à 5,65 m, un peu plus de 3 cannes. En d'autres termes, 41 ont une largeur inférieure à 6 m (3 cannes 2 palmes) et à peine 19 dépassent 8 m (environ 4 cannes 3 palmes). C'est peu, lorsqu'on compare ces données à celles de deux autres bourgs monastiques de taille équivalente. À Cluny, 50 % des façades antérieures au XIV^e siècle mesurent entre 5,5 m et 7,5 m (30 % à Lagrasse) et 20 % seulement ont des dimensions inférieures à 5,5 m (45 % à Lagrasse)⁷¹⁹. À Saint-Antonin-Noble-Val, la largeur moyenne des façades médiévales est de 9,4 m et près des 65 % sont supérieures à 7 m (32 % à Lagrasse)⁷²⁰. En Midi toulousain, si la largeur moyenne des façades des bourgs monastiques de Lézat et de Simorre se rapproche de

⁷¹⁸ Toutes les mesures ont été arrondies à 5 cm.

⁷¹⁹ GARRIGOU GRANDCHAMP P., *La ville de Cluny...*, op. cit., p. 124.

⁷²⁰ RIVALS C., *La construction d'une ville...*, op. cit., vol. 1, p. 225.

celle de Lagrasse – entre 6 et 7 m –, celles de Saint-Savin et de Sorrèze s'établissent respectivement à 8,03 m et 8,81 m⁷²¹. Un premier constat tendrait donc à indiquer que le bourg de Lagrasse a subi une pression démographique plus importante que ces autres bourgs monastiques aux XIII^e et XIV^e siècles.

Néanmoins, avec 47 façades entre 4 m et 7 m, soit près de deux sur trois, la répartition généralement admise des maisons urbaines médiévales, qui considère que celles comprises entre ces mesures sont la norme, se vérifie assez bien à Lagrasse⁷²². Il faut toutefois nuancer cette opinion qui envisage aussi qu'en deçà de ces mesures, il s'agit d'un habitat indigent et qu'au-delà, d'une maison patricienne. En effet, à partir de la largeur des façades, de leur organisation et des matériaux mis en œuvre, trois catégories peuvent se distinguer à Lagrasse : la maison moyenne (façade inférieure à 6 m), la maison intermédiaire (façade entre 6 m et 8 m) et la maison patricienne (façade supérieure à 8 m).

Les maisons dont la façade est inférieure à 6 m, ou 3 cannes et 2 palmes, sont les plus étroites et proportionnellement les plus nombreuses de l'agglomération : 41 soit 55 %. Celles avec arcade et baie sous sablière sont concernées au même titre. Pour les premières, il n'y a de place que pour loger une seule arcade de boutique, souvent jumelée avec une porte piétonne⁷²³ (fig. 85). Pour les secondes, une seule sablière de plancher repose sur deux piliers à chaque angle de la maison ; les piliers sont mitoyens et servent aussi d'appui aux sablières des maisons voisines (fig. 86). Dans leur état du XIV^e siècle, presque toutes les maisons équipées de portique autour de la place de la Halle avaient une façade inférieure à 5,5 m ou 3 cannes (fig. 87) ; avec une façade de 3,45 m, c'est même là que se trouve une des maisons les plus étroites du bourg, qui ne ressemble en rien à une habitation indigente⁷²⁴. La nécessité d'avoir un accès sur la rue dans une agglomération de plus en plus dense a inéluctablement joué sur la faible largeur des maisons polyvalentes et a contraint les maisons à se développer en hauteur et en profondeur, vers l'arrière de la parcelle, plutôt que le long de la rue. La répartition de ces maisons dans l'espace urbain montre en effet qu'elles sont majoritaires dans les espaces où la pression démographique devait être la plus importante, notamment autour de la place de la Halle (fig. 84), bien qu'on en retrouve dans tous les quartiers où ont été identifiées des maisons médiévales. Parmi les 23 maisons de ce groupe dont le matériau mis en œuvre aux

⁷²¹ POUSTOMIS-DALLE N., *À l'ombre du moustier...*, *op. cit.*, p. 178.

⁷²² GARRIGOU GRANDCHAMP P., *Demeures médiévales...*, *op. cit.*, p. 20.

⁷²³ Pour les plus étroites, baies de boutique et piétonnes sont jumelées, alors que pour celles qui approchent les 6 m, les deux baies sont mieux individualisées sur la façade. Dans le cas des maisons d'angle, la façade principale est ouverte de deux arcades de boutique et la porte piétonne se trouve sur la façade latérale.

⁷²⁴ Maison 6 place de la Halle, cad. B0324 (vol. 3, p. 566-571).

niveaux supérieurs a pu être identifié, 16 avaient un étage en bois et sept en pierre⁷²⁵. Une seule, d'une largeur de 4,6 m, a même conservé deux étages en pierre⁷²⁶.

D'après le traitement statistique, il est possible de considérer les maisons dont la largeur de façade est supérieure à 6 m, comme les plus larges de l'agglomération. Un premier groupe se dégage entre 6 m et 8 m (c'est-à-dire entre 3 cannes 2 palmes et 4 cannes 3 palmes), qui comprend 14 maisons réparties à peu près également dans l'espace urbain (fig. 84). Il ne s'agit plus de maisons moyennes, mais pas encore de maisons patriciennes. Lorsque leur rez-de-chaussée n'est pas équipé d'un couvert, elles sont généralement percées d'une porte piétonne dans un angle et de deux arcades de boutique jumelées offrant une large ouverture de la boutique sur la rue (fig. 88). Pour les maisons équipées de couvert, un pilier intermédiaire au centre de la façade étaye la sablière⁷²⁷ (fig. 89). Parmi les 10 maisons dont le matériau du premier étage a été reconnu, six étaient en bois et quatre en pierre⁷²⁸.

19 maisons ont des façades supérieures à 8 m et jusqu'à 16,5 m (9 cannes). À Lagrasse, celles-ci peuvent déjà être considérées comme des maisons patriciennes et elles sont surtout regroupées dans le tiers nord de l'agglomération où elles jouxtent bien souvent des maisons étroites (fig. 84). En décomposant ce groupe de maisons, 14 ont des façades entre 8 m et 11 m (6 cannes). Leur rez-de-chaussée est organisé selon le même modèle que les maisons précédentes, avec une porte piétonne dans un angle et jusqu'à trois arcades de boutique (fig. 90). Les niveaux supérieurs sont plus souvent en pierre : c'est le cas pour huit d'entre elles alors que quatre autres étaient en bois – deux n'ont pas été reconnus. Une conserve encore deux étages en pierre⁷²⁹. Enfin, cinq maisons ont des façades supérieures à 11 m (6 cannes) et jusqu'à 16,5 m (9 cannes), généralement trop mal conservées pour restituer leur organisation d'origine. À l'exception d'une maison avec un couvert, toutes les maisons de cette catégorie ont des niveaux supérieurs en pierre.

La statistique sur la largeur des façades donne une première idée de l'intensité des activités qui pouvaient s'exercer au rez-de-chaussée des maisons polyvalentes, notamment par le nombre de baies qui pouvaient y être percées, puisqu'à partir de 6 m, le rez-de-chaussée s'ouvrait sur la rue avec des séries d'arcades. La boutique avait un accès plus large sur la rue

⁷²⁵ Parmi les 18 dont le matériau mis en œuvre à l'étage n'a pas pu être identifié, quatre sont recouvertes d'enduit et pourraient le révéler à l'occasion de leur retrait ; 14 ont des niveaux qui ont été reconstruits à l'Époque moderne ou contemporaine, mais il n'est pas possible de déterminer si leur étage était en pierre, en bois ou encore en terre crue au Moyen Âge.

⁷²⁶ Maison 1 rue de l'Église, cad. B0245 (vol. 3, p. 477-481).

⁷²⁷ Maisons 1 rue de l'Église, cad. B0245 (vol. 3, p. 482-483).

⁷²⁸ Trois sont enduites et une ne peut pas être identifiée.

⁷²⁹ Maison 3ter rue Saint-Michel, cad. B0039 (vol. 3, p. 721-723).

ou le rez-de-chaussée était divisé en plusieurs boutiques⁷³⁰. Dans un bourg où la pression démographique semble avoir réduit l'espace disponible en front de rue, les maisons les plus étroites sont localisées dans des quartiers économiquement dynamiques, comme la place, alors que celles se développant sur plus de 8 m sont déjà des exceptions et révèlent le haut rang de leur propriétaire⁷³¹. Une adéquation sensible entre la largeur de la façade sur rue et le matériau mis en œuvre au niveau supérieur se dégage : lorsque la façade est étroite, l'étage est communément en bois, alors qu'il est en pierre pour les plus imposantes. On peut difficilement admettre que le coût des matériaux fut la raison principale de ces choix. Les maisons les plus étroites ne constituaient pas un habitat indigent et appartenaient sans doute à des propriétaires suffisamment riches pour pouvoir s'offrir des parcelles sur la place de la Halle. Il ne faut pas sous-estimer les considérations d'ordre technique : dans les Corbières médiévales, région souffrant du manque de bois, il était difficile de produire des longueurs de poutres supérieures à 5 m⁷³² et les habitations les plus étroites se prêtaient naturellement mieux à la construction en bois que les autres.

À Caunes, les mesures de façades ont été effectuées à partir du cadastre géoréférencé de 1827 : il faut donc rester particulièrement prudent à cause de la marge d'erreur de ce document fiscal, même après son géoréférencement. Les mesures n'ayant pas été vérifiées sur le terrain, un traitement statistique identique à celui de Lagrasse n'a pas été mené. Cependant, les largeurs relevées sur le cadastre montrent qu'il existe, comme à Lagrasse, un nombre important de maisons dont la façade n'excède pas 6 m. Deux maisons mitoyennes avec des étages en bois disparus du début du XIII^e siècle pourraient être les plus étroites conservées dans l'agglomération, avec une largeur sur rue d'environ 3,75 m⁷³³. Plusieurs maisons antérieures au milieu du XIV^e siècle ont une largeur supérieure à 6 m, entièrement en pierre, rez-de-chaussée et niveaux supérieurs compris⁷³⁴.

⁷³⁰ Les trois arcades du rez-de-chaussée de la maison du viguier à Saint-Antonin-Noble-Val s'ouvraient chacune sur une boutique individuelle, séparée des autres par une cloison maçonnée ou charpentée. LONCAN B. (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val*, *op. cit.*, p. 220.

⁷³¹ D'autant plus que nous verrons dans la dernière partie de ce chapitre que l'imposition se faisait par rapport à la largeur de la façade principale de la maison.

⁷³² SOURNIA B., VAYSSETTES J.-L. (dir.), *Montpellier : la demeure médiévale*, *op. cit.*, p. 38.

⁷³³ Maisons 8 et 10 rue du Plo de la Sal, cad. D0279 et D0280 (vol. 3, p. 255-257 et p. 274-276). D'après la longueur de la canne utilisée à Caunes, c'est-à-dire celle de Montpellier (1,988 m. Voir ABBÉ J.-L., « Les anciennes mesures de l'Aude... », *op. cit.*, p. 90 et MAHUL A., *Cartulaire...*, *op. cit.*, vol. 4, p. 179), ces façades auraient eu une largeur d'1 canne 7 palmes, comme la maison la plus étroite de Lagrasse (voir *supra*).

⁷³⁴ Par exemple : maisons 10 rue du Plo de la Sal, cad. D0280 (vol. 3, p. 249-254) : env. 13 m ; 8 rue du Plo de la Sal, cad. D0281 (vol. 3, p. 274-276) : env. 6,2 m ; 15 rue Pontus de la Gardie, cad. D0299, D0300 (vol. 3, p. 277-282) : près de 25 m ? ; 2, 4 rue Montgaillard, cad. D0406 et D0407 (vol. 3, p. 235-242) : env. 12,5 m ; 4 rue de la Charité, cad. D0424 (vol. 3, p. 197-199) : env. 8,5 m. L'étage de la maison 1 rue des Lavandières, cad. D2091 (vol. 3, p. 213-215) – env. 8,2 m – n'a pas été conservé.

Le quartier nord-ouest de Caunes, le long des rues d'Aiguebelle, des Martyrs, Montgaillard et Saint-Gènes comporte de nombreuses maisons des XV^e-XVI^e siècles – ou en présentant l'aspect – dont la façade est comprise entre 4,2 m et 5 m⁷³⁵. Les limites de ces façades tardives reprennent peut-être celles de maisons plus anciennes, mais on peut déjà retenir qu'à une époque où se multipliaient les vastes hôtels particuliers au centre du bourg, des quartiers à l'écart des lieux les plus fréquentés comme la place du marché avaient encore une forte densité avec de nombreuses demeures étroites.

À Alet, comme à Caunes, les longueurs de façade n'ont pas toujours été vérifiées sur le terrain et s'appuient sur le cadastre géoréférencé de 1829. Parmi les façades les plus étroites, les quatre maisons mitoyennes du XII^e siècle dans la rue du Huit Mai 1945⁷³⁶, toutes percées d'une unique arcade, mesurent environ 5 m chacune. Les maisons avec de longues séries d'arcades – jusqu'à dix⁷³⁷ – ont quant à elles une largeur de façade supérieure à 20 m ; ce sont les façades les plus étendues repérées parmi les trois bourgs étudiés. Leur premier étage est en pierre de taille, le deuxième étage de l'une de ces deux maisons est en bois.

4.3.1.2. *La sincérité de la façade reflète son programme*

À Lagrasse, la statistique sur la largeur des façades offre une première idée, à confirmer par d'autres approches, de la qualité de son propriétaire et de l'intensité des activités qui s'y déroulaient. Pierre Garrigou Grandchamp attribue une grande sincérité à la façade médiévale, en estimant qu'elle révèle à elle seule l'organisation de la maison, affiche ses fonctions, et fournit des indications non négligeables sur le rang de son propriétaire⁷³⁸. À Cahors, Maurice Scellès a constaté l'accentuation des horizontales sur les façades mitoyennes : suites d'arcades en rez-de-chaussée, séries de baies et étirement des cordons à l'étage⁷³⁹. Selon lui, une telle harmonisation participe à la mise en valeur de l'espace public, mais ne relève pas d'un modèle imposé par les autorités. Elle correspondrait plutôt à la volonté des propriétaires de ne pas se distinguer du groupe, de la communauté. À Alet, à Caunes et à Lagrasse, où les maisons polyvalentes sont si courantes, les façades sont généralement très ouvertes en rez-de-chaussée et les étages, niveaux d'habitation, sont

⁷³⁵ Maisons 10 rue des Martyrs, cad. D0375 (vol. 3, p. 155) ; 16 rue des Martyrs, cad. D0386 (vol. 3, p. 155) ; 9 rue d'Aiguebelle, cad. D0368 (vol. 3, p. 182-184) ; 2 impasse Montgaillard, cad. D0365 (vol. 3, p. 225-227) ; rue Saint-Genès, cad. D0315 (vol. 3, p. 315-316).

⁷³⁶ Ensemble de quatre maisons mitoyennes, rue du Huit Mai 1945 à Alet, cad. B0198, B0199, B0201, B0202 (vol. 3, p. 108-112).

⁷³⁷ Maisons 13-15 rue du Séminaire, cad. B0183, B0245... (vol. 3, p. 147-153) et 14 rue Calvière, cad. B0261 (vol. 3, p. 92-104).

⁷³⁸ GARRIGOU GRANDCHAMP P., *La ville de Cluny et...*, op. cit., p. 64-171 ; GARRIGOU GRANDCHAMP P., *Demeures médiévales...*, op. cit., p. 61-63.

⁷³⁹ SCCELLÈS M., *Cahors...*, op. cit., p. 106.

sobrement mis en valeur par quelques éléments décoratifs. Comme à Cahors, la monumentalisation du paysage urbain passe avant tout par la succession des horizontales.

Des arcades en pierre en rez-de-chaussée des façades antérieures au XV^e siècle se répètent dans les trois villes, surtout à Lagrasse où 60 ont été correctement conservées (fig. 91), mais aussi à Alet et à Caunes où subsistent des séries de cinq à dix arcades le long des rues. Elles devaient assurer la fluidité de la communication entre la rue et l'espace professionnel et elles n'ont pas constitué le support privilégié de décors élaborés : tout au plus les arêtes portent-elles un chanfrein, amorti à Lagrasse par un congé au profil normalisé, ou, plus exceptionnellement, un tore pour les maisons les plus raffinées de Caunes. Leur disposition en série sur des façades alignées le long des rues composait le paysage urbain, participant de l'esthétique de la ville, affirmant son dynamisme économique.

L'étude des trois maisons médiévales sises 10 rue des Tineries à Lagrasse montrerait le souci de ne pas rompre la continuité des arcades et l'alignement des façades en ménageant, à chaque angle de la maison, des attentes destinées à recevoir les claveaux de maisons mitoyennes ultérieures⁷⁴⁰ (fig. 92). L'attente des claveaux, outre anticiper le programme des futures maisons qui devaient pouvoir disposer d'arcades sur la rue, contraignaient l'alignement des façades sur la rue. Rien n'indique qu'un règlement obligeait à ménager les attentes, mais un tel dispositif pourrait évoquer un règlement de l'abbé de Saint-Géraud, à Aurillac (Haute-Loire), qui imposait que les bâtiments élevés sur les terrains qu'il concédait devaient être alignés avec l'angle des deux maisons mitoyennes⁷⁴¹.

L'organisation de la façade consacre le règne de l'arcade de boutique sur rue dans les trois bourgs : les portes sont rejetées dans un angle, noyées dans la succession des baies, ou sur une élévation latérale dans le cas des maisons d'angles, et aucune fenêtre n'a été identifiée à ce niveau avant le XV^e siècle. Seul de petits jours oblongs largement chanfreinés sont exceptionnellement placés au-dessus des arcades, sans doute pour éclairer des niveaux d'entresols ou pour apporter la lumière plus en profondeur dans les pièces du rez-de-chaussée.

L'arcade de boutique et la baie sous sablière pouvaient être précédées d'un couvert sur la rue protégeant le chaland. Lorsque le premier étage était en pan-de-bois, son encorbellement éventuel abritait la façade du rez-de-chaussée et s'il était en pierre, des systèmes d'auvents pouvaient être fixés au-dessus des arcades, comme c'était le cas à Figeac⁷⁴² et comme cela a été repéré à Alet⁷⁴³ (fig. 93). Le réaménagement de la place de la

⁷⁴⁰ Maisons 10 rue des Tineries, cad. B0001 (vol. 3, p. 735-742).

⁷⁴¹ SCELLÈS M., *Cahors...*, op. cit., p. 90.

⁷⁴² ESQUIEU Y., « La maison médiévale urbaine... », op. cit., p. 129.

Halle de Lagrasse dans les premières décennies du XIV^e siècle a conduit à la construction de maisons avec baie sous sablière et équipées de portique (fig. 94), augmentant la surface abritée du marché de quelques 175 m² – soit l'équivalent de la superficie de la halle. Cette concentration autour de la place de la Halle pourrait indiquer que la baie sous sablière, plus largement ouverte sur l'espace public, était particulièrement bien adaptée aux besoins du marché.

4.3.1.3. *Les fenêtres : support du décor le plus soigné de la façade*

Les maisons possédaient au moins un étage, plus rarement deux avant le XV^e siècle : seulement deux maisons du XIII^e-XIV^e siècle ont un deuxième étage en pierre à Lagrasse⁷⁴⁴, alors que des incertitudes se portent sur un deuxième étage en bois antérieur au XV^e siècle pour deux maisons de ce même bourg⁷⁴⁵ et une autre à Alet⁷⁴⁶. Les niveaux supérieurs en pierre ont rarement été détruits, mais ceux en pan-de-bois antérieurs au XV^e siècle n'ont jamais été conservés, laissant uniquement des traces de leur existence – comme les consoles d'encorbellement et les encoches pour aisseliers – et réduisant l'échantillon sur lequel les hypothèses concernant ces niveaux peuvent se fonder en le concentrant sur les seuls étages en pierre. Bien qu'aucune claire-voie richement décorée comme à Cluny ne soit conservée à Alet, à Caunes et à Lagrasse, le traitement des fenêtres géminées est relativement soigné⁷⁴⁷. Dans les trois bourgs, les fenêtres des niveaux supérieurs étaient d'ailleurs les seules baies à recevoir un décor avant le XV^e siècle : les séries d'arcades en rez-de-chaussée avaient une destination d'abord fonctionnelle alors que les fenêtres géminées, outre leur fonction d'éclairage et d'aération, avaient aussi une fonction d'affichage du niveau social. Ce traitement particulier a obligé les constructeurs à recourir à des pierres tendres, faciles à sculpter, et, à Lagrasse, à délaissier le matériau local trop dur au profit de matériaux d'importation. C'était aussi le cas à Cahors, où le grès de Figeac est utilisé dans les fenêtres géminées au détriment du calcaire froid local ; Maurice Scellès en a déduit qu'il existait un flux régulier⁷⁴⁸.

⁷⁴³ Maison 13, 15 rue du Séminaire, cad. B0183, B0245... (vol. 3, p. 147-153).

⁷⁴⁴ Maisons 3ter rue Saint-Michel, cad. B0039 (vol. 3, p. 721-723) et 1 rue de l'Église, cad. B0245 (vol. 3, p.477-481).

⁷⁴⁵ Maisons 10 rue des Tineries, cad. B0001 (vol. 3, p. 739-742) et 3 rue de l'Église, cad. B1885 (vol. 3, p. 497-501).

⁷⁴⁶ Maison 14 rue Calvière à Alet, cad. B0261 (vol. 3, p.92-104).

⁷⁴⁷ Maison 7 bis rue Magène à Lagrasse, cad. B0189, B2080 (vol. 3, p. 598-602) ; maison 9 rue des Cancans à Lagrasse, cad. B2026 (vol. 3, p. 405-418) ; maison 11 rue de l'Église à Caunes, cad. D1873 (vol. 3, p. 205-209).

⁷⁴⁸ SCELLÈS M., *Cahors...*, *op. cit.*, p. 158.

À Alet, seulement deux fenêtres géminées ont été conservées entières dans une maison de première moitié du XIII^e siècle⁷⁴⁹. Les arêtes sont vives, les arcs sont clavés et seuls les chapiteaux portent un décor simple de feuilles grasses (fig. 95). Des fenêtres à remplage ajouraient sans doute le premier étage d'une maison contemporaine⁷⁵⁰, dont les négatifs sont visibles autour des fenêtres actuelles (fig. 96). Les croisées et fenêtres en pierre de la fin du Moyen Âge, uniquement repérées sur des élévations postérieures – les façades étant alors souvent en bois – témoignent encore d'un certain souci de mise en valeur par des archivoltas ou de profondes accolades⁷⁵¹.

À Caunes, peu d'exemples antérieurs à la fin du XIII^e siècle nous sont parvenus. Quatre fenêtres géminées, ou peut-être ternées, de maisons datables du XII^e ou de la première moitié du XIII^e siècle nous sont parvenues à l'état de négatif ou seulement partiellement⁷⁵² (fig. 97 et 98). Dans ces derniers cas, les fenêtres étaient couvertes par des arcs clavés, mais il est impossible d'en dire plus. Elles étaient liées à des cordons d'appui qui régnaient sur toute la largeur de la façade. Les fenêtres géminées de la fin du XIII^e siècle sont mieux conservées, bien que leur nombre ne soit pas plus important : quatre dans deux maisons différentes⁷⁵³ (fig. 99). Leurs arêtes sont moulurées de tores ou chanfreinées. Elles sont couvertes d'arcs monolithes trilobés, avec jour d'écoinçon dans un cas, et les chapiteaux sont finement moulurés ou sculptés de motifs feuillagés⁷⁵⁴. Elles sont toujours accompagnées de cordons d'appui régissant sur toute la largeur de la façade, jamais de cordons d'imposte. À partir du XV^e siècle, des fenêtres géminées barlongues apparaissent, dont les arêtes sont abattues en cavets amortis par des congés pénétrants en pointe de diamant et qui ne disposent que d'un appui individuel⁷⁵⁵ (fig. 100). Dès cette époque et tout au long de l'Époque moderne, les croisées se développent aussi, remplaçant parfois d'anciennes fenêtres géminées (fig. 97, 98 et 101).

À Lagrasse, 20 fenêtres géminées en pierre ont été enregistrées dans 13 maisons du bourg datées de la seconde moitié du XIII^e et du début du XIV^e siècle, mais une seule fenêtre est intégralement conservée⁷⁵⁶ (fig. 102). Ce nombre relativement faible est lié à plusieurs

⁷⁴⁹ Maison 14 rue Calvière, cad. B0261 (vol. 3, p. 92-104).

⁷⁵⁰ Maison 13, 15 rue du Séminaire, cad. B0183, B0245... (vol. 3, p. 147-153).

⁷⁵¹ Maison 10 rue Cadène, cad. B0299, B0300, B0301 (vol. 3, p. 61-77).

⁷⁵² Maisons 4 rue de Charité, cad. D0424 (vol. 3, p. 197-199) et 15 rue Pontus de la Gardie / 1 rue Auguste Gouttes, cad. D0299, D0300, D0301 (vol. 3, p. 277-282).

⁷⁵³ Maison 2, 4 rue Montgaillard, cad. D0406 et D0407 (vol. 3, p. 235-242) et 11 rue de l'Église, cad. D1873 (vol. 3, p. 205-209).

⁷⁵⁴ Ces éléments ont été bûchés et un trumeau a été remplacé.

⁷⁵⁵ Maisons 17, 19 rue des Remparts, cad. D0534, D0535, D0536 (vol. 3, p. 297-301), rue Saint-Genès, cad. D0315 (vol. 3, p. 315-316).

⁷⁵⁶ Maison 7 bis rue Magène à Lagrasse, cad. B0189, B2080 (vol. 3, p. 598-602)

paramètres : certaines fenêtres sont peut-être encore être recouvertes d'enduit⁷⁵⁷ ; de nombreux étages étaient en pan-de-bois⁷⁵⁸ ; contrairement aux baies de rez-de-chaussée simplement réduites pour être adaptées aux nouveaux besoins, les baies des étages ont été détruites pour laisser place à des fenêtres plus grandes et sans trumeau. Les piédroits sont généralement simplement chanfreinés, rarement moulurés de tores. La majorité des fenêtres est couverte d'arcs monolithes (fig. 102 et 103), comme c'est le cas d'une fenêtre du palais abbatial réalisée sous l'abbatit d'Auger de Gogenx (1279-1309) (fig. 104). Seulement deux fenêtres d'une maison sont clavées⁷⁵⁹ (fig. 105). Il existe un cas où le couverture de la fenêtre est un linteau massif en calcaire froid d'extraction locale et dont les consoles, d'un profil courant à Lagrasse à la fin du XIII^e siècle (deux quarts-de-rond superposés en ressaut), sont taillées dans le même bloc, formant un ensemble monolithe⁷⁶⁰ (fig. 106). Pour augmenter l'éclairage en profondeur des pièces, des jours oblongs largement chanfreinés peuvent être disposés au-dessus et entre les fenêtres géminées, près du plafond de la pièce⁷⁶¹ (fig. 103). Si aucun dispositif similaire n'a été identifié à Alet ou à Caunes, il est courant dans d'autres villes, bien que ces jours soient généralement barlongs.

4.3.1.4. Les cordons d'appui d'Alet, de Caunes et de Lagrasse

Le souci de mise en valeur de l'étage se traduit aussi par les cordons d'appui qui régnaient sur la largeur des façades – aucun cordon d'imposte ne nous est parvenu. Comme dans la plupart des villes étudiées dans le Midi, les cordons se prolongeaient souvent d'une façade à l'autre⁷⁶². Lorsque la rue présentait un dénivelé important, le rez-de-chaussée rachetait la pente et les cordons de l'étage restaient alignés⁷⁶³.

À Alet, deux maisons de la première moitié du XIII^e siècle conservent des cordons d'appui moulurés en cavet décoré de boules à intervalles réguliers et surmonté d'un

⁷⁵⁷ Maisons 3 bis rue Saint-Michel, cad. B0039 (vol. 3, p. 718-720) et 8 rue Saint-Michel, cad. B0246 (vol. 3, p. 732-734). À Saint-Antonin-Noble-Val, C. Rivals a mis en évidence plusieurs fenêtres géminées grâce à l'utilisation d'une caméra thermique. RIVALS C., *La construction d'une ville...*, op. cit., vol. 1, p. 80. À Lagrasse, la prospection à la caméra thermique n'a pas donné de résultats satisfaisants, peut-être à cause des conditions météorologiques au moment de son utilisation : la prospection doit être effectuée en hiver, lorsque le différentiel thermique entre l'extérieur et l'intérieur de la maison chauffée est important.

⁷⁵⁸ Maisons 11 rue du Pech, cad. B0134 (vol. 3, p. 657-662) et 7 rue Droite, cad. B1708 (vol. 3, p. 474-476).

⁷⁵⁹ Maison 9 rue des Cancans à Lagrasse, cad. B2026 (vol. 3 : p. 405-418).

⁷⁶⁰ Maison 3ter rue Saint-Michel, cad. B0039 (vol. 3, p. 721-723).

⁷⁶¹ Maisons 9 rue des Cancans à Lagrasse, cad. B2026 (vol. 3 : p. 405-418) ; 22 rue Magène, cad. B0234 (vol. 3, p. 588-594) ; 8 rue Paul Vergnes à Lagrasse, cad. B0041 (vol. 3, p. 644-649).

⁷⁶² Par exemple à Lagrasse : maisons 10 rue des Tineriers, cad. B0001 (vol. 3, p. 735-742).

⁷⁶³ À Caunes : maisons 8 et 10 rue du Plo de la Sal, cad. D0280 et D0281 (vol. 3, p. 249-260) ; maisons 2, 4 et 4 bis rue Montgaillard, cad. D0406, D0407, D0408 (vol. 3, p. 232-242). C'est aussi le cas dans d'autres agglomérations comme Saint-Antonin-Noble-Val : LONCAN B. (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val*, op. cit., p. 228.

bandeau⁷⁶⁴ (fig. 95). Malgré une similarité évidente, les profils de ce type à l'abbaye ne sont pas parfaitement identiques à ceux des deux maisons et, surtout, n'ont pas la même fonction d'appui. Le cordon du portail nord, daté du XII^e siècle, est un cordon d'imposte dont le bandeau est plus large que celui des maisons et l'intervalle entre les boules plus resserré (fig. 33). Le cordon couronnant le mur gouttereau nord de l'église abbatiale, de la fin du XII^e siècle, est plus complexe : il comprend deux cavets superposés, séparés par une baguette et un anget, surmontés d'un autre cordon à motif de billettes (fig. 34). Enfin, le cordon d'imposte des baies supérieures de la tour nord de l'église abbatiale, construite au début du XIII^e siècle, présente le même profil, bien que le bandeau soit séparé du cavet par un anget et que l'intervalle entre les boules soit plus resserré. Le nombre de cordons conservés doit inciter à la plus grande prudence, mais ce type de décor semble avoir été apprécié au bourg et à l'abbaye aux mêmes périodes.

À Caunes, deux profils différents de cordons d'appui ont été conservés, qui n'existent pas à l'abbaye. L'un a été repéré sur deux maisons⁷⁶⁵, dont l'une pourrait dater du XII^e ou de la première moitié du XIII^e siècle : un quart-de-rond, un réglet dégagé par deux anglets et un bandeau⁷⁶⁶ (fig. 98). Un autre profil a été identifié sur les cordons d'appui de trois maisons de la fin du XIII^e-début du XIV^e siècle⁷⁶⁷ : deux tores dégagés par un cavet, surmontés d'un bandeau (fig. 99). Sur une maison, le cordon est décoré de têtes sculptées. Ce profil très courant a été par exemple mis en évidence sur la façade d'une maison datée du début des années 1270 à Cordes-sur-Ciel⁷⁶⁸ et dans une douzaine de maisons de Saint-Antonin-Noble-Val, généralement de la fin du XIII^e siècle.

À Lagrasse, dix maisons ont gardé des cordons d'appui – sur toute la longueur de leur façade pour sept d'entre elles et seulement partiellement pour trois autres. Ils sont en calcaire froid local, matériau difficile à travailler, et présentent un profil identique et simple de quart-de-rond surmonté d'un bandeau (fig. 107). Là où ils ont pu être mesurés, ces cordons ont une hauteur de 17 cm. Un seul cordon présentant ce profil a été repéré à l'abbaye, mais il s'agit

⁷⁶⁴ Maisons 13, 15 rue du Séminaire, cad. B0183, B0245... (vol. 3, p. 147-153) et 14 rue Calvière, cad. B0261 (vol. 3, p. 92-104). Une partie du cordon de cette dernière présente une variante : il est agrémenté d'une baguette en partie inférieure.

⁷⁶⁵ Maisons 15 rue Pontus de la Gardie / 1 rue Auguste Gouttes, cad. D0299, D0300, D0301 (vol. 3, p. 277-282) et 4 bis rue Montgaillard, cad. D0408 (vol. 3, p. 232-234).

⁷⁶⁶ Ce profil a été reconnu à Saint-Antonin-Noble-Val (Tarn-et-Garonne) sur le cordon d'une postérieure à celles de Caunes, datable de la deuxième moitié du XIII^e siècle. RIVALS C., *La construction d'une ville...*, op. cit., vol. 3, p. 59.

⁷⁶⁷ Maisons 2, 4 rue Montgaillard, cad. D0406, D0407 (vol. 3, p. 235-242), 12 rue du Plo de la Sal, cad. D0281 (vol. 3, p. 258-260), 21 rue du Plo de la Sal, cad. D0267 (vol. 3, p. 264-266).

⁷⁶⁸ La maison dite maison Prunet, 33 Grand-Rue Raymond VII, a été datée par analyse de dendrochronologie sur les poutres du plafond de la boutique. Référence IA81000352, Inventaire général Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

d'un cordon pour le plafond de l'escalier du palais abbatial construit sous Auger de Gogenx (1279-1309). Le cordon d'appui de la baie géminée du palais abbatial présente quant à lui un profil de quart-de-rond à réglet et bandeau légèrement différent de ceux du bourg (fig. 104). En dehors de Lagrasse, les cordons d'appui de ce profil sont fréquents à Cahors à partir du XIII^e siècle, où le matériau mis en œuvre arbore les mêmes caractéristiques que le calcaire froid de Lagrasse ; à la différence qu'à Cahors, d'autres profils légèrement plus complexes ont été repérés⁷⁶⁹. Cinq autres maisons possédaient des cordons en grès, désormais bûchés ou trop érodés et dont les profils ne sont plus identifiables (fig. 108). Il fait peu de doute que le choix du grès, matériau plus tendre que le calcaire froid, a été fait pour réaliser des profils plus complexes que les cordons en quart-de-rond à bandeau.

4.3.2. La maison et ses corps sur la parcelle

Derrière la façade, organe de communication avec la rue à tous les niveaux, se développe la maison, en lien étroit avec la parcelle sur laquelle elle est construite. Sa forme est déterminée par une multitude de facteurs, dont l'accès à la rue que nous venons d'aborder, mais aussi par les techniques de construction courantes.

4.3.2.1. Technique et structure

Pour aborder la maison médiévale à Montpellier, Bernard Sournia et Jean-Louis Vayssettes ont voulu se concentrer sur les partis de structures qui ont défini « tout le système des formes de la construction courante ainsi que quelques-uns de ses rythmes élémentaires »⁷⁷⁰ : la rareté du bois dans cette région du Languedoc contraignait les constructeurs à recourir, pour la couverture, à des pannes d'une longueur comprise entre 3,5 m et 5 m, limitant ainsi l'emprise maximale des corps de bâtiment. Aussi, deux structures de maisons ont été constatées à Montpellier : la maison à corps unique, dans laquelle un mur de refend central augmentait la superficie en profondeur en soutenant un toit à double pente ; la maison à plusieurs corps de bâtiment articulés autour d'une cour, solution adoptée pour la construction de vastes demeures en intégrant la contrainte induite par la longueur des pannes. Il apparaît qu'à Alet, à Caunes et à Lagrasse, les partis de structure sont analogues à ceux de Montpellier. Les maisons analysées sont dans l'écrasante majorité à corps unique et rares sont celles composées de plusieurs ailes articulées autour d'une cour avant le XV^e siècle⁷⁷¹.

⁷⁶⁹ SCELLÈS M., *Cahors ...*, *op. cit.*, p. 161.

⁷⁷⁰ SOURNIA B., VAYSSETTES J.-L. (dir.), *Montpellier : la demeure médiévale*, *op. cit.*, p. 46.

⁷⁷¹ C. Rivals a tiré un constat identique pour les maisons de Saint-Antonin-Noble-Val. RIVALS C., *La construction d'une ville...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 225.

4.3.2.2. Les termes désignant la maison médiévale révèlent-ils sa structure ?

Bernard Sournia et Jean-Louis Vayssettes comparent ces caractéristiques structurelles à une distinction terminologique présentée par Monique Bourin pour le Biterrois dans les textes du XII^e siècle : la *domus* correspondait à une maison de dimensions modestes, alors que l'*estare* était composée de plusieurs *domus* assemblées autour d'une cour⁷⁷². À Montpellier, le terme *domus* pourrait être l'équivalent de « corps », mais *domus* et *estare* sont parfois employés pour une même unité, bien que seul ce dernier soit utilisé pour désigner une maison disposant d'une cour⁷⁷³. Une distinction similaire et aussi nette n'a pas été perçue dans les trois bourgs étudiés. À Lagrasse, les maisons ne sont jamais désignées par le terme *estare* dans les actes de l'abbaye ou ceux des notaires, en particulier Nicolas de Calidis (1391-1411), mais toujours par *domus*, ou encore *mas*, plus exceptionnellement, au XIII^e siècle. Ce dernier renvoie à une notion plus large que la maison, à une parcelle comprenant aussi un jardin et des bâtiments annexes et constituant une unité fiscale⁷⁷⁴. À l'extrême fin du Moyen Âge, en 1533, l'*hostal* est utilisé en concurrence de « maison » dans la *Recherche du diocèse civil*, sans qu'on puisse distinguer une réalité différente, car le montant de l'imposition n'est manifestement pas lié à l'appellation⁷⁷⁵. Arlette Higounet-Nadal indique qu'à Périgueux à la fin du Moyen Âge, l'*hostal* est la demeure d'un riche marchand, contrairement à la maison⁷⁷⁶. À Alet, d'après la transcription de Louis-Henri Fonds-Lamothe, c'est uniquement le terme *hostal* qui désigne la demeure dans la charte de coutume datée de 1285⁷⁷⁷. C'est aussi le cas dans les *Estimes* de 1551⁷⁷⁸ – où il est orthographié tour à tour avec et sans le « h » initial – alors qu'à partir du compoix de 1627, on ne parle plus que de « maison »⁷⁷⁹. À Caunes, c'est l'*hostal* qui s'impose dans un registre du tout début du XVII^e siècle⁷⁸⁰, alors que c'est « maison » dans un autre de 1609⁷⁸¹. Rien dans les trois bourgs ne permet donc de présager des structures de la maison à partir des mentions relevées dans les textes, surtout pas à partir de celles, tardives, provenant des registres fiscaux.

⁷⁷² BOURIN-DERRUAU M., *Villages médiévaux en Bas-Languedoc...*, op. cit., t.1, p. 24-25.

⁷⁷³ SOURNIA B., VAYSSETTES J.-L. (dir.), *Montpellier : la demeure médiévale*, op. cit., p. 48.

⁷⁷⁴ CURSENTE B., *Des maisons...*, op. cit., p. 157. Pour C. Pailhès, le *mas* est une unité d'exploitation complète (PAILHÈS C., *Recueil...*, op. cit., p. XCIII) et peut se situer à l'intérieur du bourg (*Id.* acte 98 p. 106. et acte 243 p. 312).

⁷⁷⁵ AD Aude, 17 C 1, recherche du diocèse civil de Carcassonne, 1533.

⁷⁷⁶ HIGOUNET-NADAL Arlette, Périgueux aux XIV^e et XV^e siècles, étude de démographie historique, Fédération historique du Sud-Ouest, Bordeaux, 1978, 458 p., p. 45.

⁷⁷⁷ FONDS-LAMOTHE L.-H., Notice historique..., op. cit., p. 601-614.

⁷⁷⁸ AD Aude, 4 E 8/CC 1, estimates de la ville d'Alet, 1551.

⁷⁷⁹ AD Aude, 4 E 8 /CC 18, compoix de la ville d'Alet, 1627.

⁷⁸⁰ AD Aude, 73 C 99, compoix de la ville de Caunes, début du XVII^e siècle.

⁷⁸¹ AD Aude, 73 C 100, compoix de la ville de Caunes, 1609.

4.3.2.3. *Emprise des maisons à corps unique à Alet, Caunes et Lagrasse*

La profondeur de la maison n'est pas proportionnelle à sa largeur sur rue

Si les maisons se distinguent les unes des autres en front de rue par la largeur de leur façade, il n'en est pas de même pour leur profondeur : des maisons ayant une faible largeur peuvent être plus profondes que des maisons patriciennes et toutes sont comprises entre 7 m et 12 m, atteignant plus exceptionnellement 15 m⁷⁸² (fig. 109 et 110). La profondeur des maisons n'est pas uniquement liée à l'espace disponible vers le centre de l'îlot, puisqu'elle est comparable d'une maison à une autre dans les trois agglomérations, alors que la dimension des îlots est très variable d'un bourg à l'autre. À Alet et à Caunes, les îlots ont surtout été déterminés par le réseau viaire antérieur à l'urbanisation et, à Caunes, ils sont marqués par le relief, de sorte que leurs dimensions présentent peu de régularité. Leur largeur à Alet oscille entre une dizaine et une centaine de mètres ; entre une dizaine et une soixantaine de mètres à Caunes. À Lagrasse, au contraire, ils sont relativement réguliers et leur largeur moyenne est généralement comprise entre une vingtaine et une quarantaine de mètres.

Les maisons moyennes ont une superficie totale autour de 100 m²

Avec des profondeurs de 7 à 15 m, les maisons dont les façades sur rue sont les plus étroites, entendons inférieures à 6 m, ont une forme barlongue, perpendiculaire à la rue, et leur superficie totale excède rarement 50 à 60 m² au sol – soit 100 à 120 m² au total en comptant un seul étage⁷⁸³.

À Caunes, les étroites maisons du XIII^e siècle⁷⁸⁴ ont une profondeur d'environ 7,6 m pour une largeur de 3,75 m d'après le cadastre géoréférencé de 1827, soit une emprise au sol inférieure à 30 m². La profondeur des maisons du XV^e siècle dans le quartier nord-ouest, est de 7 à 10 m, soit des emprises variant d'une trentaine à une cinquantaine de mètres carrés pour des façades comprises entre 4,2 m et 5 m. À Alet, chacune des quatre maisons du XII^e

⁷⁸² Notons qu'à Cluny, au contraire, la profondeur des maisons dépasse couramment 15 m (GARRIGOU GRANDCHAMP P., *La ville de Cluny et...*, op. cit., p. 127.)

⁷⁸³ Parmi les nombreuses maisons de ce type à Lagrasse, deux sont représentatives de la fin du XIII^e-XIV^e siècle et ont bénéficié de mesures précises : La maison 8 place de la Halle, cad. B0323 (vol. 3, p. 575-582) a une façade sur la place de 4,5 m et se développait sur une profondeur de 14,5 m hors œuvre, soit une superficie totale au sol d'environ 65 m² (mais seulement 50 m² de surface utile). Un couvert à l'avant avait une largeur sur rue de 2,75 m : l'étage supérieur avait donc une profondeur minimale de 17,25 m. Ainsi, la superficie totale de la maison est de 140 m² hors œuvre, pour une surface utile d'environ 100 m². La maison en pierre de taille 16 rue Paul Vergnes, cad. B0230, (vol. 3, p. 617-622) a une façade de 5,65 m, soit 5,05 m dans œuvre. La profondeur totale de la maison est de 8,9 m, ou 7,6 m dans œuvre. L'emprise au sol totale de la maison était donc de 50 m² et sa surface utile à ce niveau inférieure à 40 m². Avec son étage, elle avait une surface utile de 75 m² au moins, un peu plus si l'étage était en encorbellement.

⁷⁸⁴ Maisons 10 et 12 rue du Plo de la Sal, cad. D0279 et D0280 (vol. 3, p. 255-260).

siècle dans la rue du Huit Mai 1945⁷⁸⁵ a une profondeur approximative de 8,5 m, soit une emprise au sol totale d'environ 40 m². La maison 4 rue de la Juiverie⁷⁸⁶ a bénéficié de prises de mesures, mais elle n'a pas été correctement datée par manque de marqueurs caractéristiques⁷⁸⁷. La largeur de sa façade sur rue est de 4,75 m et sa profondeur totale de 12,1 m. La maison n'est pas tout à fait barlongue – son élévation postérieure a une largeur de 6 m : sa surface hors œuvre au sol est d'environ 65 m² pour une surface utile de près de 50 m². Elle possédait au moins un étage, soit 100 m² environ.

Ainsi dans les trois bourgs, les maisons à corps unique de forme barlongue présentant leur petit côté sur la rue, c'est-à-dire les maisons moyennes déterminées par une façade inférieure à 6 m, avaient des emprises au sol à peu près similaires du fait d'une profondeur peu variable : généralement autour de 50 m², mais pouvant varier du simple au double, entre 30 et 60 m². En comptant l'étage et en retranchant l'emprise des murs, leur surface utile totale était comprise entre 75 et 150 m², plus souvent autour de 100 m². Les occupants de ces maisons disposaient ainsi d'une surface également divisée entre les locaux professionnels du rez-de-chaussée et résidentiels de l'étage et qui, sans être véritablement spacieuse, n'était pas non plus tout à fait médiocre. Cependant, ces surfaces sont deux fois moins importantes que celles relevées à Cluny où l'organisation des maisons à corps unique est pourtant similaire⁷⁸⁸ : la pression démographique des trois bourgs étudiés était donc sans doute assez importante, peut-être couplée à des revenus modestes, contraignant la réalisation de demeures d'emprise plus réduite.

Les maisons à façade large ont une superficie totale supérieure à 120 m²

Parmi les maisons dont la façade sur rue est supérieure à 6 m, les profondeurs sont identiques au groupe précédent : 7 à 12 m, rarement jusqu'à 15 m. Certaines maisons ont ainsi une forme plutôt carrée, mais la plupart sont rectangulaires, parallèles à la rue. Leur emprise au sol varie plus largement entre 60 et 140 m², exceptionnellement supérieure à 200 m² ; soit 120 à 280 m² et jusqu'à 400 m² lorsqu'il y a un étage, beaucoup plus s'il en existe un deuxième⁷⁸⁹.

⁷⁸⁵ Ensemble de quatre maisons mitoyennes, rue du Huit Mai 1945 à Alet, cad. B0198, B0199, B0201, B0202 (vol. 3, p. 108-112).

⁷⁸⁶ Cad. B0297 (vol. 3, p.117-121).

⁷⁸⁷ La façade a été reprise en 1732, mais il subsiste sur son revers intérieur les arrières-voitures segmentaires d'une porte piétonne (contre l'angle sud) et d'une arcade de boutique.

⁷⁸⁸ GARRIGOU GRANDCHAMP P., *La ville de Cluny et...*, op. cit., p. 123.

⁷⁸⁹ À Lagrasse, la maison 1, 3 rue Saint-Michel, cad. B0036 et B1689 (vol. 3, p. 705-712) avait une façade d'une largeur approximative de 13,85 m, aujourd'hui en partie détruite. Sa profondeur moyenne hors œuvre est de 12,25 m, soit une superficie au sol de 170 m² pour une surface utile de 125 m². Il y avait au moins un étage, soit une surface utile totale de 250 m².

4.3.2.4. L'arrière-cour des maisons à corps unique

Ce qui caractérise les maisons à corps unique d'Alet, de Caunes et de Lagrasse, quelles que soient leur largeur sur rue et leur surface au sol, c'est la cour disposée à l'arrière de la parcelle, appelée *patu* dans les registres fiscaux d'Ancien Régime (fig. 111). Aussi, si les fronts de rue présentent des alignements ininterrompus de façades, le centre des îlots était rarement bâti et offrait un espace quasiment vide quadrillé par les murs de clôture des arrière-cours.

Dans les trois bourgs, les îlots ayant rarement une largeur identique alors que la profondeur des maisons était souvent égale d'un édifice à un autre, c'est surtout l'arrière-cour qui servait de variable d'ajustement de l'occupation du sol. À Lagrasse, les îlots étaient divisés en deux parties égales dans le sens de leur longueur et les parcelles s'étendaient depuis la rue vers la division centrale. Pour les îlots autour de 30 m de large, les plus fréquents, les parcelles avaient ainsi une profondeur moyenne de 15 m : les maisons étaient bâties sur les deux-tiers, en bordure de la rue, et la cour occupe le tiers arrière. Pour les îlots les plus larges, autour de 40 m, les cours occupaient un espace équivalent à celui des maisons, alors que sur les plus étroits, autour de 20 m, elles étaient beaucoup plus étriquées (fig. 112). Aussi, la dimension des cours peut-elle varier de quelques mètres carrés⁷⁹⁰, dans le cas de maisons étroites sur des îlots peu profonds, à plusieurs dizaines⁷⁹¹. À Alet et à Caunes, où les îlots peuvent être très larges – jusqu'à une centaine de mètres –, il est plus fréquent que l'espace vide à l'arrière de la maison soit suffisamment vaste pour y établir un jardin, plutôt qu'une simple cour (fig. 113).

Rien n'indique à quels usages étaient affectées les arrière-cours. Furent-elles des lieux d'aisance et de rejet des déchets ? Jean Catalo a montré qu'en contexte urbain, les arrière-cours pouvaient accueillir plusieurs fosses de 2 à 3 m de profondeur et de 0,8 m à 1,5 m de diamètre d'ouverture⁷⁹². L'absence de cheminées repérées dans les maisons peut-elle suggérer qu'on entretenait le foyer dans ces espaces extérieurs pour faire la cuisine⁷⁹³ ? Furent-elles des lieux d'entrepôt en plein air, des lieux de vie de quelque animal de basse-cour ou bête de

⁷⁹⁰ Maisons 6 place de la Halle à Lagrasse, cad. B0324 (vol. 3, p.566-571) et 16 rue Paul Vergnes, cad. B0230, (vol. 3, p.617-622).

⁷⁹¹ Maison 8 rue Paul Vergnes à Lagrasse, cad. B0041 (vol. 3, p. 644-649).

⁷⁹² CATALO Jean, « La gestion des déchets domestiques dans la maison médiévale urbaine : réflexions à partir de données archéologiques du Sud-Ouest de la France », *La maison au Moyen Âge...*, 1, *op. cit.*, p. 229-238, p. 230-231.

⁷⁹³ Il arrive encore aujourd'hui, certes assez rarement, que les arrière-cours soient équipées de petits foyers ouverts où les habitants les plus âgés préparent des conserves, des confitures, font bouillir de l'eau dans de grandes lessiveuses pour divers usages.

somme ? Éventuellement tout à la fois ? À ce stade de la recherche, impossible d'y répondre et seul leur inconvénient ou leur intérêt pour l'hygiène générale de la maison peut être démontré.

L'absence d'entremis entre les maisons mitoyennes impose d'installer un mur gouttereau sur la rue, mais la profondeur moyenne des maisons couplée à la rareté des bois longs ne permettait pas de couvrir la maison d'un toit à pan unique chassant toutes les eaux vers la rue. Le toit à double pente, chaque pente ayant une longueur de 3,5 à 7 m selon la profondeur de la maison, était ainsi la norme pour les maisons à corps unique, induisant logiquement qu'une partie des eaux devait être évacuée vers l'arrière de la maison. C'était là une affectation de l'arrière-cour : être le réceptacle des eaux provenant du pan arrière du toit. C'est d'ailleurs encore le cas aujourd'hui, provoquant souvent des problèmes de stagnation et de remontées par capillarité dans les cours les plus étriquées : une fois piégée en cœur d'îlot, l'évacuation de l'eau n'est pratiquement possible que par évaporation et par absorption du sol. Cependant à Lagrasse, dans un îlot du quartier haut du Pech marqué par un fort dénivelé, les eaux s'écoulant dans les arrière-cours des maisons hautes étaient rejetées vers les arrière-cours des maisons basses par des exutoires aménagés dans le mur de clôture mitoyen. Elles passaient ensuite à travers des drains sous les maisons et se déversaient dans la rue basse⁷⁹⁴ (fig. 114). De tels systèmes, qui impliquaient, outre une entente entre propriétaires voisins, un dénivelé relativement important, sont logiquement plus difficiles à mettre en œuvre dans les quartiers bas où aucun n'a été observé. Ce type d'évacuation passant sous les bâtiments a été proposé pour l'hôtel de la famille Gaillac à Gaillac, à moins que là, l'eau ne fût plutôt canalisée vers un puits ou une citerne⁷⁹⁵.

Outre recevoir les eaux de pluie, l'arrière-cour permettait aussi d'éclairer et d'aérer les pièces arrière de ces maisons profondes. Les seules fenêtres du côté de la rue n'auraient pu suffire à éclairer des maisons d'une profondeur de 10 m : déjà à Lagrasse, des jours ont parfois été placés en partie haute de la façade principale pour améliorer l'éclairage de pièces n'excédant pas 5 m de profondeur. Très peu de baies d'origine ont été conservées sur les façades arrière des maisons visitées à Alet, à Caunes et à Lagrasse. Dans une maison de ce

⁷⁹⁴ Ces systèmes de rejet des eaux n'ont pas pu être datés. Ils sont encore partiellement en service : si les exutoires entre les cours sont désormais bouchés, les eaux provenant du gouttereau arrière des maisons basses sont canalisées par une gouttière vers le drain des maisons et évacuées vers la rue.

⁷⁹⁵ CARCY Pierre, SCHELLÈS Maurice, « Couvertures et charpentes dans le Midi de la France au Moyen Âge : les exemples de l'architecture civile », *La maison au Moyen Âge...*, I, *op. cit.*, p. 206.

dernier bourg⁷⁹⁶, il s'agissait d'un oculus quadrilobé, montrant qu'on pouvait aussi soigner l'aspect de la façade et de la pièce arrière.

4.3.2.5. *Quelques maisons à cour distributive*

De beaux exemples ont été étudiés à Cahors où plusieurs maisons à cour distributive sont relativement bien conservées, comme la maison 42 rue de la Daurade que Maurice Scellès désigne comme une « maison-type » particulièrement représentative⁷⁹⁷, ainsi qu'à Montpellier⁷⁹⁸. Pour ces maisons constituées de plusieurs corps, il n'y a pas d'arrière-cour, mais une cour intérieure accessible depuis la rue par un large passage, dans laquelle se trouve un escalier hors œuvre et autour de laquelle s'articulent les corps de bâtiment que dessert celui-ci. La connaissance des maisons à cour distributive d'Alet, de Caunes et de Lagrasse se heurte à un effet de source : en composant de vastes ensembles, elles ont été soumises à de multiples divisions postérieures qui ont progressivement désorganisé leur cohérence originelle. Aussi, peu ont été identifiées et encore sans la certitude qu'elles possédaient en effet une cour distributive, car jamais les structures et distributions d'origine n'ont pu être restituées⁷⁹⁹.

À partir du XV^e siècle, mais surtout à sa fin, de vastes hôtels particuliers sont construits dans les trois bourgs, englobant bien souvent plusieurs maisons antérieures. C'est l'avènement de l'escalier en vis qui, disposé dans la cour intérieure directement accessible depuis la rue⁸⁰⁰, distribue les étages des différentes ailes dont certaines sont équipées de galeries en pierre richement décorées⁸⁰¹. Ces grands hôtels sont surtout établis dans le centre des trois villes, autour ou près des places, mais jamais dans les quartiers les plus excentrés.

⁷⁹⁶ Maison 8 rue Paul Vergnes à Lagrasse, cad. B0041 (vol. 3, p. 644-649).

⁷⁹⁷ SCCELLÈS M., *Cahors...*, *op. cit.*, p. 129-130.

⁷⁹⁸ SOURNIA B., VAYSETTES J.-L. (dir.), *Montpellier : la demeure médiévale*, *op. cit.*, p. 63-114.

⁷⁹⁹ Maison 13 et 15 rue du Séminaire à Alet, cad. B0183, B0245... (vol. 3, p. 147-153) : une des dix arcades au rez-de-chaussée de la façade était un passage menant à une cour intérieure, mais les corps de bâtiment à l'arrière ne sont pas contemporains de celui donnant sur la rue. Maison 15 rue Pontus de la Gardie / 1 rue Auguste Gouttes à Caunes, cad. D0299, D0300 (vol. 3, p. 277-282) : cette vaste demeure a été remaniée à la fin du XVI^e siècle. Ses corps de bâtiment sont articulés autour d'une cour intérieure, mais rien n'indique en l'état que c'était déjà sa configuration d'origine. Maison 15 rue des Deux Ponts à Lagrasse, cad. B0328 (vol. 3, p. 440-447) : un passage au centre de la maison donnait accès à une petite cour intérieure ; la maison, sur une parcelle étroite, pouvait avoir un plan en « i ».

⁸⁰⁰ Quelques exemples : maison 13 rue Cadène à Alet, cad. B0131 (vol. 3, p. 68-71) ; maison 9 rue Pontus de la Gardie à Caunes, cad. D0420 (vol. 3, p. 287-289) ; maison 6 rue des Tineries à Lagrasse, cad. B0004 et B0005 (vol. 3, p. 745-752).

⁸⁰¹ Maison 15 rue Pontus de la Gardie / 1 rue Auguste Gouttes à Caunes, cad. D0299, D0300 (vol. 3, p. 277-282) ; maison 1 rue des Mazels à Lagrasse, cad. B0250 (vol. 3, p. 606-608).

4.3.3. Structures internes de la maison à corps unique à Lagrasse

Le trop faible nombre de maisons visitées à Alet et à Caunes nuit fortement à la quantité et à la qualité des données collectées sur les structures et distributions intérieures. De même, la difficulté de repérer les maisons à cour distributive et d'en restituer les organisations d'origine ne permet pas de les prendre en compte pour une étude des structures internes. Partant de ces constats, le choix a été fait de ne présenter ici que les maisons à corps unique de Lagrasse antérieures au milieu du XIV^e siècle, qui sont les plus courantes et pour lesquelles une abondante documentation a pu être rassemblée, notamment grâce aux mesures et relevés de terrain.

4.3.3.1. Un mur de refend soutient le toit et divise la maison en deux

À Lagrasse, 28 murs de refend médiévaux ont été identifiés au centre des maisons, toujours transversaux, c'est-à-dire parallèles à la rue ; beaucoup d'autres maisons ont aussi des refends qui n'ont pas été datés. Ils sont courant dans des villes comme Montpellier où ils sont appelés *méjéans*⁸⁰². La généralisation de cette technique constitue une solution pour soutenir les toits à double pente des maisons se développant en profondeur tout en recourant à des bois de faibles section et longueur. Les murs de refends assuraient aussi la statique de la maison en évitant le déversement des pignons auxquels ils étaient liés⁸⁰³. Dans le cas de Lagrasse, ils sont toujours à la même distance de la rue d'une maison à une autre, entre 4 m et 6,5 m et le plus souvent autour de 5,5 m (ou trois cannes). De la sorte, ils composent des alignements continus d'une maison à une autre agissant comme une structure de raidissement à grande échelle de toutes les maisons mitoyennes en annulant toutes les poussées des pignons, intérieures et extérieures. Enfin, Ils divisent l'espace de la maison en deux parties à peu près égales sur toute sa hauteur : une à l'avant, du côté de la rue, une autre à l'arrière, du côté de la cour. C'est invariablement le seul mur porteur à l'intérieur des maisons et, si les pièces avant et arrière étaient ensuite subdivisées, c'était par des cloisons qui n'ont pas laissé de trace.

4.3.3.2. Au rez-de-chaussée, le mur de refend est largement évidé

Au rez-de-chaussée, le mur de refend est évidé par un grand arc unique qui occupe presque toute la largeur des maisons les plus étroites, ou bien par une série d'arcs dans les

⁸⁰² *Id.*, p. 38

⁸⁰³ GARRIGOU GRANDCHAMP Pierre, « Réflexions sur les structures constructives dans les maisons dans le Midi de la France entre le XII^e et le XV^e siècle », *La maison au Moyen Âge...*, 2, *op. cit.*, p. 147-177, p. 160.

maisons les plus larges. Dans la maison 9 rue des Cancans⁸⁰⁴, dont la largeur sur rue est de 10,10 m⁸⁰⁵, deux arcs s'ouvrent dans le mur de refend près des angles en rez-de-chaussée ; un troisième existait sans doute, qui n'a pas été conservé. Les deux arcs sont équipés d'une arrière-voussure et de gonds révélant un système de fermeture à double-vantaux. Un arc de la maison 6 place de la Halle⁸⁰⁶ possédait un système de fermeture identique. Il s'agit des seuls exemples connus indiquant la possibilité de verrouiller les pièces arrière. Dans une maison voisine, au n° 1 rue Saint-Michel⁸⁰⁷, le mur de refend est percé en rez-de-chaussée d'une composition symétrique : deux arcs d'une ouverture moyenne de 2,50 m, en plein-cintre avec impostes régnautes, sont disposés de part et d'autre d'un grand arc segmentaire supérieur à 4 m⁸⁰⁸. Dans la maison 11 place de la Halle⁸⁰⁹, deux arcs en plein-cintre chanfreinés d'une ouverture de 5,5 m (trois cannes) ont des impostes moulurées en cavet décorées de boules ou de fleurs. Dans tous les autres cas, les arcs de refend sont d'une mise en œuvre assez sommaire et sans décor : ils ne présentent pas de système de fermeture, ne sont pas extradossés et les angles sont généralement vifs. Lorsqu'ils occupent toute la largeur du mur dans les maisons d'une largeur inférieure à 5 m ou 6 m, le rez-de-chaussée représente un grand volume unitaire propice aux activités commerciales et artisanales, sans rupture notable entre l'espace de la boutique, du côté de la rue, et celui de l'arrière-boutique, du côté de la cour (fig. 115 et 116). Si nécessaire, rien n'empêchait l'occupant du rez-de-chaussée de subdiviser cet espace avec des cloisons selon ses besoins, mais il n'en reste aucune trace nulle part. Il n'y a que dans une maison au sud du bourg⁸¹⁰, que le mur de refend n'était pas évidé d'un grand arc. La pièce arrière semble avoir été accessible par un passage sur le côté de la maison : elle était indépendante de la pièce avant et pouvait appartenir à un propriétaire différent (fig. 117).

4.3.3.3. *L'escalier dans œuvre et l'indépendance des niveaux*

Sur les façades principales, la porte piétonne est toujours située près d'un angle, à fortiori lorsque la maison est étroite, mais aussi pour les maisons plus larges qui possèdent plusieurs arcades en rez-de-chaussée. Leur seuil est toujours à quelques dizaines de centimètres au-dessus du niveau de la rue – 57 cm en moyenne –, nécessitant deux à trois

⁸⁰⁴ Cad. B2026 (vol. 3, p. 405-418).

⁸⁰⁵ Soit exactement 5,5 cannes, pour une canne de 1,84 m.

⁸⁰⁶ Cad. B0326 (vol. 3, p. 566-571).

⁸⁰⁷ Cad. B0036, B1689 (vol. 3, p. 705-712).

⁸⁰⁸ Ce mur de refend est à 5,25 m du mur de façade, a une longueur de près de 14 m et une épaisseur de 0,52 m.

⁸⁰⁹ Cad. B1598, B1840, B1841 (vol. 3, p. 521-546).

⁸¹⁰ Maison 8 rue du Pech, cad. B0127 et B0128 (vol. 3, p. 688-693).

marches débordant sur la chaussée pour y accéder⁸¹¹. Derrière la porte, un escalier droit menait directement à l'étage d'habitation sans obliger de passer par la boutique, consacrant de ce fait l'indépendance architecturale, peut-être aussi juridique⁸¹², des deux organes. Potentiellement, ils pouvaient donc ne pas avoir été affectés aux mêmes utilisateurs⁸¹³ ; ce qui a été évoqué à Cahors⁸¹⁴ et confirmé à Saint-Antonin-Noble-Val pour la fin du Moyen Âge grâce aux sources fiscales désignant occasionnellement des propriétaires différents entre le rez-de-chaussée et les étages⁸¹⁵. Au rez-de-chaussée, la porte de l'escalier s'ouvrait toujours vers l'intérieur, ce qui entraînait naturellement l'aménagement d'un palier.

Au premier étage, le mur de refend sert d'appui à l'escalier et il est percé d'une porte d'accès vers la pièce arrière de la maison (fig. 116 et 118). La porte s'ouvrait généralement vers l'intérieur de la pièce, plus rarement vers l'extérieur et donc sur l'escalier (fig. 119). Une fois dans la pièce arrière, on accédait à la pièce avant par une autre porte percée dans le mur de refend, généralement jumelée avec la précédente. Aucun exemple de distribution directe de la pièce avant par l'escalier, en haut duquel un palier avec une ouverture latérale aurait dû être aménagé, n'a été reconnu : comme à Cluny, la pièce arrière était un passage obligé pour la circulation à l'étage et n'avait qu'une intimité très limitée⁸¹⁶. Cependant, un seul escalier a été entièrement conservé et un autre partiellement⁸¹⁷ (fig. 120 et 121), mais les indices de leur existence sont souvent évidents à l'extérieur et à l'intérieur des maisons⁸¹⁸ (fig. 122), d'une interprétation facilitée par les nombreux exemples mieux conservés et très bien étudiés dans des villes comme Cluny ou Montpellier⁸¹⁹.

⁸¹¹ Les portes avec des seuils au-dessus du niveau de la rue, accessibles par un escalier débordant, sont courantes dans les bourgs médiévaux : de nombreux exemples dans GARRIGOU GRANDCHAMP P., *Demeures médiévales...*, *op. cit.* Bien que la majorité des seuils d'origine aient été détruits, ils sont aisément reconnaissables grâce aux traces de bûchement. La hauteur du seuil d'origine des portes varie entre 0,30 et 1 m, mais le seuil de certaines portes est en-dessous du niveau actuel de la rue, notamment dans la rue des Tineries, sans doute été remblayée de 0,60 à 0,90 m pour adoucir la pente du pont vieux. La rue de Plaisance, la partie occidentale de la rue Lafayette et une partie de la rue Magène auraient quant à elles perdu plus de 0,50 m.

⁸¹² SCELLÈS M., *Cahors...*, *op. cit.*, p. 100.

⁸¹³ GARRIGOU GRANDCHAMP P., *Demeures médiévales...*, *op. cit.*, p. 26.

⁸¹⁴ SCELLÈS M., *Cahors...*, *op. cit.*, p. 102. M. Scellès ajoute que l'absence de conservation de maisons modestes des quartiers populaires biaise cette observation : dans ces cas, « le moindre prix du terrain pouvait favoriser la petite propriété associant lieux de travail et d'habitation. »

⁸¹⁵ RIVALS C., *La construction d'une ville...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 237. Des cas avaient été évoqués quelques années plus tôt : LONCAN Bernard (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val...*, *op. cit.*, p. 229.

⁸¹⁶ GARRIGOU GRANDCHAMP P., *La ville de Cluny et...*, *op. cit.*, p. 119-121.

⁸¹⁷ Respectivement dans les maisons 8 rue des Cancans, cad. B0271 (vol. 3, p. 399-404) et 11 rue du Pech / 1 rue de Plaisance, cad. B0134 et B0135 (vol. 3, p. 667-674).

⁸¹⁸ Le premier est la porte piétonne dont le seuil est surélevé de quelques marches par rapport à la rue (35 sont conservées à Lagrasse) ; le deuxième est la présence de lignes de reprises ou de placards au premier étage dans le mur de refend, pouvant révéler d'anciennes portes murées qui s'ouvraient sur l'escalier ou faisaient communiquer les pièces avant et arrière de la maison.

⁸¹⁹ GARRIGOU GRANDCHAMP P., *La ville de Cluny et...*, *op. cit.*, p. 116-138 ; SOURNIA B., VAYSSSETTES J.-L. (dir.), *Montpellier : la demeure médiévale*, *op. cit.*, p. 50-59.

4.3.3.4. *Le cas particulier des maisons d'angle*

Les maisons d'angle sont toujours à Lagrasse des maisons à corps unique. Elles sont généralement moins profondes que les autres maisons et présentent un gouttereau sur chaque rue, agencement imposé par l'impossibilité de dégager une cour à l'arrière de ces maisons coincées par leurs mitoyennetés. Le toit à double pente évacuant les eaux vers l'avant et l'arrière n'a donc pas lieu d'être⁸²⁰ ; aussi, le mur de refend à l'intérieur n'est pas systématique et les solutions pour loger l'escalier sont différentes. Une maison de la deuxième moitié du XIII^e siècle à Lagrasse apparaît être un cas exceptionnel à l'échelle des trois bourgs⁸²¹. Logée à l'angle des rues des Cancans et Saint-Michel, elle présente sa façade vers l'est, sur cette dernière rue et une élévation latérale au nord sur la première rue. Cependant, son pignon se trouve du côté de la façade : les gouttereaux s'étiraient donc au nord du côté de la rue des Cancans et au sud du côté de la parcelle mitoyenne. La construction d'une nouvelle maison sur cette dernière dans le dernier quart du XIII^e ou le premier quart du XIV^e siècle⁸²², a nécessité la création d'un chéneau pour évacuer les eaux du gouttereau sud, lequel débouchait dans l'angle supérieur de la nouvelle maison où une gargouille fut intégrée.

Il existe une discrimination hiérarchique des deux rues bordant la maison, que Maurice Scellès a qualifiées de « rues fortes » et « rues faibles » à Cahors : les premières sont les grandes rues marchandes, sur lesquelles les rez-de-chaussée sont percés de séries d'arcades ; les secondes sont des voies peu passantes et leurs maisons sont moins ouvertes, les façades moins mises en valeur⁸²³. À Lagrasse, la reconnaissance de la hiérarchie des rues par les constructeurs est relative : bien souvent, les maisons sont à l'angle de deux rues d'une importance apparemment identique, chacune étant bordée de maisons avec arcades de boutique ou couverts. Le cas échéant, ils ont généralement considéré comme « rue forte » celle qui menait à une porte de la ville⁸²⁴, ou à une place⁸²⁵ ; pour les maisons à l'angle d'une place et d'une rue, la place est alors privilégiée⁸²⁶.

Si la façade principale donne du côté de la « rue forte », son rez-de-chaussée est occupé par les arcades de boutiques et son étage, lorsqu'il n'était pas en bois, est en pierre de taille, agrémenté par le cordon d'appui et les fenêtres géminées. Du côté de la « rue faible »,

⁸²⁰ Aucune charpente médiévale n'a été identifiée. La solution la plus courante actuellement est la mise en œuvre d'un arêtier soutenant des pannes perpendiculaires qui permettent d'orienter un gouttereau vers les deux rues.

⁸²¹ Maison 2 rue Saint-Michel, cad. B0270 (vol. 3, p. 713-717).

⁸²² Maison 4 rue Saint-Michel, cad. B0269, B0270 (vol. 3, p. 724-731).

⁸²³ SCELLÈS M., *Cahors...*, *op. cit.*, p. 105-114.

⁸²⁴ Maisons 10 rue des Tineries, cad. B0001 (vol. 3, p. 739-742), 1 rue du Pech, cad. B0153 (vol. 3, p. 650-654).

⁸²⁵ Maison 2 rue Droite, cad. B0118 (vol. 3, p. 470-471).

⁸²⁶ Maisons 1 rue Magène, cad. B0051 (vol. 3, p. 586-587) ; 23 rue du Consulat, cad. B0285 (vol. 3, p. 424-429) ; 1 place de la Halle, cad. B0287 (vol. 3, p. 328) ; 3 rue de l'Église, cad. B1885 (vol. 3, p. 497-501).

la façade latérale est d'une mise en œuvre moins soignée, simplement en moellon, les fenêtres sont inexistantes ou réduites, avec des appuis individuels qui ne règnent pas sur toute la largeur de la façade (fig. 123), et la porte piétonne est rejetée dans l'angle le plus éloigné de la façade principale (fig. 83, élévation B1885.1). Leur seuil est toujours surélevé, montrant qu'elles s'ouvriraient sur un escalier menant directement au premier étage. Il ne s'appuyait pas sur un mur de refend, mais il était contre le mur mitoyen de la maison et arrivait dans l'angle au fond de la pièce à l'étage. Le cas échéant, le meilleur parti a été tiré du relief afin de diminuer la portée de l'escalier, afin de pouvoir le loger dans la largeur de la maison et libérer un maximum de surface utile : le seuil de la porte, sur une élévation latérale affectée par une forte pente, se situe à un niveau d'entresol⁸²⁷.

4.4. À l'intérieur de la maison : équipement, confort et décor

Une fois passée l'arcade, la baie sous sablière ou la porte piétonne, on arrivait à l'intérieur de la maison, soit dans la boutique du rez-de-chaussée, soit dans l'habitation de l'étage après avoir emprunté l'escalier. Les lieux étaient nécessairement aménagés selon les besoins et le goût de ses occupants, mais en général dans les trois bourgs étudiés, peu d'équipements et de décors antérieurs au XV^e siècle ont été découverts, même à Lagrasse où les visites ont été plus nombreuses.

4.4.1. Les caves médiévales sont rares

4.4.1.1. Peu de caves repérées à Caunes et à Alet

À Caunes, aucune cave n'a été visitée, bien que plusieurs maisons semblent en être équipées : des soupiraux ont été pointés depuis la rue dans au moins 23 maisons au cours de l'inventaire sur le terrain. À Alet, il ne semble pas qu'il y ait beaucoup de caves. Sept soupiraux ont été pointés et seulement quatre caves ont été visitées, dont trois paraissent tardives⁸²⁸. Une autre est voûté d'arêtes, mais aucun marqueur caractéristique de la période médiévale n'a été remarqué⁸²⁹. Le parement semble construit en gros galets de rivière et en

⁸²⁷ Maison 10 rue des Tineres, cad. B0001 (vol. 3, p. 739-742) ; maison 1 rue du Pech, cad. B0153 (vol. 3, p. 650-654) ; maison 2 rue Droite, cad. B0118 (vol. 3, p. 470-471).

⁸²⁸ Aujourd'hui, les habitants d'Alet appellent abusivement caves de petites pièces aveugles aménagées en rez-de-chaussée au centre ou à l'arrière des maisons, dont le sol est parfois plus bas de quelques centimètres que le reste de la maison – définition que rejette D. Joy qui définit la cave par une situation de sous-sol et une fonction de stockage. JOY Diane, « Formes et fonctions des caves des maisons médiévales dans le Sud de la France », *La maison au Moyen Âge...*, 2, *op. cit.*, p. 179-206, p. 180.

⁸²⁹ Maison 1 rue Lamouroux, cad. B0283 (vol. 3, p. 28). Il n'y pas d'électricité dans cette cave difficilement accessible par une ouverture béante depuis une maison écroulée. Le jour de sa visite, je n'étais pas équipé de lampe : la cave n'a pu être « visitée » qu'à la lueur du flash de l'appareil photographique et, donc, surtout étudiée

blocs de grès d'Alet. Au centre de la voûte, une trappe communiquait avec le rez-de-chaussée de la maison et le long de deux murs, des bahuts maçonnés servaient sans doute à entreposer des tonneaux de vin. Un placard sans système de fermeture est ménagé dans l'épaisseur d'un mur, au-dessus d'un bahut. L'accès d'origine n'a pas été identifié et il semblerait que cette cave ait eu une destination en relation avec la viticulture à une époque cependant indéterminée.

4.4.1.2. Les caves de Lagrasse, rares avant l'Époque moderne

Il n'y a qu'à Lagrasse que le corpus est suffisamment étendu pour dégager quelques caractéristiques, bien que les caves médiévales ne soient pas les plus fréquentes. 41 caves ont été explorées parmi les 91 maisons visitées, dont neuf n'ont pas été datées, quatre sont antérieures au XV^e siècle, huit de la fin du Moyen Âge et 20 sont postérieures à cette période (fig. 124). Il faut ajouter deux caves de maisons disparues contre l'ancien rempart occidental, mises au jour près de la porte de l'Eau après les inondations de 1999, qui sont désormais bouchées, mais qui ont fait l'objet d'observations au moment de leur découverte et pourraient être antérieures au XV^e siècle. Cet échantillon enjoint à relativiser le taux d'équipement en cave des maisons médiévales, que l'image des nombreux soupiroux visibles depuis la rue pourrait fausser : s'il y en a bien eu avant l'Époque moderne, c'est surtout durant ces trois derniers siècles que les caves se sont multipliées. Le pointage des soupiroux visibles depuis la voirie montre qu'au moins 55 maisons pourraient encore avoir une cave qui n'a pas été explorée, soit un total, avec celles qui l'ont été, de 98 maisons : près d'un tiers des maisons pourrait ainsi en posséder une – quelques-unes sont désormais condamnées, surtout près de l'Orbieu où elles sont soumises aux inondations et dans le quartier haut du Pech où elles sont submergées lors des épisodes de pluies torrentielles. Elles sont assez bien réparties dans les deux tiers nord de l'agglomération, mais sont beaucoup moins nombreuses dans le quartier haut du Pech.

Les caves des XIII^e et XIV^e siècles autour de la place ont peu d'équipements

Quatre caves sont assurément antérieures au XV^e siècle, toutes regroupées autour de la place de la Halle⁸³⁰. L'accès d'origine de trois d'entre elles semblait se faire directement depuis la rue (fig. 125), mais les remaniements postérieurs ou l'encombrement des caves

sur des photographies de mauvaise qualité. Il n'a pas pu être possible d'y retourner, car le chantier de la maison en ruine a ensuite été sécurisé et barricadé.

⁸³⁰ Maisons 23 rue du Consulat, cad. B0285 (vol. 3, p. 424-429) ; Maison 10 place de la Halle, cad. B0322 (vol. 3, p. 513-518) ; Maison 4 place de la Halle, cad. B0325 (vol. 3, p. 553-562) ; 11 place de la Halle, cad. B1598, B1840, B1841 (vol. 3, p. 521-546).

empêchent de pouvoir l'assurer. Dans tous les cas, le mur de façade de la maison est soutenu dans la cave par un arc en pierre derrière lequel on voit le substrat laissé à nu (fig. 126) ; l'arc ainsi disposé dans le soubassement assurait la stabilité du mur⁸³¹. Dans une cave d'une maison à portique de la place de la Halle⁸³², l'arc soutenant le mur de façade se prolonge vers l'avant, constituant une petite pièce voûtée sous l'espace couvert du portique (fig. 125). On reconnaît encore dans l'une d'entre elles les trous des poutres du plancher du rez-de-chaussée (fig. 126) et il semblerait que les caves de cette période étaient planchéiées et non voûtées⁸³³. Les caves découvertes près de la porte de l'Eau après l'inondation de 1999 appartenaient à deux maisons différentes, emportées par les crues de l'Orbieu au XIX^e siècle. De la même façon que pour les caves visitées, des arcs soutenaient le mur de façade (fig. 127), ce qui pourrait indiquer qu'elles leur sont à peu près contemporaines. La cave nord avait un arc en plein-cintre, d'une épaisseur de 0,80 m ; la cave sud deux arcs brisés, d'une épaisseur de 1,20 m : la maison concernée développait donc une large façade sur la rue. Aucune des six caves ne conserve d'aménagement particulier – à l'exception de niches, sans doute pour l'éclairage –, de sorte qu'il est difficile, en l'absence de textes, de savoir quelle était leur fonction. Un tel dépouillement paraît avoir été la norme pour la plupart des caves de cette période étudiées dans d'autres villes⁸³⁴.

Dans le bourg de Lagrasse, elles sont localisées autour de la place et le long d'une des principales rues, espaces parmi les plus commerçants de l'agglomération, mais cette répartition est plus liée à un effet de source qu'à une situation réelle : c'est là que le plus de maisons ont été intégralement visitées et la visite des nombreuses caves à l'est de l'agglomération apportera inévitablement des renseignements capitaux sur les caves de Lagrasse qui feront assurément évoluer cette répartition et les conclusions qu'on pourrait en tirer.

Les caves de la fin du Moyen Âge dans le quartier de la Halle : l'usage domestique

Les huit caves identifiées pour la fin du Moyen Âge sont dans le quartier de la Halle et près de l'église paroissiale. Leur point commun est d'avoir été creusées lors de lourds remaniements opérés aux XV^e et XVI^e siècles dans les maisons auxquelles elles appartiennent : certaines à l'occasion de l'extension des maisons vers l'espace vide qui se

⁸³¹ GARRIGOU GRANDCHAMP P., « Réflexions sur les structures constructives... », *op. cit.*, p. 150.

⁸³² Maison 10 place de la Halle, cad. B0322 (vol. 3, p. 513-518).

⁸³³ La voûte est pourtant le mode de couverture le plus répandu des caves médiévales. JOY D., « Formes et fonctions des caves... », *op. cit.*, p. 185.

⁸³⁴ *Id.*, p. 198-199. CLABAUT J.-D., *Les caves médiévales de Lille...*, *op. cit.*, p. 48.

situait contre le rempart occidental⁸³⁵ (fig. 110) ; d'autres au moment de la constitution d'hôtels particuliers par regroupement de plusieurs maisons élémentaires⁸³⁶. Leur creusement a pu entraîner l'exhaussement du niveau de la maison de plusieurs dizaines de centimètres. Leurs parois sont parementées, elles sont toujours voûtées en berceau et mieux équipées que les caves de la période précédente : on y retrouve systématiquement des niches et des placards (fig. 128), fréquemment des puits, et trois d'entre elles sont équipées de four ou de cheminées évacuant les fumées à travers un conduit dirigé vers les soupiraux (fig. 129) ; contrairement au four, les cheminées semblent contemporaines de la construction de la cave.

Si la fonction d'habitation des caves s'est généralisée dans certaines villes à partir des XVI^e et XVII^e siècles dans des villes soumises à une forte pression démographique⁸³⁷, rien ne permet de l'attester à Lagrasse. Les cheminées avaient probablement une autre fonction que celle de chauffer un habitat souterrain, d'autant plus que les deux caves où elles ont été repérées avaient deux cheminées chacune, côte à côte dans la même pièce, révélant qu'elles servaient plutôt à cuire des aliments. Par ailleurs, les puits qui y sont creusés sont les premiers exemples de solutions individuelles apportées à l'approvisionnement en eau de la maison. Avec leurs points d'eau et leurs foyers, les caves de la fin du Moyen Âge étaient ainsi pourvues des principaux éléments définissant la cuisine⁸³⁸.

Une majorité de caves récentes creusées à posteriori dans des maisons anciennes

Enfin, plus de la moitié des caves visitées sont de l'Époque moderne et surtout de l'Époque contemporaine. Elles ont été directement creusées dans le substrat et leurs parois ne sont pas parementées. Leur creusement a mis au jour les fondations des maisons et les soupiraux sont logés dans le bouchage des arcades médiévales ou des baies postérieures du rez-de-chaussée (fig. 83 et 130). Elles sont toutes voûtées, plus ou moins en anse-de-panier – ou plutôt d'un plein-cintre qui s'est fortement affaissé⁸³⁹ (fig. 131). La grande majorité de ces

⁸³⁵ Maisons 12 place de la Halle, cad. B0321 (vol. 3, p. 547-547-552), 8 place de la Halle, cad. B0323 (vol. 3, p. 575-582).

⁸³⁶ Maisons 14 rue des Deux Ponts / 2 rue du Consulat à Lagrasse, cad. B1591, B2115 (vol. 3, p. 433-439) ; 16 rue Paul Vergnes, cad. B0230 (vol. 3, p. 622-632) ; 1 rue des Mazels, cad. B0255 (vol. 3 p. 606-608) ; 11 place de la Halle, cad. B1598, B1840, B1841 (vol. 3, p. 521-546).

⁸³⁷ NAPOLÉONE A.-L., « L'équipement domestique dans l'architecture civile médiévale », *La maison au Moyen Âge...*, 1, *op. cit.*, p. 239-264, p. 203 ; CLABAUT J.-D., *Les caves médiévales de Lille...*, *op. cit.*, p. 68-69.

⁸³⁸ NAPOLÉONE A.-L., « L'équipement domestique... », *op. cit.*, p. 251. Il faut ajouter que dans la cave de Lagrasse où se trouvent deux cheminées (1 rue des Mazels à Lagrasse, cad. B0250 (vol. 3, p. 606-608)), de nombreux ossements de bovidés et ovidés ont été découverts au sol par les propriétaires.

⁸³⁹ Dans plusieurs de ces caves, on arrive à reconnaître la technique de construction de la voûte : le substrat était taillé selon la forme de la voûte et cette base servait de cintre. Une fois la voûte posée, le sous-sol était vidangé pour dégager l'espace de la cave ; une partie du substrat est parfois resté collé à la voûte, avec des traces d'outils (pointe) qui ont été utilisés lors de la vidange.

caves est équipée de puits et leur voûte est toujours percée d'une ou plusieurs trappes. Certaines conservent aussi des murs-bahuts pour entreposer le vin : la multiplication des caves à partir de l'Époque moderne, mais surtout de l'Époque contemporaine, semble fortement liée à la viticulture. Cette activité a surtout connu un fort développement dès le XVIII^e siècle dans cette région des Corbières⁸⁴⁰, jusqu'à ce que la monoculture de la vigne s'impose dans les années 1870-1880⁸⁴¹. Les inventaires après décès modernes donnent d'ailleurs quelques indications sur l'utilisation des caves dès le XVII^e siècle : celui du curé Jean Néret, en 1683, indique qu'il y avait alors, dans la cave du presbytère⁸⁴², une grande cuve de bois de 15 charges, soit près de 21 hl⁸⁴³, et treize tonneaux remplis de 30 charges de vin, soit plus de 41 hl⁸⁴⁴.

4.4.2. *Peu d'équipements à l'intérieur des maisons*

Que ce soit à Alet, à Caunes, ou même à Lagrasse où plus de maisons ont bénéficié de visites, aucun meuble médiéval n'est conservé et une quantité négligeable d'équipements maçonnés a été repérée, datant pour la plupart des derniers siècles du Moyen Âge. Si, par exemple, nous avons vu grâce aux textes que les pareurs de draps devaient avoir dans leurs ouvriers les instruments nécessaires à la pratique de leur art (voir *supra*), aucun équipement spécifique n'a été retrouvé en rez-de-chaussée des maisons, qu'ils soient mobiliers ou immobiliers. Maurice Scellès justifie le défaut d'équipement immobilier des rez-de-chaussée à Cahors par l'absence de spécialisation des locaux destinés aux fonctions professionnelles : « Les boutiques [...] sont des espaces non spécialisés dont les équipements se résument à quelques placards et niches, et que le marchand, le savetier ou le notaire qui s'y succèdent aménagent à leur guise en y installant le mobilier nécessaire à leur activité.⁸⁴⁵ » Pour les étages, les équipements ont eu à souffrir de remaniements réguliers et, par exemple, les seules cheminées repérées sont à Alet et ne sont pas antérieures au XIV^e siècle. L'inventaire des

⁸⁴⁰ SAN PABLO Germain, *Les structures agraires dans les Corbières du XVI^e au XVIII^e siècle d'après les compoix de Camplong, Ferrals, Lagrasse, Ribaute et Thézan*, Mémoire de maîtrise sous la dir. de B. Bennassar, UTM, 1973, 75 p., p. 43-48.

⁸⁴¹ SAULNIER-BLACHE Nina, *Analyse diagnostic des Corbières viticoles*, Mémoire de fin d'études, AgroParisTech-Développement agricole, sous la dir. D'E. Rouchaud et A. Trouvé, 72 p., p. 20.

⁸⁴² Maison 16 rue Paul Vergnes, cad. B0230 (vol. 3, p. 623-633).

⁸⁴³ La charge est l'unité de mesure du vin la plus répandue en pays d'Aude sous l'Ancien Régime. À Lagrasse, elle avait une capacité de 137,76 litres. ABBÉ J.-L., « Les anciennes mesures... », *op. cit.*, p. 97.

⁸⁴⁴ BOUSQUET Bénédicte, « La recherche historique sur deux maisons/îlots », *Lagrasse (Aude)*..., Rapport 2014, *op. cit.*, vol. 1, p. 157-181, p. 173. AD Aude, 3 E 6511, registre du notaire Louis Boniol, 1683-1684, acte n° 1.

⁸⁴⁵ SCELLÈS M., *Cahors...*, *op. cit.*, p. 102.

maisons médiévales donne ainsi une vision, possiblement fautive, d'un équipement assez sommaire dans les trois bourgs étudiés.

4.4.2.1. *Approvisionnement en eau et évacuation des effluents*

Peu de solutions d'approvisionnement individuel en eau dans les maisons

Nous reviendrons dans le dernier chapitre sur les solutions collectives qui ont été apportées pour l'approvisionnement en eau des habitants d'Alet, de Caunes et de Lagrasse. Il ne semble pas qu'en ce domaine, il y ait eu de nombreuses solutions individuelles : aucun puits n'est attesté dans les maisons ou dans les cours, avant ceux trouvés dans les caves de la fin du Moyen Âge à Lagrasse.

Aucun équipement antérieur au XV^e siècle pour l'évacuation des effluents

À Alet, à en croire la charte de coutumes transcrite par Louis-Henri Fonds-Lamothe, c'est surtout par la fenêtre de la maison qu'on évacuait les effluents en 1285, puisqu'un article interdisait cette pratique qui éclaboussait les passants⁸⁴⁶. De telles dispositions sont assez fréquentes dans les règlements consulaires des XIII^e et XIV^e siècles⁸⁴⁷. À Lagrasse, les nombreuses évacuations d'éviers et latrines surplombant la rivière le long du rempart occidental sont tardives : ce n'est qu'à la fin du Moyen Âge et à l'Époque moderne que les maisons de ce côté de la ville ont été agrandies jusqu'au rempart – auparavant, il existait un espace vide, des patus, entre les fortifications et leur façade arrière.

4.4.2.2. *Niches et placards à Lagrasse*

Seules quelques niches ont été repérées dans les rez-de-chaussée des maisons de Lagrasse, dont on peut attester une datation médiévale par leur ménagement dans des parements du XIII^e ou du XIV^e siècle. Ces niches sont disposées sur les pignons des pièces arrière, ont une forme carrée de 0,40 m de côté en moyenne pour une profondeur de 0,30 m environ. Elles sont simplement maçonnées dans le mur, couvertes d'un linteau en pierre, et sans feuillure ni système de fermeture, ni structure pour loger des étagères (fig. 115). Il est difficile d'admettre d'après leurs dimensions et leur structure que ces niches servaient au rangement ; elles auraient pu recevoir des lampes pour mieux éclairer ces pièces d'arrière-boutique en rez-de-chaussée dont la seule source naturelle provenait de l'étroite arrière-cour.

⁸⁴⁶ « *Item sus las aïgos et autras orduras... per lasquals les qué passan per las carrieras soun lesits et arrosats, no jettadoras per las finestras et carrieras et fiarals et del fens de las carrieras* », FONDS-LAMOTHE L.-H., *Notice historique...*, *op. cit.*, p. 603.

⁸⁴⁷ J. Catalo cite Tarbes, Lectoure en 1273, Cahors avant 1296, Auch en 1301, Rodez en 1378, Bergerac en 1381. CATALO J., « La gestion des déchets domestiques... », *op. cit.*, p. 237.

Dans les pièces des étages, il est difficile d'attribuer à la période médiévale les rares placards et niches dans-œuvre observés : ils sont souvent enduits et leur forme carrée ou barlongue ne sont pas des marqueurs de datation. Dans quelques cas, les propriétaires ont indiqué que leur placard correspondait à une ancienne communication bouchée avec la maison mitoyenne⁸⁴⁸. Dans une seule maison, un placard couvert d'un arc brisé, désormais bouché, a été identifié dans l'épaisseur d'un mur de la fin du Moyen Âge⁸⁴⁹.

4.4.2.3. Les cheminées de la fin du Moyen Âge à Lagrasse et à Alet

Aucune cheminée antérieure au XVII^e siècle n'a été enregistrée dans les maisons de Caunes et de Lagrasse ; les plus anciennes découvertes à Alet sont peut-être du XIV^e siècle. Pourtant, il est évident que les maisons antérieures à la fin du Moyen Âge devaient aussi être équipées de cheminées : certaines sont connues dès la fin du XII^e ou le début du XIII^e siècle à Saint-Gilles-du-Gard (30) et à Coulogneux (24) et Anne-Laure Napoléone précise que si la cheminée n'est pas automatique dans la demeure urbaine, elle devient de plus en plus fréquente à partir du milieu du XIII^e siècle⁸⁵⁰.

À Lagrasse, les cheminées ont disparu sauf dans les caves, mais leur emplacement de la fin du XV^e-début du XVI^e siècle peut être restitué dans quelques maisons grâce aux emplacements réservés pour la hotte dans la structure des plafonds peints. Au rez-de-chaussée ou à l'étage, elles se trouvaient généralement contre un mur pignon, c'est-à-dire un mur perpendiculaire à la rue, au centre de la pièce⁸⁵¹. La cheminée n'était pas systématique dans toutes les pièces : dans un cas, en rez-de-chaussée, le plafond n'a pas été construit en prévision d'insérer une cheminée et a été remanié plus tard pour le permettre⁸⁵².

À Alet, deux cheminées d'une maison de la rue Cadène⁸⁵³ sont peut-être du XIV^e siècle : en grès d'Alet, incorporées – c'est-à-dire entièrement prises dans l'épaisseur du mur – et couvertes par un arc segmentaire (fig. 132), elles sont construites sur le même modèle que celles du XIV^e siècle du palais de Balène à Figeac et de la tour Maurand à Toulouse⁸⁵⁴. L'une, en rez-de-chaussée dans une pièce à l'arrière de la maison s'ouvrant sur la cour, était peut-être celle de la cuisine. L'autre, à l'étage, est exactement identique et se situe juste au-dessus de la

⁸⁴⁸ Il faut rester prudent face à ces renseignements, sauf peut-être lorsque le propriétaire affirme avoir lui-même bouché et transformé la porte en placard. Par ailleurs, cela n'exclut pas que ces anciennes portes aient pu être des placards dans œuvre auparavant : la moindre épaisseur des murs à leur niveau autorisaient un percement plus facile pour assurer la communication entre deux maisons mitoyennes réunies dans un même ensemble.

⁸⁴⁹ Maison 11 rue du Pech / 1 rue de Plaisance, cad. B0134 et B0135 (vol. 3, p. 667-674).

⁸⁵⁰ NAPOLÉONE Anne-Laure, « L'équipement domestique... », *op. cit.*, p. 239-263, p. 242.

⁸⁵¹ Maisons 16 rue Paul Vergnes, cad. B0230 (vol. 3, p. 622-632) et 8 rue Foy, cad. B1589 (vol. 3, p. 506-512).

⁸⁵² Maison 14 rue des Deux Ponts / 2 rue du Consulat à Lagrasse, cad. B1591, B2115 (vol. 3, p. 433-439).

⁸⁵³ Maison 3 rue Cadène, cad. B1466 et B1511 (vol. 3, p. 78-85).

⁸⁵⁴ NAPOLÉONE A.-L., « L'équipement domestique... », *op. cit.*, p. 242.

précédente dans une pièce dont la vocation n'est pas évidente. Trois autres cheminées de la fin du Moyen Âge, dont une a perdu son manteau et une autre sa hotte, ont été repérées dans trois maisons⁸⁵⁵. Leurs dimensions sont particulièrement importantes⁸⁵⁶, les deux manteaux conservés sont composés de claveaux à crossettes et la clé de l'un d'eux porte une marque – la lettre A superposée à la croix chrétienne – dans un quadrilobe à redent (fig. 133). Ces trois cheminées se trouvent toutes au premier étage des maisons, dans ce qui pourrait être la salle : de grandes pièces aux plafonds moulurés et largement éclairées par des croisées donnant, pour deux d'entre elles, sur la rue ou sur la place – la troisième étant dans une maison en cœur d'îlot.

4.4.3. *Les décors intérieurs des maisons de Lagrasse (XIII^e-XVI^e siècle)*

Il n'y a qu'à Lagrasse que des décors intérieurs antérieurs au XVII^e siècle ont été mis au jour⁸⁵⁷. Dix-sept plafonds peints de la fin des années 1270 aux années 1550 ont été découverts dans douze maisons du quart nord-ouest de l'agglomération (fig. 134) et une maison sur la place de la Halle conserve une succession d'enduits muraux peints dont le plus ancien est du XIII^e siècle⁸⁵⁸.

4.4.3.1. *Les plafonds peints médiévaux dans des maisons exceptionnelles*

Un plafond peint des années 1270

173 planches d'un plafond peint datées par l'héraldique des années 1278-1279 ont été découvertes à l'occasion de travaux dans une maison de la rue des Cancans en mars 2013⁸⁵⁹ (fig. 135). Remployées comme voliges dans la charpente du toit, la question de leur origine se pose. Plus de vingt cavaliers passants portant une armure et un écu armorié sur des chevaux caparaçonnés (fig. 60) figurent dans des médaillons alternant avec des animaux, réels ou fantastiques, des fleurs et des portraits. Des solives aux abouts moulurés et sculptés et décorés

⁸⁵⁵ Maisons 13 rue Cadène, cad. B0131 (vol. 3, p. 68-71) ; 2 rue Cadène, cad. B0287 (vol. 3, p. 72-77) ; 1 place de la République, cad. B0158 (vol. 3, p. 134-140).

⁸⁵⁶ Maison 13 rue Cadène à Alet, cad. B0131 (vol. 3, p. 68-71) : 3,10 m de long et 0,75 m de large au sol ; 2,30 m de haut (dont 0,75 m pour le manteau).

⁸⁵⁷ En plus des visites de maisons que j'ai effectuées, il faut signaler une prise de conscience de l'intérêt des décors des maisons par les habitants grâce aux efforts conjugués des membres du PCR, de l'association RCPMP et de la Mairie de Lagrasse.

⁸⁵⁸ Ces décors sont étudiés dans le cadre des travaux de l'association RCPMP qui regroupe des historiens, historiens de l'art et archéologues sous la présidence de Monique Bourin et auxquels je participe. Une thèse est aussi en cours sur la charpente dans les constructions civiles médiévales en Bas-Languedoc : CECCANTINI Laura, *La place de la charpente dans les constructions civiles médiévales en Bas-Languedoc*, Thèse de doctorat en cours depuis 2014 sous la dir. de Ph. Bernardi, Paris 1.

⁸⁵⁹ Maison 9 rue des Cancans, cad. B2026 (vol. 3, p. 405-418). Le plafond a été démonté par le propriétaire à l'occasion des travaux. La Mairie de Lagrasse en a obtenu un dépôt pour 30 ans et a d'ores-et-déjà fait restaurer huit planches exposées à la Maison du Patrimoine. Les autres sont en cours de restauration.

de visages ont aussi été découvertes, qui appartenait sans doute au même plafond (fig. 136). Les armes représentées sur les cavaliers sont, entre autres, celles des grands monarques de l'Occident : Aragon, Saint Empire Germanique, Catalogne, France. Gauthier Langlois a notamment repéré les armes de la famille de Mage, seigneurs de Salza, répétées à plusieurs reprises sur les planches du plafond : d'azur à la fasce fuselée d'or et de gueules⁸⁶⁰. Or, Bérenger Major – ou Mage –, cité comme seigneur de Salza à partir de 1268⁸⁶¹, exerçait les fonctions de notaire à Lagrasse dès 1234 et apparaît dans les textes comme viguier de l'abbé entre 1257 et 1274. Il est très probable qu'il fut le commanditaire du plafond.

Une datation du plafond vers la fin des années 1270 correspondrait avec celle de la maison, d'après les techniques de construction et le profil des fenêtres géminées du premier étage. Tout porte à croire que le plafond peint décorait une pièce de cette maison, probablement la salle au premier étage qui était éclairée par les fenêtres géminées parmi les plus raffinées de l'agglomération : certaines planches encore entières mesurent 30 à 40 cm de large et environ 4 m de long, correspondant à la profondeur de la salle. Dans cette pièce, située du côté de la rue, aucun enduit médiéval n'a été conservé et la plupart des murs laissent désormais apparaître la pierre de construction. Le plafond fut sans doute directement réemployé dans le voligeage du toit au moment de sa destruction par une modification des niveaux à l'intérieur de la maison à l'Époque contemporaine.

La maison de Bérenger Major était polyvalente, avec ses arcades en rez-de-chaussée, et à corps unique. Par la qualité de ses décors et le statut de son propriétaire – notaire public, viguier de l'abbé et seigneur de Salza –, il s'agissait d'une véritable maison patricienne, voire déjà d'un palais urbain, bien que la maison ne soit pas exceptionnelle, ni dans ses dimensions, ni dans son organisation intérieure. À partir de ce seul exemple domestique, il est évidemment impossible de généraliser au sujet du décor de la maison médiévale lagrassienne. Un autre plafond à peu près contemporain et encore en place se trouve toutefois dans le vestibule bas du palais abbatial, sur lequel sont plusieurs fois répétées les armes de l'abbé Auger de Gogenx (1279-1309), de la même façon que celles de la famille Mage sur ceux de la maison 9 rue des Cancans.

⁸⁶⁰ Une communication sera présentée à la SESA lors de la session du 19 novembre 2016 au sujet de cette maison, qui sera publiée sans le bulletin 2017 : FOLTRAN Julien, LANGLOIS Gauthier, SARRET Jean-Pierre, « La maison de Bérenger Mage, viguier de Lagrasse au XIII^e siècle, et son plafond peint armorié » (titre provisoire).

⁸⁶¹ MAHUL A., *Cartulaire...*, *op. cit.*, vol. 3, p. 429.

Seize plafonds de la fin du XV^e-début du XVI^e siècle

Le plafond peint du XIII^e siècle reste donc un *unicum* à Lagrasse, ce qui n'est pas le cas de ceux de la fin du XV^e-début du XVI^e siècle dont les découvertes se sont multipliées ces dernières années : 16 plafonds différents ont été mis au jour dans 11 maisons du bourg, principalement dans le quart nord-ouest. Ces plafonds décorent généralement des hôtels particuliers ou des maisons possédées par de riches propriétaires qui font poser leurs armes au-dessus des portes d'entrées⁸⁶².

D'après les structures, il en existe deux types : les plafonds à poutres et solives, ces dernières reposant sur des poutres de rives ; les plafonds à caisson, qui n'apparaissent que dans la deuxième moitié du XV^e siècle⁸⁶³ (fig. 137 et 138). Dans les deux cas, les supports privilégiés pour l'expression des décors sont les closoirs, ces pièces de bois rectangulaires, dont les dimensions sont généralement d'une vingtaine de centimètres de haut et 30 à 40 cm de long, insérées obliquement entre les solives pour fermer l'espace vide compris entre celles-ci et les poutres.

Plusieurs types de motifs sont récurrents : armes, marques de marchands, portraits, animaux, scaynètes, devises, plus rarement motifs religieux. Les armes sont représentées sur tous les plafonds et sont souvent les indications les plus fiables pour proposer une datation. Celles des abbés en fonction à Lagrasse sont fréquentes – Pierre d'Abzac de la Douze (1463-1501), Philippe de Lévis (1502-1537) –, ainsi que celles des grands personnages du royaume – le roi et le dauphin en premier lieu – et, dans un cas, celles du pape Léon X (1513-1521). Dans deux maisons, les armes de la ville d'Anvers sont aussi figurées. Les marques de marchands sont particulièrement fréquentes, dont certaines sont répétées plusieurs fois sur un même plafond, ce qui laisse penser qu'elles appartenaient au commanditaire. Lorsque la marque du propriétaire côtoie d'autres marques, il s'agit peut-être de celles des membres de son réseau. On retrouve aussi de nombreux portraits, d'hommes et de femmes, plus ou moins richement habillés et parés de bijoux d'une maison à l'autre. Les animaux sont fréquents, fantastiques ou hybrides, ainsi que les saynètes, qu'elles soient imaginaires – la thématique du monde renversé représentée, par exemple, par des ânes fouettant des hommes tirant une charrue –, grotesques – les « soufflacus », un arbalétrier tirant des pénis –, truculentes – une

⁸⁶² Maisons 14 rue des Deux Ponts / 2 rue du Consulat à Lagrasse, cad. B1591, B2115 (vol. 3, p. 433-439) ; 11 place de la Halle, cad. B1598, B1840, B1841 (vol. 3, p. 521-546) ; 16 rue Paul Vergnes, cad. B0230 (vol. 3, p. 622-632).

⁸⁶³ CECCANTINI Laura, *La maison du 6 rue Foy de Lagrasse (Aude), analyse structurelle et iconographique d'une charpente peinte de la fin du XV^e-début XVI^e siècle*, Mémoire de M2 sous la dir. de G. Mallet et G. Victoir, Université Paul-Valéry Montpellier 3, 2014, 2 vol., vol. 1, p. 40.

prostituée se rasant le pubis, un moine et une femme nus dans une étuve. Dans tous les cas, la gamme des motifs est particulièrement étendue.

Les plafonds peints de la fin du Moyen Âge ne sont pas uniquement localisés à l'étage, mais se développent aussi souvent dans les pièces du rez-de-chaussée et à l'extérieur, sur les closoirs des encorbellements. Le propriétaire affiche son réseau, par les marques de marchands, s'inclut dans la haute société de son temps, par les armes des personnages importants que son plafond donne à voir, et dans la société tout court, par les petites saynètes et le bestiaire fantastique par exemple. Cependant, dans les pièces où ils ont été découverts, les éventuels décors muraux qui leur étaient contemporains ont disparu, laissant un aperçu incomplet de l'ambiance visuelle à l'intérieur de la maison.

4.4.3.2. Les peintures murales du XIII^e et du XIV^e siècle

Une maison sur la place de la Halle est la seule de Lagrasse à conserver des peintures murales médiévales⁸⁶⁴ (fig. 139). Elle est équipée d'un portique et a été très remaniée au XV^e siècle, durant lequel elle fut décorée d'un plafond peint de type mur à mur. Dans un angle de la salle du premier étage, une succession de trois enduits a été mise au jour et partiellement conservée.

L'enduit le plus récent date de l'Époque moderne et n'a été conservé qu'en partie supérieure du pan de mur méridional. Cette peinture fonctionnait sans doute avec les motifs au pochoir dont tout le plafond du XV^e siècle a été recouvert, probablement au XVII^e siècle.

Sous l'enduit moderne, un premier enduit médiéval a été conservé, portant un décor ornemental assez banal se développant sur trois registres (fig. 140). Une tenture ocre en trompe-l'œil est suspendue à une frise agrémentée de rinceaux surmontée d'un faux-appareil polychrome, dont les couleurs rouge, blanc et bleu alternent en diagonale. Chaque fausse-pierre est individualisée par un joint blanc et soulignée par un contour noir qui arrondit ses angles et forme six petites excroissances rondes. Certaines fausses-pierres rouges sont agrémentées d'une fine étoile noire à six branches et les blanches d'une fleurette rouge à cinq pétales. Ce type de motif, avec des variantes, est relativement courant aux XIII^e et XIV^e siècles et il est représenté, à Lagrasse, dans le vestibule de la chapelle Saint-Barthélemy du palais abbatial (fig. 141). Là, la frise centrale porte plusieurs fois les armes de l'abbé Auger de Gogenx (1279-1309) et le trait apparaît bien plus précis que dans la maison de la place de la Halle. Cette dernière a peut-être été réalisée au début du XIV^e siècle, lorsque la maison a été remaniée suite à la relocalisation du marché *intra muros*.

⁸⁶⁴ Maison 4 place de la Halle, cad. B0325 (vol. 3, p. 553-562).

Enfin, la peinture murale la plus ancienne, qu'on aperçoit à travers les lacunes de la précédente, est légèrement différente entre le pan de mur méridional et le pan de mur occidental. Côté sud, il s'agit d'un faux-appareil de fausses-pierres blanches aux contours noirs, soulignés par un trait rouge et comportant un point dans chaque angle (fig. 142). Côté ouest, les points se fondent dans les angles et les joints verticaux sont parfois doublés. Là aussi, ce décor ornemental de faux-appareil est courant, avec des variantes, dans les édifices civils du XIII^e siècle.

Comme pour le plafond de Bérenger Major, ces exemples uniques de peinture murale, isolés dans un angle de mur, ne permettent pas de généraliser à l'ensemble de l'agglomération. Il s'agissait sans doute d'une maison appartenant à un habitant relativement aisé, car directement située sur la place de la Halle. Elle montre en tout cas que les propriétaires n'hésitaient pas à reprendre le décor de leur maison pour le mettre au goût du jour dans un intervalle de temps pouvant être assez court – quelques années ou quelques décennies. Les peintures murales ont été retrouvées dans la salle du premier étage donnant sur la place, là où, au XV^e siècle, un plafond peint fut construit, remplaçant peut-être une structure qui avait été contemporaine des peintures murales.

4.5. La maison, unité fiscale de référence à Lagrasse

La maison, par ses équipements, mais surtout par la qualité de son décor extérieur et intérieur, affirme le statut de son propriétaire : elle est « un instrument d'intégration sociale »⁸⁶⁵. En tant que domicile, la maison jouit à Alet comme ailleurs d'un statut particulier : en 1285, la charte de coutumes prévoyait qu'aucune perquisition ne pouvait y être menée par le viguier de l'abbé sans la présence des consuls ou d'autres prud'hommes irréprochables de la ville⁸⁶⁶. Enfin, en tant que lieu de vie de la famille, en tant que lieu où le foyer était entretenu, la maison était aussi un instrument de mesure fiscale. Établie sur les terres des monastères, pour lesquelles ils avaient obtenu franchises et immunités au moment de leur fondation, la maison relève d'abord de la seigneurie des abbés : c'est à lui que les habitants devaient s'acquitter d'un cens pour leur habitation. Nous avons vu l'importance que revêtait la façade : organe de communication avec la rue, espace d'affichage du rang du

⁸⁶⁵ GARRIGOU GRANDCHAMP P., *Demeures médiévales...*, *op. cit.*, p. 10.

⁸⁶⁶ *Premièrement, qué quand scorcols per la Cour de Moussu d'Alet per son officié seran fassadors, en la ciutat d'Alet, en los hostals dels abitans de ladita ciutat, le viguier et la Cour del dit Moussu d'Alet appelé als dits scorcols, les cossols de ladita ciutat, et si les cossols no y soun, appelé autrés proshommés de ladite ciutat, al négoci no suspectosés, et à la viste et testimoni d'aquels los dits scorcols se fassen.* FONDS-LAMOTHE L.-H., *Notice historique...*, *op. cit.*, p. 601.

propriétaire, sa largeur sur rue, entre autres, permettait au passant de distinguer la maison du patricien de celle du petit artisan. À Lagrasse, cette largeur sur rue permettait aussi de calculer une partie du cens dû par l'occupant à son seigneur.

4.5.1. Les différentes redevances perçues sur les maisons de Lagrasse

À Lagrasse, il existait une multitude de redevances seigneuriales liées à l'habitation, ou plus généralement à la propriété immobilière. Les seules qui relevaient de la seigneurie temporelle étaient celles dues à l'abbé : ni les officiers claustraux, ni les représentants du roi n'avaient, en théorie, le droit de prélever des redevances seigneuriales sur les maisons du bourg⁸⁶⁷. Mais en matière de fiscalité, rien n'est simple, au point d'avoir provoqué de graves confusions au sein même de la communauté des religieux, et beaucoup de questions restent encore en suspens.

4.5.1.1. Le conflit monastique de 1769 : cens et rentes sèches annuels

La confusion de la censive universelle et des rentes sèches

Avant d'évoquer l'imposition médiévale des maisons, il est important de revenir sur un conflit qui éclata au sein de l'abbaye en 1769, car son règlement nous permet de mieux comprendre les différentes redevances qui pouvaient être perçues sur les biens roturiers de Lagrasse et notamment sur les maisons du bourg⁸⁶⁸. À la fin du XVIII^e siècle, l'abbé et les officiers claustraux prélevaient en effet des cens de manière séparée sur les mêmes maisons et plusieurs propriétaires refusèrent de contribuer au cens imposé par les officiers claustraux parce qu'ils s'acquittaient déjà de leur part auprès de l'abbé au titre de la directe universelle. La confusion sur la perception de ces redevances était telle que les religieux eux-mêmes ne savaient plus qui de l'abbé ou des officiers claustraux avaient la directe sur ces possessions, le premier accusant les seconds d'usurpation, d'autant plus que toute redevance perçue par les membres de la communauté religieuse était appelée « cens ». Pour régler le litige, chaque partie mandata un notaire, M^e Négral et M^e Varennes, chargés d'examiner les titres produits

⁸⁶⁷ La directe universelle signifie en effet que l'abbé est le seigneur temporel exclusif des habitants de la ville et, qu'à ce titre, il est le seul à pouvoir prélever des taxes sur les maisons du bourg et autres biens de Lagrasse. À ce sujet, la transaction sur les libertés de la ville en 1287 précise à l'article 6 : *Sic perpetuo observetur quod dictus dominus abbas et eius successores laudet et laudare teneatur cuiuscumque persone ville Crasse, quascumque alienationes possessionum scitarum in dictis terminis et territoris [de Crassa, de podio Lato, de Mirallis, de Villabressanis et de Pratis] [...] AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 185 v.*

⁸⁶⁸ Les termes du litige sont conservés dans plusieurs documents ; les principaux sont : AD Aude, 1 Fi 975, plans des fiefs abbaciaux de Lagrasse, 1769 : « Relevé de la substance des actes produits par l'abbé et religieux de Lagrasse, des instructions de la communauté lors de leur procès avec lesdits religieux en 1741 et 1745, mémoires à consulter de ladite communauté, de monsieur l'abbé et desdits religieux et consultations prises par les uns et les autres », AD Aude, H 10, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Noir, XVIII^e siècle, f^o 391-399 v.

par chacun pour prouver leur bon droit. La transaction du 24 novembre 1769, conclue après que leur avis consultatif fut rendu, régla définitivement le conflit. Elle affirmait qu'en tant que seigneur temporel de la ville et juridiction de Lagrasse, l'abbé avait seul la directe universelle sur toutes les terres en dépendant, à l'exception des jardins de l'Hortete, sur la rive gauche, dépendant du fief de l'infirmier et quelques pièces de terre dans les terroirs proches de l'abbaye rattachées au fief du sacristain. À ce titre, toute redevance perçue par les officiers sur les maisons de la ville constituait en fait une rente sèche qui n'avait rien à voir avec la seigneurie temporelle⁸⁶⁹. Les raisons pour lesquelles les officiers percevaient ces rentes ne sont pas explicitées, mais sans doute ne le savait-on déjà plus en 1769.

Les rentes sèches sont-elles issues des acquisitions médiévales ?

En 1389, un litige avait opposé les habitants et certains moines qui possédaient des maisons dans le bourg et refusaient de contribuer à l'abonnement de la censive due à l'abbé au titre de la seigneurie temporelle, d'un montant annuel de 12 livres 9 sous et 9 deniers. Serait-il possible que les rentes sèches perçues au XVIII^e siècle soient une survivance des loyers qu'auraient pu percevoir les moines du XIV^e siècle sur les maisons qu'ils possédaient et qui étaient peu à peu passées sous le contrôle des officiers ? Rien ne permet de l'affirmer. Un bail à acapte de 1349 nous apprend qu'une maison de la ville avait été grevée d'un cens de 105 sous tournois par l'abbé Nicolas pour l'entretien d'un chapelain perpétuel qu'il avait institué dans le monastère⁸⁷⁰. Ce cens aurait-il pu revenir à un officier, le sacristain qui était chargé de l'entretien de l'église et de ses chapelles, par exemple, et finalement confondu par la suite avec le cens seigneurial ? Plus tôt, en 1257, avec l'accord de l'abbé, le sacristain Bérenger avait déjà baillé un ouvroir à acapte au viguier Bérenger Major, contre un cens annuel de cinq livres de cire pour le chandelier du monastère, cens qui n'avait rien à voir avec la seigneurie temporelle, mais avec l'entretien du monastère. Des redevances en cire et en huile sont mentionnées dans la transaction sur le déplacement de l'église en 1359 : l'abbé avait alors accepté l'extinction de la censive liée à sa directe sur les maisons à détruire pour construire la nouvelle église paroissiale contre un dédommagement de 500 florins d'or, mais il était précisé que tout autre cens dû en cire et en huile devait être reporté sur d'autres

⁸⁶⁹ Une rente sèche est un revenu perçu sur une maison qui ne produit aucun droit au créancier, à la différence des rentes censuelles et seigneuriales qui produisent des profits aux mutations du tenancier, d'après la définition d'Antoine Boucher d'Argis dans DIDEROT Denis, D'ALEMBERT Jean, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, t. 14, 1^{ère} édition, 1765, p. 118.

⁸⁷⁰ Cet acte n'est connu que par une copie de J. de Doat, retranscrite par A. Mahul. Ce dernier ayant supprimé plusieurs passages, la copie de J. de Doat a été utilisée (DOAT, ms 67, f° 220 et suiv. ; voir aussi MAHUL A., *Cartulaire...*, *op. cit.*, vol. 2, p. 480-483).

maisons de l'agglomération⁸⁷¹. Une reconnaissance de 1457 montre aussi que les officiers percevaient leurs rentes annuelles en cire et en huile sur plusieurs maisons du bourg⁸⁷². Finalement en 1769, peut-être pour simplifier les perceptions, mais plus sûrement pour apaiser la colère des habitants qui menaçaient de ne plus payer le cens, les officiers claustraux acceptèrent d'amortir les rentes sèches qu'ils recouvraient sur les maisons du bourg.

4.5.1.2. *Le droit de lods au moment de la mutation*

La transaction de 1287 sur les libertés accordées aux habitants par le seigneur abbé fait état du droit de lods que ce dernier devait recouvrer sur les ventes et aliénations des biens immobiliers situés dans la ville et le territoire de Lagrasse, à hauteur d'un denier pour chaque sou du prix de la vente, soit le douzième de la valeur totale, ou deux deniers pour chaque sou lorsque la mutation impliquait un étranger à la ville⁸⁷³. Par cette redevance, l'abbé donnait l'investiture des possessions à chaque changement de propriétaire, ce qu'il faisait en tant que seigneur temporel. Cette disposition a été reprise sans modification dans un acte sur les libertés de la ville en 1355⁸⁷⁴ et réaffirmée en 1369 à l'occasion d'un litige avec le procureur du roi qui entendait percevoir ces droits⁸⁷⁵.

4.5.2. *Le cens calculé selon la longueur de la façade*

Les mentions sont rares concernant l'imposition des maisons de Lagrasse à partir de la largeur de leur façade. La première apparaît dans l'acte daté de 1345 et 1348 sur l'organisation du marché⁸⁷⁶. Pour répartir 57 étals d'artisans et de commerçants sur lesquels le seigneur abbé devait percevoir un cens annuel de huit livres, la place devait être agrandie par la destruction, aux frais de l'université des habitants, de la maison du notaire Jacques Raynard. Sur son emplacement, huit tables d'artisans du cuir devaient être attribuées, chacune

⁸⁷¹ AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 237-237 v. Voir partie 6.2.5.3. *Une nouvelle église paroissiale au centre du bourg*.

⁸⁷² Cette reconnaissance n'est connue que par son report sur les plans terriers de 1769. AD Aude, 1 Fi 975, plans des fiefs abbatiaux de Lagrasse, 1769.

⁸⁷³ AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 185 v.

⁸⁷⁴ D'après la transcription d'A. Mahul : *Sexto super eo quod prenominati consules conquerebantur quod dictus D. abbas nomine et occasione dicti sui monasterii denegabat laudare venditiones et permutationes quoties fieri contingebat inter habitatores ville Crasse et alias extraneas personas de eorum possessionibus scitis in villa Crasse et eius proprio terminali [...] nisi ipsi ipso D. abbati darentur duo denarii pro quolibet solido rei vendite vel extimationis rei permutande : cum ita asserebat dictus D. abbas esset consuetus et ita continetur in transactione super hoc facta inter bone memorie D. Augerium quondam abbatem dicti monasterii et universitatem ville Crasse [...] (la transaction ici évoquée est celle de 1287) MAHUL A., *Cartulaire...*, op. cit., vol. 2, p. 487.*

⁸⁷⁵ Le document réglant ce litige ne nous est parvenu que par une copie non conforme établie en 1769 et qui résume : « les articles 5, 9 et 13 établissent que l'abbé de Lagrasse perçoit en seul dans ledit lieu et terroir les lods et ventes, redevances et autres droits seigneuriaux dus par tous les habitants et chacun d'eux dans ledit lieu et terroir. » AD Aude, 1 Fi 975, plans des fiefs abbatiaux de Lagrasse, 1769.

⁸⁷⁶ AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 191 v-206.

soumise à un cens annuel de deux sous et cinq deniers tournois, comprenant deux deniers de cens anciennement dus selon la coutume pour la façade de la maison détruite⁸⁷⁷. Ainsi, le cens ne disparaissait pas avec la maison, mais il était reporté sur celui des tables⁸⁷⁸. Surtout, cette indication montre que la longueur de la façade, la *fronteria*, constituait la base du calcul du cens dû à l'abbé pour les maisons de Lagrasse qui relevaient de sa seigneurie.

Le bail à acapte d'une maison située sur la place à Barthélemy Textoris par le syndic du monastère pourrait aussi le révéler. Ce bail a été conclu le 28 mars 1349, après son abandon par les héritiers du marchand Dominique Gautier qui l'occupaient. Il précise que pour le cens et l'usage de cette maison, Barthélemy Textoris devait payer un denier de cens pour chaque canne de sa façade⁸⁷⁹ – sans préciser ni la longueur ni le montant total à payer. Mais sur cette base, on peut estimer que la maison de Jacques Raynard détruite à l'occasion des travaux sur la place du marché avait une façade de deux cannes, soit moins de 4 m⁸⁸⁰.

Bien que l'importance fiscale que revêtait la façade des maisons soit clairement affichée dans les deux mentions des années 1340, il est bien difficile d'en conclure que sa largeur fut l'unique paramètre pris en compte dans le calcul du cens dans l'ensemble de l'agglomération, mais aussi pour tout le Moyen Âge. D'abord, les deux maisons concernées étaient voisines, toutes deux sur la place du marché : la maison de Jacques Raynard a été détruite pour agrandir l'espace commercial ; les rues contigües à la place sont données comme un des confronts de la maison de Barthélemy Textoris⁸⁸¹. Cette dernière, qui appartenait avant lui à Dominique Gautier, avait aussi été concernée par des modifications lors de

⁸⁷⁷ *Item volumus [...] quod quedam domus magistri Jacobi Raynardi, notarii de Crassa, contigua dicto macello et sabatayrie, pro ampliacione mercati ville de Crassa et assignacione partis dictarum octo librarum annui redditus dicto monasterio, facienda diruatur expensis universitatis de Crassa et diruata, infra dictam domum solum et ambitum eiusdem, fiant construantur octo tabule curatarie pro ibidem et non alibi tenendis vendendis coriis aptatis et preparatis et siccis. Et quod illi qui ibidem habebunt tabulas curatariorum facta eis concessione per dominum abbatem supradictum in emphiteosim, teneantur facere annis singulis perpetuo in dicto festo [beati Michaelis mensis septembris] pro qualibet tabularum curatariorum predictorum duos solidos sex denarios turonenses censualibus computatis illis duobus denariis censualibus quos antiquitus dicta domus dicto monasterio facere tenebatur pro fr[on]teria eiusdem [...] et ultra duos denarios antiquitus pro dicta domo solvi consueto [...] AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 202-202 v.*

⁸⁷⁸ La situation fut différente en 1359, puisque nous avons vu que l'abbé préféra éteindre la censive des maisons à détruire contre le versement d'un dédommagement de 500 florins d'or, renoncement peut-être lié à un besoin pressant de liquidités.

⁸⁷⁹ [...] *cui dabitur semper annuatim in festo omnium SS pro censu et usitaco dicte domus, videlicet pro qualibet canna fronterie eiusdem, unum denarium censualem [...] DOAT, ms 67, f^o 220.*

⁸⁸⁰ La maison aurait eu une façade entre 3,57 m et 3,98 m selon qu'il s'agissait de la canne de Carcassonne ou de Montpellier, ou de 3,68 m si l'on retient une canne de 1,84 m (voir partie 6.2.5.3. *Une nouvelle église paroissiale au centre du bourg*).

⁸⁸¹ [...] *confrontata de una parte in tenentia heredum Benedicti Bertrandi, alias Cayrelii, mercerii quondam, de alia parte in tenenti heredum magistri Guillelmi Berengarii Plaza quondam et de duabus partibus in viis juxta plateam ville Crasse. MAHUL A., Cartulaire..., op. cit., vol. 2, p. 480-483*

l'agrandissement de la place entre 1345 et 1348⁸⁸². Dans le bail de 1349, la maison confronte celle des héritiers de Benoît Bertrand, dont la charpente et le toit ont aussi été modifiés entre 1345 et 1348. Les deux maisons font donc partie d'un même quartier, celui de la place, et nous n'avons aucune indication sur le calcul du cens des maisons des autres quartiers du bourg : il est alors impossible de généraliser à l'ensemble de l'agglomération l'assise fiscale que revêtait la façade des maisons de Lagrasse. Il faut ajouter qu'aucun texte contenu dans les archives de l'abbaye explicitant clairement le mode de calcul du cens, il est difficile de savoir si le calcul selon la largeur de la façade à la fin des années 1340 correspond à une disposition habituelle tout au long du Moyen Âge.

4.6. Conclusion

Les données issues de l'étude des maisons d'Alet, de Caunes et de Lagrasse, démontrent, s'il en était besoin, qu'il n'existe pas de particularités propre aux bourgs monastiques en matière de construction civile : il s'agissait avant tout d'agglomérations économiquement dynamiques, ce qu'illustre la prédominance du programme polyvalent et qui se traduit dans le paysage urbain par les séries d'arcades en rez-de-chaussée offrant une communication sans entrave avec la rue – et c'est le cas de nombreuses villes d'origines diverses partout ailleurs dans l'Occident médiéval. Le mouvement de regroupements immobiliers observé dans les trois bourgs à la fin du Moyen Âge est aussi fréquent : après le XV^e siècle, les grands hôtels à plusieurs corps se sont multipliés, agrégeant des maisons antérieures dans de vastes ensembles richement décorés, mais dont la fonction devenait exclusivement résidentielle, au moins à Caunes et à Lagrasse.

Les maisons polyvalentes d'Alet, de Caunes et de Lagrasse antérieures au XV^e siècle sont surtout des maisons à corps unique, disposant d'arrière-cours nécessaires à l'hygiène générale de ces bâtiments profonds et mitoyens – bien que les eaux rejetées de la pente arrière du toit aient tendance à s'y accumuler – et rares sont les maisons à cour distributive. À Lagrasse, de la maison élémentaire – perpendiculaire à la rue et d'une emprise restreinte – à la maison patricienne – dont la maison du viguier Bérenger Major offre un bel aperçu –, les maisons à corps unique étaient toujours divisées en deux par un mur de refend transversal

⁸⁸² *Item volumus [...] pro utilitate dicte ville publica et comuni et ut gentes venientes ad mercatum de Crassa meliorem adhitum habeant introitum et exitum, quod postatum tum tabulario quod est juxta et contiguum domui dicti Dominici Gauterii condam et cohoptura eiusdem que evidenter impediabant dictum mercatum ac etiam tectum Benedicti Bertrandi contiguum dicte cohopture omnia amoveantur et diruantur [...] et heredes Dominici Gauterii predicti habeant fustam et tegulas postati et tecti predictorum.* AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 204.

soutenant le toit à double pente, mais qui ne perturbait pas l'espace commercial en rez-de-chaussée grâce au percement de grands arcs. Ces murs de refend donnaient, en outre, une plus grande stabilité aux ensembles mitoyens par leur continuité d'une maison à l'autre.

La façade sur la rue, qu'elle soit large ou restreinte affichait les fonctions de la maison et le rang de son propriétaire. Élément de la maison logiquement le plus accessible depuis la rue, la largeur de la façade a été prise en compte à Lagrasse pour calculer le cens, au moins au XIV^e siècle.

5. Les grandes phases de construction et de reconstruction

Alet, Caunes et Lagrasse ont pu contenir à l'intérieur de leurs remparts plusieurs centaines d'habitants. Le nombre important de maisons conservées, surtout à Lagrasse et à Caunes, constituent une base de données sérielles suffisamment solide pour proposer un aperçu des principales phases de construction et de reconstruction des espaces urbains. Les registres fiscaux d'Ancien Régime ont souvent été utilisés pour ce type d'étude, parce qu'ils fournissaient eux aussi des données en série permettant de concevoir des outils statistiques. Ils sont cependant tardifs, peu nombreux et pour la plupart imprécis dans les trois bourgs étudiés. Leur mise en œuvre est périlleuse et demande un lourd traitement pour extraire des éléments pouvant être utilisés avec toute la prudence requise, tant ces registres diffèrent les uns des autres. Aussi, le choix a été fait de ne les utiliser que pour le cas de Lagrasse où l'inventaire des maisons est le plus fourni et où il existe encore plusieurs textes dans les archives de l'abbaye donnant, en négatif, des informations non négligeables sur la pression démographique durant la période médiévale et où il a été possible d'effectuer des prospections radar dans des quartiers aujourd'hui inoccupés.

La première partie de ce chapitre est consacrée à la présentation des sources fiscales modernes et à leur traitement, ainsi qu'aux évolutions globales qu'elles donnent à voir entre le XVI^e et le XIX^e siècle : les habitants étaient alors visiblement à l'aise à l'intérieur des remparts médiévaux de Lagrasse. En s'appuyant sur cette situation moderne mieux connue, la pression démographique médiévale est abordée à travers les sources renvoyant l'image d'un bourg plein jusqu'à la fin des années 1340. Ce sera l'occasion de faire un point sur le rôle des principaux équipements collectifs dans l'urbanisation : d'abord la halle, qui a contribué à la densification de son quartier, ensuite les fortifications, qui ont produit un effet inverse. Malgré l'absence d'étude approfondie des sources fiscales à Alet et à Caunes, les données issues de l'inventaire systématique des maisons nous donnent un aperçu des différentes phases de construction dans ces deux espaces urbains.

5.1. Sources et méthodologie : les registres fiscaux modernes à Lagrasse

5.1.1. Les différents registres fiscaux

5.1.1.1. Que sont les registres fiscaux d'Ancien Régime ?

Bruno Jaudon définit deux types principaux de livres fonciers, regroupés sous l'appellation générique de « compoix », qui enregistraient les biens-fonds taillables d'une communauté d'habitants : les estimés, avant le XVI^e siècle ; les cadastres, de plus en plus fréquents dès la fin du XV^e siècle⁸⁸³. Pour les premiers, une commission de *tailhadors* estimait l'imposition de chaque propriétaire selon ses déclarations. Parmi les plus anciennes conservées en Languedoc : les estimés d'Agde, en 1320, de Narbonne en 1327 et 1332 et de Toulouse, en 1335. Pour Philippe Wolff, qui a étudié ces dernières, elles étaient apparues dès la deuxième moitié du XIII^e siècle à la demande d'Alphonse de Poitiers⁸⁸⁴, mais elles pourraient être encore plus anciennes, de la fin du XII^e siècle⁸⁸⁵. Pour les seconds, les cadastres, le territoire est arpenté et chaque bien est imposé selon une table publique, souvent présentée en introduction du registre. À la fin de l'Ancien Régime, certains étaient accompagnés de plans de tout ou partie du taillable.

Il faut ajouter que le Languedoc était un pays de taille dite réelle, où l'impôt était payé par tous les propriétaires de biens et de terres roturiers : l'imposition dépendait du statut de la propriété et non de celui du propriétaire. Pour éviter tout litige, les cadastres étaient souvent composés d'un cahier listant les biens et terres nobles, ou « prétendus » tels, qui n'étaient pas soumis à la contribution fiscale : la totalité des parcelles comprises dans les limites du territoire concerné étaient alors consignées dans ces documents. Dans tous les cas, l'objectif du compoix – *cum pes* – est la création d'un outil pour la répartition équitable de l'impôt au sein d'une communauté d'habitants, selon les moyens de chacun de ses membres.

En Languedoc, pays d'États, les États de la province déterminaient ou acceptaient le montant de la contribution à l'impôt royal, la taille, à partir de 1345. La somme était ensuite divisée, selon un « tarif », entre une vingtaine de diocèses civils qui établissaient à leur tour, lors d'assemblées appelées Assiettes, la quote-part de chacune des communautés rurales et urbaines dépendant de leur ressort. Au XVI^e siècle, l'élaboration des « recherches diocésaines » avait pour objectif de déterminer la capacité fiscale des communautés et donc

⁸⁸³ JAUDON Bruno, *Les compoix de Languedoc. Impôts, territoire et société du XIV^e au XVIII^e siècle*, Association d'Histoire des Sociétés Rurales, Caen, 2014, 606 p., p. 37-38.

⁸⁸⁴ WOLFF Ph., *Les estimés toulousaines...*, *op. cit.*, 24-25.

⁸⁸⁵ JAUDON B., *Les compoix de Languedoc...*, *op. cit.*, p. 508.

leur part à la contribution. Charge enfin à chaque communauté de partager le montant de la contribution entre ses habitants, en produisant au besoin des estimates ou des cadastres.

D'autres documents fiscaux, qui n'étaient pas liés à la taille, étaient dressés par les seigneurs attentifs à la défense de leurs droits : les terriers et reconnaissances. Seuls les biens placés sous la directe du seigneur commanditaire étaient enregistrés et de grandes parties de territoire échappant à leur contrôle y font par conséquent défaut. Il ne s'agissait pas de répartir équitablement l'impôt, mais de produire un document par lequel le seigneur temporel revendiquait son droit sur une terre ou un bien dont il entendait percevoir une redevance.

5.1.1.2. Contenu des registres fiscaux

Chaque registre fiscal, qu'il soit estimate ou cadastre, recherche, terrier ou reconnaissance, est une entreprise unique. S'ils suivent plusieurs codes généraux pour leur confection, il n'en est pas deux qui comportent exactement les mêmes rubriques, qui suivent la même procédure, ou qui font preuve de la même rigueur dans l'enregistrement des biens fonciers⁸⁸⁶. Le « compoix-type » recense toutes les parcelles inscrites dans le territoire de la communauté concernée, qu'elles soient nobles ou roturières. Il attribue la parcelle à son propriétaire, donne la nature d'occupation du sol, sa superficie, la situe dans son voisinage direct en indiquant les parcelles en confronts et fixe la valeur relative d'imposition : l'allivrement. À l'Époque moderne, les compoix deviennent de plus en plus précis. Le nombre des confronts augmente et se précise – rarement moins de quatre sont donnés à la fin de la période contre un ou deux aux époques antérieures –, les superficies sont consciencieusement arpentées, la rentabilité des cultures et la qualité d'un bien-fonds meuble ou immeuble évaluées. À Lagrasse, il n'y a guère que les compoix du XVIII^e siècle qui ont atteint un tel degré de précision : les recherches du diocèse civil et autres registres fiscaux antérieurs sont beaucoup moins rigoureux et détaillés.

5.1.2. L'utilisation des registres fiscaux : historiographie

Contenant des données en série, souvent parmi les plus anciennes, sur les natures d'occupation du sol et sur les propriétaires d'une communauté, les sources fiscales ont été utilisées pour l'histoire des paysages, mais aussi pour l'histoire sociale et démographique.

⁸⁸⁶ Une Lettre de jussion adressée par le roi à la province de Languedoc en 1784 tentait de remédier à la trop grande diversité des registres fiscaux établis par les communautés pour lever la taille en rappelant que la Cour des Aides et Finances de Montpellier et les Assiettes diocésaines devaient valider l'établissement des nouveaux cadastres. AD Aude, 17 C 4, déclaration du roi et lettres de jussion portant règlement pour la confection des Compoix en Languedoc, 1784.

Les premiers travaux d'historiens fondés sur l'étude des sources fiscales avaient une dimension sociale, plus que paysagère. Dans les années 1950 et 1960, les entreprises pionnières de Philippe Wolff sur les estimés du bourg de Toulouse⁸⁸⁷ et d'Arlette Higounet-Nadal sur les comptes de la taille de Périgueux au XIV^e siècle⁸⁸⁸, envisageaient les sources fiscales pour une histoire démographique et sociale, grâce au recensement des chefs de famille et de leur profession. Les sources étaient alors traitées manuellement, au mieux par tri mécanique.

Avec l'arrivée de l'outil informatique dès les années 1970, autorisant un traitement flexible des nombreuses données, les historiens du paysage se sont saisi des sources fiscales. Le colloque de 1985 sur *Les cadastres anciens des villes et leur traitement par l'informatique*, paru en 1989⁸⁸⁹, consacre une décennie de découverte et d'appropriation de l'outil informatique par les historiens – depuis les premiers travaux d'Élisabeth Carpentier en 1977 sur la ville italienne d'Orvieto dont le cadastre de 1292 comprenait 52131 parcelles⁸⁹⁰ – et ouvre de nouvelles perspectives. Premier ouvrage à poser les bases d'un traitement informatique, il apparaît obsolète 25 ans plus tard face aux progrès en ce domaine, mais reste une référence quant aux problématiques soulevées pour la prise en compte des registres fiscaux. Ces derniers sont considérés, par leur conception, comme une source primordiale de l'étude quantitative des villes médiévales : données sérielles sur la démographie, la société, l'économie, l'occupation du sol et le paysage urbain ; aussi comme une source lacunaire, car n'étant pas un instantané de la réalité, mais une image partielle, sélective, et parfois truquée lorsqu'il y a fraude. La procédure normative qui est souvent suivie pour leur élaboration est cependant tout à fait adaptée à la saisie dans une base de données informatisée pour un traitement rapide de l'information. Le colloque de Nîmes sur *Le compoix et ses usages* en 1999 fait le bilan d'un demi-siècle d'étude des compoix et propose des perspectives à leur utilisation⁸⁹¹. Les communications de chercheurs de formations diverses – historiens du paysage ou de la société, géographes, architectes du patrimoine – donnent un sérieux aperçu de toutes les utilisations possibles des données contenues dans les compoix et plus

⁸⁸⁷ WOLFF Ph., *Les estimés toulousaines...*, *op. cit.*

⁸⁸⁸ HIGOUNET-NADAL Arlette, *Les comptes de la taille et les sources de l'histoire démographique de Périgueux au XIV^e siècle*, École pratique des hautes études, CNRS, Paris, 1965, 236 p.

⁸⁸⁹ BIGET Jean-Louis, HERVÉ Jean-Claude, THEBERT Yvon, *Les cadastres anciens des villes et leur traitement par l'informatique*, École française de Rome, Rome, 1989, 497 p.

⁸⁹⁰ CARPENTIER Élisabeth, « Le paysage rural du Contado d'Orvieto à la fin du XIII^e siècle d'après le cadastre de 1292 », dans *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public*, n° 10, 1979, p. 177-189.

⁸⁹¹ CLAVEIROLE André, PÉLAQUIER Élie (éd.), *Le compoix et ses usages, Actes du colloque de Nîmes (26-27 novembre 1999)*, Publications de l'université Paul Valéry-Montpellier 3, Montpellier, 2001, 303 p.

généralement dans les sources fiscales médiévales et modernes. Par exemple, Michaël Palatan propose de retracer la constitution d'une élite villageoise et d'un modèle agricole, alors qu'Antonin Marc explique l'imprécision des premiers compoix, comme la localisation des parcelles ou l'absence d'arpentage, par « l'inexpérience du fait fiscal »⁸⁹².

Quinze ans plus tard, la référence en matière de traitement informatique des sources fiscales est le projet « Modelespace », coordonné par Florent Hautefeuille et regroupant trois équipes de recherche⁸⁹³. Ce projet s'appuie notamment sur l'inventaire encore en cours des compoix du sud de la France, effectué dans les archives de chaque département sous la direction de Jean-Loup Abbé. L'objectif du projet est de :

« développer une procédure d'étude permettant d'analyser les dynamiques spatiales des peuplements à partir de sources fiscales sérielles de natures différentes. Il s'agit en particulier de pouvoir intégrer à ces processus d'analyses déjà bien maîtrisés à partir de représentations cartographiques de l'espace (plans cadastraux, photographies aériennes...) des documents dépourvus de plan tels que les terriers et les compoix méridionaux. Il sera alors possible de travailler sur ces dynamiques spatiales non seulement sur les 200 à 300 dernières années, mais de remonter aux derniers siècles du Moyen Âge lorsque la documentation le permet. »⁸⁹⁴

À partir des plus anciennes représentations de l'espace dont nous disposons, l'ambition est donc de restituer une représentation graphique de l'occupation des sols contenue dans les registres fiscaux à diverses époques pour un même territoire et en analyser les évolutions. Dans ce cadre, une base de données informatisée, appelée « Tercomp », a été développée. Avec une interface complète de saisie, elle permet d'enregistrer l'ensemble de la documentation disponible pour une même aire géographique. La thèse de Cécile Rivals sur Saint-Antonin-Noble-Val constitue un exemple de mise en œuvre de la méthodologie proposée par le projet « Modelespace ». Versés dans la base Tercomp, les onze compoix de cette communauté entre 1397 et 1782 ont généré une succession de graphes traitant les liens de voisinages entre parcelles⁸⁹⁵. Il ne s'agissait pas de reconstituer le parcellaire. Les graphes ont été utilisés pour étudier les dynamiques spatiales du territoire sur le temps long : dans chaque quartier, leur comparaison pour chaque compoix révèle l'évolution du parcellaire.

⁸⁹² MARC Antonin, « Premiers compoix ruraux, l'exemple de Castillon-du-Gard de 1396 à 1480 », *Le compoix et ses usages...*, *op. cit.*, p. 12-23.

⁸⁹³ Équipes Terrae (FRAMESPA-UMR 5136 et TRACES-UMR 5608, Université Toulouse-Jean Jaurès) et Lat (CITERES-UMR 7324, Université Tours-François Rabelais) ; et l'Institut de Mathématiques de Toulouse (UMR 5219).

⁸⁹⁴ <http://modelespace.univ-tlse2.fr/Page/Projets/Modelespace/Presentation.md> site consulté le 03/03/2016.

⁸⁹⁵ RIVALS C., *La construction d'une ville...*, *op. cit.*, p. 68-69.

5.1.3. Présentation des sources écrites à Lagrasse

5.1.3.1. État général des registres fiscaux

Entre 1383 et 1769, nous avons connaissance de 22 registres fiscaux différents ; 13 sont conservés, dont 10 intégralement. Parmi ceux-ci, deux seulement sont des terriers qui ne couvrent pas l'ensemble du territoire. Sur les huit composant un corpus potentiellement exploitable, cinq sont particulièrement imprécis (1533, 1598, 1623, 1642, 1662), trois autres sont du XVIII^e siècle (1712, 1753, 1754).

Date	Type	Conservation	Remarque
1383-1389	Reconnaissances	AD Aude, H 45-H 46	Concernent surtout les jardins de la rive gauche, reportées sur les plans de 1769
1436-1438	Reconnaissances	x	Partiellement reportées sur les plans de 1769
1457	Terrier	AD Aude, 73 C 252	Conservée uniquement sous forme d'une liste des propriétaires dressée au XVIII ^e siècle
1499	Terrier	x	Partiellement reportées sur les plans de 1769
1533	Recherche diocésaine	AD Aude, 17 C 1	<i>Registre utilisé pour l'étude</i>
1540	Dénombrement	x	Partiellement reporté sur les plans de 1769
1557	Dénombrement	x	Partiellement reporté sur les plans de 1769
1594	Terrier	AD Aude, 73 C 252	Conservée uniquement sous forme d'une liste des propriétaires dressée au XVIII ^e siècle
1598	Compoix	AD Aude, H 153	Document peu précis
1620	Reconnaissances	x	Partiellement reportées sur les plans de 1769
1623	Recherche diocésaine	AD Aude, 17 C 2	<i>Registre utilisé pour l'étude</i>
1634	Reconnaissances	AD Aude, H 62	Un quart du registre a été détruit ; partiellement reportées sur les plans de 1769
1642	Compoix	AD Aude, H 153	Document peu précis
1662	Capbreau	AD Aude, 73 C 253	<i>Registre utilisé pour l'étude</i>
1668	Reconnaissances	x	Partiellement reportées sur les plans de 1769
1682	Reconnaissances	x	Partiellement reportées sur les plans de 1769
1689	Dénombrement	x	Partiellement reporté sur les plans de 1769
1712	Compoix	AC Lagrasse, 1 G 1	<i>Registre utilisé pour l'étude</i>
1753	Compoix	AC Lagrasse, 1 G 2, 1 G 3	Accompagné d'un plan identique à celui de 1769 pour la ville
1754	Compoix	AC Lagrasse, 1 G 4	
1769	Reconnaissances	AD Aude, 1 Fi 975	Plans des fiefs abbatiaux de Lagrasse ; compilation partielle de registres antérieurs

Tableau 12 : Liste des registres fiscaux connus à Lagrasse (1383-1769)

Pour cette étude, sauf donc les deux registres tardivement découverts, les quatre registres les plus anciens ont été sélectionnés : les recherches diocésaines de 1533 et 1623, le *capbreau* de 1662 et le *compoix* de 1712.

5.1.3.2. Les recherches du diocèse civil : 1533 et 1623

La recherche du diocèse civil de Carcassonne a été effectuée à Lagrasse en 1533. C'est un lourd document de quelque 800 folios dans lequel toutes les communautés du ressort du diocèse civil de Carcassonne sont recensées pour répartir le montant de la taille. La recherche de Lagrasse a été menée par des prud'hommes du bourg, qui ont procédé à un inventaire rue par rue de 271 parcelles *intra muros*, puis des bordes du terroir. Le nom du propriétaire est

indiqué, ainsi que la nature du bien, l'allivrement, mais jamais plus deux confronts ni aucune surface. Ce document est difficile à exploiter à cause de son imprécision : seules sept rues sont énoncées et les confronts sont souvent erronés et insuffisants pour permettre la restitution de l'ensemble du bourg. Sans précision des superficies, les statistiques ne peuvent se fonder que sur le nombre d'occurrences, ce qui affaiblit la pertinence des comparaisons. Les 271 parcelles étaient possédées par 170 propriétaires et regroupaient 383 natures d'occupation du sol – 93 parcelles étaient occupées par plusieurs natures différentes, qui seront ici appelées « polyparcelles ».

La seconde recherche diocésaine, effectuée à Lagrasse en 1623, n'énumère pas les parcelles du bourg. C'est un document aussi dense que celui de 1533 et les opérations ont été réalisées sous le contrôle de la Cour des Aides de Montpellier par des prud'hommes de Lagrasse, des arpenteurs et trois indicateurs. Deux cahiers ont été tenus, pour les biens roturiers et pour les biens « prétendus nobles ». Le bourg est divisé en trois quartiers inégaux, d'ouest en est, pour lesquels est seulement indiquée la surface générale, en cannes, de chaque nature d'occupation : principalement maisons et bâtiments couverts, jardins et patus ; mais aussi d'autres plus ponctuelles, comme divers équipements particuliers – notamment les pigeonniers (fig. 143). Au total, 12156 cannes de biens ont été arpentés *intra muros*, soit 425,5 ares environ⁸⁹⁶.

5.1.3.3. *Le capbreau de 1662*

Le *Capbreau ou compoix terrier & cabaliste de la ville de Lagrasse pour l'année 1662* a été dressé par les consuls de la ville. Au total, 355 propriétaires sont déclarés dans le bourg et dans le terroir : le double par rapport à 1533. *Intra muros*, ce ne sont pas les parcelles qui ont été enregistrées, mais directement les natures d'occupation du sol, qui sont au nombre de 377 – soit environ le même nombre qu'en 1533. Chaque bien a été estimé en livre, sou et denier, mais ni le nom des rues, ni les confronts, ni les superficies ne sont indiqués, ce qui empêche toute localisation ou restitution planimétrique et oblige, comme pour la recherche de 1533, de proposer des statistiques uniquement fondées sur le nombre d'occurrences.

⁸⁹⁶ Dans les registres fiscaux du XVIII^e siècle, le cadastre de 1831 et l'actuel, 42500 m² de biens ont été arpentés en moyenne dans l'espace urbain. En considérant une surface moyenne identique en 1623, la canne carrée valait alors environ 3,5 m² (42500/12156) et la canne 1,87 m ($\sqrt{3,5}$). D'après les actes de l'abbaye, la canne du XIV^e siècle avait été estimée à 1,84 m (voir partie 6.2.5.3. *Une nouvelle église paroissiale au centre du bourg*). La différence de 3 cm pourrait alors correspondre à une marge d'erreur et la canne utilisée à Lagrasse au XVII^e siècle aurait ainsi eu la même longueur que celle en vigueur trois siècles plus tôt.

5.1.3.4. *Le compoix de 1712*

Le compoix de 1712, homologué par la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, est parmi les plus complets, les plus précis des registres d'Ancien Régime à Lagrasse. 1072 parcelles ont été reconnues dans tout le terroir pour 276 propriétaires – soit 80 de moins qu'un demi-siècle plus tôt. Dans l'espace urbain, il comprend 294 parcelles pour 560 natures de sol différentes⁸⁹⁷, réparties entre 201 propriétaires et occupant 429,8 ares. D'une grande rigueur, au moins quatre confronts apparaissent systématiquement et les parcelles sont arpentées en cannes de Montpellier⁸⁹⁸ ou en cartières et coups pour les jardins – sous-divisions de la sétéree. En cas de polyparcelle, chaque bien de nature différente a été mesuré et estimé séparément en livres, sous et deniers selon une Table établie par la Cour des comptes et présentée en introduction. Ce document permet une exploitation plus élaborée que les deux précédents et de proposer une restitution planimétrique relativement fiable.

5.1.3.5. *Les cadastres de 1831 et 2016*

Enfin, pour appuyer, par analyse régressive, les interprétations des registres anciens, les cadastres contemporains n'ont pas été évacués. Le premier, achevé en 1831, a été entièrement dépouillé par Germain San Pablo dans le cadre des travaux du PCR, qui a reporté l'ensemble des 3972 parcelles et des 385 propriétaires du territoire dans une base de données. *Intra muros*, 420,3 ares de biens ont été arpentés, soit 485 parcelles et 557 natures d'occupation du sol différentes – à peu près autant qu'en 1712. Contrairement à 1712, les différentes natures ne sont pas individualisées dans le cas de polyparcelles : seule la surface globale de la parcelle est donnée et il faut reprendre la mesure à partir du plan cadastral géoréférencé pour obtenir le détail de chacune.

Le cadastre actuel comprend 395 parcelles et 425,2 ares de biens arpentés *intra muros*, mais ce dernier chiffre pourrait être minoré, à 413,8 ares si l'on considère les nombreuses parcelles abandonnées et intégrées de fait à l'espace public (transformées en parkings ou aire de pique-nique).

5.1.4. *Enregistrement et restitution des données*

Les données de la Recherche de 1533 et du compoix de 1712 ont été versées dans la base informatique Tercomp, dont deux tables ont été utilisées : celle des propriétaires, qu'il

⁸⁹⁷ Deux escaliers et cinq passages, arpentés à part dans le compoix, ont été comptabilisés pour cette étude avec les maisons qu'ils desservait.

⁸⁹⁸ La canne de Montpellier mesure 1,988 m au XVIII^e siècle ; soit, au carré : 3,95 m². ABBÉ J.-L., « Les anciennes mesures de l'Aude... », *op. cit.*, p. 90.

faut enregistrer au préalable pour éviter tout doublon ultérieur, et celle de la saisie du compoix, dont plusieurs champs permettent une saisie exhaustive. La base génère automatiquement un identifiant numérique ID pour chaque parcelle afin de les différencier les unes des autres.

Aucune restitution planimétrique du cadastre de 1533 n'a pu être proposée à cause de son imprécision. La précision du compoix de 1712 a permis d'élaborer une restitution planimétrique à partir des confronts et des surfaces de chaque parcelle. Cette restitution s'est appuyée sur les limites du parcellaire et du bâti représentées sur les plans cadastraux géoréférencés de 1831 et actuel. La restitution planimétrique de 1712 est ainsi elle-même géoréférencée (fig. 144 et 145). Ce travail a nécessité une analyse fine et une comparaison de toutes les données de chacune des 294 parcelles et des 560 natures d'occupation du sol, traitées une par une et îlot par îlot, afin d'obtenir une restitution *intra muros* le plus fiable possible⁸⁹⁹ (fig. 146).

5.1.5. Statistiques générales des natures d'occupation du sol (1533-2016)

Les tableaux 13 et 14 ci-dessous récapitulent les données des registres fiscaux concernant les surfaces arpentées. Pour les registres ne contenant pas d'indication de superficie, les statistiques fondées sur le nombre d'occurrences seront récapitulées avec des petits tableaux insérés dans le corps du texte.

	1623		1712		1831		2016	
	are	%	are	%	are	%	are	%
bâti particulier	259.2	49.4	210.1	40.0	257.0	49.0	271.1	51.9
espace cultivé	93.1	17.7	109.5	20.9	114.7	21.8	0.0	0.0
cour	52.2	9.9	85.6	16.3	35.4	6.7	133.1	25.5
infrastructure	21.0	4.0	24.6	4.7	13.2	2.5	20.9	4.0
total cadastré	425.5	81.0	429.8	81.9	420.3	80.1	425.2	81.4
rues et places	99.5	19.0	95.2	18.1	104.7	19.9	96.9	18.6
total espace urbain	525	100	525	100	525	100	522	100

Tableau 13 : Superficie en are et proportion en pourcentage des différentes natures d'occupation du sol dans l'espace urbain de Lagrasse de 1623 à 2016 (les totaux ne correspondent pas toujours à cause de la décimale).

⁸⁹⁹ Ce travail avait déjà été mené en 2011 dans le cadre du M2, mais la restitution n'avait pas été géoréférencée. FOLTRAN J., *Morphogenèse du bourg ...*, op. cit., p. 92-93. Dans le cadre de cette thèse, il a été plus simple de le reprendre entièrement au moment du géoréférencement ; chaque parcelle géoréférencée a ainsi fait l'objet d'un nouveau contrôle attentif.

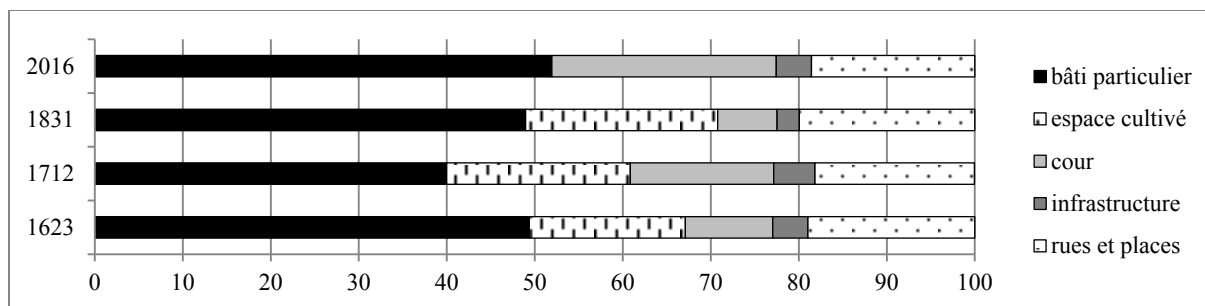


Tableau 14 : Proportion des différentes natures d'occupation du sol dans l'espace urbain de Lagrasse de 1623 à 2016, en pourcentage.

5.1.5.1. L'espace public : moins du quart de l'espace urbain

Le réseau viaire : 18 à 20 % de la superficie

La superficie du bourg n'a évolué qu'à la marge depuis que les premières fortifications, antérieures au milieu du XIII^e siècle, ont encinté 525 ares. Aujourd'hui, les boulevards marquent exactement l'emplacement des anciens fossés et la ligne des maisons celui des remparts (fig. 147), à l'exception d'une petite surface près de la porte des Tineriers, tout au nord, où le recul contemporain des façades a fait perdre quelque 350 m² d'espace urbain⁹⁰⁰ (fig. 148). Vers le nord-ouest, le bourg est encore délimité par l'Orbieu et au sud-ouest, dans le quartier de Plaisance, l'aplomb de la falaise indique l'emplacement de l'ancien rempart qui s'est effondré en contrebas peu avant 1887⁹⁰¹.

Depuis la première entreprise d'arpentage menée en 1623 jusqu'à aujourd'hui, l'espace public, rues et places, a toujours occupé entre 18 et 20 % de la superficie *intra muros*. Cette stabilité statistique dissimule une évolution assez marquée à l'Époque contemporaine. D'abord, le chemin de Ronde le long du rempart septentrional a perdu son utilité après le démantèlement des fortifications et la création du boulevard sur les anciens fossés. Son aliénation par les particuliers à partir de 1834 a entraîné une augmentation des surfaces bâties au détriment de l'espace public⁹⁰². Ce phénomène a été largement compensé par la destruction partielle ou totale de plusieurs îlots d'habitation depuis deux siècles pour la création de parkings dans le village : au sud-est le long de l'Orbieu et dans le quartier de Plaisance, au nord-est sur l'îlot de l'ancienne maison des consuls, au centre près de l'église paroissiale et du presbytère (fig. 149). En 2016, la grande parcelle de Plaisance au sud-ouest

⁹⁰⁰ Les calculs pour l'année 2016 sont donc fondés sur un espace urbain de 522 ares, contre 525 ares pour les calculs antérieurs.

⁹⁰¹ En 1887, la municipalité a achevé le démantèlement de cette portion de fortification. Les matériaux récupérés ont été réemployés pour l'entretien des chemins communaux, notamment celui conduisant à la porte de l'Eau. AD Aude, 2 OP 1540, Comptabilités communales : vicinalité de Lagrasse, 1814-1887.

⁹⁰² Pour plus de détails sur l'aliénation du chemin de ronde en 1834 : AD Aude, 2 OP 1540, Comptabilités communales : vicinalité de Lagrasse, 1814-1887.

est encore considérée comme une cour, mais elle a été aménagée par la Commune en aire de pique-nique depuis près de 40 ans : en la comptabilisant comme un espace public, la proportion de celui-ci atteindrait près de 21 %.

Les équipements collectifs : autour de 4 % de la superficie

En 1623 et en 1712, les équipements collectifs occupaient autour de 4 % du bourg. En 1623, la halle fut conjointement reconnue avec un puits et les poids et mesures pour une superficie totale de 245 m² et un autre couvert de 9 m² abritait les poissonniers. Les autres équipements étaient : le four près de la place de la Bouquerie (290 m²), l'hôpital (140 m²) et le presbytère (245 m²) contre l'église paroissiale (1100 m²), et la maison du viguier sur la place (220 m²). En 1712, les mêmes équipements existaient, pour des superficies à peu près identiques, et s'ajoutaient la maison des consuls (60 m²) près de la porte du Consulat, et les écoles contre l'hôpital – celles-ci étant sans doute créées par la division du bâtiment de l'hôpital, chacun des deux étant arpentés autour de 70 m² en 1712. En 1831 subsistaient encore l'église, la halle, le presbytère et l'hôpital. La mairie avait été installée dans l'ancienne viguerie ; le couvert des poissonniers, le four et la maison des consuls avaient été privatisés et les équipements collectifs n'occupaient plus que 2,5 % de la ville.

5.1.5.2. Le bâti particulier : près de la moitié des superficies

Des ajustements nécessaires

Pour autoriser la comparaison entre les cadastres d'époques différentes, il a été nécessaire de procéder à des ajustements. En 1831, dans 58 cas, les cours et patus ont été mesurés avec les maisons : il a donc fallu retrancher leur superficie, relevée sur le plan cadastral, pour distinguer le bâti des vides sur chacune de ces parcelles. Alors qu'au contraire en 1712, le compoix est si précis que 51 ciels-ouverts ont été arpentés à part, pour une superficie totale de 9,8 ares.

Une déprise du bâti au début du XVIII^e siècle

En 1623, en 1831 et en 2016, le bâti particulier – entendons tout bâtiment couvert, dont les maisons, appartenant à un propriétaire privé – occupait autour de 50 % de la superficie totale de l'espace urbain. Le minimum de 40 % observé en 1712 est peut-être en partie lié à une grande rigueur du compoix – de petites cours non arpentées dans les autres compoix ont sans doute alors été enregistrées –, mais la différence est telle qu'il est difficile de nier une véritable déprise du bâti au début du XVIII^e siècle, d'autant plus qu'elle correspond à un nombre de propriétaires réduit : de 355 en 1662 à 276 en 1712, puis 385 en 1831.

Les maisons sont la principale nature d'occupation du sol entre 1623 et 2016

En 1623, il est impossible de distinguer les maisons des autres bâtiments couverts, ces deux natures ayant été arpentées ensemble. En 1712, le bâti est la principale nature d'occupation du sol en superficie et les maisons, avec 190,2 ares, représentaient à elles seules 36,2 % des 525 ares de la ville. En 1831, leur emprise avait augmenté de près d'un cinquième puisqu'elles occupaient 222 ares, soit 42,3 % de l'espace urbain. Notons qu'à ces deux dates, la superficie moyenne au sol des maisons n'avait presque pas changé : 81,3 m² en 1712 et 80,1 m² en 1831.

Pour permettre la comparaison avec la recherche de 1533, il n'est d'autre choix que de se fonder sur le nombre d'occurrences (tableau ci-contre). La maison constituant l'unité fiscale de référence, c'est vraisemblablement la nature qui a été

	1533	1662	1712	1831
maison	192	277	234	271
casal	50	0	5	0
écurie	15	19	31	0
autre bâtiment	24	18	6	71
total	281	314	276	342

le mieux enregistrée et les chiffres fournis pour celle-ci sont les plus fiables. Le nombre de maisons avait atteint un étiage en 1533, avec seulement 192 – dont trois « ruineuses », alors qu'elles étaient 277 en 1662, soit une augmentation de 50 % en 130 ans. Ajoutons à cela qu'en 1533, il existait 50 casaux : bâtiments à vocation agricole ou remises. Ils révèlent sans doute un état général du bâti assez médiocre, affecté par une faible pression démographique : combien de ces casaux étaient en fait des maisons ruinées, réutilisées, auparavant habitées, mais alors désertées ? En 1831, parmi les 71 maisons rurales, catégorie comprenant les casaux et les écuries, neuf étaient assurément des maisons antérieures au milieu du XIV^e siècle⁹⁰³. En 1712, le nombre de maisons avait diminué de 16 % par rapport à 1662 en même temps que le nombre de propriétaires diminuait de 22 %, puis le nombre de maisons avait de nouveau augmenté entre 1712 et 1831, de 16 %, en même temps que le nombre de propriétaires progressait de 39 %.

Tendances générales

Ces comparaisons, de superficies ou d'occurrences, fixent des tendances générales dont le détail ne peut pas être perçu. Au commencement du XVI^e siècle et, dans une moindre mesure, au début du XVIII^e siècle, le besoin en logement était faible dans l'espace urbain : le nombre de propriétaires et de maisons, mais aussi la superficie des surfaces bâties le

⁹⁰³ Parmi lesquelles, les maisons 8 rue Foy, cad. B1589 (vol. 3, p.506-512) et 8 rue Paul Vergnes à Lagrasse, cad. B0041 (vol. 3, p. 644-649). Maisons rurales concernées sur le cadastre de 1831 : section B01 dite de la ville, parcelles n° 5b, 59, 98, 125, 137, 318, 424, 462, 467. Aujourd'hui encore, alors que la croissance démographique *intra muros* est quasi-nulle, voire négative, beaucoup de maisons médiévales en ruine sont utilisées comme débarras ou comme annexe pour entreposer du matériel agricole nécessaire au travail de la vigne.

montrent. Le XVII^e et le début du XIX^e siècle, furent au contraire des périodes de croissance démographique, sans pour autant que les habitants ne soient à l'étroit à l'intérieur des remparts médiévaux.

5.1.5.3. Les espaces vides privés : un tiers des superficies

Patus et autres cours

Considérées comme des annexes de la maison qui constituait l'unité fiscale de référence, les cours n'ont généralement pas bénéficié d'un enregistrement attentif : elles sont rarement mesurées à part et souvent comptabilisées avec les maisons. Aussi, la comparaison est-elle faussée par la méthode de levé intrinsèque de chaque cadastre. En 2016, les espaces vides privés représentaient un quart de l'espace urbain : 133 ares ; niveau jamais atteint auparavant et quatre fois plus important qu'un siècle plus tôt : 35 ares en 1831. Ce nombre est en fait lié à la disparition des cultures *intra muros* durant le XX^e siècle, peu à peu reléguées dans la catégorie des cours. En 1712, date à laquelle la pression immobilière était plutôt faible, elles occupaient 86 ares, soit 16 % de la ville, contre seulement 52 ares et 10 % en 1623.

En comparant le nombre d'occurrences, ce qui peut être considéré comme une anomalie est immédiatement remarquable : la multiplication du nombre de patus par six en 50 ans seulement, passant de 26 en 1662 à 145 en 1712, alors

	1533	1662	1712	1831
champ, jardin	48	23	54	68
patu	42	26	145	49
ciel ouvert	0	0	51	39
autre espace vide	9	10	24	47
total	99	59	274	203

qu'apparaissaient dans le même temps 51 ciels-ouverts, jusqu'alors jamais mentionnés dans les cadastres. En 1831, leur nombre chutait de nouveau à 49 : divisé par trois en un siècle et s'établissant à peu près au même niveau qu'en 1533, lorsqu'il y en avait 42, dont 29 fonctionnaient avec une maison. Impossible d'accorder un trop grand crédit à ces comparaisons, tant les variations sont brusques et apparemment moins révélatrices de la véritable emprise des cours que de la qualité d'enregistrement des différents cadastres. Retenons simplement que l'évolution du nombre et de la superficie totale des patus et ciels-ouverts suit une courbe inverse de celle des maisons d'un cadastre à un autre.

La culture à la ville : champs et jardins

La prise en compte des espaces cultivés est moins périlleuse que celle des cours : indépendants des maisons, occupant des parcelles plus vastes, ils ont été mieux enregistrés dans les cadastres successifs. Désormais quasiment absents de l'espace urbain, ils représentaient encore 22 % de sa superficie en 1831. Durant l'Ancien Régime, l'emprise des

champs et des jardins n'a cessé d'augmenter, passant de 93,1 ares à 109,5 entre 1623 et 1712, jusqu'à 114,7 ares en 1831, soit un gain de 22 ares en deux siècles, dont la majorité entre 1623 et 1712. L'augmentation des surfaces cultivées de 17 ares à l'intérieur de l'agglomération entre ces deux dernières dates est en corrélation avec la diminution du bâti. Moins évidente, l'interprétation de l'accroissement entre 1712 et 1831, alors que les surfaces bâties augmentaient de même : entre ces deux dates, c'est apparemment au détriment des patus que l'amplification des surfaces jardinées a été possible.

En considérant les seules occurrences, le nombre de parcelles cultivées et de maisons suivent une évolution proportionnellement inversées. En 1533, il y avait 48 champs et jardins et 192 maisons, alors qu'en 1662, les premiers n'étaient plus que 23 et les secondes 277. Entre 1662 et 1712, la diminution du nombre de maisons est concomitante de l'augmentation du nombre de jardins qui atteignaient un maximum de 54 au début du XVIII^e siècle, mais en 1831, le nombre de cultures et de maisons s'étaient tous deux accrus. Entre 1712 et 1831, la surface moyenne des jardins *intra muros* était toutefois passée de 203 à 169 m², soit une diminution de 17 %.

5.1.5.4. Synthèse : des habitants à l'aise dans l'espace urbain

Roger Hyvert écrivait en 1946 : « il semble qu'aux XV^e et XVI^e siècles la prospérité du commerce de la laine ait entraîné un surpeuplement de la ville et, la tranquillité extérieure aidant, la création de faubourgs nouveaux, là où la configuration du terrain le permettait, c'est-à-dire vers l'est et le sud-est »⁹⁰⁴. Pourtant, en l'état actuel de la recherche, les traces attestant l'existence d'un faubourg moderne n'ont pas été détectées dans les sources, qu'elles soient écrites ou archéologiques. Dans aucun cadastre d'Ancien Régime ne sont mentionnées des maisons *extra muros*, pas même dans ceux du XVII^e siècle, nouvelle période de croissance démographique, ou dans celui de 1712 qui est plus précis. Au début du XIX^e siècle, alors que le nombre de propriétaires atteignait un niveau jamais égalé depuis trois siècles, seules cinq petites maisons se tenaient près de la porte des Tineries au nord, là où elles existent encore aujourd'hui contre l'arche sèche du pont neuf. Il semblerait finalement, malgré des fluctuations évidentes, qu'entre 1533 et 1831, et même au-delà, les habitants n'aient jamais été à l'étroit dans les 525 ares délimités par le rempart médiéval.

⁹⁰⁴ AD Aude, 58 J 9, HYVERT R., *Dossier d'inventaire...*, *op. cit.*, Fiche « bastion sud-est ». Pour preuve, il cite un acte du 14 mars 1594, dans les minutes du notaire Vidal, qui localise une maison contre la muraille neuve. Cote actuelle : AD Aude, 3 E 1595, Minutes notariales d'Antoine Vidal, 1588-1599. Les minutes et papiers volants du notaire ont été reliés à l'Époque contemporaine, dans un volumineux document, et classés à peu près correctement dans un ordre chronologique. Omis à sa date, peut-être disparu, l'acte cité par R. Hyvert n'a pas pu être repéré parmi la masse des actes contenus dans le document.

5.2. Une forte pression démographique médiévale à Lagrasse ?

Les registres fiscaux d'Ancien Régime laissaient apparaître un bourg relativement aéré ; majoritairement bâti, certes, mais dont une grande partie était occupée par des cours et surtout des jardins. À l'opposé, les sources écrites et archéologiques antérieures donnent à voir une ville dense, si ce n'est pleine, en tout cas marquée par une forte pression immobilière tout au long du XIII^e siècle, jusqu'à une diminution presque insensible au début du XIV^e, puis un renversement circonstanciel à partir de 1348. Les interprétations formulées ci-dessous ont souvent été fondées sur le croisement de plusieurs sources de nature différente qui n'ont en commun que leur laconisme. Elles éclairent ponctuellement des événements singuliers dont on ne sait s'ils étaient ordinaires ou extraordinaires, s'ils participaient ou étaient à rebours d'une tendance générale, rendant difficile leur généralisation dans le temps et dans l'espace. Mais il n'y a pas d'autre issue : ces mentions, aussi ténues soient-elles, existent, et doivent être interprétées, quitte à laisser sans réponse pléthore de questions.

5.2.1. *Un bourg plein au début du XIV^e siècle ?*

5.2.1.1. *91 maisons antérieures au milieu du XIV^e siècle*

Près d'un tiers des maisons actuelles conserve des vestiges antérieurs au milieu du XIV^e siècle qui auraient pu appartenir à 91 maisons médiévales différentes.

Trois maisons seulement sont antérieures au milieu du XIII^e siècle (fig. 150). Deux sont au nord, près du débouché du pont. L'une d'elles semble d'ailleurs avoir été construite avec les mêmes matériaux que ceux qui furent mis en œuvre pour le chantier du pont⁹⁰⁵. L'autre avait apparemment un programme exclusivement résidentiel et c'est la seule à avoir été repérée pour toute la période allant jusqu'à la fin du XIV^e siècle⁹⁰⁶. Une dernière maison était dans le quartier méridional du Pech⁹⁰⁷. Sa façade était ajourée de deux arcades : une porte au seuil surélevé et une large baie, peut-être pour une boutique. D'après ces données, il est seulement possible d'imaginer que l'espace urbain avait déjà atteint une certaine extension.

Huit maisons – ou vestiges attestant l'existence d'une maison – antérieures au dernier quart du XIII^e siècle ont été repérées, pour la majorité d'entre elles dans le quartier sud du Pech (fig. 151). On peut supposer que le quartier sommital a alors connu une croissance importante, mais celle-ci semble difficile à justifier et il s'agit plus probablement d'un effet de

⁹⁰⁵ Maison 1 rue des Cancans, cad. B2028 (vol. 3, p. 371-376).

⁹⁰⁶ Maison 1 rue des Cancans / rue des Tineries, cad. B2028 (vol. 3, p. 377-384).

⁹⁰⁷ Maison 11 rue du Pech, cad. B0134 (vol. 3, p. 663-666).

source, ce quartier ayant subi moins de remaniements durant les siècles suivants. Le dynamisme économique de l'agglomération apparaît déjà dans cet échantillon réduit de maisons qui nous sont parvenues : le rez-de-chaussée de la façade de six d'entre elles conserve soit de larges arcades, soit des piliers révélant d'anciennes baies sous sablières.

Les cinq maisons supplémentaires antérieures au XIV^e siècle sont quant à elles toutes localisées au nord de l'agglomération (fig. 152). Parmi elles, trois appartenaient sans doute à de riches propriétaires. Malgré les apparences, il faut se garder à ce stade de la réflexion, de supposer que cette partie du bourg était occupé par une population plus aisée que dans le sud où seules de petites maisons polyvalentes ont été conservées. Bérenger Major, notaire et viguier de l'abbé, avait fait construire sa maison à la fin des années 1270 dans la rue menant au pont et il l'avait décorée de plafonds peints⁹⁰⁸. Un autre avait agrémenté la sienne de peintures murales sur la place de la Halle⁹⁰⁹ et une troisième maison appartenait dans doute à un habitant relativement aisé, d'après les dimensions, la mise en œuvre soignée et les décors de sa façade⁹¹⁰. Une autre maison, à l'angle des rues des Cancans et Saint-Michel, est originale car il s'agit du seul exemple conservé dans l'agglomération d'une maison présentant un pignon en façade⁹¹¹. Ce fait montre qu'au moment de sa construction, la parcelle mitoyenne où se développait son mur gouttereau sud était soit inoccupée, soit occupée par une maison plus basse que celle qui nous est parvenue et qui date de la fin du XIII^e ou du début du XIV^e siècle. L'ensemble de l'espace urbain devait être cependant relativement bien construit : seuls les îlots situés entre la halle et l'église paroissiale n'ont révélé aucun vestige antérieur au dernier quart du XIII^e siècle, mais il s'agit de quartiers fortement remaniés au XIV^e siècle par la construction de nouveaux équipements collectifs.

À la fin du premier quart du XIV^e siècle, l'activité constructive avait connu un essor considérable : 41 maisons s'ajoutent au corpus (fig. 153). Celles-ci peuvent toutes être assez précisément datées : pour l'immense majorité, leur *terminus post quem* est fixé au milieu des années 1270⁹¹². Tous les quartiers sont concernés par cette activité importante, même ceux qui ne conservaient pas de vestiges des périodes antérieures. La rue des Cancans, au nord, au bout du débouché du pont, semble avoir particulièrement profité de cette phase de construction. Dans tous les cas identifiés, il s'agit de maisons polyvalentes avec arcades de boutique ou

⁹⁰⁸ Maison 9 rue des Cancans, cad. B2026 (vol. 3, p. 405-418).

⁹⁰⁹ Maison 4 place de la Halle, cad. B0325 (vol. 3, p. 553-562).

⁹¹⁰ Maison 8 rue Paul Vergnes, cad. B0041 (vol. 3, p. 644-649).

⁹¹¹ Maison 2 rue Saint-Michel, cad. B0270 (vol. 3, p. 713-717).

⁹¹² Si les datations pouvaient être encore affinées au quart de siècle plutôt qu'au demi-siècle, beaucoup de maisons auraient sans doute été rattachées à la période précédente. Fonder cette étude sur les *termini ante quem* est la façon la plus fiable de percevoir les étapes d'un mouvement, mais pas son étalement dans le temps.

baies sous sablière au rez-de-chaussée de la façade. Il est difficile de ne pas mettre cet épisode constructif en relation avec le grand chantier qui, au même moment, se déroulait à l'abbaye. En 30 ans d'abbatiat, Auger de Gogenx (1279-1309) avait en effet remanié la majorité des bâtiments monastiques ; parmi ses plus imposantes réalisations : la réfection du palais abbatial, la réédification du dortoir des moines et, probablement, la reconstruction du cloître. D'après les vestiges conservés au bourg et à l'abbaye, Lagrasse a clairement bénéficié d'un demi-siècle au moins de prospérité. La densité de l'espace urbain devenait si importante que des rues ont d'ailleurs été bouchées durant cette période par la construction de nouvelles maisons⁹¹³.

Le corpus comprend 33 maisons supplémentaires lorsqu'on en fixe le *terminus ante quem* au milieu du XIV^e siècle (fig. 154). Comme pour la période précédente, les maisons sont généralement polyvalentes, avec des rez-de-chaussée largement ouverts sur la rue. Les maisons sises autour de la place de la Halle, avec leurs portiques, ont toutes été remaniées probablement dans les années 1340, lorsque le marché, apparemment saturé, fut entièrement réorganisé pour supporter l'augmentation des échanges⁹¹⁴. Comme pour la période précédente, une maison a été construite sur l'emplacement d'une rue qu'elle a bouchée, révélant un éventuel manque d'emplacement pour de nouveaux édifices⁹¹⁵.

Lorsqu'on ajoute à ce tour d'horizon l'ensemble des vestiges antérieurs au XV^e siècle, 124 maisons conservées auraient pu être construites dans le bourg de Lagrasse entre la fin du XII^e et la fin du XIV^e siècle : plus de quatre maisons actuelles sur dix sont concernées (fig. 155).

5.2.1.2. L'urbanisation du quartier sud-ouest

Cette image d'une ville pleine, où la place manquait pour construire de nouvelles maisons au point de boucher des rues, est en contradiction avec le vide d'une cinquantaine d'ares – 10 % de la superficie *intra muros* – observé depuis 1712 au moins dans le quartier de Plaisance, au sud-ouest de l'agglomération (fig. 146).

Aujourd'hui partiellement construit sur sa frange orientale, il est agrémenté à l'ouest par une aire de pique-nique offrant une vue imprenable sur l'abbaye. Au moment de son aménagement dans les années 1970, le niveau du sol a été abaissé de près de 1,5 m afin d'éviter les glissements de terrain réguliers lors des forts épisodes de pluie (fig. 156). D'après

⁹¹³ Maison 1 rue Saint-Michel, cad. B0036 et B1689 (vol. 3, p. 713-717).

⁹¹⁴ AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 198-206. PETROWISTE J., *Naissance et essor...*, op. cit., p. 518.

⁹¹⁵ Maison 11 rue des Cancans, cad. B0028 (vol. 3, p. 385-388).

les habitants, des structures auraient alors été mises au jour, qu'ils n'ont pas su décrire et qui n'ont été répertoriées nulle part. Une campagne de prospection radar a donc été menée dans le quartier en mars 2016 avec Nicolas Poirier et Ted Gragson, sur deux bandes nord/sud de 40 m de long et un mètre de large (fig. 157). Toujours en cours d'analyse, les données feront l'objet d'un article dans le rapport final du PCR prévu pour la fin de l'année 2016. Les premières images analysées par Ted Gragson font apparaître des structures qui pourraient être liées à des bâtiments (fig. 158), notamment des niveaux de sol à une profondeur de 60 cm, un puits bouché et un mur d'une épaisseur approximative d'un mètre ou plus. Ils sont au moins antérieurs à 1712, puisque ces éléments n'apparaissent pas dans le complot à cette date. Les réseaux creusés à l'époque contemporaine les ont souvent perturbés. Vers 1,20 m de profondeur, une couche pourrait être en relation avec un dépôt très ancien de la rivière, bien que la terrasse soit relativement élevée à ce niveau. L'analyse qui sera présentée dans le rapport du PCR sera plus fine que les premiers éléments que nous fournissons ici, mais au final, si le radar atteste l'occupation du quartier sud-ouest, seule la fouille de ce secteur permettra de mieux caractériser cette occupation.

Outre le fait qu'il aurait été assez surprenant de devoir boucher des rues au nord pour construire des maisons alors que 50 ares étaient laissés libres au sud, un autre indice irait dans le sens d'un quartier de Plaisance urbanisé avant le milieu du XIV^e siècle. En effet, bien que l'emplacement choisi pour la nouvelle église paroissiale en 1359 ait revêtu un aspect symbolique et même politique assez fort⁹¹⁶, la destruction coûteuse de deux îlots d'habitation pour sa construction apparaîtrait paradoxale s'il existait alors un quartier entier dépourvu de bâti où l'on aurait pu loger cinq fois un édifice de cette ampleur.

5.2.1.3. Combien de maisons à Lagrasse au début du XIV^e siècle ?

Plusieurs indices montrent que le bourg devait être densément bâti : estimation du nombre d'habitants (probablement plus de 2000 dans un espace *intra muros* de 5,35 ha), étroitesse des maisons (la largeur moyenne des façades est de 6,8 m), saturation du marché dans les années 1340. Des dizaines de maisons antérieures au XV^e siècle ont été repérées dans tous les îlots qui sont encore bâtis aujourd'hui et les prospections radar attestent l'existence de bâtiments dans le quartier inoccupé de Plaisance, au sud-ouest du bourg. Cependant, il est évident qu'une grande partie des maisons médiévales que pouvait contenir l'espace urbain ne

⁹¹⁶ Pour l'aspect symbolique, son portail principal est exactement au centre de l'agglomération et elle est monumentalisée au milieu des maisons. Pour l'aspect politique, le clocher de l'église paroissiale dans le quartier haut de Plaisance aurait peut-être beaucoup trop dominé l'abbaye située en contrebas sur la rive opposée. FOLTRAN J., *Morphogenèse du bourg...*, *op. cit.*, p. 176-180.

nous est pas parvenue. Face à un constat identique, Georges Duby a tiré une série de statistiques démographiques dans plusieurs villes à partir d'une liste de 550 chefs de famille à Cluny dans un texte de 1309, qu'il estimait correspondre à une population de plus de 2000 personnes. Il a calculé que la longueur totale des rues bordées de maisons du début du XIV^e siècle était de 1400 m à Cluny contre 2900 à Mâcon. En supposant implicitement que le nombre de maisons était proportionnel à la longueur totale des rues et que les maisons étaient en moyenne habitées par le même nombre de personnes dans les deux villes, il en a déduit que Mâcon devait être deux fois plus peuplée que Cluny⁹¹⁷. De la même façon, il a estimé la population de Tournus et de Belleville à respectivement mille et trois cent personnes. Cette opération, qui vise à répondre à l'indigence des sources en matière de démographie, est aléatoire. D'abord, seul le réseau *intra muros* a été évalué ; ensuite, elle ne repose sur aucune observation de terrain : il aurait été indispensable de s'assurer que toutes les rues existaient déjà au Moyen Âge et aussi de mesurer la façade principale des maisons médiévales pour obtenir leur largeur moyenne, voire leur superficie. Pierre Garrigou Grandchamp a repris le calcul en introduisant ce dernier paramètre pour estimer le nombre de maisons qui pouvaient potentiellement exister à Cluny⁹¹⁸. En considérant l'ensemble des rues sur lesquelles des maisons antérieures au XIV^e siècle avaient été repérées, il a évalué la longueur du réseau viaire à 1950 m – soit un chiffre plus important que celui de Georges Duby qui n'avait pas compté les traverses – le long duquel près de 600 maisons de 6 à 7 m de façade – largeur moyenne des maisons repérées – auraient pu être construites. Le chiffre ainsi obtenu est assez proche des 550 chefs de famille recensés en 1309.

À Lagrasse, la largeur moyenne de 74 façades de maisons antérieures au milieu du XIV^e siècle est de 6,8 m. Le réseau viaire qu'on peut assurer être antérieur à 1350 a une longueur totale de 2050 m, auquel 400 m ont été retranchés afin de ne pas comptabiliser les façades latérales des maisons d'angle : soit un calcul fondé sur une longueur de 1650 m⁹¹⁹. Selon cette appréciation, 485 maisons pouvaient contenir le long des rues (fig. 159). Au nord, l'ancien chemin de Ronde le long du rempart, sur lequel une vingtaine de maisons auraient pu s'aligner, ne semble pas avoir été construit avant 1457 : les parcelles s'étiraient alors en profondeur depuis la rue des Cancans, mais les maisons étaient localisées du côté de cette dernière rue et des jardins à l'arrière⁹²⁰. La rue du Rempart, la plus à l'est du bourg, ne

⁹¹⁷ DUBY Georges, *La société...*, *op. cit.*, p. 309.

⁹¹⁸ GARRIGOU GRANDCHAMP P, *La ville de Cluny et...*, *op. cit.*, p. 123.

⁹¹⁹ Les rues bouchées avant 1350 et celles qui ne contiennent actuellement aucune maison médiévale n'ont pas été prises en compte.

⁹²⁰ AD Aude, 1 Fi 975, plans des fiefs abbaciaux de Lagrasse, 1769.

conserve aucune maison médiévale, mais plusieurs sont mentionnées dans des reconnaissances de 1438 : entre la porte du Consulat au nord-est et celle Saint-Vincent au centre-est, toutes les parcelles étaient alors bâties⁹²¹ ; cette rue aurait pu recevoir une cinquantaine de maisons au total. Enfin, si l'hypothèse d'îlots d'habitation dans le quartier de Plaisance au sud-ouest venait à être confirmée par les résultats des récentes prospections radar ou par de futurs sondages archéologiques, le bourg aurait pu avoir une quarantaine de maisons supplémentaires dans ce secteur. Au total, ce sont environ 600 maisons qui pouvaient s'aligner le long des rues de Lagrasse au Moyen Âge, soit près de deux fois plus qu'aujourd'hui ; évaluation qui s'accorderait assez bien avec celle du nombre de feux réels de la communauté des habitants pour le début du XIV^e siècle : entre 700 et 800⁹²². Rien ne certifie évidemment que le bourg ait eu un nombre de maisons aussi important, mais il n'est pas exclu qu'il ne fut pas loin d'être atteint à la fin du XIII^e-début du XIV^e siècle, époque durant laquelle les habitants bouchaient des rues pour construire leur maison.

5.2.1.4. *Quelle place pour un faubourg médiéval ?*

Le nouveau faubourg du début des années 1340

La forte pression immobilière ressentie à l'intérieur du bourg soulève la délicate question d'un faubourg, ou *barri*, qu'on perçoit à travers de rares mentions dans les sources écrites du XIV^e siècle, mais dont on ne connaît ni l'emplacement, ni l'ampleur, ni la chronologie. Le *barri* de Caunes était systématiquement évoqué dans les textes du XIII^e siècle relatifs à la communauté des habitants ; celui de Lagrasse n'apparaît pas avant 1342. À cette date, un acte de vente est enregistré par le notaire Guillaume Bernier pour une maison et son verger contigu situés dans le nouveau faubourg de Lagrasse⁹²³. Les quatre confronts, une rue publique non nommée et trois particuliers, ne permettent pas de localiser ce *barri*. Apparemment relativement récent, il est impossible de savoir si l'appellation « nouveau » renvoyait à l'existence d'un faubourg ancien, mais dans les premières décennies du XIV^e siècle, la pression démographique était encore suffisamment importante pour que l'habitat s'étende à l'extérieur des murs de la ville. En 1345-1348, la transaction sur la réorganisation du marché indique qu'avant son transfert *intra muros*, la halle se trouvait dans le *barri*⁹²⁴ ; il est donc possible que le *barri* se soit trouvé sur la rive gauche, car, nous le verrons dans les chapitres suivants, l'assemblée commerciale se tenait sans doute près du monastère.

⁹²¹ AD Aude, 1 Fi 975, plans des fiefs abbatiaux de Lagrasse, 1769.

⁹²² Voir partie 2.3.1. *La capacité démographique des espaces urbains.*

⁹²³ AD Aude, H 69, ventes et achats de l'abbaye de Lagrasse, 1341-1383.

⁹²⁴ AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f° 198 v.

La maison de l'abbé au barri détruite sans contrepartie

La mention suivante date de 1359 et l'ambiance n'était clairement plus la même que dix ans plus tôt. À cette date, quatre ans après la chevauchée d'Édouard Plantagenêt, l'espace périurbain était vécu comme une zone de dangers potentiels : il fallait, pour des raisons de sécurité, transférer l'église paroissiale à l'intérieur des murs de la ville. À cette occasion, l'abbé acceptait que la maison qu'il possédait au *barri* – sans plus de précision, ni de confront – soit détruite et ses matériaux récupérés pour la réhabilitation des murailles, sans que l'université des habitants ne soit contrainte de le dédommager⁹²⁵. Le seigneur-abbé convenait ainsi d'une démolition sans aucune compensation directe, ni pour la valeur de la maison, ni pour l'extinction de son cens. Un tel renoncement n'a rien d'habituel dans les actes du monastère, mais il s'inscrit dans une négociation laborieuse avec les consuls, à l'issue de laquelle l'abbé avait réussi à éviter de participer financièrement à la mise en défense du bourg. Il s'agit probablement d'un geste d'apaisement, ou plus sûrement d'une contrepartie exigée par la communauté des habitants, qui avait d'ailleurs demandé cette destruction dès le premier acte des négociations pour remployer les matériaux dans les fortifications.

Un barri abandonné en 1359 ?

Alors, au-delà de ce bras de fer, que peut-on conclure de cette démolition au *barri* ? Pourquoi les consuls ont-ils immédiatement demandé la démolition de cette maison en particulier : gênait-elle la mise en défense par sa proximité avec le rempart, comme cela était fréquent à cette période de remise en défense des villes ? Était-elle déjà abandonnée, en ruine, plus utile comme carrière à ciel ouvert que comme logement ? Le geste de l'abbé révélerait-il par ailleurs qu'elle n'avait plus aucune valeur et qu'il n'entendait plus rien en tirer ? Des questions sans réponse de ce type pourraient être multipliées à l'envi. Remarquons simplement que pour abandonner définitivement une maison au *barri*, d'autant plus sans contrepartie directe, c'est sans doute que la pression immobilière y était devenue moindre, voire nulle, suite à une rétractation de la population ou à une relocalisation de l'habitat dans le bourg pour des raisons sécuritaires. Il faut aussi retenir qu'au milieu du XIV^e siècle, les maisons du *barri* pouvaient être construites en pierre. Celle qui devait être détruite l'était et ce sont ses moellons qui devaient être remployés. La portion de courtine nord-est reconstruite au XIV^e siècle met d'ailleurs en œuvre de nombreuses pierres de taille en emploi : celle de la maison du *barri* (fig. 160) ?

Le barri sur la rive gauche ?

⁹²⁵ AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 229 et 238.

Le *barri* de Lagrasse ne réapparaît que 40 ans plus tard, dans un acte du notaire Pierre de Calidis. En 1397, Pierre Raynard, bachelier en droit, y possédait une pièce de terre et une oliveraie. Là, le *barri* est associé à un toponyme : « la Barrière de Lagrasse »⁹²⁶, inconnu des registres fiscaux d'Ancien Régime et des plans anciens ou actuels. Il se situerait sur la rive gauche, d'après les confronts : un pech à l'ouest – la falaise de la Castagnère ? –, la route de Rieux à l'est – l'actuelle D41 ? Un bail à fief de 1479 en faveur du prieur de l'abbaye confirme la localisation de la Barrière sur la rive gauche⁹²⁷. Une pièce de terre, à la « Barrière du Monestier » confrontait une rue publique à l'ouest et au nord et le rec du moulin à l'est. Il est même probable que ce lieu soit en fait celui plus couramment appelé la Clause ou la Reclause : triangle au nord de l'abbaye entre la falaise de la Castagnère à l'ouest, l'Orbieu à l'est et l'enclos au sud.

Un *barri* à cet emplacement, près de l'entrée principale de l'abbaye, des moulins, du cimetière et de l'église paroissiale jusqu'en 1359, ne serait pas insolite. Cependant, les deux mentions de 1397 et de 1479 concernaient des terres agricoles : à la fin du XIV^e et au XV^e siècle, si le toponyme de la Barrière lié à un *barri* existait encore, il semblerait qu'il n'y ait pas eu beaucoup de maisons dans ce secteur.

Que conclure sur le barri ?

Au Moyen Âge, le nombre d'évocation d'un faubourg se compte sur les doigts d'une seule main. Rien sur son étendue, sur sa localisation, sur ses habitants. Fut-il à ce point médiocre ou éphémère pour que les sources le taisent ? L'abbé y avait-il si peu d'intérêt pour qu'il ne suscite aucun acte de la part de sa puissante administration ? Ce laconisme aura au moins le mérite de prouver qu'il existait, ou avait existé, avant la fin du XIV^e siècle.

5.2.2. La déprise de la fin des années 1340

5.2.2.1. Diminution de l'activité constructive et de la valeur des maisons

Du dernier quart du XIV^e siècle aux années 1450, l'inventaire des maisons médiévales devient quasiment muet : presque aucune maison n'a été observée, provoquant un vif contraste avec la période précédente et renvoyant l'image d'un renversement de conjoncture. Deux raisons, qui peuvent s'être conjuguées, expliqueraient ce silence : les maisons édifiées durant cette période n'ont pas eu la même solidité que les précédentes et n'ont pas résisté aux

⁹²⁶ AD Aude, 3 E 1535, liasse de papiers épars appartenant au fonds du notaire Nicolas de Calidis, 1395-1398, f^o 24 et suiv.

⁹²⁷ AD Aude, H 83, Baux de l'abbaye de Lagrasse, 1400-1492.

outrages du temps ; la construction d'édifices domestiques a marqué un franc coup d'arrêt durant tout un siècle.

Sans parler d'une atonie séculaire, un texte de 1349 donne ponctuellement à voir une désertification certaine du bourg. Alors que la place du marché avait encore été considérablement réorganisée quelques mois auparavant, la première épidémie de peste provoqua à Lagrasse en 1348, selon un témoignage contemporain, la disparition d'un quart de la population⁹²⁸. Une violente contraction du besoin de logements, conséquence logique et immédiate d'une telle déperdition, est clairement exprimée dans le bail à accapte d'une maison du bourg par le syndic du monastère le 28 mars 1349, qui déplore une forte chute du prix des loyers et des cens suite à la mortalité de la peste l'année précédente⁹²⁹. Le texte précise même que, malgré l'annonce du bail par le crieur public Bernard Bérenger, une seule personne avait répondu à l'inquant⁹³⁰ au moment de l'extinction de la bougie : Barthélemy Textoris. Pour autant, le pessimisme de ce constat est à nuancer, puisque ce bail a finalement trouvé preneur et, malgré la perte de revenu liée à la chute des prix, il s'agissait de remettre en état la maison concernée dont on constatait l'ancienneté du mauvais entretien⁹³¹. S'il semble indiquer une certaine atonie du marché immobilier, le texte montre que les projets immobiliers n'étaient pas tout à fait au point mort.

5.2.2.2. La destruction d'îlots en 1359

Une décennie plus tard, en 1359, le marché immobilier ne s'était visiblement pas raffermie, puisqu'on consentait à raser une maison du *barri* et, surtout, deux moitiés d'îlots d'habitation au centre de l'agglomération pour la nouvelle église paroissiale. Potentiellement, c'est une quinzaine de maisons qui auraient été abattues, plus cinq à dix remaniées pour créer ou agrandir les accès est et nord de l'édifice. Au demeurant, c'est assez peu : en retenant une estimation autour de 600 maisons, cela n'en concernerait que 3 % et les plus de 1000 m² dégagés, tout juste 2 % de l'espace urbain. Pas de quoi donc provoquer un bouleversement

⁹²⁸ WOLFF Ph., *Documents sur l'Histoire du Languedoc...*, op. cit., p. 159-161. Voir partie 2.4.2. *Lagrasse, dans le réseau des relations des villes de la région.*

⁹²⁹ ...*attenta copia domorum que est in dicta villa de Crassa propter impetum mortalitatis pestifere que in villa Crassa et quasi per universum mundum, anno proxime preterito regnavit et populum acerbiter minuit...* MAHUL A., *Cartulaire...*, op. cit., vol. 2, p. 481.

⁹³⁰ L'inquant est un « ancien terme de pratique, qui est encore usité dans quelques provinces, pour exprimer les enchères. Ce terme vient du latin *in quantum* que l'on disoit pour demander à combien la chose étoit portée. Les enchères se faisoient anciennement par demandes et par réponses. L'officier qui faisoit l'adjudication, demandoit à ceux qui se présentoient pour enchérir *in quantum rem dicebant*, et l'enchérisseur répondoit une somme. » Définition d'A.-G. Boucher d'Argis dans l'Encyclopédie d'Alembert et Diderot en 1765 (tome VIII, p. 772).

⁹³¹ ... *propter debilitatem et antiquitatem ac ruinositatem quam maximam dicte domus...* MAHUL A., *Cartulaire...*, op. cit., vol. 2, p. 481.

des densités, d'autant plus que rien n'indique dans le texte que les maisons étaient effectivement habitées.

L'abbé réclamait de l'université des habitants 500 florins d'or pour l'extinction définitive du cens jusqu'alors perçu sur les maisons concernées. Malgré la décroissance démographique constatée une décennie plus tôt, ce dédommagement signifie-t-il que les maisons détruites avaient encore une grande valeur pour l'abbé et, donc, qu'elles étaient habitées ? Rien n'est moins sûr. D'abord, on estime difficilement ce que cette somme représentait pour la communauté des habitants. Sans doute beaucoup. À titre de comparaison, elle correspond peu ou prou à ce que versait régulièrement l'abbaye à la chambre apostolique ou à d'autres administrations cléricales dans les années 1350⁹³² ; par ailleurs, en 1359, les États du Languedoc avaient consenti un prêt de cent mille florins d'or au comte de Poitiers pour contribuer à la rançon du roi Jean II : avec plus de 2800 communautés dans cette province, cela correspondait à un montant moyen maximum de 35 florins d'or par communautés. Si les 500 florins pouvaient donc représenter une charge importante pour les habitants de Lagrasse, un tel montant pencherait en faveur de maisons ayant gardé une bonne valeur et on peut se demander ce qui a conduit l'abbé à éteindre définitivement sa censive seigneuriale, contrairement à ce qu'il avait fait 10 ans plus tôt pour les maisons de la place. L'abbé profitait peut-être des destructions pour récupérer des redevances qu'il ne percevait plus qu'irrégulièrement sur des maisons plus ou moins abandonnées. Ce pouvait aussi être un acte de prudence, car la situation était peut-être telle qu'il n'était pas assuré de percevoir ce cens s'il était reporté sur d'autres biens fonciers ; ou une éventuelle nécessité enfin, l'abbé ayant un besoin pressant de liquidités. Cette réflexion atteint ses limites : celles de tous les enjeux des négociations entre l'abbé et les consuls qui ont assurément tempéré les prétentions financières de l'un et des autres et biaise notre approche.

Notons pour terminer qu'à aucun moment, les habitants concernés par la démolition des maisons ne sont cités, sauf deux d'entre eux : Guilhem Balby et Johan de Lort, dont les propriétés devaient être modifiées par la création du portail oriental de l'église⁹³³. Jamais il ne

⁹³² Les quittances conservées dans les archives de l'abbaye indiquent que l'abbé s'était acquitté de 400 florins d'or en 1350 et en 1351 pour le service de la chambre apostolique auprès de l'archevêque de Toulouse ; en 1353 et en 1354, l'abbé avait payé 500 et 250 florins d'or au receveur des deniers dus à la chambre du collège des cardinaux. AD Aude, H 99, *Quittances de l'abbaye de Lagrasse*, 1290-1792.

⁹³³ Toutefois, parmi les signataires de l'acte, se trouvent Guilhem Borratsol et Johan Franch Junior (AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 240v). Un lauzime de 1367 concerne une maison possédée par un certain Bernard Franch – le père de Johan ? – qui confronte « l'église neuve de Saint-Michel » et Guilhem Borratsol (AD Aude, H 70, ventes et achats de l'abbaye de Lagrasse, 1360-1379). Aussi, les propriétaires des maisons sises sur les îlots partiellement démolis ont sans doute pris part aux négociations, mais sans apparaître en tant que tels dans les actes.

fut question de les dédommager pour les destructions totales ou partielles. C'est à l'opposé de la procédure suivie dans les années 1345-1348, lorsque tous les propriétaires de maisons remaniées lors des travaux sur la place de la halle furent nommés un à un, les modifications même minimales à apporter à leur maison, détaillées et les compensations clairement exprimées⁹³⁴.

5.2.3. La place centrale, pôle d'attraction permanent

La place centrale du marché, que ce soit en période de croissance ou de régression démographique, semble avoir toujours été, plus que tout autre équipement collectif, le pôle d'attraction principal de l'habitat et le quartier le plus dynamique en matière immobilière.

5.2.3.1. Pression immobilière et valorisation des maisons au Moyen Âge

Les maisons les plus étroites du bourg

Nous avons vu dans le chapitre précédent que c'était autour de la place de la halle que les maisons antérieures au milieu du XIV^e siècle étaient les plus étroites, développant rarement des façades supérieures à 5 m, alors que la moyenne du bourg était de 6,8 m : la pression immobilière y était parmi les plus fortes de l'agglomération. Prisées par les habitants, les maisons du quartier étaient valorisées par la tenue de l'assemblée commerciale. Aussi, en 1315, une des principales raisons invoquées par les consuls pour convaincre l'abbé de transférer le marché sur la place *intra muros* où il se tenait auparavant, était que cela provoquerait le renchérissement de tous les biens qui se trouvaient à l'intérieur de l'agglomération et, donc, des intérêts du seigneur temporel qu'il était⁹³⁵.

Les maisons autour de la place du marché entre 1345 et 1348

Le dernier acte de la compilation sur l'organisation de la place du marché, rédigé entre les années 1345 et 1348, décrivait une ville peuplée : la destruction totale ou partielle de 17 maisons encore habitées, sur la place ou dans les rues y menant, devait notamment remédier au fréquent encombrement des différents accès du marché et agrandir son espace⁹³⁶. Il appartenait à l'université des habitants de dédommager les propriétaires selon la lourdeur des travaux à effectuer, entre 5 sous pour la réduction des soliers de six maisons, jusqu'à 10 livres

⁹³⁴ Il est possible que l'acte de 1359 ne fût pas entièrement recopié dans le cartulaire de la fin du XV^e siècle.

⁹³⁵ *Et proprietates rerum que sunt intra villam tam in redditibus et aliis proventibus meliorent, et sic in foriscapiis et aliis proventibus melior conditio fierit dicto domino abbati et suo monasterio et comodior causa propteraisnam dicti mercati et prompta paramenta rerum venalium fierit dicte universitati et monasterio supradicto et condicio utilior afferetur.* AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f° 193.

⁹³⁶ Voir 6.2.5.2. *Le réaménagement de la vieille place publique.*

pour la destruction de bâtiments entiers ; les propriétaires étaient autorisés à récupérer les matériaux. Les réaménagements prévus, la répartition des 57 tables de marchands et commerçants autour de la place et la possibilité pour l'université des habitants de dédommager les propriétaires sont révélateurs d'une assemblée commerciale dynamique et d'une communauté prospère à la fin des années 1340. Le quartier de la place était alors visiblement bien peuplé et densément urbanisé : la nécessité de détruire et réaménager les maisons pour favoriser le marché montre qu'il y existait une pression immobilière assez forte liée à l'intérêt des parcelles directement au contact de l'assemblée commerciale, mais rien n'indique que les quartiers plus excentrés étaient soumis à un régime identique.

5.2.3.2. *Un quartier dynamique après la diminution de la population*

La constitution de vastes ensembles dans le quartier de la halle dès le XV^e siècle

La recherche diocésaine de 1533 montre que le nombre de maisons dans le bourg était au plus bas : 192 seulement. Les habitants étaient à l'aise à l'intérieur des remparts médiévaux et les demeures inventoriées pour la fin du XV^e et le début du XVI^e siècle – après un siècle sans maison conservée – sont des hôtels particuliers de plusieurs centaines de mètres carrés au sol, issus de la réunion de plusieurs maisons remaniées, parfois partiellement reconstruites, mais jamais de création *ex nihilo*. La dépopulation avait permis à une catégorie aisée des habitants de constituer de vastes ensembles immobiliers, dans lesquels sont notamment conservés de riches plafonds peints. La répartition de ces hôtels particuliers est sans appel : la presque totalité sont sis dans le quartier de la halle ou à proximité, là où un à deux siècles plus tôt se trouvaient les maisons parmi les plus étroites de l'agglomération (fig. 161). Ce quartier restait donc le plus prisé et parmi les plus dynamiques au niveau de la (re)construction, mais il incarne une profonde évolution. Si dans les premières décennies du XIV^e siècle, posséder une petite maison autour de la place était sans doute une affaire de nanti, à cause d'une forte demande liée à la pression immobilière, elle l'était encore au XVI^e siècle, mais plutôt parce qu'en cette période de profusion de l'espace, les plus grosses fortunes n'hésitaient pas à réunir deux, trois, quatre ou plus de maisons pour asseoir leur riche demeure dans ce quartier.

La situation en 1712 confirme l'évolution moderne du quartier

La superficie moyenne des maisons en 1712 confirme le mouvement de regroupement perçu à travers la recherche diocésaine de 1533 et l'inventaire des maisons. En moyenne, les maisons avaient une surface au sol de 81,3 m² dans le compoix de 1712, mais dans le détail, la surface moyenne variait fortement d'un quartier à un autre (fig. 162). Les maisons le long d'un axe allant du pont à la place de la Bouquerie en passant par la place de la Halle avaient

une superficie au sol deux fois plus élevée que la moyenne : 156 m². Les maisons riveraines de la rue Saint-Michel, conduisant à l'église, un peu à l'écart des places et du pont, atteignaient encore une moyenne de 105 m². Au contraire, elle s'effondrait à 52 m² dans le quartier sud du Pech et même à 47 m² près de la porte du Consulat. Celles-ci correspondaient encore nettement au module médiéval courant de la maison élémentaire d'une façade d'environ 5 m et une profondeur autour de 10 m. Les données de l'inventaire pour les maisons de la fin du Moyen Âge concordent assez bien avec ce que révèle le compoix de 1712 : le quartier du marché est celui qui a le plus profité du mouvement de regroupement des maisons au moment où la faible démographie le permettait et les quartiers excentrés n'ont pas bénéficié d'une grande vitalité de la construction durant l'Époque moderne. Il aurait été intéressant à ce titre de disposer de documents modernes suffisamment complets pour mener une étude sur la profession et le statut des propriétaires selon les quartiers de Lagrasse.

Les quartiers les plus urbanisés en 1712 étaient autour de la place de la Halle, le long de l'Orbieu et de la rue Saint-Michel et, dans une moindre mesure, autour de la maison des consuls près de la porte nord-est (fig. 163). Au sud, le quartier du Pech était relativement dense le long des rues menant à la porte du Pech, mais il existait, comme sur tout le périmètre des fortifications, de grandes parcelles non bâties. La répartition des ciels-ouverts ajourant généralement les maisons les plus massives, est assez révélatrice des densités, car ils étaient surtout localisés dans les îlots où les maisons occupaient une superficie au sol supérieure à la moyenne : autour de la place de la Halle et le long de la rue Saint-Michel. La statistique générale du compoix de 1712 avait révélé une période de décroissance démographique au début du XVII^e siècle, à la suite d'un XVI^e siècle relativement actif ; l'étude plus détaillée montre que sur cette période, l'habitat résistait mieux près des équipements collectifs et avait tendance à se contracter dans les quartiers périphériques.

5.3. La place du vide : cœurs d'îlot et périphéries à Lagrasse

5.3.1. *À la conquête des cœurs d'îlot*

Il n'est pas nécessaire de revenir sur le fait qu'au Moyen Âge, lorsque le bourg était sans doute plus urbanisé que jamais, les cœurs d'îlots étaient vitaux pour la salubrité générale, servant à l'évacuation des eaux de pluie, à l'aération et l'éclairage des pièces arrière des maisons mitoyennes alignées sans interruption sur les rues. C'est pourquoi ces espaces vides, occupés par les patus, étaient paradoxalement indispensables à la densification de la ville médiévale. Au XVIII^e siècle, ils étaient encore nombreux : 145, mais se trouvaient surtout

dans les quartiers où la dimension moyenne des maisons avait peu évolué depuis le Moyen Âge (fig. 163). Il en restait quelques-uns dans les quartiers soumis aux regroupements modernes, mais en même temps qu'on constituait des hôtels par la réunion de plusieurs maisons, on tentait de les étendre au maximum en construisant sur les emplacements restés vides et, donc, sur les patus, en ne conservant que d'indispensables, mais étroits, ciels-ouverts. C'est ainsi qu'en définitive, les surfaces bâties ne diminuaient pas aussi rapidement que la population et que, dans certains quartiers, elles augmentaient même par la possibilité de créer de vastes ensembles. C'est ce que révèle particulièrement bien l'étude des maisons sises le long de l'Orbieu : tous les espaces vides le long des remparts, anciens patus des maisons élémentaires alignées sur l'actuelle rue des Deux Ponts, ont commencé à être bâtis à partir de la fin du Moyen Âge, pour augmenter en profondeur l'étendue des maisons. En parallèle de cette densification, des ciels-ouverts ont été aménagés au centre des demeures pour y apporter la lumière, qu'on retrouve très nombreux dans ce quartier en 1712. Ce phénomène s'est intensifié au XVII^e siècle. En même temps que les maisons s'étendaient vers l'Orbieu, elles étaient dotées d'équipements de confort plus nombreux, notamment des évier et latrines s'évacuant vers le cours d'eau⁹³⁷.

5.3.2. *Fortifications et espaces libres*

Un équipement collectif comme la halle a joué un grand rôle dans l'attraction de l'habitat. Au contraire, les fortifications ont plutôt contribué à dégager les secteurs alentours, à créer le vide à leur proximité directe, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'espace urbain.

Durant toute l'Époque moderne et au début du XIX^e siècle, environ 100 ares de terres cultivés *intra muros* ont été consignés dans les registres fiscaux, soit près 20 % de la superficie totale. À toutes ces dates, ces terres sont surtout localisées dans une bande de 35 m située contre les fortifications au sud, à l'est et au nord. Il se dégageait ainsi une sorte de

⁹³⁷ La construction sur le patu de la maison 17 rue des Deux Ponts, cad. B0329 (vol. 3, p. 451-456) a augmenté sa surface au sol de 50 %, soit un peu plus 50 m² supplémentaires vers l'ouest, sans doute au début du XVI^e siècle. Une croisée ouverte dans le rempart ajoure cette extension et une nouvelle cave a été creusée au-dessous. Le toit couvrant cet ancien patu évacuait les eaux directement vers l'Orbieu en s'appuyant contre le rempart, empêchant dès lors tout passage sur son périmètre. La maison 10 place de la Halle, cad. B0322 (vol. 3, p.513-520) est issue du regroupement de deux maisons plus étroites au XVI^e siècle et étendue vers l'ouest par la construction sur les anciens patus de ces deux maisons, tous les bâtiments étant ajourés par un ciel-ouvert central. Une porte menant à l'extension occidentale est timbrée de l'emblème du roi Henri II (1547-1559) : trois croissants entrelacés. La cave a été étendue sous le nouveau bâtiment et équipée d'un puits ; les étages supérieurs semblent avoir été décorés de plafonds moulurés. De la même façon, mais dans un autre quartier du bourg, la maison 16 rue Paul Vergnes, cad. B0230 (vol. 3, p. 622-632) est issue du regroupement de trois maisons élémentaires avant 1457. Dans les années 1490, elle a été augmentée vers l'ouest par une extension sur les patus de ces anciennes maisons, et décorée de plafonds peints au rez-de-chaussée et à l'étage.

« ceinture verte » *intra muros* qui s'opposait avec la forte densité des quartiers localisés autour de la place de la Halle, dessinant à l'intérieur de l'agglomération des quartiers centraux, géographiquement et économiquement, et d'autres périphériques, dont la première fonction était de contribuer à l'approvisionnement des habitants⁹³⁸.

Pour la période médiévale, rien n'indique qu'il existait la même « ceinture verte » *intra muros*. Les reconnaissances de la fin des années 1430, reportées sur les plans des fiefs abbaciaux de 1769, montrent qu'il existait alors des maisons contre le rempart oriental, notamment entre les portes du Consulat et Saint-Vincent. Surtout, si le quartier sud-est de Plaisance avait été urbanisé, cela aurait privé les habitants de 50 ares pour faire leur jardin, soit à peu près la moitié des surfaces cultivées à l'Époque moderne.

Plus assurée est l'existence d'une « ceinture verte » *extra muros* en temps de paix (fig. 164). En 1359, la transaction sur la réhabilitation des fortifications prévoyait la suppression des jardins de particuliers situés sur l'emplacement des fossés et d'améliorer le creusement de ces derniers. Les fossés se développaient à l'est et au nord sur une longueur totale de 450 m : le périmètre occidental était protégé par l'Orbieu et méridional par l'escarpement rocheux. Leur largeur correspondait très probablement à celle de l'actuelle contre-allée du boulevard de la Promenade plantée de Platanes (fig. 165), soit 12,5 m⁹³⁹, ce que confirmerait un relevé de l'élévation nord du pont de la porte du Consulat dressé au XVIII^e siècle⁹⁴⁰ (fig. 166). Potentiellement, les jardins auraient donc pu s'étendre sur plus de 55 ares qui, il faut le préciser, n'étaient sans doute pas parmi les plus secs du site puisque les fossés recevaient et drainaient les eaux de pluie provenant du relief de la Benaourio, au sud-est, jusqu'à l'Orbieu au nord-ouest⁹⁴¹. Les jardins s'étaient peut-être au-delà des fossés : sur le cadastre de 1831, la distance entre le rempart et les premières parcelles du terroir pouvait atteindre 45 m ; mais impossible de savoir si cela correspondait à la situation médiévale.

La « ceinture verte » des temps de paix était bouclée vers l'ouest pas les jardins de l'Hortete, sur la rive gauche de l'Orbieu, qui étaient cultivés par les habitants du bourg depuis

⁹³⁸ En 1623, les jardins occupaient 93,1 ares ; près de 18 % de la ville. Le quartier oriental était le plus rural : sur 65,4 ares arpentés, 27,5 ares étaient mis en culture, soit 42 %. Dans le quartier central, les jardins occupaient 65,6 ares sur 330,7, soit un peu moins de 20 % ; il est très probable qu'ils étaient localisés aux extrémités nord et sud de ce quartier, c'est-à-dire contre les fortifications. C'est en tout cas ce que montre le compoix de 1712. À cette date, 54 jardins occupaient 109,5 ares et 21 % du bourg ; ils avaient une superficie moyenne de 200 m². En reprenant la division de 1623, 27,1 ares étaient contre le rempart oriental et 82,4 dans le quartier central. Dans ce dernier quartier, près de 60 ares étaient regroupés contre le chemin de ronde septentrional ou contre le rempart méridional, dans le quartier de Plaisance, où ils avaient une superficie moyenne de 375 m².

⁹³⁹ Sur le cadastre de 1831, la parcelle B01.503 appartenant à la Commune contre le rempart oriental est sans doute une rémanence de l'emprise du fossé : elle avait une largeur de 12,5 m.

⁹⁴⁰ AD Aude, 11 C 82, travaux publics, XVIII^e siècle, f^o 44.

⁹⁴¹ Après la construction de la Promenade, un fossé étroit a été creusé entre la route et la contre-allée afin que les eaux puissent continuer à être évacuées et ne dévalent pas à l'intérieur du bourg.

1212 au moins. Plus tard, la paix pourtant revenue, les sources modernes ne mentionnèrent jamais de jardins à l'emplacement des anciens fossés de la ville.

5.4. Une situation plus difficile à percevoir à Alet et à Caunes

Les inventaires menés à Caunes et à Alet n'ont pas permis d'enregistrer autant de vestiges rattachés aux maisons médiévales que celui de Lagrasse et les textes n'ont pas été étudiés dans ces deux bourgs avec autant d'attention.

5.4.1. *Un nombre insuffisant de maisons enregistrées à Alet*

À Alet, douze maisons repérées sont assurément antérieures au XV^e siècle (fig. 167). C'est très peu comparé au corpus lagrassien qui est dix fois plus important. En prenant l'ensemble des vestiges médiévaux qu'on ne peut pas dater avec certitude et tous ceux qui sont antérieurs au milieu du XVI^e siècle, la cinquantaine de demeures n'est même pas atteinte, mais force est de constater la répartition de ces éléments dans l'ensemble de l'espace urbain encore construit aujourd'hui : à la fin du Moyen Âge, tous les quartiers de la ville, à l'exception de la pointe orientale où se trouvaient des jardins, étaient bâtis (fig. 168).

C'est à Alet que les plus anciennes maisons ont été enregistrées, antérieures au XII^e siècle, dans le sud de l'agglomération (fig. 169). Il s'agit d'édifices de taille réduite, contrairement à ceux qui sont conservés pour la période suivante, antérieurs au milieu du XIII^e siècle, dont les façades mesurent plusieurs dizaines de mètres (fig. 170). Seulement deux édifices supplémentaires ont été repérés pour la période suivante, dont la maison du viguier sur la place (fig. 171 et 172). En prenant en compte toutes les maisons antérieures au XV^e siècle, mais dont la datation est approximative, le corpus atteint douze maisons, principalement localisées le long des rues principales et sur la place du marché. Il est donc impossible de percevoir avec certitude des phases de construction et de reconstruction dans l'agglomération.

5.4.2. *Un espace urbain médiéval bien construit à Caunes*

Quatre maisons pourraient être antérieures au milieu du XIII^e siècle (fig. 173). Une est située contre l'enclos monastique tel qu'il nous est parvenu aujourd'hui⁹⁴². Il s'agit d'une maison polyvalente avec une large arcade sur la rue et une porte, relativement modeste dans ses dimensions. Deux autres maisons sur la place du marché et à proximité, sur l'une des rues

⁹⁴² Maison 1 rue des Lavandières, cad. D2091 (vol. 3, p. 213-215).

les plus fréquentées de l'agglomération – la rue de la Charité, ancienne rue Droite, qui conduisait à Narbonne – étaient déjà des édifices importants, avec des séries d'arcades au rez-de-chaussée de la façade et des fenêtres probablement ternées au premier étage⁹⁴³. Si les fonctions professionnelles et résidentielles de ces demeures sont évidentes, il semblerait qu'au début du XIII^e siècle, à l'inverse de Lagrasse, l'espace autour du marché n'ait pas encore été soumis à une très forte pression immobilière, autorisant des habitants à y constituer de très grands édifices. Près de vingt maisons supplémentaires peuvent être antérieures au début du XIV^e siècle, multipliant le corpus total par six. Elles sont réparties dans l'ensemble de l'espace urbain, à l'exception du quartier nord-ouest et du quartier oriental (fig. 174). La majorité d'entre elles sont des maisons polyvalentes équipées de larges arcades en rez-de-chaussée ou d'une baie sous sablière. La deuxième moitié du XIII^e siècle semble avoir été une période de forte croissance du bourg de Caunes, avec des textes qui prévoyaient notamment l'existence de faubourgs qui n'ont pas pu être localisés sur le terrain⁹⁴⁴. Avec seulement cinq maisons supplémentaires avant le milieu du XIV^e siècle (fig. 175), il semblerait que l'activité de la construction ait subi un certain ralentissement, mais toutes les maisons conservées de cette période sont soigneusement construites en pierre de taille ou en moellons équarris et, avec des successions d'arcades en rez-de-chaussée, révèlent un bourg qui était encore dynamique au niveau économique. En prenant en compte l'ensemble des vestiges antérieurs au XV^e siècle, parmi lesquels certains ne peuvent pas être précisément datés, 41 maisons médiévales peuvent être identifiées au total (fig. 176). Elles sont toutes réparties à peu près uniformément dans l'espace urbain, montrant que le bourg avait acquis son extension actuelle avant la fin du Moyen Âge central. En ajoutant enfin les édifices construits à la fin du Moyen Âge (fig. 177, 178 et 179), on remarque que l'espace urbain était sans aucun doute densément construit au milieu du XVI^e siècle (fig. 180).

5.5. À Lagrasse, de la ville pleine au bourg rural

Tout au long du XIII^e et même jusqu'au milieu du XIV^e siècle, la ville de Lagrasse semble avoir connu une forte croissance démographique contribuant à une importante densification des constructions et à l'apparition – éphémère ? – d'un faubourg encore en activité au début des années 1340. L'activité de la construction a été soutenue durant un siècle et, vu les estimations du nombre de feux réels pour le début du XIV^e siècle, il est probable que

⁹⁴³ Maisons 15 rue Pontus de la Gardie / 1 rue Auguste Gouttes, cad. D0299, D0300, D0301 (vol. 3, p. 277-282).

⁹⁴⁴ BAUDREU D., POUSTHOMIS-DALLE N., « Genèse du village abbatial... », *op. cit.*, p. 138.

l'espace urbain ait alors approché le maximum de sa capacité, manifesté, entre autres, par la saturation du quartier de la halle les jours de marché au début des années 1340, nécessitant le réaménagement et la destruction partielle de 17 maisons pour fluidifier la circulation.

Mais en sept ans, deux épisodes ont fait basculer la conjoncture : la peste de 1348 et la chevauchée d'Édouard Plantagenêt dans la plaine de l'Aude en 1355. En diminuant la population dans une proportion sans précédent, l'épidémie a considérablement réduit la pression immobilière dans le bourg ; les contemporains déploraient la chute de la valeur des maisons qui ne trouvaient plus preneur. La chevauchée a ensuite animé un véritable sentiment d'insécurité dans tout le Languedoc. À Lagrasse, l'émotion fut telle qu'elle a provoqué une réorganisation des relations entre l'*intra* et l'*extra muros*, un abandon précipité de l'espace périurbain au profit d'un recentrage sur l'espace urbain qu'on sécurisait par la réhabilitation des murailles. Transfert de l'église paroissiale, démolition de maisons au faubourg, destruction des jardins des fossés : on se retirait rapidement d'une zone vécue comme dangereuse. Si ce mouvement de relocalisation avait déjà été entamé après 1348 – par exemple, les faubourgs étaient-ils encore nécessaires et peuplés suite à la première peste ? – les événements de 1355 l'ont clairement amplifié et, par la suite, les retours récurrents de la peste et les bandes de routiers l'ont prolongé.

Pendant le siècle qui a suivi ces changements, l'activité constructive semble avoir été réduite à néant : aucune maison identifiée pour cette période. À l'image des diminutions successives de feux à la fin du XIV^e siècle, c'est une ville finalement dépeuplée qu'on retrouve à la fin du XV^e siècle. Les habitants les plus fortunés ont profité de la désertification pour procéder à des regroupements de parcelles et constituer des hôtels particuliers richement décorés dans le secteur de la halle. Dans les quartiers périphériques *intra muros* apparaissaient de nombreux jardins, de plus en plus vastes jusqu'au début du XIX^e siècle, sans que rien ne puisse indiquer qu'ils existaient déjà et en aussi grand nombre au Moyen Âge. Malgré un soubresaut au XVII^e siècle, durant lequel on reconnaît une augmentation du nombre de maisons et des surfaces bâties, l'aspect rural du bourg s'est peu à peu affirmé et il semble évident que l'urbanisation ne fut jamais aussi forte qu'avant les années 1340.

Épilogue : l'étalement urbain contemporain

Au début du XXI^e siècle, le centre historique de Lagrasse est toujours contenu à l'intérieur de l'ancienne ligne des fortifications, dans un espace démarqué de son environnement par les boulevards édifiés sur les anciens fossés. Il a été progressivement déserté par les habitants et les commerces de proximité et outre les maisons en ruine, la

grande majorité des autres reste fermée, la plupart dans l'attente d'un nouveau propriétaire, beaucoup dans l'attente des estivants. Surtout, des îlots entiers ont été détruits, généralement transformés en parkings. Plusieurs services publics se tiennent pourtant encore dans le centre, dont la mairie dans l'ancienne viguerie, quelques boutiques et ateliers d'artisans aussi, et le marché hebdomadaire sur la place centrale. En même temps qu'il se réduisait, le centre commerçant s'est déplacé à l'extérieur des murs médiévaux, le long de la Promenade orientale, d'un accès plus simple pour les véhicules motorisés, avec ses parkings et ses arrêts-minute, et où se rejoignent les routes départementales de Narbonne, de Carcassonne et des Corbières. C'est là, sur ce passage obligé, que se trouvent les commerces les plus fréquentés par les touristes et les habitants de ce petit chef-lieu de canton, ainsi que l'école communale depuis les années 1930. Ce mouvement de déplacement vers la Promenade semble avoir été justifié par l'inauguration du pont neuf à la fin des années 1840, redirigeant le trafic vers le boulevard. Au-delà de la promenade, dans tout l'ancien terroir des Condamines au nord et sur les hauteurs du sud-est où la vue sur le site est imprenable, les pavillons se sont développés, une soixantaine, ainsi que de lourdes infrastructures publiques, municipales ou cantonales. Le véritable centre du village se trouve ainsi désormais le long de l'ancien rempart qui a été percé, voire démantelé, pour donner accès à la Promenade, entre deux espaces qui s'opposent visuellement : le bourg ancien resserré avec ses maisons mitoyennes et son église centrale et la zone périurbaine avec ses pavillons dispersés (fig. 181).

La connaissance des principales phases de construction permet d'approcher avec plus de précision les transformations médiévales de l'espace urbain. Toutefois, dans les trois bourgs, les maisons qui nous sont parvenues sont relativement tardives, postérieures de quatre siècles des premières mentions des établissements monastiques et n'autorisent pas d'appréhender les premiers temps des agglomérations, ceux de leur formation. L'analyse des formes qui nous sont parvenues, notamment à partir des plans anciens, permet de sensiblement pallier ce défaut.

6. L'Évolution de l'espace urbain : analyse des formes

Les sources écrites et archéologiques expriment, dans ce qui n'est peut-être qu'un effet, un essor des trois bourgs et une intégration si rapides dans les réseaux locaux et régionaux au XIII^e siècle, qu'il est difficile de concevoir qu'elles ne renvoient pas, au moins partiellement, à une certaine réalité. L'attraction des populations près des établissements religieux, pour des raisons aussi variées que celles présentées dans le chapitre précédent, et la croissance démographique manifeste de ces agglomérations à partir du Moyen Âge central ont nécessairement entraîné une évolution permanente de leur espace urbain. Jusqu'à présent, les sources qui ont été présentées semblent avoir nivelé les aspects de la croissance des bourgs, laissant apparaître une progression continue entre le XII^e et le XIV^e siècle, gommant d'éventuelles périodes de stabilité, voire de régression. Pour tenter de les évaluer et déterminer avec plus de précision les différentes phases de leur évolution, il convient d'étudier la formation des agglomérations, principalement à partir de leur plan qui en a conservé la mémoire, tout du moins des fragments qu'il s'agit de repérer et d'analyser. Les plans anciens sont sollicités, mais les plans du XVIII^e siècle à Caunes et à Lagrasse étant trop imprécis (fig. 70 et 182), les plans cadastraux du début du XIX^e siècle ont été préférés (fig. 71, 183 et 184). L'ensemble des éléments constitutifs de l'espace urbain est à considérer : le réseau viaire, le parcellaire et le bâti. Ce chapitre sera surtout consacré à l'analyse des deux premiers composants : le bâti étant précisément l'objet des chapitres suivants, il ne sera abordé ici qu'en tant qu'élément interagissant avec les deux premiers.

6.1. L'analyse morphologique

6.1.1. *Multipllicité des formes topographiques des bourgs monastiques*

Les bourgs monastiques sont caractérisés par deux espaces distincts : celui du monastère et celui de la ville. À ce titre, il est important d'envisager les relations topographiques entre ces deux espaces pour comprendre les transformations de l'un et de l'autre, les interactions qui ont présidé à leurs évolutions, mais sans surévaluer le rôle de l'abbaye éventuellement génératrice. À partir de l'analyse minutieuse du plan de 50 bourgs monastiques du Midi toulousain, Nelly Pousthomis a proposé une grille d'interprétation des rapports spatiaux entre bourgs et abbayes comprenant sept catégories⁹⁴⁵, qui a été retenue

⁹⁴⁵ POUSTHOMIS-DALLE N., *À l'ombre du Moustier...*, op. cit., p. 130-150.

pour cette étude. Elle prend en compte plusieurs critères pour interpréter la croissance des agglomérations : polarisation de l'établissement qui cristallise ou non l'habitat ; contraintes liées à la topographie des sites ; impact des infrastructures préexistantes – les routes par exemple.

Les deux premières catégories regroupent 16 % des sites étudiés. Les abbayes sont sans agglomération :

1 – Abbaye et agglomération distantes l'une de l'autre (4 % des cas étudiés). L'abbaye est restée isolée et n'a pas généré d'habitat groupé à proximité immédiate.

2 – Abbaye entourée d'un semis de hameaux ou d'un groupement lâche de maisons (12 % des cas étudiés) : le regroupement apparaît partiel.

La 3^e catégorie regroupe 8 % des sites étudiés, les abbayes avec agglomération séparée :

3 – Abbaye et agglomération séparées, mais proches : les deux espaces sont bien distincts et leurs formes ne semblent pas, à première vue, avoir été réciproquement influencées.

La 4^e catégorie regroupe 36 % des sites étudiés : les abbayes avec bourgs juxtaposés. Elle se divise en deux sous-catégories :

4-1 – Abbaye et agglomération juxtaposées (26 % des cas étudiés) : l'agglomération de plan massé ou linéaire est collée à l'enclos, une rue les sépare parfois.

4-2 – Abbaye implantée à un confluent, sur un éperon ou dans un couloir, agglomération en arrière (10 % des cas étudiés). Ce type de juxtaposition est surtout le fait de l'incidence de la topographie sur le développement de l'agglomération qui dispose d'une place restreinte pour son expansion.

Les catégories 5, 6 et 7 regroupent 40 % des sites : les agglomérations sont considérées comme incluses.

5 – Abbaye dans un angle de l'agglomération (12 % des cas étudiés) : l'abbaye occupe une place marginale, l'agglomération s'étant fortement développée sur le site.

6 – Abbaye en bordure d'un cours d'eau ou d'un abrupt, agglomération semi-enveloppante (12 % des cas étudiés) : l'agglomération, ne pouvant pas se développer vers certaines directions à cause des contraintes topographiques, a enveloppé l'abbaye.

7 – Abbaye au centre de l'agglomération (16 % des cas étudiés). Profitant d'un terrain propice à son expansion, l'agglomération s'est progressivement développée tout autour de l'abbaye, faisant de celle-ci son point central.

6.1.2. Une discipline renouvelée dans les années 1990

À partir de la fin du XIX^e siècle, les géographes allemands ont été précurseurs dans l'analyse des formes historiques des agglomérations et en particulier August Meitzen qui, en 1895, a rapproché des types de formes de l'habitat groupé avec des formes d'organisation socio-culturelles⁹⁴⁶ – souvent de façon abusive. En France, c'est en 1926 que Pierre Lavedan a distingué trois types d'agglomérations médiévales : les villes héritées de l'Antiquité ; les villes d'accession, agglomérations « spontanées » générées par un élément non urbain préexistant, comme un château, un monastère ou un fleuve ; les villes créées, dont le plan

⁹⁴⁶ ZADORA-RIO É., « Les approches morphologiques ... », *op. cit.*, p. 13-14.

volontaire est généralement en échiquier. L'auteur a souligné que les plans des villes tels qu'ils nous sont parvenus ne présagent en rien de leur appartenance à l'un de ces trois types, l'évolution des villes au cours du Moyen Âge ayant souvent marginalisé l'élément d'origine⁹⁴⁷. L'étude de Pierre Lavedan a porté sur l'analyse d'une grande série de plans, mais ne prend en compte que le tracé des rues, négligeant le parcellaire et le bâti. Dans la réédition augmentée de son ouvrage en 1974⁹⁴⁸, le parcellaire a été ajouté aux plans des villes étudiées, mais il n'a toutefois pas été considéré dans l'analyse morphologique. Pourtant, quelques années plus tôt, en 1968, M.R.G. Conzen avait fondé, avec raison, l'analyse morphologique des villes sur trois systèmes interconnectés conditionnant respectivement leurs évolutions : le réseau viaire, parmi les formes les plus anciennes des villes et les éléments ayant la plus grande importance fonctionnelle, le parcellaire et le bâti⁹⁴⁹.

L'étude de la morphologie des villes a pris un essor considérable à partir des années 1990 en France. L'approche par les seuls plans a parfois conduit à la création de modèles impropres, comme celui des « circulades » que Krzysztof Pawlowski a publié en 1992, uniquement fondé sur la forme ronde de certains villages languedociens, sans considération de leur origine, de leur chronologie, de leurs évolutions internes et du contexte historique⁹⁵⁰. Lors de la table ronde sur la morphogenèse du village médiéval convoquée l'année suivante à Montpellier⁹⁵¹, les chercheurs ont tenté de mettre au point l'étude de la formation et de l'évolution des villages médiévaux. Ils ont énoncé les pièges que pouvait comporter cette discipline : « classer les formes sans tenir compte de la chronologie de leur apparition [...] ; oublier que l'évolution topographique des lieux habités n'est pas une évolution linéaire [...] ; s'en tenir à la similitude des formes externes et oublier que des réalités sociales différentes peuvent engendrer des formes identiques » – sévères allusions aux maladresses du modèle des « circulades ». En conclusion, André Debord déplorait cependant qu'aucune harmonisation

⁹⁴⁷ LAVEDAN Pierre, *Histoire de l'urbanisme, I : Antiquité et Moyen Âge*, H. Laurens, Paris, 1926, 520 p., p. 228.

⁹⁴⁸ LAVEDAN Pierre, HUGUENEY Jeanne, *L'urbanisme au Moyen Âge*, Arts et métiers graphiques, Paris, Droz, Genève, 1974, 184 p.

⁹⁴⁹ ZADORA-RIO É., « Les approches morphologiques ... », *op. cit.*, p. 15. CONZEN M. R. G., « The use of town plans in the study of urban history », *The study of urban history*, Londres, 1968.

⁹⁵⁰ PAWLOWSKI Krzysztof, *Circulades languedociennes de l'an mille, naissance de l'urbanisme européen*, Presses du Languedoc, Montpellier, 1992, 220 p.

⁹⁵¹ FABRE Ghislaine, BOURIN Monique, CAILLE Jacqueline, DEBORD André (dir.), *Morphogenèse du village médiéval (IXe-XIIe siècle)*, Actes de la table ronde internationale de Montpellier (22-23 février), Service régional de l'inventaire général de Languedoc-Roussillon, Cahiers du Patrimoine n° 46, Montpellier, 1996, 350 p.

des termes utilisés ne se soit dégagée de cette table ronde et qu'aucune méthode commune n'ait été proposée⁹⁵².

Le Groupe de Recherche 94 du CNRS (GdR 94), « Sociétés et cadres de vie au Moyen Âge : approches archéologiques » a voulu, entre 1995 et 2000 « mesurer la part de l'urbanisme et de la planification dans le développement des agglomérations médiévales », à partir de l'étude des villages et des villes, et « tenter de rendre compte des différences régionales dans la forme des agglomérations et dans la chronologie de leurs phases de développement »⁹⁵³. Dans l'introduction de l'ouvrage qui fait le bilan de ces travaux, Élisabeth Zadora-Rio soulignait la différence d'approche entre Gérard Chouquer et Bernard Gauthiez, grands promoteurs de l'analyse morphologique dans les années 1990, l'un surtout à propos des espaces ruraux, l'autre, des espaces urbains. Le premier estime que les différences d'orientation des parcellaires ne peuvent pas être interprétées comme des strates de planifications successives, remettant en question l'intelligibilité historique des plans ; pour le second, l'identification des unités de plan⁹⁵⁴ par une organisation géométrique singulière, déjà évoquées par M.R.G. Conzen, permet de proposer une chronologie relative de l'évolution du plan, de distinguer les unités de plan « dynamiques » soumises à des contraintes topographiques fortes et les unités de plan volontaires issues d'opérations d'urbanisme. Les travaux du GdR 94 se sont surtout fondés sur la méthode proposée par Bernard Gauthiez – qui a d'ailleurs consacré, la même année, un ouvrage entier à la normalisation du vocabulaire pour l'étude des espaces urbains⁹⁵⁵ – et l'étude de nombreuses villes et villages dans plusieurs régions de France a finalement permis d'élaborer des synthèses sur les formes, les acteurs et les sources de la ville médiévale.

Dans l'esprit des travaux du GdR 94, plusieurs thèses ont été soutenues à Tours, sous la direction d'Henri Galinié, d'Élisabeth Lorans et d'Élisabeth Zadora-Rio, qui avaient pour objectif d'appréhender la morphologie des espaces urbains, surtout celui de Tours⁹⁵⁶, et même

⁹⁵² DEBORD André, « Bilan et conclusion des travaux », FABRE G., *et alii, Morphogenèse du village...*, *op. cit.*, p. 279-285, p. 282.

⁹⁵³ ZADORA-RIO É., « Les approches morphologiques ... », *op. cit.*, p. 13.

⁹⁵⁴ B. Gauthiez propose comme définition de l'unité de plan : « partie d'un plan d'agglomération présentant des caractères géométriques propres en termes de voirie, de parcellaire et de bâti, avec une unité géométrique interne la distinguant de son environnement et permettant de lui attribuer une genèse particulière. [...] Ces unités de plan renvoient généralement soit à un aménagement urbain plus ou moins régulier, soit à un lotissement dont les îlots ont été ensuite lotis » GAUTHIEZ Bernard, *Espace urbain : vocabulaire et morphologie*, Monum, Éd. du patrimoine, Paris, 2003, 493 p., p. 194.

⁹⁵⁵ *Ibid.*

⁹⁵⁶ NOIZET H., *Pratiques spatiales...*, *op. cit.* ; LEFEBVRE B., *La formation d'un tissu urbain...*, *op. cit.* ; MAROT É., *Architecture civile...*, *op. cit.*

ruraux⁹⁵⁷. Celle de Bastien Lefebvre a souligné à quel point la grille d'analyse proposée par M.R.G. Conzen 40 ans plus tôt était opportune et a notamment démontré que par leur pérennité et leur robustesse, les rues forment effectivement la trame du tissu urbain par leur « très forte incidence sur le découpage parcellaire et la disposition du domaine construit »⁹⁵⁸. Ces dernières années, les colloques concernant l'étude des villes médiévales ont laissé une part non négligeable à l'analyse morphologique des espaces urbains : par exemple, pour les cas qui nous intéressent ici, les colloques sur les bourgs monastiques de Caunes-Minervois et sur Saint-Émilion ont tous deux consacré une communication à ces analyses⁹⁵⁹.

6.1.3. Les sources de l'analyse morphologique

La méthode appliquée à l'étude du tissu urbain de Tours présentée dans un article de la publication du GdR 94, portant plus particulièrement sur le rôle de l'abbé Téotolon, se fonde sur les textes, les sources archéologiques et sur l'analyse morphologique du cadastre du XIX^e siècle à partir de trois lectures successives : les plans considérés comme une entité, prenant en compte les orientations parcellaires ; les unités de plans, pour dégager des sous-ensembles représentant des similitudes d'organisation parcellaire ; les voiries remarquables⁹⁶⁰. C'est sur ces trois sources et sur ces trois lectures du cadastre que s'appuie l'étude morphologique des trois bourgs dans ce chapitre.

6.1.3.1. Les cadastres anciens intégrés à un SIG

L'analyse morphologique s'appuie principalement sur les plans cadastraux du début du XIX^e siècle : 1827 à Caunes (fig. 71)⁹⁶¹, 1829 à Alet (fig. 183)⁹⁶² et 1831 à Lagrasse (fig. 184)⁹⁶³. Elle repose sur la « loi de persistance du plan » énoncée par Pierre Lavedan⁹⁶⁴ et ainsi

⁹⁵⁷ POIRIER Nicolas, *Un espace rural en Berry dans la longue durée : expérience de micro-analyse des dynamiques spatio-temporelles du paysage et du peuplement dans la région de Sancergues (Cher)*, Thèse de doctorat sous la dir. d'É. Zadora-Rio, Université François-Rabelais, Tours, 2007, 3 vol. Voir aussi sur la morphologie des espaces ruraux le mémoire inédit d'HDR de J.-L. Abbé : ABBÉ J.-L., *Société, espace et parcellaire... op. cit.*

⁹⁵⁸ LEFEBVRE B., *La formation d'un tissu urbain...*, *op. cit.*, p. 393.

⁹⁵⁹ BAUDREU D., POUSTHOMIS-DALLE N., « Genèse du village abbatial... », *op. cit.* ; JEAN-COURRET Ézéchiél, « Approche des dynamiques spatio-temporelles de la formation de Saint-Émilion à travers le plan de 1845 », *Fabrique d'une ville médiévale... op. cit.*, p. 155-180.

⁹⁶⁰ GALINIÉ Henri, CHOUQUER Gérard, RODIER Xavier, CHAREILLE Pascale, « Téotolon, doyen de Saint-Martin, évêque de Tours au X^e siècle et urbaniste ? », *Village et ville...*, *op. cit.*, p. 239-256, p.243. Les résultats présentés par les auteurs montrent que l'action de Téotolon, abbé de Saint-Martin et évêque de Tours, sur l'espace urbain de Tours ne participait pas d'une volonté urbanistique visant à favoriser le développement de la ville, mais plutôt à l'organisation juridique en lien avec l'usage du sol.

⁹⁶¹ AD Aude, PW 08831, atlas cadastraux : plans dits « napoléoniens », *Cadastre de Caunes*, 1827.

⁹⁶² AD Aude, PW 08759, atlas cadastraux : plans dits « napoléoniens », *Cadastre d'Alet*, 1829.

⁹⁶³ AD Aude, PW 08935, atlas cadastraux : plans dits « napoléoniens », *Cadastre de Lagrasse*, 1831.

⁹⁶⁴ LAVEDAN Pierre, *Qu'est-ce que l'urbanisme ? Introduction à l'histoire de l'urbanisme*, H. Laurens, Paris, 1926, 269 p., p. 92.

résumée par Ézéchiél Jean-Courret : « chaque aménagement de l'espace impliquant des contraintes d'emprise et d'orientation sur les aménagements postérieurs, une lecture régressive des aménagements de l'espace est donc réalisable par la lecture des phénomènes inscrits en plan.⁹⁶⁵ » C'est ce que Gérard Chouquer qualifie de morphogène : « élément pérenne d'un paysage susceptible de provoquer l'orientation de nouvelles formes qui prennent appui sur lui, plus ou moins longtemps après son implantation.⁹⁶⁶ » À Tours, Bastien Lefebvre a mis en évidence le maintien du plan de l'amphithéâtre antique qui, tout au long du Moyen Âge et jusqu'à nos jours, a constitué un morphogène de première importance, sa forme restant nettement identifiable dans le parcellaire⁹⁶⁷. Il souligne aussi que ce caractère morphogène a pu entraîner un décalage des structures, qui ne s'appuyaient plus forcément sur les maçonneries antiques, mais qui ont cependant toujours suivi l'orientation radioconcentrique de l'amphithéâtre⁹⁶⁸ : c'est le phénomène d'isoclinie, qui conserve une forme générale dans le plan, même si ses limites ont pu se déplacer dans leur détail⁹⁶⁹. Toutefois, malgré ces phénomènes de rémanence, il faut garder à l'esprit que l'analyse régressive n'offre qu'une vision partielle des transformations, car elle favorise les continuités au détriment des discontinuités, des ruptures.

Les planches des plans cadastraux d'Alet, de Caunes et de Lagrasse ont été numérisées sous vide d'air par les Archives départementales de l'Aude pour minimiser les déformations. Je les ai ensuite intégrées au logiciel de SIG ArcGIS, pour les géoréférencer et les vectoriser. Le géoréférencement des plans a été effectué, suivant la procédure courante⁹⁷⁰, à partir de points pérennes de couches déjà géoréférencées, en l'occurrence les plans du cadastre actuel et la photographie aérienne récente, d'une résolution suffisamment fine sur les trois sites pour obtenir une bonne précision. Cette étape entraîne d'inévitables déformations, souvent minimes, et nécessite que chaque élément vectorisé – rue, parcelle, bâti, cours d'eau, etc. – soit encore individuellement contrôlé par rapport aux plans du cadastre actuel et à la photographie aérienne récente. Les plans d'alignement de façades de l'époque contemporaine⁹⁷¹ ont aussi été pris en considération dans le géoréférencement des cadastres du début du XIX^e siècle pour éviter toute erreur. Ce n'est qu'au terme de ce long processus

⁹⁶⁵ JEAN-COURRET É., « Approche des dynamiques... », *op. cit.*, p. 156.

⁹⁶⁶ CHOUQUER Gérard, *L'étude des paysages : essais sur leurs formes et leur histoire*, Errance, Paris, 2000, 208 p., p. 188.

⁹⁶⁷ LEFEBVRE B., *La formation d'un tissu urbain...*, *op. cit.*, p. 391-392.

⁹⁶⁸ *Ibid.*

⁹⁶⁹ CHOUQUER G., *L'étude des paysages...*, *op. cit.*, p. 146.

⁹⁷⁰ POIRIER N., *Un espace rural en Berry...*, *op. cit.*, p. 69.

⁹⁷¹ AD Aude, 1 Fi 930, plan d'Alignement de la commune de Caunes, 1842. AD Aude, 2 OP 1540, Lagrasse : vicinalité, 1814-1887. AD Aude, 2 OP 1530, Lagrasse : administration générale, 1840-1940.

que les cadastres anciens peuvent être considérés comme suffisamment fiables pour être exploités ; ils deviennent alors un « point de départ méthodologique de [l']étude et [un] point d'arrivée en termes chronologiques »⁹⁷². L'inexactitude topographique et géométrique du cadastre de Caunes dressé au XVIII^e siècle (fig. 70)⁹⁷³ et des plans terriers de Lagrasse de 1769 (fig. 182)⁹⁷⁴ a empêché leur intégration au SIG : le géoréférencement mettait trop en évidence les déformations des représentations. De même pour Lagrasse, la restitution planimétrique du compoix de 1712 (fig. 146), bien que géoréférencée, n'a pas été utilisée pour l'analyse morphologique : la restitution s'appuie en grande partie sur les limites parcellaires du cadastre de 1831 et trop peu d'informations complémentaires auraient été apportées par rapport à la masse de travail que sa prise en compte aurait représentée.

6.1.3.2. Les textes du XIV^e siècle à Lagrasse

Il n'y a que dans le cas de Lagrasse que les sources écrites sont suffisamment prolixes pour aborder de façon approfondie les transformations de l'espace urbain. Les deux principaux documents ont déjà été présentés⁹⁷⁵ : il s'agit de compilations d'actes rédigés à la fin du XV^e siècle dans le *Livre Vert A* des archives de l'abbaye⁹⁷⁶. Le premier est la copie des six actes rédigés entre 1315 et 1348 sur les réaménagements successifs de la place de la Halle⁹⁷⁷ et le second concerne le réaménagement de deux îlots d'habitations au centre du bourg pour la construction d'une nouvelle église paroissiale en 1359⁹⁷⁸. Les données qu'ils contiennent quant aux travaux à réaliser peuvent ainsi être couplées avec celles issues des sources archéologiques.

6.1.3.3. Les sources archéologiques : édifices médiévaux et suivi de travaux

Dans les trois bourgs, les sources archéologiques concernent surtout les maisons qui ont été enregistrées dans l'inventaire et les équipements collectifs encore en élévation.

Le bourg de Lagrasse a pu bénéficier d'un apport supplémentaire d'informations grâce aux travaux de réhabilitation de la calade de la place de la Halle dont le suivi archéologique, que j'ai réalisé dans le cadre du PCR en 2013 et en 2014⁹⁷⁹, a été l'occasion de compléter les

⁹⁷² POIRIER N., *Un espace rural en Berry...*, *op. cit.*, p. 69.

⁹⁷³ AD Aude, H 5, abbaye de Caunes-Minervois, Cayer contenant 27 Plans de divers tenements du terroir de Caunes, Plan de la ville de Caunes sans proportion, XVIII^e siècle.

⁹⁷⁴ AD Aude, 1 Fi 975, plans des fiefs abbatiaux de Lagrasse, 1769.

⁹⁷⁵ Voir partie 3.2.2.1. *Les sources écrites sur de grands travaux à Lagrasse*.

⁹⁷⁶ AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle.

⁹⁷⁷ *Id.*, f^o 191 v-206.

⁹⁷⁸ *Id.*, f^o 231 v-241 v.

⁹⁷⁹ FOLTRAN Julien, « Suivi de travaux de la calade, place de la Halle », POUSTHOMIS-DALLE N. (coord.), *Lagrasse (Aude)...*, Rapport intermédiaire 2014, *op. cit.*, p. 182-200.

connaissances acquises grâce aux actes de l'abbaye. L'emprise des travaux a concerné une surface de 400 m², comprenant la traverse des Mazels au sud et le côté oriental de la place jusqu'au bâtiment de la Poste au nord. Les seuls vestiges notables mis au jour dans cet espace fortement occupé depuis le Moyen Âge sont une série de fondations de piliers sur le côté est de la place et une ancienne calade. Très peu de mobilier a été retrouvé, n'apportant aucun indice de datation : quelques éclats de terre cuite architecturale et fragments d'ossements animaux dont certains présentent des traces de couteau ; pas de tessons.

6.1.4. Les outils mis en place pour l'analyse morphologique

6.1.4.1. La prise en compte des contraintes topographiques : le relief

La bonne connaissance de la topographie des sites est un préalable à l'analyse morphologique. C'est pourquoi il a été nécessaire de produire des relevés altimétriques fins, malheureusement inachevés à Caunes, au niveau optique à partir des repères du réseau du Nivellement Général de la France (NGF). Ils permettent, outre d'avoir une vision en trois dimensions des agglomérations, de prendre pleinement conscience des accidents du terrain grâce au temps passé à faire les relevés.

À Alet, les trois repères installés dans le bourg ont été utilisés⁹⁸⁰. Le cheminement exécuté dans les rues, autour de l'agglomération et dans les jardins du quartier haut a donné lieu à la prise de 212 points (fig. 185). Les vérifications effectuées à partir des trois repères ont révélé une marge d'erreur inférieure à 1 cm, à l'exception de six points où elle était supérieure à 9 cm et qui n'ont pas été retenus pour cette étude. Des courbes de niveau par palier d'un mètre, résolution suffisante pour avoir une bonne idée du relief *intra muros*, ont été tracées à partir de ce dense réseau de points. *Extra muros*, les courbes de niveau par palier de 10 m sont celles de l'IGN et permettent de replacer le site dans un contexte plus large.

À Lagrasse, les relevés ont été réalisés à partir de cinq repères⁹⁸¹. Le cheminement dans les rues du bourg et sur le boulevard de la Promenade a donné lieu à la prise de 156 points, principalement dans le quartier méridional du Pech où le relief est fortement marqué (fig. 186). Les rues rectilignes dans le quartier nord peu accidenté n'ont pas nécessité un nombre important de points. Les vérifications ont révélé une marge d'erreur inférieure à 1 cm, mais aussi la mauvaise position de la borne NGF située sur la pile du pont neuf qui affiche

⁹⁸⁰ Repère E'.EF-71, parapet amont du pont : altitude 206,005 m ; repère E'.EF-72, chevet de l'église paroissiale Saint-André : altitude 204,757 m ; repère E'.EF-73, sur la façade nord de la Mairie : altitude 205,234 m.

⁹⁸¹ Repère E'.F.K3-39, parapet amont du pont Vieux : altitude 127,165 m ; repère E'.F.K3L3-66, parapet amont du pont Neuf : altitude 127,380 m ; repère E'.F.K3-39-I, pile est du pont Neuf : altitude 120,881 m (repère faux) ; repère E'.F.K3L3-71, maison forestière au sud du bourg, altitude 135,651 m ; repère E'.F.K3L3-70, parapet de la Promenade à l'est du bourg : altitude 131,748 m.

une erreur d'environ 3 m d'altitude. Les courbes de niveau *intra muros* ont été tracées par palier d'un mètre à partir de ces points et reliées extramuros avec les courbes de l'IGN établies, à Lagrasse, par palier de 5 m.

À Caunes, seules les données de l'IGN ont été utilisées. Leur palier de 10 m et la difficulté de percevoir exactement le dessin des courbes dans l'espace urbain nuisent à la précision de l'étude, mais fournissent au moins un aperçu de la topographie et l'outil « profil altimétrique » du site Géoportail.fr peut atténuer cette imprécision.

6.1.4.2. *Le calcul de l'orientation des limites parcellaires*

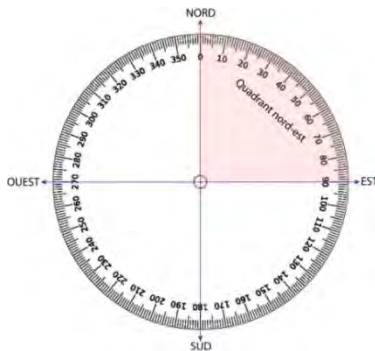
L'intégration des plans cadastraux vectorisés du début du XIX^e siècle dans un SIG permet de calculer systématiquement l'orientation des limites parcellaires, générant un outil essentiel pour révéler des phénomènes morphologiques significatifs ou secondaires. Cet outil, qui ne peut se substituer à l'interprétation, est mis en œuvre pour appuyer l'interprétation de la mise en place du réseau viaire, du parcellaire, et la détermination des unités de plan. La présentation des données brutes issues du calcul systématique des orientations ne représente qu'une étape dans l'interprétation de la formation et de l'évolution de l'espace urbain.

Pour l'analyse du cadastre ancien de Tours, Xavier Rodier a détaillé une procédure d'automatisation du calcul pour le logiciel de SIG ArcGIS⁹⁸², que Nicolas Poirier m'a aidé à améliorer grâce à l'utilisation complémentaire des fonctions du logiciel libre QGIS. Les polygones créés pour chaque parcelle lors de la vectorisation des cadastres doivent être transformés en lignes grâce à l'outil « polygone vers ligne » disponible dans la Toolbox d'ArcGIS. Cet outil génère des lignes à partir des intersections de polygones, ce qui présente l'inconvénient, rédhibitoire, de conserver plusieurs sommets sur la plupart des lignes ainsi créées. Il faut donc diviser ces lignes avec l'outil « fractionner une ligne aux sommets » pour ne conserver qu'une seule orientation pour chaque tracé. Après cette étape, chaque ligne doit être contrôlée pour vérifier qu'il n'existe aucun doublon, pouvant apparaître au cours des différentes manipulations⁹⁸³.

⁹⁸² RODIER Xavier, « Le système d'information géographique TOTOPi : Topographie de TOurs Pré-Industriel », *Les petits cahiers d'Anatole*, n° 4, Laboratoire Archéologie et Territoires, UMR 7324, Tours, 2000. Revue en ligne : www.univ-tours.fr/lat/pdf/F2_4.pdf - consulté le 23/03/2015.

⁹⁸³ Pour Alet par exemple, sept lignes avaient été multipliées au cours des différentes phases. Longueur cumulée des lignes supprimées : 78,10 m (trois lignes de 15,90 m, deux de 4,90 m, deux de 0,25 m, deux de 0,20 m, une de 9,60 m, 8,20 m et 1,90). La longueur totale des lignes après correction est de 12030,53 m : provoquant une marge d'erreur de 0,6 %, les doublons n'auraient pas influencé le résultat de manière déterminante.

Ces données sont ensuite exportées pour créer un fichier de forme compatible avec QGIS qui, contrairement à ArcGIS, possède un modèle de calcul automatique de l'azimut des polygones à partir de leurs coordonnées et de leur longueur⁹⁸⁴. Il définit ainsi l'orientation de



chaque ligne sur un éventail de 360° en mesurant leur angle avec le nord géographique dans le sens des aiguilles d'une montre. Le seul quadrant nord-est est suffisant pour l'analyse des orientations des trames parcellaires, puisque l'éventail de 90° permet de restituer une direction, son opposée et sa perpendiculaire⁹⁸⁵ : il suffit de retrancher le nombre de degrés approprié aux orientations supérieures à 90° afin de réduire l'éventail⁹⁸⁶. Chaque valeur ainsi obtenue sur le quadrant est appelée gisement.

Les données doivent être réintégrées dans ArcGIS où les manipulations se poursuivent. En ouvrant le fichier de base de données (.DBF) lié au fichier ArcGIS avec le logiciel Excel, on peut travailler sur la distribution des orientations. Celle qui a été retenue pour cette étude correspond au pourcentage des longueurs cumulées des limites parcellaires pour chaque gisement⁹⁸⁷. On peut alors générer des courbes de longueurs cumulées croissantes des valeurs de gisement, dont les ruptures permettent d'individualiser des séries de gisements surreprésentés, ainsi que des tableaux représentant le pourcentage de longueur cumulée de chaque gisement par rapport à la longueur cumulée totale⁹⁸⁸. Les orientations les plus fréquentes sont ainsi déterminées et peuvent être représentées sur la carte pour connaître leur répartition spatiale et identifier d'éventuels quartiers cohérents.

⁹⁸⁴ Formule du modèle de calcul : $(\text{atan}(\frac{\text{xat}(-1)-\text{xat}(0)}{\text{yat}(-1)-\text{yat}(0)})) * 180/3.14159 + (180 * (((\text{yat}(-1)-\text{yat}(0)) < 0) + (((\text{xat}(-1)-\text{xat}(0)) < 0 \text{ AND } (\text{yat}(-1) - \text{yat}(0)) > 0) * 2)))$. Disponible sur le forum dédié aux SIG à l'adresse <http://gis.stackexchange.com/questions/24260/how-to-add-direction-and-distance-to-attribute-table> - site consulté le 22/03/2015.

⁹⁸⁵ NOIZET H., *Pratiques spatiales...*, *op. cit.*, p. 383.

⁹⁸⁶ Deux lignes d'un degré respectif de 0° et de 180° correspondent à la même orientation. De même, deux lignes de 90° et 270° ou encore de 8° et de 188°. Contrairement à X. Rodier à Tours, l'orientation 0° a aussi été regroupée avec sa perpendiculaire 90°.

⁹⁸⁷ Par exemple à Alet, la longueur cumulée totale des limites parcellaires est de 12030,53 m. Le gisement 71° représente la longueur cumulée la plus importante : 357,11 m répartis sur 47 lignes, ou une proportion de 2,97 % de la longueur cumulée totale. Au contraire, le gisement 12° est le plus faible, avec une seule ligne de 9,60 m, soit 0,08 % de la longueur cumulée totale.

⁹⁸⁸ Voir ces tableaux pour chaque ville dans les parties ci-dessous.

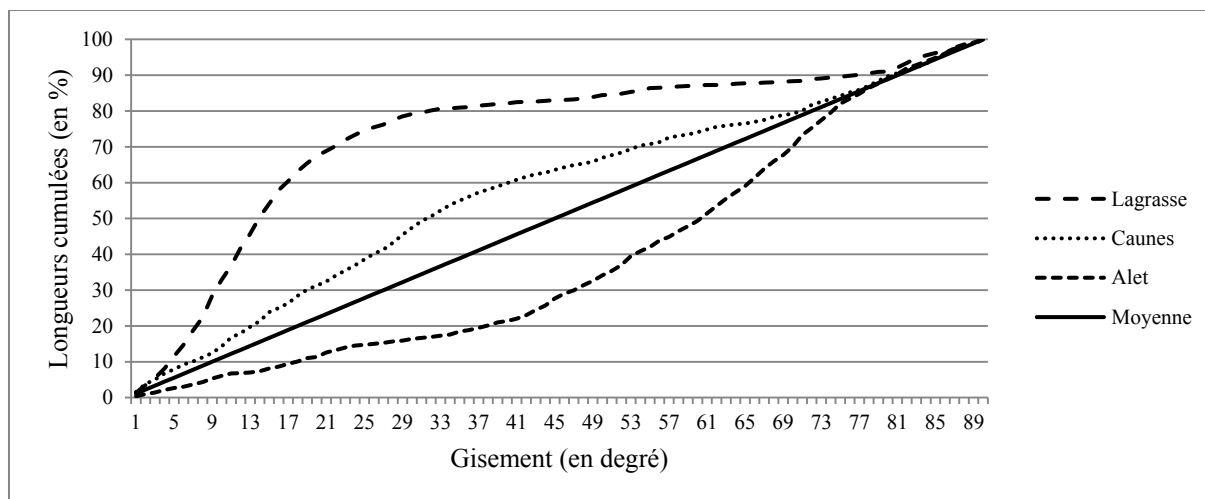


Tableau 15 : analyse des orientations parcellaires à Lagrasse, Caunes et Alet : pourcentage des longueurs cumulées croissantes des valeurs de gisement (éventail 90°). La « moyenne », diagonale du diagramme, exprime l'équipartition des différents gisements (90°/100 %).

Il est important de suivre la procédure dans cet ordre pour ne pas partir d'un présupposé : il ne faut pas se fonder sur l'observation des plans pour estimer la cohérence de tel ou tel quartier « à vue d'œil » et vérifier ensuite sur la courbe cette éventuelle cohérence⁹⁸⁹, bien que cette analyse permette ensuite de valider ou non les premières impressions sur le plan.

6.1.4.3. La hiérarchisation du réseau viaire

Dans le cadre de l'étude sur Saint-Émilion, Ézéchiel Jean-Courret a déterminé trois catégories de voirie pour mieux appréhender les formes du développement : la voirie primaire, la voirie secondaire et les voies de contournement⁹⁹⁰. Les rues de nos trois bourgs ont été réparties en trois catégories : primaire, secondaire et tertiaire.

La voirie primaire, connectée aux portes de la ville, participe des circulations extérieures, régionales ou locales : itinéraires longs traversant l'espace urbain et routes desservant des écarts et des équipements dans le terroir. D'autres critères discriminent les rues rattachées à cette catégorie à l'intérieur de la ville : leur largeur supérieure à la moyenne, la monumentalité des maisons qui les bordent, les équipements collectifs qu'elles desservent⁹⁹¹.

La voirie secondaire est mise en place à partir de la voirie primaire pour irriguer l'espace urbain. Son développement répond à une densification nécessitant la création de nouvelles dessertes et participe du réseau interne à l'agglomération. Il s'agit des rues de

⁹⁸⁹ Nicolas Poirier a mis en garde contre une des principales limites de l'analyse des orientations parcellaires : le risque d'un modèle hypothético-déductif qui conduirait à plaquer sur les linéaments paysagers une grille qu'on aurait auparavant déterminée *a priori*. POIRIER N., *Un espace rural en Berry...*, *op. cit.*, p. 262-263.

⁹⁹⁰ JEAN-COURRET É., « Approche des dynamiques... », *op. cit.*, p. 155-180.

⁹⁹¹ En ce sens, la relation entre les éléments forts constituant les villes – marché, église paroissiale, type de maisons, mais aussi abbaye, four banal, etc. – doit être prise en compte.

contournement, qui évitent un obstacle, et des traverses reliant deux rues de la voirie primaire, sur lesquelles peuvent aussi se trouver des équipements collectifs.

La voirie tertiaire, qui répond aussi à une densification de l'espace urbain, est mise en place à partir de la voirie secondaire ou est constituée d'impasses. Il s'agit de traverses reliant deux rues secondaires et des venelles de cœur d'îlot, impasses vers les centres les plus denses.

Lorsqu'il est possible de classer les rues selon une catégorie de voirie et en considérant que chaque voie mineure est subordonnée à une voie supérieure, on peut éventuellement proposer une chronologie relative pour la construction du réseau viaire des agglomérations. Il faut toutefois rester très prudent, car les rues secondaires et tertiaires constituent un réseau très dynamique qui peut évoluer jusqu'à supplanter, et donc déclasser, des rues de la voirie primaire – le meilleur exemple en est à Alet. De plus, malgré une rigidité apparente liée à leur connexion aux portes de la ville, le tracé des rues de la voirie primaire présente lui aussi des aspects dynamiques, notamment lors de la mise en place de la voirie secondaire – c'est le cas à Alet, mais surtout à Caunes.

Cette procédure est moins opérante à Lagrasse où le réseau viaire présente une certaine régularité. Dans un tel type de plan, confinant à l'échiquier, Pierre Lavedan a montré que tous les éléments composant l'espace urbain étaient interchangeables en raison de leur similitude, contrairement à un plan radioconcentrique, par exemple, où chaque élément est subordonné à un autre⁹⁹². Toutefois, en prenant bien en compte le réseau des routes régionales pénétrant dans l'espace urbain, il a été possible de proposer un classement des rues de Lagrasse.

6.2. À Lagrasse, l'importance des planifications successives

6.2.1. Espace monastique et espace urbain sur des rives opposées

6.2.1.1. L'enclos, sur la rive gauche

Les moines de Lagrasse ont édifié leur abbaye sur une terrasse alluviale de la rive gauche de l'Orbieu (fig. 26). Le site est exigü, contenu à l'ouest par le versant d'un éperon rocheux et à l'est par le lit de la rivière. L'enclos est composé de deux espaces séparés par le béal, canal de dérivation : au nord celui des bâtiments, d'une superficie de 1,91 ha en incluant les jardins de l'abbé et l'esplanade de l'Hortete ; au sud celui du jardin de l'Horte Mage qui s'étend sur 5,13 ha (fig. 187). Les moines mauristes, qui ont investi les lieux en 1662, ont dressé un plan de l'enclos en 1675 (fig. 79), puis une vue cavalière des bâtiments en 1687

⁹⁹² LAVEDAN Pierre, *Histoire de l'urbanisme, 1...*, op. cit., p. 251-252.

(fig. 80), avant de réaliser de grands travaux qui ont largement reconfiguré le site au XVIII^e siècle. Le cours du béal a été modifié et la construction d'une cour d'honneur avec ses bâtiments a repoussé les limites de l'enclos vers l'ouest, le nord et le sud. En se fiant au plan de 1675, la partie nord de l'enclos avait alors une forme grossièrement circulaire, d'un diamètre moyen de 118 m et d'une superficie de 1,29 ha (fig. 188). Le petit enclos de l'hôpital, aujourd'hui détruit, et les jardins de l'abbé au nord formaient une excroissance de 0,26 ha. Le cimetière et l'ancienne église de la paroisse étaient logés contre le versant de l'éperon, au nord-ouest, séparés de l'abbaye par la route de Caunettes.

6.2.1.2. *Un premier bourg près de l'enclos ?*

Lagrasse entre dans la troisième catégorie du classement proposé par Nelly Pousthomis : le cours de l'Orbieu sépare l'abbaye (sur la rive gauche) du bourg (sur la rive droite), composant deux espaces distincts dont les formes ne se sont pas réciproquement influencées. Parmi les 50 sites de son corpus, quatre ont une configuration similaire en Midi toulousain : Faget, Saint-Justin, Touget (Gers) et Saint-Papoul (Aude)⁹⁹³. En pays d'Aude, outre Lagrasse, seul Saint-Hilaire correspond à cette situation : l'enclos circulaire de l'abbaye sur une éminence surplombe le bourg qui s'étend en contrebas selon un plan régulier sans lien avec l'enclos duquel il est séparé par une route contournant l'éminence. Dominique Baudreu a émis l'hypothèse selon laquelle le bourg primitif a pu se développer sur l'éminence, contre l'enclos de l'abbaye, formant une deuxième couronne grossièrement circulaire encore visible dans le parcellaire du cadastre actuel⁹⁹⁴. Si cette hypothèse se confirmait, Lagrasse serait alors le seul bourg monastique des pays d'Aude à entrer dans la troisième catégorie⁹⁹⁵.

La situation atypique du bourg de Lagrasse et la présence de l'ancienne église paroissiale pose la question d'une éventuelle agglomération primitive contre l'abbaye, sur la rive gauche. Là, sur un triangle barré au sud par l'enclos, à l'ouest par le versant montagneux et à l'est par l'Orbieu, l'espace disponible pour une agglomération dépasse à peine 0,50 ha – à comparer aux 5,35 ha du bourg rive droite. Selon cette hypothèse, l'habitat aurait pu être déplacé sur un espace plus étendu et moins contraignant pour son développement – la rive opposée – lorsque sa population est devenue trop nombreuse, comme cela aurait pu être le cas à Saint-Hilaire où l'habitat aurait « glissé » au pied de la colline. Les fouilles menées dans le jardin de l'abbé en 2014 et en 2015 ont eu, entre autres problématiques, celle de caractériser

⁹⁹³ POUSTHOMIS-DALLE N., *À l'ombre du Moustier...*, *op. cit.*, p. 139-141.

⁹⁹⁴ BAUDREU Dominique, « Les enclos ecclésiastiques dans les anciens diocèses de Carcassonne et de Narbonne : la pluralité des formes », FABRE G., *et alii, Morphogenèse du village...*, *op. cit.*, p. 189-203, p. 193.

⁹⁹⁵ Le bourg de Montolieu a été construit sur un éperon à 500 m de l'abbaye, située sur la rive opposée de la Dure. Il entre plutôt dans la catégorie 1, le seul de cette catégorie en pays d'Aude.

son occupation avant l'Époque moderne⁹⁹⁶. Si aucun habitat n'a été mis au jour au cours de ces deux campagnes, cette hypothèse ne doit pas être totalement écartée pour autant : le secteur a été fortement remanié au cours des siècles et l'éventuel habitat aurait tout aussi bien pu être développé encore plus au nord – entre l'enclos et le pont, dans les extensions du cimetière paroissial de l'Époque contemporaine.

6.2.1.3. *Le bourg sur la rive droite*

Le bourg sur la rive droite a été construit au nord du vallon, sur un espace relativement plat d'une superficie d'environ 20 ha, cantonné à l'ouest par la rivière et de toute autre part par les abrupts rocheux bornant le vallon (fig. 189). L'agglomération occupe un peu plus du quart de cet espace, contre la rivière à l'ouest et partiellement sur le versant d'un petit éperon au sud. L'espace ainsi laissé libre au nord et à l'ouest est occupé par le terroir des Condamines, en forme de demi-lune, dont les grandes parcelles, morcelées depuis quelques décennies par l'étalement urbain, sont disposées en éventail à partir du bourg et jusqu'aux abrupts. Le petit ruisseau de la Bénaourio a été canalisé dans sa portion finale pour collecter les eaux provenant des drains des Condamines et se jette dans les anciens fossés de la ville, réseau souterrain depuis la construction de la promenade. À l'intérieur du bourg, l'irrégularité des courbes de niveau 123 m, 124 m et 125 m NGF est caractéristique du ravinement provoqué par un cours d'eau et révèle peut-être le détournement du ruisseau de la Bénaourio au moment de la mise en place de l'espace urbain.

L'espace urbain se développe entre les altitudes 119,70 m NGF au nord et 139 m NGF au sud (fig. 190). La moitié nord est soumise aux plus violentes crues de l'Orbieu, atteignant parfois la cote 126 m NGF. C'est pourtant dans ce secteur relativement plat que se trouvaient l'ensemble des équipements collectifs (fig. 191) : la halle, l'église paroissiale⁹⁹⁷, les maisons du viguier et des consuls, le four banal, les fontaines et puits publics, le pont reliant la rive gauche. Le quartier méridional du Pech, à l'abri des inondations, est marqué par un fort dénivelé, entre les cotes 126 et 139 m NGF. Là, l'espace urbain se resserre sur le relief, formant une pointe à son extrémité méridionale. L'Orbieu a entamé le relief pour faire son lit et en contrebas du quartier du Pech, une série de quatre barres rocheuses calcaires affleurant autorisent le passage à gué.

⁹⁹⁶ LEFEBVRE Bastien, POUSTHOMIS-DALLE Nelly, PÉFAU Pierre, « Entre abbaye et bourg : l'hôtellerie », *Lagrasse (Aude), l'abbaye...*, *op. cit.*, Rapport intermédiaire 2014, p. 69-70.

⁹⁹⁷ La crue de 1891, la plus puissante jamais enregistrée, a inondé l'église paroissiale de plus de 0,50 m.

6.2.2. L'homogénéité des orientations parcellaires

À Lagrasse, les nombreux regroupements de bâtiments à partir de l'Époque moderne ont entraîné la constitution de vastes ensembles surtout dans le quartier autour de la place de la Halle. C'est là que se trouvaient au XIX^e siècle les plus grandes parcelles (fig. 192), souvent supérieures à 125 m², issues de ces regroupements, mais l'étude des maisons a montré que le parcellaire médiéval était assurément plus réduit dans ce quartier. Dans le quartier méridional, où subsistent encore les plus anciennes maisons de l'agglomération et qui n'avait pas été particulièrement affecté par les regroupements de l'Époque moderne lorsque le cadastre de 1831 a été dressé, les parcelles ont conservé des dimensions relativement réduites, dépassant rarement 60 ou 70 m², ce qui correspondait approximativement à l'emprise d'une maison élémentaire. Là, les parcelles avaient une forme barlongue, présentant leur petit côté sur la rue, alors qu'au nord de l'agglomération, à la suite des regroupements, la plupart avait acquis des formes carrées et plus massives. En cœur d'îlot, de très petites parcelles de forme carrée étaient occupées – et le sont toujours – par les arrière-cours ou patu rattachés aux maisons. Malgré ces différences entre le sud et le nord de l'agglomération, le parcellaire suit une orientation à peu près identique dans l'ensemble de l'espace urbain.

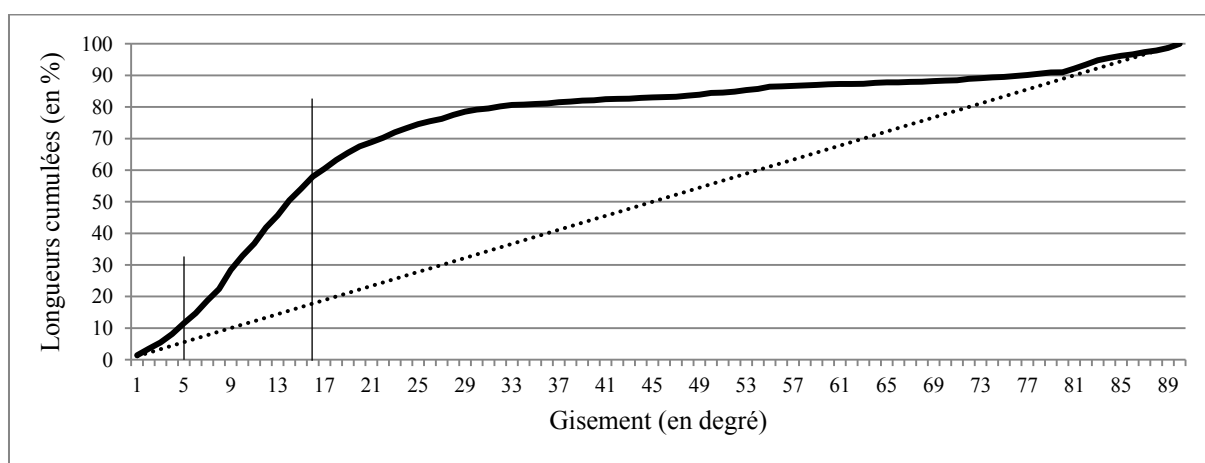


Tableau 16 : analyse des orientations parcellaires à Lagrasse, longueurs cumulées croissantes des valeurs de gisement (éventail 90°).

La courbe des longueurs cumulées croissantes des valeurs de gisement à Lagrasse révèle une classe de douze gisements, entre 5° et 16°, regroupant la moitié (49,8 %) des limites parcellaires du bourg. Les parcelles suivant ces orientations sont surtout situées au centre et à l'est de l'agglomération, là où se trouvent les principaux équipements collectifs⁹⁹⁸ (fig. 193). Au contraire, une classe creuse de 51 gisements, entre 30° et 80°, regroupe seulement 12,5 %

⁹⁹⁸ Pour les noms de rue et la localisation des équipements, se reporter à la figure C3.15.

des limites parcellaires, dont la majorité dans le quartier méridional du Pech, marqué par un fort relief.

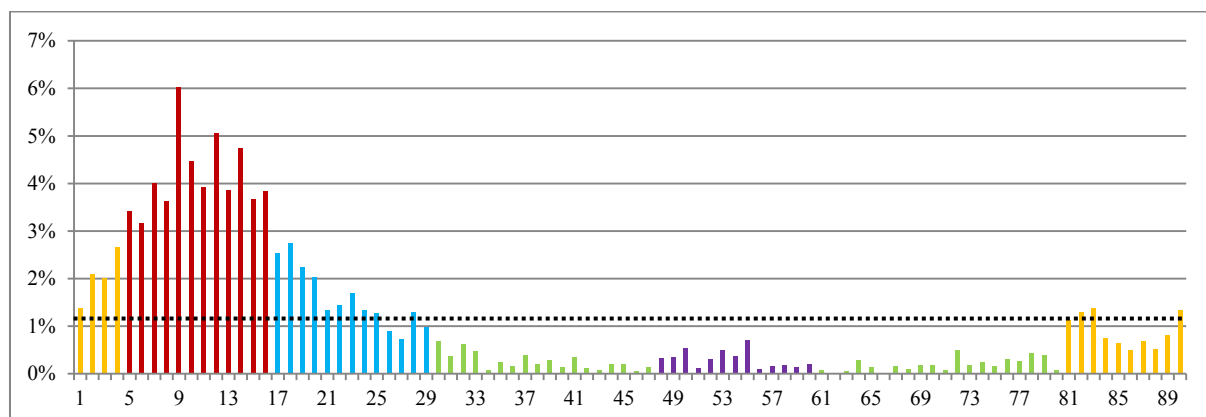


Tableau 17 : répartition des orientations parcellaires de Lagrasse, en pourcentage des longueurs cumulées pour chaque gisement (éventail 90°). Le trait en pointillés indique la ligne d'équipartition (1,1 %).

Dans le détail, le tableau de répartition des orientations parcellaires par gisement (tableau 17 et fig. 194) souligne deux autres classes surreprésentées, décroissantes de part et d'autre de la classe principale : les treize gisements entre 17 et 29° (en bleu) regroupent 21 % des longueurs cumulées ; les quatorze gisements entre 81 et 4° (en jaune), plus de 17 %⁹⁹⁹. À l'intérieur de la classe creuse, entre 30° et 80°, un pic très mineur est perceptible autour de 55° (en violet).

La répartition des gisements dépend nettement des contraintes topographiques du site. Le long de la ville, le tracé de l'Orbieu suit trois orientations différentes. En amont, l'Orbieu est orienté à 355°, ou 85° rapporté à sa perpendiculaire sur l'éventail 90°. La majorité des parcelles du quartier de la place de la Bouquerie et de l'ouest du quartier du Pech sont comprises dans la classe 81°-4° (en jaune). Au centre, l'Orbieu est à 9° et les parcelles des quartiers à ce niveau, celui de la halle notamment, sont principalement dans la classe 5°-16° (en rouge). En aval, il est à 23° et les parcelles du tiers nord-ouest du bourg sont surtout réparties dans la classe 17°-29° (en bleu).

Les orientations parcellaires ont aussi été influencées par le relief. Derrière le chevet de l'église paroissiale, la rue Lafayette délimite le quartier bas au nord et le quartier haut du Pech au sud. Vers l'ouest, dans l'alignement des gués de l'Orbieu, la rue gravit franchement la pente à laquelle elle est perpendiculaire sur une quarantaine de mètres, puis elle atteint la courbe de niveau des 128 m NGF qu'elle suit jusqu'à rejoindre la rue Magène à l'est. Les parcelles dans ce secteur ne sont pas orientées selon le cours de la rivière, mais déterminées par la forme de la rue Lafayette liée à la configuration du relief. Les parcelles au sud de la rue

⁹⁹⁹ Ainsi au total, les 39 gisements entre 81° et 29° regroupent 87,50 % des orientations.

Lafayette sont établies selon la meilleure orientation possible appropriée au relief. On y trouve quelques parcelles dont l'orientation correspond au pic mineur 48°-60°.

Gérard Chouquer a parlé de parcellaire hybridé lorsque les programmes d'aménagement social du territoire sont adaptés à un milieu physique contraignant¹⁰⁰⁰. C'est en quelque sorte le cas de Lagrasse : l'homogénéité apparente des orientations semble révéler une mise en place organisée du parcellaire, gardant néanmoins une certaine souplesse d'adaptation aux contraintes topographiques du site.

6.2.3. Un réseau viaire relativement régulier

6.2.3.1. Des routes rurales antérieures à l'agglomération ?

Il semblerait que plusieurs routes régionales ou locales antérieures à l'agglomération se rejoignent près de l'Orbieu (fig. 195). La mise en place de la trame de l'agglomération et des fortifications a entraîné une série de déclassements et de reclassements des axes routiers intégrés à l'espace urbain.

Une route secondaire (A) entre la plaine de l'Aude – où elle aboutissait à Foncouverte – et les Corbières suivait la vallée de l'Orbieu à partir de Ribaute à une altitude suffisamment élevée pour la préserver des plus fortes crues. Sur le site du bourg, la route descendait en fond de vallée, probablement pour se rapprocher du point de traversée à gué de la rivière. Deux routes d'altitude descendaient aussi vers la rivière en passant par l'éperon calcaire du Pech perpendiculaire au cours d'eau : la route de Narbonne par les plateaux surplombant la rive droite de l'Orbieu (B) et la route de Tournissan (C) menant à l'antique voie des Corbières. Le cours d'eau a dû forcer la traversée de l'éperon du Pech, où la roche calcaire est dure, laissant affleurer quatre barres rocheuses dans son lit mineur autorisant le passage à gué. C'est là que le tronçon commun des routes B et C rejoignent la route A et que ces itinéraires pouvaient traverser la rivière vers la route de Carcassonne et du Val-de-Dagne (D). Le chemin de l'Hortete (D'), qui longe désormais l'enclos abbatial, permettait de regagner les passages à gué à partir de cette route.

Un pont en pierre a été construit au nord du vallon (E), à la fin du XII^e siècle ou au début du suivant, constituant une traversée plus commode entre les deux rives, à une époque où, nous le verrons, la rive droite semblait déjà bien urbanisée.

¹⁰⁰⁰ CHOUQUER Gérard, *Les systèmes parcellaires sociaux en situation d'hybridation physique, Présentations d'ensemble*, CNRS et FIEF, s.d. Disponible en PDF : <http://www.formesdufoncier.org/pdfs/Socio-physique0.pdf>

6.2.3.2. *La densification du réseau viaire intra muros*

L'urbanisation de la rive droite a provoqué plusieurs remaniements dans les axes de communication (fig. 196). Le pont est devenu le point de passage principal et reliait le bourg à l'abbaye (1) ainsi qu'à l'église et au cimetière de la paroisse (2).

Une portion de la route longeant l'Orbieu (A) a été intégrée à l'espace urbain qu'elle traverse du nord au sud, devenant la rue principale de l'agglomération – actuelles rues des Tineries et des Deux Ponts¹⁰⁰¹. Connectée au pont, elle desservait la grande place du marché (3) et la maison du viguier (4). La portion comprise entre le pont et la place de la Halle – rue des Deux Ponts – se distingue d'ailleurs par une largeur régulière de 4,20 m, alors que les autres rues du bourg ont une largeur moyenne de 3,20 m et qu'un même tronçon peut varier entre 1,90 m et 3,90 m de large¹⁰⁰².

Les fortifications ont barré la route de Tournissan (C), déviée vers le nord par une route de contournement (F) longeant les remparts et les fossés¹⁰⁰³. Cette route rejoignait au nord la rue du Consulat (G), qui partait de la porte éponyme jusqu'à la grande place (3). En mettant en relation la route A avec les routes B et C par l'intermédiaire de la route de contournement F, la rue du Consulat devenait un des axes majeurs de l'agglomération, sur lequel fut établi la maison des Consuls (5) ainsi que la petite place de l'Ancoule matérialisée par un élargissement de la rue (6), au détriment de l'ancien axe C'.

Tous les équipements collectifs se trouvaient sur les deux axes A et G, à l'exception du four banal (7) près de la place de la Bouquerie (8). Cette dernière, remarquable par sa forme dite « en ailes de moulin » ou « en bras de turbine »¹⁰⁰⁴, ainsi que la rue des Mazels qui y débouchait au nord, accueillait sans doute les étals des bouchers les jours de marché – il y en avait 18 au milieu du XIV^e siècle¹⁰⁰⁵. Ces espaces articulés autour des rues A et G constituaient donc le centre économique et politique, mais des maisons équipées de couverts ou d'arcades sur tous les axes, principaux comme secondaires, montrent que les rues excentrées par rapport à ce noyau accueillait aussi des activités artisanales et commerciales (fig. 91).

¹⁰⁰¹ Ce toponyme récent ne renvoie pas à une situation médiévale : il apparaît au XX^e siècle, après la construction du pont neuf quelques mètres en amont du pont vieux.

¹⁰⁰² Les mesures ont été prises dans les rues lorsque deux maisons médiévales se font face afin d'avoir la largeur de la rue au Moyen Âge.

¹⁰⁰³ L'absence de raccourci entre les routes A et C au sud de l'agglomération est sans doute due au fort dénivelé qui existe entre les deux axes à ce niveau.

¹⁰⁰⁴ Sur ce type de place, quatre rues arrivent dans chacun des angles, perpendiculairement au côté de la place, et ne se prolongent pas au-delà de la place.

¹⁰⁰⁵ AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 200.

Le reste du réseau est constitué d'un ensemble de traverses interconnectées suffisamment dense pour desservir tout l'espace urbain sans nécessiter de venelles pénétrant au centre des îlots¹⁰⁰⁶. Au nord, les longues rues parallèles à la rue occidentale (A) aboutissaient sur le chemin de ronde (H) et elles se prolongeaient *extra muros* dans les limites parcellaires du terroir des Condamines. Au sud, elles se rejoignaient dans le quartier du Pech en formant une placette (9) dans une sorte d'enroulement autour du relief. La rue Lafayette (I) a été établie quelques mètres en contrebas de la rue B'. À ce niveau, elle délimite le quartier haut du Pech et le quartier bas et elle est devenue l'axe important du quartier du Pech au détriment de la rue B'.

Plusieurs évènements ont entraîné une restructuration du réseau viaire à partir du XIII^e siècle, mais surtout au XIV^e siècle, à l'occasion desquels cinq rues ont été condamnées par la construction de maisons, révélant sans doute une certaine pression démographique à l'intérieur du bourg. La rue médiane Saint-Michel a été bouchée à ses deux extrémités : au nord par une maison (J) de la fin du XIII^e-début du XIV^e siècle¹⁰⁰⁷, au sud par l'église paroissiale (K) construite entre 1359 et 1398. La rue des Cancans a été fermée à son extrémité orientale par une maison de la fin du XIII^e-début du XIV^e siècle (L). Les maisons qui bouchent actuellement la rue Foy au nord (M) et la rue de l'Église à l'est (N) sont respectivement du XX^e et du XVII^e siècle.

6.2.4. Les unités de plan : entre « spontanéité » et planification

L'homogénéité apparente du réseau viaire et du parcellaire de Lagrasse dissimule au moins cinq unités de plan au contour difficile à déterminer avec précision (fig. 197).

Les unités de plan I et II longent les routes régionales qui parcouraient sans doute le site avant la mise en place de l'espace urbain. L'unité I s'étire le long de l'Orbieu sur environ 350 m et une profondeur moyenne de 12 m de part et d'autre de la route, individualisée par l'orientation des parcelles suivant le cours de l'Orbieu et marquée à l'est des lignes fortes du parcellaire et des décrochements dans les alignements de façade. L'abrupt rocheux du Pech a empêché cette unité de se développer vers le sud et c'est au niveau de cette limite que se trouve désormais la porte de l'Eau (1). L'unité II, marquée par le relief au sud du bourg, est surtout conditionnée par le carrefour des anciennes routes de Narbonne et de Tournissan –

¹⁰⁰⁶ Les îlots apparaissent ainsi relativement bien calibrés pour être découpés en parcelles ayant un accès direct à la rue.

¹⁰⁰⁷ Maison 11 rue des Cancans, cad. B0028 (vol. 3, p. 368-370).

actuelles rues du Pech et de Plaisance. L'unité III se développe au pied du quartier du Pech, le long de la rue Lafayette qui contourne le relief.

Les unités IV et V semblent issues de deux planifications successives dont le tracé des rues se prolonge en limites parcellaires dans le terroir des Condamines plus au nord. L'unité IV, au centre de l'agglomération et le long de l'unité I, constitue un rectangle d'une largeur de 70 m et une longueur de 185 m, soit environ 1,25 ha. Elle a été établie sur un espace marqué par un relief assez faible. Elle est traversée par deux rues longitudinales à peu près rectilignes, qui ne tiennent plus compte de la courbe de l'Orbieu contrairement à l'unité I. L'orientation du parcellaire est ainsi relativement homogène dans cette unité, généralement comprise entre 5° et 16°. Les deux rues longitudinales¹⁰⁰⁸ sont coupées par trois traverses perpendiculaires¹⁰⁰⁹, déterminant au centre deux grands îlots de 40 m de large et 50 à 60 m de longueur. Les parcelles sont massives, mais les indices archéologiques montrent qu'elles étaient souvent occupées par des maisons plus réduites, réunies par la suite. À l'est, la juxtaposition de cette unité avec l'unité I a engendré des îlots de dimensions variées, mais relativement larges, et les connexions entre les deux unités sont marquées par des baïonnettes et des décrochements dans les alignements de façades. Au sud-ouest de l'unité IV, la place de la Bouquerie présente une forme régulière dite « en ailes de moulin ». Par ailleurs, on peut se demander si l'établissement de cette unité n'a pas partiellement intégré l'unité III pour tenter une harmonisation des formes, matérialisée par une ligne forte (LF1) dans le parcellaire de l'unité III. Surtout, il semblerait que cette unité IV ait été mise en place avant la construction du pont vieux, c'est-à-dire avant la fin du XII^e-début du XIII^e siècle : au nord de l'unité, la baïonnette sur le tracé occidental de la rue des Cancans (2) a sans doute été créée pour connecter la rue directement au débouché du pont¹⁰¹⁰.

L'unité de plan V se développe contre la limite orientale de l'unité IV, sur une longueur de 165 m et une largeur maximale de 50 m, soit près de 0,80 ha. Deux rues la parcourent sur toute sa longueur¹⁰¹¹, coupées par deux traverses perpendiculaires dans le prolongement de celles de l'unité IV, dont une a été bouchée, mais apparaît encore dans le parcellaire (LF2). Cette unité est caractérisée par un relief légèrement plus marqué que le secteur nord-ouest du bourg, de plus en plus ascendant vers le sud et le quartier du Pech,

¹⁰⁰⁸ Rues Foy/des Mazels/droite à l'ouest et rue Saint-Michel à l'est.

¹⁰⁰⁹ Du nord au sud : la rue des Cancans, la rue du Consulat et la rue de l'Église

¹⁰¹⁰ Le pont a été construit sur la rivière à l'emplacement le plus stable et a été orienté selon le cours de la rivière, sans prendre en compte le réseau préexistant des rues. Il a donc fallu réorganiser ce réseau préexistant pour le connecter au nouveau pont. FOLTRAN Julien, « Le pont vieux », POUSTHOMIS-DALLE N. (coord.), *Lagrasse (Aude)...*, Rapport intermédiaire 2014, *op. cit.*, p. 201-214.

¹⁰¹¹ Rue Paul Vergnes à l'ouest et rue Magène à l'est.

entraînant le resserrement des deux rues longitudinales à leur extrémité nord et sud. Trois îlots centraux se dégagent, d'une longueur de 50 m environ et d'une largeur maximale de 25 m. Ils sont divisés en deux dans le sens de leur longueur et la plupart des parcelles, d'une profondeur de 10 à 15 m et d'une largeur souvent établie autour de 5 m, sont rangées le long des deux rues longitudinales en présentant leur petit côté sur la rue. Les îlots formés entre les unités IV et V sont de forme rectangulaire et s'évasent au nord et au sud suivant la forme des deux rues qui les délimitent. Au nord, une portion de rue (3) – aujourd'hui bouchée – était orientée perpendiculairement à la rue occidentale de l'unité V (actuelle rue Paul Vergnes) et se raccordait à la traverse nord de l'unité IV (actuelle rue des Cancans).

À l'est de l'unité V, les lignes fortes du parcellaire *intra muros* et *extra muros* pourraient révéler une autre planification, d'une superficie supérieure à deux hectares (VI). Jusqu'à douze îlots de 55 × 25 m auraient pu être dessinés dans cet espace dont les rues transversales se seraient trouvées dans la continuité des rues déjà existantes : la rue du Consulat au nord, la rue de l'Église et son prolongement bouché (LF2) au centre et la rue de la porte Saint-Vincent au sud. Ce programme d'extension, dont la seule trace sur le terrain est la fossilisation dans le parcellaire des rues projetées, n'a peut-être jamais été réalisé et il a été exclu de l'espace *intra muros* lors de l'érection des fortifications, entre le milieu du XII^e et le milieu du XIII^e siècle. Le fossé a été construit à l'emplacement d'une des rues longitudinales projetées (4) et une rue *intra muros* – actuelle rue des Remparts – a été tracée contre le rempart, consacrant l'abandon du projet.

L'unité VI semble avoir été scindée par les fortifications (5). La portion du rempart concernée, le long du périmètre oriental de l'agglomération, est réalisée en calcaire froid local provenant sans doute d'une carrière située sur la rive droite de l'Orbieu, tout près du bourg, dont l'exploitation semble s'étaler de la fin du XII^e au milieu du XIII^e siècle. La mise en œuvre des parements est assez soignée, d'un appareil régulier composé de moellons équarris¹⁰¹², à joint gras avec quelques cales en calcaire (fig. 198), et se rapproche des parements observés dans les plus anciennes maisons du bourg qui pourraient être des trois premiers quarts du XIII^e siècle. Toutes les autres unités étant antérieures à l'unité VI, l'ensemble de l'espace urbain *intra muros* devait déjà être en place avant la fin du XIII^e siècle. De nombreuses maisons de la deuxième moitié du XIII^e-début du XIV^e siècle sont réparties de façon à peu près égale sur les unités I à V, montrant qu'elles étaient alors urbanisées, au moins partiellement. Enfin, au XIV^e siècle, l'espace *intra muros* a été affecté

¹⁰¹² Exemples de dimensions des moellons (h × l) : 18 × 50 ; 24 × 35 ; 28 × 44 cm (4 assises/mètre).

par de lourdes transformations, connues grâce aux textes et aux vestiges archéologiques : le transfert de la halle après 1315 (b) et celui de l'église paroissiale après 1359 (c).

6.2.5. Les planifications des XIII^e et XIV^e siècles

6.2.5.1. Pas de changement dans le tracé des fortifications au XIV^e siècle

Évoquant l'acte du 17 septembre 1359 sur la réhabilitation des fortifications de la ville¹⁰¹³, Roger Hyvert a tenté d'expliquer la vive diagonale limitant le bourg au nord – soulignée par le chemin de ronde (fig. 196 : H) – par la construction de nouveaux remparts à cette occasion : l'espace urbain aurait été clos par une simple levée de terre – il n'en existe pourtant aucun indice – et se serait alors développé vers le nord-est ; la construction de nouvelles murailles en pierre, dont une portion subsiste dans ce secteur (6), l'aurait amputé, enregistrant une diminution certaine de la population après l'épidémie de peste et entraînant la fermeture de la partie orientale de la rue des Cancans (L)¹⁰¹⁴. Les orientations parcellaires le long de cette diagonale répondent à une logique différente des orientations principales du bourg et un possible projet d'extension de l'agglomération vers l'est avait sans doute échoué avant le milieu du XIII^e siècle, mais l'hypothèse d'une rétractation de l'espace urbain au XIV^e siècle ne peut plus être admise.

La portion de courtine nord-est (6) est principalement composée de blocs, de moellons de calcaire équarris et de pierres de taille dont une grande partie en remploi, disposés irrégulièrement et avec des joints présentant de nombreuses cales en calcaire (fig. 147 et 160). Cependant, ce parement repose sur deux assises d'une mise en œuvre similaire aux fortifications conservées sur d'autres points du périmètre de la ville, notamment sur le front est et ouest (5). Aussi, il ne fait guère de doute que lorsque le bourg fut fortifié pour la première fois, au moins un siècle avant la campagne de 1359, il avait déjà la forme en amande que nous lui connaissons actuellement et l'espace urbain ne se développait pas vers le nord-est : la réhabilitation des fortifications a donc fidèlement suivi le tracé antérieur et l'obturation de la rue des Cancans (L) ne peut pas en être la conséquence.

D'ailleurs, la maison qui bouche cette rue est antérieure aux années 1350, sans doute de la fin du XIII^e ou au début du XIV^e siècle¹⁰¹⁵. L'obturation de la partie nord de la rue Saint-Michel (J) est intervenue après celle de la rue des Cancans (L), mais là aussi avant les

¹⁰¹³ AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f° 231 v-241 v.

¹⁰¹⁴ HYVERT Roger, *Dossier d'inventaire*, Casier archéologique, Paris, Centre de documentation, DRAC de la région Languedoc-Roussillon, Montpellier, 1946, [sans pagination], fiche « Remparts, courtine nord-est ».

¹⁰¹⁵ Maison 1, 3 rue Saint-Michel, cad. B0036, B1689 (vol. 3, p. 705-712).

années 1350¹⁰¹⁶. Ces deux rues ont donc été bouchées avant la réhabilitation des murailles de 1359, mais après la première campagne de fortification de la première moitié du XIII^e siècle. Nous avons vu que cette première campagne a sans doute consacré l'abandon d'un projet d'extension vers l'est du bourg.

De l'hypothèse de Roger Hyvert subsisterait la possibilité d'un projet d'extension au nord-est, que pourrait laisser supposer la continuité du réseau viaire dans le parcellaire *extra muros* : hypothèse invérifiable, aucune campagne de fouilles ne pouvant être entreprise dans ce secteur à cause de la rampe massive du pont neuf qui l'a entièrement recouvert.

Les raisons profondes de la construction de maisons bouchant les rues nous échappent donc, mais elles participent d'une densification de l'espace urbain révélant une certaine pression démographique dans l'agglomération à la fin du XIII^e et au début du XIV^e siècle et une vraisemblable rareté des parcelles libres à bâtir. Cette rareté des espaces vides dans l'agglomération est aussi perceptible dans les actes du XIV^e siècle concernant le déplacement du marché et de l'église paroissiale.

6.2.5.2. *Le réaménagement de la vieille place publique*

Judicaël Petrowiste a démontré que la croissance des échanges à la fin du XIII^e siècle et l'afflux toujours plus important de vendeurs et d'acheteurs avaient posé de nombreux problèmes d'exiguïté des places de marché dans les vieux bourgs¹⁰¹⁷. Pour parer à ces difficultés, le marché de Lagrasse a été équipé d'une halle et déplacé à l'extérieur de la ville sous l'abbatiat d'Auger de Gogenx (1279-1309) – à un emplacement qui nous est inconnu, mais probablement près du monastère. Pourtant, le 8 juillet 1315, les consuls demandaient au nouvel abbé, Guillaume d'Alzonne, le retour du marché *intra muros* pour en faciliter l'accès, « sur la vieille place publique et commune où il se tenait auparavant¹⁰¹⁸ ». La transaction prévoyait de démonter la halle *extra muros* pour la remonter sur la vieille place (fig. 199). Les traces de remontage visibles sur les piliers de la halle et la présence des armes de l'abbé Auger sur deux piliers – a des emplacements d'ailleurs surprenants – montrent que ces dispositions furent respectées¹⁰¹⁹. À la fin des années 1340, alors que le retour du marché semble effectif depuis plusieurs années, une nouvelle transaction prévoyait la destruction des

¹⁰¹⁶ Maison 11 rue des Cancans, cad. B0028 (vol. 3, p. 368-370). La maison 1, 3 rue Saint-Michel, cad. B0036, B1689 (vol. 3, p. 705-712) se prolongeait plus au nord et sa chaîne d'angle est visible à l'intérieur de la maison 11 rue des Cancans, dont la façade montre qu'il s'agit d'une maison antérieure aux années 1350, peut-être du début du XIV^e siècle.

¹⁰¹⁷ PETROWISTE J., *Naissance et essor d'un espace d'échange...*, *op. cit.*, p. 511.

¹⁰¹⁸ [...] *in loco actenus usitato, intra muros dicte ville de Crassa, et in platea veteri dicte ville, publica et communi* [...] AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f° 193.

¹⁰¹⁹ FOLTRAN J., « Suivi de travaux de la calade... », *op. cit.*, p. 193.

encorbellements de 17 maisons qui encombraient et obscurcissaient les boucheries et leur remplacement par un bon couvert pour protéger les bouchers. Il est difficile de situer les aménagements prévus, car ils ne sont localisés que par le nom des propriétaires des maisons modifiées, dont nous avons perdu la trace, et le couvert des bouchers n'a pas été conservé. D'après leur nom, la rue des Mazels – abattoirs en occitan –, parallèle à la place du marché, et la place de la Bouquerie – ou de la boucherie – accueillait sans doute les activités liées à la viande et c'est peut-être cet espace qui a été modifié dans les années 1340.

Le suivi des travaux de la place de la Halle en 2013 et 2014 n'a pas apporté d'éclairage supplémentaire sur ces transformations¹⁰²⁰. Devant les maisons bordant le côté est, six fondations de piliers ont été mises au jour, à une distance moyenne de 2,25 m des façades, et systématiquement dans le prolongement de leurs angles¹⁰²¹ (fig. 200). La première est une pierre taillée déjà apparente en surface sur l'ancienne calade¹⁰²² (fig. 201). Sans connaître l'existence des autres fondations, elle n'avait pas pu être interprétée comme telle. Dans l'alignement de cette première fondation, cinq autres ont été mises au jour vers le nord, chacune distante des autres de 2 à 4 m et d'une mise en œuvre identique¹⁰²³ (fig. 202). Cette mise en œuvre est la même que celle observée pour les fondations des piliers nord-est et nord-ouest de la halle (fig. 203), l'ensemble ayant donc pu avoir été réalisé en même temps.

Les maisons qui bordent la place sur le côté ouest ont, quant à elles, conservé leur portique, bien qu'elles aient subi de lourds remaniements à l'Époque contemporaine, notamment le remplacement des encorbellements par des balcons (fig. 94). Les portiques occidentaux, dont certains mettent en œuvre des remplois, ont été réalisés au XIV^e siècle, sans doute lorsque l'assemblée commerciale a été rétablie sur la place *intra muros*.

Un massif de fondation mesurant 2,50 m de long et 0,40 m de large a été mis au jour contre la façade ouest de la maison 23 rue du Consulat¹⁰²⁴ (fig. 204). Ses extrémités ne

¹⁰²⁰ *Ibid.*, p. 199.

¹⁰²¹ Afin d'en conserver une trace en surface, la nouvelle calade a été traitée différemment en reprenant exactement leur contour.

¹⁰²² Avant sa dépose, la pierre se trouvait à une altitude de 123,18 m NGF – soit 6 cm de moins que la hauteur du dallage actuel de la halle (123,24 m NGF en moyenne). D'une dimension de 62 × 54 × 22 cm, la pierre repose sur un lit de mortier maigre d'une épaisseur de 1 à 2 cm.

¹⁰²³ En moyenne, les fondations, directement creusées dans le substrat, ont une longueur comprise entre 0,52 m et 0,84 m (1,20 m pour la deuxième fondation qui est double et supportait sans doute les piliers de deux maisons différentes) et une largeur de 0,40 m à 0,66 m (0,78 m pour la deuxième fondation). La profondeur, lorsqu'elle a pu être observée, se trouve entre 0,15 et 0,22 m. Elles sont composées de tout-venant et parfois de moellons bien équarris calés par des éclats de calcaire, des cailloux, liés par un mortier grossier, le tout posé sur un fin lit de chaux de 1 à 2 cm. Les galets ne sont utilisés que dans la sixième fondation et la terre cuite ne l'est jamais, abondant dans le sens d'une mise en œuvre antérieure au XV^e siècle. Dans les maisons du bourg, comme pour les équipements collectifs ou l'abbaye, le calage se fait toujours exclusivement en éclats calcaires avant le XV^e siècle.

¹⁰²⁴ Cad. B0285 (vol. 3, p. 424-429)

présentent aucune trace d'arrachement et sa tranchée de fondation s'arrête quelques centimètres de part et d'autre, montrant que le massif ne se prolongeait ni vers le nord, ni vers le sud. Son extrémité méridionale est en face de la cinquième fondation de pilier et dans l'alignement du mur mitoyen des deux maisons qui se trouvaient sur la parcelle. Il est constitué de tout-venant lié par un mortier grossier – moellons ébauchés, cailloux, galets éclatés, pas de terre cuite –, calé dans la tranchée par des galets. Il passe sous un massif récemment construit en avant de la façade et dans lequel les soupiraux des caves sont percés. Il s'agit peut-être des fondations d'une ancienne maison dont la façade se trouvait plus en avant de la façade actuelle, mais sa faible longueur, 2,50 m, n'irait pas dans ce sens.

Somme toute, le suivi des travaux de réhabilitation de la calade de la place n'a livré que peu de renseignements. Les textes du XIV^e siècle évoquent des réaménagements de la place qui n'ont pas été retrouvés sur le terrain, soit parce qu'ils n'ont pas été réalisés, soit parce que leurs traces ont été détruites. Toutefois, la découverte des fondations de piliers devant les maisons à l'est permet de restituer des portiques de ce côté, sans doute construits en même temps que ceux des maisons à l'ouest et que le bâtiment de la halle. Ces fondations n'ont été retrouvées que devant les maisons les plus au nord : il ne semble pas que la place ait été entièrement entourée de maisons à portique, mais il existait ainsi une symétrie des portiques de part et d'autre du bâtiment de la halle. Finalement, le déplacement de la halle a aussi eu un impact sur la forme de l'habitat, au-delà d'un simple transfert.

6.2.5.3. Une nouvelle église paroissiale au centre du bourg

Les dispositions de la transaction de 1359

En 1359, après avoir fait appel à l'évêque de Carcassonne, les consuls ont obtenu de l'abbé Guy I^{er} du Breuilh l'autorisation de bâtir leur église paroissiale à l'intérieur des murs de la ville. Bien avancé en 1367¹⁰²⁵ et pratiquement achevé en 1398¹⁰²⁶, l'édifice mesure 22 × 46 m, soit les dimensions prévues dans la transaction de 1359 : douze cannes de large et 25

¹⁰²⁵ Le 1^{er} mars 1367, 7 ans et demi après la transaction sur le déplacement de l'église, Bernard Franc vendait une maison qu'il avait dans la ville, confrontant d'une part l'église neuve Saint-Michel (... *cum ecclesia nova beati michaelis crasse...*). AD Aude, H 70, ventes et achats, 1360-1379.

¹⁰²⁶ En 1398, un conflit entre les religieux et les habitants au sujet de la sonnerie des cloches de l'église paroissiale montre que le clocher était alors déjà achevé : [...] *in et super reductione duarum campanarum de cloquerio dicte parochialis ecclesie ad quandam turrim que est supra pontem urbionis in qua consueverunt morari et pulssari, et amocione vereballorum seu battalorum durorum symballorum per supra dictos de Crassa noviter factorum et in dicto cloquerio positorum* [...] AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 152. Néanmoins, la travée septentrionale de l'église n'a jamais été terminée.

cannes de long¹⁰²⁷. Augmentée de dix chapelles latérales, cette nouvelle église devait être plus grande que la précédente, bien que les dimensions de la nef restaient à peu près identiques¹⁰²⁸.

Deux îlots d'habitations de part et d'autre de la « *carriere den Johan de lort* » ont dû être détruits pour dégager l'emplacement de la nouvelle église qui n'a pas pu être orientée : son chevet est dirigé vers le sud, selon la configuration de la rue Saint-Michel qu'elle a obturée, et le portail principal, au nord comme voulu par la transaction, se trouve dans le prolongement de cette rue. L'église a été construite sur un terrain présentant un dénivelé relativement important, au pied de l'éminence du quartier du Pech. Entre le chevet et le chœur, la différence de niveau est de près de deux mètres¹⁰²⁹. À l'intérieur de l'église, sur une longueur d'environ 40 m, la déclivité est encore d'un mètre, le chœur se trouvant plus haut que le fond de la nef. Peut-être que, comme à Obazine (19), la déclivité participait de la symbolique, en surélevant le chœur¹⁰³⁰. Un portail mineur, à l'est, devait faciliter l'accès au lieu de culte, obligeant la création d'une rue entre les maisons de Johan de Lort et de Guilhem Balbi, et rejoignant la rue portant le nom de ce dernier, actuelle rue Paul Vergnes. Cette nouvelle rue devait avoir deux cannes de large et cette décision fut respectée puisqu'elle mesure actuellement près de 3,80 m¹⁰³¹.

Les modifications des îlots partiellement détruits

Dans leur état d'origine, les deux îlots partiellement détruits avaient une longueur d'environ 60 m et une largeur de 25 m. Les nombreuses maisons médiévales encore entièrement ou en partie en élévation¹⁰³² laissent supposer qu'ils étaient principalement occupés par des maisons de type élémentaire, de dimensions moyennes de 5 × 10 m,

¹⁰²⁷ Selon ces remarques, la canne utilisée à Lagrasse en 1359 mesurerait 1,84 m et nous verrons dans les chapitres suivants d'autre cas où une canne d'environ 1,84 m pourrait avoir servi d'étalon. Pourtant, les tables de conversion de l'an VII n'indiquent aucune mesure de cette longueur : à Lagrasse, la canne de Montpellier (1,988 m) était alors utilisée, bien que la canne de Carcassonne (1,785 m) dominait dans les communes de l'Aude ; ABBÉ Jean-Loup, « Les anciennes mesures de l'Aude », CHARBONNIER Pierre (dir.), *Les anciennes mesures du Midi méditerranéen d'après les tables de conversion*, Institut d'études du Massif Central, Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand, 1994, 280 p., p. 73-106., p. 90-91.

¹⁰²⁸ Dans l'œuvre, la nef de l'ancienne église mesurait environ 12 × 34 m et celle de la nouvelle 14 × 38 m. Hors œuvre, l'ancienne église n'excédait sans doute pas 18 × 38 m. FOLTRAN Julien, POUSTHOMIS-DALLE Nelly, « Entre abbaye et bourg : l'ancienne église paroissiale », *Lagrasse (Aude)...*, Rapport 2013, *op. cit.*, p. 41-50, p. 48.

¹⁰²⁹ La rue devant le chevet est à une altitude de 127,63 m et le chœur à 125,94 m NGF.

¹⁰³⁰ BARRIÈRE Bernadette, « Les cisterciens d'Obazine en Bas Limousin (Corrèze, France), Les transformations du milieu naturel », *L'hydraulique cistercienne...*, *op. cit.*, p. 13-33, p. 15.

¹⁰³¹ *Item etiam quod a parte altani deversus viam Guillermi Balbi fiat alia sufficiens porta habens in amplum duas cannas usque viam dicti Guillermi Babli inter domos dicti Guillermi et Johannes de Orto predicti [...] AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 237 v. La transcription d'A. Mahul est erronée : « inter domos dicti den Johannis de Orto predicti... » (MAHUL A., *Cartulaire...*, *op. cit.*, vol. 2, p. 495).*

¹⁰³² Voir notamment la maison 16 rue Paul Vergnes, cad. B0230 (vol. 3, p. 623-633), qui a bénéficié d'une étude approfondie.

présentant leur petit côté sur la rue, et donnant en cœur d'îlot sur une série d'arrière-cours carrées, ou patus, de 5 m de côté environ (fig. 205). L'articulation entre les maisons et ces arrière-cours est difficile à saisir : les maisons de part et d'autre partageaient-elles en commun l'arrière-cour ; l'arrière-cour était-elle rattachée à une seule des deux maisons ; ou alors était-elle divisée en deux cours individuelles plus petites pour chacune des maisons ? D'après des indices particulièrement ténus observés sur le mur nord de la maison 16 rue Paul Vergnes¹⁰³³ – surtout des lignes de reprise –, il semblerait que cette dernière hypothèse soit à privilégier.

Les conséquences du transfert à l'échelle de l'agglomération

Les circulations ont été modifiées par la nouvelle église qui a bouché la rue Saint-Michel, rue médiane de l'agglomération : le quartier méridional du Pech a ainsi perdu un de ses accès directs, mais des venelles de contournement, d'une largeur comprise entre 0,70 m et 1,14 m, ont été créées tout autour de l'église, autorisant uniquement le passage des piétons. Nous avons vu que tous les équipements collectifs étaient situés dans le quartier septentrional du bourg et l'entrée principale de l'édifice cultuel, au nord, se trouvait immédiatement reliée à ce quartier, participant ainsi de son importance et marginalisant un peu plus le quartier sud.

L'église a été volontairement mise en valeur par un effet de visée : située dans le prolongement de la rue médiane, actuelle rue Saint-Michel, qui est la rue la plus rectiligne de la ville, elle est visible sur toute la longueur du parcours dans cette rue¹⁰³⁴ (fig. 206). En empruntant cette rue étroite depuis le nord, le portail principal apparaît comme un « trou de serrure », incontournable sur le cheminement : en toute modestie, c'est la rue qui est l'outil de mise en valeur de l'édifice cultuel¹⁰³⁵. Tourné vers le quartier où se trouvaient les équipements collectifs, le portail est exactement au centre de l'agglomération : à 200 m de ses limites nord et sud et à 100 m de ses limites est et ouest. Lorsqu'on accède à Lagrasse par les anciennes routes de hauteur, l'église paroissiale apparaît comme l'élément central de l'agglomération, monumentalisée au milieu des maisons (fig. 207).

6.2.6. Un bourg plusieurs fois planifié sans volonté urbanistique ?

Le site du bourg de Lagrasse, sur la rive droite de l'Orbieu, était parcouru par plusieurs routes rurales qui ont été intégrées à l'espace urbain lors des planifications successives qui l'ont constitué. Il ne semblerait pas impossible qu'une première agglomération, non planifiée,

¹⁰³³ Cad. B0230 (vol. 3, p. 623-633).

¹⁰³⁴ FOLTRAN J., *Morphogenèse du bourg...*, op. cit., p.

¹⁰³⁵ La mise en valeur par la rue n'est pas rare dans les villes médiévales : l'église du Taur à Toulouse, par exemple, est mise en valeur par une légère inflexion de la rue qui permet de dégager sa façade de l'alignement avec les autres bâtiments lorsqu'on vient du nord (depuis la basilique Saint-Sernin).

se soit étirée le long de ce réseau de routes préexistant contre l'Orbieu et dans le quartier sud du Pech, près du gué. Si rien ne permet d'attester, en l'état actuel de la recherche, qu'un bourg primitif sur la rive gauche a été transféré sur la rive droite lorsque sa population est devenue trop nombreuse, la première planification remarquable, articulée autour de deux rues longitudinales et de leurs traverses à l'est et au nord des routes rurales déjà urbanisées témoignent d'une certaine croissance démographique, effective ou anticipée. D'après la jonction entre les unités de plan, cette planification serait intervenue avant que le pont ne soit construit, c'est-à-dire avant le début du XIII^e siècle. Bien que le pont ait dû indéniablement stimuler le développement du bourg, il n'en est pas à l'origine : projet sans doute coûteux, il améliore largement la communication avec la plaine de l'Aude, mais il n'aurait été établi qu'après que la taille de l'agglomération a été suffisante pour assurer son utilité. Il aurait ainsi accompagné et conforté la croissance de la ville, comme ce fut le cas à Limoux ou à Cahors¹⁰³⁶. Le bourg apparaît avoir été saturé assez tôt puisqu'une deuxième planification, à l'est de la première, a été réalisée avant la construction des fortifications dont le *terminus ante quem* est le dernier quart du XIII^e siècle. Une troisième extension a peut-être même été projetée assez rapidement par la suite, anticipant une nouvelle croissance, mais n'a sûrement pas été exécutée et la construction des fortifications a marqué son abandon définitif. Il faut noter que chaque planification a été intégrée aux précédentes unités de plan de façon à conserver une logique viaire dans l'ensemble de l'espace urbain : l'aspect final qui en résulte est celui d'un ensemble cohérent, constitué de longues rues longitudinales coupées à intervalles réguliers par des rues transversales.

Les maisons conservées dans le bourg ne permettent pas de préciser la datation de ces extensions successives : aucune d'entre elles n'est antérieure au XIII^e siècle et les nombreuses maisons datables de la seconde moitié de ce siècle sont réparties dans l'ensemble de l'espace urbain de façon homogène. Aussi, seuls le pont et les fortifications, qu'on ne peut dater avec précision, permettent d'avoir une idée, encore trop large, de la chronologie. Les acteurs de ces projets d'extension ne sont attestés par aucune source, mais l'abbé, à la tête d'une des plus puissantes abbayes du Midi de la France et qui était le seul seigneur de Lagrasse, était alors le seul en mesure de les réaliser.

Malgré l'absence d'extension après la construction des fortifications, l'espace urbain a continué à évoluer tout au long du XIV^e siècle. Le transfert des équipements collectifs, attesté

¹⁰³⁶ À Limoux, la construction du Pont Neuf dans les années 1260 consacre l'importante urbanisation des deux rives de l'Aude : ABBÉ J.-L., « Planification et aménagement... », *op. cit.*, vol. 1, p. 174. À l'ouest de Cahors, la construction du pont Valentré à partir de 1308 est consécutive d'un certain étalement urbain dans l'ouest de la presqu'île où se développe le centre urbain : SCELLÈS M., *Cahors...*, *op. cit.*, p. 97.

par les actes de l'abbaye et les sources archéologiques, a entraîné une restructuration du bourg et en premier lieu de son réseau viaire, mais en gardant la cohérence de l'ensemble : l'église paroissiale, par exemple, a été insérée à l'espace urbain de façon à ne pas bouleverser la composition. Il n'en reste pas moins qu'il faut se garder de prêter à l'abbé une trop grande volonté urbanistique dans ce projet. Dans une publication collective, les chercheurs de l'université de Tours ont montré que l'abbé Téotolon de Tours avait organisé l'espace de la ville au X^e siècle non pas dans un projet urbanistique, mais avant tout pour « ordonner le monde et faire vivre 1500 à 3000 personnes 365 jours par an.¹⁰³⁷ » Toujours à Tours, Hélène Noizet, après avoir analysé les orientations du parcellaire et délimité trois groupes principaux dans l'espace urbain, remarquait « [qu']aucun groupe social, aussi compétent soit-il, n'a formulé le projet de construire ces espaces urbains et d'organiser la matérialité de la ville de cette manière ou de telle autre »¹⁰³⁸. Bastien Lefebvre complétait ces remarques en estimant qu'il n'existait pas de volonté de gestion de l'espace par les communautés religieuses ou laïques de Tours, mais que le tissu urbain, différent selon qu'il soit occupé par l'une ou l'autre de ces communautés, était produit à partir d'un rapport au monde différent renvoyant « à deux activités sociales différentes, l'une diversifiée et mobile (laïcs), l'autre unique et fixe (chanoines) »¹⁰³⁹. Aucune conceptualisation de l'espace urbain ne semblait alors prévaloir à ses transformations et, à Lagrasse, il est vrai que les dispositions énoncées dans l'acte de 1359, où l'abbé a été contraint par l'évêque de Carcassonne d'accepter la requête des consuls, visaient avant tout à préserver ses prérogatives seigneuriales. Les dimensions de la nouvelle église et la façon de dégager son emplacement sont certes fort bien détaillées, mais ces règles sont en grande partie liées au dédommagement que le seigneur entend percevoir pour les destructions qu'elles devaient occasionner. Une liste de 14 saints ne pouvant pas être invoqués dans la nouvelle église paroissiale, car des autels leur étaient déjà dédiés dans l'église abbatiale, édictée à la fin de la transaction montre d'ailleurs le souci de l'abbé de garder aussi son autorité dans les affaires spirituelles. Et si les actes du transfert ont été recopiés dans le cartulaire de l'abbaye à la fin du XV^e siècle, ce n'est certainement pas pour leur valeur urbanistique, mais plus sûrement pour le fait qu'ils étaient avant tout significatifs de la seigneurie temporelle et spirituelle de l'abbé sur les habitants de la ville.

¹⁰³⁷ GALINIÉ H., CHOUQUER G., RODIER X., CHAREILLE P., « Téotolon, ... », *op. cit.*, p. 254.

¹⁰³⁸ NOIZET H., *Pratiques spatiales...*, *op. cit.*, p. 387.

¹⁰³⁹ LEFEBVRE B., *La formation d'un tissu urbain...*, *op. cit.*, p. 331.

À Alet et à Caunes, il n'existait pas de séparation géographique aussi puissante entre l'abbaye et le bourg qu'à Lagrasse. Sur ces deux sites, les formes de l'espace urbain et de l'espace monastique auraient ainsi pu mutuellement se conditionner.

6.3. Les évolutions d'Alet jusqu'au plan radioconcentrique

6.3.1. *Le bourg, entre enclos monastique et montagne*

Le tracé d'origine de l'enclos, contre un méandre de l'Aude à l'ouest, épousait vraisemblablement de près la rue Malbec et la rue du Séminaire à l'est (fig. 208) selon une forme grossièrement circulaire, d'un diamètre moyen de 152 m pour une superficie d'environ 1,9 ha. Le percement de l'avenue Nicolas Pavillon, aux XVII^e et XVIII^e siècles, a amputé l'enclos de son tiers oriental, rattaché à l'espace urbain de ce fait, et a détruit les chapelles du chœur de la cathédrale dont la construction avait suivi de près l'érection de l'abbaye en chef-lieu de diocèse en 1318¹⁰⁴⁰. L'agglomération enveloppe partiellement l'enclos et s'étend vers l'est, vers le versant de la montagne, bloqué à l'ouest par l'abbaye et le fleuve. À ce titre, Alet fait partie de la catégorie 6 définie par Nelly Pousthomis¹⁰⁴¹. Dans son état initial, l'agglomération s'étend sur 5,5 ha – près de 6 ha après adjonction de la partie orientale de l'enclos. La muraille commune qui protégeait espaces monastique et urbain englobait donc une superficie totale de 7,4 ha.

Le site est largement conditionné par la topographie : le fleuve le ferme à l'ouest et un abrupt rocheux se trouve 300 m à l'est (fig. 209). L'abbaye et le bourg ont été établis au centre du vallon, entre deux cours d'eau mineurs, respectivement le ruisseau de Cadène, profondément raviné, et le ruisseau des Mûriers recouvert depuis le début du XX^e siècle¹⁰⁴². Au nord et au sud, deux espaces relativement réduits présentent un relief peu marqué : le terroir des Eaux Chaudes et celui des Hortes, ce dernier étant délimité à l'est par le canal de l'abbaye, le Théron.

¹⁰⁴⁰ À Tours, l'enclos de l'abbaye bénédictine Saint-Julien avait aussi été amputé par le percement d'une nouvelle rue durant l'Ancien Régime, de sorte que son tracé d'origine au nord-ouest est désormais difficile à restituer. NOIZET H., *Pratiques spatiales...*, *op. cit.*, p. 127.

¹⁰⁴¹ L'abbaye est en bordure d'un cours d'eau ou d'un abrupt, l'agglomération semi-enveloppante (12 % des cas étudiés) : l'agglomération, ne pouvant pas se développer vers certaines directions à cause des contraintes topographiques, a enveloppé l'abbaye.

¹⁰⁴² Après l'établissement d'une allée plantée de mûriers au XIX^e siècle le long de ce ruisseau, les habitants ont décidé après 1911 de recouvrir ce ruisseau sec la plupart du temps, mais qui gonflait tellement les jours d'orage qu'il inondait les quartiers environnants. AD Aude, 4 E 8/1 O 6. La courbe de niveau des 210 m NGF a été modifiée par le recouvrement du ruisseau, près des fortifications, alors que les courbes 215 m et 220 m ont encore une forme caractéristique au ravinement d'un cours d'eau.

Globalement, on peut décomposer l'occupation du site en trois quartiers d'ouest en est (fig. 210) : l'enclos abbatial, contre l'Aude, entre les cotes 200 et 204 m NGF ; l'espace urbanisé autour de la place centrale, dans un quadrilatère d'environ 4,2 ha, en pente douce entre les cotes 204 et 209 m NGF ; le quartier des jardins terrassés, sur l'abrupt, dans un triangle d'environ 1,3 ha entre 209 et 241 m NGF.

Entre le ruisseau de Cadène et le ruisseau recouvert des Mûriers, le relief de l'abrupt dessine une saillie convexe avançant vers le fleuve, dont la forme est reportée par le faible méandre de l'Aude en contrebas de l'abbaye (fig. 211). Pourtant, entre les deux, la configuration du relief dans l'espace urbanisé ne correspond pas à celle de l'abrupt ou à la forme du méandre, bien qu'on retrouve la convexité dans le tracé des rues Cadène et Calvière ainsi que dans le parcellaire. Il semblerait que la rue Lamouroux, entre l'abrupt et l'enclos, a entamé le relief à l'intérieur de l'espace urbain, soit par une action volontaire destinée à adoucir sa pente, soit parce qu'elle a augmenté l'érosion par ravinement, en accélérant le ruissellement des eaux dévalant l'abrupt – les deux phénomènes pouvant d'ailleurs s'être conjugués et il est aussi possible qu'une faible ravine naturelle existait.

6.3.2. La mise en évidence d'une logique rayonnante par les orientations parcellaires

À Alet, les parcelles *intra muros* présentent, sur le cadastre de 1829, d'importantes différences de surfaces selon les secteurs de la ville (fig. 212). Dans la pointe orientale, elles atteignent plusieurs centaines de mètres carrés : il s'agissait des jardins, déjà mentionnés dans les registres fiscaux modernes. Le long des rues, où se serrent les maisons, les parcelles sont plus petites qu'en cœur d'îlot, où les habitants entretiennent leurs jardins depuis au moins le milieu du XVI^e siècle. Surtout, le quartier méridional se distingue par l'existence de très petites parcelles, de forme carrée ou légèrement barlongue, qui excèdent rarement 35 m² et sont même souvent inférieures à 60 m². C'est dans ce quartier que sont conservées les plus anciennes maisons de l'agglomération. Datable de la seconde moitié du XII^e siècle, la largeur de leur façade – entre 4 et 5 m – est adaptée à un parcellaire serré¹⁰⁴³.

¹⁰⁴³ Ensemble de quatre maisons rue du Huit Mai 1945, cad. B0198, B0199, B0201, B0202 (vol. 3, p. 108-112).

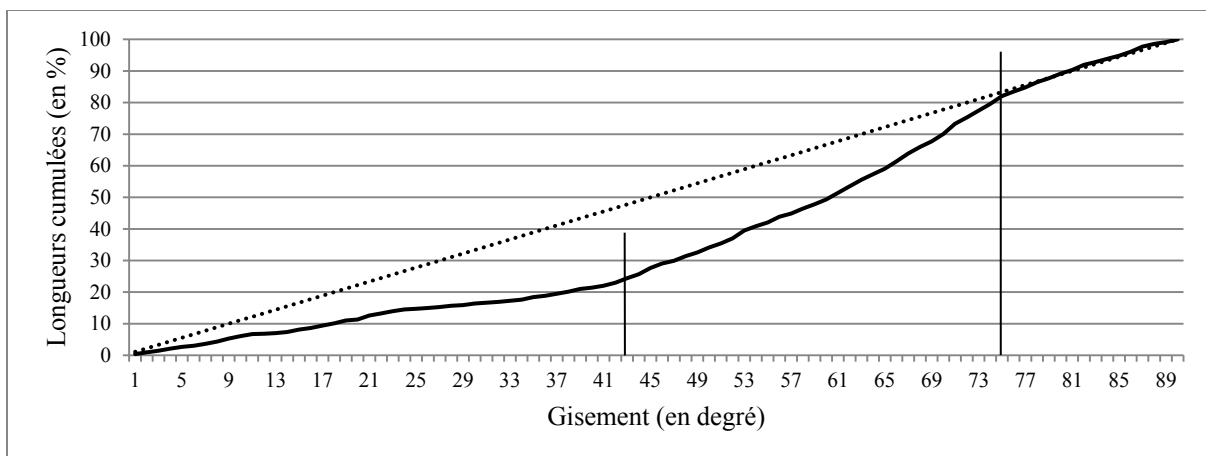


Tableau 18 : analyse des orientations parcellaires à Alet, longueurs cumulées croissantes des valeurs de gisement.

Aucune classe d'orientation ne se dégage sur le parcellaire du plan cadastral de 1829 aussi distinctement qu'à Lagrasse : la répartition des gisements est plus homogène. La courbe des longueurs cumulées indique toutefois une large classe de 33 gisements, entre 43° et 75°, regroupant 60 % des limites parcellaires. Seuls trois secteurs principaux échappent à ces orientations, situés le long des rues Cadène au nord, du Séminaire au sud-ouest et d'une partie de la rue Calvière.

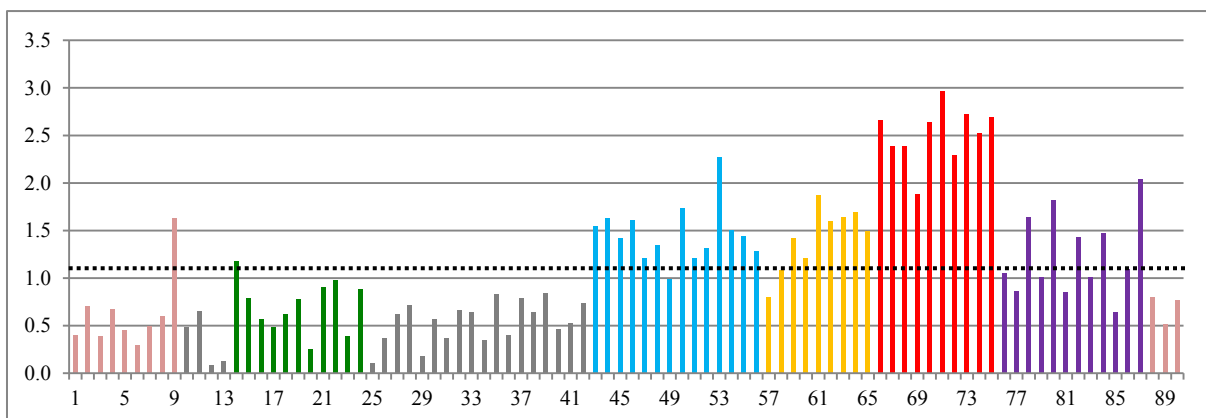


Tableau 19 : répartition des orientations parcellaires d'Alet, en pourcentage des longueurs cumulées pour chaque gisement (éventail 90°). Le trait en pointillés indique la ligne d'équipartition (1,1 %).

Dans le détail, aucun gisement n'atteint 3 % des longueurs cumulées et rares sont ceux qui dépassent 1,5 %. On peut décomposer la classe 43°-75° en trois classes mieux caractérisées (fig. 213) :

- une classe majoritaire se dégage plus clairement entre 66° et 75° (en rouge), qui caractérise surtout trois secteurs : les bâtiments de l'abbaye à l'ouest, la rue de la Juiverie à l'est et l'avenue Nicolas Pavillon, qui a suivi l'orientation des bâtiments de l'abbaye détruits par son percement à l'Époque moderne ;

- les orientations d'une deuxième classe, entre 43° et 56° (en bleu) se retrouvent surtout dans quatre secteurs : au nord-ouest, le long de la rue Malbec ; au nord-est, liées à la rue Marchand ; au sud, le long du rempart ; au sud-ouest, sur les rives de l'Aude ;
- les orientations d'une troisième classe entre 57° et 65° (en jaune) sont surtout localisées contre le rempart à l'extrême nord de l'agglomération, le long de la rue Lamouroux, et à l'extrême sud au centre et le long de la rue Mandrière au sud.

Une dernière classe relativement importante se dégage, ainsi que deux classes mineures :

- les orientations d'une quatrième classe, entre 76° et 87° (en violet) sont surtout localisées au nord – près de l'ancienne porte d'Aude et porte de Cadène – et le long de la rue du Séminaire qui longeait l'ancien enclos abbatial jusqu'à l'ancienne porte du Pont-Levis ;
- les orientations d'une cinquième classe assez mineure, entre 14° et 24° (en vert) caractérisent les parcelles situées le long de l'ancienne route antique, actuelles rues Cadène et Calvière ;
- les orientations d'une sixième classe, mineure elle aussi, entre 88° et 9° (en rose), sont surtout localisées le long de l'axe constitué par les rues Cadène et du Séminaire.

En définitive, la répartition des orientations révèle la mise en place d'un parcellaire rayonnant déterminé par la place centrale (fig. 214). Au sud de l'enclos, près de l'église paroissiale, les parcelles gardent une orientation majoritaire entre 76° et 87° (en violet), ce qui laisse supposer que l'église paroissiale existait déjà à cet emplacement au moment où l'agglomération s'est formée et qu'elle complétait le complexe religieux, collée au sud de l'enclos monastique. Le percement de l'avenue Nicolas Pavillon a fortement perturbé ce secteur.

6.3.3. La mise en place du réseau viaire à partir d'éléments préexistants

Le réseau viaire du bourg, qu'on pourrait croire dans un premier temps constitué par la convergence de quatre grandes routes vers la place centrale, est structuré selon une logique plus complexe, mettant en jeu la forme de l'enclos monastique et la courbe de la route antique qui parcourait la vallée de l'Aude en suivant le relief (fig. 215).

6.3.3.1. Un réseau de routes antérieur à l'agglomération

Nous avons vu dans le premier chapitre qu'un itinéraire secondaire reliant la plaine de l'Aude à la Cerdagne dès l'Antiquité empruntait le couloir du fleuve et traversait le vallon d'Alet en suivant les courbes de niveau au pied de l'abrupt¹⁰⁴⁴ (A). Cette route franchissait le

¹⁰⁴⁴ Voir partie 1.2.3.2. *Quelle réalité archéologique pour l'Antiquité d'Alet ?*

fleuve par un pont, appelé pont du Diable, 700 m en aval de l'abbaye. Dans l'agglomération, elle marque un coude reportant la forme du relief de l'abrupt et du méandre de l'Aude. Il s'agit aujourd'hui des rues Cadène et Calvière, connectées aux portes éponymes de la ville, qui ont constitué jusqu'à la fin du Moyen Âge la voirie primaire de l'agglomération. Un autre itinéraire secondaire (B) s'élevait vers la montagne pour rejoindre le plateau de Brides et, au-delà, le Termenès et les Corbières. Son tracé est encore visible dans le parcellaire et la baïonnette au sud de la rue de la Juiverie (F) montre que cette rue a été connectée à un axe déjà en place. La construction des fortifications, peut-être dès la seconde moitié du XII^e siècle, a bloqué cet itinéraire au profit de la rue Calvière (A), qui était connectée à une porte de la ville. À l'extérieur des murs, la route (B) a été déviée vers la porte Calvière par un chemin de contournement des fortifications (B')¹⁰⁴⁵.

6.3.3.2. Les rues liées au développement de l'abbaye et du bourg

L'enclos monastique a généré une rue de contournement semi-circulaire (C) – actuelles rues Malbec et du Séminaire – presque symétrique de la route régionale (A). À l'intérieur de l'espace urbain, les deux axes se rejoignent au niveau de leur tangente, générant la place centrale du bourg (D), sans doute aussi liée à la présence d'une ancienne porte de l'enclos (1). C'est là que se trouvaient la majorité des équipements collectifs. La maison des consuls (2) est attestée sur la place à partir du milieu du XVI^e siècle¹⁰⁴⁶ et la maison mitoyenne à l'ouest (3), anciennement à l'intérieur de l'enclos, accueillait l'Hôtel-Dieu au moins depuis 1532¹⁰⁴⁷. La maison du viguier, représentant de l'abbé, puis de l'évêque après 1318, se trouvait peut-être sur le côté nord de la place (4) : les armes de l'évêque Guillaume d'Alzonne (1333-1348) sont sculptées sur une console d'encorbellement¹⁰⁴⁸. La rue de contournement de l'enclos (C) était connectée au nord à la porte d'Aude, détruite¹⁰⁴⁹, et, vers le sud, passait devant le chevet de l'église paroissiale (5) avant de déboucher sur la porte du

¹⁰⁴⁵ Détruit par la route communale de Saint-Salvayre, mais partiellement visible sur le cadastre actuel, ce chemin est encore représenté sur le cadastre de 1829.

¹⁰⁴⁶ Maison 2 rue de l'Ancienne Mairie, cad. B0162 (vol. 3, p. 54-60).

¹⁰⁴⁷ La présence de cet établissement d'accueil à cet endroit irait dans le sens d'une ancienne porte de l'enclos près de la place : 4 rue de l'Ancienne Mairie, cad. B0163 (non inventorié)

¹⁰⁴⁸ Maison 1 place de la République, cad. B0158 (vol. 3, p.134-140).

¹⁰⁴⁹ A. Niveduab, en 1901, décrivait dans une note de bas de page la porte de l'Aude à partir d'un dessin qu'il possédait : « [note 1] Un dessin à la plume, dont j'eus l'occasion d'envoyer une copie à la Société archéologique [du Midi de la France], il y a 20 ans, et ayant pour titre : « Vue de l'évêché d'Alet du côté de la rivière d'Aude en 1736 », montre cette porte, - flanquée de deux échanguette [sic], - à la tête du pont. » NIVEDUAB Albert, « Les portes de l'enceinte d'Alet, Aude », *Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France*, n° 29 à 31, 2^e série, 1901-1903, p. 38. Malgré une recherche approfondie dans la bibliothèque et les archives de la SAMF par son bibliothécaire, le dessin en question n'a pas été retrouvé.

Pont-Levis, partiellement conservée dans le mur d'une maison (6) reprise au XVII^e siècle¹⁰⁵⁰. Cette maison a donc bouché la porte ainsi que la rue (C) après le percement de l'avenue Nicolas Pavillon. À l'extérieur des murs, au nord comme au sud, la rue (C) se prolongeait en suivant le cours de l'Aude et desservait les terroirs périurbains des Eaux Chaudes et des Hortes, rejoignant quelques centaines de mètres plus loin la route de la Cerdagne (A).

Après la mise en place de la rue de contournement de l'enclos (C), des traverses ont été créées entre celle-ci et la route de la Cerdagne (A), reliant ces deux axes structurants, irriguant l'espace urbain et formant de grands îlots grossièrement triangulaires : la rue des Étigneries au nord (E), de la Juiverie à l'est (F) et Mandrière au sud (G). Une autre traverse, dans le prolongement de l'ancien portail de l'enclos monastique, la rue Lamouroux (I), relie la place principale à la rue de la Juiverie (F) et se prolonge plus à l'est vers l'abrupt où elle dessert les jardins terrassés.

La forme de la rue de la Juiverie (F) est déterminée par les routes régionales déjà en place (A et B). Au nord, à son départ près de la porte de Cadène, elle est parfaitement perpendiculaire à la rue (A) sur une vingtaine de mètres, révélant qu'elle lui est postérieure, avant qu'une petite baïonnette n'amorce un grand virage qui l'oriente vers le sud. À son extrémité méridionale, la rue est exactement perpendiculaire à la route des plateaux (B) à laquelle elle se connecte, déclassée après la construction des murailles. Une traverse (H), actuelle rue de la Barricade, reprend une partie du tracé de l'ancienne route (B), et fait communiquer la rue de la Juiverie et la porte Calvière, assez indirectement à cause d'une grande baïonnette.

Le reste du réseau est constitué par des venelles (j) desservant les cœurs d'îlot ou accédant vers l'est aux jardins terrassés. Certaines de ces venelles ont été prolongées pour constituer de petites traverses : la rue du 8 mai 1945 (K), une rue sans nom (L) et la rue Marchand (M). Il faut noter que la rue des Étigneries (E) au nord s'est vraisemblablement formée par la jonction de deux dessertes de cœur d'îlot, ce qui expliquerait l'importante baïonnette qui marque son tracé. Le tracé de la rue du 8 mai 1945 (K) a sans doute évolué après le percement de l'avenue Nicolas Pavillon : les limites parcellaires et la photographie aérienne (fig. 216) laissent penser qu'elle aurait pu, dans un premier temps, se prolonger vers le sud (K2) et se raccorder à la rue (C). De même, les limites parcellaires observées vers le nord pourraient correspondre à un ancien prolongement de la rue (I3) qui se raccordait peut-être à la traverse (L).

¹⁰⁵⁰ Maison impasse de la Paulette, cad. B0453 (non inventoriée).

6.3.3.3. *Un parcours monumentalisé dans l'abbaye*

La disposition des églises paroissiale et abbatiale ainsi que les portails de l'abbaye, encore en place ou supposés, révèlent une monumentalisation du parcours autour et dans l'enclos (N). En entrant dans l'enclos par un possible portail s'ouvrant sur la place du bourg à l'est (1), on arrivait face à un portail monumental, une tour-porche (7) (fig. 217), qui donnait accès à l'aile orientale du cloître. Celle-ci menait directement à l'église abbatiale Notre-Dame par le portail nord, dont on sortait par le portail monumental sud (8) (fig. 218). À l'extérieur de l'enclos, on passait ensuite devant le portail principal de l'église paroissiale Saint-André (5), avant de rejoindre plus au sud le réseau viaire du bourg, soit pour retourner vers le centre de l'agglomération par la rue du Séminaire (C), soit pour en sortir directement par la porte du Pont-Levis. Derrière le chevet de l'église, la disposition et l'alignement des maisons de l'ensemble (9) montrent qu'elles ont été construites après le percement de l'avenue Nicolas Pavillon, peut-être sur une place liée à l'église paroissiale – un ancien cimetière ?

6.3.3.4. *Les évolutions liées au nouveau pont*

La construction d'un nouveau pont contre l'enclos de l'abbaye (fig. 22 et 219), sans doute à la fin du Moyen Âge¹⁰⁵¹ (C'), reconstruit quelques mètres plus en amont ou en aval au XVII^e siècle (C''), a entraîné le déclassement du pont du Diable franchissant le fleuve 700 m en aval (fig. 21) et modifié la hiérarchie des rues : la partie nord de la rue de contournement (C), actuelle rue Malbec, a ainsi été intégrée à l'itinéraire régional reliant la plaine de l'Aude à la Cerdagne, au détriment de la partie nord de l'ancienne route (A), actuelle rue Cadène, déclassée et devenant une simple desserte locale du terroir des Eaux Chaudes.

Le percement de l'avenue Nicolas Pavillon (fig. 220, lettre O) à l'Époque moderne, après la reconstruction du pont (C') a divisé l'enclos en deux parties. La partie orientale étant intégrée à l'espace urbain, une partie de l'ancien accès à l'abbaye est devenue une traverse (P) entre la place centrale et la nouvelle porte de l'enclos ; l'ancienne rue de contournement (C) a été déclassée, n'ayant désormais pour unique fonction que de relier l'avenue principale à la place centrale. La totalité de l'ancienne route de la Cerdagne (A) a aussi été déclassée, devenant au sud une desserte locale du terroir des Hortes, comme au nord du terroir des Eaux Chaudes. Le quartier près de l'église paroissiale (5) a été remanié par la construction de nouvelles maisons désormais organisées le long de l'avenue et non plus de l'ancien réseau des rues (6 et 9).

¹⁰⁵¹ Pour la datation, voir partie 1.3.2.2. *Déformation du réseau préexistant et amélioration des routes.*

Le réseau viaire d'Alet s'est structuré autour de deux éléments : la route Antique et l'enclos abbatial. La topographie du site et la forme circulaire de l'enclos ont été les deux facteurs déterminants de la mise en place d'un plan radioconcentrique autour de la place centrale où se rejoignaient les courbes des deux éléments générateurs. L'exemple d'Alet montre le fort dynamisme du réseau viaire de l'agglomération tout au long du Moyen Âge et de l'Époque moderne, même parmi les rues appartenant à la voirie primaire, déclassées et reclassées au gré de la construction de nouvelles infrastructures. Il révèle aussi la perte d'importance de l'enclos, pourtant élément générateur dans un premier temps, dans l'évolution du bourg, puisqu'il est traversé par une route à partir du XVII^e siècle.

6.3.4. De nombreuses unités de plan

Les lignes fortes du parcellaire, les orientations de ses limites et la compréhension de la chronologie du réseau viaire permettent d'individualiser huit unités de plans dans l'espace urbain d'Alet (fig. 221).

L'enclos abbatial a été intégré aux unités de plan (I), parce qu'il représente un élément majeur *intra muros* et qu'une partie de son espace a été rattaché à l'agglomération après le percement de l'avenue Nicolas Pavillon à l'Époque moderne (d).

Les unités de plan II et III sont probablement les plus anciennes du bourg, respectivement liées à la rue de contournement de l'abbaye et à la route antique qui traverse le bourg. L'unité II a été perturbée par l'avenue moderne (d) au nord et au sud. Le béal du Théron, canal de dérivation alimentant l'abbaye, la traverse. Les parcelles directement à proximité sont orientées selon son cours et le canal ne semble pas avoir recoupé un parcellaire déjà en place : il est donc antérieur à l'urbanisation de ce secteur. Les parcelles de l'unité III ont généralement une forme barlongue, présentant leur petit côté sur la rue.

L'unité IV, au sud du bourg, est contemporaine ou antérieure à la seconde moitié du XII^e siècle : c'est là que se trouvent les maisons les plus anciennes de l'agglomération et le parcellaire le plus étriqué. Vers l'est, cette unité a été perturbée par le percement de l'avenue Nicolas Pavillon, mais il est probable qu'elle soit antérieure aux unités II et III : l'unité IV a certainement été mise en place à partir d'une traverse reliant la rue de contournement de l'enclos – où se trouvait à ce niveau l'église paroissiale Saint-André – avec l'ancienne route antique.

L'unité V, au nord, résulte du comblement de l'espace entre les unités II et III. L'orientation majoritaire du parcellaire de cette unité, entre 57 et 75°, est d'ailleurs comprise entre l'orientation majoritaire du parcellaire au nord de l'unité III (entre 76 et 87°) et celle de

l'unité II (entre 43 et 56°). L'unité V apparaît ainsi comme une couture entre deux unités en place, ce qui peut expliquer la baïonnette de la rue des Étiroirs dans ce secteur, dont la présence a déjà été interprétée dans la partie précédente comme un « faux raccord » entre deux venelles. De la même façon, l'unité VI résulte du comblement de l'espace entre les unités II, III et IV.

L'unité VII est liée à l'établissement de la traverse de la Juiverie reliant directement le nord et le sud de la route antique en évitant la place centrale. Cette unité est postérieure à l'unité III : au nord le départ de la rue de la Juiverie a suivi les orientations de l'unité III sur environ 20 m avant de former un coude en direction du sud. Sur sa limite occidentale, la configuration de l'unité VII est déterminée par le relief d'origine. Au sud, sa forme est partiellement conditionnée par l'ancienne route des plateaux à laquelle elle fut raccordée.

Près de la porte Cadène, un groupe de parcelles (a) dont les orientations ne suivent ni celle de la rue de Cadène, ni celle du rempart doivent sans doute être rattachées à une ancienne place forte, ou citadelle, érigée par les protestants qui occupèrent la ville lors des guerres de Religion et rasée en 1585¹⁰⁵².

Enfin, plusieurs lotissements¹⁰⁵³ (b et c) ont été créés le long de venelles pour densifier l'espace urbain.

6.3.5. Une évolution marquée par le dynamisme du réseau viaire

Une route secondaire antérieure à l'abbaye et au bourg parcourait le site entre la plaine de l'Aude et la Cerdagne, longeant le fleuve en suivant la courbe de niveau au pied de la montagne. Elle se divisait en deux branches près de l'abbaye : l'une vers le sud continuait à suivre la courbe de niveau et la vallée de l'Aude ; l'autre vers l'est quittait la vallée pour traverser les plateaux. Les moines ont construit leur enclos entre deux ruisseaux ravinés, contre le fleuve à l'ouest et la route antique à l'est, sur laquelle s'ouvrait le portail oriental. Une place a été dégagée devant ce portail, là où se rejoignaient la route antique et une rue de contournement établie le long de l'enclos. L'urbanisation a sans doute commencé autour de ces éléments disposés en étoile devant l'abbaye : la place devenue centrale et les quatre rues

¹⁰⁵² R. Hyvert propose cet emplacement pour localiser cette ancienne place forte d'après les acquits des maçons chargés de sa démolition en 1585, dans lesquels il est mentionné que la citadelle se trouvait près de la porte Cadène, du côté est de la rue éponyme. AD Aude, 58 J 1, inventaire Roger Hyvert, fiche « Partie nord et nord-est des remparts » ; pour les acquits : AD Aude, 23 C 19, comptes, mandements, acquits, lettres, rôles et monstres, commissions et pièces diverses à l'appui, présentées aux assiettes extraordinaires, année 1585.

¹⁰⁵³ Toute unité de plan qui paraît relever de la division d'un fond en lots est ici considérée comme un lotissement. Voir la définition de B. Gauthiez : « Lotissement : parcelle ou fonds divisé en plusieurs lots, en vue de la vente, de la location ou de la concession, séparée ou par masses, des lots édifiés ou destinés à la construction d'édifices, et comprenant éventuellement des voies nouvelles. En général les lots donnent directement sur la voirie, mais ils sont parfois enclavés. » GAUTHIEZ B., *Espace urbain...*, op. cit., p. 63.

qui y menaient. Puis, assez rapidement sans doute, des traverses ont été créées afin de relier directement les points de ce réseau rayonnant, aboutissant au plan radioconcentrique que nous connaissons. Le réseau s'est ainsi formé progressivement à partir d'éléments en place, sans planification globale, mais de rares petits lotissements densifiant l'espace urbain ont été construits le long de courtes venelles, à des époques non déterminées et par des acteurs non identifiés. Les fortifications réalisées sous l'abbatiat de Pons Amiel (1167-1197) ont englobé tout l'espace compris entre les deux ruisseaux et une partie de l'abrupt réservé à des jardins terrassés. Elles ont obligé à dévier l'ancienne route des plateaux vers la porte Calvière au sud, laissant dans l'espace urbain un « bras mort », vestige de cet itinéraire, intégré au réseau viaire et au parcellaire. La construction d'un nouveau pont pénétrant directement dans l'agglomération, peut-être à la fin du Moyen Âge, a entraîné une restructuration de la hiérarchie de la voirie : la rue Malbec étant alors intégrée aux circulations régionales au détriment de la rue Cadène. Les maisons conservées dans le bourg, dont aucune n'est antérieure à la seconde moitié du XII^e siècle, ne sont, comme à Lagrasse, d'aucun secours pour établir la chronologie précise de l'évolution de l'espace urbain. Toutefois, la chronologie relative entre les différentes rues du réseau et les unités de plan permet de proposer une restitution de l'évolution de l'espace urbain dans ses grandes étapes entre la fondation de l'abbaye et le Moyen Âge central (fig. 222).

6.4. À Caunes, le développement de l'agglomération a marginalisé l'abbaye

6.4.1. Situation et forme générale du bourg

D'après la typologie établie par Nelly Pousthomis, Caunes appartient à la catégorie 5, avec l'abbaye dans un angle de l'agglomération. Cette terminologie est à prendre avec précautions : elle n'établit pas une chronologie, mais révèle simplement la relation topographique telle qu'elle nous est parvenue.

L'enclos de l'abbaye est directement situé au sud de la route de Peyriac à la Montagne Noire, actuelles rues de l'Église et des Lavandières (fig. 223), probablement antique et donc antérieure à l'enclos. Il dessine une forme grossièrement semi-circulaire, sur une terrasse alluviale de l'Argent-Double, entre 180 et 190 m NGF (fig. 224). Le bourg se développe très largement au nord et à l'est de l'enclos, entre les cotes 190 et 210 m NGF. De fait, il est marqué par un fort dénivelé de 20 m du nord au sud, qui a influencé le développement de la trame urbaine, notamment par la création de têtes d'épingles modérant l'ascension des pentes, surtout dans le secteur sud-est de l'agglomération.

6.4.2. L'hétérogénéité des orientations parcellaires

À Caunes, deux quartiers se distinguent sur le plan cadastral de 1827 par l'exigüité de leurs parcelles : le quartier sud-est et le quartier nord-ouest. Les parcelles y ont généralement une surface inférieure à 52 m² (fig. 225). Dans le reste de l'agglomération, les petites parcelles sont surtout disposées le long des rues. Ce fait n'est pas surprenant, puisque l'inventaire a révélé de nombreux exemples de maisons antérieures au milieu du XVI^e siècle dont la façade avait une largeur inférieure à 6 m et dont la profondeur n'excédait pas 10 m. Les deux îlots en quart de cercle faisant face à l'abbaye sont entourés de parcelles de petite taille (souvent inférieure à 80 m²), disposées le long de la rue, alors que les parcelles en cœur d'îlot ont des dimensions beaucoup plus importantes (supérieures à 150 m²).

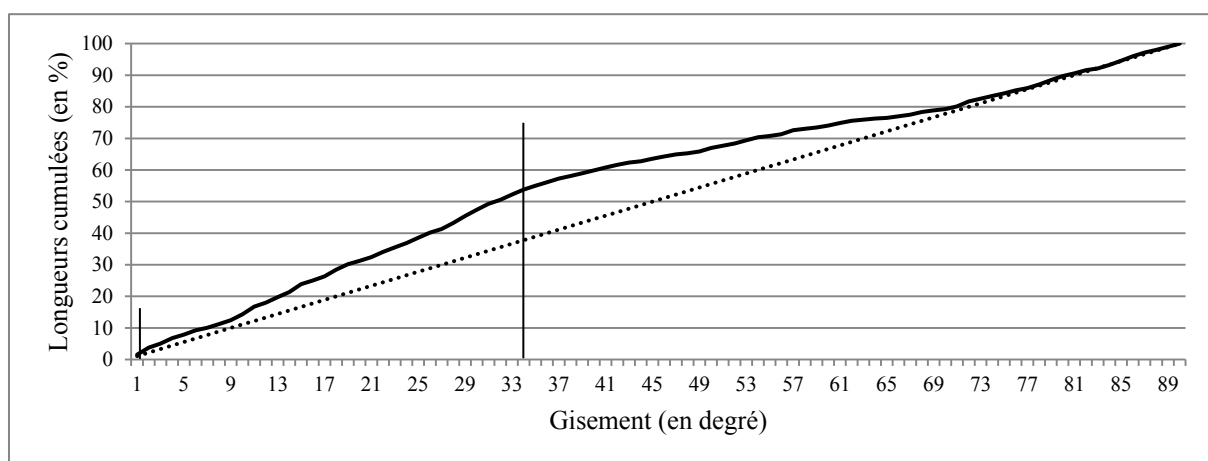


Tableau 20 : analyse des orientations parcellaires à Caunes, longueurs cumulées croissantes des valeurs de gisement.

À Caunes, la courbe des fréquences cumulées croissantes des valeurs de gisement calculées à partir des longueurs ne s'écarte que faiblement des valeurs (pointillés), révélant une répartition relativement homogène des gisements. Les classes d'orientations majoritaires sont ainsi plus difficiles à dégager qu'à Alet et, *a fortiori*, qu'à Lagrasse. Plus de la moitié des longueurs (53,8 %) est regroupée entre 1° et 34°.

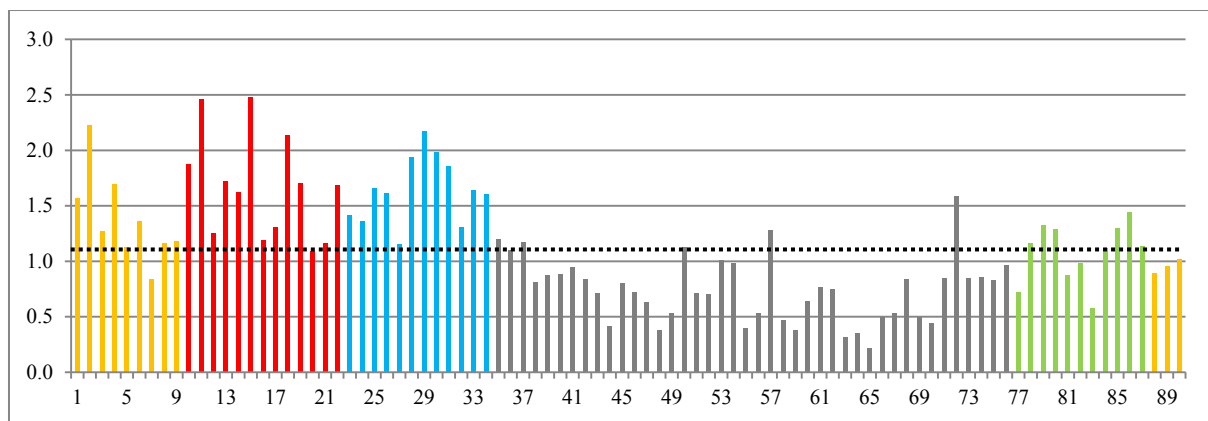


Tableau 21 : répartition des orientations parcellaires de Caunes, en pourcentage des longueurs cumulées pour chaque gisement (éventail 90°). Le trait en pointillés indique la ligne d'équipartition (1,1 %).

Dans le détail, rares sont les gisements représentant plus de 1,5 % du total des longueurs et aucun n'atteint 2,5 %. Quatre classes peuvent être identifiées un peu plus clairement (fig. 226) :

- une classe majoritaire entre 10° et 22° (en rouge) est surtout localisée le long de la route de Narbonne (actuelle rue de la Charité), entre la porte orientale et la place centrale et le long d'une partie de la route de Peyriac à la Montagne Noire (rue des Lavandières) près de l'enclos ;
- les orientations d'une deuxième classe, entre 23° et 34° (en bleu) ne sont pas particulièrement regroupées : les parcelles suivant ces orientations sont un peu partout dans le bourg, sauf dans le quartier sud-est. Un noyau de parcelles est toutefois bien visible près de la porte de l'abbaye et à proximité du carrefour des routes de Narbonne et de Citou (rues de la Charité et du Plo de la Sal) ;
- les orientations d'une troisième classe entre 88° et 9° (en jaune) concernent les bâtiments de l'abbaye et sont surtout localisées dans le bourg dans les quartiers situés le long des murailles orientales ;
- une quatrième classe, entre 77° et 87° (en vert), caractérise surtout une partie du quartier sud-est et le long de la rue Saint-Genest, au nord, menant vers l'église paroissiale.

En décomposant la gamme des gisements à l'extrême, on peut ajouter trois classes supplémentaires : 35°-47° ; 50°-62° ; 66°-76°. En représentant l'ensemble des classes sur une carte, on remarque que la plupart des orientations suivent le relief (fig. 227 et 224). Le cas est manifeste dans le quartier sud-est où les rues qui partent de la porte de l'Hôpital gravissent un fort dénivelé : la gamme des orientations des parcelles le long de ces rues se développe de façon assez homogène entre 35° à l'ouest et 9° à l'est¹⁰⁵⁴. L'absence d'homogénéité des

¹⁰⁵⁴ D'est en ouest, les groupes les plus représentés sont : 35°-47° (en violet) ; 50°-62° (en rose) ; 66°-76° (en vert clair) ; 77°-87° (en vert foncé) et 88°-9° (en jaune).

orientations est partiellement liée à ce fort relief, ce qui est aussi le cas à Lagrasse où toutes les orientations mineures étaient localisées dans le quartier haut du Pech.

6.4.3. La mise en place du réseau viaire à partir des routes antiques

Le réseau viaire de Caunes est fait d'un nombre considérable d'imbrications, parfois inextricables, qui compliquent l'analyse de sa mise en place (fig. 228). Les rues d'orientation est/ouest suivent plus ou moins les courbes de niveau et ne sont généralement pas marquées par de forts dénivelés, alors que les rues d'orientation nord/sud traversent les courbes de niveau et sont souvent affectées d'un fort dénivelé.

6.4.3.1. Un réseau de routes antérieur à l'agglomération

Sur les six portes de la ville, cinq s'ouvrent sur des itinéraires d'importance régionale qui se rejoignent à deux carrefours à l'intérieur de l'espace urbain.

L'itinéraire de Peyriac à Castres (A) est sans doute antérieur à l'abbaye, nous l'avons vu au chapitre précédent, et traverse le bourg du sud-est au nord-ouest, séparant l'enclos monastique de l'agglomération. Son tracé a été modifié au nord-ouest (A2) par le creusement du béal : depuis sa prise d'eau, un kilomètre en amont, et son entrée dans l'espace urbain près de la porte de l'Ayguebelle, le canal suit encore le tracé de la route vers Castres. *Intra muros*, il a très certainement été établi le long de cette même route, nécessitant la création d'un point de franchissement matérialisé par une baïonnette. Le tracé de la route a aussi été modifié au sud-est (A3), près de la porte de l'Hôpital, où deux impasses le matérialisent encore et où il est visible dans les lignes fortes du parcellaire.

La route de Citou (B) pénètre dans le bourg par la porte Notre-Dame au nord. Il est probable que son tracé fut modifié après la création des fortifications et qu'elle empruntait un itinéraire plus direct auparavant (B2). Elle rejoint à l'intérieur de l'espace urbain, près de la place (1), la route de Narbonne (C) arrivant de l'est par la porte du même nom. Une route (D), sur laquelle se trouvait l'hôtel de ville (2), relie le carrefour de ces deux routes à la route de Peyriac à Castres (A) à laquelle elle se connecte de biais devant le portail principal de l'enclos. La route de Citou (B) et son prolongement (D) sont marqués par un fort dénivelé et leur sinuosité est liée au relief : leur tracé a été établi de façon à modérer la pente.

La route de Carcassonne (E) entre dans le bourg au sud-ouest par la porte du Polister et se connecte rapidement à la route de Castres (A) dans l'espace urbain. L'actuelle D620, d'Époque moderne, en a remplacé une autre qui passait plus au sud (fig. 229), rejoignant le chemin de l'Estrade, dont nous avons vu l'intérêt pour les circulations régionales dans le

premier chapitre, et, au-delà, Carcassonne. Une déviation mise en place le long de l'Argent-Double, après la chapelle du Crucifix située au carrefour avec le chemin de Laure, l'a raccordée au pont devant la porte du Polister, mais il ne serait pas surprenant que son tracé initial (E2) se soit prolongé directement vers le site de l'abbaye, franchissant l'Argent-Double plus au sud, et se connectant à la portion de route (D) au niveau de la porte de l'enclos – ce qui expliquerait l'oblique qui affecte la route (D) à sa connexion avec la route (A). Selon cette hypothèse, l'abbaye aurait été construite au carrefour des routes de Peyriac, Citou, Castres et Carcassonne, une partie de cette dernière ayant même été englobée à l'intérieur de l'espace monastique puis rejetée vers l'extérieur, vers l'ouest, où elle se trouve désormais.

Enfin, la porte Saint-Genest, au nord du bourg, donnait accès à l'église paroissiale éponyme située à plus de 100 m des fortifications par une route (F) d'intérêt local qui se connectait à la traverse (G).

6.4.3.2. *La voirie secondaire et tertiaire polarisée par la place centrale*

La rue semi-circulaire (H) approximativement symétrique au tracé de l'enclos monastique correspond à un itinéraire de contournement consécutif à la mise en place de deux îlots urbains à ce niveau (*a*) et (*b*). Une extension de cette rue vers le sud-est (H') peut aussi être considérée comme un itinéraire de contournement d'un troisième îlot (*c*).

La traverse (G) relie la route de Peyriac (A) à la place centrale (1) en amplifiant une partie de la rue (H). La baïonnette près de sa jonction avec la place n'est pas liée au relief, mais plutôt à une connexion entre deux unités de plan différentes (voir *infra*).

La traverse I, actuelle rue des Remparts, relie la place de la ville (1) à la porte de l'Hôpital au sud-est. La baïonnette de cette rue près de la place est aussi liée à la connexion entre deux unités de plan. Il semblerait que la traverse (I) a modifié le tracé de la route de Peyriac à l'approche de la porte de l'Hôpital, selon les modalités suivantes :

- le tracé initial de la route de Peyriac (A3) était rectiligne et suivait assez fidèlement les courbes de niveau ;
- la traverse (I) est construite pour relier plus directement la place de la ville après le passage du ruisseau raviné du Tarissou au sud-est ;
- la nouvelle traverse prend de l'importance et la porte de l'Hôpital est édifiée sur son tracé lors de la construction des remparts ;
- la route de Peyriac, ainsi déclassée, est détournée sur sa portion sud-est pour rejoindre la traverse (I) et une baïonnette franchissant le relief permet d'adoucir la pente entre les deux rues ;

- l'ancien tracé de la route (A3) reste matérialisé par des venelles de cœur d'îlot – « bras morts » de la route – et les lignes fortes du parcellaire ;
- une maison construite dans le prolongement de l'ancien tracé de la route de Peyriac durant la deuxième moitié du XII^e siècle¹⁰⁵⁵ fournit le *terminus ante quem* de tous ces événements.

Ensuite, la traverse (I) a commandé la mise en place de tout un réseau de rues secondaires. La traverse (J) reliait la route de Narbonne (C) à la route de Peyriac (A) en se connectant à la partie basse de la rue de contournement (H). Vers le sud-est, une venelle de cœur d'îlot (K) a généré une traverse (L) la reliant à la porte de l'Hôpital au sud et une autre traverse vers le nord (M) connectée à la route de Narbonne (D). Le coude formé par cette dernière traverse est peut-être issu de la jonction de deux anciennes venelles de cœur d'îlot, l'une partant de la route de Narbonne, l'autre de la venelle (K).

Complétant le réseau viaire vers le nord-est, une traverse (N) relie directement la route de Citou (B) à celle de Narbonne (C). Une autre traverse (O) a été mise en place à l'ouest du bourg, entre la traverse (G) et la baïonnette dessinée par la route de Castres (A) suite à son détournement par le béal.

De nombreuses venelles de cœur d'îlots et passages privés terminent le réseau et permettent d'accéder aux îlots les plus massifs.

Les routes de Peyriac à Castres (A) et de Carcassonne à Citou (B-E) sont les plus anciennes, sans doute antérieures à l'enclos qui a été construit à leur carrefour. La route de Narbonne (C) n'est probablement pas aussi ancienne : elle a pu être créée par la suite pour relier plus directement Caunes, devenant de plus en plus importante avec son abbaye et son agglomération, à la grande cité archiépiscopale, la route de Peyriac qui rejoignait la *via Aquitania* ayant pu, dans un premier temps, être l'axe de communication indirect avec Narbonne et l'arc méditerranéen.

D'après les maisons conservées dans le bourg, l'ensemble du réseau viaire était déjà en place à la fin du Moyen Âge, peut-être même avant la fin du XIII^e siècle – à l'exception possible de la traverse orientale (N) où aucune maison antérieure aux premières décennies du XVI^e siècle n'a été repérée, mais qui pouvait déjà exister et desservir, dans ce secteur marginal de l'agglomération, des jardins ou des habitations construites en matériaux plus légers. La présence de l'abbaye a peu influencé l'évolution du réseau viaire, à deux exceptions près : la rue de contournement (H) qui est approximativement symétrique à la

¹⁰⁵⁵ Maison 27 rue des Remparts, cad. D0527 (vol. 3, p. 309-314).

forme de l'enclos et la modification du tracé de la rue de Castres (A) après la création du béal vers le nord-ouest.

6.4.4. Les unités de plan s'étirent le long des routes

Au moins 10 unités de plan peuvent être reconnues à partir du cadastre de 1827 (fig. 230 et 231).

Dominique Baudreu et Nelly Pousthomis ont reconnu un premier noyau d'urbanisation dans la forme semi-circulaire symétrique à l'enclos abbatial¹⁰⁵⁶. Il semble possible de décomposer ce premier noyau en deux unités de plan distinctes (I et II). L'unité I, le long de la route de Peyriac à Castres, se développe dans un quadrilatère approximatif de 36 m du nord au sud et de 68 m d'est en ouest, souligné au nord par deux venelles. La rue joignant le portail principal de l'enclos monastique à la place centrale, ancienne portion de la route de Carcassonne à Citou et actuelle rue Pontius de la Gardie, traverse le centre de l'unité.

L'unité II enveloppe l'unité I dans une forme semi-circulaire d'un diamètre de 130 m, à peu près symétrique au tracé de l'enclos monastique. Elle enveloppe l'enclos à l'est par une excroissance se prolongeant le long de la rue des Lavandières et une ruelle dans la continuité de la rue du Château, privatisée avant 1827, constitue la limite occidentale avec l'unité de plan III. Vers l'ouest, l'unité II enveloppait peut-être aussi une petite partie de l'enclos. Une ligne forte (LF1) parcourt le parcellaire au centre de l'unité, même au niveau des excroissances orientale et occidentale, sensible le long de la route de Peyriac à Castres par le décrochement des alignements de façade. Cette ligne forte reproduit à peu près la forme de l'unité de plan I, mais l'atténue en lui affectant une forme plus arrondie qui correspond à celle de la couronne extérieure de l'unité II – matérialisée par les rues de la Petite Fontaine et du Château. Sur les deux îlots en quart-de-cercle, les parcelles à l'intérieur de la ligne forte LF1 ne sont pas bâties, alors que les parcelles rayonnantes sur la couronne extérieure sont occupées par des maisons mitoyennes donnant sur la rue, situation peut-être liée à l'existence d'un ancien fossé autour de l'unité I¹⁰⁵⁷.

Deux autres unités de plan se développent autour des accès de ce premier noyau d'urbanisation, le long de l'ancienne route de Peyriac à Castres : l'unité III, vers le sud-est et Peyriac ; l'unité IV vers le nord-ouest et Castres. La première est contenue au sud par l'abrupt terrassé au moment de la construction du rempart. Des lignes fortes (LF2 et LF3) montrent

¹⁰⁵⁶ BAUDREU D., POUSTHOMIS-DALLE N., « Genèse du village abbatial... », *op. cit.*, p. 137.

¹⁰⁵⁷ Il s'agirait désormais d'effectuer des observations dans cet espace privé, constitué par les cours et jardins des maisons mitoyennes.

que cette unité pourrait avoir été constituée en deux temps : d'abord ramassée contre le premier noyau d'urbanisation, s'étirant ensuite le long de la route.

L'unité V, actuellement au centre du bourg, se trouve au nord de l'unité II. C'est un quadrilatère d'environ 70 m de côté qui semble avoir été créé *ex nihilo*, comme greffé au premier noyau d'urbanisation. Les lignes fortes à l'intérieur du quadrilatère forment une bande d'une quinzaine de mètres de large (Va) qui pourrait correspondre à un ancien fossé : il s'agirait alors d'une unité qui était fortifiée. Surtout, exactement au centre, se trouve encore la place du marché, carré d'une vingtaine de mètres de côté, dotée d'une halle jusqu'au XVIII^e siècle¹⁰⁵⁸. Cette unité semblerait ainsi correspondre à une extension liée à la création d'un espace commercial protégé, un champ de foire, comme cela a été démontré dans plusieurs villes castrales de Saintonge et de Touraine pour le début du XII^e siècle, mais jamais encore pour un bourg monastique¹⁰⁵⁹. Au moins quatre accès le desservaient : l'un au centre du côté sud se connectait à la rue menant à la porte de l'enclos abbatial ; un autre au centre du côté ouest était connecté à la route de Carcassonne ; un troisième vers le sud-est menait à la porte de l'Hôpital et la route de Peyriac ; un dernier s'ouvrait, au centre du côté oriental, sur les routes de Citou et de Narbonne qui s'y rejoignaient. La connexion de ces routes à l'unité V est généralement assurée par des baïonnettes qui pourraient être liées à la protection de l'espace commercial. Si cette hypothèse était confirmée, cela induirait une opération planifiée, que ne confirme pas l'analyse des orientations parcellaires¹⁰⁶⁰. Il s'agit en tout cas de l'unité de plan la mieux reliée à l'ensemble du réseau des circulations locale et régionale et il n'est pas surprenant que ce qui n'était qu'une extension de l'agglomération dans un premier temps en soit devenue le point central au fur et à mesure de l'urbanisation.

¹⁰⁵⁸ AC Caunes, DD 1, *Devis des réparations à faire tant à l'église paroissiale, toit de la place, murs du cimetière, que autres ouvrages publics de la communauté de Caunes*, 1758.

¹⁰⁵⁹ É. Zadora-Rio signale la création d'un champ de foire à l'extérieur du *castrum* de Vihiers (18) par le comte Foulque le Jeune en 1125 ; le parcellaire de cette ville a conservé le tracé d'une enceinte de plan quadrangulaire au centre de laquelle se trouvait la place du marché et la halle : ZADORA-RIO Élisabeth, « L'église et le regroupement de l'habitat en Anjou aux XI^e et XII^e siècles », FIXOT Michel, ZADORA-RIO Élisabeth, *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales, Actes du III^e congrès international d'archéologie médiévale, Aix-en-Provence, 28-30 septembre 1989*, Documents d'archéologie française n° 46, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1994, 177 p., p. 139-148, p. 141. Elle évoque un cas similaire à Preuilley (18) où le champ de foire fortifié est directement collé contre le *castrum*. Elle précise que « le souci de protéger les lieux de commerce, dans les cas où ils étaient situés à l'extérieur du *castrum*, semble s'être traduit parfois par la construction, autour des marchés, de clôtures qui sont encore identifiables sur les cadastres du XIX^e siècle sans qu'on puisse déterminer de quand datent ces aménagements. » ZADORA-RIO Élisabeth, « Morphogenèse des villages et des petites agglomérations en Anjou-Touraine : des XI^e-XII^e siècles », FABRE G., *et alii, Morphogenèse du village...*, *op. cit.*, p. 69-80, p. 75.

¹⁰⁶⁰ Les orientations parcellaires analysées à l'intérieur de ce quartier ne sont pas homogènes, ce qui ne signifie pas qu'il n'y a pas eu planification (il a pu y avoir de nombreux remaniements parcellaires ultérieurs, liés à la constitution de vastes hôtels particuliers dans ce secteur, des effacements, etc.), mais ne permet pas de le confirmer non plus.

À l'ouest du quartier de la place, l'unité de plan VI constitue une deuxième couronne autour de la partie occidentale de l'unité II, divisée en parcelles traversantes. Cette unité se trouve entre une rue basse contournant l'unité II et une rue haute qui relie la porte du Polister et la place du marché.

Vers l'est, l'unité VII, très étendue, s'est constituée autour des axes, secondaires dans un premier temps, de Citou (rue du Plo de la Sal), et de Narbonne (rue de la Charité), mais aussi, vers le sud-est, le long de la rue des Remparts qui mène directement depuis la porte de l'Hôpital jusqu'à la place centrale. Les deux premiers axes forment un carrefour à leur arrivée sur l'unité V et le parcellaire est très impacté par cette situation, tracé de façon concentrique entre les deux routes. Plus loin, il adopte une organisation linéaire, le long des axes. La troisième route vers le sud-est, le long de laquelle ont été construits plusieurs hôtels particuliers durant l'Époque moderne, est devenue l'une des plus importantes de l'agglomération au point de déclasser l'ancienne route de Peyriac : l'axe passant par la place du marché supplantait ainsi celui qui menait directement à l'abbaye, montrant que le centre d'intérêt de l'agglomération s'était déplacé avec la probable création du champ de foire fortifié. L'unité VII est donc avant tout liée aux grands axes qui se dirigeaient vers l'unité V et les îlots ainsi déterminés sont très larges, nécessitant un réseau de ruelles et de venelles pénétrant vers leur centre pour en autoriser la densification.

Vers l'est, une nouvelle unité (VIII) a été créée contre le rempart, autour de traverses reliant les axes principaux en suivant les fortifications et le long d'une multitude de venelles se terminant en impasses contre celles-ci. Vers le nord, un petit lotissement (IX) a été inséré entre les unités V et VII, le long d'une impasse, oblitérant partiellement l'ancien fossé autour de l'unité V qui n'était donc plus en service.

Enfin, l'unité de plan X décrit un demi-cercle d'un rayon maximal de 100 m, mais marqué par des lignes de forces (LF4) qui indiqueraient un développement en deux temps. Cette unité est centrée sur la porte Saint-Geniès qui menait à l'ancienne église paroissiale, plus de 100 m au nord. Dominique Baudreu et Nelly Pousthomis ont proposé d'expliquer cette forme soit par la polarisation de l'église, soit par l'incidence de la topographie¹⁰⁶¹. Ils privilégient cette dernière explication à cause de l'éloignement de l'église paroissiale, mais il ne semblerait pas que le relief, qui ne dessine pas de promontoire à ce niveau, soit à l'origine de cette configuration.

¹⁰⁶¹ *Ibid.*

La majorité des unités de plan conserve au moins une maison médiévale, permettant de fournir un *terminus ante quem* à chacune. Elles révèlent que la plupart des unités étaient en place dès le milieu du XIII^e siècle.

6.4.5. *Le rôle structurant de la place du marché au détriment de l'abbaye*

Le cas de Caunes ne diffère pas de ceux d'Alet et de Lagrasse puisqu'un réseau de routes antérieures à l'agglomération a été intégré à l'espace urbain. Les premiers noyaux d'urbanisation semblent avoir été polarisés par l'enclos abbatial, situé au carrefour des routes de Peyriac à Castres et de Carcassonne à Citou. La création de la place du marché dans son quartier fortifié avant la fin du XII^e siècle a entraîné un déplacement du centre d'intérêt de l'agglomération et une restructuration du réseau viaire autour de ce quartier devenu central. L'urbanisation a progressé le long des rues desservant cet espace en dessinant des îlots parfois massifs. La desserte des cœurs d'îlots a été complétée par un réseau dense de venelles et de traverses qui ont permis de les densifier. Là encore, le constat est le même que dans les deux bourgs précédents : aucun édifice conservé *intra muros* ne permet de fixer une chronologie précise de ces évolutions et il faut se contenter d'une chronologie relative.

6.5. Des logiques d'évolution globalement similaires

6.5.1. *Un point sur la méthode*

L'analyse morphologique des agglomérations se fait principalement à partir des plans cadastraux du début du XIX^e siècle, en partant du postulat que chaque nouvel aménagement de l'espace urbain s'appuie sur des structures préexistantes sans faire table rase du passé, mais la présente étude a montré la nécessité d'une approche pluridisciplinaire en intégrant, à l'analyse des plans, les données issues des sources archéologiques et textuelles.

Les premières, surtout constituées par les maisons médiévales ainsi que les équipements collectifs encore entièrement ou partiellement en élévation, permettent de fixer des cadres chronologiques, certes relativement larges, aux différentes phases d'évolution, en fournissant systématiquement un *terminus ante quem*. Ces *termini* diminuent – sans les faire évidemment disparaître – les risques d'erreurs au moment de fixer la chronologie relative des unités de plan. C'est pourquoi, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance préalable de la richesse archéologique des villes dont on projette de faire l'analyse morphologique, ce qui passe par la réalisation d'un inventaire le plus exhaustif possible des vestiges médiévaux encore en place et l'obligation d'en proposer une datation, dans la mesure du possible. Les

maisons modernes et contemporaines doivent aussi être pointées et datées afin d'apporter une vision globale de la répartition des édifices selon les époques : nous avons vu que dans le cas d'Alet et de Caunes, les *termini* étaient fixés par des maisons du XVII^e ou du XVIII^e siècle.

Les sources écrites n'ont malheureusement pas permis de caractériser les évolutions médiévales du tissu urbain, à l'exception du bourg de Lagrasse où les actes du transfert du marché et de l'église paroissiale apportent une multitude de détails. Le danger ici est de considérer ces textes qui nous rapprochent des acteurs de l'espace urbain, comme des documents d'urbanisme, ce qu'ils ne sont évidemment pas. Mais lorsque ce piège est écarté, ils donnent un éclairage nouveau sur les enjeux qui ont pu s'exercer à des moments clés de la modification du tissu urbain : au XIV^e siècle, malgré son implication dans les grands travaux, le seigneur-abbé veillait avant toute chose à conserver ses prérogatives seigneuriales. Ses actes n'avaient qu'une faible valeur urbanistique, à l'image de ce qui avait été déjà remarqué pour l'abbé Téotolon de Tours au X^e siècle¹⁰⁶².

Enfin, cette étude montre aussi l'importance de connaître avec précision la topographie du terrain : le plan n'est qu'une représentation en deux dimensions qui ne restitue pas le relief. À Saint-Antonin-Noble-Val, Cécile Rivals a bien montré l'intérêt de prendre en compte ce dernier : dans une ville où le réseau hydrographique était particulièrement développé, la gestion de l'écoulement des eaux était totalement dépendante de la topographie et sa considération a été primordiale pour comprendre l'évolution de la structure urbaine¹⁰⁶³. À Caunes et à Lagrasse, nous avons vu à quel point le relief pouvait générer des formes particulières, mais surtout à Alet : son plan radioconcentrique n'aurait probablement pas été interprété de la même façon sans les données concernant la route antique qui suivait le relief au pied de la montagne, pour éviter les crues. Il est donc nécessaire d'obtenir des courbes de niveau précises pour les espaces urbains, afin de ne pas fausser les interprétations de son développement ; la meilleure façon étant de faire soi-même le relevé altimétrique pour mieux se rendre compte sur le terrain de la configuration du site.

6.5.2. Les processus de l'évolution des espaces urbains

Le processus global d'évolution est à peu près similaire dans les trois bourgs monastiques d'Alet, de Caunes et de Lagrasse avec malgré tout de fortes divergences dans le

¹⁰⁶² GALINIÉ H., CHOUQUER G., RODIER X., CHAREILLE P., « Téotolon, ... », *op. cit.*, p. 254.

¹⁰⁶³ RIVALS Cécile, *La construction d'une ville de confluence : les dynamiques spatiales de Saint-Antonin-Noble-Val (82) du Moyen Âge à la période pré-industrielle*, thèse de doctorat sous la direction de N. POUSTHOMIS-DALLE et F. HAUTEFEUILLE, Université Toulouse Jean-Jaurès, 2015, 4 vol., vol. 1, p. 24-25 et p. 371-374.

détail, liées à la topographie des sites et aux éléments préexistants sur lesquels ce développement s'est appuyé. L'analyse de la morphologie permet de dégager les morphogènes les plus marquants qui ont présidé à la structuration des espaces urbains.

Les enclos abbatiaux en font partie. À Caunes, les premiers noyaux d'urbanisation clairement identifiables ont été formés symétriquement à l'enclos semi-circulaire de l'abbaye, l'enveloppant partiellement. Il est même très probable qu'ils étaient, à l'origine, inclus dans un enclos monastique circulaire. À Alet, une rue semi-circulaire entoure une partie de l'enclos, le long de laquelle se sont formées deux unités de plan. Surtout, le portail oriental de l'espace monastique, s'ouvrant sur une route régionale préexistante, a généré une place qui est devenue, par la suite, la place centrale de l'agglomération. L'abbaye a continué de subordonner l'espace urbain par la position centrale de son portail oriental et le plan radioconcentrique qui y convergeait, au moins jusqu'à son amputation par le percement de l'avenue Nicolas Pavillon. Le cas de Lagrasse est différent puisque le bourg se développe sur la rive opposée de l'abbaye ; en l'état actuel de la connaissance, rien ne permet de prouver qu'un habitat laïc ait été primitivement construit près de l'abbaye.

Les routes préexistantes ont constitué des morphogènes de premier ordre. Sur les trois sites, nous avons vu que les moines se sont installés sur des routes régionales secondaires, à proximité des grands itinéraires principaux. À Caunes, une partie de l'agglomération s'est étirée le long de la route de Peyriac à Castres. À Alet, une unité de plan s'est développée le long de l'antique route secondaire vers la Cerdagne, qui longeait l'Aude au pied de la montagne. À Lagrasse, sur la rive droite, l'espace urbain a intégré d'anciens itinéraires secondaires entre la plaine de l'Aude et les Corbières, qui longeaient notamment l'Orbieu et le traversaient à gué au niveau de l'agglomération.

Les contraintes topographiques ont aussi joué sur le développement des espaces urbains : en premier lieu la proximité systématique des cours d'eau, recherchée par les abbayes lors de leur implantation, et aussi le relief. D'abord à Lagrasse, s'il y a eu un déplacement de l'agglomération, ce serait avant tout à cause de l'exiguïté du site sur la rive gauche, entre l'enclos de l'abbaye, l'abrupt rocheux et la rivière. Sur la rive droite, le réseau viaire et le parcellaire ont été impactés par le relief dans le quartier sommital, au sud de l'agglomération alors qu'au nord, dans la partie basse, c'est le méandre de l'Orbieu qui en a surtout déterminé l'orientation. À Alet, le fleuve contre lequel l'enclos a été construit a contraint l'agglomération à se développer vers l'ouest, où l'espace urbain butte contre l'abrupt montagneux sur lequel seuls des jardins terrassés ont été construits. Au sud, mais surtout au nord, l'espace urbain est limité par des ruisseaux ravinés. À Caunes, l'agglomération n'a pu se

développer que vers le nord et l'ouest, cantonnée au sud et à l'est par une terrasse abrupte de l'Argent-Double et le lit mineur de la rivière. À l'ouest, le rempart s'est finalement arrêté au niveau du ruisseau profondément raviné du Tarissou et tout l'espace urbain est marqué par une forte pente.

PARTIE III

Dans l'espace périurbain :

La pierre exploitée, l'eau partagée

Devenues des villes relativement importantes dans leur région, Alet, Caunes et Lagrasse étaient bien peuplées et leurs habitants, formant une communauté, avaient acquis dès le milieu du XII^e siècle, plus sûrement au XIII^e siècle pour Lagrasse, la capacité de négocier certaines de leurs prérogatives avec les religieux, leurs seigneurs. Les trois espaces urbains ont été transformés et agrandis selon des logiques différentes, le peuplement semblant avoir été, au moins à Caunes et à Lagrasse, encouragé par les établissements monastiques. De grandes phases de construction d'édifices domestiques peuvent être distinguées, avec bien souvent un pic dans la deuxième moitié du XIII^e siècle. Un constat s'est imposé : la majorité des maisons antérieures au milieu du XVI^e siècle qui nous sont parvenues sont construites en pierre. Quelques-unes possédaient un rez-de-chaussée en pierre et seuls les niveaux supérieurs étaient dans un matériau différent, mais qui n'a pas été conservé, assurément en bois dans la majorité des cas. Lorsque la façade a pu être entièrement en pan-de-bois, les murs latéraux mitoyens sont toujours en pierre et les sablières supportées par des piliers. De la même façon, les bâtiments monastiques du Moyen Âge qu'on peut encore observer aujourd'hui sont en pierre. La pierre mise en œuvre dans les espaces urbains et monastiques est presque uniquement d'extraction locale sur les trois sites – le grès à Alet, le calcaire dit « de Montolieu » et le grès dit « de Carcassonne » à Caunes et le calcaire froid à Lagrasse –, le paysage urbain étant ainsi en partie marqué par le paysage périurbain. Surtout, la quantité de matériaux nécessaire aux nombreux chantiers ouverts du XII^e au début du XIV^e siècle sur les trois sites a nécessairement exercé une pression sur les ressources de l'espace périurbain qu'exploitaient les deux communautés bâtisseuses. L'exploitation de l'espace périurbain sera ensuite abordée sous un autre angle : celui du partage de l'eau entre les religieux et les habitants. À Alet, à Caunes et à Lagrasse, la maîtrise des techniques hydrauliques par les bénédictins a en effet marqué le paysage des terroirs alentours jusqu'à nos jours. Pour la période médiévale, l'eau des rivières qui traversaient les trois sites et celle des canaux créés par les abbayes ont été l'objet de compromis entre les deux communautés.

7. Les matériaux et leur approvisionnement : prélèvements périurbains et paysages urbains

À Alet, à Caunes et à Lagrasse, deux matériaux essentiels ont servi à la construction des édifices domestiques, comme à celle des abbayes et des équipements collectifs : la pierre et le bois. On peut soupçonner qu'un troisième, la terre, crue ou cuite, fut aussi mis en œuvre assez fréquemment, mais les indices de son utilisation sont particulièrement ténus. Aussi, dans cette étude, ces trois matériaux souffrent d'un traitement inégal lié à un effet de source majeur : la construction en pierre est surreprésentée, car mieux préservée que les structures en bois ou en terre crue. Les maisons médiévales donnent presque uniquement à voir des parties en pierre, mais les indices d'une mixité originelle des matériaux sont flagrants – têtes de mur, consoles et encoches recevant des aisseliers pour des encorbellements disparus. C'est donc à une représentation biaisée des trois bourgs médiévaux que nous sommes confrontés, un paysage urbain plus minéral que ce qu'il n'était en réalité.

Délétère pour l'étude des autres matériaux, cet effet de source est l'occasion de mieux approfondir celle de la pierre : grâce à un corpus étendu, il est possible de travailler sur la diversité des roches exploitées, sur les contraintes techniques liées à leur nature, sur leur mise en œuvre selon les époques, sur leur provenance. Le prélèvement se faisait à proximité : le paysage urbain dépendait en grande partie de la nature du terrain périurbain. C'est là que les communautés d'habitants et de religieux prélevaient l'essentiel de ce matériau. La provenance du bois est plus difficile à appréhender avant le milieu du XV^e siècle, faute de données, de même que les essences utilisées. Ce matériau sera toutefois évoqué ici afin de tenter de rétablir sa part dans le paysage urbain. Seuls de maigres témoignages apparaissent dans les sources écrites et, sur le terrain, la présence de bois ne se distingue que par des indices conservés sur les parties en pierre des maisons encore en élévation, excluant inévitablement les éventuelles maisons uniquement en bois qui, elles, ont toutes entièrement disparu. Quant à la terre, cuite pour les couvertures ou crue pour les murs, les traces écrites et matérielles sont si ténues qu'elle ne pourra être évoquée qu'avec une rapidité qui ne lui fera, sans doute, aucun des honneurs qui lui seraient dus.

7.1. La pierre surreprésentée : nature des roches, origine et mise en œuvre

7.1.1. Les travaux en cours sur les roches utilisées dans l'Aude

7.1.1.1. Les travaux sur l'origine des pierres de construction

Il existe aujourd'hui de nombreuses publications ayant pour objet l'approvisionnement en pierre des chantiers médiévaux. Les sources écrites, surtout pour la fin du Moyen Âge, car elles sont plus prolixes, ont été utilisées : principalement les comptabilités. L'étude archéologique des bâtiments, les caractéristiques des pierres qui les composaient et leur mise en relation avec l'environnement géologique et les carrières connues dans les régions étudiées ont aussi permis de déterminer, parfois très précisément, les circuits d'approvisionnements de chantiers particuliers ou de villes toute entière.

Il s'agit d'une constante en Europe Occidentale à laquelle les trois bourgs monastiques étudiés n'échappent pas : les roches locales sont bien souvent privilégiées pour la construction en pierre. Ce fait est très bien attesté sur de grands chantiers de l'Antiquité, comme celui du pont du Gard (première moitié du I^{er} siècle) dont le matériau fut extrait sur les berges de la rivière quelques centaines de mètres en aval du site¹⁰⁶⁴. La pierre de construction de grandes villes antiques – Rome, Paris, Syracuse – était prélevée directement sur place¹⁰⁶⁵, de même que les fortifications gallo-romaines de Jublains (Mayenne) reposent sur un sol granitique à grain fin identique à celui employé pour leur construction¹⁰⁶⁶.

Pour la période médiévale, les exemples ne manquent pas non plus, bien connus pour les chantiers les plus importants. Les constructeurs des cathédrales de Béziers (Hérault), d'Angoulême (Charentes) et de Senlis (Somme) ont utilisé des pierres extraites dans un rayon inférieur à 12 km¹⁰⁶⁷. À la fin du XII^e-début du XIII^e siècle, le chantier de Cluny III se fournissait dans des carrières principalement concentrées dans un rayon inférieur à 5 km¹⁰⁶⁸ et à Cahors, les carrières exploitées pour le pont neuf à la fin du XIII^e siècle se trouvaient à une

¹⁰⁶⁴ ADAM Jean-Pierre, *La construction romaine : matériaux et techniques*, Picard, Paris, 1984, 367 p., p. 24-26.

¹⁰⁶⁵ *Id.*, p. 29.

¹⁰⁶⁶ BLANC Annie, « L'utilisation de la pierre dans les monuments en France au Moyen Âge », *Mines et carrières dans la France Médiévale. Actes du colloque de Paris, 19, 20, 21 juin 1980*, CNRS, Paris, 1983, p. 383-393, p. 387.

¹⁰⁶⁷ À Angoulême, les pierres pour la sculpture proviennent de carrières le long de la Charente ; les pierres de gros œuvre d'au moins six carrières directement au sud-est de la ville. À Senlis, les parties du XIII^e siècle sont en « roche » des faubourgs et deux carrières principales ont été exploitées à moins de 8 km pour les réalisations du XV^e siècle. BLANC A., « L'utilisation de la pierre... », *op. cit.*, p. 384-385.

¹⁰⁶⁸ BLANC Annie, LORENZ Claude, SALVÈQUE Jean-Denis, « Les différentes carrières exploitées lors de la construction de Cluny III », *Le gouvernement d'Hugues de Semur à Cluny, Actes du Colloque scientifique international, Cluny, septembre 1988*, Ville de Cluny, Musée Ochier, p. 335-350.

distance de seulement 500 m¹⁰⁶⁹. Dans une synthèse sur l'utilisation de la pierre dans le Midi, Nelly Pousthomis-Dalle a montré que la pierre locale était employée pour les maisons dans la majorité des agglomérations étudiées ces dernières années, bien que pour certains cas, on pouvait ponctuellement faire venir des pierres plus lointaines, selon leurs propriétés¹⁰⁷⁰.

La construction en pierre a d'autant plus été favorisée que le matériau se trouvait à proximité, ce qui en réduisait le coût. En Bourgogne, l'étude du village déserté de Dracy (XIII^e-XV^e siècle) a montré que toutes les maisons paysannes étaient construites en pierre, en « laves », contrairement à ce qui se faisait traditionnellement dans cette région pour des habitations de ce type, « mais à Dracy, la pierre est à portée de main, il n'est même pas nécessaire de l'extraire d'une carrière »¹⁰⁷¹. Mêmes observations en Bretagne, où les comptabilités communales des derniers siècles du Moyen Âge ont révélé que l'essentiel de la pierre utilisée sur les chantiers urbains était prélevée sur place ou à proximité immédiate des agglomérations, à partir de petites excavations éphémères aux portes des villes ou dans un espace périurbain limité à une dizaine de kilomètres, là où le réseau routier était suffisamment bien entretenu pour autoriser le transport de matériaux pondéreux¹⁰⁷². Le prélèvement peut se faire directement sur place, sans le recours aux carrières, par le remploi provenant d'édifices détruits ou l'utilisation de matériaux extraits lors du creusement de fondations ou de caves¹⁰⁷³.

La proximité entre les édifices en construction et les carrières est nuancée par quelques cas de la fin du Moyen Âge. Aux XIV^e et XV^e siècles dans les villes flamandes de Mons et Bruxelles, la pierre était prélevée à quelques kilomètres seulement, alors qu'à Ypres et à Bruges, sises sur des terres sablonneuses, elle provenait de sites éloignés de plusieurs dizaines de kilomètres¹⁰⁷⁴ et, au XV^e siècle, le chantier de la cathédrale de Séville était surtout alimenté par les carrières de la Sierra San Cristóbal, à plus de 100 km de là¹⁰⁷⁵.

¹⁰⁶⁹ SCELLÈS M., *Cahors...*, *op. cit.*, p. 160.

¹⁰⁷⁰ POUSTHOMIS-DALLE Nelly, « Essai sur la pierre dans la construction des demeures méridionales au Moyen Âge », *La maison au Moyen Âge...*, 2, *op. cit.*, p. 61-83, p. 65.

¹⁰⁷¹ ROUX S., *La maison dans l'Histoire...*, *op. cit.*, p. 141.

¹⁰⁷² LEGUAY Jean-Pierre, « L'approvisionnement des chantiers bretons en matériaux de construction aux XIV^e et XV^e siècles », *Pierre et métal dans le bâtiment au Moyen Âge*, EHESS, Paris, 1985, p. 27-79, p.32-36. Ph. Bernardi estime que la plupart des carrières étaient constituées par ce type d'excavations, ponctuellement utilisées et aujourd'hui difficiles à lire dans le paysage.

¹⁰⁷³ Diane Joy indique que les caves à « structure excavée dans le substrat sans habillage ou renfort de maçonnerie » n'étaient pas nécessairement liés au besoin de disposer d'un espace supplémentaire en sous-sol, mais plutôt pour prélever le matériau employé à la construction de la maison : JOY Diane, « Formes et fonctions des caves des maisons médiévales dans le Sud de la France », *La maison au Moyen Âge...*, 2, *op. cit.*, p. 179-206, p. 183.

¹⁰⁷⁴ SOSSON Jean-Pierre, « À propos des "chantiers publics" de Bruges, Bruxelles, Damme, Gand, Mons et Ypres aux XIV^e et XV^e siècles », *Pierre et métal...*, *op. cit.*, p. 103-115, p. 104-108.

¹⁰⁷⁵ BERNARDI Ph., *Bâtir au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 92-93.

Les bâtisseurs du Moyen Âge, de la même façon que ceux de l'Antiquité, ont habituellement préféré les matériaux locaux dans la mesure du possible, même lorsque leur dureté les rendait difficiles à travailler, obligeant les tailleurs à adapter leurs techniques. Dans ces derniers cas, il n'est pas rare que les constructeurs aient cherché des pierres tendres à plusieurs dizaines de kilomètres du chantier afin de réaliser des décors plus sophistiqués. Pour les trois sites des pays d'Aude étudiés, aucune source écrite éclairant l'approvisionnement en pierre n'a été conservé et ce n'est qu'à partir des vestiges archéologiques qu'on peut y attester l'existence de carrières.

7.1.1.2. *Les travaux en cours sur les roches utilisées dans l'Aude*

Depuis le début des années 2010, le Centre interdisciplinaire de conservation et restauration du patrimoine (CICRP), les DRAC Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ont fondé un observatoire, appelé PierreSud, destiné à accompagner la recherche sur les pierres du patrimoine bâti du sud de la France. L'observatoire développe actuellement une base de données, enregistrée sous un SIG en libre accès¹⁰⁷⁶, permettant de croiser plusieurs renseignements concernant l'emploi des matériaux minéraux dans les monuments historiques et les lieux d'extraction attestés ou supposés d'après la documentation écrite et les observations de terrain. Cette base, sans cesse alimentée encore en 2015, a été constituée, jusqu'à présent, à partir de la compilation des données concernant les pierres mises en œuvre dans 530 des 3675 monuments historiques et le recensement de 1313 carrières anciennes ou actuelles dans les régions Languedoc-Roussillon et PACA, offrant déjà un large panorama de l'utilisation et de l'extraction de la pierre et augurant d'une marge de progression importante pour son développement futur. Une fiche de synthèse a été créée pour tous les monuments pris en compte, décrivant sommairement les matériaux et les principaux types de pierre mis en œuvre, parmi lesquels des monuments d'Alet, de Caunes et de Lagrasse¹⁰⁷⁷. En 2012, un rapport en forme de diagnostic sur le *Panorama des pierres du patrimoine du département de l'Aude (II)* a été produit par l'observatoire sous la direction de David Dessandier, dans lequel

¹⁰⁷⁶ Adresse du site (consulté le 30/12/2015) : <http://pierresud.brgm.fr/>

¹⁰⁷⁷ Dans les bourgs étudiés, plusieurs monuments ont fait l'objet d'une telle fiche : l'abbaye, l'église paroissiale Saint-André, la porte Calvière et le pont sur l'Aude à Alet ; l'abbaye, l'hôtel d'Alibert, l'hôtel Sicard et une fontaine à Caunes ; l'abbaye, l'église paroissiale Saint-Michel, la halle, le pont sur l'Alsou et le pont vieux sur l'Orbieu à Lagrasse.

les pierres utilisées dans les monuments du département sont présentées et classées selon une quarantaine de formations géologiques observées dans cet espace¹⁰⁷⁸.

En plus des données de l'observatoire PierreSud, Lagrasse a bénéficié d'études supplémentaires : celle du PCR, qui a pris en compte les matériaux de construction de l'abbaye, fournissant une base non négligeable pour la comparaison avec les édifices civils du bourg ; celle du chantier-école baptisé « projet Corbières », du département Sciences de la Terre et Environnement (STE) de l'École des Mines de Nancy qui se déroule sur la commune et sa région depuis plusieurs années. Dans le cadre du PCR, Christian Markiewicz a dressé en 2007 un répertoire succinct des matériaux et de leur mise en œuvre dans la partie publique de l'abbaye, élaborant un premier référentiel local sommaire, mais sans insister sur la question de la provenance des matériaux¹⁰⁷⁹. Sur ce dernier point, Bernard Laumonier et Yann Gunzburger, enseignants de l'École des Mines de Nancy et responsables du « projet Corbières », ont fourni des avis avertis sur les possibles lieux d'extraction des pierres relevées par Christian Markiewicz lors d'un entretien avec Nelly Pousthomis.

Les éléments collectés par les différents acteurs ont servi de base aux recherches sur la construction en pierre présentées dans ce chapitre. Ils ont été complétés avec mes propres données, concernant notamment la construction civile qui n'est jamais évoquée dans les précédents travaux, et mes observations de terrain sur les éventuels lieux d'extraction à Lagrasse. Bien que la localisation précise des anciennes carrières de pierre ne soit pas toujours évidente, deux constantes se dégagent sur les trois sites étudiés : un seul type de roche est privilégié à chaque fois, même lorsque plusieurs types sont mis en œuvre, et la roche de prédilection est invariablement d'extraction locale.

7.1.2. Les roches locales privilégiées dans la construction

7.1.2.1. Le calcaire froid majoritaire à Lagrasse

Durant toute la période médiévale et à de rares exceptions, la pierre constructive au bourg et à l'abbaye de Lagrasse est composée à partir d'une roche calcaire compacte de couleur gris-sombre à patine généralement gris-jaunâtre¹⁰⁸⁰ (fig. 232), éventuellement rougeâtre sans doute à cause de la présence occasionnelle d'oxyde de fer¹⁰⁸¹ (fig. 233), couramment appelée calcaire froid. Ce matériau résistant à pâte fine a une cassure

¹⁰⁷⁸ DESSANDIER David, DE LA BOISSE Henri, LEROUX Lise (collab.), *Panorama des pierres du patrimoine du département de l'Aude (11), Rapport final 2012*, BRGM/RP-59871-FR, 390 p.

¹⁰⁷⁹ MARKIEVICZ Christian, « Diagnostic archéologique général du bâti », *Lagrasse (Aude)...*, *op. cit.*, Pré-rapport 2007, p. 205-238.

¹⁰⁸⁰ DESSANDIER D., *Panorama des pierres...*, *op. cit.*, p. 68.

¹⁰⁸¹ MARKIEVICZ Ch., « Diagnostic... », *op. cit.*, p. 208.

conchoïdale, c'est-à-dire en forme de coquille, et il a tendance à éclater sous l'action de l'outil¹⁰⁸² (fig. 234). Les observations menées sur les maisons de Lagrasse lors de l'inventaire ont montré qu'il n'était pas gélif, sauf dans le cas de certaines pierres à patine rougeâtre, notamment mises en œuvre dans les parties médiévales du pont vieux. Si l'emploi de ce matériau est répandu à Lagrasse, son aire de diffusion semble très restreinte : il n'a été mis en évidence dans aucun autre monument de la région par David Dessandier¹⁰⁸³.

David Dessandier a pointé deux zones où l'extraction du calcaire froid a pu se faire au nord de la vallée de Lagrasse, à proximité directe du bourg et de l'abbaye : l'un est sur la rive gauche, entre le pont vieux et l'abbaye ; l'autre sur les hauteurs de la Bénaourio, au sud-est du bourg¹⁰⁸⁴ (fig. 235).

En suivant sur le terrain l'évaluation de David Dessandier, plusieurs zones d'extraction ont effectivement pu être identifiées sur la rive gauche, tout autour de l'éperon rocheux dit de la Castagnère qui surplombe l'abbaye et descend vers le nord jusqu'au méandre de l'Orbieu (fig. 236). Là, la roche calcaire gris-sombre se teinte de jaune à la patine, comme la majorité des pierres en calcaire froid employées dans le bourg et l'abbaye. Il s'agit de carrières à ciel ouvert, relativement faciles d'accès, encore aujourd'hui malgré la végétation désormais abondante et assez épaisse par endroits. De part et d'autre de l'éperon, les fronts de taille avançaient de haut en bas et vers l'intérieur de l'éperon ; les zones d'extraction étaient desservies par des chemins aménagés dans la roche en suivant l'inclinaison des bancs calcaires. Les départs de ces chemins sont encore praticables sur les deux faces de l'éperon, du côté occidental depuis la route départementale et du côté oriental au nord du cimetière actuel. Sur une distance d'au moins 300 m, les chemins conduisent vers plusieurs fronts où des traces d'extraction peuvent être observées (fig. 237). Les traces montrent qu'en partie basse, près du départ des chemins, l'extraction a été faite à l'aide d'un outil long et circulaire (fig. 238). Il peut s'agir de la barre à mine, ce qui correspondrait plutôt à une exploitation moderne ou contemporaine, ou de la pince de carrier, surtout utilisée pour déplacer les blocs mais qui permettait aussi d'extraire de gros blocs. Son usage est attesté dès l'Antiquité¹⁰⁸⁵ et l'iconographie montre encore des exemples de son utilisation au début du

¹⁰⁸² *Ibid.*

¹⁰⁸³ DESSANDIER D., *Panorama des pierres...*, *op. cit.*, p. 68.

¹⁰⁸⁴ *Ibid.*

¹⁰⁸⁵ POLINSKI Alexandre, PIRAULT Lionel, « Les carrières gallo-romaines de Rezé (Loire-Atlantique) », *Revue archéologique de l'Ouest* [En ligne], 29 | 2012, mis en ligne le 30 décembre 2014, consulté le 27 mai 2016. URL : <http://rao.revues.org/1844> ; DOI : 10.4000/rao.1844

XVI^e siècle¹⁰⁸⁶. Dans les parties hautes de la carrière de la Castagnère, sur les différents paliers où subsistent des monticules de déchets d'extraction, celle-ci se faisait à l'aide de coins en fer enfoncés le long des lits réguliers de la barre rocheuse (fig. 239 et 240). Le coin est aussi un outil attesté dès l'Antiquité, souvent employé en complémentarité avec la pince de carrier¹⁰⁸⁷. Il était mis en œuvre lorsque le carrier pouvait appuyer son extraction sur des strates ou des fissures naturelles¹⁰⁸⁸. À Lagrasse, des emboîtures pratiquées au niveau des joints de stratification pour loger les coins sont encore visibles et leurs dimensions sont similaires à celles qui ont été observées près de plusieurs sites médiévaux des pays d'Aude et même identiques à celles du *castrum* de Cabaret à Lastours¹⁰⁸⁹.

Sur la rive droite, la carrière de la Bénaourio n'a pas pu être formellement identifiée, mais elle se situait peut-être sur l'actuelle parcelle B 0753, le long de l'ancien chemin de Tournissan qui menait directement au bourg 300 m en contrebas. Sur cette parcelle, un espace plat se dégage devant une barre rocheuse d'une longueur de 50 m environ, qui aurait pu constituer un front de taille (fig. 241 et 242) ; le ravinement considérable et, surtout, l'éboulement d'une partie de la façade de la barre rocheuse empêchent d'observer d'éventuelles traces d'extraction. La roche se caractérise par une teinte légèrement rougeâtre, comme la pierre employée au pont vieux et, parfois, à l'abbaye et dans quelques maisons du bourg.

La carrière de la Castagnère et l'éventuelle carrière de la Bénaourio se situaient au-dessus de l'abbaye et du bourg, réduisant d'autant plus les difficultés du transport : aucune opération de levage n'était nécessaire et il suffisait de faire glisser les pierres jusqu'aux chantiers situés en contrebas.

Les techniques d'extraction indiqueraient que le grand éperon de la Castagnère a été très largement exploité tout au long du Moyen Âge sur ses deux faces et à des hauteurs importantes. D'après les caractéristiques de la roche de la Castagnère, qui se patine dans les

¹⁰⁸⁶ BESSAC Jean-Claude, « Outils et techniques spécifiques du travail de la pierre dans l'iconographie médiévale », *Pierre et métal...*, *op. cit.*, p. 169-184, p.170.

¹⁰⁸⁷ *Ibid.*

¹⁰⁸⁸ ADAM J.-P., *La construction romaine...*, *op. cit.*, p. 25.

¹⁰⁸⁹ À Lagrasse : longueur : 8 à 9 cm ; hauteur : env. 3 cm ; profondeur : 7 à 8 cm. À Cabaret : longueur : env. 8 cm ; hauteur : 2,5 à 3 cm ; profondeur : env. 8 cm. BAILLY-MAÎTRE Marie-Christine, GARDEL Marie-Élise (dir.), *La pierre, l'eau, le métal et le bois : économie castrale en territoire audois (XI^e-XIV^e siècles)*, SESA, Carcassonne, 2007, 262 p., 41. D'autres exemples d'emboîtures sont présentés dans cet ouvrage, dont les dimensions sont proches de celles de Lagrasse, sur les sites d'Auriac et Albedun. *Id.*, p. 42.

tons jaunâtres, ces carrières auraient pu fournir la majorité des chantiers de Lagrasse au Moyen Âge et même jusqu'à l'Époque contemporaine¹⁰⁹⁰.

En rive droite, la carrière présumée de la Bénaourio aurait constitué, d'après son emprise, une source d'approvisionnement secondaire par rapport à la Castagnère. Elle n'en restait pas moins substantielle, puisqu'une pierre ayant les mêmes caractéristiques que la roche de cette barre – se patinant plutôt dans les tons rougeâtres – a été employée de façon exclusive dans plusieurs édifices civils et collectifs de Lagrasse : des maisons¹⁰⁹¹ ainsi que les piles du pont vieux et la portion sud-est des fortifications – celle qui est juste au-dessous de la carrière, au départ de la route de Tournissan. Ces édifices sont sans doute de la première moitié du XIII^e siècle – peut-être un peu avant pour les fortifications et le pont et un peu après pour la maison 8 rue Paul Vergnes à Lagrasse, cad. B0041¹⁰⁹² – c'est-à-dire parmi les plus anciens du bourg ; si l'extraction à la Bénaourio venait à être confirmée avec certitude, il s'agirait alors sans aucun doute d'un des premiers sites ayant fourni les pierres de construction mises en œuvre dans le bourg sur la rive droite.

Il est difficile de savoir si les carrières de la Bénaourio et surtout de la Castagnère ont pu subvenir seules aux besoins des différents chantiers du bourg et de l'abbaye : d'autres fronts existaient peut-être au nord du vallon, le long des anciens axes de communication, qui n'ont pas encore été reconnus, notamment à cause de l'épaisse garrigue nuisant aux prospections dans le terroir ou encore parce qu'elles pouvaient être souterraines.

On peut d'ores-et-déjà exclure des éventuels sites d'extraction une bonne partie du sous-sol de l'espace urbain de Lagrasse. La ville s'étend principalement sur un terrain d'alluvions anciennes constitué de sables, de graviers et de galets mêlés à de l'argile (fig. 243) dont l'épaisseur est suffisante pour éviter sa compression et, donc, fournir une base solide aux fondations des maisons, mais qui ne peut être utilisé sous forme de bloc comme matériau de construction à cause de sa friabilité. Bien que les caves médiévales soient rares à Lagrasse – la majorité a été creusée aux Époques moderne et contemporaine – les volumes extraits lors de leur creusement ne représentaient aucun intérêt pour la construction, contrairement à ce qui était répandu dans le Midi¹⁰⁹³. Il n'en va peut-être pas de même pour le tiers sud de

¹⁰⁹⁰ La pierre employée dans les constructions de l'Époque contemporaine correspond aux caractéristiques de la pierre de la Castagnère, mais il ne faut pas négliger les nombreux emplois qui ont pu exister alors.

¹⁰⁹¹ Maisons 1 rue des Cancans, cad. B2028 (vol. 3, p. 371-376) ; 8 rue Paul Vergnes, cad. B0041 (vol. 3, p. 644-649).

¹⁰⁹² Vol. 3, p. 644-649.

¹⁰⁹³ JOY D., « Formes et fonctions des caves... », *op. cit.*, p. 183.

l'agglomération : l'éminence rocheuse sur laquelle est établi le quartier haut du pech semble d'une nature assez proche des formations dont on extrayait le calcaire froid (fig. 244).

7.1.2.2. *Le grès d'Alet à Alet*

À Alet, le matériau systématiquement utilisé dans les constructions en pierre est un grès flammé (fig. 245), dit grès d'Alet, au grain fin à grossier, se déclinant en trois couleurs principales : ocre, le plus courant, rouge et jaune-gris, ce dernier ayant le grain le plus fin des trois (fig. 246). Les constructeurs ont parfois joué sur la polychromie du matériau dans un but décoratif, notamment sur le chevet de l'abbaye romane où les trois couleurs sont alternées par assises. Le grès d'Alet est sensible à l'érosion éolienne et hydrique et les décors sculptés ou moulurés les plus exposés aux intempéries ont littéralement fondu (fig. 247 et 248). Dans le bourg, le retrait des enduits en façade abîme aussi la pierre en provoquant sa desquamation et contribuant à l'accélération de sa dégradation¹⁰⁹⁴.

Pour toutes les périodes, les monuments en pierre d'Alet sont exclusivement construits dans ce matériau : l'abbaye antérieure au XIV^e siècle, l'ensemble cathédral postérieur à 1318, l'évêché repris au XVII^e siècle, mais aussi le pont sur l'Aude du XVII^e siècle, les portes de la ville de la fin du XII^e siècle, les reprises des fortifications au XVI^e siècle et le pont-canal du Théron – canal de dérivation apportant l'eau au monastère. Tous les éléments et structures en pierre des maisons sont aussi construits avec ce grès, employé sous diverses formes, de l'éclat informe à la pierre de taille. Le grès d'Alet est répandu dans les monuments de toute la région, le long de l'Aude, depuis Limoux¹⁰⁹⁵ au nord jusqu'à Couiza, Espéraza et Arques au sud ou encore Puivert au sud-est¹⁰⁹⁶. Il indique aussi que la partie mauriste de l'abbaye de Lagrasse a été réalisée en grès d'Alet, mais il est plus probable dans ce cas que le grès provienne des carrières de Boutenac situées à 20 km de là et plus facilement accessibles depuis Lagrasse¹⁰⁹⁷.

David Dessandier a reconnu des traces d'extraction anciennes intenses au sud de la commune d'Alet, dans la forêt de la Courbatière et plus au sud, sur la commune de Sougraigne. Le premier site se trouve à 3 km de l'abbaye et du bourg et la photographie aérienne permet de repérer au moins deux fronts de taille dans la forêt, au bord de la RD70

¹⁰⁹⁴ Maison 13, 15 rue du Séminaire, cad. B0183, B0245... (vol. 3, p. 147-154).

¹⁰⁹⁵ L'église paroissiale Saint-Martin (XII^e-XVI^e siècle), l'église Notre-Dame de Marceille (XIV^e siècle), le pont neuf (deuxième quart du XIV^e siècle) et l'hôtel de ville (XVIII^e siècle).

¹⁰⁹⁶ Le château des ducs de Joyeuse à Couiza (XVI^e siècle), l'église paroissiale d'Espéraza (XIV^e siècle), le château d'Arques (XIV^e siècle), les baies du château de Puivert (XIII^e-XIV^e siècle).

¹⁰⁹⁷ Le grès de Boutenac présente des caractéristiques très proches de celui d'Alet, quant à ses couleurs et à son grain. Il est extrait sur la commune de Boutenac, près du lieu-dit La Lauze, le long de la RD161, et la plupart des monuments de Boutenac sont réalisés dans ce matériau.

entre les lieux-dits Fajols et la Courbatière (fig. 249). Le deuxième site d'extraction, à Sougraigne, se trouve au lieu-dit du Serbaïrou au-dessus du ruisseau de la Blanque. Sa distance avec Alet, près de 15 km, laisse peu de chance que cette carrière ait alimenté de façon substantielle les chantiers de l'abbaye ou du bourg, alors même qu'Alet est directement située sur une formation dont est issu le grès. Pour découvrir d'éventuelles autres carrières à Alet, il serait important, l'exemple de Lagrasse le montre, de concentrer la recherche dans un rayon restreint autour du site, moins de 500 m, et près des axes de circulation. Tout le secteur à l'est de l'agglomération est potentiellement concerné. De même, les cours d'eau ont été privilégiés au Moyen Âge pour le transport de la pierre : à Tours, les carrières étaient situées à moins de 30 km de la ville et le transport se faisait par la Loire¹⁰⁹⁸. L'Aude à Alet est certes navigable, mais aucune formation pouvant contenir du grès d'Alet ne se trouve à proximité du fleuve en amont.

7.1.2.3. Calcaire de Montolieu et autres natures de pierre à Caunes

Le matériau de prédilection employé dans les maisons et les parties médiévales de l'abbaye de Caunes est une pierre calcaire de couleur gris-beige ou beige clair, dont la patine tire sur le brun, présentant un aspect grumeleux à fines perforations (fig. 250). Il s'agit d'une pierre assez résistante à l'érosion, mais suffisamment tendre à la taille pour autoriser la réalisation de décors complexes. Elle appartient à la formation géologique des « Calcaires lacustres de Montolieu », affleurant sur la bordure sud de la Montage Noire, entre la région de Montolieu à l'ouest et celle de Caunes-Minervois à l'est¹⁰⁹⁹ (fig. 251). Il s'agit donc d'une pierre d'extraction locale dont les principales veines près de Caunes sont à l'est de l'agglomération, mais aucune trace d'exploitation ancienne n'a encore été observée dans ces espaces. En dehors de Caunes, ce matériau n'a été repéré qu'aux châteaux de Lastours (XII^e-XIII^e siècle), ponctuellement utilisé pour les baies et les chaînages d'angle¹¹⁰⁰.

Le marbre de Caunes a rarement été employé comme matériau de construction dans les maisons de la fin du Moyen Âge, sous forme d'éclats ou de moellons ébauchés (fig. 252). Ce marbre se décline en plusieurs variétés, dont les plus connues sont l'Incarnat et la Griotte, utilisé dès l'Époque moderne dans plusieurs monuments comme pierre d'ornementation— dont le château de Versailles — et pour le mobilier liturgique, en particulier les bénitiers. Les

¹⁰⁹⁸ MAROT É., *Architecture civile et formation...*, op. cit., p. 264-265.

¹⁰⁹⁹ DESSANDIER D., *Panorama des pierres...*, op. cit., p. 58

¹¹⁰⁰ *Ibid.*

carrières, dont certaines sont encore en activité, sont localisées sur une bande au nord-est de l'abbaye et du bourg, à une distance comprise entre 500 m et 2 km environ.

Le grès de Carcassonne, issu de la formation des « Molasses de Carcassonne » dans la plaine de l'Aude, a une couleur grisâtre à patine jaunâtre et un grain varié, habituellement assez grossier (fig. 253 et 254). La tendreté de ce matériau autorise l'élaboration de décors divers, mais la pierre soumise aux intempéries devient pulvérulente et se dégrade après desquamation. Tous les monuments médiévaux de Carcassonne en sont intégralement constitués, ainsi que ceux des communes au nord de Carcassonne où il affleure et était intensément exploité¹¹⁰¹. Son aire de diffusion ne se limite pas aux secteurs où il est extrait, mais s'étend au-delà des pays d'Aude¹¹⁰². La formation dont est issu le grès de Carcassonne affleure dans la plaine de l'Aude et à proximité de Caunes. Le bourg de Laure-Minervo, 6 km au sud de Caunes, est établi sur cette formation et les édifices de cette agglomération sont en grès de Carcassonne.

À Caunes, ce grès a été repéré dans deux maisons du quatrième quart du XIII^e siècle, construites en calcaire de Montolieu, où il est uniquement utilisé pour les trumeaux et les chapiteaux très dégradés de deux fenêtres géminées¹¹⁰³ (fig. 255). Nous verrons dans la partie suivante qu'à l'abbaye et au bourg de Lagrasse, le recours à la commande de pièces directement sculptées sur les chantiers de Carcassonne puis importées sur place est manifeste. À Caunes, le cas est peut-être identique dans ces riches maisons contemporaines du chantier de l'église Saint-Nazaire de la Cité commencé à la fin des années 1250. En effet, il est difficile d'expliquer autrement la présence exceptionnelle de grès de Carcassonne dans deux maisons entièrement réalisées en calcaire de Montolieu et dont les décors mêmes des fenêtres géminées concernées – piédroits finement moulurés, arcs monolithes trilobés – montrent l'aisance des artisans pour travailler ce matériau, de même que la mise en œuvre d'autres fenêtres du bourg. Le grès de Carcassonne est surtout fréquent à Caunes à partir de la fin du Moyen Âge dans les baies des maisons et des hôtels particuliers¹¹⁰⁴ ou, plus tard au XVIII^e siècle, dans les piliers et arcatures du cloître bâti par les moines mauristes à l'abbaye.

¹¹⁰¹ Des dizaines de carrières ont été identifiées autour de Carcassonne, notamment à Villegailhenc (5 km au nord de Carcassonne). DESSANDIER D., *Panorama des pierres...*, *op. cit.*, p. 39-40.

¹¹⁰² *Id.*, p. 4.

¹¹⁰³ Maison 2, 4 rue Montgaillard, cad. D0406 et D0407 (vol. 3, p. 235-242) : le trumeau a été remplacé, le chapiteau est en remploi, mais pouvait déjà appartenir à cette fenêtre très restaurée. Maison 11 rue de l'Église, cad. D1873 (vol. 3, p. 205-209).

¹¹⁰⁴ D. Dessandier a relevé l'usage du grès de Carcassonne dans les hôtels particuliers d'Alibert et de Sicard aux XVI^e et XVII^e siècles. DESSANDIER D., *Panorama des pierres...*, *op. cit.*, p. 41. On peut ajouter l'arc d'une maison de la fin du XIV^e ou du XV^e siècle (9 rue de l'Aigubelle, cad. D0368 (vol. 3, p. 182-184) ; les baies de deux maisons reprises au début du XVI^e siècle (4 et 14 rue de la Charité, D0424 et D0575 (vol. 3, p. 197-199) ; les baies de l'hôtel Tapié du XVII^e siècle (8 rue de Montlaur, cad. D0597).

Pourtant, le calcaire de Montolieu mis en œuvre dans les édifices médiévaux est suffisamment tendre pour être mouluré ou sculpté et il faut peut-être voir dans l'introduction du grès de Carcassonne une autre explication que la possibilité d'y façonner des décors complexes : un choix esthétique, conjugué ou non à un effet de mode, des facilités matérielles et/ou financières de se procurer et transporter ce matériau, l'appauvrissement des carrières de calcaire de Montolieu ? Aucune piste ne peut être privilégiée en l'état actuel de la recherche.

7.1.3. Exemples de mise en œuvre des pierres locales

La pierre est utilisée en parement sous trois formes principales : le moellon équarri ou simplement ébauché, la pierre de taille et le bloc informe. Dans tous les cas, le matériau qui domine dans les parements est toujours local : le grès à Alet, le calcaire de Montolieu à Caunes, le calcaire froid à Lagrasse. Toutes périodes confondues, il existe une grande variété d'appareils et, dans le détail, chaque édifice est presque un *unicum*. Mais plus généralement, des caractéristiques communes ont pu être observées dans plusieurs maisons.

7.1.3.1. Les appareils en moellons équarris et ébauchés

À Lagrasse, le petit appareil en moellons équarris ou ébauchés constitue le parement de maisons dont le *terminus ante quem* peut être fixé au dernier quart du XIII^e siècle, c'est-à-dire les maisons les plus anciennes repérées à Lagrasse¹¹⁰⁵ (fig. 256, 257 et 258). Il est assisé – les lits ne sont pas rectilignes ; la hauteur des assises est comprise entre 12 et 24 cm, le plus couramment autour de 15 cm – et les joints gras contiennent de nombreux déchets de taille en calage. Cet appareil constitue surtout le parement de façades et la face des pierres peut être dressée au pic pour offrir un aspect d'ensemble plus régulier. Certains moellons sont presque carrés alors que d'autres peuvent exceptionnellement s'étirer jusqu'à une longueur de 89 cm pour une hauteur de seulement 14 cm¹¹⁰⁶. Le parement du rempart au sud-est du bourg (deuxième moitié du XII^e-première moitié du XIII^e siècle) est constitué de cet appareil, bien qu'il soit aussi composé de moellons à peine ébauchés par endroits et qu'au sud, les assises

¹¹⁰⁵ Les maisons citées dans les notes de bas de page correspondent généralement à une sélection d'exemples représentatifs et non à des listes exhaustives pour chaque type d'appareil. Maison 8 rue Paul Vergnes, cad. B0041 (vol. 3, p. 644-649) : façade. Maison 11 rue du Pech, cad. B0134 (vol. 3, p. 657-662) : partie ouest de la façade nord. Maison 7 bis rue Magène à Lagrasse, cad. B0189, B2080 (vol. 3, p. 598-602) : moitié sud de la façade. Maison 1 rue des Cancans / rue des Tinerias à Lagrasse, cad. B2028 (vol. 3, p. 377-384) : sur les deux-tiers nord de la façade ouest, les assises inférieures sont constituées d'un parement en moyen appareil contemporain des assises supérieures.

¹¹⁰⁶ Exemples de dimensions des moellons (h × l). Maison 8 rue Paul Vergnes à Lagrasse, cad. B0041 (vol. 3, p. 644-649) : 16 × 27 ; 24 × 42 ; 18 × 31 cm (5 assises/mètre). Maison 1 rue des Cancans / rue des Tinerias à Lagrasse, cad. B2028 (vol. 3, p. 377-384) : 16 × 13 ; 17 × 35 ; 14 × 73 cm. Maison 11 rue du Pech, cad. B0134 (vol. 3, p. 657-662) : 16 × 14 ; 13 × 39 ; 19 × 31 cm (7 assises/mètre). Maison 7 bis rue Magène à Lagrasse, cad. B0189, B2080 (vol. 3, p. 598-602) : 15 × 89 ; 21 × 58 cm.

inférieures soient constituées de moellons de taille moyenne (fig. 259). À l'abbaye, les parements anciens du bras de transept nord présentent un appareil similaire¹¹⁰⁷ (fig. 260).

Le moyen appareil assisé en moellons équarris est parmi les plus courants à Caunes, composant le parement des façades des maisons¹¹⁰⁸, mais aussi des élévations latérales ou postérieures¹¹⁰⁹ (fig. 261 et 262). Sa mise en œuvre est soignée, les joints rectilignes sont fins mais présentent de nombreuses cales qui ne sont pas en calcaire de Montolieu : cailloux, éclats de pierre, parfois même bois. À Lagrasse, cet appareil est généralement d'une mise en œuvre moins soignée et les faces des moellons sont moins travaillées qu'à Caunes. Il a été uniquement repéré sur des élévations latérales ou postérieures¹¹¹⁰, parfois dans le cas de maisons dont la façade est en pierre de taille (fig. 263), distinction courante dans le traitement entre façades et élévations latérales ou postérieures dans de nombreuses villes médiévales. Les joints, lorsqu'ils sont visibles, sont gras, plus ou moins rectilignes et les cales en éclats calcaire. Parmi les équipements collectifs, une partie des assises inférieures des fortifications au sud-est de la ville répond à ce type d'appareil¹¹¹¹. À l'abbaye, les parements en moyen appareil de moellons équarris sont plus soignés qu'au bourg, d'une mise en œuvre plutôt proche de ce qui peut être observé à Caunes, notamment le parement extérieur de l'élévation orientale du dortoir, de la fin du XIII^e siècle¹¹¹² (fig. 264) et une portion du rempart oriental¹¹¹³.

À Lagrasse, l'appareil petit ou moyen en moellons ébauchés est fréquent dans les parements intérieurs des maisons datées de la deuxième moitié du XIII^e-début du XIV^e siècle¹¹¹⁴ (fig. 265 et 266). Si la taille des moellons peut varier d'une maison à une autre, la mise en œuvre reste la même. L'appareil est grossièrement assisé, parfois composé de quelques blocs informes et comporte toujours de nombreux déchets de taille en calage.

¹¹⁰⁷ Exemple de dimensions de moellons (h × l). Parement extérieur du mur ouest (donnant dans l'ancienne sacristie) : 12 × 21 ; 13 × 38 ; 17 × 54 cm (6 assises/mètre). Parement intérieur du mur ouest : 18 × 29 ; 17 × 18 ; 24 × 39 cm.

¹¹⁰⁸ Maison 8 et 10 rue du Plo de la Sal, cad. D0280 et D0281 (vol. 3, p. 249-254 et 274-276). Maison 1 rue des Lavandières, cad. D2091 (vol. 3, p. 213-215).

¹¹⁰⁹ Maison impasse Saint-Gérome, cad. D0622 (vol. 3, p. 417-419) : élévation latérale nord. Maison 13 rue du Plo de la Sal, cad. D0269 (vol. 3, p. 261-263).

¹¹¹⁰ Maison 2 rue de l'Église, cad. B0247 (vol. 3, p. 491-496) : élévation postérieure. Maison 3 rue de l'Église, cad. B1885 (vol. 3, p. 497-501), élévation latérale nord. Exemple de dimensions des moellons pour cette dernière élévation (h × l) : 21 × 40 ; 24 × 37 ; 25 × 21 cm (4 assises/mètre).

¹¹¹¹ Exemples de dimensions des moellons (h × l) : 23 × 33 ; 20 × 46 ; 27 × 45 cm.

¹¹¹² Exemples de dimensions des moellons (h × l) : 33 × 63 ; 27 × 34 cm (3 à 4 assises/mètre).

¹¹¹³ Exemples de dimensions des moellons (h × l) : 18 × 50 ; 24 × 35 ; 28 × 44 cm (4 assises/mètre).

¹¹¹⁴ Maison 8 rue du Pech, cad. B0127 (vol. 3, p. 688-693) : mur intérieur est. Maison 16 rue Paul Vergnes, cad. B0230 (vol. 3, p. 617-622) : mur intérieur nord. Maison 2 rue de l'Église, cad. B0247 (vol. 3, p. 491-496) : mur intérieur ouest. Maison 3 rue de l'Église, cad. B1885 (vol. 3, p. 497-501) : élévation latérale nord (rejointoyée).

7.1.3.2. La pierre de taille dans les trois bourgs

L'appareil moyen réglé en pierre de taille est le seul appareil repéré dans les maisons en pierre du XII^e et du début du XIII^e siècle à Alet¹¹¹⁵ (fig. 267 et 268). Les exemples conservés sont d'une mise en œuvre assez variable : le dénominateur commun est l'utilisation du grès tendre d'Alet, mais les joints peuvent être très fins ou gras avec des cailloux en calage et les faces sont dressées avec plus ou moins de soin, à la laye, à la hache ou au grain d'orge. Sur certaines faces, on reconnaît encore les traces du pic utilisé lors de la phase de dégrossissage, qui a creusé des sillons trop profonds pour être effacés par la suite. Plusieurs techniques ont été mises en œuvre pour dresser les faces à la hache, la plus répandue semble être la taille en chevrons. L'appareil en pierre de taille, petit à grand, est aussi très courant dans parements de l'abbaye romane ou ceux de la cathédrale gothique. Plusieurs maisons présentent aussi des parements en moyen ou grand appareil de pierres de taille modernes ou contemporains et constitués de remplois médiévaux certainement issus des bâtiments ruinés à l'intérieur de l'enclos¹¹¹⁶ (fig. 269). Les pierres présentent parfois des traces de démontage et sont généralement mises en œuvre dans des appareils peu soignés nécessitant des ajustements, avec des joints gras incluant de la terre cuite et des cailloux en calage.

L'appareil réglé en pierre de taille, moyen à grand, est répandu à Caunes aux XIII^e et XIV^e siècles¹¹¹⁷ (fig. 250) où il concurrence l'appareil moyen en moellons équarris. Cet appareil est soigné et les joints, lorsqu'ils sont nettement visibles, sont fins et présentent de rares cailloux en calage – il est rare que ces façades n'aient pas été rejointoyées ou fortement remaniées. La nature de la pierre mise en œuvre, le calcaire de Montolieu, présente un aspect assez spongieux, mais on peut reconnaître l'utilisation de la laye pour dresser les faces. À l'abbaye, la pierre de taille est mise en œuvre en moyen ou grand appareil dans de nombreux parements médiévaux, notamment la nef du XIV^e siècle.

À Lagrasse, le moyen appareil en pierre de taille est très répandu dans le parement des façades de la deuxième moitié du XIII^e et de la première moitié du XIV^e siècle¹¹¹⁸ (fig. 232).

¹¹¹⁵ Ensemble de quatre maisons rue du Huit Mai 1945, cad. B0198, B0199, B0201, B0202 (vol. 3, p. 108-112), façade ; exemples de dimensions de pierre pour ce parement : 29 × 76 ; 29 × 22 ; 30 × 47 (3 à 4 assises/mètre). Maison 13, 15 rue du Séminaire, cad. B0183, B0245... (vol. 3, p. 147-153) : façade. Maison 14 rue Calvière, cad. B0261 (vol. 3, p. 92-104) : façade et élévation postérieure. Maison 3 rue Cadène, cad. B1466, B1511 (vol. 3, p. 78-85) : mur intérieur nord.

¹¹¹⁶ Maison 2 rue Malbec, cad. B0160 (vol. 3, p. 122-125) : façade. Maison 7 rue Cadène, cad. B0137 (vol. 3, p. 11 et 43) : mur intérieur nord.

¹¹¹⁷ Maison 21 rue du Plo de la Sal, cad. D0267 (vol. 3, p. 264-266) : façade. Maison 15 rue Pontus de la Gardie / 1 rue Auguste Gouttes, cad. D0299, D0300, D0301 (vol. 3, p. 277-282).

¹¹¹⁸ Maison 10 rue des Tineries, cad. B0001 (vol. 3, p.). Maison 3 ter rue du Consulat, cad. B0039 (vol. 3, p. 721-723). Maison 16 rue Paul Vergnes, cad. B0230 (vol. 3, p. 617-622). Maison 22 rue Magène, cad. B0234 (vol. 3,

La plupart des rez-de-chaussée des façades en pierres de taille sont ajourés de séries d'arcades et il est délicat de faire des observations précises de ce type d'appareil réservé aux niveaux supérieurs. Il est réglé, quelques cales en éclats calcaires sont visibles dans les joints rectilignes fins¹¹¹⁹. Les pierres ont une hauteur comprise entre 20 et 40 cm – dans la majorité des cas autour de 30 cm et on compte souvent trois assises par mètre – et une longueur moyenne autour de 50 cm¹¹²⁰. Les faces des pierres sont dressées à la laye, mais présentent fréquemment de nombreux impacts liés aux éclats du calcaire froid au moment de la taille. À l'abbaye, le parement de l'escalier de la cour du palais abbatial construit durant l'abbatiat d'Auger de Gogenx (1279-1309) est fait de cet appareil¹¹²¹ (fig. 270 et 271).

7.1.3.3. Une maison de Lagrasse alimentée par le chantier du pont ?

À Lagrasse, la maison 1 rue des Cancans, cad. B2028¹¹²², doit être citée à part, car il semble relever d'un cas particulier d'emploi de l'excédent de pierres d'un grand chantier de la deuxième moitié du XII^e ou de la première moitié du XIII^e siècle : celui du pont sur l'Orbieu.

La maison actuelle est issue de la réunion, à la fin du XV^e siècle, de deux maisons élémentaires du XIII^e siècle. La maison sud, à l'angle de la rue des Cancans et de la rue des Tineries, est ici concernée. Le parement du rez-de-chaussée de ses deux façades (fig. 272) est d'un moyen appareil réglé en pierres de taille, plutôt mal conservé à cause des remaniements postérieurs et de la qualité de la pierre mise en œuvre : il s'agit d'un calcaire froid gélif à patine rougeâtre, dont a vu qu'il pouvait provenir du site de la Bénaourio sur la rive droite. Quelques pierres épargnées par l'action des intempéries laissent supposer que les faces étaient dressées au pic. La hauteur des pierres varie entre 28 et 36 cm et leur longueur de 36 à 56 cm¹¹²³ ; l'épaisseur du joint est comprise entre 1 et 2 cm, sans cale.

La nature de la pierre employée, les dimensions et la taille des pierres, mais aussi leur mise en œuvre, sont identiques aux parties les plus anciennes du pont vieux (fig. 20, 273 et

p. 588-594). Maison 1 rue de l'Église, cad. B0245 (vol. 3, p. 477-481). Maison 9 rue des Cancans à Lagrasse, cad. B2026 (vol. 3 : p. 405-418).

¹¹¹⁹ De nombreuses élévations présentant ce type de parement ont été rejointoyées, ce qui nuit à leur interprétation et à la détermination de la hauteur initiale du joint.

¹¹²⁰ Exemples de dimensions des pierres (h × l). Maison 16 rue Paul Vergnes, cad. B0230 (vol. 3, p. 617-622) : 27 × 54 ; 36 × 56 ; 30 × 59 cm (3 assises/mètre). Maison 9 rue des Cancans, cad. B2026 (vol. 3 : p. 405-418) : 26 × 76 ; 26 × 52 ; 32 × 47 cm (3 assises/mètre).

¹¹²¹ Exemples de dimensions des pierres (h × l), parement extérieur sud : 20 × 31 ; 25 × 48 ; 26 × 15 ; 30 × 46 cm.

¹¹²² Vol. 3, p. 377-384.

¹¹²³ Exemples de dimensions des pierres (h × l). Parement de l'élévation ouest (rue des Tineries) : 31 × 36 ; 28 × 48 ; 32 × 54 cm. Parement de la façade sud (rue des Cancans) : 31 × 36 ; 30 × 56 ; 36 × 42 cm.

274), dont le débouché côté ville se situe juste en face de cette maison¹¹²⁴ ; ces caractéristiques ne se retrouvent nulle part ailleurs dans le bourg ou l'abbaye. Face à ces similitudes, on peut s'interroger sur une contemporanéité des deux chantiers, celui de la maison ayant pu être alimenté en matériaux et en main-d'œuvre par celui du pont ou ayant profité d'un excédent de pierres du chantier du pont. La datation précise de ce type d'appareil reste délicate : le *terminus ante quem* du pont vieux est fixé en 1274¹¹²⁵, mais rien n'indique en l'état son *terminus post quem* – il aurait pu avoir été réalisé un siècle plus tôt ou même avant¹¹²⁶.

7.1.3.4. Les appareils en blocs bruts ou à peine ébauchés

L'appareil mettant en œuvre des blocs bruts ou des moellons à peine ébauchés de petites dimensions, parfois des galets de rivière ou même des blocs de marbre à Caunes, est tantôt irrégulier, les éléments sont alors noyés dans du mortier, tantôt grossièrement assisé, toujours avec de nombreuses cales en éclats de calcaire ou, moins fréquemment, en terre cuite. Il se répand de plus en plus à la fin du Moyen Âge dans les trois bourgs au détriment de l'appareil assisé ou réglé en pierres de taille et en moellons équarris. Cette évolution a aussi récemment été mise en évidence à Saint-Antonin-Noble-Val où la guerre de Cent Ans a constitué un tournant dans les techniques constructives¹¹²⁷.

À Lagrasse, ce type d'appareil très peu soigné existait déjà aux XIII^e et XIV^e siècles, mais limité à quelques murs intérieurs et élévations latérales¹¹²⁸ (fig. 275), alors qu'à partir du XV^e siècle, il devient aussi le seul appareil des élévations extérieures¹¹²⁹ (fig. 276). À cette époque, le rez-de-chaussée des maisons, auparavant ouverts par des séries d'arcades, est refermé, seule une porte piétonne richement décorée s'ouvrant désormais sur la rue.

¹¹²⁴ Le parement du pont vieux est constitué, surtout en partie basse, de pierres pouvant excéder les dimensions de celles utilisées dans la maison 1 rue des Cancans à Lagrasse, cad. B2028 (vol. 3, p. 371-376), mais la majorité des pierres, en calcaire froid gélif à patine rougeâtre, a les mêmes dimensions que celles de la maison : par exemple (h × l) 28 × 51 ; 30 × 48 ; 32 × 46 cm (3 assises/mètre en moyenne). FOLTRAN J., « Le pont Vieux »..., *op. cit.*, p. 212.

¹¹²⁵ Le pont, mentionné dans la légende de fondation de l'abbaye rédigée au XIII^e siècle, est représenté, avec ses tours fortifiées, sur le sceau du viguier Bérenger Major qui occupa cette fonction entre 1257 et 1273. La chronologie relative de la maison 1 rue des Cancans à Lagrasse, cad. B2028 (vol. 3, p. 371-376) indique que ce parement est antérieur à un autre parement lui-même antérieur au dernier quart du XIII^e siècle.

¹¹²⁶ Au moment de la réalisation du pont, la ville devait déjà être relativement étendue. La présence de cette maison d'angle réalisée en même temps que le pont ou juste après tendrait à confirmer une modification du carrefour près du débouché du pont pour mieux connecter la rue au passage sur l'Orbieu.

¹¹²⁷ RIVALS C., *La construction d'une ville...*, *op. cit.* p. 224.

¹¹²⁸ Maison 1 rue du Pech, cad. B0153 (vol. 3, p. 650-654) : élévation latérale est. Maison 8 place de la Halle, cad. B0328 (vol. 3, p. 575-582) : murs intérieurs. Maison 15 rue des Deux Ponts, cad. B0328 (vol. 3, p. 440-447) : élévation postérieure.

¹¹²⁹ Maison 6 rue des Tineries, cad. B0004 (vol. 3, p. 745-752). Maison 16 rue Paul Vergnes, cad. B0230 (vol. 3, p. 623-633). Maison 11 place de la Halle, cad. B1598, B1840, B1841 (vol. 3, p. 521-546). Maison 14 rue des Deux Ponts / 2 rue du Consulat, cad. B1591, B2115 (vol. 3, p. 433-439).

À Alet, les maisons du XV^e et du début du XVI^e siècle, dont les rez-de-chaussée étaient moins ouverts que les maisons antérieures, offrent des baies décorées contrastant avec la mise en œuvre médiocre des parements¹¹³⁰ (fig. 277). Des galets sont aussi utilisés dans ce type d'appareil à Alet, mais les façades des maisons de la fin du Moyen Âge à Alet étaient presque toujours en pan-de-bois et seules les élévations postérieures ou intérieures sont concernées.

À Caunes enfin, l'évolution est tout à fait comparable à celle d'Alet et de Lagrasse. Dès la fin du XIV^e siècle, les façades des maisons ne présentent plus de parements soignés avec des pierres de taille ou moellons équarris¹¹³¹. C'est dès cette même époque que le marbre apparaît de plus en plus fréquemment dans les parements et le grès de Carcassonne dans les baies.

7.1.3.5. Baies de boutiques et portes

Les portes et les arcades en pierre antérieures au XV^e siècle sont généralement réalisées avec le matériau local : le grès à Alet ; le calcaire de Montolieu ou le grès de Carcassonne à Caunes ; le calcaire froid à Lagrasse.

L'ensemble de quatre maisons mitoyennes de la deuxième moitié du XII^e siècle à Alet conservent en rez-de-chaussée de grandes arcades en plein-cintre surhaussé¹¹³² (fig. 75 et 278). Les arcs sont à peu près extradossés et les sommiers sont massifs par rapport aux claveaux relativement étroits, de la même mise en œuvre que les arcs des portes de la ville qui sont contemporaines (fig. 31). Dans la première moitié du XIII^e siècle, une autre maison de la ville fut dotée, au rez-de-chaussée de sa façade, d'une série de sept arcades segmentaires et une brisée, toutes extradossés et non chanfreinés¹¹³³ (fig. 279). Les arcs segmentaires sont très tendus et ne reposent pas sur de véritables sommiers, ce qui a entraîné quelques déformations par endroits. Dans le meilleur cas, le sommier rudimentaire n'est pas suffisamment haut pour recevoir le premier claveau et il est surmonté d'une pierre triangulaire complétant le support. Dans les autres cas, l'arc retombe sur le piédroit dont les pierres supérieures ont été plus ou moins taillées pour recevoir les premiers claveaux (fig. 280). L'apparente difficulté à maîtriser la technique de l'arc segmentaire sur une maison qui appartenait visiblement à un habitant relativement aisé – les deux niveaux en pierres de taille et le décor des fenêtres

¹¹³⁰ Maison 13 rue Cadène, cad. B0131 (vol. 3, p. 68-71). Maison 10 rue Cadène, cad. B0299, B0300, B0301 (vol. 3, p. 61-67).

¹¹³¹ Maison rue Saint-Genès, cad. D0315 (vol. 3, p. 315-316). Maison 9 rue d'Aigubelle, cad. D0358 (vol. 3, p. 182-185). Maison 1 rue des Remparts, cad. D2146 (vol. 3, p. 290-293).

¹¹³² Ensemble de quatre maisons rue du Huit Mai 1945, cad. B0198, B0199, B0201, B0202 (vol. 3, p. 108-112).

¹¹³³ Maison 14 rue Calvière, cad. B0261 (vol. 3, p. 92-104).

géménées et du cordon d'appui en témoignent – laisse penser qu'il s'agit des premiers essais de la réalisation de ce type d'arc dans le bourg d'Alet ; il s'agissait probablement de maçons locaux. Néanmoins, la série d'arcades d'une maison contemporaine présente des retombées mieux maîtrisées que dans le cas précédent¹¹³⁴. Elle comprend huit arcs brisés et deux arcs segmentaires, tous extradossés et chanfreinés – d'autres arcs bouchés sont peut-être encore dissimulés sous l'enduit vers le nord. Les deux arcs segmentaires reposent sur des sommiers mieux adaptés que ceux de la maison de la rue Calvière, mais des ajustements ont été nécessaires, car ils ne peuvent supporter toute la longueur des premiers claveaux (fig. 281). À l'extrémité nord, une arcade sert de passage vers une cour intérieure, alors que les cinq arcades couvertes d'arcs brisés vers le sud sont toutes bouchées¹¹³⁵. Leur mise en œuvre est soignée et les arcs reposent sur des sommiers parfaitement adaptés, à l'exception de l'arc de passage dont les retombées se font en tas de charge.

À Lagrasse, le nombre de maisons conservant des arcades en pierre est largement supérieur à celui d'Alet, autorisant un traitement statistique. Les arcades sont rarement isolées sur leur façade, mais plutôt liées à une porte piétonne et/ou à une ou plusieurs autres arcades, à l'exception de quatre d'entre elles¹¹³⁶. Parmi les 60 arcades de boutique repérées et datables du milieu du XIII^e au milieu du XIV^e siècle, une est couverte d'un arc brisé¹¹³⁷ et 59 d'un arc segmentaire. Toutes sont extradossées, à l'exception de deux d'entre elles sur une façade qui semble avoir été remaniée¹¹³⁸. Comme pour les parements, le matériau le plus utilisé est le calcaire froid d'extraction locale, de façon exclusive dans 53 arcades de boutique et mixte, avec du grès tendre, dans quatre arcades ; deux sont exclusivement en grès¹¹³⁹ ; le matériau employé pour une baie ne peut être déterminé, car elle est conservée à l'état de négatif¹¹⁴⁰. Maurice Scellès a aussi remarqué que la pierre locale était toujours employée pour les piédroits et les piliers des baies de boutique à Cahors¹¹⁴¹. Au niveau de la clé, les claveaux ont une hauteur moyenne de 0,56 m, variant de 0,44 à 0,66 m, sans rapport avec les dimensions de l'arc, sa forme ou sa mise en œuvre. Les dimensions des arcs de boutique varient indifféremment de toutes ces caractéristiques et leur largeur n'est pas nettement

¹¹³⁴ Maison 13, 15 rue du Séminaire, cad. B0183, B0245, B0246, B0247, B1875 (vol. 3, p. 147-153).

¹¹³⁵ Elles mesurent 2,30 m de large et 3,30 m de haut en moyenne et les claveaux ont une longueur de 0,52 m au niveau de la clé. AD Aude, 58 J 1, HYVERT R., *Dossier d'inventaire...*, *op. cit.*, fiche « Ancien Séminaire ».

¹¹³⁶ Maisons 10 rue des Tineries, cad. B0001 (vol. 3, p. 743-744) ; 16 rue Paul Vergnes, cad. B0230 (vol. 3, p. 617-622) ; 2bis rue Droite, cad. B0240 (vol. 3, p. 472-473).

¹¹³⁷ Maison 10 rue Paul Vergnes, cad. B0042 (vol. 3, p. 612-613). L'arc brisé de la maison 1 rue du Quai, cad. B2142 (vol. 3, p. 694-698), a été remonté et sa forme modifiée.

¹¹³⁸ Maison 15 rue des Deux Ponts, cad. B0328 (vol. 3, p. 440-447).

¹¹³⁹ Maisons 16 rue Paul Vergnes, cad. B0230 (vol. 3, p. 617-632).

¹¹⁴⁰ Maison 1, 3 rue Saint-Michel, cad. B0036, B1689 (vol. 3, p. 705-712).

¹¹⁴¹ SCELLÈS M., *Cahors...*, *op. cit.*, p. 160.

proportionnelle à leur hauteur : entre 1,36 et 2,1 m de large (1,77 m en moyenne), pour une hauteur de 2,1 à 2,7 m (2,41 m en moyenne). Sur la majorité des arcades, le départ d'arc est souligné par un trait gravé au niveau du sommier (fig. 282), les angles sont abattus par un chanfrein de 8 cm amortis par des congés bifoliés surmontés d'un chevron (fig. 283) et les faces sont dressées à la laye. Les arcades en calcaire froid sans chanfrein (fig. 284), toutes localisées dans le sud du bourg, sont généralement liées aux parements les plus anciens, des trois premiers quarts du XIII^e siècle¹¹⁴². La grande arcade sans chanfrein en grès sur la façade orientale de l'ancien presbytère est liée à un parement caractéristique de la deuxième moitié du XV^e siècle¹¹⁴³.

Trente-cinq portes antérieures à la fin du XIV^e siècle ont été repérées à Lagrasse, dont 24 sont couvertes d'un arc en plein-cintre (fig. 85, 88, 284 et 285) et onze d'un linteau (fig. 36). Si les portes couvertes d'arcs n'ont jamais d'autre forme que le plein-cintre, il existe une plus grande variété de portes barlongues : les portes sans console, assez rares ; les portes à consoles simples, moulurées en quart-de-rond à listel, sans chanfrein¹¹⁴⁴ ; les portes à consoles complexes, moulurées de deux quart-de-rond à listel superposés en ressaut. Leurs dimensions varient entre 1,67 et 2,15 m de hauteur (1,93 m en moyenne) et 0,92 et 1,25 m de largeur (1,10 m en moyenne)¹¹⁴⁵. Indépendamment de leur couverture, treize portes ont des arêtes vives. Elles fonctionnent souvent avec une arcade de boutique elle-même non chanfreinée et sont donc liées aux parements les plus anciens (trois premiers quarts du XIII^e siècle). Comme pour les arcades de boutique, la majorité des chanfreins des 22 autres portes mesurent 8 cm et sont amortis par des congés bifoliés concaves avec baguette en chevron, fréquents dans le dernier quart du XIII^e et le premier quart du XIV^e siècle à Lagrasse. Les départs d'arc sont soulignés par un trait gravé sur le sommier, comme c'est le cas pour les arcades de boutique. La mise en œuvre de la porte de la maison 3 bis rue Paul Vergnes¹¹⁴⁶ pourrait démontrer qu'à la fin du XIII^e et au début du XIV^e siècle, les éléments des portes étaient taillées en dehors du chantier, probablement directement dans la carrière. En effet, le coussinet au profil courant à Lagrasse pour cette époque – deux quarts-de-rond à listel chanfreinés superposés en ressaut – est abattu en chanfrein sur son angle opposé : il était prévu pour fonctionner avec une autre baie, mais il est, dans ce cas, intégré au parement de la façade (fig. 286). Il est donc possible

¹¹⁴² Maisons 7 bis rue Magène, cad. B0189 et B2080 (vol. 3, p. 598-602) ; traverse de la Magène (vol. 3, p. 603-605) ; 8 rue du Pech, cad. B0127 et B0128 (vol. 3, p. 688-693) ; 11 rue du Pech, cad. B0134 (vol. 3, p. 657-662).

¹¹⁴³ GÉRARDIN Léa, *Lagrasse (Aude), Maison du Patrimoine, 16 rue Paul Vergnes*, rapport provisoire, décembre 2015, Hadès, 17 p., p. 2-3.

¹¹⁴⁴ Il en existe quatre, exclusivement dans le quartier haut du Pech.

¹¹⁴⁵ Si la largeur ne varie pas, la hauteur moyenne des portes couvertes d'un arc en plein-cintre est supérieure à celle des portes couvertes d'un linteau (1,94 m contre 1,89 m).

¹¹⁴⁶ Cad. B0044 (vol. 3, p. 637-640).

qu'on fabriquait en carrière des éléments normalisés, qui ne correspondait parfois pas aux besoins du chantier. À partir de la fin du Moyen Âge et en opposition avec la norme de l'époque précédente, les portes ne sont plus liées à des arcades de boutique et leur décor devient plus soigné, obligeant le recours au grès de Carcassonne ou à un grès aux propriétés analogues (fig. 77).

À Caunes, la plupart des arcades présentent des arêtes simplement chanfreinées, quelques-unes sont moulurées de tores¹¹⁴⁷, ce qui représente une exception parmi les trois bourgs étudiés. Il existait une autre catégorie de baie en rez-de-chaussée couvertes par des linteaux massifs pouvant peser plusieurs tonnes. Ces baies ont été détruites, mais deux piédroits et une partie de deux linteaux sont encore en place et, surtout, elles ont été décrites par Roger Hyvert en 1946¹¹⁴⁸. Une série de trois baies s'ouvraient sur une maison de la rue de la Charité, appelée « hôtel Bernard » par Roger Hyvert, détruite pour dégager une place destinée au stationnement, la place de la Charité :

« Le linteau de gauche mesure 235 cm de longueur sur 74 cm de hauteur (ce qui représente une masse d'environ deux tonnes) ; celui du milieu mesure 260 cm de long. sur 72 cm de Hr. ; celui de droite 247 cm de long. sur 55 cm de Hr. Les deux premiers reposent directement sur les jambages des portails ; celui de droite sur deux corbeaux du type habituel à Caunes, avec, de haut en bas, un listel, un long cavet peu profond et un boudin dont le dessin est marqué par une dépression du parement. L'arête inférieure des linteaux de gauche et du milieu est dégagée, au-dessous de l'ouverture du portail, par un cavet de grand rayon, large de 16 cm [...] Longueur totale de la façade : 12 mètres. »

De cet ensemble dont deux étages étaient en pierre de taille, ajourés de fenêtres géminées et décorés de cordons, ne subsistent qu'un corbeau et une portion du linteau d'une des baies (fig. 35). Le corbeau « d'un type habituel à Caunes » peut dater du XIII^e siècle (fig. 36). Pierre Garrigou Grandchamp a repéré à Cluny une maison du XII^e siècle dont une baie était couverte par un linteau aussi massif qu'à Caunes¹¹⁴⁹ et signale une autre maison similaire à Flavigny-sur-Ozerain (Côte d'Or)¹¹⁵⁰. À Montpellier, ce type de couverture était fréquent et la mise en œuvre de ces lourds blocs monolithes participait du prestige de la demeure¹¹⁵¹, alors qu'aucun ne se retrouve à Alet, à Lagrasse, à Carcassonne ou dans les bourgs autour de Caunes. Une

¹¹⁴⁷ Maison 10 rue du Plo de la Sal, cad. D0280 (vol. 3, p. 249-254).

¹¹⁴⁸ Maison place de la Charité, cad. D2406 (vol. 3, p. 185-187). AD Aude, 58 J 6-7, HYVERT R., *Dossier d'inventaire...*, op. cit., Fiche « Ancien hôtel Bernard ».

¹¹⁴⁹ Maison 23 rue de la République à Cluny : le linteau, encore en place malgré le remaniement de la façade, a une longueur d'environ 3 m et une hauteur de près de 0,75 m. L'étage était ajouré par une claire-voie richement décorée. GARRIGOU GRANDCHAMP P., *La ville de Cluny et...*, op. cit., p. 156, fig. 139.

¹¹⁵⁰ Le linteau a une longueur de près de 2 m et une hauteur de 0,75 m. *Id.*, p. 182, fig. 183.

¹¹⁵¹ SOURNIA B., VAYSETTES J.-L., *Montpellier : la demeure médiévale*, op. cit., p. 59 et p. 153.

autre maison de Caunes située en face de la précédente¹¹⁵² conserve une portion de linteau massif identique à ceux décrits par Roger Hyvert, dont l'angle inférieur est abattu en cavet. Le linteau a été coupé par un portail de l'Époque contemporaine, mais il pourrait fonctionner avec une portion de parement médiéval au premier étage, constitué d'un moyen appareil réglé en moellons équarris dont la face est dressée au pic.

7.1.4. Des matériaux « d'importation » pour des usages ponctuels à Lagrasse

7.1.4.1. Le calcaire froid inapproprié pour les décors

À Lagrasse, la propension du calcaire local à se briser au moment de la taille n'autorisait pas l'exécution d'une large gamme de décors, ainsi limités à de simples moulures, et le recours à des pierres issues de carrières relativement distantes – bien que localisées en pays d'Aude – est assez fréquent pour des éléments de façade qu'on souhaitait mettre en valeur, généralement les fenêtres pour lesquelles on réservait un traitement raffiné. Le cas est identique à celui de Cahors, où le calcaire froid local, la « pierre de Cahors » dont les propriétés sont très proches du calcaire de Lagrasse, ne se prêtait pas à la réalisation de décors : le grès de Figeac a alors été utilisé du XII^e au XIV^e siècle pour tous les décors d'architecture¹¹⁵³. Pour la cathédrale de Bourges, la pierre de Saint-Florent, dont les carrières étaient à 15 km, a servi pour le gros œuvre et c'est un calcaire à grain fin extrait à 45 km, à Charly, qui a servi pour les parties sculptées¹¹⁵⁴. Ce type de recours à des matériaux d'importation n'est donc pas un fait isolé dans l'espace, ni d'ailleurs dans le temps : cela existait déjà dans l'Antiquité, surtout pour les parties nobles et décorées¹¹⁵⁵.

À Lagrasse, un grès calcaire répondant aux caractéristiques du grès de Carcassonne – assez fin, de couleur grisâtre, à patine jaunâtre parfois légèrement teintée de rouge – fut couramment employé dès le XIII^e siècle à l'abbaye, ainsi que pour les fenêtres géminées du bourg et leur cordon d'appui. La plaine de l'Aude n'est pas nécessairement le seul lieu d'origine de cette pierre : bien que dans certains cas sa provenance de Carcassonne soit hautement probable, on retrouve aussi des roches de cette nature dans certaines formations directement au sud de Lagrasse, sur la commune de Saint-Pierre-des-Champs.

¹¹⁵² Maison 10 rue de la Charité, cad. D2790 (vol. 3, p. 188-190).

¹¹⁵³ SCHELLÈS M., *Cahors...*, *op. cit.*, p. 158-159.

¹¹⁵⁴ BLANC A., « L'utilisation de la pierre... », *op. cit.*, p. 386-387.

¹¹⁵⁵ ADAM J.-P., *La construction romaine...*, *op. cit.*, p. 23-24.

7.1.4.2. *Le grès de Saint-Pierre-des-Champs*

Bernard Laumonier et Yann Gunzburger, enseignants à l'École des Mines de Nancy, ont signalé une roche analogue au grès de Carcassonne dans la formation géologique localisée autour du village de Saint-Pierre-des-Champs, limitrophe au sud de Lagrasse (fig. 287). Aucune carrière n'a pour l'instant été identifiée, mais le château de Saint-Pierre-des-Champs et l'unique maison médiévale (XIII^e siècle) repérée dans le bourg sont construits avec ce matériau, indiquant que l'exploitation de carrières dans les environs est contemporaine de l'utilisation du grès dans les maisons de Lagrasse (fig. 288). La patine est identique au grès de Carcassonne, le grain est très proche et la tendreté permet de réaliser les mêmes décors dans les deux grès, de sorte qu'il est très difficile de déterminer la provenance du grès mis en œuvre à Lagrasse. Il ne serait pas surprenant que les habitants de Lagrasse aient préféré se fournir dans ce secteur voisin – le village de Saint-Pierre-des-Champs est à 5 km au sud – plutôt que dans les carrières éloignées de la plaine de l'Aude, afin de réduire le coût du transport.

7.1.4.3. *Les grès de Carcassonne pour des décors plus élaborés ?*

Dans les cas les plus élaborés, les indices révélés privilégieraient la piste d'une importation de grès de Carcassonne qui concernerait non pas le matériau brut ou tout juste dégrossi, mais des éléments déjà ouvragés. Nelly Pousthomis et Andreas Hartmann-Virnich ont montré qu'à l'abbaye, les maçonneries de la chapelle Saint-Barthélemy réalisées sous l'abbatiat d'Auger de Gogenx (1279-1309) étaient d'une mise en œuvre médiocre, contrairement aux baies et niches dont le traitement est soigné. Ils ont émis l'hypothèse que la porte datée de 1296 par une inscription sur son tympan (fig. 289 et 290) a été commandée à part, « fabriquée par une équipe experte qui maîtrisait le répertoire classique du gothique rayonnant », transportée puis montée à son emplacement définitif où des ajustements ont été nécessaires¹¹⁵⁶. Cette importation de grès de Carcassonne associé à une sculpture de qualité concerne aussi la piscine liturgique de la chapelle et sans doute au moins une fenêtre à l'étage de la galerie ouest.

L'absence d'un tel atelier expert à Lagrasse, obligeant l'introduction de pièces taillées sur d'autres chantiers, pourrait être confirmée par la rareté des décors sculptés à l'abbaye durant cette période : par exemple, les bases, colonnes, arcs et chapiteaux du cloître édifié

¹¹⁵⁶ POUSTHOMIS-DALLE Nelly, HARTMANN-VIRNICH Andreas, « L'abbé Auger de Gogenx et son temps : les programmes architecturaux des XIII^e et XIV^e siècles », *Lagrasse (Aude)...*, *op. cit.*, Rapport complémentaire 2012, p. 150-177, p. 163-164.

entre 1284 et 1300, retrouvés dans les fondations des réalisations mauristes, en sont systématiquement dépourvus¹¹⁵⁷. Andreas Hartmann-Virnich et Nelly Pousthomis précisent, sans trancher, que sa provenance est à chercher dans les chantiers contemporains des cathédrales Saint-Just-et-Saint-Pasteur de Narbonne ou Saint-Nazaire de Carcassonne¹¹⁵⁸. Or, la pierre mise en œuvre dans la porte de la chapelle Saint-Barthélemy est analogue au grès de Carcassonne, matériau exclusivement utilisé à l'église Saint-Nazaire et à l'église Saint-Michel dans la ville neuve de Carcassonne (deuxième moitié du XIII^e siècle), alors que la cathédrale Saint-Just-et-Saint-Pasteur est toute entière en pierre de Sainte-Lucie, un calcaire de couleur jaune-verdâtre extrait quelques kilomètres au sud-est de Narbonne¹¹⁵⁹ : le recours à des tailleurs expérimentés présents sur les chantiers de Carcassonne semble ainsi se préciser.

Dans le bourg, la maison de Bérenger Major¹¹⁶⁰, construite dans les années 1278-1279, possède deux fenêtres géminées (fig. 105) et un puissant arc mouluré d'un tore à listel reposant sur deux corbeaux sculptés de têtes (fig. 291), le tout réalisé dans le même matériau que la porte de la chapelle Saint-Barthélemy : le grès de Carcassonne. Ce type de décor est généralement courant dans les villes de la seconde moitié du XIII^e siècle, mais nulle part ailleurs dans le bourg de Lagrasse, des exemples de moulures ou sculptures aussi raffinées n'ont été retrouvés pour cette période et la similitude est frappante entre ces décors et ceux des parties gothiques de l'église Saint-Nazaire à la Cité de Carcassonne, en particulier ceux de la chapelle de Radulphe datée de la fin des années 1250-début des années 1260 (fig. 292). Comme Auger de Gogenx quelques années plus tard, il est fort possible que Bérenger Major – notaire et viguier, seigneur de Salza, personnage très influent dans le bourg médiéval et à la cour de l'abbé, qui devait avoir un réseau de relations conséquent dans la région – ait fait appel à des artisans des chantiers de Carcassonne pour la réalisation de ces éléments, qui sont apparemment exceptionnels à Lagrasse.

7.1.4.4. *Le travertin de Fabrezan*

Le travertin de couleur jaune et d'aspect spongieux, parfois appelé tuf ou turrel de Fabrezan. Léger, il est généralement mis en œuvre pour les arcs et les voûtes. Il est ponctuellement employé à l'abbaye, dans les parements sous forme de remploi ou dans les

¹¹⁵⁷ MALLET Géraldine, « Autour des décors sculptés médiévaux de l'abbaye de Lagrasse », POUSTHOMIS-DALLE N., *Lagrasse (Aude)...*, *op. cit.*, rapport complémentaire 2012, p. 178-191, p. 188-190.

¹¹⁵⁸ HARTMANN-VIRNICH Andreas, « La façade occidentale, les niches et baies méridionales de la chapelle abbatiale, relevé pierre-à-pierre et analyse constructive », *Lagrasse (Aude)...*, *op. cit.*, Rapport intermédiaire 2008, p. 40-65, p. 44. POUSTHOMIS-DALLE N., HARTMANN-VIRNICH A., « L'abbé Auger de Gogenx et son temps... », *op. cit.*, p. 163.

¹¹⁵⁹ DESSANDIER D., *Panorama des pierres...*, *op. cit.*, p. 51-52.

¹¹⁶⁰ Maison 9 rue des Cancans à Lagrasse, cad. B2026 (vol. 3, p. 405-418).

arcs de la tour pré-romane¹¹⁶¹, ou encore une porte de l'Époque moderne ouverte dans le rempart est de l'enclos (fig. 293). Dans le bourg, le travertin n'a été repéré que dans une arcade du XVII^e siècle à l'intérieur d'une maison. Ce matériau, tendre à l'extraction, provient sans doute des carrières des Lègnes à Ferrals-les-Corbières, entre Fabrezan et Foncouverte. À Fabrezan, les monuments médiévaux conservés sont entièrement ou ponctuellement réalisés dans ce matériau : la tour, les remparts, l'église de Villerouge-la-Crémade et l'église paroissiale (fig. 294). Il est impossible de savoir, en l'état de la recherche, pour quelle raison précise ce matériau a été introduit à Lagrasse, bien que ce matériau léger est idéal pour les voûtes.

7.1.5. Rationalisation de la production de pierres

Les inventaires menés sur le terrain révèlent que les trois bourgs, en particulier Caunes et Lagrasse, ont connu un nombre important de nouveaux chantiers d'édifices en pierre, civils ou collectifs – maisons, fortifications, pont – dès la fin du XII^e siècle, mais surtout au XIII^e et au début du XIV^e siècle, et plus précisément à Lagrasse dans le dernier quart du XIII^e et le premier quart du XIV^e siècle. L'approvisionnement en pierre pour le gros œuvre de ces maisons se faisait toujours dans les carrières à proximité, que ce soit d'ailleurs pour les maisons des bourgs, pour les équipements collectifs ou pour les abbayes. À Lagrasse, où des carrières ont pu être identifiées, la distance entre le lieu d'extraction et le chantier était inférieure à 300 m, tandis que l'analyse de la carte géologique indiquerait que les possibles lieux d'extraction à Alet et à Caunes n'excéderaient pas une distance de 3 à 4 km.

Une certaine rationalisation de la production d'éléments en pierre a visiblement prévalu à Lagrasse, lorsque la demande devint forte dès la deuxième moitié du XIII^e siècle, mais surtout dans le dernier quart de ce siècle et le premier quart du suivant, suite aux nombreux chantiers ouverts dans le bourg et l'abbaye. Une uniformité sensible peut être observée dans les formes et les dimensions des pierres de taille et des éléments composant les portes et les arcades. Il est très probable que les matériaux étaient alors directement taillés à la carrière de la Castagnère, située à moins de 300 m des espaces monastique et urbain, et transportés, prêts à être montés, sur les chantiers où il n'était pas nécessaire d'employer un tailleur de pierre, mais seulement de maçons – le trait gravé à la naissance des arcs ne correspond-il pas à une indication destinée aux travailleurs sur le chantier, pour éviter d'éventuelles erreurs dans l'assemblage ? Ce type d'organisation est courant au Moyen Âge,

¹¹⁶¹ MARKIEVICZ Ch., « Diagnostic archéologique... », *op. cit.*, p. 210-212.

existant avant le XIII^e siècle, et permettait de réduire les volumes à transporter depuis la carrière et de dissocier le travail de la taille de celui de la pose¹¹⁶².

7.2. La mise en œuvre des autres matériaux : le bois et la terre

À Alet, à Caunes et à Lagrasse, aucun exemple de maison entièrement construite en bois ne nous est parvenu, ce qui est la règle dans toutes les agglomérations médiévales du Midi de la France étudiées jusqu'à présent¹¹⁶³. Par ailleurs, de nombreuses maisons des XIII^e et XIV^e siècles dont le rez-de-chaussée est en pierre conservent des indices de niveaux supérieurs en pan-de-bois, détruits et remplacés à l'Époque contemporaine par des murs en blocs bruts. Il n'y a qu'à Alet où le nombre de maisons en pan-de-bois est relativement important, encore s'agit-il d'exemples tardifs de la fin du Moyen Âge et de l'Époque moderne, alors qu'à Lagrasse, une seule maison de ce type a été conservée pour la fin du XV^e siècle et strictement aucune à Caunes. L'absence d'échantillon conservé pour les siècles précédents et le relatif silence des sources écrites empêchent toute recherche sur les essences mises en œuvre et les circuits d'approvisionnement en bois des trois bourgs. Il n'y a qu'à Lagrasse où Jean Blanc a montré l'importance que revêtait le bois dans l'économie et la vie quotidienne de l'abbaye, pour la construction et pour fournir l'énergie¹¹⁶⁴. Les abbés opéraient une gestion attentive des forêts, notamment celles de Rieux-en-Val et surtout de Montlaur, propriété du monastère, où une transaction de 1331 permettait aux habitants de Montlaur de couper le bois et de le vendre à Carcassonne ou ailleurs le jour du marché – aucune disposition de ce genre ne concerne les habitants de Lagrasse. Jean Blanc rappelle par ailleurs que lors du conflit sur la sonnerie des cloches de l'église paroissiale entre les religieux et les habitants de Lagrasse à la fin du XIV^e siècle, un règlement obligea la fermeture des baies du clocher avec des planches en peuplier, en chêne ou en noyer¹¹⁶⁵, mais rien n'indique avec certitude que ces essences aient été mises en œuvre dans ce cas, ni qu'il s'agissait d'essences courantes pour la construction en bois au bourg ou à l'abbaye.

7.2.1. Les indices de la construction en bois dans les maisons

Il existe quatre indices majeurs permettant d'attester la présence d'un ancien pan-de-bois, en encorbellement ou non, sur les maisons médiévales partiellement construites en

¹¹⁶² BERNARDI Ph., *Bâtir au Moyen Âge...*, op. cit., p. 91.

¹¹⁶³ NAPOLÉONE Anne-Laure, « Les demeures médiévales en pans de bois dans le Sud-Ouest de la France : état de la question », *La maison au Moyen Âge...*, 2, op. cit., p. 113-146, p. 113.

¹¹⁶⁴ BLANC J., *L'abbaye de Lagrasse...*, op. cit., p. 78.

¹¹⁶⁵ *Id.*, p. 76.

Pierre : les consoles d'encorbellement, les têtes de mur, les piliers et les encoches pour nicher les aisseliers des encorbellements. Il faut rester prudent dans le cas des piliers isolés, surtout pour les plus massifs : nous avons vu qu'à Caunes, certains d'entre eux portaient de lourds linteaux en pierre et non des sablières en bois.

7.2.1.1. Les consoles d'encorbellement d'Alet

L'indice le plus facile à repérer, même lorsque la maison est enduite, est la présence de consoles d'encorbellement d'une ou plusieurs assises en ressaut aux angles des maisons¹¹⁶⁶. À Alet, où aucun pan-de-bois antérieur au XV^e siècle n'est apparemment conservé, 41 consoles d'encorbellement sont encore en place sur 30 maisons différentes (fig. 295). Elles sont réparties dans l'ensemble de l'espace urbain *intra muros*, à l'exception du quartier des Étigneries au nord-ouest : la place, les quatre rues principales reliant les portes de la ville et les traverses est et sud étaient ainsi bordées de maisons en encorbellement et en pan-de-bois. C'est ainsi que la place, centre économique et politique d'Alet, était bordée de maisons en pan-de-bois, alors qu'à Cahors par exemple, certes dans une autre mesure, ces demeures étaient surtout dans des quartiers périphériques¹¹⁶⁷. Il est difficile de proposer une datation pour ces supports simplement moulurés en quart-de-rond et qui ne présentent aucune caractéristique particulière, mais la plupart des encorbellements de la fin du Moyen Âge et du début de l'Époque moderne qui reposent encore sur ces consoles leur sont postérieurs : les consoles ont été réadaptées aux nouveaux pans-de-bois et les niveaux en encorbellement ne correspondent pas toujours aux ressauts des consoles. Le cas le plus flagrant est celui de la maison du viguier¹¹⁶⁸ (fig. 296) : le pan-de-bois du début du XVI^e siècle s'appuie partiellement à l'ouest sur une console de trois assises en ressaut marquée aux armes de l'évêque Guillaume d'Alzonne (1333-1348 ou 1355). À partir de cet exemple bien daté, l'établissement d'une typochronologie a été tenté, finalement empêché par l'uniformité des profils et la variabilité des mesures d'une console à l'autre. On peut seulement envisager des *termini ante quem* au cas par cas, à partir de la datation des pans-de-bois postérieurs qu'elles supportent ou des reprises de façades qui les ont épargnées¹¹⁶⁹. Le hourdis, lorsqu'il est

¹¹⁶⁶ Les maisons à console d'encorbellement d'Alet (vol. 3, p. 11-26).

¹¹⁶⁷ SCELLÈS M., *Cahors...*, *op. cit.*, p. 82.

¹¹⁶⁸ Maison 1 place de la République, cad. B0158 (vol. 3, p. 134-140).

¹¹⁶⁹ Outre la maison 1 place de la République, cad. B0158 (vol. 3, p. 134-140), d'autres exemples sont remarquables : la façade de l'ancienne mairie, 2 rue de l'Ancienne Mairie, cad. B0162 (vol. 3, p. 54-60) a été reconstruite en pierre en 1662, mais les consoles sont encore visibles dans les angles, fossilisées dans les maçonneries postérieures ; la façade de la maison 2 rue Lamouroux, cad. B0280 (vol. 3, p. 12) a été reprise au début du XVII^e siècle, mais une des deux consoles d'un encorbellement antérieur a été conservée (la deuxième console ayant été bûchée au nu du mur est encore visible en négatif).

visible, est toujours en briques, disposées de différentes façons : en assises régulières, en arêtes de poisson, en losange.

Les seuls pans de bois sur consoles conservés à Alet sont de la fin du Moyen Âge et de l'Époque moderne. Les plus anciens sont plutôt de la fin du XV^e siècle. Les abouts des solives, de section assez forte et disposées régulièrement, sont alors moulurés de tores et de cavets¹¹⁷⁰ (fig. 297) ou plus simplement chanfreinés¹¹⁷¹. Les fenêtres sont ouvertes entre deux poteaux, rarement moulurées à l'exception d'une croisée et d'une demi-croisée d'une maison¹¹⁷² (fig. 298). Dans le cas de la galerie en encorbellement de la maison 14 rue Calvière (cad. B0261)¹¹⁷³, une croisée chanfreinée et une porte en accolade, toutes deux en bois, s'ouvraient sur la galerie.

Les exemples de pans-de-bois plus tardifs, de l'Époque moderne, ont des solives de section plus faible dont les abouts sont moulurés en pointe de diamant (fig. 299) ou, comme pour les époques précédentes, simplement chanfreinés.

7.2.1.2. *Les têtes de murs de Caunes*

À Caunes, une seule console d'encorbellement a été conservée¹¹⁷⁴, mais d'autres indices permettent d'attester d'anciens pans-de-bois, en particulier les têtes de mur aux angles des maisons. Il s'agit alors d'éléments ayant reçu un pan-de-bois qui n'était pas nécessairement en encorbellement, mais l'étaient le plus souvent. Les têtes de mur de deux maisons mitoyennes du XIII^e siècle dans la rue du Plo de la Sal s'élèvent sur deux niveaux¹¹⁷⁵ : le rez-de-chaussée était ouvert et le premier étage en bois, alors que les murs latéraux étaient en pierre (fig. 300). La sablière de plancher reposait sur un corbeau dont le profil est courant à Caunes. Ces deux maisons avaient une largeur sur rue de seulement 3,5 m et une profondeur de 7,5 m, cas de figure fréquent à Montpellier par exemple, où l'emprise des maisons élémentaires a souvent été déterminée par la portée des pannes, comprise habituellement entre 3,5 et 5 m¹¹⁷⁶. Plus au sud dans la même rue, une autre tête de mur identique sert d'appui à une maison de la fin du XIII^e ou du début du XIV^e siècle¹¹⁷⁷ et il est probable qu'un ensemble de maisons identiques se développaient le long de la rue du Plo de la Sal au XIII^e siècle, remplacées à la fin de ce

¹¹⁷⁰ Maisons 14 rue Calvière, cad. B0261 (vol. 3, p. 92-104) ; 2 rue Malbec, cad. B0160 (vol. 3, p. 122-125) ; 6 place de la République, cad. B0172 (vol. 3, p. 144-146).

¹¹⁷¹ Maison 1 place de la République, cad. B0158 (vol. 3, p. 134-140).

¹¹⁷² Maison 3 rue Cadène, cad. B1466, B1511 (vol. 3, p. 78-85).

¹¹⁷³ Vol. 3, p. 92-104.

¹¹⁷⁴ Maison 21 rue du Plo de la Sal, cad. D0267 (vol. 3, p. 264-266).

¹¹⁷⁵ Maisons 8 et 10 rue du Plo de la Sal, cad. D0279 et D0280 (vol. 3, p. 249-254 et 274-276).

¹¹⁷⁶ SOURNIA B., VAYSETTES J.-L. (dir.), *Montpellier : la demeure médiévale*, op. cit., p. 50.

¹¹⁷⁷ Maison 12 rue du Plo de la Sal, cad. D0281 (vol. 3, p. 258-260).

siècle par des maisons construites en pierre, plus vastes grâce au regroupement de plusieurs parcelles.

7.2.1.3. Piliers, encoches pour aisseliers et consoles à Lagrasse

À Lagrasse, 42 maisons médiévales conservent des indices de construction en pan-de-bois, dont 20 avec des couverts ou portiques en rez-de-chaussée, 16 avec des rez-de-chaussée en pierre et trois qui sont des têtes de mur se développant à partir du rez-de-chaussée¹¹⁷⁸. Les maisons composées de pans de bois étaient réparties dans l'ensemble de l'espace urbain, mais celles qui étaient équipées de couverts étaient surtout concentrées autour de la place de la halle (fig. 91), encore en élévation à l'ouest ou mis au jour lors des travaux de réfection de la calade à l'est. Le texte sur le réaménagement de la place du marché à la fin des années 1340 évoque les maisons autour de la place : les toits de huit maisons à étage (*solerio*) construits au-dessus du *mazel* et du marché de la savaterie devaient être détruits à cause de l'obstruction et de l'encombrement qu'ils provoquaient¹¹⁷⁹. Il est probable qu'il s'agissait de maisons en encorbellement empêchant la lumière de pénétrer dans le marché et nuisant éventuellement à la fluidité du trafic par la présence de piliers.

Treize maisons avec des têtes de mur ont été repérées. Trois têtes de murs isolées partent du rez-de-chaussée et se développent sur plusieurs niveaux, laissant supposer, comme à Caunes, des maisons aux façades entièrement en pan-de-bois avec des murs mitoyens en pierre¹¹⁸⁰. Une seule peut être datée par chronologie relative, car elle sert d'appui à une maison datée des trois derniers quarts du XIII^e siècle qui se développe vers le sud¹¹⁸¹. Dans ce dernier cas, la tête de mur a une largeur de 0,60 m et il est possible que la largeur totale de la façade était de 5,20 m¹¹⁸² – supérieure aux exemples de Caunes et à la fourchette de 3,50 à 5 m proposée pour Montpellier. Dans les deux autres cas, les têtes de mur isolées de leur contexte ne permettent pas de connaître l'emprise des maisons. Dix têtes de mur sont situées

¹¹⁷⁸ Les trois maisons restantes conservent des consoles, mais leur rez-de-chaussée trop remanié n'a pas pu être qualifié.

¹¹⁷⁹ *Primo, volumus [...] quod solerii Petri de Sentellis, Johannis et Raymundi de Fontanis fratrum, Johannis Tornerii, et D. Anthonii Tornerii fratrum, Johannis Sophie et Guillermi Raynardi, supra dictum massellum constituti et edificati, nec non omnes solerii Raymundi Campilongi et Martini Adala, supra sabatayricum constructi et edificati, propter impeditonem et obscuritatem ac etiam dampnum quod faciebant dicto massello, sabatayrie et curayterie supradictis, diruantur et omnino tollantur et admoveantur [...] AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 199 v.*

¹¹⁸⁰ Maisons 8 rue Paul Vergnes à Lagrasse, cad. B0041 (vol. 3, p. 644-649) ; 3^{ter} rue Saint-Michel, cad. B0039 (vol. 3, p. 721-723) ; 1 rue des Mazels, cad. B0250 (vol. 3, p. 606-608).

¹¹⁸¹ Maison 8 rue Paul Vergnes à Lagrasse, cad. B0041 (vol. 3, p. 644-649).

¹¹⁸² La maison de l'Époque contemporaine qui est mitoyenne de la tête de mur vers le nord a une largeur de 4,60 m, soit 5,20 m en ajoutant la largeur de la tête de mur. Il faut noter que la maison de l'Époque contemporaine dont il est question est aussi mitoyenne vers le nord d'une maison médiévale de la seconde moitié du XIII^e-début du XIV^e siècle, 6 rue Paul Vergnes, cad. B0040 (vol. 3, p. 641-643).

au-dessus de rez-de-chaussée en pierre. Six sont contemporaines du rez-de-chaussée¹¹⁸³. Dans une maison dont la façade était mixte, une tête de mur repérée sur une élévation postérieure révèle qu'elle était aussi construite en pan-de-bois. Pour quatre maisons¹¹⁸⁴, les têtes de mur semblent postérieures aux niveaux inférieurs et dans trois cas, elles se trouvent au troisième niveau de maisons dont les deux niveaux inférieurs sont entièrement en pierre et datables de la fin du XIII^e-début du XIV^e siècle (fig. 301). Dans deux de ces trois cas, les solives du pan de bois lié à la tête de mur sont encore visibles, sciées au nu du mur (fig. 107) et dans un cas, on sait que ces solives appartiennent à un plafond réalisé à la fin du XV^e siècle¹¹⁸⁵.

Deux maisons ont des consoles d'encorbellement à ressaut sur leur façade. La première près de la place de la Bouquerie est composée de corbeaux en remploi¹¹⁸⁶. La seconde, dans le quartier sud du Pech, est située à la pointe d'un îlot en forme de tête d'épingle qui permet de rattraper la différence de niveau entre deux rues, lui conférant aspect d'éperon¹¹⁸⁷ (fig. 302). La petite façade sur la pointe est équipée de deux consoles de quatre assises en ressaut permettant l'encorbellement des deux façades perpendiculaires, le long des rues du Pech et de Plaisance de part et d'autre de la pointe. En arrivant par la rue du Pech, la maison, dont l'encorbellement devait donner plus de monumentalité à ce carrefour, avait une fonction directionnelle en contraignant la circulation : la rue descendante à gauche, vers la porte du Pech ; la rue ascendante à droite, vers la placette et le quartier de Plaisance. Deux autres consoles d'encorbellement ont été repérées sur des élévations postérieures de l'îlot du Pech, l'une à une assise¹¹⁸⁸, l'autre à trois assises en ressaut¹¹⁸⁹. Aucune ne supporte plus de pan-de-bois. Il existe aussi dix maisons conservant des traces d'encorbellement sur les rez-de-chaussée en pierre : des encoches taillées dans la pierre qui devait recevoir des aisseliers soutenant la sablière de chambrée (fig. 303).

¹¹⁸³ Maisons 12 rue du Pech, cad. B0103 (vol. 3, p. 326) ; 15 rue Saint-Michel, cad. B0221 (vol. 3, p. 327) ; 2 rue du Pech, cad. B1543 (vol. 3, p. 328) ; 2 rue Saint-Michel, cad. B0270 (vol. 3, p. 389-392) ; 16 rue Paul Vergnes, cad. B0230 (vol. 3, p. 622-632) ; 8 rue du Pech, cad. B0127 (vol. 3, p. 688-693).

¹¹⁸⁴ Maisons 1 rue des Cancans / rue des Tinerias à Lagrasse, cad. B2028 (vol. 3, p. 377-384) ; 3 rue de l'Église, cad. B1885 (vol. 3, p. 497-501) ; 3 bis rue Paul Vergnes, cad. B0044 (vol. 3, p. 637-640) ; 10 rue des Tinerias, cad. B0001 (vol. 3, p. 739-742).

¹¹⁸⁵ Maison 1 rue des Cancans / rue des Tinerias à Lagrasse, cad. B2028 (vol. 3, p. 377-384).

¹¹⁸⁶ Maison 10 rue de l'Église, cad. B1963 (vol. 3, p. 485-490).

¹¹⁸⁷ Maison 11 rue du Pech, cad. B0134 (vol. 3, p. 657-662).

¹¹⁸⁸ Maison 5 ter rue Lafayette, cad. B1566 (vol. 3, p. 328).

¹¹⁸⁹ Maison 8 rue du Pech, cad. B0127 (vol. 3, p. 688-693).

7.2.2. Des murs en terre crue, des couvertures en terre cuite

7.2.2.1. Les murs en terre crue

À Alet, deux murs en terre crue sur le périmètre des fortifications, englobés dans les maçonneries de la fin du XVI^e siècle, sont les seuls qui ont été repérés et sont encore en élévation dans les trois agglomérations (fig. 304). Dominique Baudreu et Frédéric Loppe ont mis en évidence plusieurs exemples de fortifications en terre crue dans le Midi de la France, notamment dans les pays d'Aude, parmi lesquels des villages du Bas-Razès à proximité d'Alet : La Digne d'Aval et Alaigne¹¹⁹⁰. Dans ces deux derniers cas, la technique mise en œuvre est la même que pour les fortifications d'Alet, « utilisant des couches de terre superposées (dites « filantes »), de plusieurs centimètres d'épaisseur, séparées par des lits de végétaux, la plupart du temps de la bruyère. »¹¹⁹¹ À Alet, deux murs en terre crue se trouvaient dans des maisons, mais ont été détruits à l'occasion de travaux ces dernières décennies (fig. 305). L'un était dans une maison du XV^e siècle, s'appuyant apparemment contre une tour d'escalier et construit sur une base en moellons équarris¹¹⁹² ; l'autre dans une maison reprise en 1732, mais qui était plus ancienne¹¹⁹³. Les photographies prises par les propriétaires avant démolition ne permettent pas de bien définir les techniques de construction, mais il semblerait qu'elles se rapprochent de celles observées pour les fortifications.

À Lagrasse, des murs en terre crue ont été repérés dans une seule maison, mis au jour à l'occasion de travaux dans une maison du quartier du Pech¹¹⁹⁴. Ces murs ont été détruits, sauf une portion au premier étage, déjà très dégradée au moment de son observation (fig. 306) – cette portion a été piquée pour en réduire l'épaisseur et se trouve désormais dissimulée derrière un coffrage en béton. Il s'agissait du mur de façade de la maison, non visible depuis l'extérieur, car enduit, et uniquement conservé au premier étage. Il reposait sur une base composée de moellons ébauchés et tout-venant noyés dans du mortier. La technique mise en œuvre était celle du pisé : les deux trous surmontés d'une lauze permettaient de loger des clés transversales maintenant les coffrages nécessaires au damage de la terre. Les lits de terre compressée, d'une hauteur de 8 à 10 cm, étaient séparés par des cordons de chaux. Un autre

¹¹⁹⁰ BAUDREU Dominique, « Observations sur les constructions en terre crue dans l'Aude (Moyen Âge et Époque moderne) », *BSESA*, t. CII, 2002, p. 57-64 et LOPPE Frédéric, *Construire en terre pendant la guerre de Cent Ans : les fortifications de Castelnaudary (Aude) vers 1355-vers 1450*, CAML, Carcassonne, 2010, 302 p.

¹¹⁹¹ *Id.*, p. 45.

¹¹⁹² Maison 13 rue Cadène, cad. B0131 (vol. 3, p. 68-71).

¹¹⁹³ Maison 4 rue de la Juiverie, cad. B0297 (vol. 3, p. 117-121).

¹¹⁹⁴ Maison 26 rue Magène, cad. B2081 (vol. 3, p. 329).

mur en terre crue perpendiculaire à celui de la façade n'a pas pu être observé, mais un pot de cuisine carbonisé en céramique a été retrouvé par les ouvriers au moment de sa destruction. Il était inséré à l'intérieur du mur, dans l'angle des deux murs perpendiculaires, où il était posé sur le côté (fig. 307). Il était rempli de deux éclats calcaires et de terre crue ; sa fonction ne peut pas être déterminée d'après les seuls éléments dont nous disposons.

7.2.2.2. *Les couvertures en terre cuite à Lagrasse*

À Lagrasse, l'acte de 1315 sur le déplacement du marché indique que la halle était couverte de tuiles, que les habitants pouvaient récupérer pour couvrir le nouveau bâtiment¹¹⁹⁵. Le document de la fin des années 1340 concernant le réaménagement de la place du marché *intra muros* exigeait la suppression des encorbellements autour du marché et la destruction de la maison du notaire Jacques Raynard qui était elle aussi couverte de tuiles : le notaire est autorisé à récupérer les tuiles, les bois et les pierres provenant de la maison concernée¹¹⁹⁶. Si rien ne confirme que les tuiles étaient effectivement en terre cuite – elles pourraient être en bois –, le terme *tegula*, employé dans les deux cas, irait toutefois dans ce sens. Les fragments de tuiles réemployés dans les constructions postérieures, celles de la fin du Moyen Âge, l'indiqueraient aussi.

7.3. **Exploitation intense de l'espace périurbain et paysage urbain**

Il ressort de ce rapide tour d'horizon consacré aux matériaux mis en œuvre dans les trois bourgs qu'il est délicat de déterminer la part exacte de chacun d'entre eux dans la construction médiévale, la pierre étant surreprésentée du fait de sa meilleure conservation, le bois n'étant perçu qu'en négatif et la terre, crue ou cuite, qu'à travers de rares témoignages. Dans tous les cas, la brique semble systématiquement exclue sur les trois sites.

À chaque fois à Alet, à Caunes et à Lagrasse, les maisons entièrement construites en pierre mettent principalement en œuvre des matériaux locaux : le grès d'Alet, le calcaire de Montolieu à Caunes, le calcaire froid à Lagrasse ; de sorte que le paysage urbain reflète largement la composition du sol périurbain. La tendreté du grès d'Alet a permis à ses habitants de ne pas avoir recours à l'utilisation de pierres exogènes pour réaliser les décors architecturaux. Ce n'était pas le cas à Lagrasse où les fenêtres géminées se détachent du reste de la façade par leur décor, mais aussi par le matériau employé : le grès de Carcassonne, ou celui de Saint-Pierre-des-Champs, qui contraste avec le calcaire froid. C'est aussi le cas à

¹¹⁹⁵ AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 195.

¹¹⁹⁶ *Id.*, f^o 202 v^o.

Caunes où, malgré la tendreté du calcaire local, le recours au grès de Carcassonne a été de plus en plus fréquent dans les baies tout au long du Moyen Âge. On perçoit ainsi dans ces deux bourgs deux circuits d'approvisionnement : l'un très local, qui fournit l'essentiel de la pierre ; l'autre plutôt régional, qui fournit plus ponctuellement la pierre utilisée pour les décors architecturaux les plus élaborés.

Les indices visibles sur les parties en pierre des maisons tendent à montrer qu'il existait de nombreux édifices « mixtes », mettant en œuvre la pierre et le bois. Dans les trois bourgs monastiques, l'équation entre le niveau de fortune du propriétaire et le choix des matériaux de construction de sa maison, sans être minorée, est peut-être à nuancer. La faible distance entre les carrières et les chantiers, l'abondance de la pierre dans le secteur des Corbières, du Minervois et du Razès, ainsi que la rationalisation sensible de la production qui a pu être assez clairement observée à Lagrasse, tendraient à modérer le coût de la construction d'une maison en pierre, sans nécessairement la rendre abordable à tous les habitants. Mais alors que des maisons d'apparence modeste sont au moins partiellement construites en pierre, les maisons autour des places principales d'Alet et de Lagrasse, centres économiques et politiques, sont en pan-de-bois, dont celle du viguier d'Alet au XIV^e siècle. Enfin, il ressort des recherches de terrain que les murs en terre crue sont encore aujourd'hui les premiers à être détruits lors de travaux et qu'aucun indice ne permet de les repérer après ces destructions. Plus encore que le bois, il est évident que nous avons perdu une très grande partie des structures en terre crue dans les maisons des villages et qu'il sera désormais clairement impossible d'établir la part de ce matériau dans la construction médiévale d'Alet, de Caunes et de Lagrasse.

Si à Lagrasse l'approvisionnement en bois de construction pour l'abbaye pouvait se faire dans les forêts des communautés limitrophes sous sa domination, l'exploitation de la pierre sur les trois sites s'est souvent fait au plus près de l'espace urbain et de l'espace monastique. En la matière, l'espace périurbain était ainsi soumis à la pression des deux communautés et on reconnaît encore à Lagrasse les aménagements liés à l'extraction de la pierre. Plus encore, les paysages des trois espaces périurbains sont encore marqués par les aménagements hydrauliques médiévaux des bénédictins. Les deux communautés ont aussi exercé une pression sur cette ressource commune et vitale qui fut à l'origine de nombreux compromis entre religieux et habitants.

8. Le partage de l'eau entre religieux et habitants

Que ce soit à Alet, à Caunes ou à Lagrasse, les abbayes furent fondées sur les rives d'un cours d'eau, ce qui était le cas de la majorité – voire de la totalité – des abbayes bénédictines des pays d'Aude et même de l'Occident médiéval. La recherche évidente de la proximité de l'eau est corrélée avec la nécessité de l'apporter au monastère. De fait, il est rare que les religieux n'aient pas entrepris de dérivation des cours pour atteindre cet objectif : partout, les enclos étaient ainsi traversés par une ou plusieurs canalisations répondant aux besoins de la vie en communauté¹¹⁹⁷. Prélevée dans l'espace *extra muros*, plusieurs centaines de mètres en amont, cette ressource vitale était utilisée par les habitants avant d'arriver dans l'espace monastique. L'eau, canalisée ou non, à travers tous les usages possibles, constituait un véritable enjeu pour les communautés de religieux et d'habitants qui devaient partager cette ressource. La maîtrise hydraulique a beaucoup apporté aux monastères et a contribué au développement des bourgs et des terroirs. Nous l'aborderons ici sur deux aspects principaux, les mieux renseignés par les sources : son utilisation pour les équipements industriels et pour la mise en valeur des terroirs.

8.1. Un élément essentiel : le canal des moines

8.1.1. « L'hydraulique bénédictine » de moins en moins négligée

Évoquer « l'hydraulique bénédictine », c'est impliquer que les « moines noirs » auraient détenu un savoir et un savoir-faire spécifiques et non partagés, ou pas répandus. Dietrich Lohrmann a voulu minimiser le rôle des établissements monastiques dans la diffusion de la technologie hydraulique, préférant parler de continuité avec la période antique¹¹⁹⁸ et, plus récemment, des études comme celle de Jean-Loup Abbé sur l'aménagement des espaces ont montré qu'aux côtés de ces établissements – cisterciens ou

¹¹⁹⁷ Voir notamment les actes du colloque de Royaumont qui reviennent sur cette problématique : PRESSOUYRE L., BENOÎT P., *L'hydraulique monastique...*, *op. cit.*

¹¹⁹⁸ « Les monastères du haut Moyen Âge n'ont donc certainement pas réalisé, comme on l'a souvent affirmé, la première grande vague de l'expansion de moulins à eau. Mais ils ont préservé et appliqué avec succès les techniques de l'Antiquité, et ils ont continué de les utiliser d'une manière qui demande encore bien d'autres études. » LOHRMANN Dietrich, « Travail manuel et machines hydrauliques avant l'an Mil », HEMESSE Jacqueline, MURAILLE-SAMARAN Colette (éd.), *Le travail au Moyen Âge, une approche interdisciplinaire, Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 21-23 mai 1987*, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 1990, 440 p., p. 35-47, p. 46.

religieux-militaires –, se tenaient les seigneurs laïcs et les élites bourgeoises et paysannes dans les entreprises de drainage des zones humides¹¹⁹⁹.

Depuis que la recherche sur la maîtrise des techniques hydrauliques par les moines s'est développée dans les années 1980, une certaine ambigüité a toujours été entretenue, tantôt opposant ouvertement les différents ordres religieux dans une logique presque concurrentielle – qui des bénédictins ou des cisterciens ont été supérieurs ? – ou, au contraire, affichant la volonté de ne pas lier à outrance maîtrise hydraulique et obédience. Symptôme de la récence d'une discipline, les premiers travaux se sont surtout attachés à « l'hydraulique cistercienne » qui retenait les cas les mieux documentés. C'est par ce biais originel, presque inévitable, que la recherche a ensuite été compartimentée par ordre, jusqu'à la récente thèse d'Emma Bouvard qui s'est intéressée aux conséquences des aménagements cisterciens sur les paysages des anciens diocèses de Clermont et du Puy¹²⁰⁰. Léon Pressouyre le déplorait dès 1996, souhaitant une étude exhaustive du rapport des moines à l'eau « sans se référer trop exclusivement aux spécificités de chaque ordre »¹²⁰¹. Ce vœu, prononcé en introduction de l'ouvrage qu'il dirigeait avec Paul Benoît, actes du colloque de Royaumont sur « l'hydraulique monastique » tenu quatre ans plus tôt, avait pu être formulé grâce aux communications qui concernaient tous les ordres, malgré une surreprésentation des cisterciens : sur les 33 communications, 18 leur étaient consacrées ; mais huit concernaient les bénédictins et plusieurs autres les augustiniens, pauliniens et chartreux. Léon Pressouyre en était convaincu, malgré ce déséquilibre, on pouvait déjà atténuer le biais d'origine qui avait marqué la recherche des dix années précédentes : « sans doute s'est-on un peu trop hâté de parler de l'hydraulique clunisienne, cistercienne, augustinienne, paulinienne, etc., comme des réalités distinctes, concrètement liées aux règles, institutions ou coutumes d'un Ordre »¹²⁰². En effet, les communications ont montré à quel point les religieux de tous horizons avaient poursuivi le même objectif de détourner les eaux pour les conduire au monastère, avec toujours la même habileté et le même succès. Pourtant, le compartimentage s'est perpétué, quoi que dénoncé par les chercheurs eux-mêmes, conscients des défauts d'appréciation qu'il impliquait. Six ans après le colloque de Royaumont et à la suite d'un PCR sur le sujet lancé

¹¹⁹⁹ ABBÉ J.-L., *Société, espace et parcellaire... op. cit.*, p. 201. Lors des nombreux projets d'assèchement, tous les seigneurs riverains, quel que soit leur statut, se présentaient ensemble comme les décideurs des opérations. ABBÉ Jean-Loup, *À la conquête des étangs : l'aménagement de l'espace en Languedoc méditerranéen, XII^e-XIV^e siècle*, PUM, Toulouse, 2006, 326 p., p. 122.

¹²⁰⁰ BOUVARD Emma, *Empreintes monastiques en moyenne montagne du XII^e siècle à l'Actuel, Archéologie des espaces et des paysages cisterciens des anciens diocèses de Clermont et du Puy*, Thèse de doctorat sous la dir. de N. Reveyron et B. Phalip, Université Lumière Lyon 2, 2016, 3 vol.

¹²⁰¹ PRESSOUYRE L., BENOÎT P. (dir.), *L'hydraulique monastique...*, *op. cit.*, p. 6.

¹²⁰² *Ibid.*

par l'université de Paris I, Karine Berthier et Joséphine Rouillard ont tenté une synthèse sur la recherche de l'hydraulique cistercienne en Bourgogne et en Franche-Comté¹²⁰³. Elles ont justifié la place accordée aux cisterciens par la qualité de leurs ouvrages, leur bonne préservation en milieu rural et des sources écrites conservées en nombre. Elles reconnaissent néanmoins que « l'adduction et l'évacuation des eaux à l'intérieur du monastère [cistercien], souvent considérées comme exceptionnelles en raison du manque de références extérieures, apparaissent beaucoup moins originales maintenant que des études sur d'autres sites monastiques se développent. »¹²⁰⁴ Jean-Loup Abbé a relativisé le rôle des cisterciens en remarquant que beaucoup de leurs entreprises hydrauliques s'étaient appuyés sur des structures existantes qu'ils avaient développées¹²⁰⁵. Des études comme celles de Sylvie Caucanas ont aussi démontré l'influence des seigneurs locaux dans l'élaboration de réseaux de canaux d'irrigation et de moulins et, en particulier, celle des abbayes bénédictines de Lagrasse, Saint-Michel de Cuxa ou Arles-sur-Tech en Roussillon dès le IX^e siècle, qui souhaitaient accroître le rendement des territoires placés sous leur juridiction¹²⁰⁶. Le plan du circuit hydraulique de Christchurch (Canterbury, Angleterre) et la qualité du système d'adduction, prélevant l'eau 1,5 km en amont, et d'évacuation montre que les bénédictins maîtrisaient parfaitement la technique au milieu du XII^e siècle¹²⁰⁷ et Gilles Rollier, qui a étudié le cas de Cluny en 2010, d'ajouter que l'ensemble du monde monastique connaissait cette technique dès cette époque¹²⁰⁸.

La place mineure des études sur les bénédictins tiendrait donc beaucoup au fait que des agglomérations se sont formées à proximité, que des habitants ont eux aussi utilisé les systèmes hydrauliques, en ont sans doute créé d'autres, ont incessamment modifié les plus anciens, les ont partiellement détruits, reconstruits, et ce jusqu'à nos jours, rendant d'autant plus difficile l'approche des réseaux d'origine. Cécile Rivals a justement montré que la maîtrise des moines bénédictins de Saint-Antonin-Noble-Val avait permis de développer un réseau complexe, mis à profit par les habitants qui l'avaient même augmenté pour leurs propres activités ; réseau ramifié qui a par ailleurs eu de fortes conséquences sur la

¹²⁰³ BERTHIER K., ROUILLARD J., « Nouvelles recherches sur l'hydraulique... », *op. cit.*

¹²⁰⁴ *Id.*, p. 145.

¹²⁰⁵ ABBÉ Jean-Loup, *À la conquête des étangs : l'aménagement de l'espace en Languedoc méditerranéen, XII^e-XIV^e siècle*, PUM, Toulouse, 2006, 326 p., p. 48.

¹²⁰⁶ CAUCANAS Sylvie, *Moulins et irrigation en Roussillon du IX^e au XIV^e siècle*, CNRS, Paris, 1995, 421 p., p. 260.

¹²⁰⁷ BENOÎT Paul, « Vers une chronologie de l'hydraulique monastique », *L'hydraulique monastique...*, *op. cit.*, p. 475-486, p. 480.

¹²⁰⁸ ROLLIÉ G., *Implantation et hydraulique monastiques...*, *op. cit.*, p. 11.

topographie urbaine¹²⁰⁹. Finalement, nous retiendrons des différentes recherches menées ces 30 dernières années qu'aborder « l'hydraulique bénédictine », ce n'est pas reconnaître une spécificité de cet ordre dans la maîtrise de la technique, mais plutôt une spécificité dans la gestion de la ressource aquatique, liée à la présence d'une autre communauté qui trouvait aussi un intérêt à l'usage des eaux canalisées : celle des habitants.

8.1.2. *L'origine inconnue des béals d'Alet, de Caunes et de Lagrasse*

À l'instar de la majorité des abbayes médiévales, celles d'Alet, de Caunes et de Lagrasse ont été équipées de systèmes d'adduction – les béals ou le Théron à Alet – prenant leur source à plusieurs centaines de mètres en amont (fig. 308, 309 et 310), mais il est impossible, en l'état actuel de la recherche, de savoir précisément à quelle période ils furent réalisés. Dans tout l'Occident et jusqu'en Allemagne centrale, la recherche du potentiel hydraulique semble avoir été une constante prévalant sur le désir des religieux de se retirer du monde : les fleuves constituaient de grands axes de circulation, en contradiction avec l'isolement souhaité, et des réserves piscicoles non négligeables, essentielles à des communautés pratiquant l'ascèse animale¹²¹⁰. En insistant sur le déterminisme du choix du site d'implantation en rapport avec sa situation hydraulique par les moines bénédictins, Gilles Rollier plaidait en faveur d'une construction rapide des équipements d'adduction en eau¹²¹¹, de même que plus tard, la construction de l'abbaye cistercienne d'Obazine n'aurait pu se faire « sans une bonne étude préalable des possibilités d'alimentation du site en eaux »¹²¹². Des abbayes bénédictines comme Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), Corbie (Orne) et Saint-Bertin (Nord), fondées au VII^e siècle, étaient assurément dotées de systèmes d'adduction avant le milieu du IX^e siècle¹²¹³. Dietrich Lohrmann rappelle la *Vita Sancti Sturmi*, rédigée dans la deuxième moitié du VIII^e siècle, dans laquelle Sturmi, fondateur de l'abbaye de Fulda dans les années 740, avait lui-même cherché un emplacement le long de la rivière et choisi celui qu'il considérait comme le meilleur pour son potentiel hydraulique ; il avait immédiatement engagé de nombreux *fossatores* et fixé l'endroit où l'eau devait être détournée pour

¹²⁰⁹ RIVALS C., *La construction d'une ville...*, *op. cit.*

¹²¹⁰ HOFFMANN Albrecht, « L'hydrologie des sites bénédictins et cisterciens de l'Allemagne centrale », *L'hydraulique monastique...*, *op. cit.*, p. 99-109, p. 100.

¹²¹¹ ROLLIER G., *Implantation et hydraulique monastiques...*, *op. cit.*, p. 10 : « Chez les bénédictins, il ne semble pas possible de dissocier les conditions d'implantation du monastère et l'hydraulique attachée à celui-ci. S'implanter sur une montagne ou dans un fond de vallée suppose des conditions de vie différentes et des moyens appropriés pour faire face aux difficultés de s'approvisionner en eau ou d'évacuer les déchets. »

¹²¹² BARRIÈRE Bernadette, « Les cisterciens d'Obazine en Bas Limousin (Corrèze, France). Les transformations du milieu naturel », *L'hydraulique monastique...*, *op. cit.*, p. 13-33, p. 16.

¹²¹³ LOHRMANN D., « Travail manuel et machines... », *op. cit.*, p. 45.

l'adduction du monastère¹²¹⁴. Que des aménagements soient rapidement réalisés n'a rien de surprenant pour des établissements importants – qu'ils soient religieux ou non –, mais, comme souvent, les premières mentions dans les sources écrites sont tardives.

À Lagrasse, le béal apparaît dans une donation à l'abbaye en 1212 : Gérard Villemagne se donnait corps et âme au monastère, en même temps que ses biens, parmi lesquels un jardin situé *in termino Crasse infra anbas* [sic] *aquas*, « entre deux eaux », qui confrontait l'Orbieu à l'est et le *rec*, c'est-à-dire le canal, à l'ouest¹²¹⁵. À Caunes et à Alet, les béals n'apparaissent qu'au XVI^e siècle, en 1520¹²¹⁶ et 1551¹²¹⁷. L'archéologie n'offre qu'un secours limité pour dater l'origine de ces ouvrages, car ils ont été l'objet de réparations durant de nombreux siècles. À Lagrasse, l'état le plus ancien est daté de 1380 par une pierre située sur la prise d'eau, soit 170 ans après sa première mention dans les sources. Cependant, cette abbaye, comme celle de Saint-Michel de Cuxa, avait déjà entrepris avant le XII^e siècle, et même dès le IX^e siècle, des travaux de grande envergure le long de la Têt, en Roussillon, montrant que les techniques hydrauliques étaient bien maîtrisées¹²¹⁸. Dans ce contexte, si aucune trace archéologique ou écrite n'atteste l'existence des béals des trois abbayes étudiées, il est difficile de penser, au vu de leur localisation sur des espaces faciles à approvisionner en eau par un aqueduc, qu'elles ne furent pas équipées assez rapidement sur leur propre site.

8.1.3. La prise d'eau, ouvrage en tête de béal

8.1.3.1. Les prises d'eau sur les rivières

L'approvisionnement en eau des abbayes, lorsqu'il se fait à partir d'un point d'eau extérieur à l'enclos et impose la création d'un aqueduc, est réalisé soit par le captage d'une source, soit par la dérivation du cours d'eau. La première solution fut retenue à Alet ou à Saint-Polycarpe (fig. 311) ; la seconde à Caunes et à Lagrasse. Dans ces derniers cas, l'eau était détournée en amont des abbayes par des barrages-seuils construits sur la largeur des cours d'eau (fig. 312). Ce type d'ouvrages régulaient automatiquement l'eau par le débordement possible en cas de crue¹²¹⁹ : seule entraînait dans le canal l'eau nécessaire à son alimentation (fig. 313 et 314).

¹²¹⁴ *Id.*, p. 44.

¹²¹⁵ PAILHÈS C., *Recueil...*, *op. cit.*, acte 98, p. 106-107.

¹²¹⁶ Reconnaissances citées dans MAHUL A., *Cartulaire...*, *op. cit.*, vol. 4, p. 182.

¹²¹⁷ AD Aude, 4 E 8/CC 1, estimés de la ville d'Alet, 1551, f° 2 et f° 14-17v.

¹²¹⁸ CAUCANAS S., *Moulins et irrigation...*, *op. cit.*, p. 25.

¹²¹⁹ ROLLIER G., *Implantation et hydraulique monastiques...*, *op. cit.*, p. 121.

À Caunes, le barrage est modeste, à l'échelle de l'Argent-Double qui n'excède par une dizaine de mètres de large, et fut reconstruit en 1809¹²²⁰ et sans doute très repris à une époque plus récente encore. Il conduit les eaux vers une écluse s'ouvrant sur le conduit du béal en rive gauche (fig. 315). À Lagrasse, le barrage est appelé « la paissière des seigneurs » en 1355¹²²¹. Elisabeth Magnou-Nortier décrit les paissières comme des barrages sommaires, composés de branchages et de pierres qu'on entassait entre des pieux plantés de biais au travers du cours d'eau¹²²². Si c'était le cas à Lagrasse au milieu du XIV^e siècle, ça ne l'était plus un quart de siècle plus tard : tel qu'il nous est parvenu, le barrage a été reconstruit en 1380 et constitue un puissant ouvrage d'art en pierre de taille ayant résisté aux nombreuses crues de l'Orbieu.

8.1.3.2. La paissière de Lagrasse

Dans son état actuel, la « paissière des seigneurs » de Lagrasse (fig. 316), prise d'eau du canal, est datée par une pierre en grès de Carcassonne, très érodée sur ses parties supérieure et inférieure, mais sur laquelle sont encore visibles les armes de l'abbé Guy I^{er} du Breuilh (1367-1390) et une date, 1380¹²²³ (fig. 317), certainement celle de son achèvement. Il s'agit d'un véritable ouvrage d'art idéalement situé au débouché du large méandre que l'Orbieu dessine autour du mont de Ville Bersan à son entrée dans la petite vallée de Lagrasse, près de 2 km au sud de l'enclos monastique (fig. 310).

Quatre éléments composent cette prise d'eau : le barrage-seuil barrant la rivière, une culée sur la rive droite, un déversoir et une double écluse sur la rive gauche (fig. 318).

Le barrage-seuil (fig. 312) a une longueur de 88 m, une largeur estimée entre 9 m et 14 m et une hauteur moyenne de 3 m¹²²⁴. Il est constitué de blocs de pierre massifs, en calcaire local, d'une longueur de 0,88 m, une hauteur et une largeur de 0,4 m – soit un poids estimé à 375 kg¹²²⁵ –, qui reposent sur des pieux enfoncés dans le roc¹²²⁶ (fig. 319). Le poids

¹²²⁰ Une plaque située sur le côté de l'ouvrage donne la date et le nom des acteurs de cette reconstruction.

¹²²¹ [...] *paxeria que vulgariter vocatur paixeria dominorum* [...] AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 206 v.

¹²²² MAGNOU-NORTIER É., *La société laïque...*, op. cit., p. 213.

¹²²³ FAVREAU Robert, MICHAUD Jean, *Corpus des inscriptions de la France Médiévale – 12 – Aude, Hérault*, CNRS, Paris, 1988, 320 p., p. 163.

¹²²⁴ La crête est à 127,31 m NGF à son extrémité sud – côté rive droite – et 127,15 m NGF à son extrémité nord – côté rive gauche. Le fond de la rivière côté aval est à une altitude moyenne de 124,3 m ; 126,1 m côté amont, soit un dénivelé « naturel » d'1,8 m (dénivelé « naturel » faussé par l'accumulation d'alluvions en amont du barrage et le curage exercé par la force des eaux en aval).

¹²²⁵ La masse volumique moyenne du calcaire est de 2600-2700 kg/m³. Avec une telle estimation et vue la quantité de matériau nécessaire à la construction du barrage, la pierre a sans doute été extraite à proximité immédiate du site. Une prospection sur les coteaux de la rive gauche, au lieu-dit *Las Cayridos*, ou au pied du

total du barrage est donc particulièrement élevé, offrant une bonne résistance à la force de l'eau ; résistance augmentée par sa forme légèrement voûtée reportant la pression des eaux vers ses extrémités. En aval du barrage, le lit de la rivière a été renforcé par un dallage grossier, mais massif, probablement pour atténuer les affouillements liés à la chute de l'eau (fig. 320). Par ailleurs, placé dans un méandre, la rive convexe, à droite, est naturellement composée par un dépôt d'alluvions qui ne fournissait pas un appui suffisant pour le barrage.

Aussi sur cette rive, une puissante culée soigneusement mise en œuvre en moellons équarris (fig. 314), reconnue sur plus de 25 m de long, mesurant 1,45 m d'épaisseur et près de 4 m de haut, a-t-elle été construite pour supporter la pression reportée du barrage. Elle est constituée par deux pans de mur dont l'orientation suit celle du méandre de la rivière : l'un, sur lequel s'appuie le barrage ; l'autre, parallèle au barrage, qui en reporte la pression vers l'arrière. Un troisième pan détruit – des traces d'arrachement sont visibles – existait sans doute vers l'aval pour renforcer le tout. C'est sur cette culée, à peu près au-dessus de la crête du barrage, que se trouvait la pierre en grès aux armes de l'abbé Guy I^{er} du Breuilh, désormais déposée dans la cour du palais abbatial. Une plate-forme en moellons grossièrement équarris noyés dans du mortier, partiellement arrachée, a été construite contre le pan amont de la culée, accusant une pente continue qui, si elle avait été entièrement conservée, l'aurait fait descendre jusqu'au niveau de la crête du barrage (fig. 321). L'épais dépôt sédimentaire dans lequel elle est désormais engagée¹²²⁷ empêche d'établir la relation avec la culée en-dessous, ni de reconnaître ses fondations. L'utilisation de la plate-forme pour le transit du bois en flottage doit être écartée, car, outre le fait que cette pratique n'est pas attestée sur l'Orbieu, la force des eaux dans le méandre propulserait les bûches sur la rive opposée et il serait impossible de récupérer les billots depuis la rive droite. Quant à l'hypothèse d'un quai de déchargement de bateaux pour passer l'obstacle du barrage, la pente assez forte – environ 10 % – aurait été peu commode pour une telle activité.

Le dispositif est complété sur la rive gauche par une structure regroupant un déversoir et l'entrée du béal (fig. 316 et 322). Le déversoir à l'extrémité nord du barrage-seuil, perpendiculaire à l'entrée vannée du béal, suffit à lui seul pour évacuer l'eau de la rivière lors des basses eaux et désengorge efficacement l'entrée du canal en cas de fortes crues,

mont de Ville Bersan sur la rive droite permettrait peut-être de retrouver les traces d'une ancienne carrière liée au chantier de construction du barrage.

¹²²⁶ Archives privées : fonds J. Alquier à Lagrasse, *Plan géométrique de la chaussée et partie du béal des moulins de Lagrasse*, 1810. L'arrachement d'une partie du barrage à l'occasion d'une crue a mis au jour ses fondations, représentées sur le plan. Les « tronches » sont des pieux.

¹²²⁷ L'accumulation de sédiments est accélérée par la plate-forme qui crée un appendice débordant dans le lit de la rivière, provoquant une retenue où s'accumulent les débris charriés par le cours d'eau.

disposition habituelle, comme sur la prise d'eau de l'abbaye d'Obazine réalisée au XII^e siècle¹²²⁸. La vanne qui contrôle le déversement a été reculée d'un mètre par rapport à celle d'origine, dont les rainures sont encore visibles sur le sol dallé dans l'eau (fig. 323). La largeur du déversoir est de 1,2 m ; son sol est dallé par des pierres de 1,2 × 0,64 m. La pose des dalles est consolidée par la saillie de l'assise inférieure des parois bordant le déversoir, formant une plinthe. Les bords sont matérialisés au sud par le barrage-seuil – ainsi vu en coupe – et au nord par un mur bien appareillé en moellons de calcaire (fig. 324)¹²²⁹. Perpendiculaire au déversoir et au barrage, l'entrée du béal est idéalement située au débouché du méandre, sur la rive concave, chassant directement l'eau dans le canal en évitant l'accumulation de sédiments et en profitant de la force d'inertie (fig. 318). Elle est contrôlée par un système de double vanne (fig. 316 et 325). La partie supérieure a été reprise, mais les deux arcs segmentaires en partie basse¹²³⁰ sont contemporains du reste de l'ouvrage et les traces de l'ancien système de vannes sont encore visibles¹²³¹. Devant et derrière les vannes, le lit est dallé afin de faciliter son entretien.

Le système de prise d'eau du béal de Lagrasse, barrant une rivière dont les crues peuvent être puissantes (fig. 28 et 313), constitue un ouvrage mettant rationnellement en œuvre plusieurs éléments de protection passive, qui lui ont évité tout dommage majeur et l'a conservé presque intact depuis la fin du XIV^e siècle : ce système, qui n'a pas subi de modification majeure depuis plus de six siècles, est encore utilisé pour mettre en eau le béal.

8.1.3.3. *Le captage de la source du Théron à Alet*

À Alet, l'alimentation du béal se fait par le captage de la source du Théron¹²³², à quelques 850 m au sud de l'abbaye (fig. 308). Cette source serait une résurgence des eaux tombant sur le territoire de Missègre, à 5 km à l'est¹²³³. À Saint-Polycarpe, l'alimentation du canal d'adduction a aussi été faite à partir d'une source située à plus de 2 km au sud-est de l'abbaye. Dans les deux cas, le captage n'a pas pu être observé, car souterrain. Les chambres de captage, parties immergées, sont des constructions récentes, les sources étant encore exploitées, et il fait peu de doute que les captages ont eux aussi été modifiés, modernisés, car continuant à alimenter le béal à Alet, afin d'autoriser l'irrigation de jardins en contre-bas, près

¹²²⁸ BARRIÈRE B., « Les cisterciens d'Obazine... », *op. cit.*, p. 25.

¹²²⁹ Hauteur de moellons comprise entre 25 et 30 cm ; longueur entre 28 et 72 cm.

¹²³⁰ Les arcs ont une profondeur d'1 m, une largeur d'1,30 m et une hauteur sous clé d'1,18 m.

¹²³¹ Côté amont, le bec central et deux pierres en saillie de chaque côté de la prise d'eau présentent des rainures de 7 cm de profondeur, vestiges du premier système d'écluse.

¹²³² *Teron* peut désigner, en occitan, une source aménagée.

¹²³³ TROUVÉ C.-J., *Description générale...*, *op. cit.*, p. 49-50.

de l'Aude, et pour alimenter les deux villages en eau potable à travers des canalisations modernes : les religieux avaient choisi des sources de qualité pour l'adduction de leur établissement, encore utilisées aujourd'hui.

8.1.4. *Au fil de l'eau, une technique maîtrisée*

8.1.4.1. *Faiblesse du dénivelé sur le parcours et chute d'eau finale*

En Roussillon, la plupart des canaux d'irrigation avaient été créés entre le IX^e et le XII^e siècle, mais ils furent fortement améliorés à la fin du Moyen Âge, affectant souvent leur tracé en le fixant définitivement¹²³⁴. Ce fut notamment le cas à Pézilla (66), possession de l'abbaye de Lagrasse, où son prévôt acceptait, dans un accord conclu avec l'université villageoise, de déplacer ses moulins à blé pour l'aménagement d'un nouveau canal en 1327¹²³⁵. À Alet, rien n'indique clairement que le tracé du Théron fut modifié, que ce soit à l'extérieur de l'enclos ou à l'intérieur, et à Caunes le parcours entièrement busé à l'Époque contemporaine a pu subir des ajustements. Les grands travaux de la fin du XIV^e siècle sur la prise d'eau de Lagrasse montrent que le béal aurait pu alors subir de lourdes modifications, mais il est impossible de savoir à quel point son tracé initial a pu être affecté. Les seules modifications bien connues ont été faites par les moines mauristes au XVIII^e siècle : à l'intérieur de l'enclos monastique, le béal a été dévié vers l'ouest, vers l'angle des nouveaux bâtiments de la cour d'honneur (fig. 326).

À Alet et à Caunes, les béals avaient respectivement une longueur de 1200 m et 1000 m environ, entre leur prise et l'abbaye, pour un dénivelé total de 12 m et 10 m environ, soit une pente moyenne de 1 % dans les deux cas¹²³⁶, inférieure à celle du monastère cistercien d'Alcobaça (Portugal) : 1,6 %¹²³⁷ ; ou à ce qu'avait calculé Cécile Rivals pour les portions *intra muros* des canaux de Saint-Antonin-Noble-Val – autour de 2-3 %¹²³⁸. À Saint Polycarpe, elle est beaucoup plus importante, s'établissant autour de 7,5 %¹²³⁹. Le béal de

¹²³⁴ CAUCANAS S., *Moulins et irrigation...*, *op. cit.*, p. 260.

¹²³⁵ FIGUÈRES Roger, *La prévôté de Pézilla, une possession roussillonnaise de l'abbaye de Lagrasse (1282-1462)*, Mémoire de Maîtrise sous la direction de J.-L. ABBÉ, Université Montpellier 3, 2004, 140 p., p. 47.

¹²³⁶ Les deux ouvrages n'ont pas bénéficié de prises de mesure ou d'altitude précises. À Alet, le captage du Théron se fait à environ 210 m NGF et son exutoire, après avoir traversé l'abbaye, se situe au niveau de l'Aude à 198 m NGF environ. À Caunes, la prise d'eau se situe à près de 192 m NGF et l'abbaye à environ 182 m NGF.

¹²³⁷ FERREIRA JORGE Virgolino, « Captage, adduction, distribution et évacuation de l'eau dans l'abbaye cistercienne d'Alcobaça (Estremadure, Portugal) », p. 221-233., *L'hydraulique monastique...*, *op. cit.*, p. 221-233, p. 228.

¹²³⁸ RIVALS C., *La construction d'une ville...*, *op. cit.*, p. 307.

¹²³⁹ Le canal a une longueur de 3,15 km. Il prend sa source au lieu-dit Puy Merle, à 460 m NGF, 2 km au sud-est de l'abbaye, et arrive dans l'enclos à 225 m NGF, soit un dénivelé de 235 m. Au sud de Saint-Polycarpe, le relief est relativement accidenté et l'aqueduc contourne un fond de vallée, ce qui a pour effet de rallonger son parcours.

Lagrasse bénéficie de mesures plus précises grâce à des relevés au GPS et altimétriques¹²⁴⁰. Il avait une longueur totale de 2010 m dans son état du XVIII^e siècle, peut-être légèrement moins avant l'intervention des mauristes dans l'enclos, mais des travaux de dérivation à son débouché ces dernières années l'ont amputé de ses 230 derniers mètres : il file désormais directement vers la rivière à sa sortie de l'enclos, après avoir traversé un ancien moulin ruiné. Entre l'entrée du canal et le débouché du moulin, le dénivelé est de 5,96 m¹²⁴¹ pour une longueur de 1778 m, soit 3,34 mm/m ou 0,33 % : jusqu'à trois fois moins qu'à Alet et à Caunes et dix fois moins qu'à Saint-Polycarpe. Dans son traité d'hydraulique, Vitruve écrivait que le dénivelé idéal pour un aqueduc se trouvait autour 0,5 %, c'est-à-dire moindre qu'à Alet et à Caunes et plus élevé qu'à Lagrasse, mais des ouvrages importants de l'Antiquité n'atteignaient pas ces préconisations, comme l'aqueduc d'Aix à 0,15 %¹²⁴² ou encore celui de Nîmes : seulement 0,025 %. Pour les réalisations médiévales, le canal de l'abbaye augustinienne de Saint-Jean-des-Vignes (02), réalisé entre 1230 et 1250, avait 0,65 %¹²⁴³ ; celui de l'abbaye cistercienne d'Obazine, de la fin du XII^e siècle, à peine 0,5 %¹²⁴⁴ ; celui de l'abbaye bénédictine de Fulda (Allemagne), 0,25 %¹²⁴⁵.

Ces chiffres moyens atténuent les différences tout au long des parcours¹²⁴⁶. Dans les trois abbayes étudiées et d'autres par ailleurs, les canaux tiennent compte du milieu géographique en suivant la même courbe de niveau sur une grande partie de leurs parcours, mais peuvent être soumis à de fortes variations sur leurs portions initiale et surtout finale. À Lagrasse, le dénivelé chute de 4,84 m sur les 60 derniers mètres du béal dans l'enclos monastique, à partir de l'écluse devant la tour de Lévis, soit 8 %¹²⁴⁷, juste avant son arrivée dans le moulin. De même à Alet, la moitié des 12 m du dénivelé se fait sur les 200 derniers

¹²⁴⁰ FOLTRAN Julien, « Le béal, étude historique et archéologique », *Lagrasse (Aude)...*, Rapport 2013, *op. cit.*, p. 37-39.

¹²⁴¹ Le sol dallé à l'entrée du béal est à une altitude de 126,14 m NGF ; le sol dallé à la sortie du moulin est à une altitude de 120,18 m NGF.

¹²⁴² LEVEAU Philippe, « Les aqueducs d'*Aquae Sextiae* et la gestion de l'eau sur le territoire de la cité », *Carte Archéologique de la Gaule : Aix-en-Provence, pays d'Aix, val de Durance*, 13/4, Paris, 2006, p. 93-109, p. 96.

¹²⁴³ Le canal de 2 km environ avait un dénivelé de 13 m. BONDE Sheila, MAINES Clarck, BOYDEN Edward, « Le réseau hydraulique de l'abbaye augustinienne de Saint-Jean-des-Vignes à Soissons (Aisne, France). Bilan provisoire », *L'hydraulique monastique...*, *op. cit.*, p. 193-209, p. 197.

¹²⁴⁴ BARRIÈRE B., « Les cisterciens d'Obazine... », *op. cit.*, p. 25.

¹²⁴⁵ LOHRMANN D., « Travail manuel et machines... », *op. cit.*, p. 44, note 32 : « Longueur du canal [de Fulda] : environ 1500 m., dénivellation 4,08 m. »

¹²⁴⁶ Ph. Leveau plaide pour une étude des dénivelés par section de canal, afin de mieux appréhender les variations, parfois assez fortes, de l'une à l'autre. LEVEAU Ph., « Les aqueducs d'*Aquae Sextiae*... », *op. cit.*, p. 96.

¹²⁴⁷ Le fond du béal devant cette écluse est à une altitude de 125,01 m. Plus précisément : « Entre l'écluse et l'entrée du moulin, le béal a un dénivelé de 2,75 m pour une longueur de 53,90 m ; soit une pente moyenne de 0,05 m/m ou 5 %. Enfin, entre l'entrée du moulin et sa sortie, le dénivelé est de 2,09 m pour une longueur de 6,90 m ; soit une pente moyenne de 0,30 m/m ou 30 %. » FOLTRAN J., « le béal, étude... », *op. cit.*, p. 219.

mètres du Théron, à partir de son entrée dans la ville, et une grande partie doit aussi se faire juste après la prise d'eau, car l'aqueduc suit assez bien la courbe des 204 m NGF sur 650 m, soit plus de la moitié de sa longueur. De même à Caunes, le canal suit de très près la courbe des 190 m NGF jusqu'à son entrée dans la ville et à Obazine, les derniers mètres du canal accusent une pente encore plus marquée : 60 m de dénivelé sur les 230 derniers mètres, soit 26 %, alors que le canal suivait assez correctement sa courbe de niveau de départ¹²⁴⁸.

Ainsi à Lagrasse, sur les 1725 m qui séparent la prise d'eau de l'écluse de la tour de Lévis, le dénivelé n'est plus que de 1,12 m, soit 0,065 % : à peine deux tiers de millimètre de pente par mètre. Pour Gilles Rollier, qui a calculé des dénivelés moyens de 0,05 % sur des portions du canal de dérivation de la Sanfond pour l'abbaye de Cîteaux, de tels chiffres constituent « un véritable exploit en matière d'arpentage »¹²⁴⁹ nécessitant « un certain savoir-faire et une main-d'œuvre importante. »¹²⁵⁰

Dans tous les cas, si l'on ne perçoit pas forcément les éventuelles tentatives plus ou moins réussies, on remarque que la technique hydraulique était parfaitement maîtrisée par les religieux de tous ordres, à tel point qu'ils pouvaient maintenir les canaux au même niveau sur plusieurs centaines de mètres pour créer une chute d'eau la plus haute possible sur la portion finale, afin d'alimenter plus efficacement les équipements desservis ou actionnés par les eaux.

8.1.4.2. *Des ouvrages de franchissement*

Le Théron à Alet et le béal à Lagrasse longent des cours d'eau relativement importants – l'Aude et l'Orbieu – sur plusieurs centaines de mètres dans des vallées relativement encaissées. Ils croisent inévitablement de petits affluents sur leur trajet : des ruisseaux secs la majeure partie de l'année à Lagrasse, gonflant lors d'épisodes orageux et ruisselant irrégulièrement durant les mois pluvieux de l'automne et du printemps, ou de larges ravines à Alet. Des ouvrages de franchissement ont donc été nécessaires : des ponts-aqueduc – deux à Lagrasse, sur les ruisseaux Saint-Jean et de la Madone ; un à Alet, sur le ruisseau des Brides. Ce type d'ouvrage n'était pas exceptionnel : en bois ou en pierre, c'était le moyen le plus répandu pour franchir les obstacles en Roussillon¹²⁵¹ et le pont des Arvaux, faisant franchir la Varaude au canal de Cîteaux, construit en pierre au début des années 1220, est sans doute un des plus célèbres exemples parmi les réalisations monastiques de ce genre. À Alet et à

¹²⁴⁸ BARRIÈRE B., « Les cisterciens d'Obazine... », *op. cit.*, p. 25 et p. 28.

¹²⁴⁹ ROLLIER G., *Implantation et hydraulique monastiques...*, *op. cit.*, p. 80. Cependant, en se fondant sur les archives de l'abbaye de Cîteaux, K. Berthier propose une pente entre 0,19 et 0,59 %. BERTHIER Karine, « L'hydraulique de l'abbaye de Cîteaux au XIII^e siècle (Côte d'Or, France) », *L'hydraulique monastique...*, *op. cit.*, p. 35-43, p. 41.

¹²⁵⁰ ROLLIER G., *Implantation et hydraulique monastiques...*, *op. cit.*, p. 78.

¹²⁵¹ CAUCANAS S., *Moulins et irrigation...*, *op. cit.*, p. 132.

Lagrasse, les trois ponts-aqueducs sont en pierre et apparaissent aussi difficiles à dater que le tracé même des béals : sont-ils à rattacher à la phase d'origine ou ont-ils remplacé des ponts en bois ou en pierre détériorés ?

Le pont-aqueduc du Théron et sa culée (fig. 327), à une distance de 425 m de la prise d'eau, sont construits en cailloux et en petits moellons à peine équarris, noyés dans du mortier, type d'appareil surtout répandu à partir de la fin du Moyen Âge et plutôt à l'Époque moderne voire contemporaine – du moins pour ce qui est de la construction civile. Il semblerait qu'il ait coupé une structure bâtie en petits moellons équarris d'une mise en œuvre soignée encore visible côté amont : vestiges d'un appui plus ancien ? Dans tous les cas, dès que le Théron fut dérivé, avant donc la fin du Moyen Âge, un ouvrage de franchissement a obligatoirement dû exister sur le ruisseau.

À Lagrasse, deux ponts-aqueducs enjambent les ruisseaux de la Madone et de Saint-Jean, respectivement à 320 m et 620 m de la prise d'eau (fig. 310). Ils sont d'une construction similaire : reposant sur une arche unique, renforcés par des culés maçonnées, ils sont équipés sur leur flanc droit, côté aval des ruisseaux, d'écluses autorisant le déversement d'un trop-plein d'eau rendus à l'Orbieu *via* la Madone et Saint-Jean (fig. 328)¹²⁵². À Obazine, le canal des moines était aussi équipé d'un déversoir sur son parcours afin d'écrêter une entrée d'eau trop abondante¹²⁵³. À Lagrasse, en ajoutant le déversoir de la prise d'eau et un autre situé quelques mètres plus loin, le béal était ainsi équipé de quatre soupapes pour le décharger en cas de crue. Le pont-aqueduc de la Madone est moins haut que celui de Saint-Jean, qui doit passer une ravine plus profonde, mais sur ce dernier, le canal est désormais busé.

En pays d'Aude, un des plus grands aqueducs médiévaux qui nous soit parvenu est celui du monastère de Saint-Polycarpe, conservé sur une longueur de 85 m – au moins 30 m ont été abattus pour le passage d'une route (fig. 329 et 330). Il enjambe la rive gauche de la vallée du ruisseau de Saint-Polycarpe, avant de pénétrer à l'intérieur de l'abbaye. Il est constitué par une série d'arcades, soit en plein-cintre, soit brisées et la conduite qu'il supporte est faite de pierres évidées (fig. 331). Il n'y avait pas d'autre solution pour les religieux que de construire un tel ouvrage sur la portion finale de l'aqueduc, alors qu'au contraire, en amont, ils avaient préféré allonger son parcours de plusieurs centaines de mètres pour contourner la petite vallée de la Massotte (fig. 311). Il est possible que le pont-aqueduc en pierre en ait

¹²⁵² Le pont de la Madone a une hauteur totale de 2,45 m et une longueur maximale de 3,7 m. Les murs qui contiennent le canal dans sa partie supérieure ont une épaisseur de 1 m et le béal a une largeur de 2,7 m sur le pont. Les mesures n'ont pas pu être prise sur le pont de Saint-Jean, en raison d'un accès peu commode et, surtout, du fait que le canal soit busé à son niveau.

¹²⁵³ BARRIÈRE B., « Les cisterciens d'Obazine... », *op. cit.*, p. 25.

remplacé un autre plus modeste dans ses matériaux de construction, participant d'un mouvement de modernisation de l'adduction : à Perpignan, l'aqueduc des arcades fut reconstruit en pierre en 1378, permettant au roi Pierre IV de supprimer l'office de réguier majeur qui était jusque-là nécessaire par ses interventions régulières pour l'entretien de l'ouvrage précédent en bois¹²⁵⁴.

8.2. Entre bourgs et abbayes : le partage des ressources aquatiques

8.2.1. L'eau courante au monastère

L'objectif principal de la réalisation des canaux était de conduire l'eau au monastère, d'abord pour l'usage des moines. La règle 66 de saint Benoît a souvent été évoquée pour justifier le lourd investissement en temps et en hommes que nécessitaient de tels travaux : elle prévoyait en effet que, dans la mesure du possible, chaque établissement dispose d'eau en quantité suffisante – ce qui va sans dire. Gilles Rollier estime qu'à travers le miracle de Benoît de Nursie faisant jaillir l'eau de la montagne pour alimenter le monastère de Sublac, rapporté par Grégoire le Grand, l'adduction en eau du monastère était considérée comme un élément primordial pour la vie quotidienne des religieux et induisait la possibilité de modifier leur milieu pour y parvenir¹²⁵⁵. Et de rappeler qu'une communauté comme celle de Cluny pouvait accueillir jusqu'à 300 frères au XII^e siècle, engendrant un besoin en eau conséquent et la nécessité d'un accès facile et rapide afin d'éviter une désorganisation et les mauvais effets de la promiscuité¹²⁵⁶. D'autres que les bénédictins ont eu des réseaux d'adduction élaborés : l'abbaye des chartreux de Mount Grace (Angleterre)¹²⁵⁷ ou celle des augustiniens de Saint-Jean-de-Vouges (Aisne)¹²⁵⁸. Ces réseaux pouvaient être développés autour de plusieurs systèmes : alimentation en eau potable, évacuation des eaux souillées, satisfaction des besoins industriels et agricoles.

À Alet, à Caunes et à Lagrasse, l'eau traversait les terroirs périurbains où les habitants cultivaient des jardins avant d'arriver au monastère et dans les deux premières, elle traversait aussi une partie de l'espace urbain. L'utilisation de l'eau à l'intérieur des abbayes d'Alet et de Caunes est assez difficile à déterminer. Dans cette dernière, les fouilles n'ont permis de reconnaître le béal que dans son tracé du XVII^e siècle, antérieur à 1669, au-dessous du cloître

¹²⁵⁴ CAUCANAS S., *Moulins et irrigation...*, *op. cit.*, p. 131.

¹²⁵⁵ ROLLIER G., *Implantation et hydraulique monastiques...*, *op. cit.*, p. 41.

¹²⁵⁶ *Id.*, p. 288.

¹²⁵⁷ COPPACK Glyn, « La chartreuse de Mount Grace (North Yorkshire, GB). Le système hydraulique du XV^e siècle : adduction, distribution et évacuation des eaux », *L'hydraulique monastique...*, *op. cit.*, p. 157-167.

¹²⁵⁸ BONDE S., MAINES C., BOYDEN E., « Le réseau hydraulique... », *op. cit.*

actuel, mais aucune interprétation sur l'utilisation de ses eaux n'a été proposée¹²⁵⁹. On peut supposer, d'après la vue cavalière de 1687, qu'il traversait alors la boulangerie avant de pénétrer dans le cloître, puis en sortait au niveau du dortoir avant de quitter l'enclos (fig. 309). Existait-il des latrines près du dortoir, comme c'était le cas à Lagrasse, dont les eaux usées auraient pu être ainsi évacuées juste avant la sortie de l'enclos ? À Alet, la disparition de la plupart des bâtiments et l'absence de fouilles pénalisent encore plus la connaissance de l'utilisation des eaux du Théron. Son tracé principal est pourtant assez facile à suivre, ou à déduire (fig. 308). Après avoir pénétré dans l'enclos, il le traversait directement en longeant la salle capitulaire, traversait le cloître d'est en ouest par son centre, puis passait, sans doute après avoir alimenté un lavabo ou une fontaine, sous l'aile occidentale et ressortait de l'enclos au niveau de l'Aude. À Lagrasse, deux branches du béal ont été reconnues dans l'abbaye, sur le plan de 1675 et partiellement sur le terrain, lors des fouilles menées en 2015 (fig. 79 et 326). La première, à ciel-ouvert, passait à la fin du XVII^e siècle par une lavanderie, un atelier à foulon et le moulin à blé du monastère. La deuxième, aujourd'hui asséchée, pénétrait dans les bâtiments par la cuisine dans l'aile sud, longeait deux ailes du cloître, traversait la cour du palais abbatial près de la boulangerie, passait sous le dortoir et par les latrines avant de sortir de l'enclos. Il existait sans doute d'autres ramifications¹²⁶⁰.

Dans les trois abbayes étudiées, la disposition des principaux équipements recevant les eaux semble clairement réfléchi en amont : boulangerie et cuisine avant de traverser les dortoirs où se trouvaient, de façon sûre ou supposée, les latrines, toujours situées en bout de parcours selon une logique évidente. À Saint-Polycarpe, le béal alimentait un bassin situé entre les bâtiments monastiques et les jardins de l'enclos : réserve pour l'irrigation de ces derniers et lavoir des moines, au moins au XVIII^e siècle¹²⁶¹. Aurait-il pu s'agir d'un ancien vivier pour entretenir le poisson, comme il en existait un dans le cloître de l'abbaye bénédictine de Saint-Guilhem-le-Désert depuis le XII^e siècle au moins¹²⁶² ou derrière le réfectoire de l'abbaye cistercienne d'Obazine¹²⁶³ ? Quoi qu'il en soit, la remarque de Gilles

¹²⁵⁹ GAILLARD A., « L'intervention archéologique de 2004... », *op. cit.*, p. 64-65.

¹²⁶⁰ Les fouilles menées dans les jardins de l'abbé en 2015 sous la direction de Bastien Lefebvre et Nelly Pousthomis-Dalle ont mis au jour des canalisations. Situées au-dessus de structures médiévales, elles ne peuvent pas être rattachées à une phase très ancienne, mais il est possible qu'elles aient succédé à un autre réseau. Le rapport est en cours d'achèvement et ces données seront disponibles dans le prochain rapport du PCR de Lagrasse : POUSTHOMIS-DALLE N. (coord.), *Lagrasse (Aude)...*, *op. cit.*, Rapport final 2015, à paraître.

¹²⁶¹ C'est cette fonction que lui attribue F. Sauvère, en même temps de préciser que l'eau de l'aqueduc servait à l'irrigation des jardins de l'abbaye et que la cuisine était alimentée par le puits du cloître. SAUVÈRE François, « Le village de Saint-Polycarpe et ses environs », *MAASC*, t. 7, 1894, p. 155-175, p. 170 et 173.

¹²⁶² RICHARD Jean-Claude, PERIN Jean-Michel, *L'abbaye de Saint-Guilhem-le-Désert, guide du visiteur*, CAML, Carcassonne, 1994, 32 p., p. 18 et 25.

¹²⁶³ BARRIÈRE B., « Les cisterciens d'Obazine... », *op. cit.*, p. 15.

Rollier se vérifie sur tous les sites étudiés : l'eau n'est pas unique, mais elle circule dans l'espace monastique entre divers bâtiments selon un schéma raisonné, une sorte de hiérarchisation des différents états de l'eau¹²⁶⁴ qu'on retrouve d'ailleurs dans l'emploi des couleurs sur le plan d'adduction et d'évacuation de l'abbaye de Christchurch (Angleterre) réalisé au milieu du XII^e siècle¹²⁶⁵. À Alet, à Caunes et à Lagrasse, la disposition des espaces répond à une organisation liée au passage de l'eau et il est possible que toutes ces implantations furent réalisées de façon rationnelle et contemporaine à l'établissement des béals ; pas nécessairement dès la fondation des abbayes, mais éventuellement lors de leurs principales phases de reconstruction. À Maubuisson (Val-d'Oise), par exemple, création certes plus tardive que les abbayes ici étudiées, tout le circuit hydraulique du XIII^e siècle a déterminé l'implantation des bâtiments selon un schéma directeur préexistant¹²⁶⁶.

8.2.2. *Du poisson entre bourg et abbaye*

Dans les rivières, les paissières créaient des plans d'eau où pouvait proliférer le poisson : des viviers (fig. 316 et 322). La pêche semble avoir été une des grandes préoccupations de l'approvisionnement médiéval en Languedoc¹²⁶⁷. Certes pas uniquement pour les établissements religieux, mais, sans doute, la règle bénédictine qui excluait de l'alimentation les viandes aura-t-elle favorisé, voire exacerbé, la pratique de la pêche sur les sites monastiques¹²⁶⁸ et dans leurs possessions. Tous les établissements monastiques, bénédictins ou cisterciens, utilisaient leurs étangs pour l'élevage du poisson¹²⁶⁹. L'approvisionnement en poisson devenait un enjeu et l'acquisition des droits de pêche dans les rivières alentours dès l'installation des religieux, une priorité¹²⁷⁰. Dans le deuxième tiers du XI^e siècle, les abbayes d'Aniane et de Gellone s'étaient accordées sur le partage des produits de la pêche dans une portion de l'Hérault compris entre la Clamouse et Saint-Jean-Gorge-Noire ; et les meuniers de la seconde à Jourmac et à Popian (Hérault) devaient lui

¹²⁶⁴ ROLLIER G., *Implantation et hydraulique monastiques...*, *op. cit.*, p. 117.

¹²⁶⁵ Les adductions d'eau fraîche en vert, le réseau d'évacuation en rouge, le réseau des eaux pluviales en jaune, le collecteur des eaux usées souligné par un double trait. GREWE Klaus, « Le monastère de Christchurch à Cantorbéry (Kent, GB). Interprétation et signification du plan du réseau hydraulique (XII^e s.) », *L'hydraulique monastique...*, *op. cit.*, p. 123-133, p. 124.

¹²⁶⁶ TOUPET Christophe, WABONT Monique, « L'abbaye cistercienne de Maubuisson (Val-d'Oise, France). Les réseaux hydrauliques du XIII^e au XVIII^e siècle », *L'hydraulique monastique...*, *op. cit.*, p. 135-155, p. 140.

¹²⁶⁷ ABBÉ J.-L., *À la conquête des étangs...*, *op. cit.*, p. 87. J.-L. Abbé montre ici que les réglementations concernant les étangs et plans d'eau du Languedoc concernent exclusivement la pêche et jamais les droits de dépaiissances ou de coupe des herbes et des joncs.

¹²⁶⁸ ROLLIER G., *Implantation et hydraulique monastiques...*, *op. cit.*, p. 116.

¹²⁶⁹ BERTHIER K., ROUILLARD J., « Nouvelles recherches sur l'hydraulique... », *op. cit.*, p. 136.

¹²⁷⁰ *Ibid.*

donner la moitié des poissons capturés dans les canaux des moulins¹²⁷¹. Cette dernière disposition est régulièrement imposée par les seigneurs ecclésiastiques : au XI^e siècle, l'abbaye de Lagrasse possédait des droits sur les poissons attrapés dans plusieurs prises d'eau de ses dépendances et les chanoines de Béziers récupéraient la moitié des poissons pris par leur meunier de l'Orb en 1170¹²⁷². La faim de poisson eut tôt fait de lancer en Languedoc une discrète « course à la mer », chaque abbaye acquérant dès le IX^e siècle une possession au bord de la Méditerranée pouvant fournir sel et poisson, un pied-à-terre, parmi lesquelles Lagrasse eut Lapalme, dans l'étang éponyme au sud de Sigean, en donation avant 814¹²⁷³ et Caunes, une vigne dans l'île de Sainte-Lucie, entre les étangs de Bages, de Sigean et de l'Ayrolles au sud de Narbonne, en 821¹²⁷⁴. Les étangs furent aussi l'objet de convoitises, comme celui de Marseillette que se partageaient les abbayes de Caunes et de Lagrasse – possessionnée sur l'étang grâce au prieuré de Saint-Martin-des-Courts après une donation de Charles le Simple en 908 –, ainsi que les seigneurs de Capendu et de la Redorte¹²⁷⁵. En 1409, un procès entre l'abbaye de Lagrasse et un particulier ayant braconné une cinquantaine de poissons dans l'étang montre que la première devait récupérer au moins la onzième part des produits de la pêche dans cet étang¹²⁷⁶. En Bas-Languedoc, de nombreux textes nous sont parvenus, qui contiennent des règlements de pêche sur les étangs et en mer : des types de filets sont proscrits, le prélèvement seigneurial est fixé¹²⁷⁷.

Avec un tel contexte tout au long du Moyen Âge, il ne fait guère de doute que, dès lors que se développèrent les bourgs monastiques et qu'ils furent soumis à une forte pression démographique, les contraintes exercées sur les ressources halieutiques disponibles dans les

¹²⁷¹ MAGNOU-NORTIER É., *La société laïque...*, *op. cit.*, p. 215.

¹²⁷² PUIG Carole, « Les ressources de l'étang et de la mer, dans la partie occidentale du golfe du Lion (du XII^e au XIV^e siècle) », MARANDET Marie-Claude (dir.), *L'homme et l'animal dans les sociétés méditerranéennes*, 4^e journées d'études du Centre de Recherches Historiques sur les Sociétés Méditerranéennes, Presses universitaires de Perpignan, 1998, p. 93-122, p. 96-97.

¹²⁷³ MAGNOU-NORTIER É., MAGNOU A.-M., *Recueil des chartes...*, *op. cit.*, acte 7, p. 12-14. Le texte confirmant la possession de Lapalme à l'abbaye de Lagrasse fut rédigé la même année qu'une exemption de toutes taxes sur le commerce pour les produits à destination de l'abbaye. *Id.*, acte 6, p. 11-12.

¹²⁷⁴ MAGNOU-NORTIER É., *La société laïque...*, *op. cit.*, p. 217. En 908, Lagrasse était aussi possessionnée dans l'île Sainte-Lucie, où elle avait une série de salines : DUPONT André, « L'exploitation du sel sur les étangs de Languedoc (IX^e-XIII^e siècle) », *Annales du Midi*, t. 70, n° 41, 1958, p. 7-25. Caunes semblait déjà avoir obtenu des salines dans les étangs des environs de Narbonne, confirmées par un diplôme de Charles le Chauve vers 844 : *Id.*, p. 12.

¹²⁷⁵ ABBÉ J.-L., *À la conquête des étangs...*, *op. cit.*, p. 109.

¹²⁷⁶ *Id.*, p. 110 et COURRENT Pierre, « Sur le droit de pêche dans l'étang de Marseillette au XV^e siècle », *Bulletin de la Commission Archéologique de Narbonne*, t. XIX, 2^e partie, années 1937-1938, p. XXXV-XLIV, p. XXXVII.

¹²⁷⁷ BOURIN-DERRUAU Monique, LE BLÉVEC Daniel, RAYNAUD Claude, SCHNEIDER Laurent, « Le littoral languedocien au Moyen Âge », *Zones côtières littorales dans le monde méditerranéen au Moyen Âge : défense, peuplement, mise en valeur*, *Castrum 7, Actes du colloque international, 23-26 octobre 1996*, École française de Rome, Casa de Velázquez, Rome, Madrid, 2001, p. 345-423, p. 383-387.

environs immédiats des abbayes devinrent difficilement soutenables et les communautés d'habitants et de religieux durent trouver des compromis. Les coutumes d'Alet de 1285 prévoyaient une timide mesure de préservation : la possibilité pour l'abbé d'interdire aux habitants la pêche des truites entre la Saint-Luc évangéliste – le 18 octobre – et Noël¹²⁷⁸, c'est-à-dire durant la période de reproduction, mais aucun autre article ne concernait la pêche. À Lagrasse, la révision des coutumes concernant la pêche dans l'Orbieu fut la première des onze pétitions adressées à l'abbé par les habitants en 1355. Ils soutenaient avoir le droit de pêcher dans la portion de l'Orbieu comprise entre la paissière du seigneur en amont et la paissière du moulin de Boysède en aval, que l'abbé s'était réservée pour son usage exclusif (fig. 310) : comme souvent depuis le haut Moyen Âge en Occident c'était « la possibilité même d'utiliser l'eau qui était en jeu »¹²⁷⁹. Cette portion d'une longueur de 3,2 km passait entre le bourg et l'abbaye. L'abbé, sans renoncer à son monopole, revint sur les coutumes en y accordant aux habitants le droit de pêcher en dehors des périodes d'étiage, pour ne pas nuire à la sauvegarde du poisson, et avec des filets ou des instruments adaptés¹²⁸⁰. Il n'est cependant pas de disposition similaire à celles de l'étang de Marseillette : nulle part, il n'est précisé que les habitants devaient abandonner à l'abbaye une partie du produit de leur pêche.

Malgré ce règlement, c'est autour des droits de pêche que les sources de Lagrasse donnent à voir les plus violentes tensions entre les communautés d'habitants et de religieux. Les rébellions récurrentes des consuls au XIV^e siècle étaient surtout l'affaire des notables, ceux qui, désignés au consulat ou à ses offices, souhaitaient se soustraire de l'autorité abbatiale. Les séditions liées aux droits de pêche ont soulevé une population apparemment plus large, jusqu'aux femmes. Un acte du 13 mars 1376, indique que les moines avaient détruit les filets des habitants en les accusant de décimer le poisson, ce qui provoqua une révolte populaire et un long procès¹²⁸¹. Un siècle plus tard, le 11 juillet 1476, une sentence arbitrale de l'évêque d'Albi Louis I^{er} d'Amboise, lieutenant du roi dans la province de

¹²⁷⁸ *Si sobré lo dévadomen del pescar passador que los dits cossols o los autrés proshommés d'Alet, cascun an, en la festa de Sant Luc evangelista lodit Mossu d'Alet o sa Cour né requiran qué aja à dévédar, adonc lo dit Mossu d'Alet o pot far, o d'autromen, et lodit dévadomen de pescar dins ladita festa de Sant Luc entro à Nadal et non pus.* FONDS-LAMOTHE L.-H., *Notice historique ...*, op. cit., 604.

¹²⁷⁹ SQUATRITI Paolo, « Riverains et rivaux dans l'Italie du haut Moyen Âge », FOURNIER Patrick, LAVAUD Sandrine (dir.), *Eaux et conflits dans l'Europe médiévale et moderne, Actes des XXXII^{es} Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, 8 et 9 octobre 2010*, PUM, Toulouse, 2012, p. 137-148, p. 140.

¹²⁸⁰ *Et primo super primo dictarum questionum articulo videlicet quod homines de Crassa [...] possint [...] piscari et pisces capere in dicta deffensa seu devesia urbonis : videlicet a dicta paixeria dominorum usque ad aliam paixeriam de boisseda cum omnibus thesuris et omnibus instrumentis aptis et habilibus ad piscandum et pisces capiendum quando et quoscienscumque ipsis hominibus videbitur expedire excepto dum taxat quod quando aqua ipsius deffense erit clara [...]* AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f^o 209-209 v.

¹²⁸¹ MAHUL A., *Cartulaire...*, op. cit., vol. 2, p. 503.

Languedoc, relate un nouveau soulèvement pour des raisons identiques¹²⁸². Les religieux, rappelant le règlement de 1355, estimaient que de nouveaux filets utilisés par les habitants, appelés *canys*, avaient des mailles si resserrées, qu'ils portaient préjudice aux réserves de poissons et, par conséquent, aux droits de l'abbé¹²⁸³. Ils avaient donc détruit ces filets « comme tousiours quant pareil cas advenoyt estoit acoustumé de fere ». De tels actes rappellent ceux qui avaient déjà provoqué des conflits dès le début du IX^e siècle en Istrie, qui révélaient l'appropriation progressive des eaux considérées publiques dans le droit romain par des évêques qui faisaient détruire les filets des particuliers¹²⁸⁴. Sylvie Caucanas a montré en Roussillon qu'en contradiction avec le droit wisigothique qui avait – certes timidement – affirmé comme le droit romain le caractère public des cours d'eau, ceux-ci étaient considérés comme relevant du domaine privé dès le IX^e siècle, pouvant être vendus, concédés, aliénés¹²⁸⁵. Si les religieux de Lagrasse avaient aussi pour habitude de supprimer les filets des habitants en considérant que les eaux de l'Orbieu appartenaient à l'abbé, cela provoqua en 1476 une violente réaction. Des hommes prirent les armes et blessèrent des moines jusqu'au sang, tentant de pénétrer dans l'enclos où ils s'étaient retranchés durant plusieurs jours ; des femmes les injurièrent et jetèrent du pain contre les murailles de l'abbaye qu'elles encerclaient. La sentence arbitrale, prononcée par l'archevêque d'Albi, donnait finalement raison à l'abbé, rappelait sa seigneurie temporelle et condamnait les consuls, au nom de l'université, à faire amende honorable et les coupables à verser une amende de 100 livres tournois, tout en réaffirmant la force de la coutume de 1355¹²⁸⁶.

¹²⁸² AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f° 104-126.

¹²⁸³ « De plus, que envyron le commencement du moys de may dernier passé, aulcuns habitans de la dite ville de la grasse myrent et tendirent en la dite riviere certaines textures nommées canys faicte avecque cannes lees et assamblees avecques corroyes de peau et escorsse darbres lesquels cannys sont tres prejudiciables aux droitz dudit suppliant [l'abbé] et de trop plus grant dommaige et prejudice au pescher de la dite riviere que ne seroyent filles esmailles, car par icel iceulx cannys neschappe poysson gros ne menu tant petit soyt il que ne soyt prins et aussi facilement et en petit de jorns quelque riviere que ce soyt peut avec lesdits texures de cannys estre de tous pointz depepeulée de poisson » AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f° 116-116v.

¹²⁸⁴ SQUATRITI P., « Riverains et rivaux... », *op. cit.*, p. 142.

¹²⁸⁵ CAUCANAS Sylvie, « Du cloître à l'aménagement des terroirs », *Les cahiers de Lagrasse n° 3 : Cloître et vie claustrale*, ASMVAL, Nouvelles presses du Languedoc, Sète, 2014, 141 p., 15-25, p. 21.

¹²⁸⁶ Le dispositif précis de la sentence est développé en sept articles dans AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f° 118v-121.

8.2.3. Des jardins de particuliers entre deux eaux

8.2.3.1. L'irrigation des jardins

La pratique de l'irrigation s'est fortement répandue en Languedoc et en Roussillon tout au long du Moyen Âge afin d'augmenter les rendements agricoles, souvent à l'initiative des seigneurs locaux, laïques ou religieux¹²⁸⁷, mouvement entamé dès le milieu du X^e siècle, lorsque les gains de terre par les défrichements commencèrent à se tasser¹²⁸⁸. C'était le cas sur les trois sites étudiés : si les béals conduisaient l'eau aux monastères et alimentaient des moulins, les habitants devaient aussi en faire usage en amont, en prélevant une partie pour irriguer leurs jardins le long de leur parcours (fig. 308, 309 et 310)¹²⁸⁹. Il est possible que l'irrigation fût soumise au bon fonctionnement des installations que desservaient prioritairement les eaux des béals, équipements monastiques et moulins, et ce ne fut qu'à partir du XIV^e siècle qu'on construisit en Roussillon de véritables canaux dont l'irrigation était le seul objectif¹²⁹⁰. À Alet, à Caunes et à Lagrasse, à l'exception des béals monastiques, il n'a été trouvé aucun indice probant de constructions de canaux pour l'irrigation ailleurs dans les terroirs périurbains ; bien qu'à Lagrasse, les jardins situés dans les fossés avant 1359 pouvaient avoir été alimentés par les eaux provenant des hauteurs alentours (fig. 164).

Pris en amont des bourgs et des abbayes, les béals délimitaient des bandes de terres « Entre deux eaux » – toponyme courant et évocateur¹²⁹¹ –, comprises entre leur cours et celui des rivières. À Caunes, l'Argent-Double est dérivé à 1 km en amont et son canal suit le cours d'eau sur la rive gauche à une distance moyenne de 60 m. À Lagrasse, l'Orbieu est dérivé à 2 km en amont et ses eaux traversent les terroirs de l'*Horte Mage* et de l'*Hortete* à une distance moyenne de 40 m du cours d'eau. Même à Alet, où c'est une source qui est captée, le Théron s'écoule au-dessus de l'Aude, parallèle à son cours, à une distance de 60 à 200 m sur toute sa longueur, traversant un terroir appelé les *Hortes*. Ces toponymes évocateurs montrent que les bandes de terre ainsi délimitées, d'une superficie totale autour de 350 ares à Alet et Caunes, 600 ares à Lagrasse, étaient propices au jardinage, pouvant profiter d'une partie des eaux du canal pour l'irrigation et sises dans les lits mineurs fertiles des rivières. Plus que de simples « ceintures vertes » horticoles autour des villes, les bourgs monastiques étudiés

¹²⁸⁷ BOURIN-DERRUAU M., *Villages médiévaux...*, op. cit., t. 1, p. 168-171 et CAUCANAS S., *Moulins et irrigation...*, op. cit., p. 260.

¹²⁸⁸ BOURIN-DERRUAU M., *Villages médiévaux...*, op. cit., t. 1, p. 105.

¹²⁸⁹ Cette pratique était courante en Roussillon : CAUCANAS S., *Moulins et irrigation...*, op. cit., p. 24.

¹²⁹⁰ *Id.*, p. 292-293.

¹²⁹¹ Ce toponyme existe encore à Lagrasse, ainsi qu'à Saint-Antonin-Noble-Val (Tarn-et-Garonne) ou encore à Pontigny (Yonne). À Carcassonne cependant, le terme *Inter duos acates* (« entre deux Aude »), utilisé en 1316 traduit un cour d'eau fluctuant, mais pas un canal dans ce cas.

disposaient de « rubans verts » le long des béals des abbayes, certains habitants pouvant ainsi posséder des jardins distants de plusieurs centaines de mètres de l'agglomération, voire plus d'un kilomètre. C'est une situation comparable à celle du bourg monastique de Saint-Antonin-Noble-Val, où le terroir « Entre deux eaux » au nord de la ville, d'une superficie de 300 ares, accueillait aussi les jardins des particuliers distants jusqu'à 600 m de l'agglomération, mais à l'opposé de celle qu'avait décrite Monique Bourin en Bas-Languedoc où le jardinier cherchait d'abord la proximité du *castrum* à celle de la rivière¹²⁹².

Les terroirs Entre deux eaux étaient donc les plus prisés pour le jardinage et dans tous les registres d'Ancien Régime, que ce soit à Alet, à Caunes ou encore à Lagrasse, ces jardins étaient systématiquement enregistrés dans les déclarations des particuliers juste après les maisons possédées dans les bourgs et avant les jardins possédés dans d'autres terroirs ou les terres labourées ou plantées de vigne et d'olivier¹²⁹³. Dans le compoix de Lagrasse en 1712, les jardins du bourg étaient allivrés 6,5 deniers par coup ; ceux de l'*Hortete* et de l'*Horte Mage*, le double : 1 sou et 1 denier. Il est vrai que la traversée du béal et la possibilité d'irriguer devait apporter une véritable plus-value à la terre, à l'Époque moderne comme au Moyen Âge. Aussi, en Roussillon, lorsqu'un projet de nouveau canal se faisait jour, les futurs riverains étaient souvent mis à contribution pour son financement, conduisant à la création d'associations de futurs arrosants pour défendre leurs intérêts¹²⁹⁴.

8.2.3.2. Qui fréquentait les jardins « Entre deux eaux » ?

Les jardins « Entre deux eaux » sont attestés à Lagrasse en même temps que le béal : dès 1212¹²⁹⁵, puis régulièrement mentionnés dans des actes de vente du XIV^e siècle où ils confrontent l'Orbieu d'une part et le béal d'autre part¹²⁹⁶. Au XIII^e siècle, ils étaient du fief de l'infirmier, comme l'indique un texte de 1248. À cette date, l'archevêque de Narbonne envoyé par le pape Innocent IV en visite au monastère pour évaluer le respect de la vie régulière,

¹²⁹² BOURIN-DERRUAU M., *Villages médiévaux...*, op. cit., t. 1, p. 170.

¹²⁹³ Encore aujourd'hui, alors que la pression démographique a fortement diminué et que la pratique du jardinage n'est plus autant répandue qu'il y a encore un demi-siècle, les seuls terroirs qui conservent des jardins sans presque aucune discontinuité à Caunes et à Lagrasse sont « entre deux eaux ». À Alet, seule la partie la plus proche de la source est encore maintenue en jardin, la partie proche du bourg ayant été occupée dès le XIX^e siècle par l'établissement thermal et son parc – aujourd'hui abandonnés – et les nombreuses villas de plaisance.

¹²⁹⁴ CAUCANAS S., *Moulins et irrigation...*, op. cit., p. 72.

¹²⁹⁵ PAILHÈS C., *Recueil...*, op. cit., acte 98, p. 106-107.

¹²⁹⁶ AD Aude, H 68, vente d'un jardin au lieu-dit à l'Horte, entre deux eaux, confrontant d'une part le *rec* des moulins..., 1332 ; AD Aude, H 69, lauzime d'un jardin situé à la grande Horte, avec un breil y contigu, le tout entre deux eaux, confrontant d'une part le *rec* des moulins, d'autre la rivière d'Orbieu..., 1345 ; AD Aude, H 81, bail d'un jardin situé à l'Orte de Lagrasse, joignant le fornail, confrontant d'une part le *rec* des moulins de l'abbé de Lagrasse, d'autre part, la rivière d'Orbieu..., 1383 ; AD Aude, H 83, bail d'un jardin et ferrayal au terroir de Lagrasse, au lieu-dit la Barrière du Monestier, confrontant d'avec le *rec* mayral du moulin..., 1479.

s'inquiétait du comportement des moines¹²⁹⁷. Il avait tenté de renforcer les limites de chacun des espaces à Lagrasse – l'espace monastique, l'espace urbain et l'espace périurbain –, révélant au passage leur perméabilité. Les religieux, qui devaient tous dormir au dortoir, avaient interdiction de se rendre en ville et les habitants celle de franchir la clôture monastique. De même, pour diminuer les occasions de contact entre les deux groupes, l'archevêque avait cherché à éloigner les laïcs de l'enclos : les jardins situés entre le monastère et la rivière ne devaient plus être cultivés par les habitants de la ville pour éviter que les moines n'y rencontrent des femmes¹²⁹⁸. L'intention apparaît évidente : redéfinir les espaces attribués à chaque groupe pour que la communauté des religieux reste bien distincte du groupe des habitants, afin de renforcer une cohésion apparemment menacée et un idéal communautaire visiblement peu respecté. Ces directives ne furent visiblement pas respectées, puisqu'une série de reconnaissances dans les années 1384-1389, retranscrite dans des plans des fiefs abbatiaux de 1769¹²⁹⁹, indique que les 26 jardins de l'*Hortete* étaient cultivés par 23 particuliers de Lagrasse, parmi lesquels trois femmes. La majorité des jardins étaient alors soumis à une redevance importante soulignant autant leur rentabilité que le compoix de 1712 : la « tasque 5^e » autorisait l'infirmier à prélever 20 % de leur production ; mais quelques-uns étaient soumis à la « tasque 10^e » assortie d'un cens de 2 sous et 6 deniers. Notons ici que les jardins de l'*Hortete*, les plus proches du bourg qui pouvaient bénéficier de l'irrigation, étaient majoritairement détenus par des notables, dont : le curé de la paroisse ; Guillaume Ancelly, ancien conseiller en 1355 ; le marchand Guillaume Austrench, consul en 1398 ; Jean Franc, prévôt des tisserands en 1360 ; Pierre Jordan, intendant des balistes ; Raymond Bernard Pons, consul en 1360 ; Bernard Sophie, consul en 1356. Si les surfaces ne sont pas données, on peut calculer qu'en moyenne, chaque jardin pouvait mesurer environ 270 m². Plus loin, les 38 parcelles irriguées de l'*Horte Mage* appartenaient parfois à des notables, comme Pierre Pech, consul en 1359, mais le plus souvent à des particuliers qui ne sont pas connus par ailleurs ou n'apparaissent qu'une fois dans d'autres textes, sans que leur statut ou leur profession ne soit précisé. Là, les jardins étaient beaucoup plus vastes – 1700 m² en moyenne – et soumis à un cens fixe : une quantité variable de blé ou de froment. En s'éloignant du bourg, les jardins laissaient peu à peu place à des *faisses*, bandes de terre en bord de rivière et dont la nature de la culture nous reste inconnue.

¹²⁹⁷ PAILHÈS C., *Recueil...*, *op. cit.*, acte 171, p. 213-217.

¹²⁹⁸ [...] *ne horti conventus et infirmariae de cetero locentur, nec concedantur laicis, ut accensus et frequentia mulierum vitentur. Id.*, p. 215.

¹²⁹⁹ AD Aude, 1 Fi 975, plans des fiefs abbatiaux de Lagrasse, 1769.

8.2.3.3. Modalités de l'irrigation : le curage et les « œils »

L'irrigation de ces jardins à partir du béal n'est attestée que dans un texte tardif à Lagrasse. En 1369, l'abbé autorisait les habitants à irriguer les jardins contigus du canal au terroir de l'*Hortete*, à la condition que ces derniers entretiennent à leurs frais les berges et le lit¹³⁰⁰. Le long des trois béals, incrustés dans les parois ou en remploi à proximité – en remploi même dans des maisons à Alet –, plusieurs pierres d'une dimension moyenne de 30 × 40 cm sont percées d'un orifice d'une dizaine de centimètres dans leur largeur (fig. 332, 333, 334, 335). S'il n'est pas plus possible de les dater que de dater le tracé des béals, il faut souligner que les plus anciennes maisons d'Alet dans lesquelles ce type de pierre est remployé datent de la fin du Moyen Âge, fournissant ainsi un vague *terminus ante quem* pour les pierres de ce bourg. Il s'agit sans aucun doute des anciennes prises d'eau pour les particuliers, laissant supposer des modalités d'utilisation de l'eau similaires dans les trois bourgs. À Thuir (Pyrénées-Orientales), un règlement de 1372 montre que, comme à Lagrasse, c'était aux riverains usagers des eaux du canal royal de l'entretenir régulièrement pour qu'il conserve ses véritables dimensions¹³⁰¹. La connexion pour l'irrigation ne pouvait se faire qu'à partir d'*ullals* ou « œils » maçonnés, strictement contrôlés par les officiers du roi¹³⁰², équipements similaires à ceux des trois bourgs monastiques étudiés, bien que ce terme n'apparaisse pas dans leur cas. À Aniane pour la fin du XIII^e siècle, Monique Bourin a présenté une organisation communale de l'irrigation à partir d'une probable dérivation du ruisseau des Corbières : chaque jardin était muni d'une vanne, appelée *foramina*, et il n'existait pas de limitation dans l'usage de l'eau¹³⁰³. À Lagrasse, si ce système était effectivement géré par les habitants – en l'occurrence, comme à Thuir, par les riverains –, cela ne signifie pas qu'il ne fut pas mis en place ou contrôlé par l'abbé : rien n'est dit sur son origine.

Cet état a perduré au-delà de la dissolution des abbayes. En Roussillon, Sylvie Caucanas admirait la pérennité des structures hydrauliques médiévales : « Ce sont elles encore qui à l'heure actuelle alimentent en eau, pour une large part, la plaine roussillonnaise et vivifient l'agriculture du pays. »¹³⁰⁴ Au XIX^e siècle, elles avaient été à l'origine de tensions

¹³⁰⁰ MAHUL A., *Cartulaire...*, *op. cit.*, vol. 2, p. 503. Le document original n'a pas été retrouvé parmi les sources conservées aux Archives départementales de l'Aude, mais il pourrait contenir des dispositions plus précises sur les modalités de l'usage de l'eau par les particuliers, par exemple des jours ou des horaires où il était autorisé ou interdit de puiser de l'eau, comme c'était le cas à Prades, Codalet et Ria en Roussillon (CAUCANAS S., *Moulins et irrigation...*, *op. cit.*, p. 280.)

¹³⁰¹ CAUCANAS S., *Moulins et irrigation...*, *op. cit.*, p. 274.

¹³⁰² *Id.*, 80.

¹³⁰³ BOURIN-DERRUAU M., *Villages médiévaux...*, *op. cit.*, t. 1, p. 169.

¹³⁰⁴ CAUCANAS S., *Moulins et irrigation...*, *op. cit.*, p. 312.

entre communautés et usagers concernant la jouissance des eaux¹³⁰⁵. De même à Obazine, le maire demandait en 1849 de rendre le béal communal pour faciliter son entretien¹³⁰⁶. À Alet, à Caunes et à Lagrasse, les terres « Entre deux eaux » sont encore cultivées par les habitants qui irriguent à partir des anciens béals, selon des tarifs proportionnels à la superficie des parcelles et au type de culture à Lagrasse¹³⁰⁷.

8.2.4. Les équipements industriels au plus près de l'eau

8.2.4.1. Les moulins

En fin de cours, près des abbayes à Lagrasse et à Caunes, ou à son entrée dans la ville à Alet, l'eau des béals alimentait des moulins, disposés en série à Lagrasse. Ils étaient précédés par de brusques dénivelés du béal, entraînant l'eau avec force pour fournir l'énergie nécessaire. Ces moulins appartenaient aux abbés, en tant que seigneurs. On ne sait pas, avant la fin du Moyen Âge, quelle était exactement leur fonction : à blé, à huile, drapier...¹³⁰⁸

Les premières mentions de moulins sur les territoires des trois bourgs sont tardives, jamais antérieures au XII^e siècle. Parmi les 545 actes de l'abbaye de Lagrasse entre 779 et 1279 transcrits par Élisabeth Magnou-Nortier et Claudine Pailhès¹³⁰⁹, 73 concernent des moulins – la plupart sont des donations –, mais deux seulement sont à Lagrasse : dans un acte de 1128 ou 1129 sur la donation à l'abbaye d'un moulin drapier non localisé¹³¹⁰ ; dans un autre de 1233 sur la construction d'un nouveau casal au moulin de Grave, sur la rive droite de l'Orbieu à environ 1 km en aval du bourg, juste avant celui de Boysède¹³¹¹. Vers la première moitié du XIII^e siècle, la légende de Philomène signale au chapitre 56 la construction d'un moulin dans l'enclos, avec d'autres équipements comme un four, un réfectoire, des cuisines, des caves ; celui de Boysède apparaît aussi aux chapitres 80 et 89. À Caunes, la première mention est de 1102 : l'abbé louait à des chevaliers fidèles un moulin sur le ruisseau d'Ardenne, 3,5 km en amont de l'abbaye par la vallée de l'Argent-Double, tout en se

¹³⁰⁵ *Ibid.*

¹³⁰⁶ BARRIÈRE B., « Les cisterciens d'Obazine... », *op. cit.*, p. 28.

¹³⁰⁷ *Bulletin Communal de Lagrasse*, n° 51, été 2013, p. 8.

¹³⁰⁸ A. Durand a montré que les rares mentions de moulins dans les textes antérieurs au XII^e siècle en Languedoc ne fournissaient aucun renseignement de ce type. DURAND Aline, « Les moulins carolingiens du Languedoc », MOUSNIER Mireille (éd.), *Moulins et meuniers dans les campagnes européennes (IX^e-XVIII^e siècle)*, *Actes des XXI^{es} Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran*, 3, 4, 5 septembre 1999, PUM, Toulouse, 2002, p. 31-52, p. 33.

¹³⁰⁹ MAGNOU-NORTIER É., MAGNOU A.-M., *Recueil...*, *op. cit.* ; PAILHÈS C., *Recueil...*, *op. cit.*

¹³¹⁰ PAILHÈS C., *Recueil...*, *op. cit.*, acte 20, p. 17.

¹³¹¹ *Id.*, acte 144, p. 178.

réservant le droit sur le poisson « *de aqua et de paxera* »¹³¹² ; il ne s'agissait donc pas d'un moulin actionné par le béal de l'abbaye.

Ce n'est qu'à la fin du Moyen Âge et à l'Époque moderne qu'il est possible d'avoir plus de précisions sur les moulins des trois bourgs. À Caunes, deux dans l'espace urbain, avant l'enclos monastique, se trouvaient au bas d'une côte accélérant la vitesse de l'eau du béal qui suivait jusque-là assez fidèlement la courbe de niveau des 190 m NGF (fig. 309). Ils apparaissent dans des reconnaissances de 1520 : l'un était drapier, l'autre à blé, à deux meules¹³¹³. Encore en fonction en 1827, ils étaient aussi enregistrés sur le compoix de 1638 : celui en amont était un moulin à blé à une meule ; celui en aval était à blé, à deux meules, et aussi à huile. Il existait encore dans le compoix de 1638 une dizaine de moulins, la majorité à blé, quelques-uns à huile *intra muros*, d'autres drapiers, la plupart situés le long de l'Argent-Double, en amont du bourg.

À Alet en 1676, un conflit opposa la communauté des habitants à celle des religieux : les premiers refusaient de payer les réparations à faire aux fortifications, à la suite de la chute d'une portion près du béal¹³¹⁴. Ils estimaient qu'elle avait été provoquée par le fermier du moulin de l'abbé, situé sur le Théron et contre la muraille, parce qu'il curait trop régulièrement le béal pour lui donner plus de pente et avait sapé les fondations du rempart. Ce moulin n'apparaît plus sur le cadastre de 1829, où subsistaient seulement deux moulins près du captage du Théron, alimentés par le détournement du ruisseau de la Valette, mentionnés dans le compoix de 1627 dont l'un en tant que moulin farinier¹³¹⁵.

À Lagrasse, le béal actionnait trois moulins dans l'enclos et ses environs à la fin du XV^e-début du XVI^e siècle : deux à blé, un autre battant – c'est-à-dire drapier –, rapportant, déduction faite des coûts et réparation, 15 livres tournois chaque année à l'abbaye et qui pourrait être vendu 50 livres¹³¹⁶. Elle possédait un autre moulin à 1,5 km en aval, celui de Boysède, qui fournissait la farine pour l'hôpital¹³¹⁷. Des moulins à blé et drapiers à Lagrasse avaient déjà été notés parmi les biens de l'abbaye dans un mémoire des recettes et dépenses antérieur et non daté¹³¹⁸. Dans la recherche de 1533, le moulin drapier se trouvait au nord des jardins de l'*Hortete*¹³¹⁹, là où il se trouvait encore sur les plans des fiefs abbatiaux de 1769. En 1623, l'abbé avait un moulin à blé à deux meules dans l'angle sud-est de l'enclos en tant que

¹³¹² MAHUL A., *Cartulaire...*, *op. cit.*, vol. 4, p. 79.

¹³¹³ *Id.*, p. 182.

¹³¹⁴ AD Aude, 4 E 8/DD 12.

¹³¹⁵ AD Aude, 4 E 8 /CC 18, compoix de la ville d'Alet, 1627, f° 4-4 v.

¹³¹⁶ AD Aude, H 10, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Noir, fin du XVIII^e siècle, f° 39 v.

¹³¹⁷ *Ibid.*

¹³¹⁸ AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f° 33.

¹³¹⁹ AD Aude, 17 C 1, recherche du diocèse civil de Carcassonne, 1533, f° 180.

bien prétendu noble ; un autre moulin à blé à une meule était juste avant l'exutoire du béal dans l'Orbieu, ainsi qu'un à huile et un drapier¹³²⁰. Plus au nord, face au cimetière, existait encore un autre moulin drapier et une *tine* ou teinturerie appartenant au baron de Talayran¹³²¹.

L'existence de moulins drapiers à Caunes et à Lagrasse n'est pas étonnante, leur absence dans les sources d'Alet est plus surprenante. En effet, la production de draps a constitué dans les trois bourgs un des leviers de leur essor économique au Moyen Âge, et les moulins drapiers n'ont pu qu'accompagner et industrialiser un peu plus cette production. Ailleurs, des moulins de ce type sont apparus dans les sources au milieu du XI^e siècle, après l'invention de l'arbre à came, et ils se sont répandus en Occident surtout au XII^e siècle¹³²². C'était un équipement facilitant le foulage du drap, étape pour détendre les fibres et en dégager les impuretés, qui intervient lors des phases finales de la production, avant la teinture.

8.2.4.2. Les teintureries près de l'eau

La teinture du drap était une activité polluante nécessitant l'utilisation de l'eau. À Lagrasse, cette activité pouvait se faire dans l'enclos monastique¹³²³, mais aussi à proximité des moulins sur la rive gauche et dans le bourg : dans la Recherche du diocèse civil de 1533, une *tinherie garnie* de deux *tines* (cuves) et deux *payrolhs* (chaudrons) a été enregistrée à la Recluse « près du moulin drapier du monastère »¹³²⁴ ; ainsi qu'une *teygnerie* et une *tincurerie* dans la bien nommée rue des Tineries qui longe l'Orbieu¹³²⁵. Si une *tinerie* à deux tines et deux chaudrons est encore enregistrée rue des Tineries dans la Recherche de 1623¹³²⁶, un dénombrement de 1687 indiquait que la *tinerie* de l'enclos utilisée pour teindre les draps de laine était ruinée¹³²⁷. En 1712, il n'existait plus qu'une *tine* contre la rivière, près de la porte de l'Eau¹³²⁸.

8.2.4.3. L'eau évaporée

Pour finir, et aller au bout du processus de fabrication du drap, il fallait sécher le drap passé par les étapes du foulage et de la teinture. À Lagrasse, cette étape se faisait sur une pièce de terre l'est de la ville : les Tiradoux, traversés par la rue des Étiroirs, déjà abandonnés

¹³²⁰ AD Aude, 17 C 2, recherche du diocèse civil de Carcassonne, 1623, f° 84 et 87.

¹³²¹ *Ibid.*, f° 84.

¹³²² CAUCANAS S., *Moulins et irrigation...*, *op. cit.*, p. 195.

¹³²³ « *In circuitu eiusdem monasterii* une teignerie pour teindre laines et draps que vaut auxdit abbe couvent et religieux chacun an V livres tournois et se vandroit pour une fois cinquante livres tournois. » AD Aude, H 10, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Noir, XVIII^e siècle, f° 39v.

¹³²⁴ AD Aude, 17 C 1, recherche du diocèse civil de Carcassonne, 1533, f° 180.

¹³²⁵ *Ibid.*, f° 171-172.

¹³²⁶ AD Aude, 17 C 2, recherche du diocèse civil de Carcassonne, 1623, f° 83.

¹³²⁷ AD Aude, H 10, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Noir, XVIII^e siècle, f° 342v.

¹³²⁸ AC Lagrasse, 1 G 1, compoix de la ville de Lagrasse, 1712, f° 19v.

en 1623¹³²⁹ et occupés dès 1642 par les Capucins qui y construisirent leur monastère (fig. 336). Cet espace est difficile à délimiter. En 1623, il mesurait une sétérée, deux quartiers et un coup, c'est-à-dire entre un demi et un hectare. Il fallait en tout cas qu'il soit suffisamment grand pour recevoir des draps de plusieurs dizaines de mètres : l'article deux du règlement des tisserands de 1360 prévoyait en effet que le drap devait avoir 15 cannes et 6 pans de longueur à sa sortie du métier, soit, pour une canne de 1,84 m, près de 29 m¹³³⁰. Les Tiradouxs appartenaient à l'abbé : ils étaient déclarés dans les biens prétendus nobles au XVII^e siècle. Il est donc fort possible que les tisserands s'acquittaient d'une redevance pour y tendre leurs draps, mais qui n'a laissée aucune trace dans les sources. Les prévôts du métier, officialisés en 1302, qui avaient pour mission de surveiller la qualité des draps, prélever les amendes et en reverser la moitié à l'abbaye, étaient peut-être chargés de la gestion des étendoirs. À Alet ou à Caunes, aucun règlement ou aucune mention explicite d'une pièce de terre ayant eu cette fonction ne nous est parvenue, bien qu'à Alet, la rue des Étigneries qui longe le rempart au nord du bourg (fig. 208) porte un toponyme pouvant s'y rattacher.

8.3. L'eau des moines attribuée aux habitants

Installées sur des sites dont le potentiel hydraulique était important et avait sans doute été évalué par les premiers religieux, les abbayes d'Alet, de Caunes et de Lagrasse ne dérogerent pas à la règle générale observée par tous les établissements monastiques quelle que fut leur obédience : elles furent équipées de canaux d'adduction – les béals – conduisant l'eau au monastère. Si rien ne prouve qu'ils existaient avant le XIII^e siècle, mais en comparant les trois sites avec d'autres ailleurs en Occident et en montrant la façon dont les sites choisis par les religieux étaient prédisposés, il est bien probable que ces lourds équipements furent réalisés très tôt après l'installation des religieux. La précision des pentes des béals révèle la bonne maîtrise des techniques hydrauliques : presque plat sur tout leur parcours de plusieurs centaines de mètres, les portions finales sont toujours marquées par de fortes chutes propulsant les eaux à grande vitesse avant leur arrivée dans l'espace monastique.

L'eau maîtrisée servait à quatre usages principaux : l'adduction du monastère pour les cuisines, les lavanderies, les latrines ; la production de poisson dans les paissières ou les viviers ; l'irrigation des terroirs traversés ; la mise en mouvement des équipements industriels. C'est ainsi qu'à travers ces canaux, une grande partie de l'activité monastique était stimulée,

¹³²⁹ « Plus une piece de terre appelee les Tiradouxs ou entiennement on tendoict les draps » AD Aude, 17 C 2, recherche du diocèse civil de Carcassonne, f° 87v.

¹³³⁰ AD Aude, H 8, cartulaire de l'abbaye de Lagrasse, Livre Vert A, fin du XV^e siècle, f° 246.

ainsi qu'une grande partie de celle des habitants des bourgs qui profitaient de ces eaux courantes mises à leur disposition sous divers aspects par leurs seigneurs, souvent après tensions et négociations. Ainsi, les habitants pouvaient pêcher sur les plans d'eau créés par les paissières, arroser leurs jardins situés entre deux eaux, fouler leur drap et moulin leur grain, mais toujours sous condition. En effet, dans les trois bourgs monastiques, les eaux courantes, qu'elles soient naturelles ou artificielles, appartenaient aux abbés en tant que seigneurs. L'eau était donc une ressource commune, mais non publique. Elle vivifiait les terroirs et les activités des deux communautés et elle était aussi un moyen de contrôle des activités des habitants par les religieux. C'est autour d'elle que pouvaient se focaliser de grandes tensions entre les deux communautés qui, derrière leurs enclos respectifs, devaient se partager un espace *extra muros* commun.

CONCLUSION

Les trois abbayes d'Alet, de Caunes et de Lagrasse avaient apparemment acquis une importance similaire au Moyen Âge et les trois agglomérations étaient devenues de véritables petites villes, dans leurs murailles antérieures au milieu du XIII^e siècle, qui englobaient une superficie d'environ 5,5 ha. Les trois sites ont été sélectionnés non pas pour faire trois études monographiques, mais pour constituer un corpus de base permettant de soutenir la comparaison sur plusieurs points afin de tenter de mieux comprendre les rapports entre les communautés religieuses et d'habitants et les modalités du partage du territoire qu'elles avaient en commun. Sur certains aspects, comme l'analyse de la formation et des transformations de l'espace urbain, l'approche monographique n'a pas pu être évitée, mais une synthèse a finalement permis de déterminer les points communs et les dissemblances entre les trois sites. Surtout, le site de Lagrasse a été privilégié par rapport aux deux autres, notamment parce qu'il a bénéficié de l'apport des travaux du PCR, qu'il était mieux documenté par les sources écrites et que l'inventaire des édifices domestiques y était le plus complet. Le danger était de vouloir apporter à tout prix un traitement identique à Alet et à Caunes et, de ce fait, appliquer trop rapidement sur ces deux sites un modèle inspiré de la situation mieux connue à Lagrasse, modèle que les sources, lacunaires, n'auraient pu ni confirmer, ni démentir. C'est pourquoi, il a été décidé de procéder à une étude multi-scalaire, en proposant une comparaison complète entre les trois sites lorsque cela était possible et en accordant, sur d'autres points, la primauté de l'étude à Lagrasse, sans s'évertuer à détailler la situation à Alet et à Caunes. Le choix de la pluridisciplinarité a aussi été fait : il s'agissait de prendre en compte l'ensemble des sources disponibles – qu'elles soient archéologiques, écrites, planimétriques – pour répondre à la problématique.

Malgré la volonté de mener un inventaire exhaustif des édifices domestiques, force est de constater qu'il pourrait encore être complété par la multiplication des visites à l'intérieur des maisons et, dans l'idéal, par un suivi régulier des travaux menés par les particuliers. Il sera aussi nécessaire à l'avenir d'être attentif au moindre vestige qui pourrait éventuellement correspondre à des édifices domestiques antérieurs au XII^e siècle, qui n'ont pu être identifiés dans aucun des trois bourgs. En l'état, avec 276 dossiers de maisons ouverts – 136 à Lagrasse, 82 à Caunes et 58 à Alet –, cet inventaire donne déjà un aperçu convenable du cadre de vie des habitants jusqu'au milieu du XVI^e siècle et apporte des éléments supplémentaires à l'étude des transformations des trois espaces urbains. Des fouilles, des suivis de travaux et des prospections ont été menées à Lagrasse, dans l'enclos, dans le bourg et dans le terroir, qui ont

précisé le contexte d'installation des religieux et apporté des renseignements sur l'évolution de l'espace urbain. À Caunes, mais surtout à Alet, de telles campagnes archéologiques n'ont pas pu être effectuées dans le cadre de cette thèse, mais elles devront être envisagées, dans un autre cadre, pour vérifier les hypothèses qui ont été formulées. Des sondages pourraient par exemple être menés dans ces deux agglomérations pour vérifier l'existence d'enclos primitifs circulaires que l'analyse des plans semble avoir révélé, ou à Alet sur la place de la République à l'emplacement supposé de la halle. De telles opérations peuvent s'avérer difficiles en contexte urbain et il serait au moins judicieux de suivre les travaux publics entrepris dans des secteurs pouvant avoir conservé un certain potentiel archéologique. L'espace périurbain ne doit pas être négligé dans ce type d'étude : il fournit des renseignements très importants sur les connaissances techniques et les rapports entre les communautés. À Lagrasse, les relevés du béal et les sources écrites ont apporté un éclairage sur l'aménagement et l'organisation des terroirs contigus de l'enclos et de la muraille de ville. Les indices relevés à Alet et à Caunes semblent indiquer une évolution similaire en la matière sur ces deux sites, mais là encore, une étude approfondie des systèmes d'adduction en eau reste à faire.

Les données archéologiques issues de l'inventaire des maisons ou des opérations à Lagrasse ont été croisées avec celles des sources écrites lorsque cela était possible. Malgré son dépouillement méthodique et régulier, le fonds de l'abbaye de Lagrasse livrera sans doute encore de nombreuses informations. Face à sa richesse, seuls quelques documents de ce fonds ont été sélectionnés dans le cadre de cette thèse. Les textes du XII^e au milieu du XVI^e siècle concernent souvent les relations entre communautés de religieux et d'habitants et éclairent aussi quelques aspects des transformations de l'espace urbain, surtout à Lagrasse au XIV^e siècle. Ils indiquent, en négatif, le processus de décision et décrivent certaines opérations planifiées – construction d'équipements collectifs, réorganisation d'îlots d'habitation. Alet en premier lieu et Caunes dans une moindre mesure, souffrent d'un déficit de sources écrites qui empêche un croisement des informations aussi précis qu'à Lagrasse, impliquant un déséquilibre partiellement compensé par l'interprétation des sources planimétriques.

Les plans anciens ont représenté une source d'information non négligeable pour évaluer les transformations de l'espace urbain en analysant le parcellaire, le réseau viaire et en identifiant les unités de plan. Leur analyse a parfois pu être mise en perspective avec les sources archéologiques et écrites, surtout à Lagrasse. La décomposition du réseau viaire et le dégagement d'unités de plan dans les trois espaces urbains ont permis de proposer une restitution de leur évolution, dont la chronologie exacte reste floue en l'absence de textes et de données archéologiques antérieurs au premier tiers du XII^e siècle. Une chronologie relative de

la mise en place des différentes composantes des espaces urbains a toutefois été proposée, qui a pu révéler les différentes logiques qui se sont succédé et qui ont présidé à la fabrique de la ville.

Il convient de revenir sur les principaux éléments qui ont été révélés, depuis la fondation des monastères jusqu'à l'existence de véritables petites villes sur les trois sites étudiés.

Le désert. Voilà une notion bien subjective d'un espace de solitude : qu'est-ce qu'un désert pour un ermite du haut Moyen Âge qui a voulu se retirer du monde – entendu comme l'antonyme du désert – et se consacrer à une vie de contemplation dans le dénuement ? À Lagrasse et à Caunes avant la fin du VIII^e siècle, plus tard à Alet – peut-être au X^e siècle –, les *eremi* des premiers religieux n'avaient rien d'aride : sans les enfermer dans un isolement rigoureux, ils les contraignaient plutôt à une solitude mesurée. Les sites choisis, et c'est un fait plus général en pays d'Aude, n'étaient jamais très éloignés de la grande plaine fluviale, avec ses *villae* nombreuses¹³³¹. Des sites de piémonts pas tout à fait montagnards, des espaces de transition loin d'être inhospitaliers.

Les prospections archéologiques dans le terroir de Lagrasse ont signalé des sites antiques sur la commune, sans que leur occupation alto-médiévale puisse être attestée. La datation des structures et des ossements mis au jour dans l'enclos monastique pourrait révéler une occupation antérieure d'un siècle au moins à la fondation de 779, mais les datations sont larges ou encore soumises à caution¹³³². À Caunes, il y avait au moins quelques hommes en 791 pour témoigner que les limites de la *villa* étaient les mêmes qu'au temps des Goths¹³³³ : probable persistance pluriséculaire d'une certaine forme de peuplement, en tout cas des structures territoriales et de leur mémoire. Quant au passé antique d'Alet, c'est de toutes pièces qu'il fut créé par des érudits patriotards plus enclins à faire la publicité de leurs terres qu'à s'approcher de la vérité historique. Ainsi, rien n'est assez concret dans les textes, qui permette de conclure à la présence ou à l'absence d'habitants au moment de la création des ermitages. Et, ni les prospections, ni les fouilles archéologiques, ni l'étude des espaces urbains dont les formes et la matérialité ne sont perceptibles, dans le meilleur des cas, qu'à partir du XI^e siècle, n'ont jusqu'à présent apporté d'informations suffisamment étayées. En Midi toulousain, lorsqu'une occupation antique est attestée, il est rare qu'on puisse réduire un

¹³³¹ SCHNEIDER L., *Monastères...*, *op. cit.*, p. 313.

¹³³² Voir partie I.1.2. *Les sources disponibles pour les trois sites étudiés.*

¹³³³ HGL, t. II, p. 57-58.

hiatus entre la fin de l'Antiquité et les premiers siècles des abbayes¹³³⁴. Dans un autre contexte et en d'autres temps, de plus en plus d'exemples attestent de châteaux de la fin du X^e et des deux siècles suivants participant du mouvement de l'*incastellamento*, établis sur des sites où se trouvait déjà une agglomération que le seigneur a seulement mise en forme¹³³⁵. C'est aussi le cas de prieurés bénédictins antérieurs au XII^e siècle, qui ont pu être fondés auprès d'habitats préexistants¹³³⁶. Ces exemples, qui rejoignent la problématique de la mise en place des réseaux du peuplement médiéval soulevée par les bourgs monastiques, forcent à la plus grande prudence pour les trois abbayes étudiées : la méconnaissance du contexte d'implantation des religieux ne peut en aucun cas justifier qu'il s'agissait bien de déserts, notion promue par le discours médiéval officiel.

D'ailleurs, ni Alet, ni Caunes, ni Lagrasse n'étaient des sites tout à fait isolés, mais plutôt des lieux de passage insérés dès leur origine dans les réseaux de circulation hérités de l'Antiquité. Les grandes voies minières n'étaient qu'à deux kilomètres de Caunes et de Lagrasse, respectivement celles du Cabardès et des hautes Corbières. Plus particulièrement, on accédait commodément aux trois abbayes par des routes certes secondaires, mais toujours connectées à la plaine de l'Aude, qui traversaient les sites : celle de la Cerdagne par la vallée de l'Aude à Alet ; celle de la Montagne Noire et de la Castraise à Caunes ; celle des Corbières par la vallée de l'Orbieu et celle du Val-de-Dagne à Lagrasse. Lorsque, dans le dernier quart du VIII^e siècle, les abbayes devinrent des relais de l'administration carolingienne dans une région tout juste conquise et à la marge du royaume, qu'il fallait définitivement pacifier, unifier politiquement et religieusement, développer économiquement, elles obtinrent des diplômes leur accordant privilèges et immunités, parmi lesquels l'exemption des péages sur les produits qui leur étaient destinés. Elles avaient dès lors la voie libre et pouvaient sans difficulté centraliser une partie des productions de leurs dépendances, dont le nombre crût rapidement grâce à d'importantes donations jusqu'au XII^e siècle. Sans grande originalité – ce fut souvent le cas ailleurs¹³³⁷ –, les trois établissements religieux restructurèrent le réseau routier local à leur avantage et l'améliorèrent – entre autres par la construction de ponts en pierre durant le Moyen Âge central à Alet et à Lagrasse –, rompant définitivement un désert illusoire. À Alet, la route secondaire de la Cerdagne suivant le cours de l'Aude, sur laquelle le monastère était une étape, devint la principale, au détriment de celle des plateaux qui

¹³³⁴ POUSTHOMIS-DALLE N., *À l'ombre du Moustier...*, *op. cit.*, p. 59.

¹³³⁵ CHÉDEVILLE André, PICHOT Daniel, « Introduction », *Des villes à l'ombre des châteaux, naissance et essor des agglomérations castrales en France au Moyen Âge, Actes du colloque de Vitry, 16-17 octobre 2008*, PUR, 2010, p. 11-12, p. 11.

¹³³⁶ LORANS É., *Le Lochois...*, *op. cit.*, p. 133.

¹³³⁷ Par exemple à la Sauve Majeure : GUIET H., « L'agglomération de la Sauve-Majeure... », *op. cit.*

desservait plusieurs sites antiques quelques kilomètres à l'ouest de l'abbaye. À Caunes, l'attraction de l'abbaye s'est manifestée par la constitution d'un réseau local rayonnant¹³³⁸ et la route de Lagrasse à Carcassonne devint bientôt la plus importante des basses Corbières, Carcassonne ayant un emplacement privilégié à partir duquel l'abbaye pouvait facilement atteindre un grand nombre de ses possessions régionales. Déjà plutôt bien insérées dans le réseau des circulations héritées de l'Antiquité, les abbayes devenaient ainsi incontournables dans celui, restructuré, des circulations médiévales de leur région. Nécessitée surtout par un développement exponentiel de leur temporel, la constitution d'un réseau de routes performant et centralisé est une des manifestations géographiques remarquables de l'influence grandissante de ces établissements religieux durant les siècles centraux du Moyen Âge. C'est en partie sur ce réseau performant, qu'ils ont peut-être contribué à renforcer en retour, que les habitants ont appuyé leur dynamisme économique.

Le monde. De même que le contexte d'installation des religieux, les raisons, l'ampleur et la chronologie précises de l'arrivée d'une population laïque près des établissements religieux ne sont jamais clairement perceptibles. Comme cela a pu être le cas dans d'autres régions, la facilité d'accès et les opportunités économiques conférées par les immunités et privilèges liés à la fondation ne sont sans doute pas étrangères à cet afflux ; les besoins grandissants des établissements non plus. La charte de fondation de Lagrasse décrit une église, des terres plantées de vignes, des champs labourés, des prés et des dépendances¹³³⁹ : une véritable exploitation agricole qu'il fallait entretenir et les seuls religieux n'avaient peut-être pas la capacité de le faire. La paroisse qui existait dans l'abbatiale jusqu'aux années 1720-1730¹³⁴⁰ avait sans doute été destinée, dès son origine, à la *familia* qui gravitait autour des moines. À Caunes, l'affranchissement de Benoît par l'abbé Jean en 820 montre qu'il existait une population servile auprès des religieux dès les premières décennies de l'établissement. Que pouvaient espérer ceux qui venaient grossir cette population laïque aux portes des abbayes, d'abord composée par la *familia* ? Travailleur : vendre sa force à de puissants établissements religieux aux besoins grandissants dans des domaines très variés, agriculture, construction, administration, présageant déjà d'une composition sociale et d'une assise économique diversifiées. Aristocrate : bénéficier d'une place dans la gestion du domaine, comme les viguiers des bourgs, issus de grandes familles locales, seigneurs de lieux où les abbayes étaient possessionnées. Parent : se rapprocher d'un

¹³³⁸ BAUDREU D., POUSTHOMIS-DALLE N., « Genèse du village abbatial... », *op. cit.*, 132.

¹³³⁹ MAGNOU-NORTIER É., MAGNOU A.-M., *Recueil des chartes...*, *op. cit.*, Acte 1 p. 3.

¹³⁴⁰ AD Aude, 1 C 3, notes de Bonnet, curé de Lagrasse, 1759.

fils ou d'un frère entré dans les ordres, simple moine ou même abbé, et éventuellement bénéficiaire de sa position pour favoriser ses propres activités. Indigent : survivre en bénéficiant de l'aumône. Pieux : assurer le salut de son âme en se plaçant sous la seigneurie spirituelle d'un abbé à la tête d'une communauté prestigieuse et reconnue.

Tout bien considéré, il y a là une somme de décisions particulières, d'individus identifiant les abbayes comme des espaces de prospérité et de sécurité matérielles et spirituelles : c'est une des principales clés du succès des bourgs monastiques durant les siècles centraux du Moyen Âge. Ces décisions individuelles n'auraient cependant pas pu aboutir si les abbayes n'avaient consenti à l'installation d'habitants sur leurs terres. Avec quelques décalages chronologiques, dès le premier quart et en tout cas à la fin du XII^e siècle ou au début du suivant, le doute n'est plus permis : les bénédictins des pays d'Aude sont définitivement dans le monde et il n'y a guère que la clôture pour garantir une part de leur « désert » primitif, clôture parfois perméable d'ailleurs, comme à Lagrasse en 1248¹³⁴¹.

La ville. Si la statistique est difficile, l'image est assez nette : on était venu nombreux près des abbayes et dès la deuxième moitié du XIII^e siècle, les trois agglomérations étaient peuplées. En considérant les feux fiscaux, Lagrasse était, au XIV^e siècle, parmi les villes les plus importantes des pays d'Aude ; Alet et Caunes, moins importantes, étaient parmi les agglomérations secondaires de la région. Malgré le biais qu'ils introduisent, les textes révèlent une composition sociale relativement variée d'artisans, de commerçants, de notaires, d'aristocrates et, dans une moindre mesure, de paysans.

Les maisons antérieures au milieu du XVI^e siècle sont encore nombreuses, surtout à Caunes et à Lagrasse. Celles qui sont antérieures au XV^e siècle sont presque exclusivement polyvalentes : elles renvoient l'image de bourgs actifs, attractifs et d'espaces urbains densément occupés, situation qu'attestent les textes du XIV^e siècle à Lagrasse¹³⁴². Par leur aspect monumental, les trois agglomérations ne se distinguaient pas des autres villes médiévales. Les rez-de-chaussée étaient largement ouverts par des arcades de boutique qui formaient une continuité le long des rues marchandes. Les textes confirment, s'il le fallait, qu'on commerçait dans les maisons, qu'on vendait, qu'on achetait, qu'on pesait et qu'on mesurait avec la tare du seigneur-abbé. Les portes, rejetées aux angles des façades ou sur une élévation latérale ou postérieure, étaient noyées dans les successions de baies. Les étages

¹³⁴¹ Délégué par le pape Innocent IV en 1248, l'archevêque de Narbonne Guillaume de Broue avait visité l'abbaye et remarqué la présence de laïcs dans la clôture. PAILHÈS C., *Recueil...*, *op. cit.*, acte 171, p. 213-217.

¹³⁴² Les règlements des tisserands et pareurs de draps de 1302 et 1360, les documents relatifs au marché de 1315 et 1345-1348.

étaient ajourés par des fenêtres géminées, ternées ou à remplage et les cordons d'appui régnaient sur toute la largeur des façades, formant une horizontale continue d'une maison à une autre. À l'intérieur des maisons, peu d'équipements ont été repérés, mais des plafonds peints de la fin des années 1270 et du premier quart du XIV^e siècle ont été identifiés à Lagrasse, de même que des peintures murales, révélant des maisons assez richement décorées et une portion de la population relativement aisée.

Cette image du Moyen Âge central masque la situation antérieure, les étapes du développement, les formes primitives des agglomérations. Les établissements de toutes natures ayant polarisé l'habitat au Moyen Âge sont nombreux, mais une constante se dégage : c'est généralement contre l'édifice, dans un rayon très rapproché, que s'est faite la première agglomération. L'*inecclesiamento* a fréquemment provoqué un regroupement à l'intérieur d'un espace sacré défini autour d'une église, produisant une urbanisation circulaire. L'*incastellamento* a souvent débuté par l'installation d'habitants à l'intérieur de l'enceinte du château, dans la basse-cour. Dans le cas des établissements réguliers, le premier habitat aurait-il pu se faire à l'intérieur de l'enclos monastique ? Les fouilles menées à Lagrasse n'ont pour l'instant donné aucun résultat sur cette problématique et il n'est pas sûr que cela puisse être différent dans d'autres enclos, tant la fonction des structures mises au jour peut être difficile à interpréter. À Alet et à Lagrasse, les enclos avaient une forme circulaire, d'un diamètre approximatif de 145 m et d'une superficie d'environ 1,65 ha : une partie de l'enclos, hors de la stricte clôture, aurait-elle pu être réservée aux laïcs, abriter au moins les membres de la *familia* ? L'existence d'une paroisse dans l'abbatiale de Lagrasse pourrait aller dans ce sens, indice cependant trop ténu pour le garantir, alors qu'à Caunes au XVII^e siècle, l'angle nord-est de l'enclos monastique était réservé au logement des domestiques : la *familiarum cubila*. L'enclos de Caunes, tel qu'il nous est parvenu, est affecté d'une forme grossièrement semi-circulaire à laquelle répond une forme similaire au nord, laquelle est rattachée à l'espace urbain et urbanisée depuis le XIII^e siècle au moins. Ces deux demi-cercles auraient pu former un premier enclos d'un diamètre d'environ 145 m et d'une superficie de 1,65 hectare – identique à ceux d'Alet et de Caunes – occupé par les bâtiments monastiques au sud et par la *familia* et les premiers laïcs au nord.

Le nombre des habitants augmentant, la *familia* devenant la portion congrue de la population, les espaces urbains ont été étendus selon des logiques différentes, liées aux conditions locales, à un contexte particulier, plus qu'à la présence des abbayes. Dans les trois cas, les routes préexistantes ont été des éléments de polarisation. À Alet, la forme semi-circulaire de l'enclos répondait à celle de la route préexistante et l'urbanisation s'est surtout

faite autour de la place centrale, formée par la rencontre des deux éléments, là où s'ouvrait sans doute une des portes principales de l'enclos. Puis un réseau de traverses et de venelles fut créé progressivement pour densifier l'espace urbain, lequel était clos de fortifications à la fin du XII^e siècle englobant plus de 5 ha, dont deux réservés à des jardins terrassés à l'est. À l'exception de la mise en défense de l'agglomération déterminant la forme générale du bourg, laquelle était déjà en partie contrainte par la topographie – le relief et les ravines –, aucune opération programmée d'envergure ne semble avoir prévalu à la formation et aux transformations de l'espace urbain. La situation semble avoir été différente à Caunes, peut-être à cause d'une croissance plus rapide de la population. L'agglomération primitive a visiblement été développée contre les bâtiments monastiques, vraisemblablement à l'intérieur de l'enclos et au plus près de la stricte clôture. Avant la fin du XII^e siècle, l'agglomération avait été développée le long de la route de la Narbonnaise à la Castraise et sur une extension au nord de l'enclos primitif, qui pourrait s'apparenter à un champ de foire protégé, de plan carré, d'une soixantaine de mètres de côté, au centre duquel se trouvait encore la place du marché après l'urbanisation de cet espace. Il fait peu de doute que la création d'un tel lieu de commerce a été décidée, ou au moins encouragée, par la communauté religieuse, seigneur des terres, montrant sa détermination à développer l'économie de l'agglomération et, donc, à favoriser son peuplement. Le reste de l'urbanisation s'est fait le long des routes qui desservaient le probable champ de foire, déterminant des îlots massifs au centre desquels des venelles furent créées pour densifier l'espace urbain, lequel fut clos de murailles avant le premier tiers du XIII^e siècle, englobant près de 5,5 ha d'espace urbain. À Lagrasse, rien ne permet d'attester un premier habitat sur la rive gauche de l'Orbieu, près de l'abbaye ou autour de l'ancienne église paroissiale Saint-Michel qui se trouvait dans le cimetière. Sur la rive droite, les routes régionales traversant le site ont sans doute été les premiers éléments le long desquels s'est faite l'urbanisation, en particulier sur le promontoire au sud de l'agglomération qui descendait directement vers les gués de l'Orbieu. Puis, l'expansion a été réalisée par deux planifications successives au nord du site avant le milieu du XIII^e siècle, *terminus ante quem* fournit par la construction des fortifications qui englobaient 5,35 ha d'espace urbain et par la construction du pont, postérieures aux unités de plan identifiées comme planifiées. Comme pour le champ de foire de Caunes, la communauté religieuse, seigneur des terres, a sans doute joué un rôle important dans l'extension de l'espace urbain. L'augmentation du nombre d'habitants trouvait un intérêt dans la perception de cens et autres taxes, dont le montant était naturellement proportionnel à la population et à sa richesse. Sur ce point au moins, le seigneur-abbé ne se distinguait pas des seigneurs laïcs.

Les grands projets du XIV^e siècle dans l'espace urbain de Lagrasse – le transfert du marché en 1315, sa réorganisation en 1345-1348 et le déplacement de l'église paroissiale en 1359 – révèlent cet intérêt des religieux pour les revenus fournis par un bourg bien peuplé et prospère. Les textes qui les décrivent ne sont en aucun cas des documents d'urbanisme : s'ils nous sont parvenus, c'est qu'ils ont été conservés dans les archives des abbayes parce qu'ils touchaient les droits et les revenus du seigneur-abbé. Cependant, toujours pris à l'initiative des consuls et soumis à leur gestion – ce sont eux qui, par exemple, reversaient les divers dédommagements –, ces projets peuvent s'apparenter à une forme d'urbanisme, dans la mesure où ils prévoient la réorganisation d'équipements collectifs pour mieux correspondre aux besoins des habitants et que les conséquences sur l'espace urbain sont anticipées, en particulier la destruction ou la rénovation de maisons dans les quartiers concernés pour dégager des emplacements, fluidifier des accès, créer des portiques autour de la place. Les maisons à portique sont conservées sur le côté occidental de la place et les fondations d'autres ont été mises au jour du côté oriental, toutes apparemment contemporaines de la construction de la halle après 1315 : le transfert du marché a effectivement été rapidement accompagné par une restructuration des maisons du quartier. Il semblerait qu'à Lagrasse, les consuls aient généralement été attentifs au bon développement de l'agglomération, de même que les abbés avaient créé les structures nécessaires par l'établissement de quartiers planifiés. En effet, l'opération de transfert du marché en 1315 se justifiait à leurs yeux par la valorisation des biens, notamment immobiliers, possédés dans la ville. De plus, il existait peut-être un règlement pour la construction des maisons en pierre dans la deuxième moitié du XIII^e et la première moitié du XIV^e siècle : l'étude archéologique a montré qu'elles étaient construites de façon à assurer une continuité de l'alignement des baies au rez-de-chaussée des façades en aménageant des sommiers et des pierres d'attente. Le rôle des consuls à Alet et à Caunes en matière d'urbanisme reste plus flou, bien que la charte de coutumes d'Alet en 1285 prévoyait le contrôle des encorbellements et du percement des fenêtres.

Un terroir. L'extension des villes au-delà des fortifications est peu évoquée par les textes et n'est pas attestée par l'archéologie. Quelques mentions à Caunes et à Lagrasse évoquent sporadiquement un *barri* (faubourg) au XIII^e et même tout au long du XIV^e siècle, mais il est toujours difficile à localiser ; à Lagrasse, peut-être sur la rive gauche, près de l'abbaye et du cimetière paroissial. À Caunes, il est probable que d'anciens faubourgs furent intégrés à l'espace urbain au fur et à mesure de son accroissement, et que le rempart tel qu'il nous est parvenu les ait englobés.

L'espace périurbain a été exploité pour la construction. Les trois abbayes et toutes les maisons en pierre conservées dans les agglomérations ont été construites en matériaux locaux. Le paysage urbain reflète la composition des sols du terroir alentour : grès d'Alet à Alet ; Calcaire de Montolieu à Caunes ; calcaire froid à Lagrasse. Les carrières qui ont servi à Alet et à Caunes sont encore mal connues et les terroirs devront être explorés, à la lueur de la carte géologique et d'une étude plus poussée des matériaux mis en œuvre, pour éventuellement les localiser avec plus de précision. À Lagrasse, où elles sont mieux connues, les carrières exploitées dans un rayon de 300 m autour du bourg ont pourvu la totalité des chantiers en matériaux de gros œuvre. Il existait une production de pierres presque standardisée, qui a contribué au développement rapide de la construction en pierre dans tout l'espace urbain. À Caunes et à Lagrasse – jamais à Alet –, sauf dans de rares cas pour lesquels des roches plus tendres et plus lointaines furent utilisées, le plus souvent pour des baies dont on souhaitait soigner le décor. À Lagrasse, l'abbé et des notables du bourg ont pu passer des commandes spéciales sur le chantier cathédral de Carcassonne, que les tailleurs locaux n'auraient pu satisfaire. La recherche pêche ici par la mauvaise conservation des structures qui n'étaient pas en pierre, mais en bois et en terre crue : le peu d'exemples médiévaux conservés mettant ces matériaux en œuvre devront être plus particulièrement pris en compte et mériter une véritable attention. L'essence des bois et leur provenance pourraient ainsi être mieux appréhendées et ouvrir tout un nouveau champ de recherche, déjà entamé à Lagrasse à travers l'étude des plafonds peints.

Comme couramment dans les villes médiévales, les habitants des trois bourgs monastiques possédaient des jardins dans l'espace périurbain. À Lagrasse, ils étaient établis sur les fossés lorsqu'une paix prolongée rendait tout système défensif inutile et l'abbé y percevait des taxes. À Lagrasse encore, mais aussi à Alet et à Caunes et plus généralement dans toutes les abbayes des pays d'Aude et au-delà, les religieux ont développé de solides savoir et savoir-faire hydrauliques et, pour apporter l'eau au monastère, réalisé des canaux de dérivation d'une grande précision, qui prenaient l'eau plusieurs centaines de mètres en amont. Le paysage périurbain en fut modifié, sans doute plus que dans tout autre contexte de peuplement, et les horticulteurs des bourgs monastiques ont pu profiter de cette maîtrise hydraulique : leurs jardins occupaient des bandes de terres de plusieurs centaines de mètres de long, entre deux eaux, entre cours d'eau et canaux apportant l'eau au monastère, formant une sorte « d'écharpe verte » dans le paysage périurbain. L'eau du canal était prélevée grâce à de petites vannes et il y avait à Lagrasse un règlement dans le dernier tiers du XIV^e siècle, qui prévoyait qu'en contrepartie, les jardiniers devaient entretenir le *béal*. Ces zones horticoles

de quelques centaines d'ares – entre 350 et 600 ares –, ne pouvaient pas assurer la totalité de l'approvisionnement de villes peuplées de plusieurs centaines de personnes, voire de plusieurs milliers. De même, l'espace périurbain des trois bourgs monastiques n'était pas particulièrement étendu, surtout à Alet et à Lagrasse où ils ne concernaient que quelques dizaines d'hectares, dont une grande partie sur des terrasses chargées d'une terre considérée comme très médiocre au début du XIX^e siècle¹³⁴³, mais aussi à Caunes où il était limité par le relief de la Montagne Noire immédiatement au nord du bourg. Dans les trois cas, l'exiguïté de l'espace périurbain n'a pas constitué un véritable frein au développement de l'agglomération, qui s'est appuyée sur un approvisionnement extérieur essentiellement organisé et structuré par les établissements religieux. Bien que son volume reste difficile à estimer, la centralisation de la production des dépendances monastiques a sans doute constitué une part non négligeable de cet approvisionnement. L'écoulement du surplus de céréales de l'abbaye est attesté à Lagrasse au milieu du XIV^e siècle et, d'après la charte de coutumes de 1287, elle bénéficiait même chaque année de monopoles commerciaux temporaires pour la vente de son vin¹³⁴⁴, montrant qu'elle pouvait alimenter le marché à elle seule. De toute évidence, les communautés religieuses ont considéré les bourgs comme des débouchés commerciaux opportuns et c'est sous cet aspect qu'il faut considérer la création d'un champ de foire à Caunes avant la fin du XII^e siècle. Écouler l'excédent et percevoir un cens sur les transactions : la rentabilité d'un marché à proximité du bourg monastique n'est pas à prouver. Les bourgs étaient directement intégrés dans les circuits d'approvisionnement des abbayes et les habitants bénéficiaient en plus d'un réseau routier efficace par lequel transitaient de nombreux marchands qui se rendaient aux grandes assemblées commerciales à vocation locale voire régionale des trois bourgs. Les habitants des bourgs monastiques s'éloignaient ainsi des préoccupations vivrières et pouvaient se consacrer à d'autres activités, comme le commerce et l'artisanat, lequel était accompagné par les abbayes qui, par exemple, avaient autorisé les drapiers à frapper les draps d'une marque spéciale à Caunes et de celle de l'abbaye – une crosse – à Lagrasse. Les maisons et les textes conservés pour le Moyen Âge central dans les trois bourgs révèlent qu'il s'agissait de villes économiquement actives, peuplées d'administratifs, de commerçants et d'artisans, bien plus que d'agriculteurs.

¹³⁴³ TROUVÉ C.-J., *Description générale...*, *op. cit.*, p. 464.

¹³⁴⁴ PETROWISTE J., *Naissance et essor...*, *op. cit.*, p. 504.

Perspectives. Il sera important de prendre en compte l'espace périurbain des bourgs monastiques dans leur globalité pour progresser sur ce point. Il s'agit d'un espace essentiel à l'approvisionnement des deux communautés et d'un espace commun sur lequel chacun exerce une pression. L'exploitation agricole des terroirs a été trop peu abordée ici, mais nous avons déjà vu à travers l'aménagement des cours d'eau par les abbayes à quel point elles ont marqué le paysage des terroirs environnants et l'utilité de ces aménagements pour les habitants. Par ailleurs, une comparaison avec des bourgs monastiques de taille différente de celle d'Alet, de Caunes et de Lagrasse doit être entreprise, au moins à l'échelle des pays d'Aude, pour embrasser l'ensemble des cas de figure qui pouvaient exister dans la région. L'attention devra se porter sur les petits établissements et sur les simples prieurés près desquels il existait un habitat groupé : qu'en était-il des rapports entre les communautés qui les peuplaient, l'absence d'un puissant seigneur-abbé à proximité a-t-elle influencé les structures de l'évolution des agglomérations ? Cette étude pourra s'appuyer sur les aspects déjà dégagés dans cette thèse et en englober de nouveaux. Enfin, après avoir pris en compte ces petits établissements, l'existence d'une spécificité monastique des agglomérations que nous avons pressentie devra être déterminée par une confrontation plus importante avec des bourgs castraux de la région, mais aussi des bourgs marchands, autant du point de vue de la formation et des transformations de ces agglomérations qu'au niveau économique et social.

SOURCES

ARCHIVES COMMUNALES DE CAUNES (AC Caunes)

AA, actes constitutifs et privilèges de la communauté

AA 1. Arrêt du Parlement de Toulouse homologuant une transaction de 1240 entre l'abbaye des Bénédictins et les habitants de Caunes, 1520.

BB, administration communale

BB 1-5. Registres des délibérations du conseil de ville, 1603-1789.

BB 6. Élections consulaires, procès de la communauté de Caunes, 1702-1785.

CC, impôts et comptabilité

CC 12. Compoix cabalistes, 1745-1789.

CC 15. Compoix, 1637.

CC 16. Compoix, XVII^e s. (fin).

CC 17. Compoix, 1718.

CC 18. Compoix, 1752.

CC 19. Compoix, XVIII^e s.

CC 20. Compoix, XVIII^e s. (fin).

CC 21. Plan de Caunes et de ses tènements, dit plan Lautié, XVIII^e s. (fin).

DD, édifices communaux, mines, ponts et chaussées, voirie

DD 1. Rues, place et couvert, église, 1714-1788.

DD 2. Maison de ville, portes de ville, arceaux du couvert, 1715-1769.

ARCHIVES COMMUNALES DE LAGRASSE (AC Lagrasse)

1 G, fonds des compoix

1 G 1. Compoix, 1712.

1 G 2. Compoix, 1753.

1 G 3. Compoix (copie), 1753.

1 G 4. Compoix, 1754.

1 G 5. Compoix (copie), 1753.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'AUDE (AD Aude)

Série C, administrations provinciales (avant 1790)

Intendance de Languedoc

1 C : intendance du Languedoc :

1 C 3 : Instructions demandées aux curés pour la description géographique et historique de la Province, diocèse de Carcassonne, 1759 ; liste des villes et lieux du diocèse (affiche), s. d. (XVIII^e siècle). 1759 et s. d. (XVIII^e siècle).

1 C 8 : Justice de Carcassonne : tarif de la viguerie de l'abbé de Lagrasse, s. d.

11 C : travaux publics : chemins, ponts, étangs :

11 C 19 : *Chemins* : diocèse de Carcassonne, chemin de Lagrasse, 1769-1787.

11 C 20 : *Chemins* : diocèse de Carcassonne, chemin de Lagrasse, 1763-1767.

11 C 21 : *Chemins* : chemins de la sénéchaussée et du diocèse de Carcassonne, 1755-1789.

11 C 22 : *Chemins* : diocèse de Carcassonne, chemins de traverse, 1739-1789.

11 C 30 : *Chemins* : diocèse d'Alet et Limoux, chemins divers, 1603-1782.

11 C 36 : *Chemins* : diocèse de Narbonne, chemins du diocèse, 1573-1788. (*Chemin de Caunes à Peyremaux*).

11 C 37 : *Chemins* : diocèse de Narbonne, chemin de Caunes à Peyremaux, chemin de Narbonne à Saint-Chinian, 1766-1790.

11 C 44/1-2 : *Ponts* : diocèse de Carcassonne, états ; état des ponts de plus de deux toises d'ouverture.

11 C 82 : *Ponts* : diocèse de Carcassonne (un registre de plans), s. d. (XVIII^e siècle ?).

12 C : syndicat général de Languedoc :

12 C 5 : *Travaux publics* : ponts et chemins à la charge des diocèses de la sénéchaussée de Carcassonne et de Toulouse, avec des plans des chemins du diocèse de Limoux, 1765-1779.

Diocèse civil de Carcassonne :

16 C : affaires des communautés :

16 C 5 : Arbitrage entre l'abbé de Lagrasse et l'université dudit lieu (parchemin s.d., XV^e siècle) ; acte de protestation et d'opposition des habitants de Lagrasse contre l'archevêque de Narbonne, avec les bornes et étendue de la paroisse de Lagrasse (1328, copie de 1640). 1328-1640.

17 C : arpentement général du diocèse

17 C 1 : Recherche générale du diocèse de Carcassonne. 1532.

17 C 2 : Recherche générale du diocèse de Carcassonne. 1641.

17 C 4, déclaration du roi et lettres de jussion portant règlement pour la confection des Compoix en Languedoc, 1784.

23 C : foules, entretien des gens de guerre, étapes, garnisons, artillerie, pionniers

23 C 19, Comptes, mandements, acquits, lettres, rôles et monstres, commissions et pièces diverses à l'appui, présentées aux assiettes extraordinaires, année 1585.

26 C : arpentement général du diocèse ; compoix et brevettes, archives, inventaires :

26 C 4 : Livre de recherches du diocèse d'Alet. 1594.

26 C 6 : Recherches et estimations des immeubles du diocèse d'Alet et Limoux. 1595.

26 C 13 : Diocèse d'Alet : état des propriétaires et artisans d'Alet. 1750.

Diocèse civil de Narbonne :

56 C : arpentement général du diocèse

56 C 1-4 : Recherches générales du diocèse de Narbonne. 1537-1539.

Domaines :

73 C : fonds des compoix :

73 C 99 : Compoix de Caunes, XVII^e s. (deb.).

73 C 100 : Compoix de Caunes, 1609.

73 C 101 : Compoix de Caunes, 1638.

73 C 102 : Compoix de Caunes, 1662.

73 C 103 : Compoix de Caunes, 1683.

73 C 104 : Compoix de Caunes, 1718.

73 C 105 : Compoix de Caunes, 1753.

73 C 252 : Compoix de Lagrasse, 1594.

73 C 253 : Compoix de Lagrasse, 1662.

73 C 254 : Compoix de Lagrasse, 1712.

73 C 255 : Compoix de Lagrasse, 1745.

Série E, féodalité, communes, bourgeoisie, familles

Sous-série 3 E, archives notariales :

3 E 1531-1532, 1534, étendues du notaire Nicolas de Calidis à Lagrasse, 1391-1411

3 E 1533, minutier du notaire Nicolas de Calidis à Lagrasse, 1397-1398

3 E 1535, liasse de papiers épars appartenant au fonds du notaire Nicolas de Calidis à Lagrasse, 1395-1398.

3 E 1709, acte remettant entre les mains des arbitres (qui ont prononcé la sentence du 23/12/1315) l'affaire du marché de la ville qui oppose l'abbaye aux habitants de Lagrasse. s. d. entre 1345 et 1349. Servait de couverture à un registre de notaire (3 E 1628-1629).

3 E 6511, registre du notaire Louis Boniol, 1683-1684

Sous-série 4 E, archives communales déposées :

Alet, 8 :

AA, actes constitutifs et privilèges de la communauté

4 E 8/AA 1. Privilèges de la ville.- Signification : copie d'acte de notaire. 1668.

4 E 8/AA 2. Privilèges, immunités, droits, commerce.- Demande de renseignements destinés à être publiés dans l'encyclopédie de la jurisprudence : correspondance. 1778.

BB, administration communale

4 E 8/BB 1-22. Délibérations de la communauté : cahiers et registres reliés. 1595-1790.

4 E 8/BB 24. Élections consulaires.- Nomination des consuls et des conseillers politiques : listes, correspondance, requête. s.d. [XVI^e s.], 1613-1785.

CC, impôts et comptabilité

4 E 8/CC 1-17. Livres d'imposition de la taille et des deniers royaux : cahiers. 1551-1764.

4 E 8/CC 18-26. Compoix. 1626-1768.

4 E 8/CC 27. Réalisation des compoix.- Autorisations, protestations, nomination d'un syndic : correspondance. 1633-1774.

4 E 8/CC 31-32. Compoix cabalistes, comptes du bétail et des valets et servantes. 1633-1782.

4 E 8/CC 48. Terres et maisons d'Alet.- Estimations : état. 1644.

4 E 8/CC 50. Taxes sur les draps et étoffes de laines.- Perception : quittances. 1627-1641.

DD, édifices communaux, mines, ponts et chaussées, voirie

4 E 8/DD 1. Hôtel de ville.- Construction, réparations : cahier des charges, devis, rôle de frais, contrat, procès-verbal. 1662-1764.

4 E 8/DD 3. Églises paroissiales d'Alet (Saint-André, Saint-Martin et Saint-Salvayre).- Construction, réparations, refonte des cloches : cahier des charges, délibérations, devis, correspondance, requête. 1653-1782.

4 E 8/DD 5. Presbytère d'Alet.- Réparations : délibérations, mémoire, correspondance (1665). 1613-1785.

4 E 8/DD 9. Portes et murailles de la ville.- Construction, réparations, recherches de propriété : adjudication, extrait de compoix et état de section (s.d., vers 1800) ; délibérations. 1640-1778 et s.d. [v. 1800]

4 E 8/DD 10. Chemins et ruisseaux.- Entretien, réparations : instruction, délibérations, mémoire, correspondance, état des journées. 1646-1759.

4 E 8/DD 11. Pont d'Alet.- Construction, réparations, construction d'un batardeau, réparations de la croix du pont : délibérations, mémoires, baux, adjudication, correspondance. 1627-1756.

4 E 8/DD 12. Canaux et fossés.- Canal de la Doux, construction de la muraille : quittances (1645) ; fossés le long des remparts, réparations : délibérations (1676). 1645-1676.

4 E 8/DD 13. Bac.- Réparation de la barque, traversées : état des dépenses, état des passages. 1657-1660.

4 E 8/DD 14. Sources, fontaines.- Travaux. 1643-1770.

4 D, contentieux

4 E 8/4 D 1. Contentieux au sujet du passage entre le rempart de la ville et le jardin de l'Évêché : mémoire, correspondance. 1808.

1 G, impôts directs

4 E 8/1 G 1. Compoix d'Alet, 1650.

4 E 8/1 G 2. Compoix d'Alet, 1709.

4 E 8/1 G 3. Compoix d'Alet, 1714.

4 E 8/1 G 4. Compoix d'Alet, 1729.

4 E 8/1 G 5. Compoix d'Alet, 1768.

4 E 8/1 G 6. Compoix d'Alet, 1626-1627.

1 M, édifices publics

4 E 8/1 M 3. Murs d'enceinte.- Démolition, vente des pierres : procès-verbaux d'adjudication. 1811-1813.

2 M, édifices de culte et cimetières

4 E 8/2 M 1. Ancienne cathédrale.- Démolition et vente des pierres, isolation de l'abside, restauration, classement : plan rapport, correspondance. 1832-1937.

4 E 8/2 M 2. Église.- Réparations, installation et réparation de l'horloge : devis, procès-verbal d'adjudication, quittances, correspondance. 1811-1904.

4 E 8/2 M 4. Presbytère.- Réparations, attribution locative d'une partie du bâtiment pour loger l'instituteur : devis, baux, extrait du compte de gestion de la fabrique, correspondance. 1835-1930.

1 O, travaux publics, voirie générale

4 E 8/1 O 2. Remparts et promenades.- Réparations, pavage, vente d'arbres, vente des pierres du rempart. An XI-1843.

4 E 8/1 O 3. Rues, promenades, chemins : rapport sur l'état de ces équipements. 1902.

4 E 8/1 O 4. Champs de foire.- Vente du terrain : délibérations, soumission ; alignements ; ouvertures de fenêtres : demandes d'autorisation. 1860-1908.

4 E 8/1 O 9. Pont vieux.- Réparations : correspondance. An X.

4 E 8/1 O 27. Route nationale 118 et route départementale 12.- Entretien, élagage, démolition de deux fours à chaux : affiche, arrêtés, rapport, correspondance. An XI-1873.

2 O, moyens de transports et travaux divers

4 E 8/2 O 3. Carrière longeant la route royale 118.- Autorisation : arrêté. 1845.

3 O, navigation et régime des eaux

4 E 8/3 O 4. Moulins.- Autorisation de détournement des eaux de l'Aude, installation illégale, agrandissement : arrêtés, ordonnance, correspondance. An XIII-1838.

2 R, sciences, lettres, arts

4 E 8/2 R 2. Monuments Historiques (pont d'Alet, fresques de la chapelle Saint-Benoît, porte Cadènes).- Classement : arrêté, avis, correspondance. 1906-1943.

Lagrasse, 185 :

4 E 185/S 1. Arbitrage entre les consuls de Lagrasse et les syndics de Montlaur au sujet des bestiaux et des coupes de bois, contenant une délimitation des terroirs des deux communautés. Vers 1300.

4 E 185/S 2. Compoix cabalistes. 1770-1788.

4 E 185/S 3. Procès entre la communauté et les bénédictins. 1715-1721.

4 E 185/S 7. Pièces diverses, XVIII^e s. dont procès-verbal transcription de l'acte du 6 novembre 1290 par lequel l'abbé Auger reconnaît la division des terroirs de Montlaur et de Pechlat et les droits de pacage dans les bois des habitants de Lagrasse.

Série Fi, documents figurés entrés par voie extraordinaire

1 Fi 862. Alet. Carte du diocèse d'Alet par Aldring et Bourgoïn, époque Cassini. Imprimée collée sur toile. 1781.

1 Fi 930. Caunes-Minervois. Plan d'alignement de la commune de Caunes. 1842.

1 Fi 975. Lagrasse. Plans des fiefs abbatiaux de Lagrasse. 1769.

1 Fi 976. Lagrasse. Plans du rez-de-chaussée de l'abbaye de Lagrasse et du sanctuaire de l'église paroissiale. XVIII^e s.

1 Fi 977. Lagrasse. Possessions spirituelles en 1118 (France-Espagne). s.d.

1 Fi 1047. Narbonne. Les diocèses de Narbonne, Alet et Saint-Pons, depuis le XIV^e s. avec un plan de Narbonne par Vital Chomel et J. de Font-Réaulx. Ech. au 200 000^e. 1957.

1 Fi 1156 – Carte du chemin de la Montagne Noire depuis Caunes jusqu'aux rochers de Peyramaux (diocèse de Lavaur), levée et dessinée par le sieur Pelletan en 1776 (paraphé « ne varietur », Narbonne 30 mars 1785).

Série G, clergé séculier (avant 1790)

Évêché et chapitre d'Alet

G 220. Verbal de scellé des effets de feu M. de Taffoureau, évêque et seigneur d'Alet. – Inventaire des effets de la succession de feu M. Maboul, évêque et comte d'Alet. 1709-1723.

G 222. Registres d'audience de la viguerie temporelle d'Alet. 1671-1681.

G 224. Baux à ferme. 1777-1787.

G 315. Fragment du livre du secrétaire (fol. XLIX à LIII). 1568.

G 316. Temporel : comptes divers, baux et dîmes, pièces de procédures. 1621-1789.

G 342. Reconnaissances de biens faites à Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, et au chapitre cathédral d'Alet, prieurs et seigneurs directs du lieu de Payra : actes pris par André Simant, notaire de Saint-Papoul (registre incomplet : fol. 260 à 292). 22 mai 1662-26 mai 1664.

Série H, clergé régulier (avant 1790)

Abbaye de Caunes-Minervois

H 1. Registre des arrêts, contrats et autres actes du monastère, depuis le 3 juin 1659 jusqu'au 24 mai 1747. En tête, on lit : « Table des actes escripts au présent livre qui pourra estre faicte alphabétique par qui le verra ramply et achevé d'escire. » 1659-1747.

H 2. Titres de propriété, rentes, baux, contrats, etc. 1537-1783.

H 3. Titres de propriété. Plans d'adaptation de titres et extraits de compoix. 1679-1757.

H 4. Plans de la directe de l'aumônier dans le terroir de Caunes et de Laure. XVIII^e s.

H 5. 27 plans de divers tènements du terroir de Caunes ; 6 plans de divers tènements au même lieu ; 11 plans, dont un de la ville de Caunes. XVIII^e siècle.

Abbaye de Lagrasse

H 7. Inventaire. 1494.

H 8. Cartulaires, Livre Vert A, fin XV^e s.

H 9. Cartulaire, Livre Vert B, XVI^e s.

H 10. Cartulaire, Livre Noir, fin XVIII^e s.
H 11-15. Privilèges par les rois. 800-1712.
H 16-22. Bulles des papes. 951-1706.
H 23-28. Donations. 821-1491.
H 29-31. Testaments. 1207-1744.
H 32-33. Obits. 1300-1529.
H 34-35. Inféodations. 940-1765.
H 36. Engagements. 1020-1661.
H 37. Dénombrements. 1503-1720.
H 38-62. Hommages et reconnaissances. 1110-1766.
H 63-64. Recherches des dépendances du chapitre. 1537-1623.
H 65-79. Ventes et achats. 837-1782.
H 80-97. Baux. 1147-1789.
H 98. Obligations. 1404-1768.
H 99. Quittances. 1290-1792.
H 100. Droits de quêtes. 1286-1467.
H 101. Amortissements. 1375-1714.
H 102-125. Transactions. 893-1775.
H 126-128. Affaires intérieures. 1286-1779.
H 129. Actes seigneuriaux de l'abbé. XIV^e s.
H 130. Visites au Saint-Siège. 1334-1373.
H 131. Rôles de Moïse. XII^e s.-XVIII^e s.
H 132. Agrégations. 1621-1663.
H 133. Vestiaires. 1404-1500.
H 134-136. Offices. 1388-1585.
H 137-139. Cures, prévôté, chapelles. 1280-1782.
H 140-141. Prieuré. 1267-1788.
H 142. Établissement de capitaines. 1360-1385.
H 143. Hôpital de Lagrasse. 1620-1678.
H 144. Contestations avec l'ordinaire. 1262-1720.
H 145-174. État des revenus. 1071-1782.
H 175. Committimus. 1600-1717.
H 176-191. Procédures. 1237-1789.
H 452-454. Additions. 1079-1723.

H 592-593. Pièces diverses. 1430-1611.

H 600, 649-656. Suppléments.

H 873. Privilèges pontificaux accordés à l'abbaye de Lagrasse. 1120 (copie)-1507 (copie).

H 874. Reconnaissances de biens tenus à cens faites au monastère de Lagrasse (prévôté de Badens). 1357.

H 875. Étang de Marseillette asséché.- Consultations d'avocats au Parlement de Toulouse concernant les prétentions de l'abbaye sur l'étang. 1764.

Capucins.

H 702. Livre de la fondation du couvent avec mention des principaux bienfaiteurs. 1628-1785.

H 873-922. 5^e supplément.

Série J, archives privées entrées par voie extraordinaire

Sous-série 3J, Pièces isolées et petits fonds

3 J 8 – Caunes, abbaye.- Reconnaissances en faveur de l'abbaye. 1679 [copie du XVIII^e s.]

3 J 45 – Lagrasse.- Expédition de l'acte du 3 juin 1349 : l'abbé de Lagrasse accorde concession aux habitants de Cascastel. 13 février 1350.

3 J 830 – Lagrasse.- Sentence de Pierre Bertrand, juge de Lagrasse, concernant un conflit opposant l'abbé de Lagrasse et deux pâtres de Talairan. 24 juillet 1344.

3 J 897 – Lagrasse.- Projet de tombeau de la famille Berlioz. 1888.

3 J 1045 – Lagrasse.- Accord passé entre l'abbé et la communauté de Lagrasse. XIV^e s. (1359 ?)

3 J 1211 – Lagrasse.- Testament de Pierre Fournier, maître boulanger de Lagrasse. 4 mai 1690.

3 J 1724 – Marseillette.- Compromis entre l'abbé de Lagrasse et le prieur de Saint-Martin-des-Puits d'une part, l'abbé du monastère de Caunes-Minervois d'autre part, Bernard de Capendu, chevalier d'autre part, Niger de la Redote d'autre part, Pons Sigueriel et Amalric de Carcassonne, procureurs des acquéreurs de l'étang de Marseillette, d'autre part, concernant l'étang de Marseillette. 1302.

3 J 2345 – Lagrasse.- plan de la ville et du terroir (photocopies). XIX^e s.

Sous-série 5 J, collection Nelli

5 J 56 – Alet, archives communales.- Livre d'estime. 1595.

5 J 94 – Lagrasse.- Ventes, échanges. 1320-1787.

Sous-série 10 J. *Fonds Cayla*.

10 J 88-94 – Géographie, toponymes et topographie.- Dossiers de renseignement sur fiche. s.d. [1950].

Sous-série 55 J, fonds Gratien Leblanc.

55 J 1-13 – Alet-les-Bains.- Notes historiques, manuscrits d'articles, documentation graphique et photographique. 1939-1975.

Sous-série 58 J. *Fonds Roger Hyvert (inventaire des monuments historiques de l'Aude)*.

58 J 1-16 – Fiches descriptives (avec notice historique et bibliographie) des monuments historiques du département (classement par ordre alphabétique des communes). 1946-1947.

58 J 17 – Liste des monuments et objets figurant dans l'inventaire dressé par Roger Hyvert (classement par ordre alphabétique des communes). s.d. [v. 1947].

Sous-série 113 J. *Fonds des archives paroissiales de Lagrasse*.

113 J 5-6 – Travaux à l'église paroissiale de Lagrasse.- Correspondance reçue par le conseil de Fabrique de Lagrasse. 1895-1896.

Série Mi, Microfilms

1 Mi 191 – Caunes-Minervois.- Registre de minutes notariales (Bibliothèque nationale de France, mss latins n° 11014, 200 fol.). 1269.

Série O, Administration et comptabilité communales (1800-1940)

Sous-série 2 Op : dossiers par commune.

2 Op 42-49 – Alet : an X-1942.

2 Op 45. *Église d'Alet* : restauration, aménagement du beffroi : dossier de travaux, délibérations, correspondance (1832-1892).

2 Op 773. *Église de Caunes* : construction : dossier de travaux, plans, correspondance, délibérations. 1808-1897.

2 Op 1529-1543 – Lagrasse : an IX-1940.

2 Op 1533. *Cimetière de Lagrasse* : construction, agrandissement, réfection : dossier de travaux, plans, délibérations, concessions, correspondance. 1845-1932.

2 Op 1534. *Église de Lagrasse* : réparations : correspondance, délibérations. 1857-1895.

Série P, finances, cadastre, postes (1800-1940)

Sous-série PW, atlas cadastraux : plans dit « Napoléoniens ».

PW 8759. Alet-les-Bains : 1829.

PW 8831. Caunes-Minervois : 1827.

PW 8935. Lagrasse : 1831.

Série S, travaux publics, transports (1800-1940)

S 340-341. Rivière d'Aude à Alet, 1807-1907.

S. 419-429. Argent-Double.

S 420-422. Argent-Double : Caunes-Minervois. 1823-1905.

S 435. Argent-Double : Caunes-Minervois, 1908-1912 ; [et autres]. 1902-1922.

S 436. Béal : Caunes-Minervois, 1836-1902 ; [et autres]. 1836-1906.

S 542. L'Orbieu : Lagrasse, 1827-1889 ; [et autres]. 1827-1889.

S 543. L'Orbieu : Lagrasse, 1829-1897 ; [et autres]. 1829-1897.

Série T, enseignement, affaires culturelles, sports (1800-1940)

4 T 215. Lagrasse.- Chapelle abbatiale, croquis des carrelages, des peintures, 1924.

4 T 267/163-164. Lagrasse.- Culots et encorbellements sculptés, planche de clichés en noir et blanc.

Série W, versements administratifs classés en série continue (1940 à nos jours)

1046 W 41. Lagrasse.- Marques de tâcherons, clocher de l'abbaye ; Abbaye de Lagrasse et village ; évacuation des eaux de pluviales, porte sud de la chapelle ; tour clocher et transept sud de l'église abbatiale, relevé au crayon ; plan schématique de l'église abbatiale et du chevet nord ; plan schématique du transept sud, crayon ; plan et coupe schématique de la chapelle (09/02/1929) ; courrier de H. Nodet à Mr Bourianes, entrepreneur (12/01/1953) ; Lagrasse, ancienne abbaye : orphelinat des médaillés militaires, projet de réfection de planchers rongés par les termites. Plans du RDC et 1^{er} étage et Coupe ; [et autres].

1046 W 42. « N° 2162, Abbaye de Lagrasse (Aude). Ministère de l'Éducation Nationale ». Architecte en chef : Mr Nodet ; absidiole gauche, contrefort droit ; ancienne chapelle ; absidiole droite, contrefort à gauche avec les indications : pierre neuve (en rouge), pierre état (en bleu), parties conservées (en jaune) ; [et autres]. 16/02/1951.

ARCHIVES NATIONALES (AN)

Série N, cartes, plans et dessins d'architecture

N/3/Aude/3/1, *Premier plan et dessein du monastere de La grasse comme il est a present*, 1675.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE (BnF)

Département des manuscrits

Fonds Jean de DOAT, ms 58 : abbaye de Caunes (787-1468) ; ms 66, ms 67, ms 68 : abbaye de Lagrasse (806-1646) ; ms 69 : abbaye de Montolieu (815-1565) ; ms 71 : abbaye de Saint-Hilaire ; ms 72 : abbaye d'Alet (1158-1176).

Latin 11014, registre du notaire de Caunes, 1269.

SOURCES ÉDITÉES

BRÉQUIGNY (de), LAURIÈRE (de), SECOUSSE Denis-François, VILEVAULT (de), *Ordonnances des roys de France de la troisième race*, Paris, Imprimerie Royale, 1723-1777, 12 vol.

DE VIC Claude, VAISSÈTE Joseph, *Histoire générale de Languedoc, avec des notes et les pièces justificatives*, Toulouse, Privat, 3^e éd., 1872-1904, 16 volumes.

FONDS-LAMOTHE Louis-Henri, *Notice historique sur la ville de Limoux*, J. Boute, Limoux, 1838, 273 p.

Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa, t. VI, Paris, 1739.

MAGNOU-NORTIER Élisabeth, MAGNOU Anne-Marie, *Recueil des chartes de l'abbaye de Lagrasse, t. I, 779-1119*, CTHS, Paris, 1996, 344 p.

MAHUL Alphonse, *Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne*, V. Didron, Dumoulin, Paris, 1857-1885, 7 vol.

PAILHÈS Claudine, *Recueil des chartes de l'abbaye de La Grasse, t. II, 1117-1279*, CTHS, Paris, 2000, 446 p.

PICOT Georges, *Documents relatifs aux états généraux et assemblées réunies sous Philippe le Bel*, Ministère de l'Instruction publique, collection des Documents inédits sur l'Histoire de France, Paris, 1901, 858 p.

SABARTHÈS Antoine, *Les manuscrits consulaires de Limoux (Aude) : étude historique et philologique*, Leroux, Paris, 1930, 353 p.

VILLANUEVA Jaime, *Viage literario a las iglesias de España, Urgell y Girona*, t. XII, Academia de la Historia, Madrid 1850, p. 270-271.

BIBLIOGRAPHIE

ABBÉ Jean-Loup, « Entre ville et campagne. L'espace périurbain en Languedoc à la fin du Moyen-Âge à travers les sources fiscales », *Aux marges de la ville : paysages, sociétés, représentations, Actes du colloque tenu à Lyon, 5-7 mai 2011*, L'Harmattan, Paris, 2015, p. 83-98.

ABBÉ Jean-Loup, « Formation d'un paysage médiéval dans le Bassin parisien : Villeneuve l'Archevêque (Yonne) », *Archéologie Médiévale*, t. XXIII, 1993, p. 57-105.

ABBÉ Jean-Loup (dir.), *Histoire de Limoux*, Toulouse, éd. Privat, 2009, 269 p.

ABBÉ Jean-Loup, « Le paysage peut-il être lu à rebours ? Le paysage agraire médiéval et la méthode régressive », *Les territoires du médiéviste*, PUR, Rennes, 2005, p. 383-399.

ABBÉ Jean-Loup, « Les anciennes mesures de l'Aude », *Les anciennes mesures du Midi méditerranéen d'après les tables de conversion*, Institut d'études du Massif Central, Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand, 1994, p. 73-106.

ABBÉ Jean-Loup, « Paysage urbain et rural à Limoux d'après une source méconnue : le terrier royal de 1316 », *BSESA*, t. CIII, 2003, p. 91-100.

ABBÉ Jean-Loup, « Permanences et mutations des parcellaires médiévaux », CHOUQUER Gérard (dir.), *Les formes du paysage. 2- Archéologie des parcellaires. Actes du colloque d'Orléans (mars 1996)*, Paris, 1996, p. 223-233.

ABBÉ Jean-Loup, « Planification et aménagement de l'espace urbain de la moyenne vallée de l'Aude au Moyen Âge. Espéraza, Couiza, Quillan, Limoux », *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, Presses universitaires François-Rabelais, Tours, 2003, p. 149-182.

ABBÉ Jean-Loup, *Société, espace et parcellaire : contribution à l'étude de l'aménagement de l'espace en Languedoc au Moyen Âge (XII^e-XV^e)*, Thèse d'HDR sous la dir. de B. Cursente, UTM, 2004, 6 vol.

ABBÉ Jean-Loup, *Une longue histoire : la construction des paysages méridionaux. Actes du colloque des 23-24 mai 2008 à Carcassonne*, CNRS, UTM, 2012, 151 p.

ADAM Jean-Pierre, *La construction romaine : matériaux et techniques*, Picard, Paris, 1984, 367 p.

ALBE Edmond, *Cahors : inventaire raisonné et analytique des archives municipales, première partie : XIII^e siècle (1200-1300)*, Impr. G. Rougier, Cahors, 1915, 217 p.

ALLAIN Rémy, *Morphologie urbaine, géographie, aménagement et architecture de la ville*, Armand Colin, Paris, 2004, 254 p.

ALBISSON Jean, *Loix municipales et économiques du Languedoc, ou Recueil des ordonnances, édits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil, du parlement de Toulouse et de la Cour des aides de Montpellier*, Rigaud et Pons, Montpellier, 7 vol., 1780-1787.

ALIX Clément, ÉPAUD Frédéric, *La construction en pan de bois au Moyen Âge et à la Renaissance*, Presses universitaires François-Rabelais, PUR, Tours, Rennes, 2013, 447 p.

AMOUROUX Robert, *Le consulat et l'administration municipale de Narbonne, des origines à la fin du XIV^e siècle*, Thèse pour le doctorat en droit sous la dir. de P. Ourliac, Toulouse, 1970, 341 p.

ARIÈS Philippe, DUBY Georges, *Histoire de la vie privée*, t. 2, *De l'Europe féodale à la Renaissance*, Seuil, Paris, 1985, 638 p.

- ASMVAL, *L'abbaye de Lagrasse*, Collection Les mots et la trace, Association pour la Sauvegarde et la Mise en Valeur de l'Abbaye de Lagrasse, Nouvelles Presses du Languedoc, Sète, 2008, 236 p.
- ASMVAL, *Auger de Cogenx*, Collection Les Cahiers de Lagrasse, n° 1, Association pour la Sauvegarde et la Mise en Valeur de l'Abbaye de Lagrasse, Nouvelles Presses du Languedoc, Sète, 2010, 269 p.
- ASMVAL, *Jardins monastiques*, Collection Les Cahiers de Lagrasse, n° 2, Association pour la Sauvegarde et la Mise en Valeur de l'Abbaye de Lagrasse, Nouvelles Presses du Languedoc, Sète, 2012, 303 p.
- ASMVAL, *Cloîtres et vie claustrale*, Collection Les Cahiers de Lagrasse, n° 3, Association pour la Sauvegarde et la Mise en Valeur de l'Abbaye de Lagrasse, Nouvelles Presses du Languedoc, Sète, 2014.
- AUBRUN Michel, *La paroisse en France au Moyen Âge, des origines au XV^e siècle*, Picard, Paris, 1986, 269 p.
- AVRIL Joseph, « Recherches sur la politique paroissiale des établissements monastiques et canoniaux (IX^e-XIII^e siècles), *Revue Mabillon*, t. LIX, 1980, p. 453-517.
- BAICHÈRE Edmond, « Inventaire de titres et de documents historiques relatif à quelques communes de la région de l'Aude », *MAASC*, 2^e série, t. VI, 1910, p. 46-49.
- BAILLY-MAÎTRE Marie-Christine, GARDEL Marie-Élise (dir.), *La pierre, l'eau, le métal et le bois : économie castrale en territoire audois (XI^e-XIV^e siècles)*, SESA, Carcassonne, 2007, 262 p.
- BALCON-BERRY Sylvie, BARATTE François, CAILLET Jean-Pierre (dir.), *Des « domus ecclesiae » aux palais épiscopaux : actes du colloque tenu à Autun du 26 au 28 novembre 2009*, Brepols, Turnhout, 2012, 215 p.
- BALMELLE Catherine, CHEVALIER Pascale, RIPOLL Gisela (éd.) *Mélanges d'Antiquité tardive, Studiola in honorem Noël Duval*, Brepols, Turnhout, 2004, 300 p.
- BAREIL Eugène, *Lagrasse, 12 siècles d'histoire. L'abbaye bénédictine de Sainte-Marie d'Orbieu. Le village et son terrain dans les Corbières*, Lagrasse, syndicat d'initiatives du canton de Lagrasse, Imp. Gabelle, 1975, 188 pages.
- BARNEL Christine, « Une ville provençale et sa campagne au XIV^e siècle : Toulon, les notaires et leur clientèle », *La ville au Moyen Âge. I, Ville et espace, Actes du 120^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Aix-en-Provence, 1995*, CTHS, Paris, 1998, p. 233-245.
- BATIGNE Virginie, *L'encadrement des fidèles dans les chartes de coutumes dans six départements du Midi de la France : l'Ariège, l'Aude, l'Aveyron, la Haute-Garonne, le Tarn et le Tarn et Garonne (du XII^e au XV^e siècle)*, Mémoire de maîtrise sous la dir. de M. Fournié, UTM, 2003, 170 p.
- BAUDOUX-ROUSSEAU Laurence, CARBONNIER Youri, BRAGARD Philippe, *La place publique urbaine du Moyen Âge à nos jours*, Artois Presses Université, Louvain, 2007, 371 p.
- BAUDREU Dominique, POUSTHOMIS-DALLE Nelly, « Genèse du village abbatial de Caunes-Minervois », *L'abbaye et le village de Caunes-Minervois (Aude). Actes du colloque de Caunes-Minervois, 22-23 novembre 2003*, *AMM*, supplément n° 6, CAML, 2010, 223 p., p. 129-142.
- BAUDREU Dominique, « Le Bas-Razès aux XI^e-XII^e siècles, formes castrales et ecclésiastiques de l'habitat groupé », *Histoire et archéologie des terres Catalanes au Moyen Âge*, Presses universitaires de Perpignan, 1995, p. 187-228.

- BAUDREU Dominique, « Les enclos ecclésiastiques dans les anciens diocèses de Carcassonne et de Narbonne : la pluralité des formes », *Morphogenèse du village médiéval (IX^e-XII^e siècles)*, p. 189-203.
- BAUDREU Dominique, « Observations sur les constructions en terre crue dans l'Aude (Moyen Âge et Époque moderne) », *BSESA*, t. CII, 2002, p. 57-64.
- BAUDREU Dominique, « Une forme de villages médiévaux concentrés : le cas du Bas-Razès », *AMM*, t. 4, 1986, p. 49-73.
- BAUDREU Dominique, ABBÉ Jean-Loup, PEYTAUVIE Charles, « Les répercussions de la Croisade albigeoise dans la morphologie urbaine et la vie paroissiale à Limoux », *La Croisade albigeoise*, Carcassonne, Centre d'études cathares, 2004, p. 324-348.
- BAUDREU Dominique, CAZES Jean-Paul, « Les villages ecclésiastiques dans le bassin de l'Aude », *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales. Actes du III^e Congrès international d'archéologie médiévale, Aix-en-Provence, 28-30 septembre 1989*, MSH, Paris, 1994, p. 80-97.
- BAUDREU Dominique, RANCOULE Guy, « À l'origine de Caunes-Minervois : Buffens », *L'abbaye et le village de Caunes-Minervois (Aude). Actes du colloque de Caunes-Minervois, 22-23 novembre 2003*, *AMM*, supplément n° 6, CAML, 2010, p. 13-23.
- BAUDRILLART Alfred (dir.), *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, t. II, fasc. 7-12, Letouzey et Ané, Paris, 1914, 1832 col.
- BAYROU Albert, « Verreries et gentilshommes verriers dans le diocèse d'Alet de la Limoux », *Archistra*, n°61, 1984, p.6-7.
- BÉA Adeline, « Les fonds d'archives et l'abbaye de Caunes-Minervois », *L'abbaye et le village de Caunes-Minervois (Aude). Actes du colloque de Caunes-Minervois, 22-23 novembre 2003*, *AMM*, supplément n° 6, CAML, 2010, p. 205-208.
- BÉA Adeline, GIRARDCLOS Olivier, PERRAULT Christophe, SCELLÈS Maurice, SERVANT Sonia, « Dendrochronologie en Midi-Pyrénées : bilan du programme 2004-2008 », *MSAMF*, t° LXVIII, 2008, p. 171-205.
- BEDOS Brigitte, *Corpus des sceaux français du Moyen Âge, T. premier : Sceaux des villes*, AN, Paris, 1980, 546 p.
- BECK Patrick (dir.), *L'innovation technique au Moyen-Âge. Actes du VI^e Congrès International d'archéologie médiévale, 1-5 octobre 1996*, Errance, Paris 1998, 317 p.
- BENITO I MONCLÚS Pere, « Agents du pouvoir ou entrepreneurs ruraux ? Les intermédiaires de la seigneurie en Catalogne médiévale, essor et déclin », *Les élites rurales dans l'Europe médiévale et moderne, Actes des XXVII^e journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, septembre 2005*, PUM, Toulouse, 2007, p. 111-127.
- BENOÎT Paul, « Vers une chronologie de l'hydraulique monastique », *L'hydraulique monastique : milieux, réseaux, usages*, Paris, 1996, p. 475-486.
- BENOÎT Paul, BERTHIER Karine, « L'innovation dans l'exploitation de l'énergie hydraulique d'après le cas des monastères cisterciens de Bourgogne, Champagne et Franche-Comté », *L'innovation technique au Moyen Âge*, Paris, 1998, p. 58-66.
- BENOÎT Paul, BRAUNSTEIN Philippe (dir.), *Mines et carrières dans la France Médiévale. Actes du colloque de Paris, 19, 20, 21 juin 1980*, CNRS, Paris, 1983, 415 p.

- BERNARDI Philippe, *Bâtir au Moyen Âge (XIII^e-milieu XVI^e siècle)*, CNRS, Paris, 2014, 349 p.
- BERNIER Ségolène, *Les légendes sur la venue de Charlemagne à Carcassonne et Lagrasse*, Mémoire de Maîtrise sous la dir. de J.-L. Abbé, Université Montpellier 3, 1995, 153 p.
- BERTHE Maurice, « Chartes de coutumes et libertés rurales dans le Midi de la France au Moyen Âge », *Toulouse et le Midi toulousain entre Terre et Ciel du Moyen Âge à nos jours*, Toulouse, Association Les amis des archives de la Haute-Garonne, 1994, p. 29-42.
- BERTHE Maurice, « Les élites urbaines méridionales au Moyen Âge (XI^e-XIV^e siècles) », *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, 1, actes des journées d'étude de Toulouse, 19-20 mai 2001*, MSAMF, Hors-série, Toulouse, 2003, p. 21-40.
- BERTHIER Karine, « L'hydraulique de l'abbaye de Cîteaux au XIII^e siècle (Côte d'Or, France) », *L'hydraulique monastique : milieux, réseaux, usages, Actes du colloque de Royaumont, 18-20 juin 1992*, Créaphis, Paris, 1996, p. 35-36.
- BERTHIER Karine, ROUILLARD Joséphine, « Nouvelles recherches sur l'hydraulique cistercienne en Bourgogne, Champagne et Franche-Comté », *Archéologie Médiévale*, 1998, p. 121-148.
- BESSAC Jean-Claude, BURNOUF Joëlle, JOURNOT Florence, *La construction en pierre*, Errance, Paris, 1999, 174 p.
- BESSAC Jean-Claude, « La prospection archéologique des carrières de pierre de taille : approche méthodologique », *Aquitania*, n° 4, 1986, p. 151-171.
- BESSAC Jean-Claude, « Outils et techniques spécifiques du travail de la pierre dans l'iconographie médiévale », *Pierre et métal dans le bâtiment au Moyen Âge*, EHESS, Paris, 1985, p. 169-184.
- BIDOT-GERMA Dominique, *Les notaires de la principauté de Béarn à la fin du Moyen Âge*, Mémoire de DEA sous la dir. de J.-P. Barraqué, Université de Pau et des pays de l'Adour, 2000, 211 p.
- BIGET Jean-Louis, HERVÉ Jean-Claude, THEBERT Yvon, *Les cadastres anciens des villes et leur traitement par l'informatique*, École française de Rome, Rome, 1989, 497 p.
- BLANC Annie, « L'utilisation de la pierre dans les monuments en France au Moyen Âge », *Mines et carrières dans la France Médiévale. Actes du colloque de Paris, 19, 20, 21 juin 1980*, CNRS, Paris, 1983, p. 383-393.
- BLANC Annie, LORENZ Claude, SALVÈQUE Jean-Denis, « Les différentes carrières exploitées lors de la construction de Cluny III », *Le gouvernement d'Hugues de Semur à Cluny, Actes du Colloque scientifique international, Cluny, septembre 1988*, Ville de Cluny, Musée Ochier, p. 335-350.
- BLANC Jean, *L'abbaye de Lagrasse au Moyen Âge (1278-1502)*, Thèse de doctorat de 3^e cycle sous la dir. de P. Bonnassie, UTM, 1978, 4 vol., 1243 p.
- BLANC Jean, *L'abbaye de Lagrasse : guide du visiteur*, CAML, Comité départemental du patrimoine culturel audois, Carcassonne, 1982.
- BLANC Jean, *L'abbaye de Saint-Hilaire : guide du visiteur*, CAML, Comité départemental du patrimoine culturel audois, Carcassonne, 1982, 31 p.
- BLANC Jean, « L'abbaye de Saint-Jacques de Joucou en Pays de Sault », *Pays de Sault, Espaces, peuplement, populations*, CNRS, Paris, 1989, p. 149-161.

- BLANC Jean, *L'abbaye de Saint-Papoul : guide du visiteur*, CAML, Comité départemental du patrimoine culturel audois, Carcassonne, 1988, 32 p.
- BLANC Jean, « La boisson et la nourriture des moines bénédictins de l'abbaye de Lagrasse au Moyen Âge (XIII^e-XIV^e siècles) », *BSESA*, t. LXXIX, 1979, p. 75-77.
- BLANC Jean, « L'économie agricole de l'abbaye bénédictine de Lagrasse, XIII^e-XV^e siècle (Aude) », *AMM*, t. 1, 1983, p. 63-68.
- BLANC Jean, *La haute et moyenne vallée de l'Aude dans l'Antiquité préromaine et romaine*, Mémoire de maîtrise d'enseignement de l'histoire, UTM, 1973.
- BLANC Jean, ROBION Claude-Marie, « Une abbaye méconnue des pays d'Aude : Saint-Polycarpe (VIII^e-XVIII^e siècles) », *BSESA*, t. XCIII, 1993, p. 33-38.
- BLIECK Gilles, CONTAMINE Philippe, FAUCHÈRE Nicolas, *Les enceintes urbaines, XIII^e-XVI^e siècle, actes du 121^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Nice, 1996*, CTHS, Paris, 1999.
- BLOCH Marc, « Avènement et conquêtes du moulin à eau », *Annales d'histoire économique et sociale*, n° 36, 1935, p. 538-563.
- BOCHACA Michel, MICHEAU Jacques, *Fortaney Dupuy, un marchand de Bordeaux à l'aube de la Renaissance*, Les éditions de l'Entre-deux-Mers, Saint-Quentin-de-Baron, 2014, 301 p.
- BOEREFIJN Wim, « Designing the medieval town », *Urban Morphology*, International seminar on urban form, Birmingham, 2000, p. 49-62.
- BOEREFIJN Wim, *The foundation, planning and building of new towns in the 13th and 14th centuries in Europe. An architectural-historical research into urban form and its creation*, Thèse de doctorat sous la dir. de A. Bosman, Universiteit van Amsterdam, 2010, 518 p.
- BOISSELLIER Stéphane (dir.), *De l'espace aux territoires : la territorialité des processus sociaux et culturels au Moyen Âge*, Brepols, Turnhout, 2010, 417 p.
- BOISSEUIL Didier, CHASTANG Pierre, FELLER Laurent, MORSEL Joseph (éd.), *Écritures de l'espace social, mélanges d'histoire médiévale offerts à Monique Bourin*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2010, 720 p.
- BONNASSIE Pierre, *La Catalogne au tournant de l'an mil, croissance et mutations d'une société*, Albin Michel, Paris, 1990, 497 p.
- BONNASSIE Pierre, « La croissance agricole du Haut Moyen Âge dans la Gaule du Midi et le Nord-Est de la Péninsule ibérique : chronologie, modalités, limites », *La croissance agricole du haut Moyen Âge. Chronologie, modalités, géographie*, Centre culturel de l'abbaye de Flaran, 10^e journées internationales d'histoire, 1988, Auch, 1990, p. 13-35.
- BONNERY André, « Deux églises abbatiales des Pyrénées audoises : Saint-Martin-Lys, Saint-Jacques de Joucou », *MAASC*, 5^e série, t. III, 1989-1990, p. 133-144.
- BONNERY André, « Sources de la sculpture romane en Languedoc. Les églises abbatiales de Caunes et d'Alet », *Les cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, XXIV, 1993, p. 79-91.
- BOUCHERON Patrick, *Le pouvoir de bâtir : urbanisme et politique édititaire à Milan, XIV^e-XV^e siècles*, École française de Rome, Rome, 1998, 653 p.
- BOUCHERON Patrick, OFFENSTADT Nicolas, *L'espace public au Moyen Âge : débats autour de Jürgen Habermas*, Presses universitaires de France, 2011, 370 p.

BOUDON Françoise, « Tissu urbain et architecture : l'analyse parcellaire comme base de l'histoire architecturale », *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, t. 4, juillet-août 1975, p. 773-818.

BOUFFIER Sophie, BRELOT Claude-Isabelle, MENJOT Denis (dir.), *Aux marges de la ville : paysages, sociétés, représentations, Actes du colloque tenu à Lyon, 5-7 mai 2011*, L'Harmattan, Paris, 2015, 336 p.

BOURGEOIS Luc, « Genèse et morphologie du village dans l'Ouest parisien : premiers résultats », *Morphogenèse du village médiéval (IX^e-XII^e siècles)*, *Actes de la table ronde internationale de Montpellier (22-23 février 1993)*, Service régional de l'inventaire général du Languedoc-Roussillon, Cahiers du Patrimoine n° 46, Montpellier, 1996, p. 57-67.

BOURGEOIS Luc, RÉMY Christian, « Les agglomérations d'origine castrale entre Loire et Dordogne (milieu du X^e-début du XIV^e siècle) : pôles castraux et habitats subordonnés », *Château, ville et pouvoir au Moyen Âge*, Publications du CRAHM, Caen, 2012, p. 51-79.

BOURIN-DERRUAU Monique, *Images oubliées du Moyen Âge, les plafonds peints du Languedoc-Roussillon*, DRAC Languedoc-Roussillon, CRMH, 2011, 107 p.

BOURIN-DERRUAU Monique, *Villages médiévaux en Bas-Languedoc, genèse d'une sociabilité, X^e-XIV^e siècle*, L'Harmattan, Paris, 1995, 2 vol., 337 et 490 p.

BOURIN-DERRUAU Monique, BERNARDI Philippe (dir.), *Plafonds peints médiévaux en Languedoc. Actes du colloque de Capestang, Narbonne, Lagrasse, 21-23 février 2008*, Presses universitaires de Perpignan, Perpignan, 2009, 249 p.

BOURIN-DERRUAU Monique, FABRE Ghislaine, CAILLE Jacqueline, *et al.*, *Morphogenèse du village médiéval (IX^e-XII^e siècles)*, *Actes de la table ronde internationale de Montpellier (22-23 février 1993)*, Service régional de l'inventaire général du Languedoc-Roussillon, Cahiers du Patrimoine n° 46, Montpellier, 1996, 350 p.

BOURIN Monique, MARTÍNEZ SOPENA Pascual (dir.), *Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales (XI^e-XIV^e siècles) : les mots, les temps, les lieux. Colloque tenu à Jaca du 5 au 9 juin 2002*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2007, 571 p.

BOURIN Monique, MARTÍNEZ SOPENA Pascual (dir.), *Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales (XI^e-XIV^e siècles) : réalités et représentations paysannes. Colloque tenu à Medina del Campo du 31 mai au 3 juin 2000*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2004, 700 p.

BOUSQUET Bénédicte, « La recherche historique sur deux maisons/îlots », *Lagrasse (Aude), l'abbaye, le bourg et le terroir*, Rapport intermédiaire 2014 du PCR (2013-2015), p. 157-181.

BOUSQUET Bénédicte, *L'abbaye de Lagrasse à la période moderne : hommes, patrimoine et pouvoirs (1501-1792)*, Thèse de doctorat sous la dir. de G. Larguier, Université de Perpignan, 2012, 2 vol., 829 p.

BOUSQUET Bénédicte, *L'abbaye de Lagrasse, entre Renaissance et Réforme mauriste (1501-1792). Les trois derniers siècles d'une abbaye bénédictine*, Blayac (Impr.), Fumel, 2014, 317 p.

BOUSQUET Françoise, *Les chapelles préromaines de l'Aude*, Mémoire de maîtrise sous la dir. de M. Durliat, UTM, 1975, 2 vol., 217 et 32 p.

BOUSQUET Jacques, « La fondation de Villeneuve d'Aveyron (1053) et l'expansion de l'abbaye de Moissac en Rouergue », *Annales du Midi*, 1963, t. LXXV, n° 64, p. 517-543.

- BOUSQUET Jacques, *Le Rouergue au premier Moyen Âge (vers 800-vers 1250) : les pouvoirs, leurs rapports et leurs domaines*, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, t. 2, Rodez, 1992.
- BOUTICOURT Émilien, *Charpentes méridionales, construire autrement : le Midi rhodanien à la fin du Moyen Âge*, Honoré Clair, Arles, 2016, 343 p.
- BOUTOULLE Frédéric, BARRAUD Dany, PIAT Jean-Luc (coord.), *Fabrique d'une ville médiévale, Saint-Émilion au Moyen Âge, Aquitania*, supplément 26, Bordeaux, 2011, 411 p.
- BOUVARD Emma, *Empreintes monastiques en miyenne montagne du XII^e siècle à l'Actuel, Archéologie des espaces et des paysages cisterciens des anciens diocèses de Clermont et du Puy*, Thèse de doctorat sous la dir. de N. Reveyron et B. Phalip, Université Lumière Lyon 2, 2016, 3 vol.
- BOYER Georges, « Nouveaux travaux sur les monuments d'Alet par M. G. Leblanc », *MAASC*, 4^e série, t. VIII, 1973-1975, p. 182-186.
- BRAUDEL Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, 9^e édition, Armand Colin, Paris, 1990, 2 vol., 587 et 627 p.
- BROGIOLO Gian Pietro, VALENTI Marco, CHAVARRIA ARNAU Alexandra, *Dopo la fine delle ville : le campagne dal V al IX secolo*, Documenti di archeologia, 40, Mantoue, 2005.
- BRUCKNER Albert, MARICHAL Robert, GASNAULT Pierre, et al., *Chartae Latinae antiquiores, part XVIII, France VI*, Urs Graf Verlag, Dietikon-Zurich, 1985, VII-108 p.
- BRUGUEROLLE Antoine, *Lagrasse, Étude pour l'établissement d'une ZPPAUP*, 2000.
- BURNOUF Joëlle, LEVEAU Philippe (dir.), *Fleuves et marais, une histoire au croisement de la nature et de la culture, sociétés préindustrielles et milieux fluviaux, lacustres et palustres : pratiques sociales et hydrosystème*, Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris, 2004, 493 p.
- BUZAIRIES Louis-Alban, *Libertés et coutumes de la ville de Limoux*, Boute, Limoux, 1851, 128 p.
- BUZAIRIES Louis-Alban, « Recherches sur l'élection consulaire dans le comté de Razès », *MAASC*, 1849-1851, p. 76-96.
- CAILLE Jacqueline, « Le consulat de Narbonne, problème des origines », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, vol. 16, année 1985, n^o 1, p. 243-263.
- CAILLEAUX Denis, « Les comptes de construction des Célestins de Sens, 1477-1482 : édition et commentaire », *Pierre et métal dans le bâtiment au Moyen Âge*, EHESS, Paris, 1985, p. 117-156.
- CALASTRENC Carine, « Traitement et exploitation des photographies aériennes de l'IGN de 1948 », *Lagrasse (Aude), l'abbaye, le bourg et le terroir*, Rapport intermédiaire 2014, vol. 1, p. 236-257.
- CALDERAN-GIACCHETTI Huguette, « L'exportation de la draperie languedocienne dans les pays méditerranéens d'après les Archives Datini (1380-1410) », *Annales du Midi*, avril 1962, p. 139-176.
- CALVET Alain, GUILAINE Jean, « Sépulture barbare à Villemagne (commune de Lagrasse, Aude) », *BSESA*, t. LXV, 1964-1965, p. 247-252.
- CAMPECH Sylvie, CALMÈS Christophe, ESCANDE Florence, et alii, *Une coseigneurie au fil des siècles : Mouret en Rouergue, XI^e-XVIII^e siècle*, *AMM*, t. 30, numéro spécial, CAML, 2012, 190 p.
- CARCY Pierre, SCELLÈS Maurice, « Couvertures et charpentes dans le Midi de la France au Moyen Âge : les exemples de l'architecture civile », *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*,

actes des journées d'étude de Toulouse, 1, 19-20 mai 2001, MSAMF, Hors-série, Toulouse, 2003, p. 203-228.

CARDON Dominique, *La draperie au Moyen Âge, essor d'une grande industrie européenne*, CNRS, Paris, 1999, 661 p.

CARPENTIER Élisabeth, « Le paysage rural du Contado d'Orvieto à la fin du XIII^e siècle d'après le cadastre de 1292 », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public*, n° 10, 1979, p. 177-189.

CARPENTIER Élisabeth, *Orvieto à la fin du XIII^e siècle. Ville et campagne dans le cadastre de 1292*, CNRS, Paris, 1986, 321 p.

CASSAN Élodie, « Cordes en Albigeois : dynamiques d'un paysage urbain d'origine castrale, du début du XIII^e siècle au milieu du XVI^e siècle », *AMM*, t. 31, 2013.

CASTALDO André, *Seigneurs, villes et pouvoir royal en Languedoc : le consulat médiéval d'Agde (XIII^e-XIV^e siècles)*, Picard, Paris, 1974, 603 p.

CATAFAUT Aymat, « Autour d'un plan d'Arles-sur-Tech au XVIII^e siècle : formation et développement de la ville monastique du Moyen Âge aux Temps Moderne », *Études Roussillonnaises*, t. XVII, 1999, p. 47-66.

CATAFAU Aymat, « Les *celleres* du Roussillon. Le regroupement villageois dans l'espace consacré autour de l'église et son rôle dans la formation de l'habitat concentré dans l'ancien diocèse d'Elne, X^e-XIV^e siècles, SÉNAC Philippe (dir.), *Histoire et archéologie des terres Catalanes au Moyen Âge*, Presses universitaires de Perpignan, Perpignan, 1995, p. 163-185.

CATAFAU Aymat, *Les celleres et la naissance du village en Roussillon (X^e-XV^e siècles)*, Presses universitaires de Perpignan, 1998, 717 p.

CATALO Jean, « La gestion des déchets domestiques dans la maison médiévale urbaine : réflexions à partir de données archéologiques du Sud-Ouest de la France », *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, actes des journées d'étude de Toulouse, 1, 19-20 mai 2001, MSAMF, Hors-série, Toulouse, 2003, p. 229-238.*

CATALO Jean, CAZES Quitterie (dir.), *Toulouse au Moyen Âge, 1000 ans d'histoire urbaine*, Loubatières, Portet-sur-Garonne, 2010, 270 p.

CAUCANAS Sylvie (coord.), *Charpentes et plafonds peints médiévaux en pays d'Aude*, Exposition présentée du 26 mai au 24 juin 2011 aux A.D. Aude, réalisée par l'Association internationale RCPMP, le SDAP et les ADA, Archives départementales de l'Aude, Carcassonne, 2011, 77 p.

CAUCANAS Sylvie, *Moulins et irrigation en Roussillon du IX^e au XIV^e siècle*, CNRS, Paris, 2002, 421 p.

CAUCANAS Sylvie, BLANC Jean, « Bilan documentaire : sources », *Lagrasse (Aude), l'abbaye, le bourg et le terroir*, Pré-rapport 2007 du PCR, p. 16-27.

CAUCANAS Sylvie, CAZALS Rémy (dir.), *Du moulin à l'usine : implantations industrielles du XI^e au XX^e siècle. Actes de la 6^e rencontre internationale organisée par l'Association les Audois le 11 juin 2004*, Privat, Toulouse, Carcassonne, les Audois, 2005, 215 p.

CAUCANAS Sylvie, POUSTHOMIS Nelly (coord.), *L'abbaye de Lagrasse. Art, archéologie et histoire. Actes des journées d'études des 14 et 15 septembre 2012*, AD Aude, Carcassonne, 2013, 204 p.

CAYLA Paul, *Dictionnaire des institutions et des Coutumes et de la langue, en usage dans quelques pays du Languedoc de 1535 à 1648*, Montpellier, Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Montpellier, 1964.

CAZALS Rémy, VAQUER Jean, LARGUIER Gilbert, *et al.*, *L'industrie de la laine en Languedoc depuis la préhistoire jusqu'à nos jours*, APALR, Montpellier, Les Audois, Carcassonne, 1995, 79 p.

CAZES Jean-Paul, BAUDREU Dominique, « Les villages ecclésiaux dans le bassin de l'Aude », *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales, Actes du IIIe congrès international d'archéologie (Aix-en-Provence, 28-30 septembre 1989)*, Société d'Archéologie médiévale, Caen, 1994, p. 80-97.

CECCANTINI Laura, *La maison du 6 rue Foy de Lagrasse (Aude), analyse structurelle et iconographique d'une charpente peinte de la fin du XV^e-début XVI^e siècle*, Mémoire de M2 sous la dir. de G. Mallet et G. Victoir, Université Paul-Valéry Montpellier 3, 2014, 2 vol., vol. 1, p. 40.

CECCANTINI Laura, *La place de la charpente dans les constructions civiles médiévales en Bas-Languedoc*, Thèse de doctorat en cours depuis 2014 sous la dir. de P. Bernardi, Paris 1.

CHALÉAT Franck, *Devant la porte du priore, dessoubz le chastel dudict lieu : la question des bourgs dits « castraux » et « monastiques ». Œkoumène, synœcisme et sens des lieux durant le « long Moyen Âge »*, Thèse de doctorat sous la dir. de N. Reveyron et C. Sapin, Université Lumière-Lyon 2, en cours de préparation.

CHALLET Vincent, « La réalité du prélèvement fiscal en Languedoc à la fin du Moyen Âge : le cas de Saint-Guilhem-le-Désert », *Écritures de l'espace social, mélanges d'histoire médiévale offerts à Monique Bourin*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2010, p. 557-573.

CHAPELOT Jean, FOSSIER Robert, *Le village et la maison au Moyen Âge*, Hachette, Paris, 1980, 357 p.

CHAPELOT Odette, BENOÎT Paul (dir.), *Pierre et métal dans le bâtiment au Moyen Âge*, EHESS, Paris, 1985, 370 p.

CHARBONNIER Pierre (dir.), *Les anciennes mesures du Midi méditerranéen d'après les tables de conversion*, Institut d'études du Massif Central, Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand, 1994, 280 p.

CHAVARRIA ARNAU Alexandra, « Aristocracias tardoantiguas y cristianización del territorio (siglos IV-V) : ¿otro mito historiográfico? », *Rivista di Archeologia Cristiana*, LXXXII, 2006, p. 201-230.

CHAVARRIA ARNAU Alexandra, « Chiese, territorio e dinamiche del popolamento nelle campagne tra Tardoantico e Altomedioevo », *Hortus Artium Medievalium*, 14, 2008, p. 7-29.

CHAVARRIA ARNAU Alexandra, « Churches and aristocracies in seventh century Spain: some thoughts on the debate on visigothic churches », *Early Medieval Europe*, volume 18 issue 2, 2010, p. 160-174.

CHAVARRIA ARNAU Alexandra, « Churches and villas in the 5th century: reflections on italian archaeological data », *Le trasformazioni del V secolo. L'Italia, i barbari e l'Occidente romano*, Brepols, Turnhout, 2010, p. 639-662.

CHAVARRIA ARNAU Alexandra, *El final de las villae en Hispania (siglos IV-VII D.C.)*, Brepols, Turnhout, 2007, 313 p.

- CHAVARRIA ARNAU Alexandra, « Monasterios, campesinos y villae en la Hispania visigoda : la trágica historia del abad Nancto », *Mélanges d'Antiquité tardive, Studiola in honorem Noël Duval*, Brepols, Turnhout, 2004, p. 113-125.
- CHAVARRIA ARNAU Alexandra, *Padova architetture medievali (progetto ArmeP 2007-2010)*, Mantoue, 2011, 333 p.
- CHAVARRIA ARNAU Alexandra, « Padova medieval : primero resultados des proyecto ARMEP », *Arqueologia medieval, Recerca avançada en arqueologia medieval*, V, Curs Internacional d'Arqueologia Medieval, Pagès editors, Lleida, 2013, p. 81-90.
- CHAVARRIA ARNAU Alexandra, « Percezione e dato archeologico sull'architettura medievale a padova in età comunale », *AARQ*, p. 151-162.
- CHAVARRIA ARNAU Alexandra, « Transformaciones arquitectónicas de los establecimientos rurales en el nordeste de la Tarraconensis durante la Antigüedad tardía », *Butlletí de la Reial Acadèmia de Belles Arts de Sant Jordi*, X, Barcelona, 1996, p. 165-202.
- CHAZELLE Claire-Anne, KLEIN Alain (dir.), *Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue, actes de la table-ronde de Montpellier, 17-18 novembre 2001*, L'espérou, Montpellier, 2003, 460 p.
- CHÉDEVILLE André, « De la cité à la ville, 1100-1150 », DUBY Georges (dir.), *Histoire de la France Urbaine*, 2, LE GOFF Jacques (dir.), *La ville en France au Moyen Âge*, Seuil, Paris, 1998 (réédition), p. 29-181
- CHÉDEVILLE André, PICHOT Daniel (dir.), *Des villes à l'ombre des châteaux, naissance et essor des agglomérations castrales en France au Moyen Âge, Actes du colloque de Vitré, 16-17 octobre 2008*, PUR, Rennes, 2010, 239 p.
- CHOUQUER Gérard, *L'étude des paysages : essais sur leurs formes et leur histoire*, Errance, 2000, 208 p.
- CHOUQUER Gérard (dir.), *Les formes des paysages*, Errance, Paris, 1996-1997, 3 vol., 224, 263 et 178 p.
- CLABAUT Jean-Denis, *Les caves de Douai : la construction civile au Moyen Âge*, Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2007, 332 p.
- CLABAUT Jean-Denis, *Les caves médiévales de Lille*, Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2001, 222 p.
- CLAVEIROLE André, PÉLAQUIER Élie (éd.), *Le compoix et ses usages, Actes du colloque de Nîmes (26-27 novembre 1999)*, Publications de l'université Paul Valéry-Montpellier 3, Montpellier, 2001, 303 p.
- CLÉMENT Pierre-Albert, *Les chemins à travers les âges en Cévennes et Bas-Languedoc*, Presses du Languedoc, Montpellier, 2003, 352 p.
- COUDOU Yann, LAUWERS Michel (éd.), *Lérins, une île sainte de l'Antiquité au Moyen Âge*, Brepols, Turnhout, 2009, 788 p.
- COLIN Marie-Geneviève, DARNAS Isabelle, POUSTHOMIS-DALLE Nelly, et al., *La maison du castrum de la bordure méridionale du Massif Central*, supplément d'AMM, CAML, Carcassonne, 1996, 221 p.

- COMBES Jean, « Les foires en Languedoc au Moyen Âge », *Annales, économies, sociétés, civilisations*, 1958, vol. 13, n° 2, p. 231-259.
- COMTE Florent, *L'évolution architecturale de l'abbaye de Lagrasse, Aude, IX^e-XVII^e siècle : approche documentaire*, Mémoire de M2 sous la dir. de J.-L. Abbé et N. Pousthomis-Dalle, UTM, 2012.
- Congrès archéologique de France, 131^e session, Pays de l'Aude*, SFA, Paris, 1973.
- CONTAMINE Philippe, « Les fortifications urbaines en France à la fin du Moyen Âge : aspects financiers et économiques », *Revue historique*, t. CCLX, n° 527, 1978, p. 23-47.
- CONZEN M. R. G., « The use of town plans in the study of urban history », *The study of urban history*, Londres, 1968.
- COULET Noël, GUYOTJEANNIN Olivier (dir.), *La ville au Moyen Âge. I, Ville et espace, Actes du 120^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Aix-en-Provence, 1995*, CTHS, Paris, 1998, 310 p.
- COULET Noël, GUYOTJEANNIN Olivier (dir.), *La ville au Moyen Âge. II, Sociétés et pouvoirs dans la ville, Actes du 120^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Aix-en-Provence, 1995*, CTHS, Paris, 1998, 298 p.
- COURTEJAIRE Joseph, « Monseigneur Charles de la Cropte de Chantérac, dernier évêque d'Alet », *MAASC*, 4^e série, t. III, 1957-1959, p. 153-159.
- CREISSEN Thomas, LORANS Élisabeth, « L'apport des dernières fouilles archéologiques à la connaissance des églises abbatiales de Marmoutier antérieures à la reconstruction gothique », *Hortus Artium Medievalium*, vol. 20/2, 2014, p. 532-543.
- CURSENTE Benoît, *Des maisons et des Hommes : la Gascogne médiévale, XI^e-XV^e siècle*, PUM, Toulouse, 1998, 605 p.
- CURSENTE Benoît, *Les castelnaux de la Gascogne médiévale, Gascogne gersoire*, Fédération historique du Sud-Ouest avec le concours du CNRS, Bordeaux, 1980, 198 p.
- CURSENTE Benoît, *Habitats et territoires du Sud, 126^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Toulouse, 9-14 avril 2001*, CTHS, Paris, 2004, 409 p.
- CURSENTE Benoît, MOUSNIER Mireille (dir.), *Les territoires du médiéviste*, PUR, Rennes, 2005, 459 p.
- DÉBAX Hélène, *La féodalité languedocienne, XI^e-XII^e siècles : serments, hommages et fiefs dans le Languedoc des Trencavel*, PUM, Toulouse, 2003, 407 p.
- DÉBAX Hélène, « Les clés de la féodalité : l'enceinte du *castrum* en Languedoc au XII^e siècle », *MSAMF*, 2006, t. LXVI, p. 89-100.
- DÉBAX Hélène (éd.), *Les sociétés méridionales à l'âge féodal (Espagne, Italie et sud de la France, X^e-XIII^e siècle), Hommage à Pierre Bonnassie*, UTM-CNRS, Toulouse, 1999, 433 p.
- DEGRAVE (Dr.), *Une excursion à Lagrasse*, Nîmes, Lacour, 2008 (réédition de 1907), 82 p.
- DEJEAN Étienne, « Un coin du Midi de la France au XVII^e siècle. Le diocèse d'Alet sous l'épiscopat de Nicolas Pavillon (1639-1677) », *Revue des Deux Mondes*, t. 49, 1909, p. 377-409.
- DEJEAN Étienne, *Un prélat indépendant au XVII^e siècle, Nicolas Pavillon, évêque d'Alet (1637-1677)*, Plon-Nourrit et C^{ie}, Paris, 1909, XXV et 393 p.

- DELAPLACE Christine (dir.), *Aux origines de la paroisse rurale en Gaule méridionale (IV^e-IX^e siècle)*, Actes du colloque international de Toulouse, 21-23 mars 2003, Errance, Paris, 2005, 255 p.
- DELIGNE Chloé, « L'eau de la ville, l'eau des familles. Enjeux de la distribution d'eau à Bruxelles (12^e-16^e siècle) », *L'eau et la ville du Moyen Âge à nos jours*, Calais, Les amis du Vieux Calais, 2004, p. 81-90.
- DELOGU Paolo, GASPARRI Stefano, *Le trasformazioni del V secolo. L'Italia, i barbari e l'Occidente romano*, Brepols, Turnhout, 2010, 802 p.
- DEPREUX Philippe, BOUGARD François, LE JAN Régine, *Les élites et leurs espaces : mobilité, rayonnement, domination (VI^e- XI^e s.)*, Actes du colloque tenu à Göttingen du 3 au 5 mars 2005, Brepols, Turnhout, 2007, 424 p.
- DESCHAMPS Paul, THIBOUT Marc, *La peinture murale en France. Le haut Moyen Âge et l'époque romane*, Paris, Librairie Plon, 1951, 178 p. et LXXII pl.
- DESCHAMPS Paul, THIBOUT Marc, *La peinture murale en France au début de l'époque gothique, de Philippe Aguste à la fin du règne de Charles V (1180-1380)*, Paris, CNRS, 1963, 258 p., CLI pl.
- DESSANDIER David, DE LA BOISSE Henri, LEROUX Lise (collab.), *Panorama des pierres du patrimoine du département de l'Aude (11), Rapport final 2012*, BRGM/RP-59871-FR, 390 p.
- DEVROEY Jean-Pierre, « Les services de transport à l'abbaye de Prüm au IX^e siècle », *Revue du Nord*, 61, 1979, p. 543-569.
- DEVROEY Jean-Pierre, « Un monastère dans l'économie d'échanges : les services de transport à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés au IX^e siècle », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 39, 1984, p. 570-589.
- DIDEROT Denis, D'ALEMBERT Jean, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, t. 14, 1^{ère} édition, 1765.
- DOGNON Paul, *Les institutions politiques et administratives du pays de Languedoc du XIII^e siècle aux guerres de religion*, Privat, Toulouse, 1895, 652 p.
- DOINEL Jules, « Courte notice documentaire sur le dernier évêque d'Alet », *MAASC*, 2^e série, t. III, 1907, p. 220-235.
- DUBY Georges (dir.), *Histoire de la France urbaine*, Seuil, Paris, 1980-1985, 5 vol.
- DUBY Georges, *La société aux XI^e et XII^e siècles dans la région mâconnaise*, EHESS, 1988, 525 p.
- DU MÈGE Alexandre, *Statistique générale des départements pyrénéens ou des provinces de guienne et de Languedoc*, Treuttel et Wurtz, Paris, 1828, t. I, 400 p.
- DUPONT André, « Considérations sur la colonisation et la vie rurale dans le Roussillon et la Marche d'Espagne au IX^e siècle », *Annales du Midi*, t. LXVII, 1955, p. 223-245.
- DURAND Aline, « À la recherche du paysage médiéval », CURSENTE Benoît, MOUSNIER Mireille, *Les territoires du médiéviste*, PUR, Rennes, 2005, p. 363-379.
- DURAND Aline, *Les paysages médiévaux du Languedoc, X^e-XII^e siècle*, PUM, Toulouse, 1998, 491 p.
- DURAND Geneviève, « L'abbaye de Caunes-Minervois sous la direction des Mauristes : état des lieux et reconstructions (1663-1791) », *L'abbaye et le village de Caunes-Minervois (Aude). Actes du colloque de Caunes-Minervois, 22-23 novembre 2003*, AMM, supplément n° 6, CAML, 2010, p. 161-190.

- DURAND Geneviève, POUSSARD Anne Catherine, SARRET Jean-Pierre, *Étude thématique de valorisation des abbayes audoises*, Rapport intermédiaire, Cabinet Ressources, Conseil Général de l'Aude, 2003, 136 p.
- DURAND Sébastien, *Chapiteaux du clocher, de l'abside et du portail : abbaye de Caunes-Minervois (Aude)*, Mémoire de maîtrise sous la dir. de M. Pradalier-Schlumberger, UTM, 1993, 3 vol., 87, 229 et 38 p.
- DURLIAT Marcel, *L'abbaye de Caunes : guide du visiteur*, CAML, Carcassonne, 1988, 32 p.
- DURLIAT Marcel, « L'abbaye de Caunes-Minervois », *Congrès archéologique de France, 131^e session, Pays de l'Aude*, SFA, Paris, 1973, p. 44-52.
- DURLIAT Marcel, *L'art roman*, Citadelles, 1982, 614 p.
- DURLIAT Marcel, « L'église de Saint-Martin-des-Puits », *Congrès archéologique de France, 131^e session, Pays de l'Aude*, SFA, Paris, 1973, p. 140-147.
- DURLIAT Marcel, « L'église paroissiale de Lagrasse », *Congrès archéologique de France, 131^e session, Pays de l'Aude*, SFA, Paris, 1973, p. 130-133.
- DURLIAT Marcel, « Saint-Hilaire d'Aude », *Congrès archéologique de France, 131^e session, Pays de l'Aude*, SFA, Paris, 1973, p. 148-159.
- DURLIAT Marcel, DROCOURT Daniel, « L'abbaye de Lagrasse », *Congrès archéologique de France, 131^e session, Pays de l'Aude*, SFA, Paris, 1973, p. 104-122.
- ESQUIEU Yves, *Autour de nos cathédrales, quartiers canoniaux du sillon rhodanien et du littoral méditerranéen*, CNRS, Paris, 1992, 355 p.
- ESQUIEU Yves (dir.), *Du gothique à la Renaissance [I] Architecture et décor en France (1470-1550) : actes du colloque de Viviers, 20-23 septembre 2001*, Publications de l'université de Provence, Aix-en-Provence, 2003, 318 p.
- ESQUIEU Yves, « L'alimentation en eau des chanoines de Viviers », *Le village médiéval et son environnement, études offertes à Jean-Marie Pesez*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1998, p. 349-358.
- ESQUIEU Yves, « La maison médiévale urbaine en France : état de la recherche », *Bulletin monumental*, 1995, p. 109-142.
- ESQUIEU Yves, *L'art roman à Béziers : recherches sur l'art roman urbain en Bas-Languedoc*, Thèse de Doctorat de 3^e cycle sous la dir. de M. Durliat, Université Toulouse 2, 1975, 254 p.
- ESQUIEU Yves, *La ville au Moyen Âge : l'exemple français*, A. Sutton, Joué-lès-Tours, 2001, 159 p.
- ESQUIEU Yves, *Les quartiers canoniaux des cathédrales dans la France méridionale*, Thèse d'Etat sous la dir. de M. Durliat, UTM, 1986, 2 vol.
- ESQUIEU Yves, *Quartier cathédral : une cité dans la ville*, Desclée de Brower, Rempart, Paris, 1994, 127 p.
- ESQUIEU Yves (dir.), *Viviers, cité épiscopale : études archéologiques*, Direction des Antiquités Historiques, Région Rhône-Alpes, Lyon, 1988, 127 p.
- ESQUIEU Yves, PESEZ Jean-Marie (dir.), *Cent maisons médiévales en France (du XII^e au milieu du XVI^e siècle) : un corpus et une esquisse -- travaux de recherches réalisés dans le cadre du GDR 94 « Sociétés et cadres de vie au Moyen Âge »*, CNRS, Paris, 1998, 450 p.

- EXPILLY (D'), *Dictionnaire géographique, historique et politique des gaules et de la France*, Avignon, 1763, 882 p.
- FAVREAU Robert, MICHAUD Jean, *Corpus des inscriptions de la France Médiévale – 12 – Aude, Hérault*, CNRS, Paris, 1988, 320 p.
- FAYOLLE-BOUILLON Estelle, « Topographie de la ville de Moissac (Tarn-et-Garonne) à la fin du Moyen Âge à partir des estimés de 1480 », *AMM*, t. 29, 2011, p. 187-207.
- FÉDIÉ Louis, *Le comte de Razès et le diocèse d'Alet, notices historiques*, Lajoux Frères, Carcassonne, 1880, 236 p.
- FEDIÉ Louis, « Philomena », *MAASC*, 1890-1892, p. 35-138.
- FELLER Laurent, « La charte d'« incastellamento » de Sant'Angelo in Thodice. Édition et commentaire », *Liber Largitorius, Études d'histoire médiévale offertes à Pierre Toubert par ses élèves*, EPHE, 2003, p. 87-109.
- FELLER Laurent, MANE Perrine, PIPONNIER Françoise (dir.), *Le village médiéval et son environnement : études offertes à Jean-Marie Pesez*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1998, 682 p.
- FERRAN Luc (dir.), *Espace et territoire au Moyen Âge, Hommages à Bernadette Barrière*, Éditions de la Fédération Aquitania, supplément 28, Bordeaux, 2012, 433 p.
- FERRAND Guilhem, *Communautés et insécurité en Rouergue à la fin du Moyen Âge*, Thèse de doctorat sous la dir. de M. Mousnier et J.-L. Abbé, UTM, 2009, 532 p.
- FICHES Jean-Luc, *Les agglomérations gallo-romaines en Languedoc Roussillon*, Monographies d'Archéologie Méditerranéenne, n° 13-14, ADAL, Lattes, 2002, 2 vol.
- FIGUÈRES Robert, *La prévôté de Pézilla, une possession Roussillonnaise de l'abbaye de Lagrasse (1282-1462)*, Mémoire de maîtrise sous la dir. de J.-L. Abbé, Université Montpellier 3, 2004, 140 p.
- FIXOT Michel, ZADORA-RIO Élisabeth (dir.), *L'église, la campagne, le terroir*, CNRS, Paris, 1989, 156 p.
- FIXOT Michel, ZADORA-RIO Élisabeth (dir.), *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales. Actes du III^e Congrès international d'archéologie médiévale, Aix-en-Provence, 28-30 septembre 1989*, MSH, Paris, 1994, 177 p.
- FLAMBART HÉRICHER Anne-Marie, LE MAHO Jacques (dir.), *Château, ville et pouvoir au Moyen âge : table ronde tenue à l'Université de Caen Basse-Normandie, 10-11 octobre 2008*, Publications du CRAHM, Caen, 2012, 289 p.
- FOLTRAN Julien, « Le béal, étude historique et archéologique », *Lagrasse (Aude), l'abbaye, le bourg et le terroir*, Rapport intermédiaire 2014 du PCR (2013-2015), p. 37-40.
- FOLTRAN Julien, « Le pont vieux », *Lagrasse (Aude), l'abbaye, le bourg et le terroir*, Rapport intermédiaire 2014 du PCR (2013-2015), p. 201-214.
- FOLTRAN Julien, *Morphogenèse du bourg de Lagrasse du Moyen Âge à la fin de l'Ancien Régime*, Mémoire de M1 sous la dir. de J.-L. Abbé et N. Pousthomis-Dalle, UTM, 2010, 2 vol., 94 et 65 p.
- FOLTRAN Julien, *Morphogenèse du bourg de Lagrasse du Moyen Âge à la fin de l'Ancien Régime*, Mémoire de M2 sous la dir. de J.-L. Abbé et N. Pousthomis-Dalle, UTM, 2011, 2 vol., 218 et 131 p.
- FOLTRAN Julien, « Suivi de travaux de la calade, place de la Halle », *Lagrasse (Aude), l'abbaye, le bourg et le terroir*, Rapport 2013 du PCR (2013-2015), p. 182-200.

- FOLTRAN Julien, LANGLOIS Gauthier, SARRET Jean-Pierre, « La maison de Bérenger Mage, viguier de Lagrasse au XIII^e siècle, et son plafond peint armorié », *BSESA*, t. CXVII, 2017, (titre provisoire, à paraître).
- FOLTRAN Julien, POUSTHOMIS-DALLE Nelly, « Entre abbaye et bourg : l'ancienne église paroissiale », *Lagrasse (Aude), L'abbaye, le bourg et le terroir*, Rapport 2013 du PCR (2013-2015), p. 41-50.
- FONDS-LAMOTHE Louis-Henri, *Notice historique sur la ville de Limoux*, Limoux, J. Boute, 1838, 273 p.
- FOSSIER Robert, *Enfance de l'Europe, X^e-XII^e siècles : aspects économiques et sociaux, t. premier : L'homme et son espace*, Presses universitaires de France, Paris, 1982, 605 p.
- FOSSIER Robert, *Enfance de l'Europe, X^e-XII^e siècles : aspects économiques et sociaux, t. second : structures et problèmes*, Presses universitaires de France, Paris, 1982, 1125 p.
- FOSSIER Robert, *Histoire de la Picardie*, Privat, Toulouse, 1974, 458 p.
- FOSSIER Robert, « Les coutumes “vues de dos” », *La coutume au village dans l'Europe médiévale et moderne, Actes des XX^e journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, septembre 1998*, PUM, Toulouse, 2001, p. 53-59.
- FOSSIER Robert, *Villages et villageois au Moyen Âge*, Christian, Paris, 1995, 163 p.
- FOUILLERON Joël, ANDRÉANI Roland, *Villes et représentations urbaines dans l'Europe méditerranéenne, XVI^e-XVIII^e siècle : mélanges offerts à Henri Michel*, Presses universitaires de la Méditerranée, Montpellier, 2011, 346 p.
- FOURNIER Patrick, LAVAUD Sandrine (coor.), *Eaux et conflits dans l'Europe médiévale et moderne. Actes des 23^e journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, 8 et 9 octobre 2010*, PUM, Toulouse, 2012, 284 p.
- FOURNIER Édouard, *De l'emploi thérapeutique de l'eau d'Alet dans les convalescences des fièvres graves et des maladies aiguës en général, les dyspepsies, la migraine, la chlorose et l'état nerveux, avec quelques considérations théoriques et pratiques sur ces diverses affections*, 9^e édition augmentée, Impr. L. Guérin, Paris, 1864, 80 p.
- GAILLARD Arnaud, « L'intervention archéologique de 2004 dans les galeries nord et est du cloître de l'abbaye de Caunes-Minervois », *L'abbaye et le village de Caunes-Minervois (Aude). Actes du colloque de Caunes-Minervois, 22-23 novembre 2003*, *AMM*, supplément n° 6, CAML, 2010, p. 57-67.
- GAILLARD Michèle (dir.), *L'empreinte chrétienne en Gaule du IV^e au IX^e siècle : journées d'études, Université de Lille 3, 3 septembre, 5 novembre et 10 décembre 2010*, Brepols, Turnhout, 2014, 551 p.
- GALINIÉ Henri, *Ville, espace urbain et archéologie*, Collection sciences de la ville, n° 19, Maison des sciences de la ville de l'urbanisme et des paysages, Tours, 2000, 128 p.
- GALINIÉ Henri, CHOUQUER Gérard, RODIER Xavier, CHAREILLE Pascal, « Téotolon, doyen de Saint-Martin, évêque de Tours au X^e siècle, et urbaniste ? », *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, Presses universitaires François-Rabelais, Tours, 2003, p. 239-256.
- GALINIÉ Henri, RODIER Xavier, « TOTOPI : Tpographie de Tours Pré-industriel, un outil d'analyse urbaine » *Les petits cahiers d'Anatole*, n° 11, Laboratoire Archéologie et Territoires, UMR 7324, Tours, 2002.

- GALINIÉ Henri, RODIER Xavier, SALIGNY Laure, « Entités fonctionnelles, entités spatiales et dynamique urbaine dans la longue durée », *Histoire et mesure*, n° 19/3-4, 2004, p. 223-242.
- GARRIGOU GRANDCHAMP Pierre, *Demeures médiévales, cœur de la cité*, Desclée de Brouwer, REMPART, Paris, 1992, 126 p.
- GARRIGOU GRANDCHAMP P. (dir.), *Des pierres et des hommes : la sculpture civile clunisoise du XI^e au XIV^e siècle*, Centre d'études clunisiennes, Musée d'art et d'archéologie de la Ville de Cluny-Ochier, Cluny, 2010, 127 p.
- GARRIGOU GRANDCHAMP Pierre, « Enjeux et lacunes du programme des journées et de la recherche sur la maison médiévale dans le Midi », *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, actes des journées d'étude de Toulouse, 1, 19-20 mai 2001, MSAMF*, Hors-série, Toulouse, 2003, p. 11-20.
- GARRIGOU GRANDCHAMP Pierre, « Introduction à l'architecture domestique en Périgord aux XIII^e et XIV^e siècles », *Congrès archéologique de France, Périgord*, Paris, 1999, p. 17-45.
- GARRIGOU GRANDCHAMP Pierre, *Inventaire des édifices domestiques des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles à Lagrasse*, SAMF, 2002, 14 p.
- Pierre Garrigou Grandchamp (dir.), *La maison au Moyen Âge*, Numéro spécial du bulletin de la Société Archéologique et Historique de la Charente, 2006, 256 p.
- GARRIGOU GRANDCHAMP Pierre, *La ville de Cluny du XII^e au XIV^e siècle, Architecture domestique et structures urbaines*, Thèse de doctorat sous la dir. de L. Pressouyre, Université Paris-Sorbonne, 1997.
- GARRIGOU GRANDCHAMP Pierre, *La ville de Cluny et ses maisons, XI^e-XV^e siècles*, Picard, Paris, 1997, 247 p.
- GARRIGOU GRANDCHAMP Pierre, « L'architecture civile du XII^e au XIV^e siècle à Saint-Émilion : bilan des connaissances et problématiques de la recherche », *Fabrique d'une ville médiévale : Saint-Émilion au Moyen Âge*, Aquitania, Bordeaux, 2011, p. 237-262.
- GARRIGOU GRANDCHAMP Pierre, « L'architecture civile romane dans le Gard (du début du XII^e au milieu du XIII^e siècle) », *Congrès archéologique de France, monuments du Gard*, Paris, 1999, p. 17-51.
- GARRIGOU GRANDCHAMP Pierre, « L'architecture domestique du XII^e au XIV^e siècle dans les agglomérations du Puy de Dôme. État des questions », *Congrès archéologique de France, Basse-Auvergne, Grande Limagne*, Paris, 2003, p. 241-278.
- GARRIGOU GRANDCHAMP Pierre, « L'architecture domestique urbaine des XII^e-XIV^e siècles », *Congrès archéologique de France, Var*, Paris, 2005, p. 13-64.
- GARRIGOU GRANDCHAMP Pierre, « Les maisons urbaines du X^e au milieu du XIII^e siècle : état de la question », *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, actes des journées d'étude de Toulouse, 1, 19-20 mai 2001, MSAMF*, Hors-série, Toulouse, 2003, p. 75-107.
- GARRIGOU GRANDCHAMP Pierre, « Observations sur l'habitat et le tissu bâti des villes aux XII^e et XIII^e siècles en Languedoc occidental », *Les cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, t. XXXIII, 2002, p. 97-114.
- GARRIGOU GRANDCHAMP Pierre, « Réflexions sur les structures constructives dans maisons dans le Midi de la France entre le XII^e et le XV^e siècle », *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la*

France, 2, actes du colloque de Cahors, 6,7 et 8 juillet 2006, MSAMF, Hors-série, Toulouse, 2008, p. 147-177.

GARRIGOU GRANDCHAMP Pierre, « Trois demeures des XII^e et XIII^e siècles à Montferrand : les maisons "de l'Éléphant", "de la Chantreterie", et "d'Adam et Eve" », *Congrès archéologique de France, Basse-Auvergne, Grande Limagne*, Paris, 2003, p. 279-311.

GARRIGOU GRANDCHAMP Pierre, MESQUI Jean, *Provins, Seine-et-Marne : plan et notice*, CNRS, Paris, 1991, 5 p.

GARRIGOU GRANDCHAMP Pierre, SALVÈQUE Jean-Denis, *Les décors peints dans les maisons de Cluny, XI^e-XIV^e siècles*, Centre d'études clunisiennes, Cluny, 2011, 103 p.

GARRIGOU GRANDCHAMP Pierre, « Maisons médiévales (XIII^e-XIV^e siècle) de Puylaroque (Tarn-et-Garonne) », *MSAMF*, t. L, 1990, p. 101-134.

GAUTHIEZ Bernard, *Espace urbain : vocabulaire et morphologie*, Monum, Éditions du patrimoine, Paris, 2003, 493 p.

GAUTHIEZ Bernard, « Fécamp et Louviers en Normandie », *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, Presses universitaires François-Rabelais, Tours, 2003, p. 271-297.

GAUTHIEZ Bernard, « Les maisons de Rouen, XII^e-XVIII^e siècles », *Archéologie Médiévale*, t. 23, 1993, p. 131-217.

GAUTHIEZ Bernard, « Verneuil-sur-Avre, Falaise, Pont-Audemar et Lisieux en Normandie », *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, Presses universitaires François-Rabelais, Tours, 2003, p. 35-95.

GAUTHIEZ Bernard, ZADORA-RIO Élisabeth, GALINIÉ Henri (dir.), *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, Presses universitaires François-Rabelais, Tours, 2003, 2 vol., 485 et 413 p.

GENOUX Delphine, *Saint-Martin du Canigou et Lagrasse*, Université de Lyon, mémoire pour l'obtention du certificat d'art médiéval, 1996, n. p.

GENSANNE Antoine (de), *Histoire naturelle de la province de Languedoc, partie minéralogique et géoponique, t. quatrième, comprenant les diocèses d'Alet, Mirepoix, Rieux, Saint-Papoul et carcassonne*, Picot, Montpellier, 1778, 304 p.

GÉRARD Pierre (coord.), *Les moines noirs, XIII^e-XIV^e siècles, 19^e colloque de Fanjeaux, 1983*, Les cahiers de fanjeaux, n° 19, Privat, Toulouse, 1984, 422 p.

GERMA G., « Nicolas Pavillon, Évêque janséniste ou Prélat indépendant », *BSESA*, t. XLVIII, 1947, p. 68-88.

GIBERT Urbain, « Les poutres décorées d'Alet », *BSESA*, t. LXXVIII, 1978, 84^e année, 103 p., p. 63-65.

GINOUVEZ Olivier, CASER Jean-Pierre, SARRET Jean-Pierre, « Interventions archéologiques dans les murs de l'abbaye bénédictine de Caunes-Minervois. Église et cloître méridional (1984-1991) : premier bilan », *L'abbaye et le village de Caunes-Minervois (Aude). Actes du colloque de Caunes-Minervois, 22-23 novembre 2003*, *AMM*, supplément n° 6, CAML, 2010, p. 37-55.

GINOUVEZ Olivier, SCHNEIDER Laurent, « Un castrum des environs de l'An Mil en Languedoc central : le rocher des Vierges à Saint-Saturnin », *AMM*, t. 6, 1988, p. 101-122.

- GLORIÈS Cécile, « Un exemple d'analyse de parcellaire urbain : l'îlot de l'ancien hôtel de ville de Saint-Antonin-Noble-Val du XII^e au XVIII^e siècle », *AMM*, t. 17, 1999, p. 47-91.
- GRENIER Albert, *Habitations gauloises et villas latines dans la cité des Médiomatrices, étude sur le développement de la civilisation gallo-romaine dans une province gauloise*, H. Champion, Paris, 1906, 210 p.
- GREWE Klaus, « Le monastère de Christchurch à Cantorbéry (Kents, Grande-Bretagne). Interprétation et signification du plan du réseau hydraulique (XII^e siècle) », *L'hydraulique monastique : milieux, réseaux, usages*, Paris, 1996, p. 123-132.
- GRIFFE Élie, *Études d'histoire audoise (IX^e-XIV^e siècles)*, Gabelle, Carcassonne, 1976, 118 p.
- GRIFFE Élie, *Histoire religieuse des anciens pays de l'Aude : des origines chrétiennes à la fin de l'époque carolingienne*, Picard, Paris, 1933, 297 p.
- GUIET Hervé, « L'agglomération de la Sauve-Majeure de la fin du XI^e au début du XIV^e siècle : naissance et apogée d'une ville monastique », *La Sauve, Actes du V^e colloque « l'Entre-Deux-Mers à la recherche de son identité »*, tenu à La Sauve les 9-10 et 16-17 septembre 1995, Langon, 1996, p. 73-109.
- GUILAINE Jean, FABRE Daniel (dir.), *Histoire de Carcassonne*, Privat, Toulouse, 1984, 323 p.
- GUILLERME André, *Les temps de l'eau. La cité, l'eau et ses techniques, nord de la France, fin III^e-début XIX^e siècle*, Collection milieux, éd. Du Champ Vallon, Seyssel, 1983, 264 p.
- GUIRAUD Jean, « Inventaire narbonnais du XIV^e siècle. Inventaire de Guillaume évêque d'Alet (1354) », *Bulletin de la Commission Archéologique de Narbonne*, t. VIII, 1904/2, p. 182-244.
- HALPHEN Louis, *Charlemagne et l'Empire carolingien*, Albin Michel, Paris, 1995, 550p.
- HAMESSE Jacqueline, MURAILLE-SAMARAN Colette (éd.), *Le travail au Moyen Âge, une approche interdisciplinaire, Actes du colloque international de Louvain-la-Neuve, 21-23 mai 1987*, Publications de l'Institut d'Études Médiévales, Textes, Études, Congrès, vol. 10, Louvain-la-Neuve, 1990, 440 p.
- HARTMANN-VIRNICH Andreas, « La façade occidentale, les niches et baies méridionales de la chapelle abbatiale, relevé pierre-à-pierre et analyse constructive », *Lagrasse (Aude), l'abbaye, le bourg et le terroir*, Rapport intermédiaire 2008, p. 40-65.
- HARTMANN-VIRNICH Andreas, BUFFAT Loïc, SCHNEIDER Laurent, *et al.*, « L'ancienne abbaye de Saint-Gilles-du-Gard : les vestiges architecturaux du sous-sol d'après les investigations archéologiques », *Bulletin Monumental*, t. 171-4, SFA, 2013, p. 377-390.
- HAUTEFEUILLE Florent, *Genèse et évolution du réseau paroissial dans le Tarn et Garonne : position du problème*, Mémoire de DEA sous la dir. de G. Pradalier et M. Berthe, UTM, 1991, 279 p.
- HAUTEFEUILLE Florent, « La fondation de villes neuves dans le Sud-Ouest de la France au XII^e siècle : du bourg central au bourg « mercadier » », *Revue de l'agenais*, 131^e année, n^o 1, Janvier-Mars 2004, p. 69-87.
- HAUTEFEUILLE Florent, *Vivre au mas : archéologie du peuplement dans la châtelainie de Castelnaud-Montratier à la fin du Moyen Âge*, Thèse d'HDR sous la dir. de N. Pousthomis-Dalle, UTM, 2013, 3 vol., 417, 65 et 552 p.
- HEERS Jacques, *La ville au Moyen Âge, paysages, pouvoir et conflits*, Collection Pluriel, Fayard, Paris, 2010, 550 p.

- HÉLÉNA Philippe, *Répertoire archéologique du département de l'Aude, période gallo-romaine*, Manufacture de la charité, Montpellier, 1935, p. 33.
- HEMESSE Jacqueline, MURAILLE-SAMARAN Colette (éd.), *Le travail au Moyen Âge, une approche interdisciplinaire, Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 21-23 mai 1987*, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 1990, 440 p.
- HETZLEN Charles, VOS (de) René (dir.), *Monachisme et technologie dans la société médiévale du X^e au XIII^e siècle. Actes du colloque scientifique international de Cluny, 4, 5 et 6 septembre 1991*, École Nationale Supérieure d'Arts et des Métiers, Centre d'enseignement et de recherche de Cluny, 1994, 469 p.
- HEUCLIN Jean, RACINET Philippe, *Les moines dans la ville, actes du colloque de Lille, Université catholique de Lille, vendredi 31 mars et samedi 1^{er} avril 1995*, Université de Picardie, Amiens, 1996, 238 p.
- HIGOUNET Charles, « Les artigues du Midi de la France », *Toponymie et défrichements médiévaux et modernes, en Europe occidentale et centrale, Centre culturel de l'abbaye de Flaran, huitièmes journées internationales d'histoire, 19-21 septembre 1986*, Valence-sur-Baïse, Comité départemental du tourisme du Gers, Auch, 1988, 168 p., p. 11-33.
- HIGOUNET-NADAL Arlette, *Les comptes de la taille et les sources de l'histoire démographique de Périgueux au XIV^e siècle*, École pratique des hautes études, CNRS, Paris, 1965, 236 p.
- HIGOUNET-NADAL Arlette, *Périgueux aux XIV^e et XV^e siècles, étude de démographie historique*, Fédération historique du Sud-Ouest, Bordeaux, 1978, 458 p.
- HOFFMANN Albrecht, « L'hydrologie des sites bénédictins et cisterciens de l'Allemagne centrale », *L'hydraulique monastique : milieux, réseaux, usages, Actes du colloque de Royaumont, 18-20 juin 1992*, Créaphis, Paris, 1996, p. 99-109.
- HYVERT Roger, « Blasons épiscopaux et abbatiaux dans le département de l'Aude », *MAASC*, 3^e série, t. X, 1957, p. 179-183.
- HYVERT Roger, *Dossier d'inventaire*, Casier archéologique, Paris et Centre de documentation, DRAC de la région Languedoc Roussillon, Montpellier, 1946-1948.
- HYVERT Roger, « Excursion du 18 mai à Lagrasse », *BSESA*, 1948, t. 49, p. 20-29.
- HYVERT Roger, « Les tours du pont de Lagrasse », *MAASC*, 3^e série, t. VII, 1946-1948, p. 198-204.
- HYVERT Roger, « Quelques églises rurales des Corbières et le problème de la voûte », *MAASC*, 3^e série, t. VII, 1946-1948, p. 171-176.
- IOGNAT-PRAT Dominique, LAUWERS Michel, *et al.* (dir.), *Cluny, les moines et la société au premier âge féodal*, PUR, Rennes, 2013, 586 p.
- JALABERT André (dir.), *Alet-les-Bains, 2000 ans déjà*, Ville d'Alet-les-Bains, 1997, 91 p.
- JAUBERT de PASSA François, *Mémoire sur les cours d'eau et les canaux d'arrosage des Pyrénées-Orientales*, Impr. de Madame Huzard, Paris, 1821, 311 p.
- JAUDON BRUNO, *Les compoix de Languedoc (XIV^e-XVIII^e siècle) : pour une autre histoire de l'État, du territoire et de la société*, Thèse de doctorat sous la dir. d'É. Pélaquier, Université Paul-Valéry, Montpellier, 2011, 2 vol.

JEAN-COURRET Ézechiel, « Approche des dynamiques spatio-temporelles de la formation de Saint-Émilion à travers le plan de 1845 », *Fabrique d'une ville médiévale : Saint-Émilion au Moyen Âge*, Aquitania, Bordeaux, 2011, p. 155-180.

JEANJEAN Catherine, *Approche de l'abbaye bénédictine de Montolieu (Aude) du IX^e au XV^e siècle*, Mémoire de maîtrise sous la dir. de M.-C. Marandet, UTM, 1999, 214 p.

JOURDANNE Gastion, « Climat et productions naturelles de l'Aude durant la période romaine », *BSESA*, t. V, 1894, p. 144-158.

JOY Diane, « Formes et fonctions des caves des maisons médiévales dans le Sud de la France », *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, 2, actes du colloque de Cahors, 6,7 et 8 juillet 2006*, MSAMF, Hors-série, Toulouse, 2008, p. 179-206

LAFAYE Anne-Julie, *Medieval Mendicant communities in est Munster : History, archaeology, landscapes*, Thesis for the degree of doctor, sous la dir. de T. O'Keeffe et E. BHREATHNACH, University College Dublin, 2012, 2 vol., 286 et 80 p.

LAHONDES Jules, « Excursion à Saint-Hilaire et Alet », *BSAMF*, n° 29, 1902, p. 162-168.

LAMAZOU-DUPLAN Véronique, « Décors, parures et couleurs des intérieurs toulousains d'après les registres notariés de la fin du Moyen Âge », *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, 2, actes du colloque de Cahors, 6,7 et 8 juillet 2006*, MSAMF, Hors-série, Toulouse, 2008, p. 285-315.

LANGLOIS Gauthier, « Petits établissements monastiques masculins des Corbières : un encadrement religieux dense (IX^e-XIII^e siècles) », *BSESA*, t. CXIII, 2013, p. 51-68.

LARGUIER Gilbert, « La ville et l'eau. Narbonne, XIV^e-XVIII^e siècle », *Villes et représentations urbaines dans l'Europe méditerranéenne, XVI^e-XVIII^e siècle : mélanges offerts à Henri Michel*, Montpellier, 2011, p. 143-150.

LARGUIER Gilbert, *Le drap et le grain en Languedoc : Narbonne et Narbonnais, 1300-1789*, Presses universitaires de Perpignan, 1996, 3 vol., 1366 p.

LARGUIER Gilbert, « Les inondations de l'Aude du XIV^e à la fin du XVI^e siècle. L'apport des sources fiscales », *Au chevet d'une catastrophe. Les inondations des 12 et 13 novembre 1999 dans le sud de la France*, Perpignan, 2001, p. 115-122.

LASSALLE Victor, « les chapiteaux corinthiens de San Père de Rodes et leurs semblables ou dérivés du Roussillon et du Languedoc », *Le Roussillon de la Marca Hispanica aux Pyrénées-Orientales (VIII^e-XX^e siècles), Actes du LXVII^e Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, CIII^e vol., 1995, p. 381-409.

LASSALLE Victor, *L'influence antique dans l'art roman provençal*, De Brodard, Paris, 1983, 148 p.

LASSERRE Joseph-Théodore, *Recherches historiques sur la ville d'Alet et son ancien diocèse*, Carer, Carcassonne, 1877, 372 p.

LAUROUA Jessica, *Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam*, Mémoire de M2 sous la dir. d'O. Devillers, Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3, 2011, 3 vol.

LAUTIER Jean, « Le monastère de Saint-Martin-Lys », *BSESA*, t. 95, 1995, p. 73-83.

LAUWERS Michel, « Circuit, cimetière, paroisse. À propos de l'ancrage ecclésial des sites d'habitat (IX^e-XIII^e siècle) », *Autour du « village », établissements humains, finages et communautés rurales entre Seine et Rhin, IV^e-XII^e siècles : actes du colloque international « Autour du « village*

médiéval » », *Louvain-la-Neuve, 16-17 mai 2003*, Institut d'études médiévales de l'Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2010, 543 p., p. 302-324.

LAUWERS Michel, « De l'*incastellamento* à l'*inecclesiamento*, monachismes et logiques spatiales du féodalisme », *Chuny, les moines et la société au premier âge féodal*, PUR, Rennes, 2013, 586 p., p. 315-338.

LAUWERS Michel, *Monastères et espace social : genèse et transformation d'un système de lieux dans l'Occident médiéval*, Turnhout, Brepols, 2014, 620 p.

LAUWERS Michel, *Naissance du cimetière, lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Aubier, Paris, 2005, 393 p.

LAUWERS Michel, « Paroisse, paroissiens et territoire. Remarques sur *parochia* dans les textes latins du Moyen Âge », *Médiévales* [en ligne], n° 49, automne 2005, 14 p.

LAVAUD Sandrine, « Les clés de Bordeaux (XV^e-XVI^e siècle) », *Annales du Midi*, t. CXXIII, n° 273, janvier-mars 2011, p. 59-77.

LAVEDAN Pierre, HUGUENEY Jeanne, *L'urbanisme au Moyen Âge*, Arts et métiers graphiques, Paris, 1974, 172 p.

LEBLANC Gratien, « L'ancienne cathédrale d'Alet », *Congrès archéologique de France, 131^e session, Pays de l'Aude*, SFA, Paris, 1973, p. 254-290.

LEBLANC Gratien, « L'ancienne cathédrale d'Alet », *Bulletin de la Société des professeurs d'histoire et de géographie*, n° 235, février 1972, p. 552-562.

LEBLANC Gratien, « L'église Saint-André d'Alet », *Congrès archéologique de France, 131^e session, Pays de l'Aude, 1973*, Paris, 1973, p. 304-316.

LEBLANC Gratien, « Une fresque romane à la cathédrale d'Alet », *Bulletin de la Société des professeurs d'histoire et de géographie*, janvier 1947.

LEBLANC Gratien, « Vestiges conservés de l'ancienne abbaye d'Alet », *Congrès archéologique de France, 131^e session, Pays de l'Aude*, SFA, Paris, 1973, p. 291-303.

LECLERCQ Jean, « Y a-t-il une culture monastique ? », *Il monachesimo nell'alto Medioevo e la formazione della civiltà occidentale, 8-14 aprile 1956*, Spolète, 1957, p. 339-356.

LEFEBVRE Bastien, *La formation d'un tissu urbain dans la Cité de Tours : du site de l'amphithéâtre antique au quartier canonial (5e-18^e siècle)*, Thèse de doctorat sous la dir. de É. Lorans et H. Galinié, Université François-Rabelais de Tours, 2008, 4 vol.

LEFEBVRE Bastien, « L'organisation parcellaire de la voirie du quartier canonial de la cathédrale de Tours du XVII^e au XVIII^e siècle », *Histoire et Mesure*, n° 24-2, 2009, p. 221-246.

LEGUAY Jean-Pierre, « L'approvisionnement des chantiers bretons en matériaux de construction aux XIV^e et XV^e siècles », CHAPELOT Odette, BENOÎT Paul (dir.), *Pierre et métal dans le bâtiment au Moyen Âge*, EHESS, Paris, 1985, p. 27-79.

LEGUAY Jean-Pierre, *La rue au Moyen Âge*, Ouest-France, Rennes, 1984, 252 p.

LEGUAY Jean-Pierre, *Terres urbaines. Places, jardins et terres incultes dans la ville au Moyen Âge*, PUR, Rennes, 2009, 350 p.

- LE GOFF Jacques (dir.), CHÉDEVILLE André, ROSSIAUD Jacques, *La ville en France au Moyen Âge, des Carolingiens à la renaissance. Histoire de la France urbaine*, Collection Points, Éditions du Seuil, Paris, 1998, 674 p.
- LE JAN Régine, LIENHARD Thomas (éd.), *Construction de l'espace au Moyen Âge : pratiques et représentations, XXXVII^e Congrès de la SHMESP*, Mulhouse, 2-4 juin 2006, Publications de la Sorbonne, Paris, 2007, p. 459.
- LEMAÎTRE Jean-Loup, « Les créations de collégiales en Languedoc par les papes et les cardinaux avignonnais sous les pontificats de Jean XXII et Benoît XII », *Lieux sacrés et espace ecclésial (IX^e-XV^e siècle)*, *Cahiers de Fanjeaux*, 46, Privat, Toulouse, 2011, p. 157-198.
- LEMARIGNIER Jean-François, « Structures monastiques et structures politiques dans la France de la fin du 10^e et des débuts du 11^e siècle », *Il monachesimo nell'alto Medioevo e la formazione della civiltà occidentale, 8-14 aprile 1956*, Spolète, 1957, p. 357-400.
- LEMARTINEL Bertrand (coord.), *Au chevet d'une catastrophe : les inondations des 12 et 13 novembre 1999 dans le sud de la France : actes du colloque du Laboratoire de Géographie Physique Médi-Terra, 26-28 juin 2000*, Presses universitaires de Perpignan, 2001, 198 p.
- LE POTTIER Jean (dir.), *Compoix et cadastres du Tarn, XIV^e-XIX^e siècle, Étude et catalogue*, Albi, Archives et patrimoine, 1992, 255 p.
- LEVEAU Philippe, « Les aqueducs de la colonie romaine d'Arles et l'exploitation des eaux souterraines (ground water) : conflits d'usage, changements d'utilisation des eaux, évolution des environnements dans un massif karstique », *Vers une gestion intégrée de l'eau dans l'empire romain, actes du colloque international de l'université de Laval, octobre 2006*, Ella Hermon, Rome, 2008, p. 187-199.
- LEVEAU Philippe, « Les aqueducs d'*Aqua Sextiae* et la gestion de l'eau sur le territoire de la cité », *Carte archéologique de la Gaule 13-4 : Aix-en-Provence, Pays d'Aix, Val de Durance*, 2006, 270 p., p. 93-109.
- Le Roussillon de la Marca Hispanica aux Pyrénées-Orientales (VIII^e-XX^e siècles)*, *Actes du LXVII^e Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, CIII^e vol., 1995, 570 p.
- LONCAN Bernard (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val, Tarn-et-Garonne, Le patrimoine de deux cantons au confins du Quercy et du Rouergue*, Cahiers du Patrimoine, n° 29, Imprimerie nationale, Paris, 1993, 400 p.
- LOPPE Frédéric, *Construire en terre pendant la guerre de Cent Ans : les fortifications de Castelnaudary (Aude) vers 1355-vers 1450*, CAML, Carcassonne, 2010, 302 p.
- LOPPE Frédéric, « L'abbaye de Lagrasse et ses possessions audoises : quelques exemples de mise en défense dans la deuxième moitié du XIV^e siècle », *Archéologie médiévale*, t. 33, 2003, p. 139-194.
- LORANS Élisabeth, « Circulation et hiérarchie au sein des établissements monastiques médiévaux : à propos de Marmoutier », *Monastères et espace social. Genèse et transformation d'un système de lieux dans l'Occident médiéval*, 2014, p. 289-352.
- LORANS Élisabeth, « Conclusions », *Châteaux, villes et pouvoir au Moyen Âge, actes du colloque de Caen (10-11 octobre 2008)*, 2012, p. 281-289.
- LORANS Élisabeth, « Ensembles épiscopaux et espace urbain dans l'Angleterre anglo-saxonne : un état de la question », *Histoire urbaine*, n° 7, juin 2003, p. 37-53.

- LORANS Élisabeth, « La christianisation de l'espace urbain en Angleterre du VII^e au XI^e s. : approche archéologique », *Construction de l'espace au Moyen Âge : pratiques et représentations, XXXVII^e Congrès de la SHMESP*, Mulhouse, 2-4 juin 2006, Publications de la Sorbonne, Paris, 2007, p. 243-261.
- LORANS Élisabeth, *La formation de l'habitat et du paysage rural dans le Lochois du VIII^e au XIII^e siècle*, Thèse de doctorat sous la dir. de B. Chevalier, Université François-Rabelais, Tours, 1991, 2 vol.
- LORANS Élisabeth, *Le Lochois du haut Moyen Âge au XIII^e siècle, Territoires, habitats et paysages*, Publications de l'Université de Tours, 1996, 289 p.
- LORANS Élisabeth, « Les élites et l'espace urbain : approches archéologique et morphologique (France du Nord et Angleterre, VII^e-X^e s.), *Les élites et leurs espaces : mobilité, rayonnement, domination (VI^e-XI^e s.), Actes du colloque tenu à Göttingen du 3 au 5 mars 2005*, 2007, p. 67-97.
- LORANS Élisabeth (dir.), *Saint-Mexme de Chinon, V^e-XX^e siècle*, CTHS, Paris, 2006, 597 p.
- LORANS Élisabeth, JOUQUAND Anne-Marie, FOUILLET Nicolas, RODIER Xavier, « Les rythmes de l'espace urbain à Tours : nouvelles données, nouvelles questions (I^{er}-X^e siècles) », *Archéologie de l'espace urbain*, Presses universitaires François-Rabelais, Tours, 2013, p. 209-220.
- LORANS Élisabeth, RODIER Xavier (dir.), *Archéologie de l'espace urbain*, Presses universitaires François-Rabelais, Tours, CTHS, Paris, 2013, 535 p.
- LORENZ Jacqueline, TARDY Dominique, COULON Gérard, *La pierre dans la ville antique et médiévale, analyses, méthodes et apports, Actes du Colloque d'Argentomagus (Argenton-sur-Creuse, Saint-Marcel, Indre), 30-31 mars 1998*, Musée d'Argentomagus, FERAC, Saint-Marcel, 2000, 186 p.
- LOHRMANN Dietrich, « Travail manuel et machines hydrauliques avant l'an Mil », *Le travail au Moyen Âge, une approche interdisciplinaire, Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 21-23 mai 1987*, p. 35-47
- LUGAND Jacques, NOUGARET Jean, SAINT-JEAN Robert, *Languedoc roman*, Ligugé, Zodiaque, La Nuit des temps 43, 1985, 426 p.
- MACÉ Laurent, « Morphogenèse villageoise et aménagement seigneurial : l'exemple de Douzens (Aude) », *Archéologie Médiévale*, t. 28, 1998, p. 149-160.
- MACHABEY Armand, *Poids et mesures du Languedoc et des provinces voisines*, Musée Dupuy, Toulouse, 1953, 143 p.
- MAGNOU-NORTIER Élisabeth, « À propos du temporel de l'abbaye de Lagrasse : étude sur la structure des terroirs et sur les taxes foncières du IX^e au XII^e siècle », *Sous la règle de Saint-Benoît. Structures monastiques et sociétés en France du Moyen Âge à l'époque moderne*, Genève-Paris, Droz, 1982, p. 235-264.
- MAGNOU-NORTIER Élisabeth, *La société laïque et l'Église dans la province ecclésiastique de Narbonne (zone cispyrénéenne), de la fin du VIII^e à la fin du XI^e siècle*, Publications de l'UTM, Série A, t. 20, 1974, 685 p.
- MANE Perrine, « Émergence du vêtement de travail dans l'iconographie médiévale », PASTOUREAU Michel (dir.), *Le vêtement, histoire, archéologie et symbolique vestimentaires au Moyen Âge*, Paris, Léopard d'or, 1989, p. 97-98.
- MARANDET Marie-Claude, « Les négociants du Lauragais au début du XV^e siècle au miroir des actes de la pratique », *Histoire et Sociétés Rurales*, n° 39, 1^{er} semestre 2013, p. 17-42.

- MARC Antonin, « Premiers compoix ruraux, l'exemple de Castillon-du-Gard de 1396 à 1480 », *Le compoix et ses usages, Actes du colloque de Nîmes (26-27 novembre 1999)*, Publications de l'université Paul Valéry-Montpellier 3, Montpellier, 2001, p. 12-23.
- MARIE Franck, *Alet-les-Bains, les portes du temps*, Denat Impr., Montrouge, 1984, 48 p.
- MARKIEVICZ Christian, « Diagnostic archéologique général du bâti », *Lagrasse (Aude), l'abbaye, le bourg et le terroir*, Pré-rapport 2007, p. 205-238.
- MAROT Émeline, *Architecture civile et formation du tissu urbain de Châteauneuf (Tours) du 10^e au 14^e siècle*, Thèse de doctorat sous la direction d'É. Lorans, Université François-Rabelais de Tours, 2013, 4 vol., 457, 208, 528 et 471 p.
- MATTALIA Yoan, *Les établissements des ordres militaires aux XII^e et XIII^e siècles dans les diocèses de Cahors, Rodez et Albi : approche archéologique et historique*, Thèse de doctorat sous la dir. de N. Pousthomis-Dalle et M. Lauwers, UTM, 2013, 4 vol.
- MAURICE Brigitte (éd.), *Le gouvernement d'Hugues de Semur à Cluny : actes du colloque scientifique international, Cluny, septembre 1988*, Musée Ochier, Cluny, 1990, 550 p.
- MAYNARD Félix, *Notice sur les eaux salines thermales et eaux ferrugineuses froides d'Alet près Limoux (Aude) avec un aperçu sur leurs propriétés médicales*, Larade, Paris, 1854, 14 p.
- MAZEL Florian (dir.), *L'espace du diocèse : genèse d'un territoire dans l'Occident médiéval, V^e-XIII^e siècle*, PUR, Rennes, 2008, 434 p.
- MAZURE-DELAUDE Anne, « Hypothèses sur les différentes périodes de construction de Notre-Dame-d'Alet », *BSESA*, t. XCVIII, 1998, p. 181-182.
- MÉHU Didier, *Paix et communautés autour de l'abbaye de Cluny, X^e-XV^e siècle*, Presses universitaires de Lyon, 2001, 636 p.
- MEITZEN August, *Siedelung und Agrarwesen der Westgermanen und Ostgermanen, der Kelten, Römer, Finnen und Slawen*, Berlin, W. Hertz, 1895.
- MENANT François, JESSENNE Jean-Pierre (éd.), *Les élites rurales dans l'Europe médiévale et moderne, Actes des XXVII^e journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, septembre 2005*, PUM, Toulouse, 2007, 332 p.
- MÉRIMÉE Prosper, *Notes d'un voyage dans le Midi de la France*, Fournier, Paris, 1835.
- MERLE D'AUBIGNÉ Françoise, *L'abbaye et le bourg de Lagrasse à travers les registres du notaire de Calidis, 1391-1411*, Mémoire de M1 sous la dir. de J.-L. Abbé et N. Pousthomis-Dalle, UTM, 2012, 89 p.
- MERLE D'AUBIGNÉ Françoise, *La vie quotidienne dans le bourg monastique de Lagrasse (Aude) au travers des registres du notaire de Calidis, 1391-1411*, Mémoire de M2 sous la dir. de J.-L. Abbé et N. Pousthomis-Dalle, UTM, 2013, 2 vol., 118 et 105 p.
- MESQUI Jean, *Châteaux et enceintes de la France médiévale*, Picard, Paris, 1991-1993, 2 vol.
- MESQUI Jean, *Le pont en France avant le temps des ingénieurs*, Picard, Paris, 1986, 303 p.
- MESQUI Jean, *Provins, la fortification d'une ville au Moyen Âge*, CNRS, Arts et Métiers, Paris, 1979, 317 p.

- MESURET Robert, *Les peintures murales du Sud-Ouest de la France du XI^e au XVI^e siècle. Languedoc-Catalogne septentrionale-Guiene. Gascogne-comté de Foix*, Picad, Paris, 1967, n° 106, p. 48-49.
- MICHAUD Jacques, CABANIS André (dir.), *Histoire de Narbonne*, Privat, Toulouse, 1981, 330 p.
- MICHON Cédric, « Une ville contre son seigneur : Albi dans la première moitié du XVI^e siècle », *Cahiers du Centre de Recherche d'Histoire Quantitative*, n° 1, 2009.
- MORDAGNE Maurice, « L'ensemble religieux d'Aleth doit être défendu et protégé », *MAASC*, 3^e série, t. VII, 1944-1946, p. 214-216.
- MORNET Élisabeth (éd.), *Campagnes médiévales : l'homme et son espace. Études offertes à Robert Fossier*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1995, 736 p.
- MORTET Victor, « Étude archéologique sur l'église abbatiale Notre-Dame d'Alet (Languedoc, Aude) », *Bulletin Monumental*, 7^e série, t. III, 1898, p. 97-126 et 513-533.
- MOULIN Léo, « Les origines religieuses des techniques électorales et délibératives modernes », *Politix*, vol. 11, n° 43, 3^e trimestre, 1998, p. 117-162.
- MOUSNIER Mireille, « Seigneurs en quête d'*universitas* dans la France méridionale : de la corne d'abondance à la fontaine de miséricorde », *Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales (XI^e-XIV^e siècles) : les mots, les temps, les lieux. Colloque tenu à Jaca du 5 au 9 juin 2002*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2007, 571 p., p. 197-228.
- MOUSNIER Mireille, *Moulins et meuniers dans les campagnes européennes IX^e-XVIII^e siècle : actes des XXI^e Journées internationales d'histoire de l'Abbaye de Flaran, septembre 1999*, PUM, Toulouse, 2002, 286 p.
- MOUSNIER Mireille, BILLY Pierre-Henri (dir.), « *Dura lex, sed dex !* De la borne au territoire, variations sur le dex du XII^e au XV^e siècle », *Les territoires du médiéviste*, PUR, Rennes, 2005, p. 235-268.
- MOUSNIER Mireille, POUMARÈDE Jacques (éd.), *La coutume au village dans l'Europe médiévale et moderne, Actes des XX^e journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, septembre 1998*, PUM, Toulouse, 2001, 258 p.
- MUNIER Marie-Odile (dir.), *Sorèze, l'intelligence et la mémoire d'un lieu : colloque tenu les 26 et 27 octobre à l'Abbaye-Ecole de Sorèze*, Presses universitaires des sciences sociales de Toulouse, 2001, 303 p.
- NAPOLÉONE Anne-Laure, *Figeac au Moyen Âge : les maisons du XII^e au XIV^e siècle*, Thèse de doctorat sous la dir. de M. Pradalier-Schlumberger, UTM, 1993, 2 vol., 392 et 430 p.
- NAPOLÉONE Anne-Laure, « L'équipement domestique dans l'architecture civile médiévale », *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, actes des journées d'étude de Toulouse, 1, 19-20 mai 2001*, MSAMF, Hors-série, Toulouse, 2003, p. 239-264.
- NAPOLÉONE Anne-Laure, « Les demeures médiévales en pans de bois dans le Sud-Ouest de la France : état de la question », *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, 2, actes du colloque de Cahors, 6,7 et 8 juillet 2006*, MSAMF, Hors-série, Toulouse, 2008, p. 113-146.
- NAPOLÉONE Anne-Laure, « Les maisons gothiques de Toulouse, XII^e-XIV^e siècles », *AMM*, t. 8-9, 1990, p. 121-141.

- NAPOLÉONE Anne-Laure, « Les maisons romanes de Toulouse (Haute-Garonne) », *AMM*, t. 6, 1988, p. 123-138.
- NAPOLÉONE Anne-Laure, « Urbanisme et habitat à Figeac aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècles », *MSAMF*, t. LVIII, 1998, p. 67-91.
- NELLI Suzanne, *Les Durfort de Languedoc au Moyen Âge*, Privat, Toulouse, 1989, 208 p.
- NIVEDUAB Albert, « Les portes de l'enceinte d'Alet, Aude », *BSAMF*, n° 29 à 31, 2^e série, 1901-1903, p. 38.
- NOIZET Hélène, *La fabrique de la ville espaces et sociétés à Tours, IX^e-XIII^e siècle*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2007, 504 p.
- NOIZET Hélène, *Pratiques spatiales, représentations de la ville et fabrique urbaine de Tours (IX^e-XIII^e siècle) : chanoines, moines et laïcs à Saint-Martin et Saint-Julien*, Thèse de doctorat sous la dir. d'H. Galinié, Université François-Rabelais de Tours, 2003, 3 vol.
- NOUVIALE Christel, *Les marbres de Caunes : des carrières aux monuments toulousains (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Mémoire de maîtrise sous la dir. de Y. Bruand et B. Tollon, UTM, 1991, 2 vol., 107 et 98 p.
- OURNAC Perrine, PASSELAC Michel, RANCOULE Guy, *Carte archéologique de la Gaule, pré-inventaire archéologique, l'Aude 11/2*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère de la Recherche, Ministère de la Culture et de la Communication, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 2009, 573 p.
- PAILHÈS Claudine, « La crise de la communauté monastique de Lagrasse au XIII^e siècle », *Sous la règle de Saint-Benoît, Structures monastiques et sociétés en France du Moyen Âge à l'Époque moderne, actes du colloque tenu à l'abbaye bénédictine Sainte-Marie de Paris, 23-25 octobre 1980* Droz, Genève-Paris, 1982, p. 265-276.
- PALOUMBAS Dimitri, *Du castrum à la maison, villages castraux et habitat en vicomté de Turenne (X^e siècle-milieu du XIV^e siècle)*, Thèse de doctorat sous la dir. de N. Pousthomis-Dalle et J.-L. Abbé, UTM, 2011, 5 vol., 926, 420, 368, 791, 567 p.
- PARDOE Emma-Sarra, *Analyse morphologique de Montréal, ville de Carcassès au Moyen Âge par l'étude de sources écrites planimétriques et archéologiques choisies*, mémoire de M2, sous la dir. de J.-L. Abbé, UTM, 2011, 2 vol.
- PAWLOWSKI Krzysztof, *Circulades languedociennes de l'an mille : naissance de l'urbanisme européen*, Presses du Languedoc, Montpellier, 1992, 220 p.
- PÉLAQUIER Élie, *De la maison du père à la maison commune : Saint-Victor-de-la-Coste, en Languedoc rhodanien, 1661-1799*, Publications de l'Université Paul-Valéry, Montpellier, 1996, 2 vol.
- PELLECUER Christophe, SCNHEIDER Laurent, « Premières églises et espace rural en Languedoc Méditerranéen (V^e-X^e siècle) », *Aux origines de la paroisse rurale en Gaule méridionale (IV^e-IX^e siècle)*, *Actes du colloque international de Toulouse, 21-23 mars 2003*, Errance, Paris, 2005, p. 98-119.
- PERCIVAL John, « Villas and monasteries in Late Roman Gaul », *Journal of Ecclesiastical History*, vol. 48, n° 1, janvier 1997, Cambridge University Press, p. 1-21.
- PÉROUSE DE MONTCLOS Jean-Marie, *Architecture : description et vocabulaire méthodiques*, Éditions du patrimoine, Centre des monuments nationaux, Paris, 2011, 665 p.

- PESEZ Jean-Marie, *L'archéologie : mutations, missions, méthodes*, 2^e édition, Colin, Paris, 2007, 126 p.
- PESEZ Jean-Marie, *Archéologie du village et de la maison rurale au Moyen âge : vingt études sur l'habitat paysan dans la France médiévale*, Presses universitaires de Lyon, Lyon, 1999, 515 p.
- PETROWISTE Judicaël, *À la foire d'empoigne : foires et marchés en Aunis et Saintonge au Moyen Âge (vers 1000-vers 1500)*, Université francophone d'été Saintonge-Québec, CNRS-UTM, Jonzac, 2004, 403 p.
- PETROWISTE Judicaël, *Naissance et essor d'un espace d'échanges au Moyen Âge : le réseau des bourgs marchands du Midi toulousain (IX^e-mil. XIV^e siècle)*, Thèse de doctorat sous la dir. de M. Mousnier, UTM, 2007, 3 vol.
- PEYTAVIE Charles, *La paroisse dans le bassin Limouxin au Moyen Âge, l'église Saint-Martin de Limoux (Aude)*, Mémoire de maîtrise sous la dir. de M. Fournié, UTM, 1996, 171 p.
- PINOL Jean-Luc (dir.), BOUCHERON Patrick, MENJOT Denis, *La ville médiévale. Histoire de l'Europe urbaine – 2*, Collection Points, Éditions du Seuil, Paris, 2003, 515 p.
- PINTO Giuliano, « Bourgeoisie de village et différenciations sociales dans les campagnes de l'Italie communale (XIII^e-XV^e siècle) », *Les élites rurales dans l'Europe médiévale et moderne, Actes des XXVII^e journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, septembre 2005*, PUM, Toulouse, 2007, p. 91-110
- POIRIER Nicolas, « Des plans terriers au cadastre ancien : mesurer l'évolution de l'occupation du sol grâce aux SIG », *Le médiéviste et l'ordinateur*, n° 44, 2006.
- POIRIER Nicolas, *Un espace rural en Berry dans la longue durée : expérience de micro-analyse des dynamiques spatio-temporelles du paysage et du peuplement dans la région de Sancergues (Cher)*, Thèse de doctorat sous la dir. d'É. Zadora-Rio, Université François-Rabelais, Tours, 2007, 3 vol.
- POLINSKI Alexandre, PIRAULT Lionel, « Les carrières gallo-romaines de Rezé (Loire-Atlantique) », *Revue archéologique de l'Ouest*, 29, 2012.
- POLY Jean-Pierre, BOURNAZEL Éric, *La mutation féodale (X^e-XII^e siècles)*, Presses universitaires de France, Paris, 1980, 511 p.
- PONTIÈS Franck, *L'abbaye de Saint-Hilaire (Aude), des origines au début du XIV^e siècle*, Mémoire de maîtrise sous la dir. de H. Debax, UTM, 2004, 2 vol., 228 et 108 p.
- PONTIÈS Franck, « L'abbaye de Saint-Hilaire (Aude) des origines à la fin du XII^e siècle », *BSESA*, t. CVI, 2006, p. 99-106.
- PONSICH Pierre, « Béra I, comte de Barcelone et ses descendants, le problème de leur juridiction comtale », *Actes du LI^e Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon organisé à Prades et Villefranche-de-Conflent les 10 et 11 juin 1978*, Montpellier, 1980, p. 52-69.
- POUDOU Francis, *Opération Vilatges al pais : canton de Lagrasse*, Narbonne, Fédération audoise Léo Lagrange, 1994, 192 p.
- POUMARÈDE Jacques, *Les successions dans le Sud-Ouest de la France au Moyen Âge : géographie coutumière et mutations sociales*, Presses universitaires de France, Paris, 1972, 341 p.
- POURAGEAUX Guillaume, « Carcassonne-Quillan-Rivesaltes : la double destinée d'une ligne à voie unique », *Rail passion*, n° 97, novembre 2005, p. 74-87.

POUSTHOMIS-DALLE Nelly, *À l'ombre du Moustier : Morphogenèse des bourgs monastiques en Midi toulousain*, Thèse d'HDR sous la dir. de M. Pradalier-Schlumberger et B. Cursente, UTM, 2002, 4 vol.

POUSTHOMIS-DALLE Nelly, « Essai sur la pierre dans la construction des demeures méridionales au Moyen Âge », *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, 2, actes du colloque de Cahors, 6,7 et 8 juillet 2006*, MSAMF, Hors-série, Toulouse, 2008, p. 61-83.

POUSTHOMIS-DALLE Nelly, *L'Abbaye de Sorèze (Tarn) : recherche archéologique*, Thèse de 3^e cycle sous la dir. d'Y. Bruand et M. Durliat, UTM, 1983, 3 vol.

POUSTHOMIS-DALLE Nelly, « L'abbaye et le bourg monastique de Sorèze », *Sorèze, l'intelligence et la mémoire d'un lieu, actes du colloque de Sorèze des 26-27 octobre 2000*, Toulouse, 2001, p. 49-71.

POUSTHOMIS-DALLE Nelly (coord.), *Lagrasse (Aude), l'abbaye, le bourg et le terroir*, Rapports du PCR 2007-2012.

POUSTHOMIS-DALLE Nelly (coord.), *Lagrasse (Aude), l'abbaye, le bourg et le terroir*, Rapports du PCR 2013-2015.

POUSTHOMIS-DALLE Nelly, « Les bourgs monastiques en Languedoc », *Lieux sacrés et espace ecclésial (IX^e-XV^e siècle)*, Cahiers de Fanjeaux, 46, Privat, Toulouse, 2011, p. 331-366.

POUSTHOMIS-DALLE Nelly, « Les ordres mendiants dans le sud-ouest de la France : état de la recherche sur l'implantation, la topographie et les choix architecturaux des couvents », *Moines et religieux dans la ville, XII^e-XV^e siècle, Actes du 44^e colloque de Fanjeaux, 7-10 juillet 2008*, Privat, Toulouse, 2009, p. 223-273.

POUSTHOMIS-DALLE Nelly, « Moines et laïcs : l'exemple de l'abbaye de Sorèze (Tarn) du X^e au XIII^e siècle », *Les sociétés méridionales à l'âge féodal (Espagne, Italie et sud de la France X^e-XIII^e siècle)*, Hommage à Pierre Bonnassie, UTM-CNRS, Toulouse, 1999, p. 251-258

POUSTHOMIS-DALLE Nelly, BAUDREU Dominique (coord.), *L'abbaye et le village de Caunes-Minervois (Aude). Actes du colloque de Caunes-Minervois, 22-23 novembre 2003*, AMM, supplément n° 6, CAML, 2010, 223 p.

POUSTHOMIS-DALLE Nelly, HARTMANN-VIRNICH Andreas, « L'abbé Auger de Gogenx et son temps : les programmes architecturaux des XIII^e et XIV^e siècles », *Lagrasse (Aude), l'abbaye, le bourg et le terroir*, Rapport complémentaire 2012, p. 150-177.

POUSTHOMIS-DALLE Nelly, HARTMANN-VIRNICH Andreas, « Lagrasse autour d'Auger de Gogenx : nouvelles recherches sur l'architecture de l'abbaye », *Les cahiers de Lagrasse*, t. 1, p. 107-123.

POUSTHOMIS-DALLE Nelly, MACÉ Laurent, « Structurer et modifier l'espace en milieu urbain : la commanderie de l'Hôpital de Toulouse au XII^e siècle », *AMM*, t. 28, 2010, p. 317-330.

POUSTHOMIS-DALLE Nelly, POUSTHOMIS Bernard, « La "tour d'Arles" de Caussade (tarn-et-Garonne) : étude archéologique d'une maison patricienne de la fin du XIII^e siècle », *Bulletin Monumental*, t. 160, 2002, p. 71-87.

PRESSOUYRE Léon, BENOÎT Paul (dir.), *L'hydraulique monastique : milieux, réseaux, usages*, Actes du colloque de Royaumont, 18-20 juin 1992, Créaphis, Paris, 1996, 516 p.

PROUZET Jean, *Les guerres de religion dans les pays de l'Aude : 1560-1596*, [s.é.], Toulouse, 1975, 174 p.

- PROUZET Jean, « Inventaires des villes et villages du département de l'Aude, occupés, assiégés ou détruits au cours des Guerres de Religion (1560-1596) », *BSESA*, t. LXXVI, 1976, p. 233-253.
- QUÉNEDEY Raymond, *L'habitation rouennaise : étude d'histoire, de géographie et d'archéologie urbaines*, Lestrignant, Rouen, 1926, 430 p.
- RADOT Solène, « Jean XXII et le diocèse d'Alet : le renouveau du clergé bénédictin au XIV^e siècle », *BSESA*, t. LVI, 2006, p. 81-91.
- RAMIÈRE DE FORTANIER Jean, *Chartes de franchises du Lauragais, recueil de documents relatifs à l'Histoire du droit municipal en France, des origines à la Révolution*, Librairie du recueil Sirey, Paris, 1939, 792 p.
- RAYNAUD Christian, « Les villages disparus du Moyen Âge en Pays de Sault », *Pays de Sault, Espaces, peuplement, populations*, CNRS, Paris, 1989, p. 171-199.
- RAYNAUD Christine, WABONT Monique, « Réseaux hydrauliques de l'abbaye cistercienne de Royaumont (Asnières-sur-Oise, Val-d'Oise) », *L'innovation technique au Moyen Âge*, Paris, 1998, p. 71-72.
- RÉGALDO-SAINT BLANCARD Pierre, « Un écrin d'histoire : le territoire de la juridiction de Saint-Émilion avant le Moyen Âge », *Fabrique d'une ville médiévale, Saint-Émilion au Moyen Âge, Aquitania*, supplément 26, Bordeaux, 2011, p. 21-38.
- REYERSON Kathryn, DRENDEL John, *et al.*, *Urban and rural communities in medieval France, Provence and Languedoc, 1000-1550*, Brill, Leiden, 1998, 333 p.
- RIEU Magali, *Entraide et conflit : l'abbaye de La Grasse, les aristocraties locales et le roi de France, dans les vallées de l'Orbieu et de la Têt, d'après le Recueil des chartes de l'abbaye (1118-1279)*, Mémoire de maîtrise sous la dir. de L. Macé, UTM, 2004, 248 p.
- RIGAUDIÈRE Albert, *De l'estime au cadastre en Europe, Le Moyen Âge*, colloque du comité pour l'histoire économique et financière de la France (11-13 juin 2003), Paris, 2006, 605 p.
- RIVALS Cécile, *La construction d'une ville de confluence : les dynamiques spatiales de Saint-Antonin-Noble-Val (82) du Moyen Âge à la période pré-industrielle*, Thèse de doctorat sous la dir. de N. Pousthomis-Dalle et F. Hautefeuille, UT2J, 2015, 4 vol.
- RIVALS Cécile, *Saint-Pons-de-Thomières au Moyen Âge : étude morphologique à partir des sources planimétriques, fiscales et archéologiques*, Mémoire de M2 sous la dir. de J.-L. Abbé et F. Hautefeuille, UTM, 2010, 3 vol.
- RIVALS Cécile, « Un aperçu de Saint-Pons-de-Thomières (34) à la fin du Moyen Âge à partir du croisement des sources planimétriques, fiscales et archéologiques », *AMM*, 2011, p. 209-225.
- RIVIERES (Baron de), « Deux inscriptions d'Alet (Aude) », *BSAMF*, n° 23, 1899, p. 16.
- ROBART Marie, *Limoux et ses maisons au Moyen Âge*, Mémoire de maîtrise sous la dir. de M. Pradalier-Schlumberger, UTM, 2002, 2 vol. 104 p. et 117 fig.
- ROCHE Julien, « Caunes-Minervois et l'hérésie cathare », *L'abbaye et le village de Caunes-Minervois (Aude). Actes du colloque de Caunes-Minervois, 22-23 novembre 2003*, *AMM*, supplément n° 6, CAML, 2010, p. 105-113.
- RODIER Xavier, « Le système d'information géographique TOTOPI : Topographie de TOurs Pré-Industriel », *Les petits cahiers d'Anatole (revue en ligne)*, n° 4, Laboratoire Archéologie et Territoires, UMR 7324, Tours, 2000.

- ROEDERER Marie-Caroline (dir.), *Paroisses et communes de France, dictionnaire d'histoire administrative et démographique : Aude*, CNRS, Paris, 1979, 557 p.
- ROLLIER Gilles, « Aménagements hydrauliques : le cas de Cluny », *L'innovation technique au Moyen Âge*, Paris, 1998, p. 67-70.
- ROLLIER Gilles, *Implantation et hydraulique monastiques : le cas de Cluny*, Thèse de doctorat sous la dir. de N. Reveyron, Université Lumière Lyon 2, 2010, 2 vol., 457 et 221 p.
- ROLLIER Gilles, « Implantation monastique et aménagements de cours d'eau. Étude relancée par l'approche archéologique », *Archéopages*, n° 23, INRAP, 2008, p. 40-51.
- ROMESTAN Guy, « À propos du commerce des draps dans la péninsule ibérique au Moyen Âge : les marchands languedociens dans le royaume de Valence pendant la première moitié du XIV^e siècle », *Bulletin Philologique et Historique*, 1969, p. 115-192.
- ROMESTAN Guy, « Les marchands de Limoux dans les pays de la couronne d'Aragon au XIV^e siècle », *Annales du Midi*, t. LXXVI, 1964, p. 403-414.
- ROQUELAURE Jean-Baptiste, *Histoire de la vallée de l'Aude d'après des documents authentiques inédits*, Parer, Carcassonne, 1879, 333 p.
- ROUILLARD Joséphine, *Moulins hydrauliques du Moyen Âge : l'apport des comptes des chanoines de Sens, XI^e siècle*, AEDEH Vulcain, Paris, 1996, 95 p.
- ROUSSEAU M., *Bulletin météorologique du département de l'Aude, 18^e année, année 1891*, Conseil général de l'Aude, 1892, 48 p.
- ROUX Simone, *La maison dans l'Histoire*, A. Michel, Paris, 1976, 299 p.
- SABARTHÈS Antoine, « Alet, Saint-Martin de Limoux, Notre-Dame de Marceille », *Cahiers d'Histoire et d'Archéologie*, t. II, 1931, p. 185-200.
- SABARTHÈS Antoine, *Dictionnaire topographique du département de l'Aude, comprenant les noms de lieu anciens et modernes*, Impr. Nationale, Paris, 1912, 595 p.
- SABATÉ Flocel, GUILLERÉ Christian (dir.), *Morphologie et identité sociale dans la ville médiévale hispanique*, Université de Savoie, Sociétés, Religions, Politiques, Chambéry, 2012, 454 p.
- SALRACH Joseph Maria, « Défrichement et croissance agricole dans la Septimanie et le Nord-Est de la Péninsule ibérique », *La croissance agricole du haut Moyen Âge. Chronologie, modalités, géographie*, Centre culturel de l'abbaye de Flaran, 10^e journées internationales d'histoire, 1988, Auch, 1990, p. 53-86.
- SAN PABLO Germain, *Les structures agraires dans les Corbières du XVI^e au XVIII^e siècle d'après les compoix de Camplong, Ferrals, Lagrasse, Ribaute et Thézan*, Mémoire de maîtrise sous la dir. de B. Bennassar, UTM, 1973, 75 p.
- SARRET Françoise, BLANC Jean, *L'abbaye d'Alet : guide du visiteur*, CAML, Carcassonne, 1984, 31 p.
- SARRET Jean-Pierre, « Les châteaux médiévaux du Pays de Sault », *Pays de Sault, Espaces, peuplement, populations*, CNRS, Paris, 1989, p. 163-170.
- SAULE-SOBRÉ Hélène, *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France du baron Taylor, Languedoc*, Bibliothèque de l'Image, Paris, 2002, 163 p.

- SAVARÈSE Laurent, « L'occupation du sol dans les Corbières Maritimes entre l'Antiquité et le haut Moyen Âge (I^{er} siècle av. J.-C.-X^e siècle) : l'exemple de Sigean (Aude). », *AMM*, t. 31, 2013, p. 3-54.
- SÉNAC Philippe (dir.), *Histoire et archéologie des terres Catalanes au Moyen Âge*, Presses universitaires de Perpignan, Perpignan, 1995, 445 p.
- SCELLÈS Maurice, *Cahors, ville et architecture civile au Moyen Âge, XII^e-XIV^e siècles*, Éd. du Patrimoine, Paris, 1999, 252 p.
- SCELLÈS Maurice, « La maison romane de Saint-Antonin », *MSAMF*, t. XLIX, 1989, p. 44-120.
- SCELLÈS Maurice, « L'évolution d'une maison de Cahors du XII^e au XV^e siècle. L'exemple du n° 88 rue des Soubirous », *AMM*, t. 15-16, 1997-1998, p. 107-132.
- SCELLÈS Maurice, *Structure urbaine et architecture civile de Cahors aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècles*, Thèse de doctorat sous la dir. d'Y. Bruand, UTM, 1994, 5 vol.
- SCELLÈS Maurice, NAPOLÉONE Anne-Laure (coord.), *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, 1, actes des journées d'étude de Toulouse, 19-20 mai 2001*, *MSAMF*, Hors-série, Toulouse, 2003, 288 p.
- SCELLÈS Maurice, NAPOLÉONE Anne-Laure (coord.), *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, 2, actes du colloque de Cahors, 6,7 et 8 juillet 2006*, *MSAMF*, Hors-série, Toulouse, 2008, 370 p.
- SCHMITZ Philibert, « L'influence de saint Benoît d'Aniane dans l'histoire de l'ordre de Saint-Benoît », *Il monachesimo nell'alto Medioevo e la formazione della civiltà occidentale, 8-14 aprile 1956*, Spolète, 1957, p. 401-415.
- SCHNEIDER Laurent, « Aniane, abbaye », *Bilan scientifique de la région Languedoc-Roussillon, 2014*, DRAC, SRA, Région Languedoc-Roussillon, 2015, p. 117-122.
- SCHNEIDER Laurent, « Aux marges méditerranéennes de la Gaule mérovingienne. Les cadres politiques et ecclésiastiques de l'ancienne Narbonnaise Ière entre Antiquité et Moyen Âge (V^e-IX^e siècles) » *L'espace du diocèse : genèse d'un territoire dans l'Occident médiéval, V^e-XIII^e siècle*, PUR, Rennes, 2008, p.69-95.
- SCHNEIDER Laurent, « Aux origines de la maison castrale: une commande aristocratique à Cabrières ? », *La maison du castrum de la bordure méridionale du massif central*, 1996, p. 138-162.
- SCHNEIDER Laurent, « *Castra, vicariae* et circonscriptions intermédiaires du haut Moyen Âge méridional (IX^e-X^e siècle). Le cas de la Septimanie-Gothie », *Écritures de l'espace social : mélanges d'histoire médiévale offerts à Monique Bourin*, 2010, p. 237-266.
- SCHNEIDER Laurent, « De l'archéologie du monument chrétien à l'archéologie des lieux de culte. Propos d'introduction et repères historiographiques », *AMM*, t. 28, 2010, p. 131-146.
- SCHNEIDER Laurent, « Dynamiques spatiales et transformations de l'habitat en Languedoc méditerranéen durant le haut Moyen Âge (VI^e-IX^e siècle), *Dopo la fine delle ville : le campagne dal V al IX secolo*, Documenti di archeologia, 40, Mantoue, p. 287-312.
- SCHNEIDER Laurent, « Habitat et genèse villageoise du haut Moyen Âge (VII^e-XI^e s.). L'exemple d'un terroir du Biterrois nord-oriental », *AMM*, t. 10, 1992, p. 3-37.
- SCHNEIDER Laurent, « *In regno Septimanie, in comitatu et territorio biterrensi*, Le Biterrois et l'aristocratie biterroise de la fin du IX^e s. à la fin du X^e s. », *Annales du Midi, Revue de la France méridionale*, t. 119, fascicule 260, 2007, p. 409-456.

- SCHNEIDER Laurent, « Les agglomérations de tradition antique dans les sources médiévales languedociennes : le cas des chefs-lieux territoriaux », *Les agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon*, Monographies d'Archéologie Méditerranéenne, n° 13-14, ADAL, Lattes, 2002, p. 33-38.
- SCHNEIDER Laurent, « Les églises rurales de la Gaule (V^e-VIII^e s.). Les monuments, le lieu et l'habitat : des questions de topographie et d'espace », *L'empreinte chrétienne en Gaule du IV^e au IX^e s.*, Brepols, Turnhout, 2014, p. 419-468.
- SCHNEIDER Laurent, « Le territoire de l'archéologue et l'archéologie des territoires médiévaux », *Les territoires du médiéviste*, PUR, Rennes, 2005, p. 309-327.
- SCHNEIDER Laurent, *Monastères, villages et peuplement en Languedoc central : les exemples de Saint-Sauveur d'Aniane et Saint-Sauveur de Gellone (VIII^e-XII^e siècles)*, thèse de doctorat sous la dir. de M. Fixot, Université d'Aix-Marseille, 1996, 3 vol., 612 p.
- SCHNEIDER Laurent, « Structures du peuplement et formes de l'habitat dans les campagnes du Sud-Est de la France de l'Antiquité au Moyen Âge (IV^e-VIII^e siècle). Essai de synthèse », *Gallia*, 64, 2007, p. 11-56.
- SCHNEIDER Laurent, « Une *vicaria* languedocienne du X^e siècle : Popian en Biterrois », *Annales du Midi*, t. 109, 1997, p. 401-442.
- SCHNEIDER Laurent, « Villes et villages du Languedoc central : le cas du bassin moyen de l'Hérault », *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, Presses universitaires François-Rabelais, Tours, 2003, p. 111-130.
- SCHNEIDER Laurent, PAYA Didier, FABRE Véronique, « Le site de Saint-Sébastien-de-Maroiol (34) et l'histoire de la proche campagne du monastère d'Aniane », *Archéologie médiévale*, t. 25, 1995, p. 133-181.
- SÉGUY Jean, *Lagrasse, histoires singulières d'un village singulier*, Textes & prétextes, Domont, 2002, 79 p.
- SÉNAC Philippe (dir.), *Histoire et archéologie des terres Catalanes au Moyen Âge*, Presses universitaires de Perpignan, 1995, 445 p.
- SÉNEMAUD Édouard, « Biographie de Pontus de la Gardie », *MSAASC*, t. I, 1849, p. 27-47.
- SÉRAPHIN Gilles, « Les fenêtres médiévales : état des lieux en Aquitaine et en Languedoc » *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, 1, actes des journées d'étude de Toulouse, 19-20 mai 2001*, MSAMF, Hors-série, Toulouse, 2003, p. 145-201.
- SÉRAPHIN Gilles, « Un modèle de parcellaire médiéval : le parcellaire binaire », *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, 2, actes du colloque de Cahors, 6,7 et 8 juillet 2006*, MSAMF, Hors-série, Toulouse, 2008, p. 37-51.
- SIVADE Henri, « Alet. Séance du 9 février 1914 », *MSAASC*, 3^e série, t. I, 1924, p. 4-7.
- SHOICHI Sato, « Les implantations monastiques dans la Gaule du Nord : un facteur de la croissance agricole au VII^e siècle ? Quelques éléments d'hypothèse concernant les régions de Rouen et de Beauvais », *La croissance agricole du haut Moyen Âge. Chronologie, modalités, géographie*, Centre culturel de l'abbaye de Flaran, 10^e journées internationales d'histoire, 1988, Auch, 1990, p. 53-86.
- SOLIER Yves, « L'*oppidum* de Villebersan à Lagrasse », *BSESA*, t. LXV, 1965, p. 161-165.

SOSSON Jean-Pierre, « À propos des "chantiers publics" de Bruges, Bruxelles, Damme, Gand, Mons et Ypres aux XIV^e et XV^e siècles », *Pierre et métal dans le bâtiment au Moyen Âge*, EHESS, Paris, 1985, p. 103-115.

SOSSON Jean-Pierre, *Les travaux publics de la ville de Bruges, XIV^e-XV^e siècles : les matériaux et les hommes*, Crédit communal de Belgique, Bruxelles, 1977, 375 p.

SOUNY David, MARIN Agnès, GARRIGOU GRANDCHAMP Pierre, *et al.*, *Saint-Émilion, une ville et son habitat médiéval, XII^e-XV^e siècles*, Cahiers du patrimoine n° 114, Lieux Dits, Lyon, 2016, 324 p.

SOURNIA Bernard, VAYSSETTES Jean-Louis (dir.), *Montpellier : la demeure médiévale*, Imprimerie nationale, Paris, 1991, 252 p.

Sous la règle de Saint-Benoît, Structures monastiques et sociétés en France du Moyen Âge à l'Époque moderne, actes du colloque tenu à l'abbaye bénédictine Sainte-Marie de Paris, 23-25 octobre 1980 Droz, Genève-Paris, 1982, 573 p.

SUCO Manuel, *Étude des dynamiques paysagères d'un territoire marginal méditerranéen, le cas de la haute vallée de l'Orbieu*, Mémoire de maîtrise sous la dir. de C. Carcenac et G. Bertrand, UTM, 1998, 90 p.

THÉRY Julien (dir.), *Moines et religieux dans la ville, XII^e-XV^e siècle, Actes du 44^e colloque de Fanjeaux, 7-10 juillet 2008*, Privat, Toulouse, 2009, 639 p.

TOLLON Bruno, « L'abbaye de Caunes aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Congrès archéologique de France*, 131^e session, Pays de l'Aude, SFA, Paris, 1973, p. 53-60.

TOLLON Bruno, « L'abbaye de Lagrasse aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Congrès archéologique de France*, 131^e session, Pays de l'Aude, Paris, SFA, Paris, 1973, p. 123-129.

TOLLON Bruno, « Le mobilier de l'église Saint-Michel de Lagrasse », *Congrès archéologique de France*, 131^e session, Pays de l'Aude, SFA, Paris, 1973, p. 134-139.

TOUBERT Pierre, « La part du grand domaine dans le décollage économique de l'Occident (VIII^e-X^e siècles) », *La croissance agricole du haut Moyen Âge. Chronologie, modalités, géographie*, Centre culturel de l'abbaye de Flaran, 10^e journées internationales d'histoire, 1988, Auch, 1990, p. 53-86.

TOUBERT Pierre, *Les structures du latium médiéval, le Latium médiéval et la Sabine du IX^e siècle à la fin du XII^e siècle*, École française de Rome, Rome, 1973, 2 vol., 1500 p.

TREFFORT Cécile, « Îles et moines du littoral atlantique entre Loire et Gironde au Moyen Âge », *Lérins, une île sainte de l'Antiquité au Moyen Âge*, Brepols, Turnhout, 2009, p. 319-334.

TREFFORT Cécile, BRUDY Pascale (dir.), *Monastères entre Loire et Charente. Actes du colloque de Saintes et Saint-Amant-de-Boixe (1^{er}-3 avril 2005)*, PUR, Rennes, 2013, 319 p.

TROUVÉ Claude-Joseph, *Description générale et statistique du département de l'Aude, avec cartes et gravures*, Firmin Didot, Paris, 1818, 679 p.

VÉRA Jean, *Le sanctuaire de Notre-Dame-du-Cros. Son site, ses légendes, ses mystères*, Gabelle, Carcassonne, 2013, 149 p.

VERGEZ-VICAT TISSANÉ Christiane, *Bibliographie critique des travaux relatifs à la démographie du Languedoc au Moyen Âge*, thèse de doctorat sous la dir. de Ph. Wolff, UTM, 1978, 2 vol. et 1 vol. d'annexe, 522 et 82 p.

- VIDAL J.-M., « Alet, abbaye et diocèse », *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, II, 1914, c. 155-168.
- WEIDENFELD Katia, « Le contentieux de la voirie parisienne à la fin du Moyen Âge », *Revue historique*, 1999/2, n° 123, p. 211-236.
- WOLFF Philippe, « Consuls des riches et consuls des pauvres à Castres, au Moyen Âge », *Regards sur le Midi médiéval*, Privat, Toulouse, 1978, p. 385-392.
- WOLFF Philippe, *Documents sur l'Histoire du Languedoc*, Privat, Toulouse, 1988, 540 p.
- WOLFF Philippe, *Les estimés toulousaines des XIV^e et XV^e siècles*, Association Marc Bloch, Toulouse, 1956, 333 p.
- WOLFF Philippe, « Les luttes sociales dans les villes du Midi français du XIII^e au XV^e siècle », *Regards sur le Midi médiéval*, Privat, Toulouse, 1978, p. 77-89.
- WOLFF Philippe, *Regards sur le Midi médiéval*, Privat, Toulouse, 1978, 539 p.
- WYSS Michaël, « Aménagements hydrauliques du haut Moyen Âge à Saint-Denis », *L'hydraulique monastique : milieux, réseaux, usages*, Paris, 1996, p. 77-81.
- YANTE Jean-Marie, BULTOT-VERLEYSSEN Anne-Marie (éd.), *Autour du « village », établissements humains, finages et communautés rurales entre Seine et Rhin, IV^e-XII^e siècles : actes du colloque international « Autour du « village médiéval » », Louvain-la-Neuve, 16-17 mai 2003*, Institut d'études médiévales de l'Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2010, 543 p.
- ZADORA-RIO Élisabeth, « Aménagements hydrauliques et inférences socio-politiques : études de cas au Moyen Âge », *Fleuves et marais, une histoire au croisement de la nature et de la culture*, Paris, CTHS, 2004, p. 387-393.
- ZADORA-RIO Élisabeth, « Archéologie et toponymie : le divorce », *Les petits cahiers d'Anatole*, n° 8, 2001.
- ZADORA-RIO Élisabeth, *Des paroisses de Touraine aux communes d'Indre-et-Loire : la formation des territoires*, Tours, FERACF, 2008.
- ZADORA-RIO Élisabeth, « Le village des historiens et le village des archéologues », *Campagnes médiévales : l'homme et son espace. Études offertes à Robert Fossier*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1995, 736 p., p. 145-153.
- ZADORA-RIO Élisabeth, « Les approches morphologiques des agglomérations : essai d'historiographie », *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, Presses universitaires François-Rabelais, Tours, 2003, p. 13-27.
- ZADORA-RIO Élisabeth, « Les fondations de bourgs de l'abbaye de Marmoutier en Anjou-Touraine : ressorts de juridiction ou espaces urbanisés ? », *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, Presses universitaires François-Rabelais, Tours, 2003, p. 299-348.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	1
Résumé	5
Abréviations	6
INTRODUCTION	9
Seize abbayes bénédictines... ..	10
...Et presque autant d'agglomérations	12
Deux groupes d'individus sur un territoire commun	15
Les choix de l'étude	17
Sources et méthodologie générale.....	18
PARTIE I : Laïcs et religieux : structuration des deux communautés et de leurs rapports	23
1. Caractériser le contexte d'installation des religieux, pour comprendre les évolutions futures des abbayes et des bourgs	25
1.1. Comment caractériser le contexte d'installation des religieux ?	25
1.1.1. Le casse-tête des chercheurs	25
1.1.2. Les sources disponibles pour les trois sites étudiés	29
1.2. Les abbayes furent-elles réellement fondées « au désert » ?	32
1.2.1. Lagrasse se trouvait à proximité d'un espace privilégié	32
1.2.2. Caunes directement au contact d'un secteur densément occupé	39
1.2.3. L'invention des origines antiques d'Alet	42
1.2.4. L'occupation antérieure des trois sites ne peut pas être correctement caractérisée	47
1.3. Les conditions de l'émergence de puissants établissements religieux	49
1.3.1. La vallée de l'Aude : un espace stratégique pour les Francs	49
1.3.2. La restructuration des réseaux routiers à l'avantage des abbayes	52
1.3.3. Des sites d'implantation propices à un développement modéré	58
1.4. Conclusion	64
2. Apparition et affirmation des bourgs monastiques	67
2.1. Le regroupement de l'habitat près des abbayes : état de la question	67
2.1.1. Les bourgs monastiques, dans la catégorie des villages ecclésiastiques	67
2.1.2. L'attraction des abbayes	69

2.2.	L'apparition des bourgs monastiques dans les sources (milieu XII^e-début XIII^e siècle)⁷²	
2.2.1.	<i>Un point sur la datation des maisons</i>	73
2.2.2.	<i>La ville de Caunes et ses habitants apparaissent en 1149</i>	75
2.2.3.	<i>Alet à la fin du XII^e siècle</i>	79
2.2.4.	<i>Lagrasse dans la première moitié du XIII^e siècle</i>	81
2.2.5.	<i>Des bourgs importants dès la fin du XIII^e siècle</i>	86
2.3.	Essai sur la démographie des trois bourgs	87
2.3.1.	<i>La capacité démographique des espaces urbains</i>	87
2.3.2.	<i>Les terroirs, un des indicateurs de la démographie ?</i>	89
2.4.	L'affirmation des bourgs monastiques : l'influence locale et régionale	93
2.4.1.	<i>Les feux fiscaux du XIV^e siècle : un marqueur du rayonnement ?</i>	94
2.4.2.	<i>Lagrasse, dans le réseau des relations des villes de la région</i>	102
2.4.3.	<i>Le rayonnement des notaires : l'exemple de Lagrasse (1391-1411)</i>	104
2.4.4.	<i>Une influence certaine perçue par les contemporains ?</i>	107
2.5.	De véritables villes médiévales intégrées dans le réseau régional	108
3.	L'autorité sur et dans la ville : pouvoirs, administration et espace urbain	111
3.1.	Les institutions du pouvoir dans les trois bourgs monastiques	111
3.1.1.	<i>Le monopole de la seigneurie monastique</i>	111
3.1.2.	<i>L'affranchissement partiel des habitants (mi XII^e - début XIV^e siècle)</i>	118
3.1.3.	<i>L'immixtion repoussée des agents du roi à Lagrasse au XIV^e siècle</i>	140
3.1.4.	<i>Le seigneur et le métier des tisserands à Lagrasse</i>	143
3.2.	Pouvoirs et espace urbain : l'enjeu des équipements collectifs	146
3.2.1.	<i>Existe-t-il une répartition spatiale réfléchie des lieux du pouvoir ?</i>	146
3.2.2.	<i>Initiative et réalisation des transformations urbaines</i>	153
3.3.	Le seigneur, seul maître de l'espace urbain ?	162
PARTIE II : Demeurer dans le bourg monastique : formation et transformations de l'espace urbain.....		165
4.	Les maisons : programmes et cadre de vie	167
4.1.	Une historiographie de plus en plus riche	168
4.2.	Les programmes courants des maisons d'Alet, de Caunes et de Lagrasse	170
4.2.1.	<i>Travailler et résider dans sa maison : le programme polyvalent</i>	170
4.2.2.	<i>Résider ou travailler : les maisons monovalentes</i>	176
4.2.3.	<i>À Lagrasse, des maisons de moines en ville ?</i>	179

4.2.4.	<i>Face au palais abbatial, pas de palais urbain ?</i>	182
4.3.	Partis de structure et de distribution	184
4.3.1.	<i>L'articulation de la maison avec la rue : l'intérêt de la façade</i>	185
4.3.2.	<i>La maison et ses corps sur la parcelle</i>	196
4.3.3.	<i>Structures internes de la maison à corps unique à Lagrasse</i>	203
4.4.	À l'intérieur de la maison : équipement, confort et décor	207
4.4.1.	<i>Les caves médiévales sont rares</i>	207
4.4.2.	<i>Peu d'équipements à l'intérieur des maisons</i>	211
4.4.3.	<i>Les décors intérieurs des maisons de Lagrasse (XIII^e-XVI^e siècle)</i>	214
4.5.	La maison, unité fiscale de référence à Lagrasse	218
4.5.1.	<i>Les différentes redevances perçues sur les maisons de Lagrasse</i>	219
4.5.2.	<i>Le cens calculé selon la longueur de la façade</i>	221
4.6.	Conclusion	223
5.	Les grandes phases de construction et de reconstruction	225
5.1.	Sources et méthodologie : les registres fiscaux modernes à Lagrasse	226
5.1.1.	<i>Les différents registres fiscaux</i>	226
5.1.2.	<i>L'utilisation des registres fiscaux : historiographie</i>	227
5.1.3.	<i>Présentation des sources écrites à Lagrasse</i>	230
5.1.4.	<i>Enregistrement et restitution des données</i>	232
5.1.5.	<i>Statistiques générales des natures d'occupation du sol (1533-2016)</i>	233
5.2.	Une forte pression démographique médiévale à Lagrasse ?	239
5.2.1.	<i>Un bourg plein au début du XIV^e siècle ?</i>	239
5.2.2.	<i>La déprise de la fin des années 1340</i>	246
5.2.3.	<i>La place centrale, pôle d'attraction permanent</i>	249
5.3.	La place du vide : cœurs d'îlot et périphéries à Lagrasse	251
5.3.1.	<i>À la conquête des cœurs d'îlot</i>	251
5.3.2.	<i>Fortifications et espaces libres</i>	252
5.4.	Une situation plus difficile à percevoir à Alet et à Caunes	254
5.4.1.	<i>Un nombre insuffisant de maisons enregistrées à Alet</i>	254
5.4.2.	<i>Un espace urbain médiéval bien construit à Caunes</i>	254
5.5.	À Lagrasse, de la ville pleine au bourg rural	255

6.	L'Évolution de l'espace urbain : analyse des formes	259
6.1.	L'analyse morphologique.....	259
6.1.1.	<i>Multiplicité des formes topographiques des bourgs monastiques</i>	259
6.1.2.	<i>Une discipline renouvelée dans les années 1990</i>	260
6.1.3.	<i>Les sources de l'analyse morphologique</i>	263
6.1.4.	<i>Les outils mis en place pour l'analyse morphologique</i>	266
6.2.	À Lagrasse, l'importance des planifications successives	270
6.2.1.	<i>Espace monastique et espace urbain sur des rives opposées</i>	270
6.2.2.	<i>L'homogénéité des orientations parcellaires</i>	273
6.2.3.	<i>Un réseau viaire relativement régulier</i>	275
6.2.4.	<i>Les unités de plan : entre « spontanéité » et planification</i>	277
6.2.5.	<i>Les planifications des XIII^e et XIV^e siècles</i>	280
6.2.6.	<i>Un bourg plusieurs fois planifié sans volonté urbanistique ?</i>	285
6.3.	Les évolutions d'Alet jusqu'au plan radioconcentrique	288
6.3.1.	<i>Le bourg, entre enclos monastique et montagne</i>	288
6.3.2.	<i>La mise en évidence d'une logique rayonnante par les orientations parcellaires</i>	289
6.3.3.	<i>La mise en place du réseau viaire à partir d'éléments préexistants</i>	291
6.3.4.	<i>De nombreuses unités de plan</i>	295
6.3.5.	<i>Une évolution marquée par le dynamisme du réseau viaire</i>	296
6.4.	À Caunes, le développement de l'agglomération a marginalisé l'abbaye	297
6.4.1.	<i>Situation et forme générale du bourg</i>	297
6.4.2.	<i>L'hétérogénéité des orientations parcellaires</i>	298
6.4.3.	<i>La mise en place du réseau viaire à partir des routes antiques</i>	300
6.4.4.	<i>Les unités de plan s'étirent le long des routes</i>	303
6.4.5.	<i>Le rôle structurant de la place du marché au détriment de l'abbaye</i>	306
6.5.	Des logiques d'évolution globalement similaires	306
6.5.1.	<i>Un point sur la méthode</i>	306
6.5.2.	<i>Les processus de l'évolution des espaces urbains</i>	307

PARTIE III : Dans l'espace périurbain : la pierre exploitée, l'eau partagée	311
7. Les matériaux et leur approvisionnement : prélèvements périurbains et paysages urbains	313
7.1. La pierre surreprésentée : nature des roches, origine et mise en œuvre	314
7.1.1. <i>Les travaux en cours sur les roches utilisées dans l'Aude</i>	314
7.1.2. <i>Les roches locales privilégiées dans la construction</i>	317
7.1.3. <i>Exemples de mise en œuvre des pierres locales</i>	324
7.1.4. <i>Des matériaux « d'importation » pour des usages ponctuels à Lagrasse</i>	333
7.1.5. <i>Rationalisation de la production de pierres</i>	336
7.2. La mise en œuvre des autres matériaux : le bois et la terre	337
7.2.1. <i>Les indices de la construction en bois dans les maisons</i>	337
7.2.2. <i>Des murs en terre crue, des couvertures en terre cuite</i>	342
7.3. Exploitation intense de l'espace périurbain et paysage urbain	343
8. Le partage de l'eau entre religieux et habitants	345
8.1. Un élément essentiel : le canal des moines	345
8.1.1. <i>« L'hydraulique bénédictine » de moins en moins négligée</i>	345
8.1.2. <i>L'origine inconnue des béals d'Alet, de Caunes et de Lagrasse</i>	348
8.1.3. <i>La prise d'eau, ouvrage en tête de béal</i>	349
8.1.4. <i>Au fil de l'eau, une technique maîtrisée</i>	353
8.2. Entre bourgs et abbayes : le partage des ressources aquatiques	357
8.2.1. <i>L'eau courante au monastère</i>	357
8.2.2. <i>Du poisson entre bourg et abbaye</i>	359
8.2.3. <i>Des jardins de particuliers entre deux eaux</i>	363
8.2.4. <i>Les équipements industriels au plus près de l'eau</i>	367
8.3. L'eau des moines attribuée aux habitants	370
CONCLUSION	373
SOURCES	385
SOURCES ÉDITÉES	397
BIBLIOGRAPHIE	399

